

2013

DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE

DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT  SOCIÉTÉ
D'ÉQUIPE  GÉNÉRALE

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **2013**



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mars 2013, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

Ce Document de référence est disponible sur le site www.societegenerale.com

SOMMAIRE

1	HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1	Bâle 2.5 : rapport Pilier III.	69	
	Historique	2	Analyse du bilan consolidé	70	
	Présentation de Société Générale	3	Propriétés immobilières et équipements	74	
2	STRATÉGIE DU GROUPE ET PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS	5	5	75	
	Une stratégie de croissance à moindre risque	6	Conseil d'administration	76	
	Les métiers du Groupe	9	Direction générale	87	
			Informations complémentaires sur les membres du Conseil et les Directeurs généraux délégués	90	
3	LA SOCIÉTÉ, LES ACTIONNAIRES	19	Comité exécutif	91	
	Chiffres clés 2012	20	Comité de direction Groupe	92	
	L'action Société Générale	22	Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	93	
	Informations sur le capital	26	Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques	103	
	Informations complémentaires	33	Rémunération des Dirigeants du Groupe	118	
			Plan d'option et d'attribution d'actions aux salariés	129	
4	RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE	37	Gouvernance interne et conformité	131	
	Présentation des principales activités du groupe Société Générale	38	Commissaires aux comptes	132	
	Activité et résultats du Groupe	40	Rapports des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques	134	
	Activité et résultats des métiers	43	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	135	
	Synthèse des résultats et de la rentabilité par métier	45	6	RESSOURCES HUMAINES	137
	Politique financière	62		Introduction : les équipes Société Générale en 2012	138
	Nouveaux produits ou services importants lancés	64		La carrière : aider les collaborateurs à se réaliser	141
	Principaux investissements et cessions effectués	67		L'attention : prendre chacun en considération	144
	Évolutions récentes et perspectives	68		L'agilité : faire vivre un esprit d'entreprise responsable et novateur	147
	Événements postérieurs à la clôture	69			

7 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE 151

Responsabilité sociale et environnementale	152
Informations sociales	155
Informations environnementales	163
Informations relatives aux engagements sociétaux	173
Note méthodologique	191
Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant	194

8 CONFORMITÉ 197

Conformité	198
------------	-----

9 GESTION DES RISQUES 205

Introduction	206
Les risques de crédit	219
Les risques de marché	231
Informations financières spécifiques	238
Les risques structurels de taux et de change	245
Le risque de liquidité	248
Les risques opérationnels	252
Les risques de non-conformité et de réputation	258
Les risques juridiques	259
Les risques environnementaux	262
Autres risques	262
Ratios réglementaires	263

10 ÉLÉMENTS FINANCIERS 267

États financiers consolidés	270
Notes annexes aux états financiers consolidés	278
Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	385
Comptes sociaux	387
Notes annexes aux comptes sociaux	395
Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2012	445
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	446

11 ÉLÉMENTS JURIDIQUES 449

Statuts	450
Règlement intérieur du Conseil d'administration	456
Charte de l'administrateur	461

12 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 463

Responsable du Document de référence	464
Attestation du responsable du Document de référence et du rapport financier annuel	464
Responsable du contrôle des comptes	465

13 TABLES DE CONCORDANCE 467

Abréviations courantes : Millions d'euros : M EUR
Milliards d'euros : Md EUR

Classements : les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.



1

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

HISTORIQUE	2
PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	3

HISTORIQUE

Société Générale a été créée en mai 1864 par un groupe d'industriels souhaitant financer le développement du commerce et de l'industrie en France.

Dès ses premières années d'existence, il adopte le modèle de « banque universelle » qui lui assure une forte croissance. Son réseau d'agences connaît un développement rapide sur l'ensemble du territoire national, passant de 32 à 1 500 guichets entre 1870 et 1940.

Dans le même temps, Société Générale acquiert une dimension internationale en finançant la mise en place d'infrastructures indispensables au développement économique de plusieurs pays d'Amérique latine, d'Europe et d'Afrique. Cette politique d'expansion s'accompagne de l'implantation d'un réseau d'agences à l'étranger. À la veille de la Première guerre mondiale, Société Générale exerce le métier de Banque de détail dans pas moins de quatorze pays, disposant notamment d'une solide implantation en Russie. Ce réseau sera complété après 1918 par l'ouverture de guichets à New York, Abidjan, Dakar ou par la prise de participations dans le capital d'établissements financiers en Europe centrale.

Nationalisé en 1945, Société Générale joue un rôle actif dans le financement de la reconstruction du territoire français. La banque contribue aussi à la diffusion des techniques bancaires en lançant des produits financiers innovants qu'elle met au service des entreprises, comme les crédits à moyen terme mobilisables ou le crédit-bail où elle tient une position de premier rang.

Avec la réforme du système bancaire de 1966, Société Générale démontre sa capacité à s'adapter à son nouvel environnement en diversifiant sa clientèle. Il continue de soutenir ses entreprises partenaires mais n'hésite pas à orienter son activité en direction de la clientèle de particuliers.

Redevenu un groupe bancaire privé à la faveur de sa privatisation en juillet 1987, Société Générale poursuit sa croissance. En France, il s'appuie sur le développement de ses fonds de commerce tout en affirmant plus encore son rôle de banque de proximité avec l'acquisition du Crédit du Nord (prise de participation majoritaire en 1997 puis rachat des minoritaires en 2009) et de la Société Marseillaise de Crédit en 2010. Le Groupe élargit ainsi son activité de Banque de détail sur son marché domestique, avec un réseau de banques régionales.

À l'international, Société Générale a accru sa taille à travers des acquisitions sur tous les continents dans ses différents métiers. Ainsi, en Europe de l'est, il développe son réseau de banques de détail en faisant l'acquisition de la BRD (Roumanie) en 1999, puis de la Komerční Banka (République tchèque) en 2001, suivie par une dizaine d'autres acquisitions dans les autres pays de la région. En 2006, il prend une participation dans Rosbank (Russie). Le Groupe détient actuellement 82,4 % du capital de cette filiale, faisant d'elle une banque de toute première importance en Russie. Cette stratégie de déploiement à l'international, renforcée par la présence de sa Banque de Financement et d'Investissement (SG CIB), ses activités de Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs (GIMS), et ses Services Financiers Spécialisés (DSFS) permettent au Groupe d'être présent dans 76 pays.

En 2010, dans un environnement en profonde mutation, le Groupe a lancé un programme de transformation pour faire face aux défis économiques et réglementaires liés à la crise et poursuivre une stratégie de croissance durable. Ce programme a déjà donné des résultats tangibles en matière de réduction du profil de risque et d'optimisation du portefeuille d'actifs, d'accroissement de ses fonds propres. Le Groupe entend poursuivre sa priorité donnée à la satisfaction de ses clients.

PRÉSENTATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable avec l'ambition d'être la banque relationnelle, référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes.

Plus de 154 000 collaborateurs, présents dans 76 pays, accompagnent au quotidien 32 millions de clients dans le monde entier. Les équipes Société Générale proposent conseils et services aux particuliers, aux entreprises et aux institutionnels dans trois principaux métiers :

- les Réseaux France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama ;

- les Réseaux Internationaux présents en Europe centrale et orientale et en Russie, dans le Bassin méditerranéen, en Afrique subsaharienne, en Asie et en Outre-Mer ;
- la Banque de Financement et d'Investissement avec son expertise globale en banque d'investissement, financements et activités de marché.

Société Générale est également un acteur significatif dans les métiers de Services Financiers Spécialisés, d'Assurances, de Banque Privée, de Gestion d'Actifs et des Services aux Investisseurs.

Au 4 mars 2013, la notation long terme de Société Générale est A2 chez Moody's, A+ chez Fitch et A chez Standard & Poor's.

2

STRATÉGIE DU GROUPE
ET PRÉSENTATION
DES ACTIVITÉS

UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE À MOINDRE RISQUE.....	6
LES MÉTIERS DU GROUPE.....	9

UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE À MOINDRE RISQUE, FONDÉE SUR UN MODÈLE ROBUSTE DE BANQUE UNIVERSELLE

L'année 2012 a été marquée par un climat de récession latente en Europe se répercutant dans les pays d'Europe centrale et orientale. Pour autant, des progrès significatifs ont été réalisés dans les éléments de réponse politique et économique à la crise en zone Euro, contribuant ainsi à éviter son éclatement : le traité de stabilité européen a contribué à renforcer la gouvernance macro-économique et budgétaire de la zone Euro, des mécanismes de secours pour le financement des États ou de financement des banques par la BCE (LTRO - *Long Term Refinancing Operation*) ont été mis en place, enfin les bases de l'union bancaire ont été posées. Aux États-Unis, la croissance s'est poursuivie à un rythme identique à celui de 2011 en bénéficiant du stimulus budgétaire. Les BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) ont bien résisté malgré une croissance plus modérée.

Sur le plan réglementaire, et dans le prolongement des initiatives du G20 de 2010, de nouvelles contraintes sont venues s'ajouter en 2012 sur le capital, la liquidité ou encore les activités de marché. En particulier, l'Autorité Bancaire Européenne a imposé aux banques européennes un ratio de capital Core Tier 1 supérieur à 9 %, en capital réglementaire Bâle 2.5, à compter du 30 juin 2012. Par ailleurs, la France a instauré une taxe sur les transactions financières à compter du 1^{er} août 2012.

Dans cet environnement difficile, Société Générale a bénéficié de la solidité de ses fonds de commerce et de son bilan, avec notamment une exposition limitée aux risques souverains périphériques (Grèce, Italie, Irlande, Portugal et Espagne), des réserves de liquidités importantes, une capacité bénéficiaire et une bonne diversification des risques. Le Groupe a démontré la résilience de ses métiers et leur capacité à générer durablement du capital.

En parallèle, le Groupe a accéléré et adapté l'exécution de son plan stratégique Ambition SG 2015, dont les principaux axes stratégiques, annoncés en juin 2010, demeurent les piliers de la transformation du Groupe :

- renforcer un modèle de banque universelle orienté vers ses clients et recentré sur trois piliers (Réseaux France, Réseaux Internationaux et Banque de Financement et d'Investissement);
- maintenir une stricte gestion des risques;

- transformer le modèle opérationnel.

L'évolution soudaine de l'environnement monétaire et économique à l'été 2011 conjuguée aux contraintes croissantes sur le plan réglementaire ont nécessité de donner la priorité au renforcement de la structure financière du Groupe et à la transformation de son bilan en accélérant certains chantiers ou en menant des actions complémentaires.

En 2012, le Groupe a notamment cédé à Piraeus sa filiale Geniki en Grèce et plus généralement a poursuivi le processus de simplification de son portefeuille d'activités avec la cession annoncée de TCW à Carlyle Group et avec un certain nombre de désengagements au sein du Crédit à la Consommation (Inde, Bulgarie, etc.) et au sein de la Banque Privée (États-Unis, Canada). Le Groupe a également conclu un accord ferme avec Qatar National Bank pour la cession de sa filiale de banque de détail NSGB en Égypte. Elle devrait être effective à la fin du premier trimestre 2013.

Le Groupe a, par ailleurs, achevé en 2012 son programme de *deleveraging* de la Banque de Financement et d'Investissement (cession de 16 Md EUR d'actifs du portefeuille de crédit depuis fin juin 2011), poursuivi son programme de cession d'actifs gérés en extinction (cession de 19 Md EUR au cours des 18 derniers mois) et renforcé sa structure de financement avec notamment une amélioration du ratio crédits/dépôts. La maîtrise des frais généraux a également fait l'objet d'une attention particulière de la part des métiers en 2012.

Le Groupe entend capitaliser sur cette dynamique et :

- continuer d'optimiser son bilan, notamment dans la Banque de Financement et d'Investissement où le Groupe entend réduire ses besoins de financement sur les marchés de capitaux;
- poursuivre l'optimisation de son portefeuille d'activités à l'aune notamment de leur consommation de ressources rares (capital et liquidité) et de leurs synergies avec les trois piliers du Groupe;
- maîtriser durablement sa base de coûts.

Au total, le Groupe confirme sa capacité à atteindre un objectif de ratio Core Tier 1 en capital réglementaire Bâle 3, compris entre 9,0 et 9,5 % à fin 2013.

Les Réseaux France constituent le premier pilier de la stratégie de banque universelle du Groupe. L'année 2012 a été marquée par la poursuite d'une activité commerciale satisfaisante conjuguée à la bonne maîtrise des frais de gestion, en dépit d'un contexte économique déprimé. L'augmentation du coût du risque, inhérente à un environnement dégradé, a pesé négativement sur le résultat des Réseaux France qui reste néanmoins le premier contributeur aux résultats du Groupe.

En 2013, les Réseaux France poursuivront leur stratégie multimarque, s'appuyant sur leurs trois enseignes fortes, complémentaires et au positionnement différencié (11,1 millions de clients particuliers et près de 3 200 agences) :

- la banque relationnelle multicanal Société Générale ;
- le Réseau de Crédit du Nord et de ses banques régionales, caractérisé par son ancrage local combiné à une forte culture de proximité avec sa clientèle et auquel a été intégrée avec succès la Société Marseillaise de Crédit ;
- le leader français de la banque en ligne, Boursorama, qui s'appuie sur un modèle innovant et un positionnement tarifaire attractif.

L'ambition du Groupe dans la banque de détail en France est d'être la banque de référence en matière de satisfaction et de protection des clients. Le Groupe entend ainsi mieux fidéliser ses clients, poursuivre sa conquête de nouveaux clients particuliers et consolider son statut d'acteur de référence sur la clientèle d'entreprises. Pour cela, il s'appuiera sur des stratégies davantage différenciées par segment de clientèle (ancrage régional, élargissement de l'offre sur des expertises au cœur du métier de banquier, etc.), sur l'innovation utile (nouveaux moyens de paiement et nouvelles technologies numériques, etc.) et sur l'adaptation de son dispositif (maillage, multicanal, etc.). Par ailleurs, le Groupe continuera de développer des synergies industrielles entre ses enseignes, notamment au travers du projet « Convergence » (architecture informatique commune), tout en respectant et en renforçant l'identité des marques et en améliorant la qualité du service. Dans un environnement de taux bas et contraint par la réglementation et les pressions consuméristes, le Groupe anticipe une stabilité de ses revenus et optimisera son modèle opérationnel de manière à permettre une réduction du coefficient d'exploitation.

Les Réseaux Internationaux constituent le deuxième pilier de la stratégie de banque universelle du Groupe. En 2012, leurs résultats ont pâti d'un environnement globalement difficile. En 2013, les Réseaux Internationaux devraient cependant davantage contribuer aux résultats du Groupe, à la faveur du développement des fonds de commerce, notamment sur le marché des particuliers, des mesures de redressement prises en Russie et en Roumanie et de manière plus large des plans d'économies mis en œuvre. Au total, le Groupe reste confiant sur les perspectives à moyen terme de ses activités dans ces pays à fort potentiel et dans lesquels il bénéficie de positions solides :

- en Russie, avec ses trois enseignes : Rosbank (3^e réseau d'agences du pays), DeltaCrédit et Rusfinance ;
- en Europe centrale et orientale (hors Russie), où le Groupe compte plus de 6,1 millions de clients particuliers et des fonds de commerce de premier plan (1^{er} réseau privé d'agences en Roumanie, 3^e banque en République tchèque en taille du bilan) ;
- dans le Bassin méditerranéen et en Afrique subsaharienne, au travers notamment de ses positions au Maroc (4^e banque par le total de bilan) au Sénégal et au Cameroun (1^{res} banques par les encours) et en Côte d'Ivoire (1^{re} banque par le total de bilan).

Le Groupe a pour ambition de servir au mieux tous ses clients, particuliers ou entreprises, et d'accompagner le développement de celles-ci à l'international en tirant parti de la richesse de son dispositif localisé dans les zones de croissance de demain. Pour y parvenir, les implantations s'appuieront sur différents leviers. Il s'agira notamment de renforcer l'innovation et l'expertise marketing pour intensifier la relation client et adapter l'offre de produits à la demande. Le développement des synergies Groupe (notamment avec la Banque de Financement et d'Investissement et la Banque Privée) et l'ajustement du dispositif à la demande seront également poursuivis. En outre, le Groupe entend également renforcer la culture risques dès l'origine, mutualiser des ressources (notamment informatiques et support) et des expertises et harmoniser des procédures afin d'améliorer le modèle opérationnel et le pilotage des filiales.

La Banque de Financement et d'Investissement (Société Générale Corporate & Investment Banking) constitue le troisième pilier de la stratégie de banque universelle du Groupe. L'année 2012 a été une année de transformation et d'adaptation à un environnement difficile. Des efforts importants ont été réalisés pour recentrer les activités, réduire le bilan et les besoins en liquidité et adapter la base de coûts. En dépit de cet environnement difficile, une performance commerciale robuste a été dégagée en 2012. Face au nouvel environnement, notamment réglementaire, l'adaptation du modèle se poursuivra afin de toujours accompagner au plus près les clients du Groupe, entreprises et institutions financières, dans leurs besoins et d'optimiser la rentabilité générée.

Les trois grands métiers (financements, activités de marché et services de banque d'investissement) se développeront en capitalisant sur leurs franchises mondiales, notamment dérivés actions et financements de ressources naturelles, avec une offre intégrée en Europe. Dans les régions Amériques et Asie-Pacifique, Société Générale Corporate & Investment Banking se concentrera sur ses forces et franchises cœur. Les synergies Groupe, au travers de coopérations renforcées et de dispositifs mieux intégrés, seront également développées (zone Europe centrale et orientale, Afrique et Moyen-Orient, Banque Privée). Enfin, le marketing et la distribution seront renforcés, notamment en exploitant les synergies entre les pôles d'expertise, afin de disposer d'un modèle plus efficace et plus intégré dans un contexte de désintermédiation accrue des opérations de financement.

Dans cette logique, l'optimisation de la consommation de ressources rares (capital et liquidité) restera une priorité, au même titre que la maîtrise des coûts, notamment liés aux infrastructures, et la stricte gestion des risques, en capitalisant sur l'ensemble des dispositions prises par le Groupe au cours des dernières années.

Dans le cadre d'Ambition SG 2015, les métiers Services Financiers Spécialisés et Assurances, et Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs soutiendront le développement des trois piliers et poursuivront leur recentrage à l'aune de quatre critères :

- le niveau de synergies potentielles avec les trois métiers piliers du Groupe ;
- leur consommation de ressources rares ;
- la stabilité de leur contribution aux résultats financiers du Groupe ;
- leur capacité à conserver un positionnement concurrentiel compétitif.

En 2012, les métiers des **Services Financiers Spécialisés et Assurances** ont globalement connu une amélioration sensible de leur rentabilité, tout en poursuivant leur adaptation à un environnement contraint sur le capital et la liquidité. Les efforts portant sur l'optimisation des ressources rares, la diversification du refinancement, la réduction des coûts et la gestion des risques continueront en 2013. Le Groupe entend privilégier le développement sélectif de ses franchises les plus rentables, en synergie avec les Réseaux France et Internationaux. Il s'agira notamment de consolider ses positions de leader en Europe tout en poursuivant la rationalisation du portefeuille d'activités et le développement des sources de financement externes. Les activités d'Assurances, plus spécifiquement, ont continué de démontrer leur dynamisme et leur solidité en 2012. Le Groupe poursuivra, dans la logique du modèle de bancassurance, sa politique d'équipement et d'élargissement de la gamme de produits des clients des Réseaux du Groupe, en France comme à l'international.

Dans un environnement peu porteur, les métiers du pôle **Banque Privée, Gestion d'actifs et Services aux Investisseurs** ont participé à l'effort de transformation du Groupe, notamment au travers du recentrage du dispositif et d'une gestion rigoureuse des coûts.

Le développement de la Banque Privée sera poursuivi en 2013 avec l'ambition de conforter le statut de banque privée de référence sur ses marchés. Il s'agira notamment de capitaliser sur la qualité de l'offre, le renforcement des synergies avec les métiers piliers du Groupe et l'optimisation de l'efficacité opérationnelle. Ce développement s'accompagnera d'une modernisation progressive des systèmes d'information et d'une gestion toujours stricte des risques.

Les Services aux Investisseurs (Société Générale Securities Services) poursuivront leurs efforts pour consolider leur positionnement concurrentiel, soutenir le développement de leurs revenus et optimiser la rentabilité. L'activité de Courtage (Newedge) poursuivra le projet visant à renforcer sa compétitivité face à l'évolution des marchés et de l'environnement réglementaire. Amundi, dont le Groupe détient 25 % aux côtés de Crédit Agricole S.A., devra préserver sa base d'actifs, notamment en provenance des réseaux de détail de ses actionnaires dans un contexte de marché et réglementaire toujours peu favorable, et poursuivre ses actions auprès de la clientèle institutionnelle.

Au total, dans un environnement économique en demi-teinte, notamment en Europe, et un contexte réglementaire plus contraignant, notamment avec le projet de loi bancaire en France, le Groupe Société Générale poursuivra l'adaptation structurelle de son modèle avec l'ambition d'accompagner et de toujours mieux servir ses clients. Ces efforts seront prolongés en matière de simplification des organisations et de maîtrise des risques et des coûts afin de renforcer l'agilité du Groupe et d'offrir à ses actionnaires une rentabilité satisfaisante à l'échéance 2015.

LES MÉTIERS DU GROUPE

LES ACTIVITÉS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SONT ORGANISÉES AU SEIN DE 5 PÔLES: RÉSEAUX FRANCE/RÉSEAUX INTERNATIONAUX/BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT/SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS ET ASSURANCES/BANQUE PRIVÉE, GESTION D'ACTIFS ET SERVICES AUX INVESTISSEURS.

RÉSEAUX FRANCE

Les Réseaux France du Groupe reposent sur la combinaison de trois enseignes complémentaires: Société Générale, banque nationale de référence; Crédit du Nord, groupe de banques régionales; Boursorama Banque, acteur incontournable de la banque en ligne. Grâce à une équipe dédiée de plus de 32 000 professionnels, à un dispositif multi-canal performant, dont 3 176 agences, à une mutualisation des bonnes pratiques et une simplification des processus, les trois marques proposent une large gamme de produits et services adaptés aux besoins d'une clientèle diversifiée de plus de 11 millions de clients particuliers et de près de 615 000 clients professionnels et entreprises.

Dans un contexte de concurrence vive sur la collecte d'épargne, les Réseaux France affichent une bonne dynamique de leurs encours de dépôts bilantiels qui progressent de +5,4 % par rapport à 2011. Soutenus par la hausse des plafonds du livret A et du Livret Développement Durable (LDD), les encours de dépôts de la clientèle des particuliers se sont accrus de +6,0 % par rapport à 2011, à 88,0 Md EUR. Tirés par la collecte de dépôts à terme et certificats de dépôt bénéficiant de l'offre « CAT Tréso + » à destination des entreprises, les encours de dépôts auprès de la clientèle commerciale progressent de façon continue et s'élèvent à 49,9 Md EUR. Cette dynamique de collecte des dépôts a permis d'améliorer le ratio crédits sur dépôts en cohérence avec les contraintes réglementaires.

Les Réseaux France ont maintenu leur politique de soutien à l'économie et continué d'accompagner leurs clients dans le financement de leurs projets comme en témoigne la hausse des encours de crédits (+3,2 % par rapport à 2011). Depuis le début de l'année 2012, les encours de crédits de la clientèle commerciale ont progressé de +3,4 % par rapport à 2011, à 79,5 Md EUR, soutenus par la forte hausse des crédits de fonctionnement (+9,0 % par rapport à 2011). Les encours de crédits de la clientèle des particuliers augmentent de +2,9 %, à 94,9 Md EUR, portés par les crédits immobiliers (+3,5 %), en ligne avec la production de crédits immobiliers.

Les Réseaux France distribuent des produits d'assurance de Sogecap et Sogessur, filiales logées dans le pôle Services Financiers Spécialisés et Assurances. Les encours d'assurance-vie s'élèvent à 80,3 Md EUR: sur l'année 2012, la collecte reste positive à hauteur de 165 M EUR.

Au titre de l'année 2012, le produit net bancaire des Réseaux France est de 8 161 M EUR, stable par rapport à 2011, la hausse des encours compensant (i) la baisse des taux qui pèse sur les marges des dépôts à vue et de l'épargne réglementée, (ii) l'effet de la réglementation imposant des réductions tarifaires sur les commissions de service et (iii) la faiblesse des volumes sur les marchés financiers, entraînant une diminution des commissions financières.

Réseau Société Générale

Le réseau Société Générale offre des solutions adaptées aux besoins de 8,6 millions de clients particuliers et près de 466 000 clients professionnels, associations et entreprises qui lui font confiance, en s'appuyant sur trois atouts majeurs:

- 22 300 collaborateurs⁽¹⁾ et 2 257 agences principalement localisés dans les régions urbaines concentrant une part importante de la richesse nationale.
- Une offre complète et diversifiée de produits et de services, allant du support d'épargne à la gestion patrimoniale, en passant par les financements des entreprises et l'offre de moyens de paiement.
- Un dispositif multicanal performant et innovant: internet, téléphone et Agence Directe. En avril 2012, l'Agence Directe a obtenu le label « *Open to Dialog* » (décerné par Teletech international, spécialiste en Relation Client 2.0), arrivant sur la plus haute marche du podium dans la catégorie « Banque en ligne ».

Avec près de 5,6 millions de comptes à vue, la clientèle de particuliers est une composante clé du portefeuille du réseau Société Générale. Grâce à des actions commerciales volontaristes, une offre attractive et des conseillers dédiés, la banque de détail affiche près de 80 000 nouveaux comptes de particuliers en 2012. La première hausse du plafond du Livret A ainsi que le doublement du LDD ont favorisé l'Épargne à Régime Spécial, sans pour autant freiner l'évolution des Comptes Sur Livret (CSL) qui ont bénéficié d'une offre commerciale à taux bonifié.

Depuis 2008, Société Générale développe un dispositif commercial dédié à la clientèle patrimoniale au travers de la

(1) Le nombre de collaborateurs est mesuré en « Équivalent Temps Plein » (ETP).

joint-venture conclue avec Société Générale Private Banking qui compte aujourd'hui 8 centres en France.

Les dépôts de la clientèle de particuliers ressortent à 69,6 Md EUR. Les encours de crédit accordés à la clientèle de particuliers s'établissent à 73,7 Md EUR et sont composés à hauteur de 89,5 % de crédits à l'habitat.

Le Réseau Société Générale poursuit son engagement de soutien au financement de l'économie en continuant d'adapter son dispositif et son organisation aux besoins et contraintes de la clientèle commerciale. Dans cette volonté d'apporter une expertise toujours plus complète aux entreprises, plusieurs offres ont été lancées : une gamme complète de services pour permettre aux clients entreprises de réaliser leurs importations et leurs exportations en Chine, un nouveau site Internet dédié au commerce à l'international « Import-Export Solutions » ainsi que des rencontres avec des PME pour échanger sur l'accompagnement proposé par Société Générale dans la conquête de nouveaux territoires en Asie.

La progression du fonds de commerce illustre la pertinence de cette stratégie : avec la conquête de près de 660 nouvelles PME en 2012, le portefeuille compte plus de 90 000 entreprises à fin 2012. Le professionnalisme et la réactivité commerciale des conseillers de clientèle dédiés ont contribué à la construction d'une relation de proximité avec les clients.

La *joint-venture* (JV) avec la Banque de Financement et d'Investissement a pour mission principale d'accompagner le développement et d'accélérer la croissance des entreprises. L'équipe de 75 collaborateurs, dont une dizaine basée en province, est structurée en quatre métiers qui répondent à leurs besoins lors des différentes phases de leur évolution stratégique et patrimoniale : cela recouvre le financement de la croissance (financements d'acquisition, financements LBO) ; les fusions & acquisitions (croissance externe, cessions, augmentations de capital privées, évaluation) ; les marchés primaire actions et dette (introductions en Bourse, augmentations de capital ou quasi-capital, reclassements de blocs, offres publiques, émissions obligataires, placements privés de dette, titrisation, crédits syndiqués, etc.) ou encore le capital développement (prises de participations minoritaires dans des sociétés non cotées).

Dans un contexte économique dégradé où les entreprises restent indécises face à l'avenir, les encours de la clientèle commerciale à fin 2012 s'élèvent à 35,7 Md EUR en dépôts et 62,8 Md EUR en crédits.

Société Générale a également proposé des « prêts jeunes avenir ». Ces prêts, octroyés avec le concours actif des Caisses d'Allocations Familiales, sont destinés aux jeunes de 18 à 24 ans, pour financer les dépenses liées à un nouvel emploi. Depuis son lancement fin 2007, Société Générale a permis à plus de 2 500 jeunes entrant dans la vie active d'en bénéficier. L'enveloppe allouée par la Caisse des Dépôts a été totalement

consommée dans le courant de l'année 2010, et n'a pas été renouvelée, ne permettant donc plus à Société Générale de distribuer ce type de concours.

À fin 2012, plus de 1 200 dossiers étaient encore en phase de remboursement avec un encours de 1,9 M EUR.

Réseau Crédit du Nord

Le Groupe Crédit du Nord est constitué de 8 banques régionales (Courtois, Kolb, Laydernier, Nuger, Rhône-Alpes, Tarneaud, Crédit du Nord et Société Marseillaise de Crédit), d'une société de gestion d'actifs et d'une société de Bourse (Gilbert Dupont). Depuis plus de 160 ans, il développe une relation fondée sur la proximité, le professionnalisme et l'innovation. Les clients bénéficient des avantages d'une banque régionale et de ceux d'un Groupe à dimension nationale.

Animées par des conseillers connaissant parfaitement le tissu économique local, les banques du Groupe sont organisées comme de véritables PME dotées d'une très grande autonomie dans la gestion de leur activité. Celle-ci s'exprime notamment par des prises de décision rapides et une grande réactivité aux demandes des clients. Chaque banque s'attache à construire des liens individuels forts avec ses clients, pour faire de chacun d'eux le partenaire d'une relation confiante et pérenne.

Les 8 481 collaborateurs du Groupe Crédit du Nord et son réseau de 918 agences sont au service de 2,1 millions de clients particuliers, 218 000 clients professionnels et 84 000 clients entreprises et institutionnels.

La clientèle de professionnels constitue une priorité. Le réseau Crédit du Nord a ainsi mis en place un dispositif répondant aux besoins spécifiques de leurs métiers afin de les accompagner au quotidien et les conseiller dans leurs projets. Toutes les attentes des clients, qu'elles soient d'ordre privé ou professionnel, sont prises en compte au sein de la même agence et sous la responsabilité du même interlocuteur.

L'excellente qualité des relations, fondées sur l'écoute et le conseil, que construisent chaque jour les banques de ce réseau avec leurs clients, se reflète dans les études concurrentielles⁽¹⁾ menées par CSA auprès des clients des grands groupes bancaires français. En 2012, le Groupe Crédit du Nord se positionne comme la première banque au niveau de la satisfaction de la clientèle des Particuliers et Entreprises, ce pour la huitième année consécutive.

Gilbert Dupont et la Banque de Financement et d'Investissement (*via* Société Générale *Mid Cap Investment Banking*) ont signé un accord de coopération dans le domaine des marchés de capitaux pour les clients PME de Société Générale dont la valorisation ou la capitalisation boursière est inférieure à 200 M EUR⁽²⁾. Les opérations visées par cette coopération

(1) Le baromètre concurrentiel de mesure de la satisfaction clientèle a été réalisé au printemps 2012 auprès d'échantillons représentatifs de clients sur tous les marchés et sur plusieurs thèmes cités : satisfaction globale client, image, agence, produits et services.

(2) Hors secteurs technologie et biotech/medtech

sont les introductions en bourse, les augmentations de capital, les placements secondaires de titres ou encore les émissions d'obligations convertibles. Le premier, bénéficiant d'une forte présence historique et d'une expertise reconnue sur ce segment de marché, assurera la distribution des opérations tandis que le second en assurera la structuration. Par cet accord, le Groupe démontre sa volonté de promouvoir les synergies entre les métiers et confirme son engagement au service du financement de l'économie et des entreprises.

Boursorama

Créé en 1995, Boursorama est un acteur majeur de l'épargne en ligne en Europe avec près de 5,1 millions d'ordres exécutés au 31 décembre 2012, plus de 426 000 clients en France et un encours total d'épargne financière de 4,4 Md EUR à fin décembre 2012.

Le groupe Boursorama propose une gamme complète de produits et services bancaires qui s'appuie sur quatre piliers fondamentaux : la simplicité (ouvrir un compte en quelques « clics »), l'innovation (des outils exclusifs pour simplifier la gestion de l'argent tel que MoneyCenter, service gratuit de consolidation et gestion des comptes y compris de plusieurs banques, lancé en 2010 en France), la transparence (carte bleue gratuite et 15 types d'opérations sans frais) et la qualité (conseillers disponibles jusqu'à 22 h et transactions sécurisées).

Présent dans 4 pays (France, Allemagne, Royaume-Uni et Espagne), Boursorama se positionne comme :

- un acteur clé de la banque en ligne en France sous la marque Boursorama Banque grâce au site www.boursorama-banque.com qui offre une solution bancaire complète, innovante et performante allant des produits bancaires classiques aux produits d'épargne tels que les OPCVM et les placements en assurance-vie. Cette offre est également disponible en Allemagne, sous la marque Onvista Bank, en Espagne (depuis 2009) et au Royaume-Uni (depuis 2011), sous la marque SelfBank. En 2012, Boursorama Banque a été élue « meilleure banque en ligne » (L'internaute.com, mars 2012) et a de nouveau été classée « banque la moins chère » sur 3 des 4 profils retenus par le magazine Le Point (avril 2012). Boursorama Banque a également été élue « banque la moins chère » par le magazine Capital et Le Monde Argent en février 2013 (selon le profil « cadre » du magazine Capital, et les profils « employé » et « cadre » du Monde Argent). Le succès de l'offre bancaire en ligne (ouverture de près de 60 000 comptes courants en 2012) a été favorisé par l'audience du site boursorama.com : 1^{er} site d'actualité économiques et financières avec 560 000 visiteurs uniques en moyenne/jour et 13^e site le plus visité en France selon l'OJD (janvier 2013).

- un acteur majeur du courtage et de l'épargne en ligne en Europe. Le groupe Boursorama propose à des investisseurs privés de gérer leur épargne en ligne de manière autonome grâce à une gamme complète de produits et services d'épargne et un accès aux principales places financières internationales. Accessible en France sur le site www.boursorama.com, cette offre l'est également en Allemagne sur www.onvista-bank.de, en Espagne sur www.selftrade.es et au Royaume-Uni sur www.selftrade.co.uk.
- le leader de l'information financière en ligne en France et en Allemagne, avec les sites www.boursorama.com et www.onvista.de.

Global Transaction and Payment Services

Présent en France et dans 21 implantations dans le monde, GTPS (Global Transaction and Payment Services) est rattaché aux Réseaux France et s'adresse aux particuliers, entreprises et institutions financières qui souhaitent un accompagnement dans la gestion de leurs flux (bancaires, commerciaux) et de leurs paiements.

Avec plus de 1 750 collaborateurs, GTPS s'articule autour de deux activités :

Global Transaction Banking (GTB) assure, en France et à l'international la commercialisation d'une offre élargie de services à une clientèle d'entreprises et d'institutions financières. Cette offre regroupe les métiers suivants :

- gestion de trésorerie d'entreprises (*cash management*)
- financement du commerce international (*trade*)
- activités de *correspondent banking*
- affacturage
- services de change liés aux activités de banque de transaction

La commercialisation est assurée en étroite coopération avec les réseaux de distribution du Groupe : Réseaux France, SG CIB et Réseaux Internationaux.

Global Payment Services (GPS) est en charge de la fonction de prestataire interne. Cette mission recouvre les responsabilités suivantes :

- la conception des moyens de paiement et l'ingénierie des solutions bancaires (pilotage des projets et des évolutions du dispositif de traitement)
- la gestion des flux – 200 Md EUR échangés chaque jour,
- le traitement des opérations.

RÉSEAUX INTERNATIONAUX

Depuis plus de 10 ans, le développement des Réseaux Internationaux s'appuie sur la mise en œuvre d'un modèle de banque universelle adapté aux spécificités locales. Au travers d'acquisitions ciblées et de développements organiques, les Réseaux Internationaux poursuivent leur politique de croissance et occupent aujourd'hui des positions de premier plan dans différentes zones d'implantation telles que l'Europe centrale et orientale (dont la Russie), le Bassin méditerranéen, l'Afrique du Nord, l'Afrique subsaharienne et l'Outre-Mer. Grâce à leur offre de produits et de services innovants et aux relations de partenariat nouées avec leurs clients, ils contribuent au financement des économies des différentes régions dans lesquelles ils se développent. L'année 2012 aura été marquée par trois événements majeurs. En réaction à un environnement très dégradé en Grèce et après avoir soutenu sa filiale plusieurs années, le Groupe s'est efforcé de trouver une stratégie alternative et porteuse d'avenir, dans le contexte de la consolidation du secteur bancaire grec. Ainsi le Groupe a cédé la totalité de sa participation de 99,08 % dans sa filiale grecque Geniki à Piraeus Bank en décembre 2012. Par ailleurs, en août 2012, le Groupe a reçu de Qatar National Bank (QNB) une expression d'intérêt pour l'acquisition de sa participation majoritaire (77,17 %) dans sa filiale égyptienne, National Société Générale Bank (NSGB). Le Groupe a accepté l'offre de QNB, qui valorise la totalité du capital de NSGB à deux fois la valeur comptable de ses fonds propres au 30 septembre 2012. Enfin, le Groupe a également procédé à une rationalisation de ses activités en Russie, en cédant sa filiale biélorusse et son activité de recouvrement.

Malgré ce contexte difficile, la stratégie du Groupe à l'international reste inchangée. En effet, les Réseaux Internationaux continuent d'orienter leur activité selon trois axes stratégiques: le développement ciblé dans des pays à potentiel élevé, la création d'un acteur de premier plan en Russie et l'accélération de la croissance dans les bassins à potentiel de bancarisation.

La bonne performance des indicateurs d'activité confirme la pertinence des choix stratégiques effectués par les Réseaux Internationaux. À fin 2012, les encours de crédits des Réseaux Internationaux s'élèvent à 62,8 Md EUR (hors Grèce et hors Égypte), en progression annuelle de +3,2 %⁽¹⁾ sur l'année. Les dépôts s'élèvent à 61,9 Md EUR (hors Grèce et hors Égypte) et progressent de +2,1 %⁽¹⁾ sur l'année. Le réseau se compose de plus de 3750 agences dans 36 pays et 38 filiales, au service d'environ 14 millions de clients (particuliers, entreprises, institutionnels et associations) et de plus de 57 800 collaborateurs. Avec 4 943 M EUR de revenus au titre de l'année 2012, le pôle contribue à hauteur de près de 21 % aux revenus du Groupe en 2012 contre un peu plus de 12 % dix années auparavant.

Au cœur du rayonnement du Groupe à l'international, le dispositif des Réseaux Internationaux en Europe centrale et orientale s'est d'abord construit avec l'acquisition de la BRD en Roumanie en

1999, puis de Komerční Banka (KB) en République tchèque en 2001. Par la suite, Société Générale a développé sa couverture géographique dans la région avec des acquisitions en Croatie et en Géorgie en 2006, puis en Moldavie, en Albanie et en Macédoine en 2007.

En Roumanie, la BRD reste le premier réseau privé d'agences du pays, avec 915 agences et des parts de marché de l'ordre de 15 % en crédits et en dépôts.

En République tchèque, la KB se positionne au 3^e rang des banques du pays en termes de taille de bilan et a reçu le titre prestigieux de « Banque de l'année 2012 » pour la 5^e fois sur les 11 années d'existence du concours organisé par Fincentrum.

L'intérêt pour le marché russe s'est manifesté dès 1993, avec l'obtention d'une licence bancaire pour BSGV et le développement d'une entité de banque universelle à partir de 2003. La présence des Réseaux Internationaux a été renforcée par l'acquisition de Delta Credit en 2005 et surtout celle en 2006 d'une participation de 20 % dans Rosbank, premier réseau bancaire privé du pays. L'ensemble des activités dans ce pays est actuellement supervisé par une seule entité juridique (fusion de Rosbank et BSGV), détenue à 82,4 % par Société Générale. Mutualisant les fonctions support, ce socle de banque universelle couvre tous les marchés de particuliers et d'entreprises en s'appuyant sur l'expertise d'entités spécialisées (crédit à la consommation, crédit immobilier, crédit-bail ainsi que les activités de financement et d'investissement via une joint-venture avec SG CIB). Aujourd'hui, Rosbank et ses filiales constituent la première banque privée par les encours de crédits aux particuliers et la troisième banque privée du pays par le nombre d'agences.

En Slovénie et Monténégro, les deux filiales du Groupe ont été élues « Bank of the Year 2012 » par The Banker; ce prix récompense les banques qui ont le mieux relevé les défis d'un contexte économique d'une rigueur sans précédent en faisant preuve d'un esprit d'innovation et d'une gestion efficace dont ont bénéficié les clients.

Au total, le Groupe est présent dans 13 pays d'Europe centrale et orientale (y compris Russie) pour un total d'encours de dépôts et de crédits de respectivement 45,0 Md EUR et 46,1 Md EUR.

Dans le Bassin méditerranéen, le Groupe a d'abord été présent au Maroc (1962) puis au Liban (1969), pour ensuite s'implanter en Algérie (1999) et en Tunisie (2002). Le réseau compte aujourd'hui 7 implantations y compris l'Égypte, la Jordanie et Chypre, acquis en 2010 par Société Générale de Banque au Liban. Le dispositif compte 838 agences et un fonds de commerce de plus de 2 550 000 clients particuliers. Au 31 décembre 2012, les encours de dépôts s'élèvent à 8,0 Md EUR⁽²⁾ et les encours de crédits à 8,2 Md EUR⁽²⁾, essentiellement portés par ses filiales au Maroc où le Groupe occupe la position de 4^e banque privée. Le magazine Intercontinental Finance vient d'ailleurs de lui décerner le prix « 2012 Banking Awards » du fait de la « qualité de service

(1) À périmètre et taux de change constants.

(2) Données hors Égypte.

offerte à la clientèle et de ses concrétisations commerciales ». Les entités du Groupe en Afrique subsaharienne affichent une croissance soutenue du fonds de commerce (+8,8 % du portefeuille clients sur l'année) et de leur réseau d'agences (+21 agences sur 1 an).

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Société Générale Corporate & Investment Banking (SG CIB) est la Banque de Financement et d'Investissement de Société Générale. Avec près de 10 000⁽¹⁾ personnes réparties dans 34 pays, SG CIB est présent sur les principales places financières dans les régions d'intervention du Groupe, avec une large couverture européenne et des représentations sur les zones Europe centrale et orientale, Moyen-Orient, Afrique, Amériques et Asie-Pacifique. Le pôle propose à ses clients des solutions financières sur mesure associant innovation, conseil et qualité d'exécution dans trois domaines d'expertise : **banque d'investissement, financements et activités de marchés.**

- SG CIB offre à ses clients **émetteurs** (grandes sociétés, institutions financières, souverains ou secteur public), des conseils stratégiques dans le cadre de leur développement et un accès au capital pour financer ce développement ;
- SG CIB s'adresse également aux **investisseurs** qui gèrent de l'épargne à investir avec des objectifs de rendement-risque définis. Qu'ils soient gestionnaires d'actifs, fonds de pensions, caisses de retraite, family offices, hedge funds, fonds souverains, organismes publics, banques privées, compagnies d'assurance ou distributeurs, la banque leur fournit un accès global aux marchés actions, taux, crédit, changes, matières premières, gestion alternative ainsi qu'une offre unique de solutions et de conseils « cross asset », s'appuyant sur des expertises marchés de premier plan.

L'ambition du pôle est de se situer parmi les premières banques de financement et d'investissement de la zone euro, en s'appuyant sur un modèle équilibré entre métiers et régions, tout en poursuivant la transformation de son modèle afin d'améliorer son efficacité opérationnelle et son profil de risque avec, pour principal objectif, de toujours mieux servir ses clients. Dans un environnement très concurrentiel, SG CIB a gagné des parts de marché sur l'ensemble du secteur pour atteindre, à fin septembre 2012, 3,7 %⁽²⁾ des revenus d'un panel de 15 banques (contre 2,8 % en 2007).

Afin de renforcer ses positions et de favoriser les ventes croisées, SG CIB organise ses domaines d'expertise autour de deux métiers :

- **Global Markets** regroupe en une plateforme Marchés unique et mondiale les activités de marchés « Actions » et « Taux, Changes et Matières premières », offrant ainsi une vision multi-produits et des solutions « cross asset » optimisées ;

- **Financement et Conseil** intègre les activités de couverture stratégique des grands clients, de conseil en fusions et acquisitions, ainsi que les activités de banque de financement (financements structurés, financements export ou de projets, solutions de levée de capitaux – dettes ou actions, d'ingénierie financière et de couverture pour les émetteurs).

Global Markets

Afin d'accompagner ses clients dans un environnement où les marchés financiers sont de plus en plus interconnectés, SG CIB a regroupé ses experts – ingénieurs, vendeurs, opérateurs de marché et spécialistes conseils – au sein d'une plateforme intégrée permettant un accès global aux marchés actions, taux, crédit, changes, matières premières et de gestion alternative. Les experts de SG CIB s'appuient sur cette plateforme pour proposer des solutions sur mesure, adaptées aux besoins et risques spécifiques de chaque client pour chacun des sous-jacents.

ACTIONS

La présence historique de SG CIB sur tous les grands marchés actions du monde, primaires et secondaires, et une tradition d'innovation de longue date, lui confèrent une position de leader sur une gamme complète de solutions variées couvrant l'ensemble des activités cash, dérivés et recherche actions.

- Les **dérivés actions** constituent l'un des pôles d'excellence de SG CIB ; récompensée depuis plusieurs années, son expertise est reconnue tant par la profession que par ses clients. Cette année encore et pour la quatrième fois en cinq ans, SG CIB a obtenu le titre de « banque la plus innovante en dérivés actions » (*The Banker*, octobre 2012) et la première place du classement « Fournisseur mondial de produits dérivés » (Classements Risk et IFR, 2012). Le leadership de la banque en la matière s'illustre en outre par des positions de premier plan sur les activités de flux : avec une part de marché de 12,6 % fin 2012, la banque est le premier acteur mondial sur les warrants. Elle maintient aussi son troisième rang sur le marché européen des ETF (*Exchange Traded Funds*), avec une part de marché de 12,1 %.
- **Lyxor Asset Management**, filiale à 100 % de Société Générale, dispose d'un large éventail de produits et de services d'investissement innovants et performants permettant de proposer des solutions de gestion structurée, indicielle et alternative. En 2012, la plateforme de compte gérée de Lyxor s'est vue récompenser sept fois par les principales publications *Hedge Funds* dont le titre de « Meilleure plateforme de comptes gérés » (*Hedge Week Awards*, mars 2012 et *Hedge Funds review European FoHF Awards*, novembre 2012). Au 31 décembre 2012, les actifs gérés par Lyxor s'élèvent à 75,4 Md EUR.

(1) Effectifs hors personnel intérimaire, en "Équivalent Temps Plein" (ETP).

(2) Sur la base des revenus hors éléments non-récurrents. Panel composé de JP Morgan, Citibank, Goldman Sachs, Morgan Stanley, Bank of America, Nomura, Deutsche Bank, UBS, Crédit Suisse, Barclays Capital, HSBC, RBS, BNP Paribas, CA CIB, SG CIB ; en 2007, comprend aussi Bear Stearns, Merrill Lynch, Lehman Brothers.

TAUX, CHANGES ET MATIÈRES PREMIÈRES

Les activités de *fixed income* couvrent une gamme exhaustive de produits et services, permettant d'assurer la liquidité, la tarification et la couverture des risques sur les activités de taux, changes et matières premières des clients de SG CIB.

- **Taux et changes** : basées à Londres, Paris, Madrid et Milan, mais aussi aux États-Unis et en Asie-Pacifique, les équipes taux et changes proposent un large éventail de produits de flux et de produits dérivés. Elles apportent aux clients de Société Générale des solutions personnalisées aux besoins de gestion actif-passif, de gestion du risque et d'optimisation des revenus, et sont régulièrement récompensées. SG CIB s'est de nouveau illustrée dans ce domaine en 2012 en obtenant la première place sur les « prêts/emprunts de titres en euro » (Classements *Risk Interdealer*, septembre 2012).
- **Matières premières** : fort de vingt ans d'expérience, SG CIB est un acteur majeur sur les marchés de l'Énergie (pétrole, produits raffinés, gaz naturel, charbon, émissions de carbone, gaz naturel liquéfié, etc.), des métaux (de base et précieux) et a développé une offre matières premières agricoles à destination des producteurs. SG CIB est actif auprès des entreprises et des investisseurs institutionnels et leur apporte des solutions de couverture et d'investissement. En qualité de membre de 1^{re} catégorie du London Metal Exchange, SG CIB offre également des services de compensation et d'exécution pour les contrats *futures* et options. En 2012, SG CIB a été reconnu « meilleur établissement de l'année sur les métaux de base » et « Gaz naturel en Europe » (*Energy Risk*, mai 2012).

Par ailleurs, SG CIB continue de se développer et a constitué une équipe de **recherche Cross Asset**, composée d'analystes répartis dans le monde entier, qui réalise de nombreuses études thématiques et multi-produits, portant sur toutes les classes d'actifs. Ces travaux, qui facilitent l'interprétation des tendances de marchés et leur traduction en stratégies, sont un excellent outil d'aide à la décision à destination des investisseurs, et sont à ce titre régulièrement primés. En 2012, Société Générale a ainsi été nommé n°1 en « Idée de trade » et « Stratégie de crédit » en recherche « *Fixed Income* » (*Euromoney*, juin 2012).

Financement et Conseil

La ligne métier « **Financement et Conseil** » regroupe les activités de « **Coverage & Investment Banking** » et les activités de « Banque de Financement ».

COVERAGE & INVESTMENT BANKING

Les équipes de « **Coverage & Investment Banking** » proposent à leurs clients, entreprises, institutions financières ou secteur public, une approche intégrée, globale et sur mesure, reposant sur :

- des services de conseil en stratégie étendus, couvrant les fusions et acquisitions, les structurations d'introductions en bourse, ou encore les restructurations de dette et de capital et la gestion actif-passif, et ;
- un accès à des solutions de levée de capitaux optimisées, grâce notamment à la joint-venture avec la Banque de Financement et les Activités de Marchés.

BANQUE DE FINANCEMENT (GLOBAL FINANCE)

S'appuyant sur une expertise mondiale et une connaissance sectorielle, les équipes de la **Banque de Financement** – ou « **Global Finance** » – proposent aux clients émetteurs une offre complète et des solutions intégrées dans trois domaines clés : levée de capitaux, financements structurés et couverture stratégique du risque de taux, change et inflation.

Les solutions de levée de capitaux, dette ou actions, proposées par SG CIB, reposent sur sa capacité à offrir aux émetteurs un accès à l'ensemble des marchés mondiaux ainsi qu'à élaborer des solutions innovantes de financements stratégiques et d'acquisition ou de financement à effet de levier.

SG CIB occupe une position de premier plan sur les marchés de capitaux actions (n°2 des « émissions actions et de produits actions en France » selon *Thomson Reuters*, décembre 2012).

SG CIB met à disposition de ses clients son expertise mondialement reconnue en financements structurés dans de nombreux secteurs d'activité : ressources naturelles et énergie, commerce international, infrastructures et actifs. Dans un contexte de désintermédiation accrue et en vue des nouvelles réglementations à venir, SG CIB a engagé son repositionnement avec notamment le renforcement de ses capacités de distribution et la réduction des activités faiblement génératrices de synergies.

Le déploiement du modèle « *Originate to Distribute* » se poursuit avec des transactions significatives telles que l'émission de Project Bonds pour le compte de Dolphin Energy, le placement privé des obligations Lactalis ou le financement de la scission de SNAM (Società Nazionale Metanodotti). Le Groupe a également mis en place un partenariat avec Axa pour lancer une nouvelle offre de financement à destination des entreprises françaises.

En 2012, le magazine *Trade Finance* a décerné à SG CIB le titre de « Meilleur arrangeur en financement export » pour la 11^e année consécutive, le titre de « Meilleure banque de financement matières premières » pour la 4^e année consécutive.

Actifs gérés en extinction

Des actifs rendus illiquides dans le contexte de la crise de crédit, en raison de leur nature (certains CDO (*Collateralised Debt Obligations*) de RMBS (*Residential Mortgage Backed Securities*),

RMBS, CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*) et autres ABS (*Asset Backed Securities*) européens, américains émis entre 2008-2009, ou australiens...) ou de leur structure (actifs couverts par des *monolines*, dérivés de crédit exotiques...) ne sont plus en ligne avec les objectifs stratégiques et le profil de risque de la banque. Identifiés dès 2008, ils ont été regroupés et confiés à une équipe dédiée, en charge de les gérer en extinction. Cette équipe met en œuvre des stratégies diversifiées (vente, restructuration de portefeuille, mise en place de couvertures), permettant d'optimiser les conditions de sortie, en conformité avec l'objectif de réduction du risque et de réallocation des ressources vers les activités stratégiques de la Banque de Financement et d'Investissement. Elle fait l'objet d'une gouvernance spécifique permettant d'optimiser les interactions entre la Direction de la Banque de Financement et d'Investissement, la Direction des risques et la Direction financière. Afin de faciliter la lecture et la compréhension des performances de la Banque de Financement et d'Investissement, les revenus dégagés par ces actifs gérés en extinction font l'objet d'une présentation distincte de ceux des activités pérennes.

En 2012, la taille du portefeuille a été divisée par 2 passant de 17 Md EUR au 31 décembre 2011 à 8,8 Md EUR fin 2012 (dont 3,1 Md EUR d'actifs *non investment grade* et 5,7 Md EUR d'actifs *money good*).

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS ET ASSURANCES

Le pôle des Services Financiers Spécialisés et Assurances regroupe un ensemble des métiers spécialisés capables de répondre aussi bien aux besoins spécifiques des entreprises qu'à ceux des particuliers, en France et à l'international. Il propose des produits d'assurance-vie, prévoyance et dommages (Société Générale Insurance), des solutions de financement et de gestion pour les flottes automobiles (ALD Automotive), des solutions de financement pour les ventes et les équipements des professionnels (Société Générale Equipment Finance) ainsi qu'une large gamme de crédits à la consommation (Société Générale Consumer Finance). Présent dans 45 pays, il s'appuie sur les compétences de près de 27 000 collaborateurs.

Les Services Financiers Spécialisés et Assurances sont des métiers de spécialistes, complémentaires de la banque universelle avec laquelle ils mettent en œuvre de nombreuses synergies, tout en diversifiant leurs réseaux de distribution notamment au travers de partenariats et d'accords avec des prescripteurs.

À fin 2012, les encours de crédit gérés par le pôle s'élèvent à 51 Md EUR (y compris *servicing*), dont 90 % en Europe qui constitue son principal socle d'activité et où il détient des positions fortes.

Assurances (SGI)

Société Générale Insurance, la ligne métier Assurances du Groupe Société Générale, couvre les besoins de la clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises du Groupe en matière d'assurance vie épargne, d'épargne retraite, d'assurance santé, de protection des personnes et de dommages aux biens.

La ligne métier emploie 2 000 collaborateurs dans 17 pays.

Selon un modèle de bancassurance intégrée, les compagnies d'assurance-vie et dommages de Société Générale Insurance mettent à la disposition des réseaux du Groupe, en France et à l'international, une gamme complète de produits et de services d'assurance autour de 6 familles de produits: assurance vie épargne, assurance épargne retraite, prévoyance individuelle (dont assurance santé), assurance des emprunteurs et prévoyance collective, assurances dommages et risques divers.

En 2012, poursuivant le déploiement de sa stratégie de bancassurance, Société Générale Insurance a démontré la solidité de son dispositif avec un niveau d'encours historique et le maintien de ses parts de marché en assurance vie épargne. Elle a, par ailleurs, accéléré l'inflexion volontariste initiée au cours des dernières années vers les produits de protection-prévoyance et assurance-dommages pour lesquels l'activité est en forte croissance, en France et à l'international.

Ainsi, Société Générale Insurance a poursuivi le développement des synergies avec les réseaux de distribution du Groupe. En France, le métier a finalisé l'internalisation de l'assurance des emprunteurs des crédits à la consommation et crédits revolving de Crédit du Nord et Franfinance, filiale de crédit à la consommation du Groupe, et lancé avec Boursorama une nouvelle offre d'assurance sur crédit. À l'international, l'année a notamment été marquée par le démarrage de l'activité assurance des emprunteurs en Pologne, en partenariat avec Eurobank, et le lancement d'une nouvelle activité d'assurance dommages en Italie en partenariat avec ALD Automotive. Par ailleurs, en Russie après la commercialisation réussie de l'assurance dommages automobile, l'offre s'est enrichie de garanties dommages habitation. L'ensemble de ces développements s'effectue avec une attention constante à la satisfaction des clients comme en témoigne la régularité des récompenses attribuées au métier Assurances par la presse spécialisée pour la qualité de ses produits et de ses services à la clientèle.

Location longue durée et gestion de flottes de véhicules (ALD)

ALD Automotive propose des solutions de location longue durée de véhicules et de gestion de flottes automobiles pour des entreprises de toutes tailles, aussi bien sur des marchés locaux qu'à l'international. L'activité rassemble les avantages financiers

de la location opérationnelle avec un panel complet de services de qualité, comprenant notamment la maintenance, la gestion des pneus, la consommation de carburant, l'assurance et le remplacement des véhicules.

ALD Automotive bénéficie d'une large couverture géographique, à travers une présence dans 37 pays situés sur quatre continents, d'une expertise unique sur les marchés des BRIC, ainsi que des partenariats avec Wheels, Inc. en Amérique du Nord et FleetPartners en Australie et Nouvelle-Zélande. ALD Automotive occupe depuis plusieurs années le 2^e rang européen et le 3^e rang mondial dans la location longue durée de véhicules.

À fin 2012, ALD Automotive gère une flotte de 955 000 véhicules dont 725 000 en location longue durée.

Pour la cinquième année consécutive, ALD Automotive France remporte le prix « Élu service client de l'année 2013 » (Inférence Opération - Viséo Conseil).

Financement des ventes et des biens d'équipement professionnel (SGEF)

Société Générale Equipment Finance est spécialisé dans le financement des ventes et des biens d'équipement professionnel. L'activité s'effectue grâce à des partenaires prescripteurs (constructeurs et distributeurs de biens d'équipement professionnel), les réseaux bancaires ou en direct. Société Générale Equipment Finance développe son expertise dans trois grands secteurs : Transport, Équipements Industriels et High-Tech.

N°1 en Europe et n°3 dans le monde, SGEF est implanté dans 21 pays, emploie 3 000 collaborateurs, gère un portefeuille de 22 Md EUR d'encours, avec une forte granularité de clientèle allant des grandes entreprises internationales aux PME, allié à une offre variée de produits (leasing financier, crédit, location, rachat de créances...) et de services (assurances, location de camions avec services).

Société Générale Equipment Finance a une nouvelle fois été primé en 2012 par le magazine Leasing Life en recevant les prix du « *European Lessor of the Year* » et du « *SME champion of the Year* ».

Crédit à la consommation (SGCF)

Société Générale Consumer Finance gère les activités de crédit à la consommation du Groupe. Le métier propose des solutions de financements multi-produits aux clients particuliers et aux partenaires : financements affectés en concession automobile et en magasin, prêts personnels non affectés (à travers des réseaux de points-crédit, de prescripteurs ou via l'exploitation de fichiers qualifiés) et servicing pour les réseaux de banque de détail du Groupe.

SGCF est présent dans 19 pays, emploie près de 18 000 collaborateurs et gère 29 Md EUR d'encours. En financement automobile, grâce à la consolidation de son positionnement

(1) Le nombre de collaborateurs est mesuré en "Équivalent Temps Plein" (ETP)

concurrentiel et le renforcement de ses partenariats avec les constructeurs, le métier se classe n°2 en France et en Allemagne, et n°3 en Russie.

BANQUE PRIVÉE, GESTION D'ACTIFS ET SERVICES AUX INVESTISSEURS

Le pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs (Private Banking, Global Investment Management and Services – GIMS) regroupe le métier de Banque Privée avec Société Générale Private Banking, celui de la Gestion d'Actifs avec Amundi et TCW et, enfin, le métier Titres avec Société Générale Securities Services et le courtage sur produits dérivés avec Newedge.

Le 9 août 2012, Société Générale a annoncé avoir signé un accord en vue de céder sa participation dans TCW à Carlyle Groupe et au management de TCW. La clôture de cette opération a eu lieu le 6 février 2013. Cette transaction représente une nouvelle étape dans la mise en œuvre du plan de transformation de Société Générale qui vise à concentrer ses ressources sur ses activités cœur et simplifier son dispositif.

À fin 2012, les encours d'actifs sous gestion du pôle, sans prise en compte des actifs gérés par Lyxor Asset Management (filiale consolidée au sein de la ligne-métier Global Markets de la Banque de Financement et d'Investissement), ni des avoirs des clients gérés directement par les Réseaux France, s'élevaient à 86 Md EUR pour la Banque Privée et 107 Md EUR pour la Gestion d'Actifs. Les actifs en conservation poursuivent leur progression à 3 449 Md EUR, confortant ainsi le positionnement du Groupe au 2^e rang des conservateurs européens. Le pôle enregistre pour l'ensemble de l'année 2012 des revenus à 2 160 M EUR.

Banque Privée

Parmi les leaders de la Banque Privée dans le monde, la ligne-métier Société Générale Private Banking offre des services de gestion de fortune à une clientèle fortunée disposant d'avoirs financiers de plus de 1 M EUR, grâce à l'expertise de ses équipes spécialisées en ingénierie patrimoniale, en conseil en investissement et financiers.

Société Générale Private Banking regroupe 2 500⁽¹⁾ collaborateurs, et totalise 86 Md EUR d'actifs sous gestion au 31 décembre 2012.

Le dispositif de Société Générale Private Banking s'étend sur 17 pays. Il s'est renforcé ces dernières années en France et au Royaume-Uni avec l'ouverture de centres régionaux dédiés aux clients particuliers fortunés. Société Générale Private Banking est également présente dans les zones à fort dynamisme notamment au Moyen-Orient et en Asie et s'emploie à capter la clientèle émergente par la mise en place d'équipes dédiées notamment à la clientèle russe, latino-américaine, arabe, indienne et africaine.

Elle multiplie les synergies avec l'ensemble des autres lignes-métiers du Groupe, que ce soit avec les Réseaux France et Internationaux, les Services Financiers Spécialisés et Assurances ou la Banque de Financement et d'Investissement et le métier Titres.

Le savoir-faire et l'expertise de ses équipes font de Société Générale Private Banking un acteur majeur de la gestion de fortune mondialement reconnu. Il a ainsi été désigné en 2013 (au titre de 2012) « Meilleure Banque Privée en France » pour la seconde fois en trois ans et « Meilleure Banque Privée pour son offre de produits structurés en Europe » pour la 8^e année consécutive (Euromoney). Il a aussi obtenu le titre de « Meilleure Banque Privée au Luxembourg » et « Meilleure Banque Privée au Moyen-Orient » (respectivement par PWM/The Banker et par The Banker Middle East, au titre de 2012).

Au 31 décembre 2012, la ligne-métier Banque Privée enregistrait des revenus s'élevant à 757 M EUR pour l'ensemble de l'année.

Gestion d'Actifs

Après la cession de TCW, la Gestion d'Actifs de Société Générale s'exercera principalement au travers d'Amundi dont il détient 25 %, les 75 % restant étant détenus par Crédit Agricole S.A.

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2010, Amundi est né du rapprochement des activités de CAAM et de SGAM, Société Générale apportant ses activités de gestion fondamentale, de *private equity* et de gestion immobilière. La structure offre une gamme complète de produits, couvrant toutes les classes d'actifs et les principales devises. Amundi propose des solutions d'épargne en réponse aux besoins de plus de 100 millions de clients particuliers à travers le monde et construit pour les clients institutionnels des produits sur mesure, performants et innovants, adaptés à leur activité et profil de risque. Bénéficiant du soutien de deux grands groupes bancaires, Crédit Agricole et Société Générale, Amundi se place au 2^e rang en Europe continentale et parmi les 9 premiers acteurs mondiaux de l'*asset management* (Classement IPE « *Top 400 asset managers active in the European marketplace* », juin 2012) avec plus de 727 Md EUR d'actifs sous gestion au 31 décembre 2012.

Services aux Investisseurs

MÉTIER TITRES

Présent dans 28 implantations dans le monde avec plus de 4 000 collaborateurs, Société Générale Securities Services (SGSS) offre une gamme complète de services à la pointe des dernières évolutions des marchés financiers et de la réglementation, qui comprend :

- l'activité de services de **compensation**, alliant le traitement sophistiqué et flexible des solutions de sous-traitance *back-office* titres avec une offre de compensation leader sur le marché ;
- l'activité de **conservation** et de **banque dépositaire**, qui permet

aux intermédiaires financiers (banques commerciales et privées, brokers et banques d'investissement, *global custodians*) et investisseurs institutionnels (gestionnaires d'actifs, assureurs et mutuelles, caisses de retraite et fonds de pension, institutions nationales et supranationales) de bénéficier des prestations de conservation locale et internationale, couvrant toutes les classes d'actifs ;

- les services d'**administration de fonds** et d'**asset servicing** gèrent les opérations de valorisation et de *middle office* de produits dérivés complexes (*OTC* et structurés), ainsi que le calcul de la performance et du risque des portefeuilles pour des promoteurs d'Organismes de Placement Collectif (OPC), des sociétés de gestion d'actifs financiers et d'investissement, des banques et investisseurs institutionnels ;
- les **services aux émetteurs**, comprenant notamment l'administration de plan de stock-options, d'actionariat salarié ou d'attribution d'actions gratuites, la gestion de comptes nominatifs, les services financiers, l'organisation d'assemblées générales ;
- les services de **gestion de la liquidité** (*cash* et titres) fournissent des solutions d'optimisation des flux allant du prêt/emprunt de titres à la couverture du risque de change ;
- les activités d'**agent de transfert**.

Avec 3 449 Md EUR d'actifs conservés à fin décembre 2012, SGSS se classe au 7^e rang des conservateurs mondiaux et au 2^e rang européen. Elle offre en outre ses services de dépositaire à 3 252 OPC et assure la valorisation de 3 904 OPC pour 456 Md EUR d'actifs administrés. SGSS gère et valorise 35 000 positions sur produits complexes et figure parmi les leaders européens de l'administration de plans de *stock options*.

SGSS confirme l'expertise de ses équipes ainsi que sa capacité à mettre en place des projets innovants en étant nommé « Administrateur de fonds de l'année 2012 » lors de la cérémonie de remise des prix de Global Investor.

COURTAGE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

Newedge, *joint-venture* codétenue à 50/50 par Société Générale et Crédit Agricole CIB, est née de la fusion de deux spécialistes du courtage, Fimat et Calyon Financial. Newedge propose à ses clients une gamme très étendue et innovante de services de compensation et d'exécution de contrats dérivés cotés (sur produits financiers et matières premières) et de gré à gré (*OTC* de taux, change, actions et indices, et matières premières).

Avec une présence forte en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, Newedge offre à ses clients un point d'entrée unique pour un accès à plus de 85 places financières dans le monde. Cette large présence internationale permet à Newedge de traiter des volumes très importants et de se positionner comme premier acteur des Futures Commission Merchants aux États-Unis en 2012 avec une part de marché de 11,8 %.

3

LA SOCIÉTÉ,
LES ACTIONNAIRES

CHIFFRES CLÉS 2012.....	20
L'ACTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	22
INFORMATIONS SUR LE CAPITAL.....	26
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	33

CHIFFRES CLÉS 2012

REVENUS

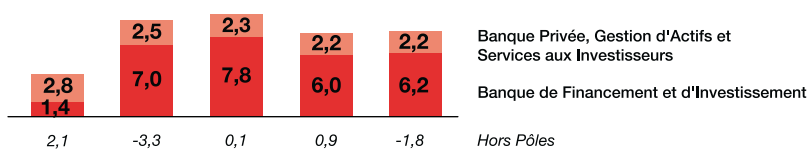
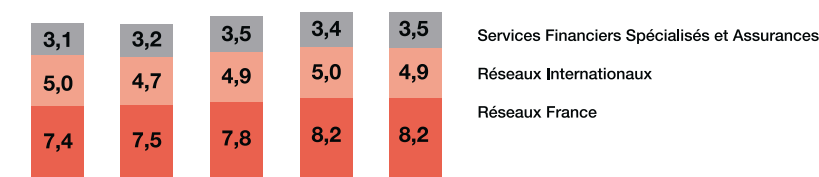
10,7 %
Ratio Core Tier 1 Bâle 2.5

+83 %
Hausse des capitaux propres part du Groupe depuis 2007

24,4 Md EUR
Produit net bancaire, hors réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre

(en Md EUR)

2008	2009	2010	2011	2012	
21,9	21,7	26,4	25,6	23,1	Groupe



	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾
Résultats (en M EUR)					
Produit net bancaire	23 110	25 636	26 418	21 730	21 866
Résultat d'exploitation	2 737	4 270	5 713	116	3 683
Résultat net	1 208	2 788	4 302	1 108	2 773
Résultat net part du Groupe	774	2 385	3 917	678	2 010
<i>Réseaux France</i>	1 291	1 428	1 233	1 007	1 287
<i>Réseaux Internationaux</i>	(51)	325	492	459	633
<i>Banque de Financement et d'Investissement</i>	1 053	635	1 730	663	(2 062)
<i>Services Financiers Spécialisés et Assurances</i>	674	297	343	26	469
<i>Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs</i>	(293)	171	289	201	329
<i>Hors Pôles</i>	(1 900)	(471)	(170)	(1 678)	1 354
Activité (en Md EUR)					
Total du bilan	1 250,7	1 181,4	1 132,1	1 023,7	1 130,0
Crédits clientèle	350,2	367,5	371,8	344,4	354,6
Dépôts clientèle	337,2	340,2	337,4	300,1	282,5
Actifs gérés ⁽²⁾	193 ⁽³⁾	176 ⁽³⁾	172 ⁽³⁾	344	336
Fonds Propres (en Md EUR)					
Capitaux propres part du Groupe	49,8	47,1	46,4	42,2	36,1
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	54,1	51,1	51,0	46,8	40,9
Effectifs moyens⁽⁴⁾	154 009	159 616	155 617	156 681	163 082

(1) Changements en 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012:

- Les activités de gestion structurée, indicielle et alternative de SGAM Alternative Investments sont rattachées à celles de Lyxor Asset Management, et à ce titre intégrées aux métiers de la Banque de Financement et d'Investissement à compter du 1^{er} janvier 2010.
- À compter du 1^{er} janvier 2010, la contribution financière d'Amundi (pôle de gestion d'actifs détenu à 25 % par Société Générale et à 75 % par Crédit Agricole) est présentée en « Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence ».
- Le Groupe a adapté son organisation au premier trimestre 2009. L'ensemble des filiales immobilières précédemment rattachées à la Banque de Financement et d'Investissement, à l'exception d'ODIPROM, rejoint les Réseaux France. Les entités transférées sont notamment GENEFIM, SOGEPROM et GENEFIMMO ainsi que leurs filiales respectives.
- À compter du 1^{er} janvier 2010, les entités SGAM AI CRÉDIT PLUS et SGAM AI CRÉDIT PLUS OPPORTUNITÉS, précédemment rattachées au Hors Pôles, rejoignent la Banque de Financement et d'Investissement. D'autre part, le Groupe a transféré un portefeuille de titres classé en titres disponibles à la vente et en titres détenus jusqu'à l'échéance du Hors Pôles à la Banque de Financement et d'Investissement.

(2) Hors actifs gérés par Lyxor.

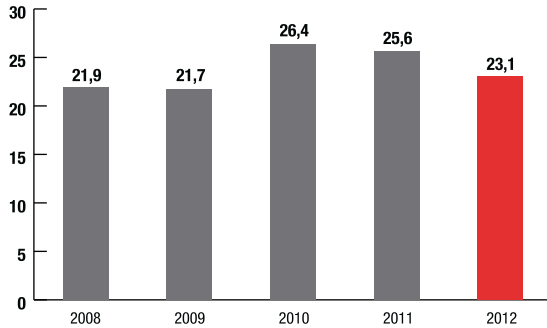
(3) Hors actifs gérés par Lyxor et Amundi.

(4) Hors personnel intérimaire.

Données Bâle 2. À partir de 2011, le référentiel Bâle 2 intègre les exigences de la CRD3.

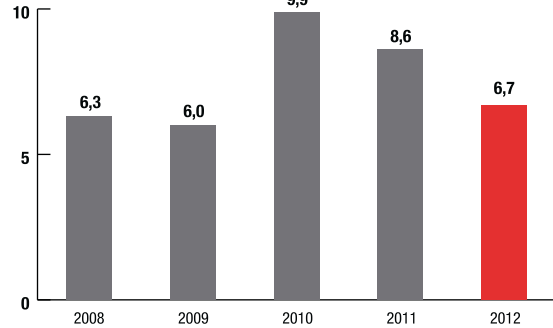
PRODUIT NET BANCAIRE

(En Md EUR)



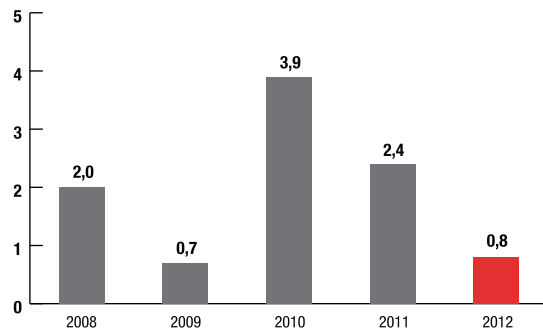
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

(En Md EUR)



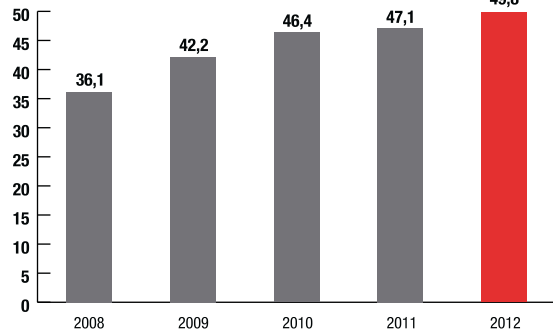
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(En Md EUR)



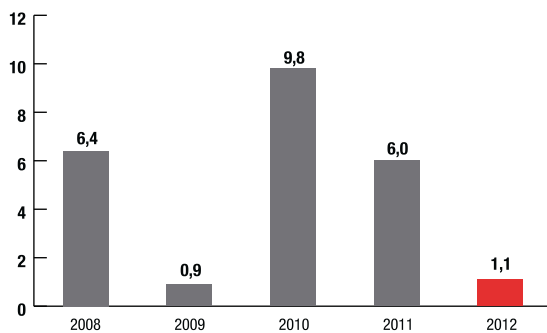
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

(En Md EUR)



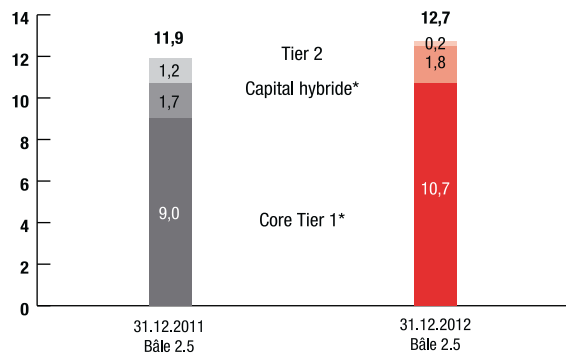
ROE APRÈS IMPÔT⁽¹⁾

(En %)



RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ

(En %)



* Les fonds propres Core Tier 1 se définissent comme les fonds propres Tier 1 Bâle 2 moins le capital hybride éligible Tier 1.

(1) ROE du Groupe calculé sur la base des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS (y compris normes IAS 32-39 et IFRS 4) en excluant les plus ou moins-values latentes hors réserves de conversion, les titres super-subordonnés, les titres subordonnés à durée indéterminée et en déduisant les intérêts à verser aux porteurs de ces titres.

L'ACTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

PARCOURS BOURSIER

En 2012, l'action Société Générale a progressé de 64,7 % et a clôturé à 28,340 EUR au 31 décembre. Cette performance se compare sur la même période à une progression de 12,0 % pour l'indice des banques de la zone euro DJ EURO STOXX BANK et de 15,2 % pour l'indice CAC 40.

Au 31 décembre 2012, la capitalisation boursière du groupe Société Générale s'élevait à 22,1 Md EUR, ce qui la situait au 15^e rang des valeurs du CAC 40 (20^e rang au 31 décembre 2011), au 12^e rang en termes de « flottant » (18^e rang au 31 décembre 2011) et au 5^e rang des banques de la zone euro (7^e rang au 31 décembre 2011).

Sur l'année 2012, le marché du titre est demeuré très liquide avec un volume moyen quotidien échangé de 146 M EUR, soit un taux journalier de rotation du capital de 0,90 % (contre 0,85 %

en 2011). En valeur, le groupe Société Générale s'est classé au 4^e rang des titres les plus traités du CAC 40.

PLACE DE COTATION

L'action Société Générale est cotée à la Bourse de Paris (service à règlement différé, groupe continu A, code ISIN FR0000130809) et se négocie par ailleurs aux États-Unis sous forme de certificats d'action (ADR).

INDICES BOURSIERS

L'action Société Générale figure notamment dans les indices CAC 40, STOXX Europe 50, EURO STOXX 50, Euronext 100, MSCI PAN EURO et MSCI Euro, FTSE4Good et ASPI Eurozone.

RENTABILITÉ TOTALE* POUR L'ACTIONNAIRE

Le tableau suivant indique, pour différentes durées de détention d'une action Société Générale se terminant au 31 décembre 2012, la rentabilité totale de l'investissement en cumulé d'une part, et en moyenne annualisée d'autre part.

Durée de détention de l'action	Date	Rentabilité totale* cumulée	Rentabilité totale* moyenne annualisée
Depuis la privatisation	08.07.1987	+ 415,3 %	+ 6,6 %
Depuis 15 ans	31.12.1997	+ 69,8 %	+ 3,6 %
Depuis 10 ans	31.12.2002	- 20,4 %	- 2,3 %
Depuis 5 ans	31.12.2007	- 64,6 %	- 18,7 %
Depuis 4 ans	31.12.2008	- 10,2 %	- 2,7 %
Depuis 3 ans	31.12.2009	- 39,2 %	- 15,3 %
Depuis 2 ans	31.12.2010	- 26,5 %	- 14,3 %
Depuis 1 an	31.12.2011	+ 64,7 %	+ 64,3 %

Source: Datastream

* Rentabilité totale = plus-value + dividende net réinvesti en actions.

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE

	2012	2011	2010	2009	2008
Dividende net (en EUR)*	0,45	0	1,75 ⁽¹⁾	0,25 ⁽¹⁾	1,20 ⁽¹⁾
Taux de distribution (%) ⁽²⁾	70	0	35,3	55,6	35,5
Rendement net (%) ⁽³⁾	1,6	0	4,4	0,5	3,3

* Lorsque l'on ajuste les données par action faisant référence à des périodes antérieures à l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2009, conformément à la norme IAS 33, du coefficient publié par Euronext, le dividende ajusté ressort à 1,14 euro en 2008.

(1) Dividende avec option de paiement en actions nouvelles.

(2) Dividende net/bénéfice net par action. En 2012, le taux de distribution est de 26 % du résultat net hors réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre.

(3) Dividende net/dernier cours à fin décembre.

Données boursières	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Capital social (en nombre de titres)	780273227	776079991	746421631	739806265	580727244
Capitalisation boursière (Md EUR)	22,1	13,3	30,0	36,2	20,9
Bénéfice net par action (EUR)*	0,64	3,20	4,96	0,45	3,20
Actif net par action* – valeur en fin d'exercice (EUR)	56,93	54,6	54,0	48,9	49,6
Cours* (EUR) plus haut	29,8	52,0	52,2	53,8	87,8
plus bas	15,0	15,1	30,3	18,0	26,1
dernier	28,3	17,2	40,2	49,0	34,1

* Conformément à la norme IAS 33, les données par action faisant référence à des périodes antérieures aux augmentations de capital intervenues au premier trimestre 2008 et au quatrième trimestre 2009 ont été ajustées des coefficients publiés par Euronext.

DIVIDENDE 2012

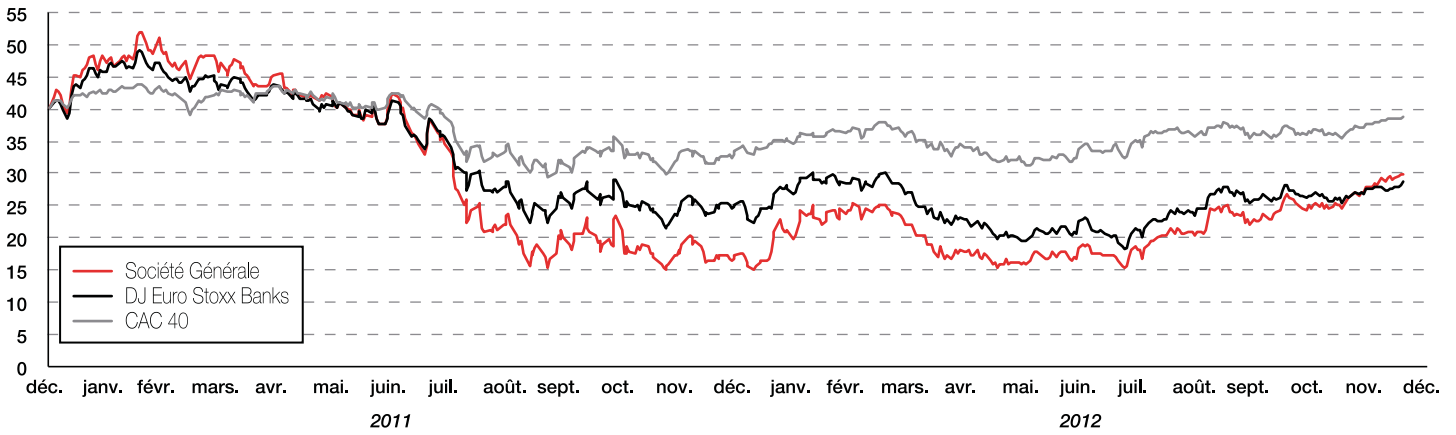
Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni le 12 février 2013, a décidé de proposer à l'Assemblée générale le versement d'un dividende de 0,45 euro par action et d'offrir aux actionnaires la possibilité d'opter pour le paiement du dividende en actions nouvelles. Sous réserve d'un vote favorable par l'Assemblée générale du 22 mai 2013 :

- Le détachement du dividende aura lieu le 29 mai 2013.
- La période de l'offre pour le paiement du dividende en actions s'étendra du 29 mai au 12 juin 2013 inclus. Au-delà de cette date ou à défaut d'exercice de l'option, le dividende sera payé uniquement en numéraire.
- Le prix d'émission des actions nouvelles sera égal à 90 %

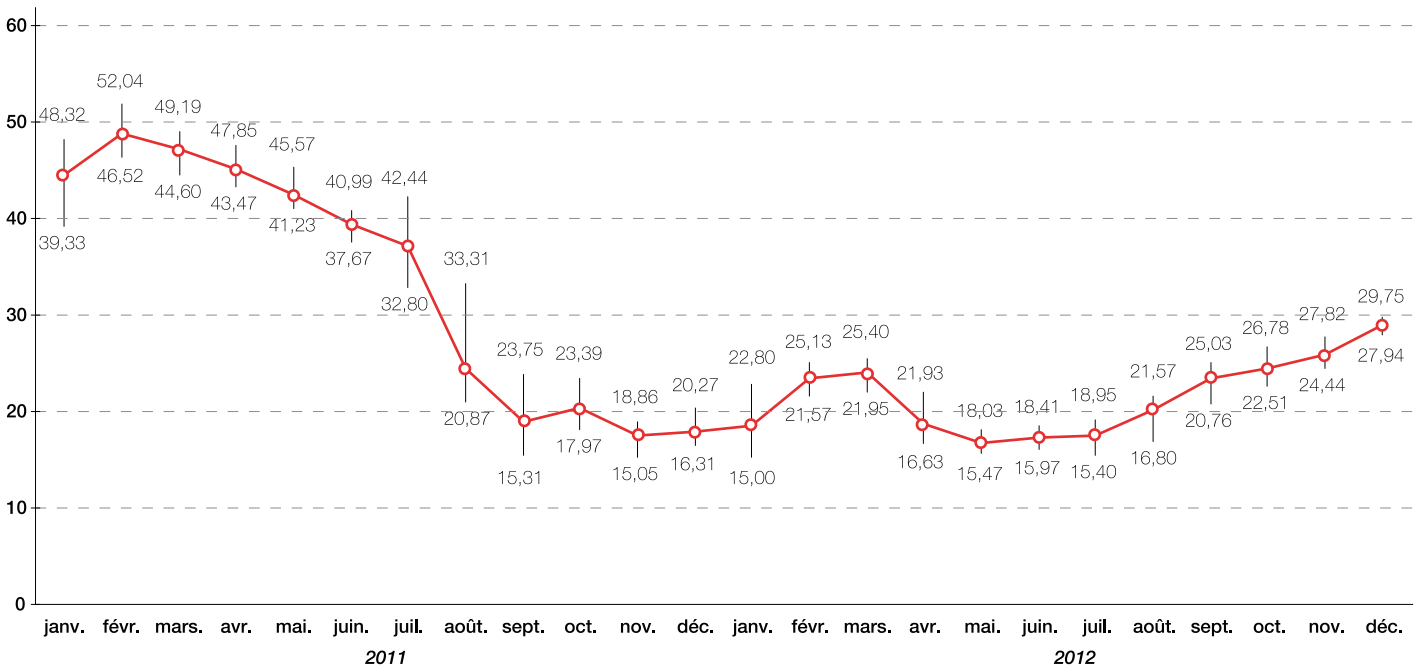
du montant résultant du calcul de la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution diminuée du montant du dividende et arrondi au centime d'euro supérieur.

- Si le montant des dividendes pour lesquels l'option est exercée ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra, à son choix, recevoir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, le jour où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces. Les actions ainsi émises en paiement du dividende porteront jouissance au 1^{er} janvier 2013.
- Le dividende sera mis en paiement à compter du 24 juin 2013.

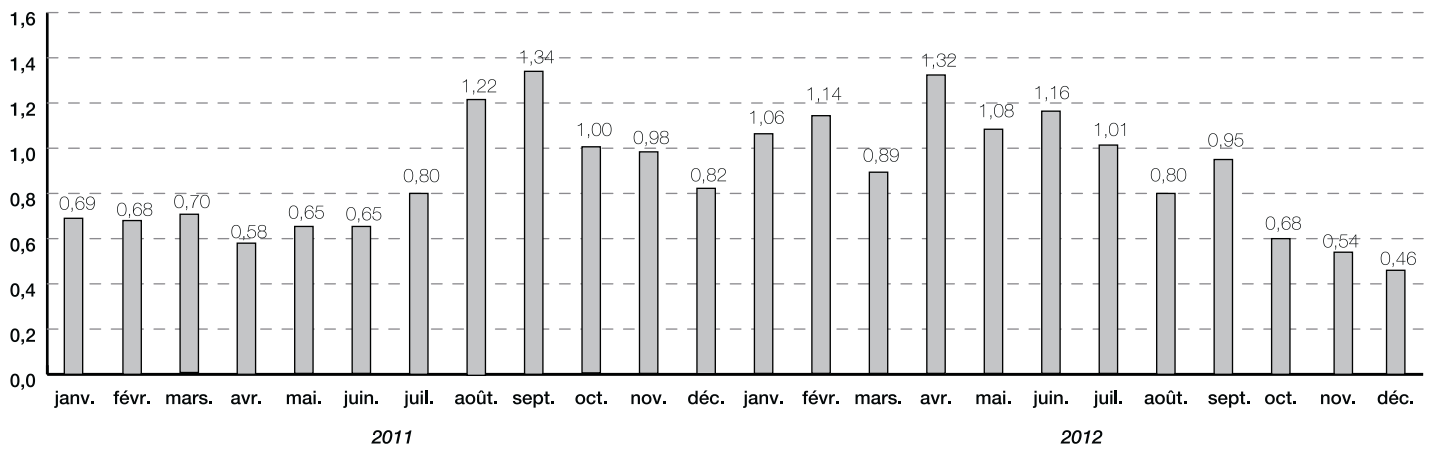
ÉVOLUTION DU COURS (BASE COURS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN EUR AU 31.12.2010)



ÉVOLUTION MENSUELLE DU COURS DE L'ACTION (COURS MOYEN MENSUEL EN EUR)



VOLUMES ÉCHANGÉS (MOYENNE DES VOLUMES QUOTIDIENS ÉCHANGÉS EN POURCENTAGE DU CAPITAL)



Source: Datastream

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Opérations	Date (de réalisation ou de constatation)	Variation	Nombre d'actions	Capital social (en EUR)	Variation du capital liée à l'opération (en %)
Options exercées au 2 ^e semestre 2007	constatée le 11.01.2008	+ 317 782	466 582 593	583 228 241,25	+ 0,07
Options exercées du 1 ^{er} au 11 janvier 2008	constatée le 05.02.2008	+ 34 080	466 616 673	583 270 841,25	+ 0,01
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée le 8 février 2008	constatée le 14.03.2008	+ 116 654 168	583 270 841	729 088 551,25	+ 25,00
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2008	constatée le 24.06.2008	+ 7 456 403	590 727 244	738 409 055,00	+ 1,28
Annulation d'actions	02.11.2008	- 10 000 000	580 727 244	725 909 055,00	- 1,69
Émission d'actions de préférence (actions B)	constatée le 28.05.2009	+ 45 045 045 actions B	625 772 289 divisé en 580 727 244 actions A et 45 045 045 actions B	782 215 361,25	+ 7,76
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 17.06.2009	+ 13 810 504 actions A	639 582 793 divisé en 594 537 748 actions A et 45 045 045 actions B	799 478 491,25	+ 2,21
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2009	constatée le 10.07.2009	+ 10 757 876 actions A	650 340 669 divisé en 605 295 624 actions A et 45 045 045 actions B	812 925 836,25	+ 1,68
Options exercées en 2009	constatée le 15.10.2009	+ 411 actions A	650 341 080 divisé en 605 296 035 actions A et 45 045 045 actions B	812 926 350,00	
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée le 5 octobre 2009	constatée le 02.11.2009	+ 134 510 230 actions A	784 851 310 divisé en 739 806 265 actions A et 45 045 045 actions B	981 064 137,50	+ 20,68
Annulation des actions de préférence décidée le 3 novembre 2009	constatée le 23.12.2009	- 45 045 045 actions B	739 806 265 actions A	924 757 831,25	- 5,74
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 21.06.2010	+ 2 323 887	742 130 152	927 662 690,00	+ 0,31
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2010	constatée le 16.07.2010	+ 4 291 479	746 421 631	933 027 038,75	+ 0,58
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 21.06.2011	+ 23 901 432	770 323 063	962 903 828,75	+ 3,2
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2011	constatée le 13.07.2011	+ 5 756 928	776 079 991	970 099 988,75	+ 0,75
Augmentation de capital Plan d'Épargne 2012	constatée le 26.06.2012	+ 4 191 357	780 271 348	975 339 185,00	+ 0,54
Options exercées en 2012	constatée le 08.01.2013	+ 1 879	780 273 227	975 341 533,75	

CAPITAL SOCIAL

Le capital de Société Générale au 31 décembre 2012, entièrement libéré, s'élève à 975 341 533,75 EUR et se compose de 780 273 227 actions de 1,25 EUR nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2012.

Dans le cadre des activités de marchés, des opérations indicielles ou avec des sous-jacents sur le titre Société Générale peuvent être utilisées. Ces opérations n'ont pas d'incidence sur le montant du capital à venir.

L'augmentation de 4 193 236 du nombre d'actions sur l'année 2012 correspond :

- à l'émission de 4 191 357 actions souscrites par les salariés du Groupe au mois de juillet dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié ;
- à la création de 1 879 actions nouvelles résultant de la levée de stock-options attribuées en mars 2009 intervenues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012.

AUTODÉTENTION ET AUTOCONTRÔLE

Au 31 décembre 2012, le groupe Société Générale détient 17 618 940 actions d'autodétention (dont 335 000 actions détenues au titre du contrat de liquidité et 17 283 940 actions correspondant à un prix de revient de 616 761 104 EUR couvrant des attributions aux salariés), représentant 2,26 % du capital, et 8 987 016 actions d'autocontrôle représentant 1,15 % du capital. Au total, le Groupe détient directement et indirectement 26 605 956 actions (hors actions détenues dans le cadre d'opérations de *trading*) représentant une valeur comptable de 762 830 004 EUR et une valeur nominale de 33 257 445 EUR.

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

	Achats			Transferts/cessions				
	Nombre	Prix de revient		Nombre	Prix de revient		Prix de cession/transfert	
Annulation	0	-	0,00					
Croissance externe	0	-	0,00					
Attribution aux salariés	0	-	0,00	2 821 998	56,14	158 429 378	0,00	0,00
Contrat de liquidité	30 119 423	21,40	644 700 363	31 054 062	21,15	656 742 113	21,28	660 728 196
Total	30 119 423	21,40	644 700 363	33 876 060	24,06	815 171 491	21,28	660 728 196

RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée générale mixte du 22 mai 2012 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions, en vue de les annuler, de mettre en place, d'honorer ou de couvrir des programmes d'options sur actions, d'autres allocations d'actions et de façon générale toute forme d'allocation au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe, de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de conserver et de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement des titres dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ainsi que la poursuite d'un contrat de liquidité.

Société Générale n'a cependant pas acquis d'actions propres sur le marché au cours de l'exercice 2012, hors contrat de liquidité.

Dans le cadre du contrat de liquidité mis en œuvre le 22 août 2011, Société Générale a acquis en 2012, 30 119 423 titres pour une valeur de 644 700 363 EUR et a cédé 31 054 062 titres pour une valeur de 660 728 196 EUR. Au 31 décembre 2012, 335 000 actions figuraient au compte du contrat de liquidité pour une valeur de marché de 9 493 900 EUR.

Entre le 1^{er} janvier 2013 et le 12 février 2013, hors contrat de liquidité, Société Générale n'a pas acquis d'actions propres sur le marché. Au 12 février 2013, aucune action ne figurait au compte du contrat de liquidité.

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS AU 31.12.2012

Pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte	3,41 %*
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille (détention directe)	17618940
Valeur brute comptable du portefeuille (détention directe)	626255004 EUR
Valeur de marché du portefeuille (détention directe)	499320760 EUR

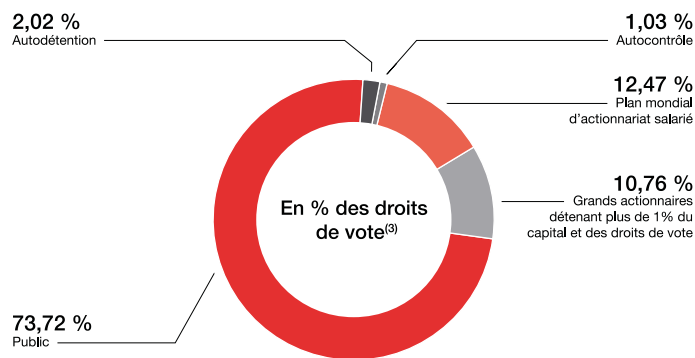
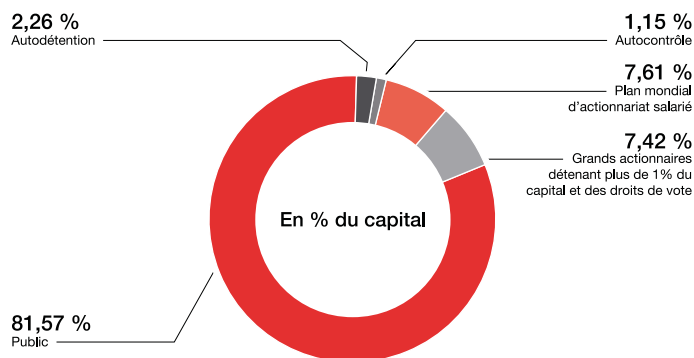
* 3,81 % en tenant compte des 3,1 millions de titres sous options d'achat en couverture des plans de stock-options 2006 et 2007.

Au 31.12.2012	Nombre de titres	Valeur nominale (en EUR)	Valeur comptable (en EUR)
Société Générale*	17618940	22023675	626255004
Filiales	8987016	11233770	136575000
<i>Finareg</i>	4944720	6180900	82431000
<i>Gene-act1</i>	2210112	2762640	21447000
<i>Youric</i>	1832184	2290230	32697000
Total	26605956	33257445	762830004

* Dont contrat de liquidité (335000 titres, valeur nominale: 418750 EUR, valeur comptable: 9493900 EUR).

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE⁽¹⁾ SUR 3 ANS

	Situation au 31.12.2012 ⁽²⁾			Situation au 31.12.2011			Situation au 31.12.2010		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽³⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽³⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽³⁾
Plan mondial d'actionariat salarié	59 344 358	7,61 %	12,47 %	58 566 866	7,55 %	12,29 %	54 025 794	7,24 %	11,23 %
Grands actionnaires détenant plus de 1 % du capital et des droits de vote	57 860 893	7,42 %	10,76 %	70 027 808	9,02 %	13,26 %	70 506 939	9,45 %	13,21 %
<i>Groupama</i>	19 455 211	2,49 %	4,27 %	30 414 497	3,92 %	6,66 %	31 719 974	4,25 %	6,32 %
<i>CDC</i>	19 567 063	2,51 %	2,90 %	19 567 063	2,52 %	2,88 %	16 797 614	2,25 %	2,72 %
<i>Meiji Yasuda Life Insurance Cy</i>	11 069 312	1,42 %	2,54 %	11 069 312	1,43 %	2,53 %	11 069 312	1,48 %	2,67 %
<i>CNP</i>	7 769 307	1,00 %	1,05 %	8 976 936	1,16 %	1,19 %	10 920 039	1,46 %	1,49 %
Public	636 462 020	81,57 %	73,72 %	617 122 724	79,52 %	70,99 %	600 582 235	80,46 %	72,98 %
Autodétention ⁽⁴⁾	17 618 940	2,26 %	2,02 %	21 375 577	2,75 %	2,44 %	12 319 647	1,65 %	1,49 %
Autocontrôle	8 987 016	1,15 %	1,03 %	8 987 016	1,16 %	1,03 %	8 987 016	1,20 %	1,09 %
Total		100,00 %	100,00 %		100,00 %	100,00 %		100,00 %	100,00 %
Base de référence		780 273 227	871 175 967		776 079 991	875 965 444		746 421 631	827 921 887



(1) Y compris droits de vote double (article 14 des statuts de Société Générale).

(2) Au 31 décembre 2012, la part des actionnaires de l'Espace économique européen dans le capital est estimée à 39,8 %.

(3) À compter de 2006 et conformément à l'article L. 223-11 du Règlement général de l'AMF, des droits de vote sont associés aux actions d'autocontrôle et d'autodétention pour le calcul du nombre total de droits de vote, mais ces actions sont dépourvues de droit de vote en Assemblée générale.

(4) Dont 335 000 actions détenues au titre du contrat de liquidité, au 31 décembre 2012.

NB: Les statuts de Société Générale comprennent des seuils déclaratifs à intervalle de 0,5 % à partir de 1,5 %. À fin décembre 2012, hors OPCVM et activité de trading d'établissements financiers, aucun autre actionnaire n'a déclaré détenir plus de 1,5 % du capital du Groupe.

ACCORDS EXISTANTS ENTRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET SES ACTIONNAIRES

Société Générale a conclu le 24 juillet 2000 avec Santander Central Hispano une convention concernant la gestion de leurs participations réciproques. Aux termes de cet accord, Société Générale et Santander Central Hispano se reconnaissent mutuellement un droit de préemption sur les actions détenues, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale, par chacune des parties dans le capital de l'autre, ce droit ne s'appliquant pas en cas d'offre publique émise par un tiers visant les actions de l'une ou de l'autre des parties.

La convention est conclue pour une période initiale de trois ans à compter de sa signature et est reconductible par période de deux ans.

Cette clause de préemption a été publiée par le Conseil des Marchés Financiers dans une décision n°201C1417 en date du 30 novembre 2001. Cet accord est toujours en vigueur au 31 décembre 2012. Toutefois, à cette date, Santander Central Hispano ne détenait plus aucune participation au capital de Société Générale, qui elle-même ne détenait plus d'actions Santander Central Hispano.

INFORMATIONS DE L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, Société Générale doit exposer et, le cas échéant, expliquer les éléments suivants lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Société Générale considère ne pas avoir de dispositifs spécifiques susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Il est toutefois renvoyé ci-après aux éléments listés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce dans la mesure où ces informations figurent dans le Document de référence au titre d'autres obligations.

1. structure du capital: ces renseignements figurent dans le présent chapitre 3 sous le titre « Répartition du capital et des droits de vote sur 3 ans » ;
2. restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote: ces renseignements figurent au chapitre 11 au paragraphe « Statuts » plus particulièrement aux articles 6 et 14 ;

3. participations directes ou indirectes dans le capital dont Société Générale a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce: ces renseignements figurent dans le présent chapitre 3 sous le titre « Répartition du capital et des droits de vote sur 3 ans » ;
4. liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux: non applicable depuis l'annulation des actions de préférence le 23 décembre 2009 ;
5. mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier: ces renseignements figurent dans le chapitre 6 « Ressources humaines » sous le titre « Intéressement, participation et actionnariat salarié » ;
6. accords entre actionnaires dont Société Générale a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote: non applicable ;
7. règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société. Ces renseignements figurent au chapitre 11 au paragraphe « Statuts » plus particulièrement aux articles 7 et 14 ;
8. pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission ou de rachat d'actions: les délégations accordées par l'Assemblée au Conseil d'administration dans ces domaines figurent au chapitre 3 sous le titre « tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et de leur utilisation en 2012 et début 2013 » et les renseignements sur le rachat d'actions figurent au chapitre 3 sous le titre « Rachat d'actions » ;
9. accords conclus par Société Générale qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de Société Générale, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts: non applicable ;
10. accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique: ces renseignements figurent au chapitre 5 sous le titre « Rémunération des dirigeants du groupe » pour les administrateurs.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ET DE LEUR UTILISATION EN 2012 ET DÉBUT 2013 (JUSQU'AU 12 FÉVRIER 2013)

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2012	Utilisation en 2013 (jusqu'au 12 février)
Rachat d'actions	Acheter des actions Société Générale	Accordée par : AG du 24.05.2011, 11 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le : 25.05.2011 Échéance anticipée : 23.05.2012	10 % du capital à la date de réalisation des achats	Hors contrat de liquidité : Néant Au 23.05.2012, 4 000 000 actions figuraient au compte du contrat de liquidité	NA
		Accordée par : AG du 22.05.2012, 13 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le : 23.05.2012 Échéance : 23.11.2013	5 % du capital à la date de réalisation des achats	Hors contrat de liquidité : Néant Au 31.12.2012, 335 000 actions figuraient au compte du contrat de liquidité. (voir détails en p. 27 du Document de référence 2013)	Hors contrat de liquidité : Néant Au 12.02.2013, aucune action ne figurait au compte du contrat de liquidité
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	Augmenter le capital avec DPS par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 25.05.2010, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 22.05.2012	460 M EUR nominal pour les actions soit 49,7 % du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : sur ces plafonds s'imputent ceux des 17^e à 22^e résolutions de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	N/A
		Accordée par : AG du 22.05.2012, 14 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22.07.2014	485 M EUR nominal pour les actions soit 49,99 % du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : sur ces plafonds s'imputent ceux des 15^e à 17^e, 19^e à 20^e résolutions de l'AG du 22.05.2012</i>	Néant	Néant
Augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	Augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres	Accordée par : AG du 25.05.2010, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 22.05.2012	550 M EUR nominal soit 59,4 % du capital à la date de l'autorisation	Néant	N/A
		Accordée par : AG du 22.05.2012, 14 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22.07.2014	550 M EUR nominal soit 56,6 % du capital à la date de l'autorisation	Néant	Néant
Augmenter le capital sans DPS par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Augmenter le capital sans DPS par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 25.05.2010, 17 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 22.05.2012	138 M EUR nominal pour les actions soit 14,9 % du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 16^e résolution et sur ces plafonds s'imputent ceux des 18^e et 19^e résolutions de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	N/A
		Accordée par : AG du 22.05.2012, 15 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22.07.2014	145 M EUR nominal pour les actions soit 14,95 % du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 14^e résolution et sur ces plafonds s'imputent ceux des 16^e et 17^e résolutions de l'AG du 22.05.2012</i>	Néant	Néant
Option de sur allocation en cas de demandes excédentaires lors d'opérations d'augmentation de capital avec ou sans DPS décidées par le Conseil		Accordée par : AG du 25.05.2010, 18 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 22.05.2012	15 % de l'émission initiale <i>Remarque : l'opération se ferait au même prix que l'émission initiale et dans la limite des plafonds des 16^e et 17^e résolutions de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	N/A

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2012	Utilisation en 2013 (jusqu'au 12 février)
		Accordée par : AG du 22.05.2012, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22.07.2014	15 % de l'émission initiale <i>Remarque : l'opération se ferait au même prix que l'émission initiale et dans la limite des plafonds des 14^e et 15^e résolutions de l'AG du 22.05.2012</i>	Néant	Néant
	Augmenter le capital pour rémunérer des apports de titres en nature	Accordée par : AG du 25.05.2010, 19 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 22.05.2012	10 % du capital <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 16^e et 17^e résolutions de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	N/A
		Accordée par : AG du 22.05.2012, 17 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22.07.2014	10 % du capital <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 14^e et 15^e résolutions de l'AG du 22.05.2012</i>	Néant	Néant
Émission de valeurs mobilières	Émission de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital	Accordée par : AG du 22.05.2012, 18 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22.07.2014	2 Md EUR nominal	Néant	Néant
Opération en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un <i>Plan d'Épargne d'Entreprise ou de Groupe de Société Générale</i>	Accordée par : AG du 25.05.2010, 20 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 22.05.2012	3 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 16^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i>	4 191 357 actions émises soit 0,54 % du capital au jour de l'opération	N/A
		Accordée par : AG du 22.05.2012, 19 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22.07.2014	3 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 14^e résolution de l'AG du 22.05.2012</i>	Néant	Opération dont le principe a été arrêté par le Conseil du 12.02.2013
	Attribuer des <i>options de souscription</i> ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AG du 25.05.2010, 21 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 22.05.2012	4 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond inclut les attributions gratuites d'actions et s'impute sur celui prévu par la 16^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i> 0,20 % du capital pour les <i>Dirigeants mandataires sociaux</i> <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 4 % prévu par la 21^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	N/A
	Attribuer des <i>actions gratuites</i> émises ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AG du 25.05.2010, 22 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 22.05.2012	4 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 21^e résolution ainsi que sur celui prévu par la 16^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i> 0,20 % du capital pour les <i>Dirigeants mandataires sociaux</i> <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 4 % prévu par la 22^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i>	Attribution de 3 100 000 actions soit 0,40 % du capital au jour de l'attribution	N/A
		Accordée par : AG du 22.05.2012, 20 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22.07.2014	2 % du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 14^e résolution de l'AG du 22.05.2012</i> 0,10 % du capital pour les <i>Dirigeants mandataires sociaux</i> <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 2 % prévu par la 20^e résolution de l'AG du 22.05.2012</i>	Néant	Néant
Annulation d'actions	Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat	Accordée par : AG du 25.05.2010, 23 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance anticipée : 22.05.2012	10 % du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	N/A
		Accordée par : AG du 22.05.2012, 22 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22.07.2014	5 % du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	Néant

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination

Société Générale

Siège social

29, boulevard Haussmann, 75009 Paris

Siège Administratif

17, Cours Valmy, 92972 Paris-La Défense

Adresse postale: Société Générale, Tours Société Générale, 75886 Paris cedex 18

Numéro de téléphone: 01 42 14 20 00

Site internet: www.societegenerale.com

Forme juridique

Société Générale est une société anonyme de droit français dotée du statut de banque.

Législation

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

Société Générale est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. À ce titre, elle peut effectuer toutes opérations bancaires. Elle est, par ailleurs, notamment habilitée à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'une plateforme multilatérale de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, Société Générale est soumise à la réglementation applicable à ces derniers. Elle est notamment soumise au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP). Ses Dirigeants et toutes les personnes qu'elle emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Société Générale est également courtier d'assurance.

Date de constitution et durée

Société Générale a été fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864. La durée de Société Générale expirera le 31 décembre 2047, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Objet social

L'article 3 des statuts de la Société décrit l'objet social. Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurance.

D'une façon générale, Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Identification

552 120 222 RCS PARIS

Code ISIN : FR 0000130809

Code NAF : 6419Z

Documents sociaux

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes peuvent être consultés à la Tour Société Générale, 17, cours Valmy, 92972 Paris-La Défense Cedex.

Les statuts de Société Générale sont déposés à l'Office notarial « Thibierge, Pône, Fremeaux, Palud, Sarazin, Sagaut et Chaput » notaires associés à Paris.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Catégories d'actions et droits attachés

Aux termes de l'article 4 des statuts de la Société, le capital social est divisé en 780 273 227 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR et entièrement libérées.

Droit de vote double

En application de l'article 14 des statuts de la Société, un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

En application de la loi, le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition de deux ans. Il en est de même, sauf stipulation contraire des statuts, en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

Limitation des droits de vote

Aux termes de l'article 14 des statuts de la Société, le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion. Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée, soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle des 15 %. Pour l'application de la limite des 15 %, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre

publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

Déclaration des franchissements de seuils statutaires

En application des dispositions de l'article 6.2 des statuts de la Société, tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 1,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres donnant accès au capital qu'il détient. Les sociétés de gestion de fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5 %, chaque franchissement d'un seuil supplémentaire de 0,5 % du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société, dans les conditions fixées par l'article 6.2 des statuts.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné, conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de 15 jours, lorsque le pourcentage du capital ou des droits de vote qu'il détient devient inférieur à chacun des seuils mentionnés à l'article 6.2 des statuts.

Convocation et admission des Assemblées générales des actionnaires

Aux termes de l'article 14 des statuts de la Société, les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elles sont réunies au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'Avis de convocation. Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par décret, a le droit de participer aux Assemblées générales sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'Assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir. L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux Assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Titres au porteur identifiables

L'article 6.3 des statuts prévoit que la Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

Documents

Les statuts de la Société sont insérés dans le présent Document de référence. Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de l'émetteur dont une partie est incluse ou visée dans le présent document, ainsi que toute information financière y compris des filiales, pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés soit sur le site internet du groupe Société Générale soit au siège administratif.

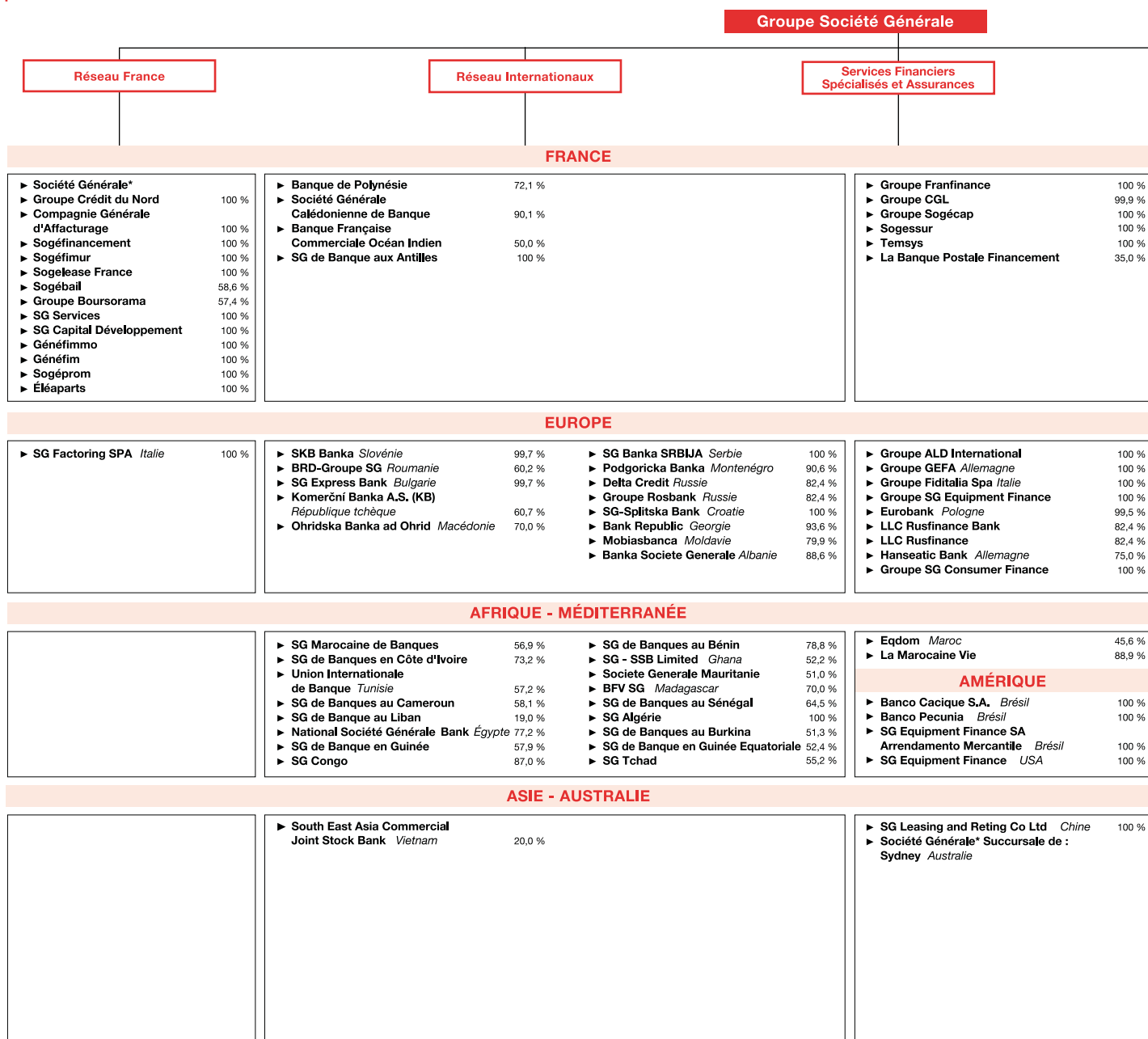
4

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE

PRÉSENTATION DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	38
ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DU GROUPE.....	40
ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES MÉTIERS.....	43
SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET DE LA RENTABILITÉ PAR MÉTIER.....	45
POLITIQUE FINANCIÈRE.....	62
NOUVEAUX PRODUITS OU SERVICES IMPORTANTS LANCÉS	64
PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET CESSIONS EFFECTUÉS.....	67
ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES.....	68
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	69
BÂLE 2.5 : RAPPORT PILIER 3.....	69
ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ.....	70
PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS.....	74

PRÉSENTATION DES PRINCIPALES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012



* Société-mère.

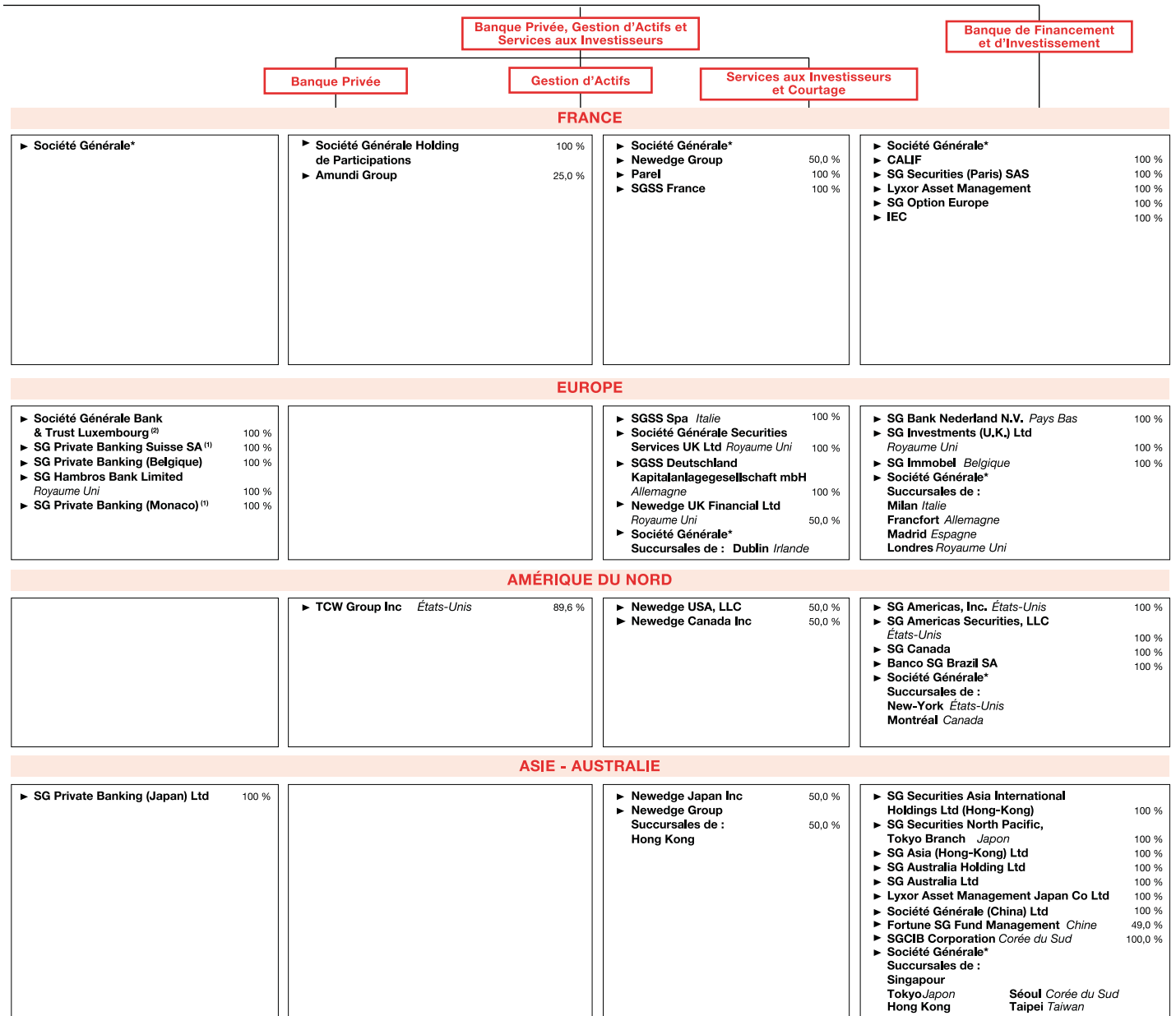
(1) Filiale de SGBT Luxembourg.

(2) Outre ses activités relatives à la Banque privée, Société Générale Bank & Trust Luxembourg conduit également des activités commerciales en direction des entreprises relevant tant des métiers de Banque de détail que de Banque de Financement et d'Investissement.

Remarques:

- Les taux indiqués sont les taux d'intérêt du Groupe dans la détenue.
- Les groupes ont été positionnés dans la zone géographique où ils exercent principalement leur activité.

ACTIVITÉS DU GROUPE



ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE

Les éléments financiers présentés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et les informations comparatives au titre de l'exercice 2011 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Les états financiers consolidés font l'objet d'un audit par les Commissaires aux comptes.

* Les informations suivies d'un astérisque sont communiquées à périmètre et taux de change constants.

L'année 2012 marque le franchissement d'étapes clés dans les actions de transformation engagées depuis 2010 :

- **achèvement du programme de *deleveraging*** de la Banque de Financement et d'Investissement (cession de 16 Md d'actifs du portefeuille de crédit, depuis fin juin 2011) et la cession de 19 Md d'actifs gérés en extinction au cours des 18 derniers mois,
- **recentrage des métiers et optimisation du portefeuille d'actifs**, marqués notamment par la vente de la filiale grecque, Geniki, dans les Réseaux Internationaux, et de TCW dans le pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs, l'accord en vue de la vente de la filiale égyptienne, NSGB, ainsi que dans la maîtrise des encours pondérés du Groupe, en baisse en 2012. Ces réalisations permettent à la fois d'atteindre la fourchette basse du programme de cession d'actifs et de réduire considérablement les risques du bilan.
- **amélioration très satisfaisante de la structure de financement**, avec l'amélioration du ratio crédits / dépôts, les volumes élevés d'émission de dettes à moyen et long terme et l'allongement des ressources de financement.
- **mise en œuvre de mesures d'efficacité**, qui se traduisent dans la baisse des frais de gestion par rapport à 2011.

Ces actions, couplées aux résultats solides des métiers, permettent au ratio Core Tier 1⁽¹⁾ du Groupe d'atteindre 10,7 % en fin d'année, en hausse de + 165 points de base en un an.

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Bien qu'exposées à un environnement en net ralentissement, les activités de **Banque de détail** affichent des revenus globalement satisfaisants. Ainsi, les **Réseaux France** présentent-ils un produit net bancaire stable. Des revenus également stables* dans les **Réseaux Internationaux** masquent une situation plus

contrastée: les revenus sont solides en République tchèque, en Russie, dans le Bassin méditerranéen, et en Afrique subsaharienne; l'activité est réduite dans les autres pays d'Europe de l'est en raison d'une situation économique dégradée. Enfin, les revenus des **Services Financiers Spécialisés et Assurances** progressent, en particulier dans l'activité d'Assurance.

La **Banque de Financement et d'Investissement**, dont les revenus sont stables par rapport à 2011 malgré les cessions de portefeuilles de crédit et d'actifs gérés en extinction engagées depuis 18 mois, profite de la normalisation progressive des marchés en 2012 notamment dans les activités de Taux, Change et Matières Premières. Dans un contexte qui est resté peu porteur tout au long de l'année – taux bas, volumes réduits dans l'activité de courtage – le pôle **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** maintient ses revenus au même niveau que l'an passé.

Les efforts de réduction des coûts engagés par le Groupe se traduisent dans la baisse significative des **frais de gestion**, en net retrait de - 4,1 %* par rapport à 2011 (et de - 2,2 % hors provisions pour restructurations enregistrées en 2011).

Le **coût du risque commercial**, mesuré en points de base⁽²⁾ s'inscrit à 75 points de base sur l'année, contre 67 points de base en 2011, reflétant la dégradation de l'environnement macroéconomique en Europe.

Les résultats de l'année intègrent pour - 2 594 M EUR des éléments non économiques, l'impact de la transformation du Groupe (opérations de cessions d'actifs et de réduction du portefeuille de crédits de SG CIB), de la restructuration de la dette souveraine grecque, et du portefeuille d'actifs gérés en extinction de la Banque de Financement et d'Investissement⁽³⁾.

Corrigé de ces éléments, le résultat net part du Groupe atteint 3 368 M EUR en 2012.

(1) Déterminé selon les normes ABE Bâle 2.5 (normes Bâle 2 intégrant les exigences de la CRD3).

(2) Annualisé, hors litiges, actifs gérés en extinction et souverain grec, sur actifs début de période.

(3) Impact en RNPG des éléments non économiques: - 859 M EUR en 2012, dont - 822 M EUR au titre de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre; non récurrents: - 1 319 M EUR en 2012; actifs gérés en extinction - 416 M EUR en 2012. Détails dans la note méthodologique n°7, p. 60.

(En M EUR)	2011	2012	Variation	
Produit net bancaire	25 636	23 110	- 9,9 %	- 10,3 %*
Frais de gestion	(17 036)	(16 438)	- 3,5 %	- 4,1 %*
Résultat brut d'exploitation	8 600	6 672	- 22,4 %	- 22,4 %*
Coût net du risque	(4 330)	(3 935)	- 9,1 %	+ 5,6 %*
Résultat d'exploitation	4 270	2 737	- 35,9 %	- 42,0 %*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	12	(507)	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	94	154	+ 63,8 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	(265)	(842)	n/s	
Charge fiscale	(1 323)	(334)	- 74,8 %	
Résultat net	2 788	1 208	- 56,7 %	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	403	434	+ 7,7 %	
Résultat net part du Groupe	2 385	774	- 67,5 %	- 68,8 %*
Coefficient d'exploitation	66,5 %	71,1 %		
Fonds propres moyens	39 483	42 074	+ 6,6 %	
ROE après impôt	6,0 %	1,1 %		
ROTE après impôt	7,5 %	1,4 %		
Ratio Tier 1	10,7 %	12,5 %		

* À périmètre et change constants.

PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire du Groupe s'établit à 23 110 M EUR en 2012.

Hors éléments non-économiques ou non-récurrents et actifs gérés en extinction, les revenus sous-jacents s'inscrivent à 24 963 M EUR, stables (- 0,3 %) par rapport à l'exercice précédent.

- Les **Réseaux France** enregistrent en 2012 des revenus de 8 161 M EUR, stables hors PEL/CEL par rapport à 2011, dans un contexte économique en fort ralentissement, soutenus par la tenue des marges d'intérêt ;
- Le produit net bancaire des **Réseaux Internationaux**, à 4 943 M EUR en 2012, est stable (- 0,1 %*) par rapport à 2011. L'activité économique morose en Europe de l'est est compensée par les progressions observées en République tchèque, en Russie, dans le Bassin méditerranéen et en Afrique subsaharienne ;
- Les activités pérennes de la **Banque de Financement et d'Investissement** extériorisent en 2012 des revenus en ligne (- 2,0 %*) avec ceux de 2011, à 6 457 M EUR, portés par une année de reprise dans les activités de Taux, Change et Matières Premières, qui compense partiellement les coûts de cession des portefeuilles de crédit (- 489 M EUR en 2012).

La contribution des actifs gérés en extinction de la Banque de Financement et d'Investissement aux revenus du métier est négative de - 268 M EUR en 2012, contre - 476 M EUR en 2011.

Au total, les revenus de la Banque de Financement et d'Investissement s'inscrivent à 6 189 M EUR en 2012.

- Les revenus du pôle **Services Financiers Spécialisés et Assurances** s'élèvent à 3 489 M EUR en 2012 (+ 1,4 %* par rapport à 2011), soutenus par la croissance de l'activité Assurances (+ 12,5 %* par rapport à 2011, à 684 M EUR), les activités de Services Financiers Spécialisés maintiennent globalement leurs revenus, à 2 805 M EUR en 2012 (- 1,0 %*), sous forte contrainte de ressources.
- Le produit net bancaire des métiers de **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** s'inscrit en retrait de - 2,8 %* par rapport à 2011, à 2 160 M EUR. Cette performance s'inscrit dans un contexte globalement défavorable pour l'activité, en raison de la persistance de taux faibles et d'une activité réduite sur les activités de courtage.

L'incidence comptable sur le produit net bancaire de la réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre est de - 1 255 M EUR en 2012 reflétant le resserrement des « *spreads* » de financement du secteur bancaire sur l'année. En 2011, la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre avait augmenté le produit net bancaire comptable de + 1 177 M EUR, en raison de l'élargissement de ces « *spreads* ». Parallèlement, la valorisation des couvertures du portefeuille de crédit de la banque induit en 2012 une baisse de - 56 M EUR du produit net bancaire.

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion, à - 16 438 M EUR en 2012, sont en baisse de - 4,1 %* (- 2,2 % si l'on retrace le montant des provisions pour restructurations enregistrées en fin d'année 2011).

L'effort de maîtrise des frais de gestion est sensible dans les pôles Banque de Financement et d'Investissement (- 8,7 %⁽¹⁾), Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs (- 3,4 %⁽¹⁾), les Services Financiers Spécialisés et Assurances (- 1,0 %⁽¹⁾) et les Réseaux France (- 0,4 %⁽¹⁾).

Le coefficient d'exploitation, retraité des actifs gérés en extinction, des éléments non-économiques et non-récurrents, est en baisse de - 1,3 point par rapport à 2011, à 65,6 % pour 2012.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le **résultat brut d'exploitation** du Groupe est de 6 672 M EUR pour 2012, en forte baisse par rapport à 2011 (- 22,4 %*) en raison de l'incidence comptable de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre. Hors effet de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre, le résultat brut d'exploitation est de 7 927 M EUR, soit une progression de 6,8 % par rapport à 2011.

La **charge nette du risque** du Groupe pour le 2012 est de - 3 935 M EUR, contre - 4 330 M EUR en 2011.

Le coût du risque commercial du Groupe s'établit à 75⁽²⁾ points de base en 2012 contre 67⁽²⁾ points de base en 2011.

- Le coût du risque des **Réseaux France** est en hausse à 50 points de base (41 points de base en 2011) traduisant la dégradation de l'environnement économique, notamment sur la clientèle commerciale où le Groupe enregistre des dotations importantes sur des entreprises de taille moyenne du secteur industriel.
- À 183 points de base (contre 177 points de base en 2011), le coût du risque des **Réseaux internationaux**, en légère augmentation, présente une évolution contrastée par zones.
- Le coût du risque des activités pérennes de la **Banque de Financement et d'Investissement** est contenu à 31 points de base (contre 11 en 2011) et demeure à un niveau bas. En 2012, la charge nette du risque des actifs gérés en extinction s'établit à - 262 M EUR (en forte réduction par rapport à - 425 M EUR en 2011).

- Le coût du risque des **Services Financiers Spécialisés** diminue à 125 points de base (contre 149 points de base en 2011) reflétant l'amélioration notable dans le métier du crédit à la consommation.

Le Groupe enregistre également une provision pour litiges de - 300 M EUR en 2012.

En parallèle, le taux de couverture des engagements provisionnables du Groupe atteint 77 % à fin 2012 (76 % à fin 2011).

La baisse constatée sur le coût net du risque (- 3 935 M EUR en 2012 contre - 4 330 M EUR en 2011) s'analyse principalement par un effet de base lié aux dotations constatées au titre du risque souverain grec en 2011.

Au total, le **résultat d'exploitation** du Groupe ressort à 2 737 M EUR pour 2012, en forte baisse par rapport à 2011, principalement en raison de l'impact de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre.

Hors effet de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre, le résultat d'exploitation est de 3 992 M EUR, contre 3 093 M EUR en 2011 soit une progression de plus de 29 %.

RÉSULTAT NET

Le résultat net part du Groupe s'élève à 774 M EUR au titre de 2012, à rapprocher de 2 385 M EUR en 2011, après prise en compte de la charge fiscale (taux effectif d'impôt du Groupe de 15,0 % en 2012 contre 30,9 % en 2011) et des participations ne donnant pas le contrôle.

Corrigé des éléments non-économiques (- 859 M EUR⁽³⁾), non-récurrents (- 1 319 M EUR⁽⁴⁾) et de l'incidence dans les comptes du portefeuille d'actifs gérés en extinction de la Banque de Financement et d'Investissement (- 416 M EUR), le résultat net part du Groupe atteint 3 368 M EUR en 2012, à rapprocher de 3 515 M EUR en 2011.

En 2012, le ROE sous-jacent du Groupe atteint 7,3 %⁽⁵⁾ et le ROTE sous-jacent ressort à 8,9 %⁽⁵⁾.

Le bénéfice net par action de 2012 est de 0,64 EUR, après déduction des intérêts à verser aux porteurs de TSS et TSDI⁽⁶⁾.

(1) Variation hors frais de restructuration enregistrés en 2011 et taxe systémique allouée aux métiers en 2012.

(2) Annualisé, hors litiges, actifs gérés en extinction et souverain grec, sur actifs début de période.

(3) Réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre pour - 822 M EUR et résultat comptable des opérations de couverture du portefeuille de crédit du Groupe pour - 37 M EUR en 2012.

(4) Coût des cessions des actifs de la Banque de Financement et d'Investissement (- 338 M EUR), dépréciation d'écarts d'acquisition (- 842 M EUR), risque souverain grec (- 16 M EUR), gains ou pertes nets sur actifs cédés ou destinés à être cédés (- 18 M EUR), rachat de dette (+ 195 M EUR) et provision pour litiges (- 300 M EUR).

(5) Le ROE du Groupe après impôt est de 1,1 % et le ROTE de 1,4 %.

(6) Les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de TSS et de TSDI à fin décembre 2012 sont respectivement de 266 et 27 M EUR. À fin décembre 2012, la plus-value nette d'impôt et des intérêts courus non échus relative au rachat de TSS s'élève à 2 M EUR.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES MÉTIERS

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activités sont établis selon les principes du Groupe afin de :

- déterminer les résultats de chacun des pôles d'activités comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les pôles d'activités retenus correspondent au mode de gestion du Groupe, à travers ses métiers stratégiques :

- les **Réseaux France** c'est-à-dire les réseaux Société Générale, Crédit du Nord, et Boursorama ;
- les **Réseaux Internationaux** qui regroupent les activités de Banque de détail à l'étranger ;
- la **Banque de Financement et d'Investissement**, au travers des activités de :
 - « **Global Markets** » soit l'ensemble des activités de marché « Actions » et « Taux, Changes et Matières Premières »,
 - « **Financement et Conseil** » qui couvre l'ensemble des services de conseil en stratégie, levées de capitaux et financements structurés,
 - « **Actifs gérés en extinction** » qui gère les actifs financiers devenus illiquides dans le contexte de la crise financière ;
- les **Services Financiers Spécialisés et Assurances** qui assurent le pilotage des filiales de financements aux entreprises (financements des biens d'équipement professionnel, de location longue durée et gestion de flottes de véhicules) et aux particuliers (crédit à la consommation), ainsi que des activités d'assurance-vie et dommages ;
- le pôle **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** inclut les activités de Banque Privée, de Gestion d'Actifs exercés au sein des filiales TCW et Amundi, de Services aux Investisseurs (ensemble des services titres et d'épargne salariale), et de courtage exercés par Newedge. La filiale TCW a été cédée en février 2013.

À ces pôles opérationnels, s'ajoutent les activités **Hors Pôles** qui représentent notamment la fonction de centrale financière du Groupe. À ce titre, leur sont rattachés le coût de portage des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges

ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés à ce pôle. En 2011 et 2012, le Hors Pôles inclut également la charge du risque et la charge résultant de la restructuration la dette souveraine grecque.

Les principales conventions retenues pour la détermination des résultats et des rentabilités par pôle d'activités sont décrites ci-après.

ALLOCATION DES FONDS PROPRES NORMATIFS

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le principe général retenu par le Groupe est d'allouer aux métiers des fonds propres normatifs correspondant à 9 % des encours pondérés moyens Bâle 2 (contre 7 % auparavant), complétés de la consommation de fonds propres Tier 1⁽¹⁾ imputable à chaque métier, après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle et ajustement de la consommation en capital liée aux activités d'assurance.

Cette règle d'allocation des fonds propres s'applique ainsi pour les 5 pôles d'activités du Groupe (Réseaux France/Réseaux Internationaux/Banque de Financement et d'Investissement/Services Financiers Spécialisés et Assurances/Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs) et permet l'évaluation de la consommation en capital par activité ainsi que de leur niveau de rentabilité sur une base autonome et homogène, indépendamment des contraintes réglementaires locales.

PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire (PNB) de chacun des pôles comprend :

- les revenus générés par l'activité du pôle ;
- la rémunération des fonds propres normatifs qui sont alloués au pôle et qui est définie chaque année par référence au taux estimé du placement des fonds propres du Groupe au cours de l'exercice. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du pôle est réaffectée au Hors Pôles.

Par ailleurs, les plus et moins-values dégagées par les pôles sur des cessions de titres d'entités non consolidées ainsi que les résultats liés à la gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires

(1) 1^{er} pertes de titrisation, participations bancaires non consolidées > 10 %, EL – provisions base portefeuille, EL sur portefeuille Equity, etc.

du Groupe sont comptabilisés en PNB, ces titres étant comptablement classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente.

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion des pôles d'activités comprennent leurs frais directs, les frais de structure du pôle, ainsi qu'une quote-part des frais de structure de Groupe, ceux-ci étant par principe réaffectés aux pôles en quasi-totalité. Ne restent inscrits dans le Hors Pôles que les frais liés aux activités de ce pôle et certains ajustements techniques.

COÛT NET DU RISQUE

Le coût du risque est imputé aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'entre eux la charge du risque inhérente à leur activité, au cours de chaque exercice.

Les dépréciations concernant l'ensemble du Groupe sont inscrites en Hors Pôles.

Société Générale présente un coût du risque exprimé en points de base. Il est calculé en rapportant la dotation annuelle aux provisions sur risques commerciaux à la moyenne des encours de fin de période des quatre trimestres précédant la clôture.

GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

Les gains ou pertes nets sur autres actifs enregistrent principalement les plus et moins-values dégagées sur des cessions d'immobilisations d'exploitation ou lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée.

PERTES DE VALEUR SUR LES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les dépréciations éventuelles des écarts d'acquisition sont enregistrées dans les pôles auxquels sont rattachées les activités correspondantes.

CHARGE FISCALE

La position fiscale du Groupe fait l'objet d'une gestion centralisée visant à optimiser la charge fiscale de l'ensemble.

La charge fiscale est affectée à chacun des pôles d'activités en fonction d'un taux d'impôt normatif qui tient compte du taux d'imposition des pays dans lesquels sont exercées les activités, ainsi que de la nature des revenus de chacun des pôles.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET DE LA RENTABILITÉ PAR MÉTIER

RÉSULTATS PAR MÉTIER

(En M EUR)	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Banque de Financement et d'Investissement		Services Financiers Spécialisés et Assurances		Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs		Hors Pôles		Groupe	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Produit net bancaire	8 165	8 161	5 017	4 943	5 980	6 189	3 443	3 489	2 169	2 160	862	(1 832)	25 636	23 110
Frais de gestion	(5 248)	(5 264)	(2 988)	(3 077)	(4 748)	(4 189)	(1 846)	(1 844)	(1 967)	(1 905)	(239)	(159)	(17 036)	(16 438)
Résultat brut d'exploitation	2 917	2 897	2 029	1 866	1 232	2 000	1 597	1 645	202	255	623	(1 991)	8 600	6 672
Coût net du risque	(745)	(931)	(1 284)	(1 348)	(563)	(630)	(829)	(687)	(13)	(10)	(896)	(329)	(4 330)	(3 935)
Résultat d'exploitation	2 172	1 966	745	518	669	1 370	768	958	189	245	(273)	(2 320)	4 270	2 737
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	(3)	0	(4)	76	10	(5)	(12)	(6)	11	(54)	(509)	12	(507)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	10	11	13	8	0	0	(33)	15	98	115	6	5	94	154
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	0	(250)	0	0	(200)	0	(65)	(580)	0	(12)	(265)	(842)
Charge fiscale	(739)	(669)	(161)	(112)	(97)	(313)	(219)	(271)	(43)	(77)	(64)	1 108	(1 323)	(334)
Résultat net	1 444	1 305	597	160	648	1 067	311	690	173	(286)	(385)	(1 728)	2 788	1 208
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	16	14	272	211	13	14	14	16	2	7	86	172	403	434
Résultat net part du Groupe	1 428	1 291	325	(51)	635	1 053	297	674	171	(293)	(471)	(1 900)	2 385	774
Coefficient d'exploitation	64,3 %	64,5 %	59,6 %	62,2 %	79,4 %	67,7 %	53,6 %	52,9 %	90,7 %	88,2 %	n/s	n/s	66,5 %	71,1 %
Fonds propres moyens ⁽¹⁾	8 267	8 514	5 061	5 220	11 640	11 334	5 198	5 169	1 710	1 860	7 606*	9 979*	39 483	42 074

* Calculé par solde entre les fonds propres Groupe et les fonds propres alloués aux pôles.

(1) L'allocation de capital aux différents métiers s'effectue à partir du 1^{er} janvier 2012 sur la base de 9 % des encours pondérés de début de période, contre 7 % auparavant. Les données historiques publiées du capital alloué ont été ajustées en conséquence.

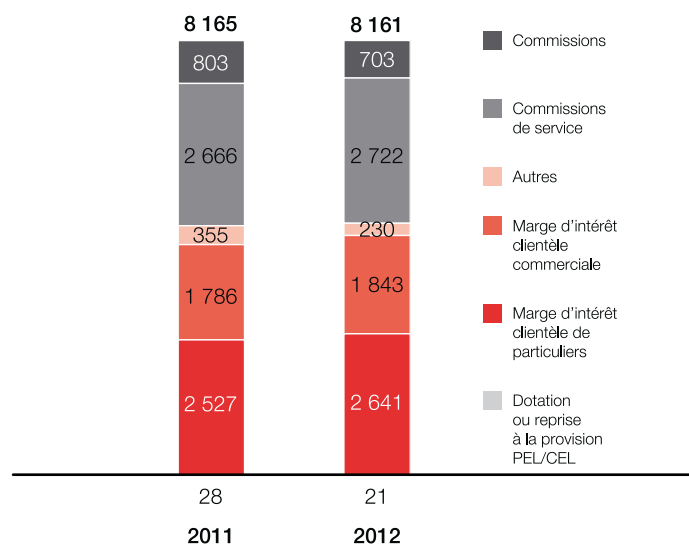
RÉSEAUX FRANCE

(En M EUR)	2011	2012	Variation	
Produit net bancaire	8 165	8 161	0,0 %	0,0 % ⁽¹⁾
Frais de gestion	(5 248)	(5 264)	+ 0,3 %	- 0,4 % ⁽²⁾
Résultat brut d'exploitation	2 917	2 897	- 0,7 %	+ 0,8 % ⁽¹⁾⁽²⁾
Coût net du risque	(745)	(931)	+ 25,0 %	
Résultat d'exploitation	2 172	1 966	- 9,5 %	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	(3)	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	10	11	+ 10,0 %	
Charge fiscale	(739)	(669)	- 9,5 %	
Résultat net	1 444	1 305	- 9,6 %	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	16	14	- 12,5 %	
Résultat net part du Groupe	1 428	1 291	- 9,6 %	
Coefficient d'exploitation	64,3 %	64,5 %		
Fonds propres moyens	8 267	8 514	+ 3,0 %	

(1) Hors effet PEL/CEL

(2) Hors taxe systémique

DÉCOMPOSITION DU PNB DES RÉSEAUX FRANCE (EN M EUR)



Dans un environnement macroéconomique dégradé en France, les **Réseaux France** affichent en 2012 une activité commerciale satisfaisante et démontrent à nouveau la solidité de leurs fonds de commerce.

Le nombre de clients particuliers des trois enseignes (Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama) a dépassé 11 M au cours de l'année (+ 162 000 clients particuliers en 2012).

Dans un contexte de concurrence toujours vive sur la collecte d'épargne, les encours de dépôts bilatéraux progressent de + 5,4 % par rapport à 2011 à 141,6 Md EUR. Par segment de clientèle, la collecte de dépôts est dynamique sur le marché des particuliers (+ 6,0 %) et en reprise graduelle sur le marché des entreprises (+ 1,7 %). Par type de supports d'épargne, la croissance des dépôts est tirée par la collecte de dépôts à terme et certificats de dépôt (+ 30,6 %) : ceux-ci bénéficient du succès de l'offre « CAT Trésor + » à destination des entreprises. L'épargne réglementée est également en forte progression, toujours portée d'une part par la hausse des encours de livret A (+ 31,4 %), qui profitent au T4-12 du relèvement de son plafond, et d'autre part par le succès de l'offre « CSL + » (encours CSL en progression de + 6,8 %).

Cette croissance s'accompagne d'une collecte nette positive d'assurance-vie en 2012 de + 165 M EUR, dans un marché pour la première fois en décollecte nette (- 3,4 Md EUR par rapport à 2011).

Les Réseaux France restent pleinement engagés auprès de leurs clients et continuent de soutenir activement l'économie en accompagnant les entreprises et les particuliers dans le financement

de leurs projets comme en témoigne la progression des encours de crédits de + 3,2 % par rapport à 2011 à 176,1 Md EUR.

Les encours de crédits aux entreprises s'élèvent à 79,5 Md EUR (+ 3,4 %), les encours de crédits de fonctionnement progressant de + 9,0 % à 12,8 Md EUR et les crédits d'investissement de + 2,2 % à 64,1 Md EUR.

Les encours de crédits aux particuliers progressent de + 2,9 % sur la période, toujours tirés par la progression des encours de crédits immobiliers (+ 3,5 %). En ligne avec le marché, la production de crédits immobiliers est néanmoins en repli marqué par rapport à 2011, en raison de la faiblesse de la demande.

Le ratio crédits sur dépôts moyens s'élève à 124 % en 2012 contre 127 % en 2011 et s'améliore ainsi de 3 points.

Les revenus des Réseaux France sont résilients avec un produit net bancaire de 8 161 M EUR, stable hors PEL/CEL par rapport à 2011. La marge d'intérêts est en hausse de 1,0 % (hors PEL/CEL) par rapport à 2011, la hausse des encours de dépôts compensant la baisse de plus en plus marquée au cours de l'année des taux de remplacement, la marge sur crédits restant quasiment stable.

Les commissions baissent de - 1,2 % par rapport à 2011 avec des évolutions contrastées. Les commissions de service progressent de + 2,1 % par rapport à la même période, portées par le dynamisme des opérations avec la clientèle des entreprises (+ 8,1 %) et compensent partiellement la baisse des commissions financières (- 12,4 %) liée à un faible volume d'opérations financières émanant de la clientèle de particuliers.

Retraités de l'impact de la taxe systémique (- 35,5 M EUR), les frais de gestion sont en recul de - 0,4 % par rapport à 2011, traduisant l'effet des plans d'économies engagés, portant notamment sur la maîtrise des dépenses informatiques et sur la baisse du recours aux prestataires externes.

Les Réseaux France dégagent un résultat brut d'exploitation de 2 897 M EUR en hausse de + 0,8 % (hors PEL/CEL et retraité de l'impact des taxes systémiques) par rapport à 2011.

Dans un contexte de faiblesse de l'économie française, le coût du risque des Réseaux France s'élève à 50 points de base en 2012, en augmentation de 9 points de base par rapport à 2011.

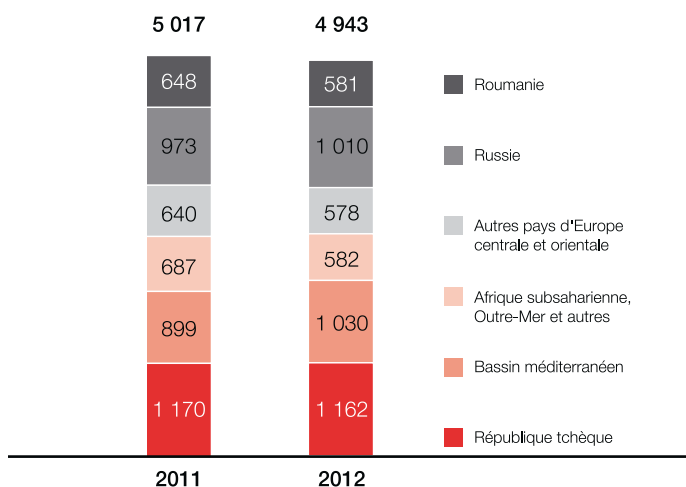
Au total, les Réseaux France dégagent un résultat net part du Groupe de 1 291 M EUR en 2012, en retrait de - 9,6 % par rapport à 2011.

RÉSEAUX INTERNATIONAUX

(En M EUR)	2011	2012	Variation	
Produit net bancaire	5 017	4 943	- 1,5 %	- 0,1 %*
Frais de gestion	(2 988)	(3 077)	+ 3,0 %	+ 3,6 %*
Résultat brut d'exploitation	2 029	1 866	- 8,0 %	- 5,4 %*
Coût net du risque	(1 284)	(1 348)	+ 5,0 %	+ 46,0 %*
Résultat d'exploitation	745	518	- 30,5 %	- 39,1 %*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	(4)	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	13	8	- 38,5 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	(250)	n/s	
Charge fiscale	(161)	(112)	- 30,4 %	
Résultat net	597	160	- 73,2 %	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	272	211	- 22,4 %	
Résultat net part du Groupe	325	(51)	n/s	- 82,4 %*
Coefficient d'exploitation	59,6 %	62,2 %		
Fonds propres moyens	5 061	5 220	+ 3,1 %	

* À périmètre et change constants.

DÉCOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EN M EUR)



Au sein du pôle Réseaux Internationaux, l'année 2012 aura été marquée par trois événements majeurs. En réaction à un environnement très dégradé en Grèce et après avoir soutenu sa filiale plusieurs années, le Groupe s'est efforcé de trouver une stratégie alternative et porteuse d'avenir pour sa filiale, dans le contexte de la consolidation du secteur bancaire grec. Ainsi, le Groupe a cédé la totalité de sa participation de 99,08 % dans sa filiale **Geniki** à Piraeus Bank en décembre 2012. Le résultat avant impôt de cette opération, conclue le 14 décembre 2012, a été enregistré en Hors Pôles, parmi les « Gains ou pertes nets sur autres actifs » pour un montant de - 375 M EUR. Les résultats opérationnels de Geniki ont continué à être rapportés dans ceux des Réseaux Internationaux jusqu'à fin novembre 2012 (soit

une contribution au résultat net part du Groupe des Réseaux Internationaux de - 164 M EUR en 2012).

Par ailleurs, en août 2012, le Groupe a reçu de Qatar National Bank (QNB) une expression d'intérêt pour l'acquisition de sa participation majoritaire (77,17 %) dans sa filiale égyptienne, **National Société Générale Bank (NSGB)**. Le Groupe a accepté l'offre de QNB, qui valorise la totalité du capital de NSGB à deux fois la valeur de ses fonds propres comptables au 30 septembre 2012.

Enfin, le Groupe a également procédé à une rationalisation de ses activités en Russie, et cédé sa filiale biélorusse et son activité de recouvrement.

Ces décisions ne traduisent cependant pas d'inflexion dans la stratégie de développement du Groupe à l'international. En effet, les Réseaux Internationaux continuent d'orienter leur activité selon les axes stratégiques suivants : la création d'un acteur de premier plan en **Russie**, le développement ciblé dans des pays à fort potentiel de développement ou de bancarisation.

La performance commerciale reste positive dans un environnement marqué par le ralentissement économique en Europe. À fin 2012, hors Grèce et hors Égypte, les encours de crédits des Réseaux Internationaux s'élèvent à 62,8 Md EUR, en progression annuelle de + 3,2 %*, portée par le dynamisme de la clientèle de particuliers (en hausse de 8,7 %*). Sur la même période, les dépôts sont en progression de + 2,1 %* à 61,9 Md EUR, grâce à une solide collecte dans les pays d'Europe centrale et orientale (+ 7,5 %*). Au total, le ratio crédits sur dépôts reste proche de l'équilibre (101 % à fin décembre 2012).

Sur l'année 2012, les revenus des Réseaux Internationaux s'élèvent à + 4 943 MEUR, stables* par rapport à fin décembre 2011. Cette évolution est marquée par des tendances assez distinctes

selon les régions: en effet, les revenus sont en progression en Russie, en République tchèque, dans le Bassin méditerranéen et en Afrique subsaharienne alors que la Roumanie et les autres pays d'Europe centrale et orientale enregistrent des revenus en retrait, pénalisés notamment par le ralentissement économique.

À 3 077 M EUR, les frais de gestion annuels s'inscrivent en hausse de + 2,6 %* hors taxe systémique (- 30,3 M EUR). Cette progression modérée par rapport au niveau d'inflation, traduit la maîtrise des dépenses dans les implantations d'Europe centrale et orientale (baisse notamment en Russie et en Roumanie) et un développement organique concentré dans les bassins les plus dynamiques.

Le pôle affiche un résultat brut d'exploitation annuel de 1 866 M EUR en 2012 et un coefficient d'exploitation de 62,2 %.

Sur l'année 2012, le coût du risque des Réseaux Internationaux s'établit à 1 348 M EUR, + 46,0 %*, lié en particulier à la forte progression enregistrée en Roumanie en raison notamment d'un environnement macroéconomique très dégradé.

Au global, les Réseaux Internationaux dégagent en 2012 un **résultat net part du Groupe de - 51 M EUR**, soit + 363 M EUR retraité de la contribution de la Grèce et de la dépréciation de l'écart d'acquisition sur la Russie (- 250 M EUR).

En Russie, la transformation de la filiale Rosbank s'est accélérée en 2012. Les mesures d'amélioration de l'efficacité opérationnelle se sont poursuivies tout au long de l'année: les effectifs ont été réduits de plus de 10 %, la structure du réseau a été simplifiée (rationalisation des surfaces occupées) et des activités non stratégiques (Biélorussie, entité de recouvrement) pour le Groupe ont été cédées. Dans ce contexte, et malgré un niveau d'inflation d'environ 5 % la gestion proactive des coûts a permis d'abaisser les frais de gestion de - 1,5 %* sur l'année. Enfin, la stratégie commerciale axée sur l'accroissement des crédits en rouble (+ 27,4 %*) s'est traduite par une progression annuelle des revenus de + 1,5 %*, toujours soutenus par une activité de crédits aux particuliers robuste. Hors dépréciation de l'écart d'acquisition de - 250 M EUR, le résultat net part du Groupe de Rosbank est légèrement négatif sur l'année.

En République tchèque, Komerční Banka a affiché une activité dynamique sur l'année tant sur les crédits (+ 4,8 %*) que les dépôts (+ 3,9 %*), qui s'est traduite par une progression des revenus de + 1,5 %* par rapport à 2011 alors que les frais de gestion sont restés stables* sur la même période. La contribution au résultat net part du Groupe ressort à 265 M EUR sur l'année 2012, confirmant la capacité bénéficiaire de la filiale en dépit du ralentissement économique.

En Roumanie (BRD), en réponse à un environnement durablement dégradé, le Groupe a maintenu une politique d'octroi de crédits sélective (quasi-stabilité* des encours en 2012) tout en renforçant sa base de dépôts (+ 5,1 %*). La baisse des taux de rendement de crédits conjuguée à une hausse du coût de la ressource a pesé sur les marges de la BRD et conduit à un recul des revenus sur l'année (- 5,9 %*). Dans ce contexte, le Groupe a poursuivi son contrôle strict des coûts (baisse de - 2,2 %* en 2012 liée en partie à la réduction des effectifs). La détérioration marquée de la situation économique a notamment entraîné une forte augmentation du coût du risque en 2012 à - 437 M EUR qui conduit BRD à afficher une contribution négative de - 84 M EUR.

Dans les autres pays d'Europe centrale et orientale, hors Grèce, la forte collecte des dépôts s'est poursuivie tout au long de l'année (+ 7,5 %* par rapport à 2011) et l'activité de crédits est restée dynamique (+ 2,5 %*). On notera notamment la forte progression des encours en Serbie (+ 17,6 %*) et en Bulgarie (+ 9,4 %*). Les revenus se sont inscrits en baisse de - 2,6 %* par rapport à 2011 pénalisés par des marges sous pression.

Dans le Bassin méditerranéen, le Groupe a densifié son réseau (+ 17 agences en 2012) et a affiché une croissance des encours de crédits hors Égypte de + 2,2 %* tirée par la clientèle des particuliers (+ 10,7 %*). Sur la même période les encours de dépôts ont progressé de + 2,9 %*. En hausse de + 11,7 %* sur l'année, les revenus sont en progression dans toutes les entités de la zone, où le Maroc et la Tunisie bénéficient d'un effet volume positif et l'Algérie d'une forte activité sur le commerce extérieur. Les frais de gestion progressent de + 18,4 %* en ligne avec le développement du réseau. Le résultat net part du Groupe ressort à 186 M EUR en 2012. À noter que les résultats de NSGB (Égypte), continueront à être rapportés avec ceux des Réseaux Internationaux jusqu'à la cession effective de l'entité (qui devrait être finalisée à la fin du premier trimestre 2013), tandis que les actifs et passifs associés sont isolés sur des lignes spécifiques du bilan consolidé au 31 décembre 2012, conformément aux normes comptables en vigueur.

En Afrique subsaharienne, le développement du fond de commerce est resté soutenu avec 21 agences supplémentaires (+ 8,3 %). Les encours de crédits ont enregistré sur l'année une croissance de + 4,5 %*, particulièrement solide en ce qui concerne la clientèle des particuliers (+ 22,5 %*), et les dépôts ont progressé de + 6,6 %*. En ligne avec cette dynamique, les revenus se sont inscrits en hausse de + 11,3 %* par rapport à 2011 et l'évolution des frais de gestion (+ 9,2 %*) traduit l'expansion du réseau. La contribution au résultat net part du Groupe ressort à 37 M EUR en 2012.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

(En M EUR)	2011	2012	Variation	
Produit net bancaire	5 980	6 189	+ 3,5 %	+ 1,1 %*
<i>dont Financement et Conseil</i>	2 315	1 582	- 31,7 %	- 31,5 %*
<i>dont Global Markets⁽¹⁾</i>	4 141	4 875	+ 17,7 %	+ 14,0 %*
<i>dont Actifs gérés en extinction</i>	(476)	(268)	+ 43,7 %	+ 42,6 %*
Frais de gestion	(4 748)	(4 189)	- 11,8 %	- 13,1 %*
Résultat brut d'exploitation	1 232	2 000	+ 62,3 %	+ 54,1 %*
Coût net du risque	(563)	(630)	+ 11,9 %	+ 11,7 %*
<i>dont Actifs gérés en extinction</i>	(425)	(262)	- 38,4 %	- 38,5 %*
Résultat d'exploitation	669	1 370	x 2,0	+ 86,6 %*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	76	10	- 86,8 %	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	n/s	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Charge fiscale	(97)	(313)	x 3,2	
Résultat net	648	1 067	+ 64,7 %	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	13	14	+ 7,7 %	
Résultat net part du Groupe	635	1 053	+ 65,8 %	+ 69,3 %*
Coefficient d'exploitation	79,4 %	67,7 %		
Fonds propres moyens	11 640	11 334	- 2,6 %	

* À périmètre et change constants.

(1) Dont « Actions » 2 085 M EUR en 2012 (2 379 M EUR en 2011) et « Taux, Change, Matières Premières » 2 790 M EUR en 2012 (1 762 M EUR en 2011).

Après une année 2011 marquée par une grave crise de la zone euro au second semestre, les conditions économiques sont restées difficiles en 2012 : les marchés ont vu se succéder des périodes d'attentisme et de regain d'appétit pour le risque de la part des investisseurs. Dans ce contexte, la Banque de Financement et d'Investissement a continué sa transformation vers un modèle centré sur ses clients, avec un profil de risque maîtrisé et une consommation de ressources rares limitée, tout en extériorisant des résultats solides.

Les revenus des activités pérennes sont en hausse de + 4,9 % sur un an à 6 946 M EUR (hors décote nette sur les crédits cédés de - 489 M EUR).

Les **Activités de Marché** affichent un rebond de leurs revenus à 4 875 M EUR, soit une hausse de 17,7 % par rapport à 2011, tout en maintenant leur exposition aux risques de marché à un niveau bas (la VaR moyenne sur l'année est en baisse par rapport à 2011, à 31 M EUR contre 38 M EUR en 2011).

Sur les activités **Actions**, les revenus sont en baisse de (- 12,4 % par rapport à 2011) et s'établissent à 2 085 M EUR dans un marché caractérisé par de faibles volumes sur toute l'année, en particulier en Europe. Au regard des conditions de marché, la performance du pôle Actions démontre la compétitivité et la solidité de son fonds de commerce, tant sur les produits de flux que sur les produits structurés. En 2012, SG CIB a été élu

« *Most Innovative Investment Bank for Equity Derivatives* » (The Banker, octobre 2012), « *Equity Derivatives House of the Year* » (Risk awards 2013 et IFR awards 2012). La banque conserve des positions de premier plan sur les marchés warrants (n° 1 mondial avec 12,6 % de parts de marché en 2012) et ETF (n° 3 européen). L'expertise de Lyxor, notamment en gestion alternative et gestion indicielle, a été de nouveau reconnue puisque sa plateforme de comptes gérés a été récompensée plusieurs fois en 2012, notamment en tant que « Meilleure plateforme de comptes gérés » (HedgeWeek, juin 2012 et Hedge Funds Review, octobre 2012). Par ailleurs, les actifs sous gestion de Lyxor sont en hausse sur l'année, passant de 73,6 à 75,4 Md EUR.

Les activités **Taux, Change et Matières premières** extériorisent des revenus en forte hausse de + 58 % par rapport à 2011 à 2 790 M EUR, bénéficiant d'un environnement de marché plus favorable et du dynamisme de leurs fonds de commerce. Les revenus des activités de crédit, taux et produits structurés s'inscrivent ainsi en hausse par rapport à 2011. En 2012, SG CIB s'est notamment illustré en se classant 2^e Spécialiste en Valeurs du Trésor français (Agence France Trésor, janvier 2013). De plus, SG CIB a obtenu la première place au « *Euromoney Fixed Income Investors Survey* » dans les catégories « *Overall Trade Ideas* » et « *Overall Credit Strategy* ».

Les revenus des métiers de **Financement et Conseil** affichent des revenus à 1 582 M EUR, sont marqués par l'impact négatif du plan de cessions de crédits (10 Md de crédits cédés en 2012, pour une décote nette de - 489 M EUR, après 6 Md d'actifs cédés en 2011 pour une décote nette de - 163 M EUR). Hors décote, les revenus atteignent 2 071 M EUR, soit une baisse sur l'année de - 16,4 % qui fait suite notamment au recentrage des activités. Les activités de financements structurés ont été résilientes en 2012 grâce aux financements de ressources naturelles et aux financements d'exportations et d'infrastructures. Les activités de marché de capitaux présentent des résultats contrastés avec une bonne performance des émissions obligataires alors que les émissions d'actions ont souffert des faibles volumes d'émission. SG CIB a participé à des transactions emblématiques en 2012, comme l'émission de *Project bonds* pour le compte de Dolphin Energy, le financement de la scission de SNAM (Società Nazionale Metanodotti) et ENI (Ente Nazionale Idrocarburi) ou encore le financement d'une raffinerie au Caire pour le compte d'Egyptian Refining Company. SG CIB a, comme en 2011, été désigné « Meilleur arrangeur en financement export » et « Meilleure banque de financement de matières premières » par *Trade Finance Magazine* en juin 2012. Enfin, SG CIB conserve son positionnement sur les marchés de dette et actions : n° 5 sur les émissions obligataires en Euro, n° 2 sur les émissions obligataires en Euro pour les entreprises et n° 2 sur les émissions d'actions et obligations convertibles en France (Thomson Reuters - IFR).

Enfin, le Groupe a continué sa politique de ventes **d'actifs gérés en extinction** avec une réduction des encours de - 10,5 Md EUR sur l'année (- 8,2 Md EUR de cessions et - 2,4 Md EUR d'amortissements). Le produit net bancaire des actifs gérés en extinction est de - 268 M EUR (contre - 476 M EUR en 2011).

Les **frais de gestion** s'inscrivent en baisse significative sur l'année sous l'effet des plans de restructuration et de réduction des coûts engagés fin 2011. Retraités de la charge pour restructuration qui avait été enregistrée en 2011 (- 215 M EUR) et de l'allocation de la taxe systémique française comptabilisée au T4-12 (- 50 M EUR), ils sont en baisse de - 8,7 %. Le coefficient d'exploitation des activités pérennes s'établit en 2012 à 59,2 % hors décote sur les crédits cédés.

Le **coût net du risque** annuel des activités pérennes de la Banque de Financement et d'Investissement reste bas (31 points de base contre 11 points de base en 2011) démontrant la qualité de son portefeuille. La charge nette du risque des actifs gérés en extinction baisse sur la période à - 262 M EUR en 2012 (- 425 M en 2011).

En 2012, les activités pérennes de la Banque de Financement et d'Investissement hors décote nette sur les crédits cédés extériorisent une contribution au résultat net part du Groupe de 1 807 M EUR sur l'année (contre 1 422 M EUR en 2011).

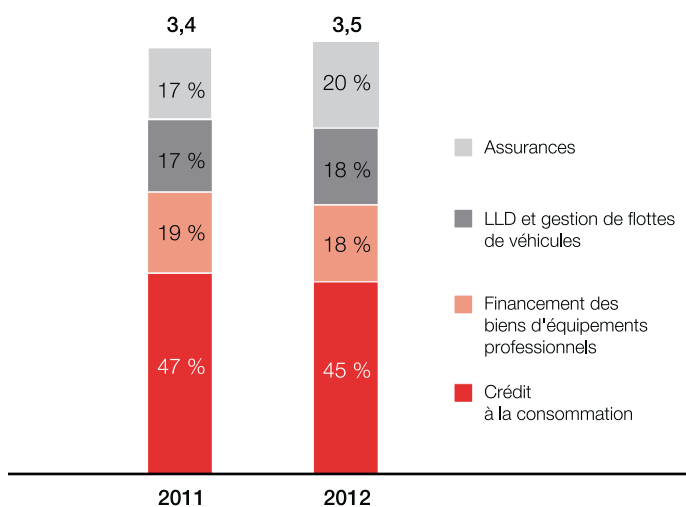
Sur l'ensemble de l'année, la contribution totale du pôle s'élève à 1 053 M EUR (635 M EUR en 2011).

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS ET ASSURANCES

(En M EUR)	2011	2012	Variation	
Produit net bancaire	3 443	3 489	+ 1,3 %	+ 1,4 %*
Frais de gestion	(1 846)	(1 844)	- 0,1 %	+ 0,3 %*
Résultat brut d'exploitation	1 597	1 645	+ 3,0 %	+ 2,6 %*
Coût net du risque	(829)	(687)	- 17,1 %	- 17,1 %*
Résultat d'exploitation	768	958	+ 24,7 %	+ 23,8 %*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(5)	(12)	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(33)	15	n/s	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	(200)	0	+ 100,0 %	
Charge fiscale	(219)	(271)	+ 23,7 %	
Résultat net	311	690	x 2,2	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	14	16	+ 14,3 %	
Résultat net part du Groupe	297	674	x 2,3	x 2,2*
Coefficient d'exploitation	53,6 %	52,9 %		
Fonds propres moyens	5 198	5 169	- 0,6 %	

* À périmètre et change constants.

DÉCOMPOSITION DU PNB DES SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS ET ASSURANCES (EN Md EUR)



Le pôle **Services Financiers Spécialisés et Assurances** regroupe :

- **les Services Financiers Spécialisés** (Location longue durée et gestion de flottes de véhicules, Financement de biens d'équipements professionnels, Crédit à la consommation),
- **l'Assurance** (Vie, Prévoyance, Dommages).

(1) À isopérimètre.

(2) Hors dépréciation des écarts d'acquisition (- 250 M EUR en 2011).

Dans un environnement contraint, les **Services Financiers Spécialisés et Assurances** affichent des résultats solides en 2012 à 674 M EUR contre 547⁽²⁾ M. EUR en 2011, tout en optimisant leur modèle. Ces résultats en nette progression s'inscrivent en effet dans un contexte de baisse des encours pondérés du pôle (- 3,9 %* par rapport à fin 2011).

Le pôle a réalisé avec succès diverses opérations de refinancement externe tout au long de l'exercice, (opérations de titrisations de créances en France et en Allemagne, lancement d'une activité de collecte de dépôts en Allemagne). Au total 4,2 Md EUR ont ainsi été levés en 2012.

Le métier de **Location longue durée et gestion de flottes de véhicules** poursuit en 2012 la croissance maîtrisée de son parc automobile qui s'élève à plus de 955 000 véhicules à fin décembre (+ 4,2 %⁽¹⁾ par rapport à fin décembre 2011). ALD Automotive a consolidé sa position de leader européen notamment au travers du développement d'accords de partenariats avec des constructeurs automobiles ou des réseaux bancaires.

Dans un contexte de développement sélectif, la production des activités de **Financement des biens d'équipements professionnels** s'élève à 7,0 Md EUR (hors affacturage) en 2012, en repli de - 11,1 %* par rapport à 2011. Les marges à la production sont maintenues à un niveau élevé. À fin décembre 2012, les encours de crédits s'établissent à 17,8 Md EUR (hors affacturage), en baisse de - 5,2 %* par rapport à fin décembre 2011. Le métier a renforcé son positionnement sur ses

marchés de référence et a obtenu la reconnaissance de ses pairs (« *European Lessor of the Year* » et « *SME Champion of the Year* », *Leasing Life Awards*), tout en adaptant son modèle opérationnel, en particulier au travers du développement de son financement externe.

Dans un environnement économique fragile, la production de **Crédit à la consommation** s'établit à 10,1 Md EUR en 2012, en repli de - 3,7 %* par rapport à 2011. Les encours s'élèvent à 21,9 Md EUR, en diminution de - 2,7 %* sur un an. Le métier a poursuivi son recentrage et l'adaptation de son dispositif géographique en procédant à la cession de ses activités en Bulgarie, en Ukraine et en Inde. Ce recentrage, allié à la maîtrise renforcée des coûts et des risques, a permis au métier d'extérioriser un résultat positif en 2012.

Le produit net bancaire des **Services Financiers Spécialisés** est en légère baisse sur l'année de - 1,0 %* à 2 805 M EUR. Les frais de gestion s'améliorent de - 1,0 %* par rapport à 2011, à 1 585 M EUR sur l'année. Le coût du risque baisse fortement en

2012 à - 687 M EUR (125 points de base) contre - 829 M EUR (149 points de base). Le résultat d'exploitation ressort à 533 M EUR, en hausse de + 32,3 %* par rapport à 2011.

En 2012, l'activité **Assurance** affiche de bonnes performances malgré un environnement dégradé. En assurance-vie, la collecte nette est de 70 M EUR et les provisions mathématiques atteignent 79,6 Md EUR à fin décembre 2012 (+ 4,2 %* par rapport à fin décembre 2011). Les activités d'assurance-prévoyance et d'assurance-dommages restent dynamiques en France et à l'international avec la poursuite du développement de l'équipement de la clientèle des réseaux de détail et le lancement de nouvelles activités (assurance complémentaire santé en France, assurance auto en Russie). Les primes sur ces activités progressent respectivement de + 23,0 %* et de + 9,3 %* par rapport à 2011.

Les revenus de l'activité **Assurance** s'élèvent à 684 M EUR en 2012, en progression de + 12,5 %* par rapport à 2011.

BANQUE PRIVÉE, GESTION D'ACTIFS ET SERVICES AUX INVESTISSEURS

(En M EUR)	2011	2012	Variation	
Produit net bancaire	2 169	2 160	- 0,4 %	- 2,8 %*
Frais de gestion	(1 967)	(1 905)	- 3,2 %	- 5,6 %*
Résultat brut d'exploitation	202	255	+ 26,2 %	+ 24,5 %*
Coût net du risque	(13)	(10)	- 23,1 %	- 23,1 %*
Résultat d'exploitation	189	245	+ 29,6 %	+ 27,7 %*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(6)	11	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	98	115	+ 17,3 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	(65)	(580)	n/s	
Charge fiscale	(43)	(77)	+ 79,1 %	
Résultat net	173	(286)	n/s	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	2	7	x 3,5	
Résultat net part du Groupe	171	(293)	n/s	n/s*
Coefficient d'exploitation	90,7 %	88,2 %		
Fonds propres moyens	1 710	1 860	+ 8,8 %	

* À périmètre et change constants.

Le pôle **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** regroupe quatre activités :

- **la Banque Privée** (Société Générale Private Banking) ;
- **la Gestion d'Actifs** (Amundi et TCW) ;
- **les Services aux Investisseurs** (Société Générale Securities & Services) ;
- **le Courtage** (Newedge).

En 2012, le pôle **Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** renforce ses positions commerciales et voit sa contribution au résultat net part du Groupe progresser significativement de +21,6 % par rapport à 2011 (hors dépréciation d'écart d'acquisition sur TCW et Newedge) pour s'établir à 287 M EUR.

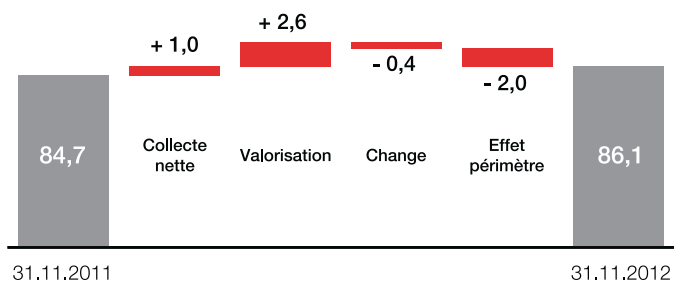
Le contexte macro-économique reste durablement marqué par la faiblesse des marchés et des taux d'intérêt ainsi que la prudence des investisseurs privés et institutionnels. À 2 160 M EUR, les revenus sont en baisse limitée sur un an à - 2,8 %* (stables en données brutes). Les frais de gestion, à 1 905 M EUR, continuent de bénéficier des efforts d'efficacité opérationnelle et diminuent de - 5,6 %*. Ainsi, le résultat brut d'exploitation annuel ressort en hausse de + 24,5 %* par rapport à 2011, à 255 M EUR.

Banque Privée

(En M EUR)	2011	2012	Variation	
Produit net bancaire	762	757	- 0,7 %	- 2,4 %*
Frais de gestion	(619)	(624)	+ 0,8 %	- 1,3 %*
Résultat brut d'exploitation	143	133	- 7,0 %	- 6,9 %*
Coût net du risque	(1)	(6)	x 6,0	x 6,0*
Résultat d'exploitation	142	127	- 10,6 %	- 10,4 %*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	1	- 50,0 %	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	n/s	
Charge fiscale	(29)	(35)	+ 20,7 %	
Résultat net	115	93	- 19,1 %	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	0	0	n/s	
Résultat net part du Groupe	115	93	- 19,1 %	- 19,0 %*
Coefficient d'exploitation	81,2 %	82,4 %		
Fonds propres moyens	635	665	+ 4,7 %	

* À périmètre et change constants.

ACTIFS GÉRÉS (EN MD EUR)



En 2012, la Banque Privée consolide son fonds de commerce malgré l'incertitude des marchés et la prudence des investisseurs. Les actifs gérés s'établissent à 86,1 Md EUR fin décembre 2012, en progression sur l'année de + 1,5 % dont + 1,0 Md EUR de collecte, + 2,6 Md EUR d'effet « marché », - 0,4 Md EUR d'effet « change » et - 2,0 Md EUR d'effet périmètre.

Dans un contexte de réduction du bilan partiellement compensé par la bonne tenue des marges, les revenus de la ligne-métier baissent de - 2,4 %* par rapport à 2011, à 757 M EUR. Sous l'effet des mesures d'économies, les frais de gestion diminuent de - 1,3 %* à 624 M EUR.

Le résultat brut d'exploitation annuel s'établit à 133 M EUR (contre 143 M EUR en 2011) et la contribution de la ligne-métier au résultat net part du Groupe s'élève à 93 M EUR contre 115 M EUR en 2011.

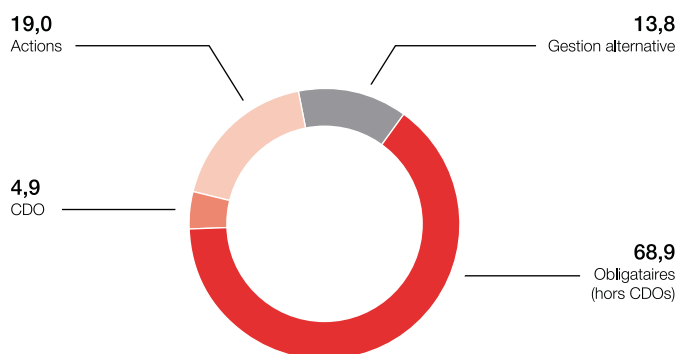
Le magazine *Euromoney* a attribué à Société Générale au titre de 2012 les prix de « Meilleure Banque Privée » en France (pour la seconde fois en trois ans), de « Meilleure Banque Privée à Monaco » ainsi que de « Meilleure Banque Privée en Europe pour son offre de produits structurés », pour la neuvième année consécutive. Ces prix viennent compléter les récompenses obtenues en tant que « Meilleure Banque Privée au Luxembourg » et au « Moyen Orient » (respectivement par *PWM/The Banker* et par *The Banker Middle East*, au titre de 2012).

Gestion d'Actifs

(En M EUR)	2011	2012	Variation	
Produit net bancaire	344	338	- 1,7 %	- 8,6 %*
Frais de gestion	(342)	(289)	- 15,5 %	- 21,0 %*
Résultat brut d'exploitation	2	49	n/s	n/s*
Coût net du risque	0	1	n/s	n/s*
Résultat d'exploitation	2	50	n/s	n/s*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	98	115	+ 17,3 %	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	(200)	n/s	
Charge fiscale	(1)	(17)	n/s	
Résultat net	99	(52)	n/s	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>0</i>	<i>6</i>	<i>n/s</i>	
Résultat net part du Groupe	99	(58)	n/s	n/s*
Coefficient d'exploitation	99,4 %	85,5 %		
Fonds propres moyens	461	477	+ 3,5 %	

* À périmètre et change constants.

DÉCOMPOSITION DES ACTIFS GÉRÉS À FIN 2012 (EN Md EUR)



TCW enregistre une collecte annuelle significative de 3,5 Md EUR, en progression de + 52,2 % par rapport à 2011. Après prise en compte d'un effet « marché » de + 9,4 Md EUR, d'un effet « change » de - 0,1 Md EUR et d'un effet périmètre de + 2,7 Md EUR, les actifs sous gestion s'établissent fin décembre 2012 à 106,6 Md EUR (contre 91 Md EUR fin décembre 2011).

En raison d'un changement de méthode comptable sans effet sur le résultat d'exploitation, les revenus ainsi que les frais de gestion diminuent sur l'année respectivement de - 8,6 %*, à 338 M EUR, et de - 21,0 %*, à 289 M EUR. À noter que les frais de gestion enregistrent également l'apurement d'un litige commercial en 2011.

Le résultat brut d'exploitation ressort en forte progression à 49 M EUR en 2012 contre 2 M EUR en 2011.

La contribution d'Amundi est de 115 M EUR en 2012, contre 98 M EUR en 2011.

Services aux Investisseurs et Courtage

(En M EUR)	2011	2012	Variation	
Produit net bancaire	1 063	1 065	+ 0,2 %	- 1,1 %*
Frais de gestion	(1 006)	(992)	- 1,4 %	- 2,7 %*
Résultat brut d'exploitation	57	73	+ 28,1 %	+ 25,9 %*
Coût net du risque	(12)	(5)	- 58,3 %	- 58,3 %*
Résultat d'exploitation	45	68	+ 51,1 %	+ 47,8 %*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(8)	10	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	n/s	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	(65)	(380)	n/s	
Charge fiscale	(13)	(25)	+ 92,3 %	
Résultat net	(41)	(327)	n/s	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	2	1	- 50,0 %	
Résultat net part du Groupe	(43)	(328)	n/s	n/s*
Coefficient d'exploitation	94,6 %	93,1 %		
Fonds propres moyens	614	718	+ 16,9 %	

* À périmètre et change constants.

En 2012, les activités Services aux Investisseurs démontrent une bonne dynamique commerciale avec la signature en fin d'année de mandats nouveaux, avec Swiss Life AM, Allianz GIF et Aberdeen AM. Les actifs en conservation et administrés progressent respectivement de + 3,6 % et + 10,4 % et atteignent 3 449 et 456 Md EUR respectivement.

Dans un volume global de marché en baisse, Newedge renforce sa part de marché à 11,8 % en 2012 (contre 11,5 % fin 2011).

Sur l'année, les métiers de Services aux Investisseurs et de Courtage affichent des revenus en légère baisse de - 1,1 %* à 1 065 M EUR. Sous l'effet de la poursuite des mesures d'efficacité opérationnelle, ces métiers réalisent en 2012 une nouvelle baisse de leurs frais de gestion de - 2,7 %* par rapport à 2011, à 992 M EUR. Le résultat brut d'exploitation est en hausse à 73 M EUR (contre 57 M EUR en 2011) et la contribution de la ligne-métier au résultat net part du Groupe progresse à 52 M EUR (hors dépréciation des écarts d'acquisition) contre 22 M EUR en 2011.

HORS PÔLES

(En M EUR)	2011	2012	Variation
Produit net bancaire	862	(1 832)	n/s
Frais de gestion	(239)	(159)	- 33,5 %
Résultat brut d'exploitation	623	(1 991)	n/s
Coût net du risque	(896)	(329)	+ 63,3 %
Résultat d'exploitation	(273)	(2 320)	n/s
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(54)	(509)	n/s
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	6	5	- 16,7 %
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	(12)	n/s
Charge fiscale	(64)	1 108	n/s
Résultat net	(385)	(1 728)	n/s
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	86	172	+ 100,0 %
Résultat net part du Groupe	(471)	(1 900)	n/s

Les revenus du Hors Pôles s'élèvent à - 1 832 M EUR en 2012 (contre + 862 M EUR en 2011). Ils intègrent en particulier :

- la réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre du Groupe à hauteur de - 1 255 M EUR, (à rapprocher de l'impact constaté en 2011 de + 1 177 M au total).
- la réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de crédits aux entreprises pour - 56 M en 2012 (+ 66 M EUR au titre de 2011) ;

Au T4-12, le montant 2012 de la taxe bancaire française dite « systémique » a été affecté aux métiers. Ce retraitement a un impact positif sur les frais de gestion du Hors Pôles de

+ 103 M EUR sur le trimestre. Sur l'année, les frais de gestion s'élèvent à - 159 M EUR, contre - 239 M EUR en 2011, quasi stables si on retire la taxe systémique française enregistrée en Hors Pôles en 2011 pour - 67 M EUR.

La charge nette du risque de l'année tient compte d'une provision pour litiges de - 300 M EUR et d'un supplément de charge au titre du risque souverain grec (- 22 M EUR contre - 890 M EUR en 2011).

Enfin, le Hors Pôles supporte - 509 M EUR de gains ou pertes nettes sur autres actifs, dont - 375 M EUR au titre de Geniki et - 86 M EUR au titre de TCW.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

1- Les résultats consolidés du Groupe au 31 décembre 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 12 février 2013

Les éléments financiers présentés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Les procédures d'audit menées par les Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés sont en cours.

2- Le **ROE** du Groupe est calculé sur la base des fonds propres moyens, c'est-à-dire des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS, en excluant (i) les gains ou pertes latents ou différés directement enregistrés en capitaux propres hors réserves de conversion, (ii) les titres super-subordonnés (« TSS »), (iii) les titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») reclassés en capitaux propres et en déduisant (iv) les intérêts à verser aux porteurs des TSS et aux porteurs des TSDI reclassés. Le résultat pris en compte pour calculer le ROE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe en déduisant les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de titres super-subordonnés sur la période, depuis 2006, aux porteurs des TSS et TSDI reclassés (293 M EUR à fin décembre 2012) et de la plus-value nette d'impôts et des intérêts courus non échus relative aux rachats de TSS pour 2 M EUR à fin décembre 2012.

L'allocation de capital aux différents métiers s'effectue à partir du 1^{er} janvier 2012 sur la base de 9 % des encours pondérés de début de période, contre 7 % auparavant. Les données trimestrielles publiées du capital alloué ont été ajustées en conséquence. Simultanément, le taux de rémunération des fonds propres normatifs a été ajusté pour un effet combiné neutre sur les revenus historiques des métiers.

3- Pour le calcul du **bénéfice net par action**, le « résultat net part du Groupe de la période » est corrigé (réduit dans le cas d'un bénéfice et augmenté dans le cas d'une perte) des intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de :

- TSS (266 M EUR à fin décembre 2012),
- TSDI reclassés en capitaux propres (27 M EUR à fin décembre 2012).

Ce bénéfice net par action est alors déterminé en rapportant le résultat net part du Groupe de la période ainsi corrigé au nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, hors actions propres et d'autocontrôle, mais y compris (a) les actions de trading détenus par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

4- L'**actif net** correspond aux capitaux propres part du Groupe, déduction faite (i) des TSS (5,3 Md EUR), des TSDI reclassés (1,6 Md EUR) et (ii) des intérêts à verser aux porteurs de TSS et aux porteurs de TSDI, mais réintégrant la valeur comptable des actions de trading détenues par le Groupe et des actions en solde du contrat de liquidité. L'**actif net tangible** est corrigé des écarts d'acquisition nets à l'actif et des écarts d'acquisition en mise en équivalence. Pour la détermination de l'Actif Net par Action ou de l'Actif Net Tangible par Action, le nombre d'actions pris en compte est le nombre d'actions ordinaires émises au 31 décembre 2012, hors actions propres et d'autocontrôle, mais y compris (a) les actions de trading détenues par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

5- Les **fonds propres Core Tier 1** du Groupe Société Générale sont définis comme les fonds propres Tier 1 diminués des encours d'instruments hybrides éligibles au Tier 1.

6- Le **ROTE** du Groupe est calculé sur la base des fonds propres tangibles, c'est-à-dire en excluant des capitaux propres comptables moyens cumulés part du Groupe les écarts d'acquisition nets moyens à l'actif et les écarts d'acquisition moyens sous-jacents aux participations dans les entreprises mises en équivalence. Le résultat pris en compte pour calculer le ROTE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe en déduisant les intérêts, intérêts nets d'impôt sur les TSS sur la période (y compris frais d'émissions payés, sur la période, à des intervenants externes et charge de réescompte liée à la prime d'émission des TSS et à la prime de remboursement du TSS Étatique), intérêts nets d'impôt sur les TSDI reclassés en capitaux propres sur la période en cours (y compris frais d'émissions payés, sur la période, à des intervenants externes et charge de réescompte liée à la prime d'émission des TSDI) et de la plus-value nette d'impôts et des intérêts courus non échus relative aux rachats de TSS pour 2 M EUR à fin décembre 2012.

7- Données sous-jacentes

Les informations concernant les données sous-jacentes correspondent aux données comptables retraitées des éléments suivants :

	2011					
	Produit net bancaire	Frais de gestion	Autres	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	
– en 2011 :						
Réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre	1 177				772	Hors Pôles
MtM des CDS	66				43	Hors Pôles
Expositions aux titres d'État Grec				(890)	(622)	Hors Pôles
Restructurations	(11)	(230)	(12)		(176)	Banque de Financement et d'Investissement et Réseaux Internationaux
Dépréciations et pertes en capital			(362)		(360)	Services Financiers Spécialisés et Assurances, Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs et Hors Pôles
Deleveraging de SG CIB hors Actifs gérés en extinction	(163)*				(124)*	Banque de Financement et d'Investissement
Actifs gérés en extinction	(476)	(60)		(425)	(663)	Banque de Financement et d'Investissement
TOTAL					(1 130)	Groupe

* Données de gestion

	2012					
	Produit net bancaire	Frais de gestion	Autres	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	
– en 2012 :						
Actifs gérés en extinction	(268)	(74)		(262)	(416)	Banque de Financement et d'Investissement
Deleveraging de SG CIB hors Actifs gérés en extinction	(489)*				(338)*	Banque de Financement et d'Investissement
Réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre	(1 255)				(822)	Hors Pôles
MtM des CDS	(56)				(37)	Hors Pôles
Expositions aux titres d'État Grec				(22)	(16)	Hors Pôles
Rachat de dette Tier 2	305				195	Hors Pôles
Provision pour litiges				(300)	(300)	Hors Pôles
Dépréciations et pertes en capital			(580)		(580)	Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs
Dépréciations et pertes en capital	(90)		(250)		(309)	Réseaux internationaux
Dépréciations et pertes en capital			(502)		29	Hors Pôles
TOTAL					(2 594)	Groupe

* Données de gestion

Les montants pour 2012 ont été ajustés pour tenir compte des cessions et réévaluations intervenues au cours de l'année. Les variations sont communiquées à périmètre et change courants, sauf mention contraire.

8- Bilan financé et ratio crédits sur dépôts.

Le **bilan financé** donne une représentation du bilan du Groupe en excluant la contribution des filiales d'assurance, et après compensation des opérations sur produits dérivés, des opérations de pension et des comptes de régularisation. Il a été retraité ce trimestre pour inclure : a) la reclassification en « pensions livrées et prêts/emprunts de titres » des titres et valeurs données en pension à la clientèle, auparavant classés en « dépôts clientèle » (hors encours avec la contrepartie SG Euro CT pour 11 Md en 2011 et 7 Md en 2012) ; b) un retraitement ligne à ligne, dans le

bilan financé, des actifs et passifs de nos filiales d'assurance ; c) la réintégration dans leurs lignes d'origine des actifs financiers reclassés en prêts et créances en 2008 dans les conditions fixées par les amendements de la norme IAS 39 ; d) la réintégration au sein des « actifs long terme » des actifs immobilisés de location simple des sociétés de Financements spécialisés, auparavant classés en « prêts clientèle ».

Le bilan financé avant et après reclassements est présenté ci-dessous pour les années 2011 et 2012.

AVANT RETRAITEMENT DES FILIALES D'ASSURANCES ET RECLASSEMENTS

(En Md EUR)	ACTIF		PASSIF		(En Md EUR)
	Dec-11	Dec-12	Dec-12	Dec-11	
Dépôts nets en banque centrale	43	65	66	46	Émissions court terme
Prêts interbancaires	39	44	65	69	Dépôts interbancaires court terme
Actifs de négoce avec la clientèle	59	101	2	4	Autres
Titres	72	64	149	130	Financements moyen/long terme
Prêts clientèle	405	384	337	336	Dépôts clientèle
Actifs long terme	18	16	54	51	Capitaux propres
Total actifs	636	674	674	636	Total passifs

APRÈS RETRAITEMENT DES FILIALES D'ASSURANCES ET RECLASSEMENTS

(En Md EUR)	ACTIF		PASSIF		(En Md EUR)
	Dec-11	Dec-12	Dec-12	Dec-11	
Dépôts nets en banque centrale	43	65	66	46	Émissions court terme
Prêts interbancaires	31	36	65	69	Dépôts interbancaires court terme
Actifs de négoce avec la clientèle	37	88	8	11	Autres
Titres	68	60	149	130	Financements moyen/long terme
Prêts clientèle	387	369	311	295	Dépôts clientèle
Actifs long terme	34	34	52	50	Capitaux propres
Total actifs	601	652	652	601	Total passifs

La série des bilans financés présentés au cours de l'année 2012 aurait donc été la suivante :

(En Md EUR)	ACTIF					PASSIF					
	31 déc. 11	31 mars 12	30 juin 12	30 sept. 12	31 déc. 12	31 déc. 12	30 sept. 12	30 juin 12	31 mars 12	31 déc. 11	
Dépôts nets en banque centrale	43	50	55	78	65	66	69	56	54	46	Émissions court terme
Prêts interbancaires	31	38	45	44	36	65	72	58	58	69	Dépôts interbancaires court terme
Actifs de négoce avec la clientèle	37	52	47	69	88	8	9	11	10	11	Autres
Titres	68	64	64	62	60	149	143	137	143	130	Financements moyen/long terme
Prêts clientèle	387	386	383	378	369	311	319	314	309	295	Dépôts clientèle
Actifs long terme	34	34	34	33	34	52	52	51	51	50	Capitaux propres
Total actifs	601	624	628	665	652	652	665	628	624	601	Total passifs

Les encours de SG Euro CT reclassés sont respectivement de 8,3 Md EUR au T1-12 ; 8,3 Md EUR au T2-12 ; 7,3 Md EUR au T3-12 ; 6,9 Md EUR au T4-12.

Le ratio crédits sur dépôts du Groupe est déterminé comme le rapport entre les prêts clientèle et les dépôts clientèle ainsi définis. Il est de 114 % avant retraitement et reclassements et de 118 % après au 31 décembre 2012.

Société Générale rappelle que l'ensemble des informations relatives aux résultats de l'exercice (notamment : communiqué de presse, données téléchargeables, diapositives de présentation et annexes) sont disponibles sur son site internet www.societegenerale.com dans la partie « Investisseur ».

Les informations requises au titre de l'article 225 de la loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 figurent au chapitre 7 du présent Document de référence.

POLITIQUE FINANCIÈRE

L'objectif de la politique du Groupe en matière de gestion du capital est d'optimiser l'utilisation des fonds propres pour maximiser le rendement à court et long terme pour l'actionnaire, tout en maintenant un niveau de capitalisation (ratios Tier 1 et Core Tier 1) cohérent avec le statut boursier du titre et le rating cible du Groupe. Le Groupe a lancé un effort important d'adaptation depuis 2010, tant par l'accent mis au renforcement des fonds propres qu'à une gestion stricte des ressources rares (capital et liquidité) et au pilotage rapproché des risques afin d'anticiper les évolutions réglementaires liées au déploiement des nouvelles réglementations « Bâle 3 ».

STRUCTURE FINANCIÈRE DU GROUPE

Au 31 décembre 2012, les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 49,8 Md EUR, l'actif net par action à 56,9 EUR et l'actif net tangible par action à 48,6 EUR.

Au 31 décembre 2012, Société Générale détient au total (de manière directe et indirecte) 26,3 M d'actions Société Générale, dont 9,0 M d'actions d'auto-contrôle soit 3,37 % du capital (hors actions détenues dans le cadre des activités de trading). Par ailleurs, le Groupe détient à cette même date 3,1 M d'options d'achat sur son propre titre, en couverture de plans de stock-options d'achat attribués à ses salariés. En 2012, le Groupe a acquis 30,1 M de titres Société Générale dans le cadre du contrat de liquidité sur son titre conclu le 22 août 2011 avec un prestataire de services d'investissement externe. Sur cette période, Société Générale a également procédé à la cession de 31 M de titres Société Générale, au travers du contrat de liquidité.

Le bilan financé (cf. définition en p. 60) du Groupe excluant la contribution des filiales d'assurance, et après compensation des opérations sur produits dérivés, des opérations de pension et des comptes de régularisation s'élève à 652 Md EUR au 31 décembre 2012, en hausse de 51Md EUR sur un an. Les fonds propres, les dépôts clientèle et les ressources à moyen et long terme constituent près de 79 % de ce total, à 512 Md EUR, et couvrent les emplois longs du Groupe, en légère diminution sur la période (-4 % à 403 Md EUR).

Le programme d'émission à moyen et long terme au titre de 2013 est compris entre 18 et 20 Md EUR, contre 26.7 Md émis dans le cadre du programme 2012.

Le ratio Tier 1 du Groupe s'établit au 31 décembre 2012 à 12,5 % contre 10,7 % à fin 2011. Le ratio Core Tier 1 s'établit au 31 décembre 2012 à 10,7 % à comparer à 9,0 % au 31 décembre 2011, ce qui témoigne d'un renforcement significatif des fonds propres du Groupe sur l'exercice.

Le Groupe est noté A2 par Moody's, A par S&P et A+ par Fitch.

PILOTAGE DU CAPITAL

Le pilotage du capital est mis en œuvre par la Direction financière avec l'aval de la Direction générale sous la supervision et le contrôle du Conseil d'administration.

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille à ce que son niveau de solvabilité soit toujours compatible avec les objectifs suivants :

- Maintien de sa solidité financière, qui doit être étroitement corrélée au profil de risque global du Groupe et à son appétence pour le risque.
- Préservation de sa flexibilité financière pour financer son développement interne et externe.
- Allocation adéquate des fonds propres entre ses divers métiers pour optimiser le couple rendement/risque des fonds propres.
- Maintien d'une bonne résilience du Groupe en cas de scénarii de stress.
- Réponse aux attentes de ses diverses parties prenantes : superviseurs, contreparties, créanciers obligataires, agences de notation et actionnaires.

Le Groupe détermine en conséquence sa cible interne de solvabilité, en cohérence avec le respect de ces objectifs et le respect des seuils réglementaires.

Le Groupe dispose d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (Internal Capital Adequacy Assessment Process – ICAAP) qui procède d'une approche multidimensionnelle, prenant en compte :

- La planification des besoins de fonds propres, actualisée à intervalles réguliers au moyen d'un outil de simulation relatif à l'ensemble du Groupe, notamment au moment du processus budgétaire et de l'élaboration des plans stratégiques. Elle permet de s'assurer à tout instant que les ressources et les emplois de fonds propres correspondent bien aux objectifs d'ensemble du Groupe et aux besoins de son activité.
- Le cycle de l'activité et des risques, de manière à tenir explicitement compte des effets des cycles de crédit tout en intégrant les risques ne relevant pas du Pilier I (ex: risque structurel de taux d'intérêt et de change, risque stratégique, etc.).
- La mise en œuvre d'un *stress test* ICAAP intégré au processus budgétaire et qui permet d'obtenir une couverture de l'ensemble du profil de risque du Groupe (cf. chapitre 9 Gestion des risques, p. 209).

Cet exercice permet de mesurer l'adéquation des ratios de capital du Groupe aux contraintes réglementaires et aux objectifs d'appétit pour le risque définis pour le Groupe (cf. chapitre 9 Gestion des risques, p. 209).

Par ailleurs, le Groupe a participé au premier semestre 2012 à l'exercice de stress initié par le FMI, dont l'objectif était d'évaluer la résistance des banques à l'apparition d'un certain nombre de chocs hypothétiques, d'ordre macro-économiques et financiers. Sur la base des données fin 2011, les résultats ont confirmé la capacité du Groupe à résister à une détérioration significative de l'environnement économique, tout en étant capable de se conformer aux nouvelles exigences issues de Bâle 3.

GÉNÉRATION ET UTILISATION DES FONDS PROPRES DU GROUPE EN 2012

En 2012, les mouvements concernant les fonds propres Core Tier 1 ont été les suivants :

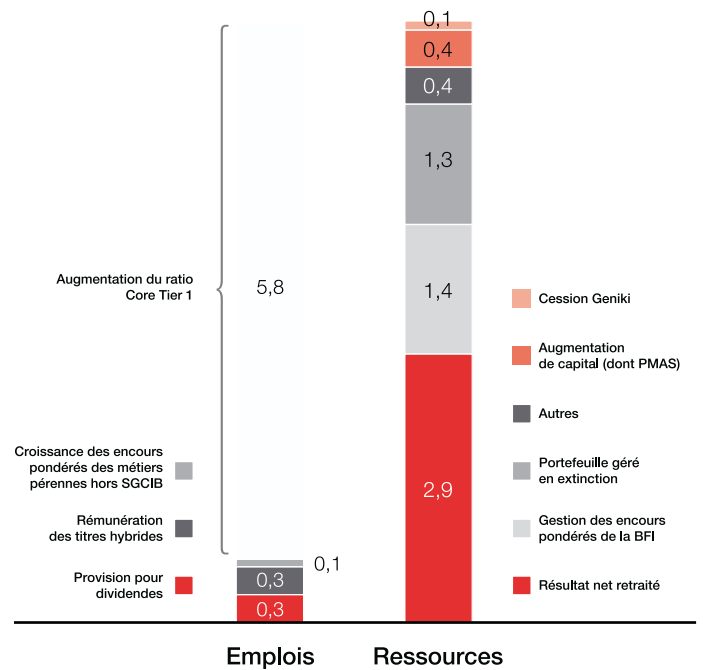
En ressources (6,5 Md EUR) :

- le résultat net retraité de 2,9 Md EUR⁽¹⁾ ;
- l'évolution des encours pondérés de la Banque de Financement et d'Investissement pour 1,4 Md EUR ;
- la baisse des actifs gérés en extinction pour 1,3 Md EUR ;
- l'augmentation du capital (dont le Plan Mondial d'Actionnariat Salarié) pour 0,4 Md EUR ;
- la cession de Geniki pour 0,1 Md EUR ;
- divers éléments pour 0,4 Md EUR ;

En emplois (0,7 Md EUR) :

- la provision pour dividendes pour 0,3 Md EUR ;
- la rémunération des dettes hybrides classées en capitaux propres pour 0,3 Md EUR ;
- la croissance des encours pondérés des métiers pérennes (hors SG CIB) pour 0,1 Md EUR ;

Le différentiel de 5,8 Md EUR entre les ressources et les emplois vient renforcer le ratio de capital Core Tier 1 (ratio Core Tier 1 de 10,7 % fin 2012 contre 9,0 % fin 2011).



FINANCEMENT DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

Les investissements en cours seront financés par les modes de financement habituels et récurrents du Groupe.

(1) Résultat net retraité à des fins prudentielles : résultat net retraité notamment des dépréciations d'écarts d'acquisition, de l'impact de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et de l'impact de la cession de Geniki.

NOUVEAUX PRODUITS OU SERVICES IMPORTANTS LANCÉS

Conformément à la stratégie d'innovation du groupe Société Générale, de nombreux nouveaux produits ont été lancés en 2012, parmi lesquels les plus importants sont les suivants :

Métier		Nouveaux produits ou services
Réseaux France	La complémentaire santé (Société Générale)	Offre santé complémentaire pour les professionnels : <ul style="list-style-type: none"> - une complémentaire santé sans questionnaire médical, sans délai d'attente ni franchise à un prix attractif ; - diagnostic personnalisé réalisé en agence ; - renfort des garanties optiques et/ou dentaires en option selon les besoins client ; - couverture de l'ensemble de la famille ; - contrat éligible au cadre fiscal de déductibilité de la loi Madelin ; - des prestations de services/garanties pensées pour les Pros (aide à la reprise de l'activité, couverture hospitalière dès la 1^{re} formule...); - avec un bonus pour récompenser les clients de leur fidélité.
	Fonds d'Investissement de Proximité (Société Générale)	Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) : investissement dans des PME localisées dans les zones géographiques, spécifiques à chacun des FIP (découpés en régions).
	SG Retraite (Société Générale)	Offre modulable et innovante construite sur différents horizons. Au sein d'un contrat d'assurance vie ou d'un compte titres ordinaire, le client peut choisir, en fonction de sa date de départ à la retraite, parmi trois placements : SG Retraite 2025, SG Retraite 2028 et SG Retraite 2033.
	Pack Sogenactif (Société Générale)	Solution complète de création et gestion de site marchand intégrant la solution d'encaissement Sogenactif. Grâce au Pack Sogenactif, le professionnel dispose d'un moyen moderne pour développer son activité et son potentiel de chalandise est immédiatement accru. Le client professionnel est guidé dans toutes les démarches de création de sa boutique en ligne, qui est personnalisable et évolutive, grâce à notre partenaire Prestashop, leader européen dans le domaine.
	Sans Contact (Crédit du Nord)	Contrat monétique commerçant qui permet de régler ses achats par carte bancaire, pour des montants inférieurs à 20 EUR, sans avoir à insérer sa carte dans le lecteur du TPE, ni à taper son code confidentiel.
	Alertes gratuites (Boursorama)	Introduction de nouvelles alertes envoyées par e-mail ou SMS aux clients (mai 2012) : Boursorama a introduit plus d'une vingtaine d'alertes, pour faciliter le suivi de leurs comptes par ses clients.
	Compte d'Épargne Financière Pilotée (Boursorama)	Offre d'épargne constituée de fonds OPCVM dont la sélection et la gestion sont assurées par Oddo Asset Management.
Réseaux Internationaux	Compte courant en Yuan chinois (janvier 2012 ; KB – République tchèque)	Nouvelle offre permettant d'ouvrir des comptes courants en Yuan chinois et de payer directement dans cette monnaie, simplifiant les paiements des clients KB ayant une forte activité commerciale en Chine.
	Produits d'épargne (février 2012 ; SKB – Slovaquie)	En collaboration avec Generali Insurance Company Slovenia, deux nouveaux produits d'épargne dans un pack regroupant un produit bancaire (compte épargne ou dépôt « Double Plus ») et un produit non-bancaire (assurance-vie du fonds d'investissement Generali Garant).

Métier	Nouveaux produits ou services	
	Assurance « IARD » adossée à des dépôts à terme (avril 2012 ; SGSB – Croatie)	Nouveau produit d'épargne lancé par SGSB, en collaboration avec Société Générale Insurance, visant à la fois à accroître les revenus de la banque par les commissions perçues sur les primes d'assurance et à augmenter les ventes de dépôts à terme pour les particuliers en offrant une nouvelle option d'épargne.
	Compte dépôt « Étalon + » (avril 2012 ; Rosbank – Russie)	Nouveau compte dépôt avec un taux d'intérêt fixe de 5,5 % par an en RUB et de 3 % par an en EUR et USD. Le montant minimum du dépôt est de 1 000 RUB ou 100 EUR/USD, faisant de cette offre l'outil d'investissement le plus accessible à tous secteurs de clientèle.
	« Protection leasing » (juin 2012 ; SGEB – Bulgarie)	Nouveau produit axé sur le service client qui regroupe un contrat de leasing pour les particuliers avec des assurances perte d'emploi, incapacité temporaire et permanente ainsi qu'une assurance-vie. Il sera disponible dans toutes les agences SGEB, chez les concessionnaires automobiles et partenaires officiels de Sogelease Bulgaria (représentant de Société Générale Insurance en Bulgarie).
	« Direct Douane » (décembre 2012 ; UIB – Tunisie)	Nouvelle ligne de crédit permettant de régler directement les droits de douane lors d'opérations d'importations. Elle procure également des délais de retrait des marchandises plus rapides et une plus grande sécurité des approvisionnements. Cette offre est destinée aux entreprises, PME et professionnels.
	Codes QR (novembre 2012 ; KB – République tchèque)	Nouveau produit pour les paiements sur smartphones. À l'aide de son appareil, le client scanne le code sur la facture et l'application convertit l'image en ordre de virement qu'il ne reste plus qu'à valider. Une autre nouvelle fonctionnalité baptisée « Réforme des Retraites sur Téléphone Portable » traduit le texte sur la réforme des retraites afin de le rendre clair et compréhensible pour les clients. KB a également lancé un nouveau mode de paiement des mandats postaux à partir de téléphones portables. KB est la 1 ^{re} banque sur le marché national à lancer les codes QR pour les paiements par smartphone.
	« Optimal Deposit » (septembre 2012 ; SGAL – Albanie)	Nouvelle solution d'épargne sur 1 an minimum destinée à tous les particuliers de plus de 18 ans. Les intérêts sont crédités sur le compte courant du client à la fin de chaque mois, avec possibilité de mettre fin à la souscription à tout moment sans perdre les intérêts acquis. Le client peut également choisir une reconduction tacite à l'échéance sans avoir à se déplacer en agence.
Banque de Financement et d'Investissement	Euro Premium	Lancement d'Euro Premium, un fonds ouvert conforme à la directive UCITS 4. L'objectif du fonds Euro Premium est d'offrir une exposition à la performance de l'indice Euro STOXX 50® Net TR, tout en réduisant les risques de pertes à la baisse par l'achat d'options de vente (put) et la vente d'options d'achat (call) sur l'indice Euro STOXX 50® Price Return.
	SGI Vol Invest Index	Lancement de l'indice SGI Vol Invest. Le principal objectif de l'indice SGI Vol Invest est de proposer aux investisseurs un instrument efficace pour la couverture d'un portefeuille d'actions, en offrant une exposition nette acheteuse sur la volatilité implicite de l'indice S&P 500 à travers des futures sur l'indice VIX, tout en limitant le coût de portage traditionnellement associé à cette position.
	Nouvel Émetteur au Mexique	Les régulateurs mexicains ont approuvé un nouvel émetteur de Société Générale dédié au marché mexicain. La nouvelle entité locale, SGFP Mexico, est maintenant pleinement opérationnelle et en mesure d'émettre des titres de créances vanilles et structurés pour servir le marché des investisseurs institutionnels mexicains.
	Indice Global Quality Income	Lancement de l'indice SG Global Quality Income (SGQI). L'objectif est de créer un portefeuille de sociétés, basé sur la capacité des entreprises à générer un flux de revenus de qualité, offrant ainsi aux investisseurs en quête de rendement une certaine protection contre l'inflation que n'offrent pas les marchés obligataires.
	Alpha Y	Lancement de la plateforme Alpha Y, plateforme totalement indépendante opérée par SG CIB, offrant aux clients la possibilité d'interagir avec l'importante liquidité provenant des différentes activités de la Société Générale. Alpha Y concentre les flux des activités actions de la Société Générale.

Métier		Nouveaux produits ou services
	SG Issuer	Lancement d'un nouveau véhicule d'émission de titres non sécurisés d'une part, SG issuer étant destiné à devenir le programme d'émission phare de la Société Générale, et sécurisés, d'autre part, bénéficiant à la fois d'une garantie de Société Générale et d'une garantie assurée par des actifs détenus en collatéral dans un cadre d'investissement offrant une multitude de garde-fous au travers d'un montage innovant impliquant des prestataires de service indépendants.
Services Financiers Spécialisés et Assurances	Assurance Auto (Assurances – Russie)	Lancement fin mars en Russie d'une offre d'assurance Auto aux clients de la filiale Société Générale de crédit à la consommation souscrivant un prêt automobile (pour véhicules neufs ou d'occasion); le produit couvre les dommages et le vol du véhicule.
	Offre complémentaire Santé (Assurances – France)	Lancement national de l'offre La Complémentaire Santé Société Générale sur le marché des professionnels (début avril) et des particuliers (début décembre); l'offre propose: 4 formules et 2 renforts au choix et un accompagnement fort en cas d'hospitalisation, une couverture immédiate (pas de délai de carence ni de franchise, pas de justificatif à produire à l'adhésion) et un service exclusif de télé-médecine: Médecindirect.
	Rente dépendance (Assurances – France)	Lancement en décembre d'une nouvelle offre de rente pour la clientèle patrimoniale de Société Générale: une rente triplée en cas de dépendance lourde (minimum de 750 EUR/mois) avec une palette de services complète, innovante, disponible dès l'adhésion et accessible aux clients en situation de dépendance et aux « aidants » (exemple: aménagement du domicile, accès à des solutions d'hébergement temporaire...).
	ALD Invoice (ALD Automotive – Belgique)	Lancement d'un service de facturation électronique; ce service gratuit permettra aux clients de recevoir leurs factures mensuelles directement sur leur messagerie internet. Une plateforme est également disponible pour consulter et télécharger les factures sur une période de 18 mois. Cette offre s'inscrit également dans une démarche de responsabilisation sociale et environnementale.
	Location 6 roues (ALD Automotive – Pays-Bas)	Cette offre, lancée en avril, combine la location d'une voiture et d'un scooter électrique; en milieu urbain, cette offre contribue à réduire la consommation d'essence et facilite le stationnement. Possibilité également de louer directement un deux-roues électrique.
	Car2Car (ALD Automotive – Italie)	Lancement d'une offre de leasing flexible laissant aux clients la possibilité tous les 2 ans de décider de conserver ou de remplacer leur véhicule en fonction de leurs besoins (sans aucun frais); les clients qui décident de conserver le même véhicule bénéficient d'un loyer plus faible (le véhicule peut être conservé au maximum 6 ans).
	ALD Switch (ALD Automotive – Belgique)	Cette offre permet aux clients de combiner leur location longue durée avec la location courte durée d'un autre type de véhicule (cabriolet, SUV, utilitaire...).
	Collecte de dépôts (SG Equipment Finance – Allemagne)	Lancement en avril d'une offre de dépôts bancaires par Gefa en Allemagne.
	Offre innovante de paiement en ligne (SG Consumer Finance – Allemagne)	Lancement fin juin d'une carte de crédit avec le partenaire Billpay, fournisseur de service innovant de paiement en ligne. Cette carte de crédit offre un système attractif d'avantages: à chaque achat, le client gagne des crédits sur ses achats futurs auprès d'un large réseau d'enseignes. Par ailleurs, chaque nouveau client se voit offrir 250 EUR de crédits Billpay.
Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	Carte de crédit Mastercard PayPass (SG Consumer Finance – Pologne)	Lancement d'une carte de crédit Mastercard PayPass permettant aux clients d'effectuer des paiements sans contact, par Internet ou par smartphone et de fixer des limites de transactions différenciées (paiement en magasin ou retrait à un distributeur); la carte peut être émise dès la première visite du client en agence.
	Banque Privée – Service Émetteurs	Société Générale Private Banking a lancé un service unique et innovant permettant à ses clients privés d'accéder en tant qu'investisseurs particuliers aux Directions générales et financières des grandes sociétés françaises cotées, à l'instar des investisseurs institutionnels.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET CESSIONS EFFECTUÉS

Le Groupe a poursuivi en 2012 une politique d'acquisitions et de cessions ciblées conforme à ses objectifs de recentrage et de gestion des ressources rares.

Métier	Description des investissements
Année 2012	
Réseaux France	Augmentation de 79,5 % à 97,6 % environ du taux de détention du groupe dans Banque Paribas suite à une offre publique d'achat simplifiée de Crédit du Nord.
Année 2011	
Réseaux Internationaux et Services Financiers Spécialisés et Assurances	Acquisition par Rosbank de Rusfinance et Delta Credit (entités déjà détenues par le Groupe), suivie de la fusion de Rosbank et BSGV. Ces transactions conduisent le Groupe à détenir désormais 82,4 % de ses opérations en Russie.
Banque de Financement et d'Investissement	Acquisition aux États-Unis de certains actifs et reprises d'équipes de RBS Sempra Commodities dans les secteurs du gaz naturel et de l'électricité.
Année 2010	
Réseaux France	Acquisition de 100 % de Société Marseillaise de Crédit par Crédit du Nord.
Réseaux Internationaux	Société Générale passe de 65,33 % à 74,89 % de détention du capital de Rosbank.
Gestion d'Actifs	Acquisition par TCW de 100 % de Metropolitan West Asset Management (MetWest), société de gestion de taux aux États-Unis.
Métier	Description des cessions
Année 2012	
Réseaux Internationaux	Cession de 99,1 % de Geniki Bank en Grèce.
Gestion d'Actifs	Le taux de détention du groupe dans TCW est passé de 100 % à 89,6 % environ suite à la mise en œuvre du plan de participation de certains employés et des clauses de complément de prix accordées lors de l'acquisition de Metropolitan West Asset Management en 2010.
Hors Pôles	Cession de 51,4 % de Salvepar.
Année 2011	
Banque de Financement et d'Investissement	Cession de 50 % d'Orbéo.
Année 2010	
Banque de Financement et d'Investissement	Cession de 49 % de Gaselys.
Services Financiers Spécialisés et Assurances	Cession du groupe ECS à Econocom. Au terme de la transaction, Société Générale devient ainsi actionnaire d'Econocom à hauteur de 10,4 %.

ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Au cours des derniers mois, les risques de dislocation de la zone Euro se sont éloignés progressivement avec la définition d'outils et de mesures pour gérer la crise des dettes publiques, la crise bancaire et la crise de balance des paiements. Pour autant, leur mise en place définitive prendra du temps et de nombreux obstacles et problèmes demeurent. Les incertitudes sur la croissance en zone Euro restent donc encore fortes, et certains pays, dont la France, ont vu l'abaissement de leur notation confirmé. L'année 2013 devrait être une nouvelle année de transition, certes sans aggravation des tensions qui règnent dans la zone Euro mais sans non plus de dissipation rapide. Après la panne de croissance de 2012, les pays d'Europe centrale et orientale devraient connaître une lente reprise. Aux États-Unis, le retrait du stimulus budgétaire devrait peser sur la croissance qui pourrait légèrement fléchir par rapport à 2012. À l'inverse, la croissance dans les BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) devrait reprendre de la vigueur tout en restant inférieure à sa tendance antérieure.

Au global, le Groupe se situe dans un environnement où les facteurs qui pèsent sur la reprise économique mondiale sont nombreux : effets indésirables des politiques budgétaires restrictives sur l'activité ou sur les marchés de dette publique, divergence de croissance entre économies émergentes et développées, instabilité dans les mouvements de capitaux et de change, évolution du prix des matières premières, etc. Le Groupe n'anticipe pas de redémarrage de la croissance mondiale avant 2014, et de façon très molle en zone euro.

Depuis le sommet du G20 de 2010, les contraintes réglementaires n'ont cessé de s'accroître dans l'industrie bancaire notamment en matière de capital et de liquidité. Au cours de l'année 2011, l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) avait conduit des stress test sur le capital pour évaluer la situation de solvabilité des grandes banques européennes et les éventuels besoins de renforcement de leurs fonds propres. Depuis le 30 juin 2012, et dans la continuité de l'exercice de suivi des ratios de solvabilité des banques européennes par l'ABE au premier semestre 2012, le minimum réglementaire imposé au Groupe porte désormais sur le ratio Core Tier One qui doit être supérieur à 9 %. Société Générale remplit cette exigence au 31 décembre 2012, avec un ratio Core Tier 1 Bâle 2.5, de 10,7 %. La réforme Bâle 3 sera par ailleurs déclinée dans la réglementation européenne par la Directive européenne (CRD4) et le règlement européen CRR, qui entreront en vigueur après leur adoption par le parlement européen. Le Groupe sera en mesure d'être au rendez-vous de ces nouvelles exigences réglementaires, avec un ratio Core Tier 1 Bâle 3 supérieur à 9 % à fin 2013.

Par ailleurs, les exigences en matière de liquidité figurent toujours à l'agenda de 2015. Elles ont cependant été récemment assouplies par le comité de Bâle avec un lissage du ratio court terme LCR (*Liquidity Coverage Ratio*) entre 2015 et 2019.

Un projet de supervision bancaire unique de la zone Euro par la BCE a été proposé en juin 2012 par les instances européennes. Les modalités pratiques seront présentées d'ici juillet 2013 pour une mise

en application à partir de mars 2014. Ce projet devrait permettre de restaurer durablement la confiance et de rompre les liens et les risques de contagion entre les banques et les États souverains. Pour compléter ce projet, la Commission Européenne proposera un projet de mécanisme de résolution unique pour le secteur bancaire.

L'année 2012 a également été marquée par les recommandations du rapport Liikanen en Europe, faisant suite au rapport Vickers en 2011 au Royaume-Uni, proposant d'isoler les activités de banque de détail au sein des banques universelles. Le rapport Liikanen recommande un cantonnement des activités de marché secondaire, de trading pour compte propre et de tenue de marché. La Commission Européenne doit formuler d'ici mai 2013 ses propositions dans un projet de directive. En France, le gouvernement a déposé un projet de loi bancaire au Parlement qui a été voté et qui doit être discuté au Sénat au cours du premier semestre 2013. Ce projet prévoit un cantonnement au sein des banques de leurs activités de marché ne répondant pas à des besoins des clients et de leurs activités spéculatives.

Dans le prolongement des initiatives du G20, d'autres réglementations notamment sur le fonctionnement des activités de marché ont vu le jour en 2012. Ainsi le règlement européen sur les infrastructures de marché (EMIR - *European Market Infrastructure Regulation*) a été adopté en 2012. Il vise à instaurer une plus grande transparence et sécurité sur les marchés de produits dérivés. Par ailleurs, la directive européenne sur le marché des instruments financiers (MIFID - *Markets in Financial Instruments Directive*) prévoit également de participer à l'amélioration de la transparence sur les marchés de produits dérivés et de matières premières avec un objectif de mise en œuvre en 2014. Parallèlement, aux États-Unis, le Dodd-Frank Act a posé les bases de la supervision du risque systémique ainsi que l'encadrement de certaines activités des Banques de Financement et d'Investissement (au travers notamment de la Volcker Rule). Le calendrier de mise en œuvre reste néanmoins incertain sur 2013 ou 2014. Par ailleurs, une taxe sur les transactions financières, pour le moment en vigueur seulement en France depuis 2012, devrait maintenant voir le jour au niveau de 11 pays membres de l'Union européenne.

Au-delà des activités de marché et des règles d'organisation des banques, de nouvelles règles structurantes dans la banque de détail sont aussi prévues. Pour mémoire, les systèmes de paiement dans la banque de détail en Europe devront se conformer au règlement européen SEPA (*Single Euro Payments Area*) et au Livre Vert de la Commission Européenne sur les paiements. Plus spécifiquement en France, les activités de banque de détail seront confrontées aux mesures gouvernementales limitant les commissions d'intervention et favorisant l'épargne courte avec notamment le doublement du plafond du livret A.

Dans un contexte macro-économique contraint, l'enjeu majeur des discussions de place est de faire émerger un modèle de croissance durable et soutenable pour le secteur financier, qui préserve pleinement la capacité des banques à financer l'économie dans

un contexte de politiques budgétaires plus restrictives. Force est de constater néanmoins que l'addition des nouvelles contraintes réglementaires, conjuguées aux éventuels biais concurrentiels entre les différents pays qui pourraient voir le jour, vont peser de manière significative sur la rentabilité de certaines activités. Elles pourront donc influencer le modèle de développement de certains acteurs bancaires, notamment sur les métiers consommateurs de ressources rares.

Le groupe Société Générale est mobilisé et déterminé à poursuivre l'adaptation structurelle de ses métiers et faire face aux mutations de l'industrie bancaire et dans cette optique engagera en 2013 la deuxième étape du plan Ambition SG 2015. Cette deuxième étape consiste en un projet de simplification et recentrage de l'organisation autour des trois métiers piliers du Groupe visant à renforcer les synergies de revenus et de coûts.

Cette organisation s'articulerait autour de trois pôles :

- Les **Réseaux France**
- Un second pôle réunissant les **Réseaux Internationaux** et les **Services Financiers Spécialisés et Assurances**.
- Un troisième rapprochant la **Banque de Financement et d'Investissement** et la **Banque Privée, la Gestion d'Actifs et les Services aux Investisseurs**.

Les détails de cette nouvelle organisation seront déclinés dans le temps et incluront une simplification des fonctions centrales pour accroître l'efficacité opérationnelle du Groupe.

Les différents projets feront l'objet d'un dialogue social renforcé dans le respect des accords avec les organisations syndicales et des procédures de consultation des instances représentatives du personnel.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Cession de la participation du Groupe dans Trust Company of the West (TCW).

Société Générale a signé le 9 août 2012 un accord définitif en vue de céder sa participation dans TCW à Carlyle Group et la direction de TCW.

La clôture de cette transaction a été finalisée le 6 février 2013. Cela fait suite à l'obtention le 1^{er} février 2013 de tous les accords requis.

BÂLE 2.5 : RAPPORT PILIER 3

PUBLICATION DU RAPPORT PILIER 3 DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Conformément à la réglementation établie en 2004 par le Comité de Bâle sur la supervision bancaire (la réglementation Bâle 2), Société Générale a mis à disposition du public sur son site internet institutionnel son premier Rapport annuel Pilier 3 en mai 2009. Le dernier rapport a été publié sur ce même site le 10 avril 2012.

Constituant le troisième pilier de Bâle 2, le « Rapport sur la solvabilité et la gestion des risques » encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures de gestion des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres des établissements concernés déterminée selon les règles du Pilier I de Bâle 2.5 (CRD3). La publication du prochain Rapport Pilier 3 est prévue en mars 2013.

ANALYSE DU BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

(en Md EUR)	31.12.2012	31.12.2011	Variation en %
Caisse et banques centrales	67,6	44,0	+ 54 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	484,0	422,5	+ 15 %
Instruments dérivés de couverture	15,9	12,6	+ 26 %
Actifs financiers disponibles à la vente	127,7	124,7	+ 2 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit	77,2	86,5	- 11 %
Prêts et créances sur la clientèle	350,2	367,5	- 5 %
Opérations de location financement et assimilées	28,7	29,3	- 2 %
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4,4	3,4	+ 29 %
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1,2	1,5	- 20 %
Actifs d'impôts et autres actifs	59,7	61,0	- 2 %
Actifs non courants destinés à être cédés	9,4	0,4	x 23,5
Participation aux bénéfices différée	0,0	2,2	- 100 %
Valeurs immobilisées	24,7	25,8	- 4 %
Total	1 250,7	1 181,4	+ 6 %

PASSIF

(en Md EUR)	31.12.2012	31.12.2011	Variation en %
Banques centrales	2,4	1,0	x 2,4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	411,4	395,2	+ 4 %
Instruments dérivés de couverture	14,0	12,9	+ 9 %
Dettes envers les établissements de crédit	122,0	111,3	+ 10 %
Dettes envers la clientèle	337,2	340,2	- 1 %
Dettes représentées par un titre	135,7	108,6	+ 25 %
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6,5	4,1	+ 59 %
Passifs d'impôts et autres passifs	59,4	60,7	- 2 %
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7,3	0,3	x 24,3
Provisions techniques des entreprises d'assurance	90,8	83,0	+ 9 %
Provisions	2,8	2,5	+ 12 %
Dettes subordonnées	7,1	10,5	- 32 %
Capitaux propres part du Groupe	49,8	47,1	+ 6 %
Participations ne donnant pas le contrôle	4,3	4,0	+ 8 %
Total	1 250,7	1 181,4	+ 6 %

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2012, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 1 250,7 Md EUR, en hausse de 69,3 Md EUR (+ 5,9 %) par rapport à celui du 31 décembre 2011 (1 181,4 Md EUR). L'évolution du cours de change influence le bilan de la manière suivante: - 5,3 Md EUR pour le dollar, - 3,2 Md EUR pour le yen, + 0,7 Md EUR pour la livre sterling, + 0,7 Md EUR pour la couronne tchèque et + 0,5 Md EUR pour le rouble russe.

Les principaux changements de périmètre touchant le bilan consolidé sont constitués par :

Au cours du premier semestre 2012 :

- Capital Credit Comradeship Bank (*Joint Stock Company*), sous-consolidée au sein de Rusfinance SAS, sort du périmètre de consolidation en raison de sa cession.

Au cours du second semestre 2012 :

- Le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Geniki, soit 99,08 %, à Piraeus Bank.

Aucun transfert d'actif de Geniki vers le groupe Société Générale n'a été réalisé dans le cadre de cette transaction. Le résultat avant impôt de cette cession a été enregistré en gains ou pertes nets sur autres actifs dans le compte de résultat pour un montant de - 375 M EUR.

- Le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Société Alsacienne Lorraine de Valeurs d'Entreprises et de Participations (SALVEPAR), soit 51,42 %, au Groupe Tikehau.
- Le Groupe a cédé l'intégralité de ses participations dans Canadian Wealth Management Group Inc. et Canadian Wealth Management Ltd, précédemment détenues via SG Hambros Limited à Fiera Capital Corporation.
- La participation du Groupe dans LLC Prostofinance, dont les actifs et passifs ont été reclassés en Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées en juin 2012, a été cédée à Zapikeso Limited.
- Le Groupe a finalisé la cession de sa participation dans Family Crédit Limited. Les actifs et les passifs de cette entité étaient reclassés en Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées depuis décembre 2011.

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », sont notamment classés dans les rubriques Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées (Cf. note 16) les actifs et passifs de TCW Group Inc., de National Société Générale Bank et de ses filiales.

VARIATIONS SUR LES POSTES SIGNIFICATIFS DU BILAN CONSOLIDÉ

Le poste **Caisse, Banques centrales** (67,6 Md EUR au 31 décembre 2012) augmente de 23,6 Md EUR (+ 53,6 %) par rapport au 31 décembre 2011.

Les **actifs financiers à la juste valeur par résultat** (484,0 Md EUR au 31 décembre 2012) augmentent de 61,5 Md EUR (+ 14,6 %) par rapport au 31 décembre 2011, dont - 2,5 Md EUR d'effet dollar, - 2,3 Md EUR d'effet yen et + 0,3 Md EUR d'effet livre sterling. Le portefeuille de transaction (226,7 Md EUR au 31 décembre 2012) augmente de 79,2 Md EUR, avec + 14,4 Md EUR sur les obligations et autres instruments de dettes, + 35,2 Md EUR sur le portefeuille actions et autres instruments de capitaux propres et + 29,6 Md EUR sur les autres actifs financiers. Les instruments de dérivés de transaction (218,1 Md EUR au 31 décembre 2012) baissent de 23,6 Md EUR, dont + 12,5 Md EUR sur les instruments de taux d'intérêt, - 9,4 Md EUR sur les instruments de change, - 6,9 Md EUR sur les instruments sur actions et indices, - 3,7 Md EUR sur les instruments de matières premières, - 16,1 Md EUR sur les dérivés de crédit. Le portefeuille des actifs financiers à la juste valeur sur option (39,2 Md EUR au 31 décembre 2012) augmente de 5,9 Md EUR.

Les **passifs financiers à la juste valeur par résultat** (411,4 Md EUR au 31 décembre 2012) augmentent de 16,2 Md EUR (+ 4,1 %) par rapport au 31 décembre 2011, dont - 2,1 Md EUR d'effet dollar, - 2,6 Md EUR d'effet yen et + 0,4 Md EUR d'effet livre sterling. Les passifs de transaction (174,8 Md EUR au 31 décembre 2012) augmentent de 36,5 Md EUR avec + 2,9 Md EUR sur les dettes représentées par un titre, + 21,0 Md EUR sur les dettes sur titres empruntés, + 0,4 Md EUR sur les obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert, - 0,9 Md EUR sur le portefeuille actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert et + 13,1 Md EUR sur les autres passifs financiers. Les instruments dérivés de transaction (216,1 Md EUR au 31 décembre 2012) baissent de 23,3 Md EUR, dont + 10,4 Md EUR sur les instruments de taux d'intérêt, - 7,6 Md EUR sur les instruments de change, - 6,3 Md EUR sur les instruments sur actions et indices, - 4,4 Md EUR sur les instruments sur matières premières et - 15,4 Md EUR sur les dérivés de crédit. Les passifs financiers à la juste valeur sur option (20,5 Md EUR au 31 décembre 2012) augmentent de 2,9 Md EUR.

Les **créances sur la clientèle**, y compris les titres reçus en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 350,2 Md EUR au 31 décembre 2012, en baisse de 17,3 Md EUR (- 4,7 %) par rapport au 31 décembre 2011, dont - 1,1 Md EUR d'effet dollar.

Cette évolution traduit notamment :

- une baisse des crédits de trésorerie de 14,9 Md EUR ;
- une baisse des crédits à l'équipement de 5,3 Md EUR ;

- une hausse des crédits à l'habitat de 2,5 Md EUR;
- une baisse des autres crédits de 8,0 Md EUR;
- une augmentation des titres reçus en pension livrée de 8,3 Md EUR.

Les **dettes envers la clientèle**, y compris les titres donnés en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 337,2 Md EUR au 31 décembre 2012, en baisse de 3 Md EUR (- 0,9 %) par rapport au 31 décembre 2011, dont - 1,4 Md EUR d'effet dollar. Cette évolution correspond notamment à l'augmentation des comptes d'épargne à régime spécial de 7,8 Md EUR, à la hausse des autres dépôts clientèle à vue de 8,0 Md EUR et à la baisse des autres dépôts clientèle à terme de 0,3 Md EUR. Les titres donnés en pension diminuent de 19,0 Md EUR.

Les **créances sur les établissements de crédit**, y compris les titres reçus en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 77,2 Md EUR au 31 décembre 2012, en baisse de 9,3 Md EUR (- 10,8 %) par rapport au 31 décembre 2011, dont - 0,3 Md EUR d'effet dollar. Cette évolution correspond notamment à l'augmentation des comptes ordinaires de 5,8 Md EUR, à la hausse des prêts et comptes au jour le jour de 0,8 Md EUR, à la baisse des prêts et comptes à terme de 1,5 Md EUR et à la baisse des titres reçus en pension livrée de 14,4 Md EUR.

Les **dettes envers les établissements de crédit**, y compris les titres donnés en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 122,0 Md EUR au 31 décembre 2012, en hausse de 10,7 Md EUR (+ 9,6 %) par rapport au 31 décembre 2011 dont - 0,7 Md EUR d'effet dollar. Cette évolution correspond notamment à l'augmentation des dettes à vue et au jour le jour de 7,3 Md EUR, à la baisse des dettes à terme de 4,6 Md EUR et l'augmentation des titres donnés en pension de 8 Md EUR.

Les **actifs financiers disponibles à la vente** s'élèvent à 127,7 Md EUR au 31 décembre 2012, en augmentation de 3,0 Md EUR (+ 2,4 %) par rapport au 31 décembre 2011, dont - 0,5 Md EUR d'effet dollar. Cette évolution résulte de la baisse des obligations et autres instruments de dettes de 0,5 Md EUR, de l'augmentation des actions et autres instruments de capitaux propres de 3,9 Md EUR, de la baisse des titres actions détenus à long terme pour 0,4 Md EUR.

Les **dettes représentées par un titre** s'élèvent à 135,7 Md EUR au 31 décembre 2012, en augmentation de 27,1 Md EUR (+ 25 %) par rapport au 31 décembre 2011. Cette évolution résulte notamment de l'augmentation des emprunts obligataires de 3,9 Md EUR et des titres du marché interbancaire et titres de créances négociables de 23,6 Md EUR.

Les **capitaux propres part du Groupe** s'élèvent à 49,8 Md EUR au 31 décembre 2012 contre 47,1 Md EUR au 31 décembre 2011. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- le résultat de l'exercice au 31 décembre 2012 : + 0,8 Md EUR;
- la distribution du dividende sur autres instruments de capitaux propres : -0,4 Md EUR;
- l'augmentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : + 1,4 Md EUR

Après la prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle (4,3 Md EUR), les fonds propres du Groupe s'élèvent à 54,1 Md EUR au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, les fonds propres du Groupe contribuent à un ratio global Bâle 2 de solvabilité de 12,7 % pour un total d'engagements pondérés de 324,1 Md EUR ; la part des fonds propres prudentiels Tier 1 représentant 12,5 %.

Le ratio Core Tier 1 est de 10,7 % en Bâle 2.5, méthode EBA.

SITUATION D'ENDETTEMENT DU GROUPE

La politique d'endettement du groupe Société Générale a pour but non seulement d'assurer le financement de la croissance des activités commerciales des métiers ainsi que le renouvellement de la dette arrivant à maturité, mais également de maintenir des échéanciers de remboursements compatibles avec la capacité d'accès au marché du Groupe et sa croissance future.

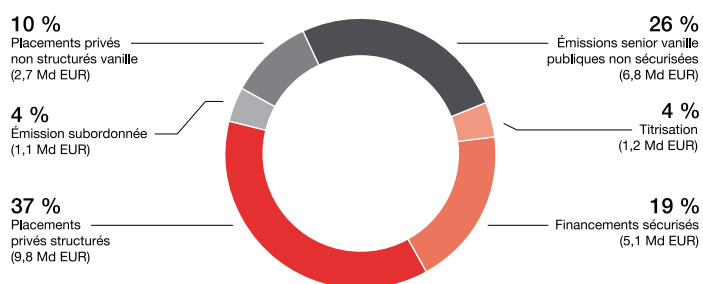
La politique d'endettement du Groupe repose sur 2 principes :

- d'une part, maintenir une politique active de diversification des sources de refinancement du groupe Société Générale afin d'en garantir la stabilité : ainsi, sur la base du bilan économique au 31 décembre 2012, la part des ressources clientèle représente 27,0 % des passifs du Groupe tandis que celle issue des émissions d'instruments de dette, des opérations interbancaires et des ressources tirées du refinancement de nos portefeuilles titres se monte à 461,3 Md EUR (soit 36,9 % du passif du Groupe). Le solde du passif du groupe Société Générale étant constitué des fonds propres, des autres comptes financiers, de provisions et instruments financiers dérivés ;
- d'autre part, adopter une structure de refinancement du Groupe par maturités cohérente avec celle des actifs afin de préserver un bilan consolidé équilibré et de maîtriser la politique de transformation.

Ainsi, le plan de financement à long terme du Groupe, exécuté de manière progressive et coordonnée au cours de l'année suivant une politique d'émission non opportuniste, vise à maintenir une position de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme.

Au cours de l'année 2012, la liquidité levée au titre du programme de financement 2012 s'est élevée à 26,7 Md EUR en dette senior et subordonnée. Les sources de refinancement se répartissent entre 6,8 Md EUR d'émissions senior vanille publiques non sécurisées, 2,7 Md EUR de placements privés vanille, 9,8 Md EUR de placements privés structurés, 5,1 Md EUR de financements sécurisés (CRH 0,7 Md EUR, SG SFH 4,25 Md EUR, et SG SCF 0,15 Md EUR), 1,2 Md EUR d'opérations de titrisations et 1,1 Md EUR d'émission subordonnée Tier 2.

PROGRAMME DE FINANCEMENT 2012 : 26,7 MD EUR



PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS

La valeur brute totale des immobilisations corporelles d'exploitation du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2012 à 25 Md EUR. Elle comprend principalement la valeur des terrains et constructions pour 4,7 Md EUR, des actifs de location simple des sociétés de financement spécialisés pour 14,2 Md EUR, et des autres immobilisations corporelles pour 6,1 Md EUR.

La valeur brute totale des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2012 à 581 M EUR.

La valeur nette des immobilisations corporelles d'exploitation et des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève à 15,5 Md EUR, soit seulement 1,24 % du total de bilan consolidé au 31 décembre 2012. De fait, de par la nature des activités de Société Générale, les propriétés immobilières et les équipements représentent peu à l'échelle du Groupe.

5

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	76
DIRECTION GÉNÉRALE.....	87
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS.....	90
COMITÉ EXÉCUTIF.....	91
COMITÉ DE DIRECTION GROUPE.....	92
RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	93
RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES.....	103
RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DU GROUPE.....	118
PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTION D' ACTIONS AUX SALARIÉS.....	129
GOVERNANCE INTERNE ET CONFORMITÉ.....	131
COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	132
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES.....	134
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS.....	135

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(AU 1^{er} JANVIER 2013)

Frédéric OUDÉA

Né le 3 juillet 1963

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Détient 21 752 actions en direct*

1 095 actions via Société Générale Actionnariat (Fonds E)

Première nomination : 2009 – Échéance du mandat : 2015

Ne détient aucun autre mandat au sein ou hors du groupe Société Générale.

Biographie : Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration. De 1987 à 1995, occupe divers postes au sein de l'Administration, Service de l'Inspection générale des Finances, Ministère de l'Économie et des Finances, Direction du Budget au Ministère du Budget et Cabinet du Ministre du Budget et de la Communication. En 1995, rejoint Société Générale et prend successivement les fonctions d'adjoint au Responsable, puis Responsable du département Corporate Banking à Londres. En 1998, devient Responsable de la supervision globale et du développement du département Actions. Nommé Directeur financier délégué du groupe Société Générale en mai 2002. Devient Directeur financier en janvier 2003. En 2008, est nommé Directeur général du Groupe. Président-Directeur général de Société Générale depuis mai 2009.

* Ce chiffre de 21 752 actions est inchangé par rapport à la situation au 31/12/2011, aucune acquisition ou cession n'ayant été réalisée en 2012. Il est précisé que le chiffre mentionné dans le Document de référence 2012, page 76 (22 579 actions) était erroné.

Anthony WYAND

Né le 24 novembre 1943

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur de sociétés

Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations.

Détient 1 636 actions

Première nomination : 2002 – Échéance du mandat : 2015

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Société Foncière Lyonnaise.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Unicredit SpA.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Administrateur : Aviva France, Aviva Participations.

Biographie : De nationalité britannique. Devient Vice-Président du Conseil d'administration de Société Générale le 6 mai 2009. Entré chez Commercial Union en 1971, Directeur financier, Responsable des opérations Europe (1987-1998), Directeur général exécutif de CGNU Plc (1998-2000), Directeur exécutif d'Aviva jusqu'à juin 2003.

Robert CASTAIGNE

Né le 27 avril 1946

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2009 – Échéance du mandat : 2014

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Sanofi, Vinci.

Biographie : Ingénieur de l'École Centrale de Lille et de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs. Docteur en Sciences économiques. À fait toute sa carrière chez Total SA, d'abord en qualité d'ingénieur, puis dans diverses fonctions. De 1994 à 2008, a été Directeur financier et Membre du Comité exécutif de Total SA.

Michel CICUREL

Né le 5 septembre 1947

PRÉSIDENT DE MICHEL CICUREL CONSEIL

Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations

Détient 1 118 actions

Première nomination : 2004 – Échéance du mandat : 2016

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Membre du Conseil de surveillance : Publicis.

Mandats exercés dans des sociétés françaises non cotées hors groupe de l'administrateur : Administrateur : Bouygues Telecom.

Biographie : Après une carrière à la Direction du Trésor de 1973 à 1982, est nommé Chargé de mission puis Directeur général adjoint de la Compagnie Bancaire de 1983 à 1988 et Directeur Général de Cortal de 1983 à 1989. Administrateur délégué de Galbani (Groupe BSN) de 1989 à 1991. Administrateur Directeur général puis Vice-Président-Directeur général de CERUS de 1991 à 1999. Président du Directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild et de Compagnie Financière Saint Honoré de 1999 à juin 2012. Michel Cicurel est Président de Michel Cicurel Conseil.

Yann DELABRIÈRE

Né le 19 décembre 1950

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE FAURECIA

Administrateur indépendant

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2012 – Échéance du mandat : 2016

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Président-Directeur général : Faurecia, Administrateur : Cap Gemini.

Biographie : Ancien élève de l'École Normale Supérieure et de l'École Nationale d'Administration et Agrégé de mathématiques. Il a commencé sa carrière à la Cour des Comptes. Il a ensuite été Directeur financier de la Coface (1982-1987) et du Groupe Printemps (1987-1990) avant de devenir Directeur financier de PSA de 1990 à 2007. Il a également été PDG de Banque PSA Finance. Administrateur et Président du Comité d'audit de Cap Gemini depuis 2003. Depuis 2007, M. Delabrière est PDG de Faurecia.

Jean-Martin FOLZ

Né le 11 janvier 1947

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Administrateur indépendant, Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations

Détient 1 988 actions

Première nomination : 2007 – Échéance du mandat : 2015

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Alstom, AXA, Saint-Gobain, Eutelsat.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Solvay (Belgique).

Biographie : A exercé les fonctions de Président du groupe PSA Peugeot Citroën de 1997 jusqu'en février 2007 ; avait auparavant exercé des fonctions de Direction puis de Direction générale dans le groupe Rhône-Poulenc, le groupe Schneider, le groupe Péchiney et au sein de Eridania-Beghin-Say.

Kyra HAZOU

Née le 13 décembre 1956

Administrateur indépendant

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2011 – Échéance du mandat : 2015

Biographie : De nationalités américaine et britannique, elle a exercé des fonctions de Managing Director et Directeur juridique au sein de Salomon Smith Barney/Citibank de 1985 à 2000, après avoir exercé en qualité d'avocat à Londres et à New York. Elle a ensuite, de 2001 à 2007, été Administrateur non exécutif, membre du Comité d'audit et du Comité des risques de la Financial Services Authority au Royaume-Uni.

Jean-Bernard LÉVY

Né le 18 mars 1955

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE THALÈS

Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations.

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2009 – Échéance du mandat : 2013

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées

françaises : Président-Directeur général : Thalès. Président du Directoire : Vivendi (jusqu'au 28 juin 2012). Administrateur : Vinci.

Mandats exercés dans des sociétés cotées

étrangères : Président du Conseil d'administration : Activision Blizzard Inc. USA (jusqu'au 28 juin 2012). Vice-Président du Conseil de surveillance : Maroc Télécom (jusqu'au 28 juin 2012).

Mandats exercés dans des sociétés non cotées

françaises : Président du Conseil de surveillance : Viroxis, Canal+ France (jusqu'au 28 juin 2012), Groupe Canal+ (jusqu'au 28 juin 2012). Président-Directeur général : SFR (jusqu'au 28 juin 2012). Président : JBL Consulting & Investment SAS.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées

étrangères : Président du Conseil d'administration : GVT Brésil (jusqu'au 28 juin 2012).

Biographie : Ancien élève de l'École Polytechnique et de Télécom Paris Tech, Président-Directeur général de Thalès depuis le 20 décembre 2012, Président du Directoire de Vivendi de 2005 à 2012. Avait rejoint Vivendi en août 2002 dans les fonctions de Directeur général. A été Directeur général puis Associé Gérant en charge du Corporate Finance chez Oddo et Cie de 1998 à 2002. De 1995 à 1998, Président-Directeur général de Matra Communication. De 1993 à 1994, Directeur du cabinet de M. Gérard Longuet, Ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur. De 1988 à 1993, Directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space. De 1986 à 1988, Conseiller technique au cabinet de M. Gérard Longuet, Ministre délégué aux Postes et Télécommunications, et de 1978 à 1986, ingénieur à France Télécom.

Ana Maria LLOPIS RIVAS

Née le 5 août 1950

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL FONDATEUR IDEAS4ALL

Administrateur indépendant

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2011 – Échéance du mandat : 2015

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : British American Tobacco.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères : Président du Conseil d'administration : DIA.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Administrateur : Service Point Solutions.

Biographie : De nationalité espagnole, elle a travaillé 11 ans dans le secteur bancaire espagnol (Banesto et groupe Santander), où elle a notamment fondé une banque et un courtier en ligne ; Executive chairman de Razona, société de conseil au secteur financier, elle a ensuite été Executive Vice President, Financial and Insurance Markets de la société de conseil Indra, parallèlement Administrateur non exécutif et membre du Comité d'audit de Reckitt-Benckiser, puis membre du Conseil de surveillance de ABN AMRO. Elle est actuellement Président-Directeur général fondateur de Ideas4all, Administrateur, Président du Comité des nominations et rémunérations de Service Point Solutions et Administrateur, membre des Comités des rémunérations, des nominations et de la responsabilité sociale de British American Tobacco.

Élisabeth LULIN

Née le 8 mai 1966

FONDATRICE ET GÉRANTE DE PARADIGMES ET CAETERA

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne, et des risques

Détient 1 394 actions

Première nomination : 2003 – Échéance du mandat : 2013

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées

françaises : Administrateur : Groupe Bongrain, Groupe Safran.

Biographie : En fonction au Ministère des Finances (1991-1996), nommée Chargée de mission au cabinet d'Édouard Balladur puis Conseiller technique au Cabinet d'Alain Juppé (1994-1995), Chef de l'unité Communication externe de l'INSEE (1996-1998). Depuis 1998, Gérante de Paradigmes et Caetera, société spécialisée dans la prospective et l'innovation. Depuis février 2012, Présidente du Conseil d'administration de l'École Nationale Supérieure de Création Industrielle.

Thierry MARTEL

Né le 25 octobre 1963

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE GROUPAMA

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2012 – Échéance du mandat : 2016

Mandats exercés dans des sociétés non cotées: Directeur général: Groupama, Groupama Holding, Groupama Holding 2, Fédération Nationale Groupama. Vice-Président du Conseil d'administration: La Banque Postale IARD, Groupama Banque (jusqu'au 9 février 2012). Président du Conseil d'administration: Amaline Assurances (jusqu'au 21 mars 2012). Gérant: SGPS.

Biographie: Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'IEP de Paris et de l'Institut des Actuaire Français, a fait toute sa carrière dans l'assurance. Ancien Commissaire contrôleur des assurances au Ministère de l'Économie et des Finances (1987-1990), il a intégré Groupama en 1990 et y a exercé de nombreuses fonctions avant d'en devenir Directeur général en 2011.

Gianemilio OSCULATI

Né le 19 mai 1947

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Détient 6 526 actions

Première nomination: 2006 – Échéance du mandat: 2014

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères: Administrateur: Italmobiliare SpA.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères: Président: Osculati & Partners SpA (jusqu'à novembre 2012), Eurizon Capital SpA, Intesa Sanpaolo Assicura SpA, Valore SpA (jusqu'à novembre 2012). Administrateur délégué: Intesa Sanpaolo Previdenza SpA, Intesa Sanpaolo Vita SpA. Administrateur: Ariston Thermo SpA, Intesa Sanpaolo Life Ltd., Gas Plus SpA, Miroglio SpA, Italmobiliare SpA.

Biographie: De nationalité italienne, a été Directeur, Managing Director et Président chez McKinsey Italy où il était spécialisé dans le secteur bancaire et financier. A été Directeur général pendant 6 ans de la Banca d'America e d'Italia, filiale de Deutsche Bank Group.

Nathalie RACHOU

Née le 7 avril 1957

FONDATRICE ET GÉRANTE DE TOPIARY FINANCE LTD.

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Détient 1 035 actions

Première nomination: 2008 – Échéance du mandat: 2016

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises: Administrateur: Véolia Environnement, Altran.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises: Administrateur: Liautaud et Cie.

Biographie: Diplômée d'HEC. De 1978 à 1999, a exercé de nombreuses fonctions au sein de la Banque Indosuez et de Crédit Agricole Indosuez, cambiste clientèle, Responsable de la gestion actif/passif, fondatrice puis Responsable de Carr Futures International Paris (filiale de courtage de la Banque Indosuez sur le Matif), Secrétaire générale de la Banque Indosuez, Responsable mondiale de l'activité change/option de change de Crédit Agricole Indosuez. En 1999, a créé Topiary Finance Ltd., société de gestion d'actifs, basée à Londres. Par ailleurs, elle est Conseiller du commerce extérieur de la France depuis 2001.

France HOUSSAYE

Née le 27 juillet 1967

RESPONSABLE ANIMATION MARCHÉ BONNE GAMME

Administrateur élu par les salariés

Première nomination: 2009 – Échéance du mandat: 2015

Biographie: Salariée de Société Générale depuis 1989.

Béatrice LEPAGNOL

Née le 11 octobre 1970

CONSEILLER CLIENTÈLE PRIVÉE A L'AGENCE D'EAUZE

Administrateur élu par les salariés

Première nomination: 2012 – Échéance du mandat: 2015

Biographie: Salariée de Société Générale depuis 1990.

CENSEUR

Kenji MATSUO

Né le 22 juin 1949

PRÉSIDENT DE MEIJI YASUDA LIFE INSURANCE

Première nomination: 2006 – Échéance du mandat: 2014

Biographie: De nationalité japonaise, entré chez Meiji Life en 1973, il devient Président de Meiji Yasuda Life en 2005.

PROFIL DES ADMINISTRATEURS

ADMINISTRATEURS	Dominante professionnelle			Description résumée
	Banque, Finances	Autres activités	International	
Frédéric OUDEÁ	x		x	Groupe Société Générale depuis 1995 : Banque de Financement et d'Investissement jusqu'à 2001 – Directeur financier Groupe de 2003 à 2008 Président-Directeur général depuis 2009
Anthony WYAND	x		x	Depuis 1971, assurance (Commercial Union-CGU-Aviva) – Directeur exécutif entre 2000 et 2003
Robert CASTAIGNE		x	x	TOTAL SA : Directeur financier et membre du Comité exécutif de 1994 à 2008
Michel CICUREL	x		x	Expérience bancaire depuis 1983 – Président du Directoire de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild et de Compagnie Financière Saint-Honoré de 1999 à 2012. Président de Michel Cicurel Conseil
Yann DELABRIÈRE	x		x	Directeur Financier de la Coface entre 1982 et 1987, du Groupe Printemps de 1987 à 1990 et de PSA de 1990 à 2007. Président-Directeur général de Faurecia depuis 2007
Jean-Martin FOLZ		x	x	Président du groupe automobile PSA Peugeot Citroën entre 1997 et 2007
Kyra HAZOU	x		x	Entre 1985 et 2000 : Managing Director et Directeur juridique au sein de Salomon Smith Barney/Citibank. De 2001 à 2007 : Administrateur non exécutif, membre du Comité d'audit et du Comité des risques de la Financial Services Authority au Royaume-Uni
Jean-Bernard LÉVY		x	x	Vivendi de 2002 à 2012 : Directeur général puis Président du Directoire en 2005. Président-Directeur général de Thalès depuis le 20 décembre 2012
Ana Maria LLOPIS RIVAS	x		x	Expérience bancaire : elle a travaillé 11 ans dans le secteur bancaire espagnol (Banesto et groupe Santander) où elle a notamment fondé une banque et un courtier en ligne. Depuis 2007, elle est Président-Directeur général fondateur de Ideas4all, membre du Conseil de surveillance de ABN Amro et Administrateur de British American Tobacco
Élisabeth LULIN		x		Audit à l'Inspection générale des Finances de 1991 à 1996 – Fondatrice d'une société de conseil : benchmarking des politiques publiques en 1998
Thierry MARTEL	x		x	Ancien Commissaire contrôleur des assurances au Ministère de l'Economie et des Finances de 1987 à 1990 Groupama depuis 1990 : Directeur général en 2011
Gianemilio OSCULATI	x		x	Expérience bancaire : Directeur général de Banca d'America e d'Italia de 1987 à 1993 et Conseil en stratégie (McKinsey)
Nathalie RACHOU	x		x	Expérience bancaire entre 1978 et 1999 (Banque Indosuez) – Fondatrice d'une société de gestion d'actifs en 1999. Administrateur Véolia Environnement et Altran
France HOUSSAYE	x			Depuis 1989, salariée Société Générale
Béatrice LEPAGNOL	x			Depuis 1990, salariée Société Générale

LISTE DES ADMINISTRATEURS DONT LE MANDAT ARRIVE À ÉCHÉANCE EN 2013

Jean-Bernard LÉVY

Né le 18 mars 1955

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE THALÈS

Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations

Première nomination : 2009 – Échéance du mandat : 2013

Élisabeth LULIN

Née le 8 mai 1966

FONDATRICE ET GÉRANTE DE PARADIGMES ET CAETERA

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne, et des risques

Première nomination : 2003 – Échéance du mandat : 2013

DÉTAIL DES MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(situation au 31 décembre de chaque année)

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2012	2011	2010	2009	2008
2009	2015	Frédéric OUDÉA Président-Directeur général <i>Adresse professionnelle :</i> Tours Société Générale, 75 886 Paris cedex 18	Néant	Néant	Néant	Néant	<i>Président-Directeur général :</i> Génébanque (jusqu'au 29 septembre 2008), Généfinance et SG FSH (jusqu'au 5 août 2008). <i>Administrateur :</i> Newedge Group (jusqu'au 29 mai 2008).
2002	2015	Anthony WYAND Vice-Président Administrateur de sociétés	<i>Administrateur :</i> Société Foncière Lyonnaise, Unicredit SpA, Aviva France, Aviva Participations.	<i>Administrateur :</i> Société Foncière Lyonnaise, Unicredit SpA, Aviva France, Aviva Participations.	<i>Administrateur :</i> Société Foncière Lyonnaise, Unicredit SpA, Aviva France, Aviva Participations.	<i>Administrateur :</i> Société Foncière Lyonnaise, Unicredit SpA, Aviva France, Aviva Participations, Grosvenor Continental Europe.	<i>Président :</i> Grosvenor Continental Europe SAS. <i>Administrateur :</i> Aviva Participations, Unicredit SpA, Société Foncière Lyonnaise. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Aviva France. <i>Non Executive Director :</i> Grosvenor Group Holding Ltd.
2009	2014	Robert CASTAIGNE Administrateur de sociétés	<i>Administrateur :</i> Sanofi, Vinci.	<i>Administrateur :</i> Sanofi, Vinci, Compagnie Nationale à Portefeuille (jusqu'au 3 octobre 2011).	<i>Administrateur :</i> Sanofi-Aventis, Vinci, Compagnie Nationale à Portefeuille.	<i>Administrateur :</i> Sanofi-Aventis, Vinci, Compagnie Nationale à Portefeuille.	<i>Président-Directeur général :</i> Total Nucléaire et Total Chimie (jusqu'au 30 mai 2008). <i>Administrateur :</i> Elf-Aquitaine (jusqu'au 2 juin 2008), Hutchinson (jusqu'au 27 juin 2008), Omnium Insurance & Reinsurance Cy Ltd. (jusqu'au 19 juin 2008), Petrofina (jusqu'au 27 juin 2008), Sanofi-Aventis, Total Gabon (jusqu'au 29 août 2008), Total gestion filiales (jusqu'au 6 juin 2008), Total Upstream UK Ltd. (jusqu'au 11 juin 2008), Vinci, Compagnie Nationale à Portefeuille.

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 3, page 33.

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2012	2011	2010	2009	2008
2004	2016	Michel CICUREL Président de Michel Cicurel Conseil Adresse professionnelle : 46, rue Pierre Charron 75008 Paris	<i>Président du Directoire : La Compagnie Financière Edmond de Rothschild et de Compagnie Financière Saint-Honoré jusqu'à juin 2012.</i> <i>Membre du Conseil de Surveillance : Publicis.</i> <i>Administrateur : Bouygues Telecom.</i>	<i>Président du Directoire : La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, Compagnie Financière Saint-Honoré.</i> <i>Président du Conseil de surveillance : Edmond de Rothschild Corporate Finance.</i> <i>Vice-Président du Conseil de surveillance : Edmond de Rothschild Private Equity Partners.</i> <i>Membre du Conseil de surveillance : Publicis, Siaci Saint-Honoré, Newstone Courtage (jusqu'au 1^{er} décembre 2011), Milestone (depuis le 4 juillet 2011).</i> <i>Président du Conseil d'administration : ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie) (jusqu'au 21 avril 2011), Edmond de Rothschild Investment Services Ltd. (Israël).</i> <i>Administrateur : Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Banque privée Edmond de Rothschild SA (Genève), Bouygues Telecom.</i> <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque : Edmond de Rothschild Asset Management (Président du Conseil de surveillance), Edrim Solutions.</i> <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré : Cogifrance.</i> <i>Censeur : Paris-Orléans.</i>	<i>Membre du Conseil de surveillance : Publicis.</i> <i>Administrateur : Banque privée Edmond de Rothschild SA, (Genève), Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Bouygues Telecom.</i> <i>Président du Directoire : La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA, Compagnie Financière Saint-Honoré.</i> <i>Représentant permanent de : La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque.</i> <i>Président du Conseil de surveillance : Edmond de Rothschild Asset Management (SAS).</i> <i>Membre du Conseil de surveillance : Siaci Saint-Honoré, Newstone Courtage.</i> <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild : Edrim Solutions.</i> <i>Vice-Président du Conseil de surveillance : Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS), Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS).</i> <i>Président du Conseil d'administration : Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie) Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie), ERS.</i> <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré : Cogifrance.</i> <i>Censeur : Paris-Orléans.</i>	<i>Membre du Conseil de surveillance : Publicis.</i> <i>Censeur : Paris-Orléans.</i> <i>Administrateur : Banque privée Edmond de Rothschild SA, (Genève), Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Bouygues Telecom.</i> <i>Président du Directoire : La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA, Compagnie Financière Saint-Honoré.</i> <i>Président du Conseil de surveillance : Edmond de Rothschild Multi Management (SAS) (jusqu'au 3 juillet 2009), Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS) depuis le 10 novembre 2009.</i> <i>Membre du Conseil de surveillance : Siaci Saint-Honoré, Newstone Courtage.</i> <i>Vice-Président du Conseil de surveillance : Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS).</i> <i>Président du Conseil d'administration : ERS.</i> <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré : Cogifrance.</i> <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque : Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision.</i> <i>Président du Conseil d'administration : Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie) Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie), ERS, LCF Holding Benjamin et Edmond de Rothschild SA (Genève), La Compagnie Benjamin de Rothschild SA (Genève) (jusqu'au 6 mai 2008).</i> <i>Administrateur : Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Bouygues Telecom, Cdb Web Tech (Italie).</i>	

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 3, page 33.

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2012	2011	2010	2009	2008
2012	2016	Yann DELABRIÈRE Président-Directeur général de Faurecia <i>Adresse professionnelle:</i> 2 rue Hennape 92735 Nanterre Cedex	<i>Administrateur:</i> Cap Gemini, Faurecia.	<i>Administrateur:</i> Cap Gemini, Faurecia.	<i>Administrateur:</i> Cap Gemini, Faurecia.	<i>Administrateur:</i> Cap Gemini, Faurecia.	<i>Administrateur:</i> Cap Gemini, Faurecia.
2007	2015	Jean-Martin FOLZ Administrateur de sociétés	<i>Administrateur:</i> Alstom, Axa, Saint-Gobain, Eutelsat Solvay (Belgique).	<i>Administrateur:</i> Alstom, Axa, Saint-Gobain, Eutelsat Solvay (Belgique). <i>Membre du Conseil:</i> ONF Participations (SAS).	<i>Administrateur:</i> Alstom, Axa, Carrefour, Saint-Gobain, Solvay (Belgique).	<i>Administrateur:</i> Alstom, Carrefour, Saint-Gobain, Solvay (Belgique). <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Axa.	<i>Administrateur:</i> Alstom, Carrefour, Saint-Gobain, Solvay (Belgique). <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Axa.
2011	2015	Kyra HAZOU	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2009	2013	Jean-Bernard LÉVY Président-Directeur général de Thalès <i>Adresse professionnelle:</i> 45 rue de Villiers, 92526 Neuilly-sur-Seine cedex	<i>Président-Directeur général:</i> SFR (jusqu'au 28/06/12) <i>Président:</i> JBL Consulting & Investment SAS. <i>Président du Directoire:</i> Vivendi (jusqu'au 28/06/12). <i>Président du Conseil d'administration:</i> Activision Blizzard Inc (jusqu'au 28/06/12), GVT Brésil (jusqu'au 28/06/12). <i>Président du Conseil de Surveillance:</i> Groupe Canal+ (jusqu'au 28/06/12), Canal+ France (jusqu'au 28/06/12), Viroxis. <i>Vice-Président du Conseil de surveillance:</i> Maroc Télécom (jusqu'au 28/06/12). <i>Administrateur:</i> Vinci.	<i>Président du Conseil d'administration:</i> Activision Blizzard Inc, GVT (Brésil), Institut Télécom. <i>Président du Conseil de surveillance:</i> Groupe Canal+, Canal+ France, Viroxis. <i>Vice-Président du Conseil de surveillance:</i> Maroc Télécom. <i>Administrateur:</i> Vinci, SFR.	<i>Président du Conseil d'administration:</i> Activision Blizzard, GVT Brésil, Institut Télécom. <i>Vice-Président du Conseil de surveillance:</i> Groupe Canal+, Maroc Télécom. <i>Administrateur:</i> Vinci, Vivendi Games Inc, Activision Blizzard Inc, NBC Universal Inc.	<i>Président du Conseil d'administration:</i> Activision Blizzard, GVT Brésil. <i>Vice-Président du Conseil de surveillance:</i> Groupe Canal+, Maroc Télécom. <i>Administrateur:</i> Vinci, Vivendi Games Inc, Activision Blizzard Inc., NBC Universal Inc.	<i>Président du Conseil:</i> Canal+ France. <i>Vice-Président du Conseil de surveillance:</i> Groupe Canal+, Maroc Télécom. <i>Administrateur:</i> Vinci, Vivendi Games Inc, Activision Blizzard Inc, NBC Universal Inc.
2011	2015	Ana Maria LLOPIS RIVAS Président-Directeur général fondateur Ideas4all <i>Adresse professionnelle:</i> C/ Alcalá 85 - 5º izda 28006 MADRID Espagne	<i>Président du Conseil d'administration:</i> DIA. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> ABN Amro. <i>Administrateur:</i> Service Point Solutions, British American Tobacco.	<i>Membre du Conseil de surveillance:</i> ABN Amro. <i>Administrateur:</i> Service Point Solutions, British American Tobacco.	<i>Membre du Conseil de surveillance:</i> ABN Amro. <i>Administrateur:</i> Service Point Solutions, British American Tobacco.	<i>Membre du Conseil de surveillance:</i> ABN Amro. <i>Administrateur:</i> Service Point Solutions, British American Tobacco.	<i>Membre du Conseil de surveillance:</i> ABN Amro. <i>Administrateur:</i> British American Tobacco.
2003	2013	Élisabeth LULIN Fondatrice et gérante de Paradigmes et Caetera <i>Adresse professionnelle:</i> 23 rue Lecourbe, 75015 Paris	<i>Administrateur:</i> Groupe Bongrain, Groupe Safran.	<i>Administrateur:</i> Groupe Bongrain, Groupe Safran.	<i>Administrateur:</i> Groupe Bongrain.	<i>Administrateur:</i> Groupe Bongrain.	<i>Administrateur:</i> Groupe Bongrain.

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 3, page 33.

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2012	2011	2010	2009	2008
2012	2016	Thierry MARTEL Directeur général de Groupama <i>Adresse professionnelle:</i> 8/10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08	<i>Directeur général:</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2, Fédération Nationale Groupama. <i>Président du Conseil d'administration:</i> Amaline Assurances (jusqu'au 21/03/2012). <i>Vice-Président du Conseil d'administration:</i> La Banque Postale IARD, Groupama Banque (jusqu'au 09/02/2012). <i>Gérant :</i> SGPS.	<i>Directeur général:</i> Groupama Holding, Groupama Holding 2, Fédération Nationale Groupama. <i>Président du Conseil d'administration:</i> Amaline Assurances <i>Vice-Président du Conseil d'administration:</i> La Banque Postale IARD, Groupama Banque. <i>Administrateur:</i> CEGID. <i>Gérant :</i> SGPS.	<i>Directeur général:</i> Gan Patrimoine. <i>Président du Conseil d'administration:</i> Amaline Assurances. <i>Administrateur:</i> La Banque Postale IARD, CEGID. <i>Représentant permanent de Groupama SA au Conseil de:</i> Groupama Banque. <i>Gérant :</i> SGPS.	<i>Vice-Président du Conseil d'administration:</i> Amaline Assurances. <i>Administrateur:</i> La Banque Postale IARD, CEGID. <i>Gérant :</i> SGPS.	<i>Vice-Président du Conseil d'administration:</i> Amaline Assurances. <i>Gérant :</i> SGPS.
2006	2014	Gianemilio OSCULATI Administrateur de Sociétés	<i>Président:</i> Osculati & Partners SpA (jusqu'à novembre 2012), Eurizon Capital SpA, Intesa Sanpaolo Assicura, Valore SpA (jusqu'à novembre 2012). <i>Administrateur délégué:</i> Intesa Sanpaolo Vita SpA, Intesa Sanpaolo Previdenza SpA. <i>Administrateur:</i> Ariston Thermo SpA, Intesa Sanpaolo Life Ltd., Gas Plus SpA, Miroglio SpA, Italmobiliare SpA.	<i>Président:</i> Osculati & Partners SpA, Eurizon Capital SpA, Intesa Sanpaolo Assicura, Valore SpA. <i>Président et Administrateur délégué:</i> Eurizon Vita SpA. <i>Administrateur délégué:</i> Intesa Sanpaolo Vita SpA, Intesa Sanpaolo Previdenza SpA, Centrovita SpA. <i>Administrateur:</i> Ariston Thermo SpA, Intesa Sanpaolo Life Ltd., Gas Plus SpA, Miroglio SpA, Sud Polo Vita SpA.	<i>Président:</i> Osculati & Partners SpA, Eurizon Capital SpA, Eurizon Tutela SpA, Valore SpA. <i>Président et Administrateur délégué:</i> Eurizon Vita SpA. <i>Administrateur:</i> Ariston Thermo SpA, Banque de crédit et de dépôts SA, Eurizon Life, Gas Plus SpA, Miroglio SpA.	<i>Président:</i> Osculati & Partners SpA. <i>Président-Directeur général:</i> Eurizon Vita SpA. <i>Administrateur:</i> Ariston Thermo SpA, Banque de crédit et de dépôts SA, Eurizon Capital SpA, Eurizon Tutela SpA, Eurizon Life, Gas Plus SpA, Miroglio SpA, MTS Group, Fideuram Spa, (jusqu'au 7 avril 2009), Seves Spa (jusqu'au 7 janvier 2009).	<i>Président:</i> Osculati & Partners SpA. <i>Administrateur:</i> Miroglio SpA, MTS Group, Fideuram Spa, Seves Spa (du 14 novembre 2008 au 7 janvier 2009).
2008	2016	Nathalie RACHOU Fondatrice de Topiary Finance Ltd. <i>Adresse professionnelle:</i> 11 Elvaston Place, London SW7 5QG, Royaume-Uni	<i>Administrateur:</i> Liautaud et Cie, Veolia Environnement, Altran.	<i>Administrateur:</i> Liautaud et Cie.	<i>Administrateur:</i> Liautaud et Cie.	<i>Administrateur:</i> Liautaud et Cie.	<i>Administrateur:</i> Liautaud et Cie.
2009	2015	France HOUSSAYE Administrateur élu par les salariés <i>Adresse professionnelle:</i> Tours Société Générale, 75 886 Paris Cedex 18	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2012	2011	2010	2009	2008
2012	2015	Béatrice LEPAGNOL Administrateur élu par les salariés <i>Adresse professionnelle :</i> Tours Société Générale, 75 886 Paris Cedex 18	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 3, page 33.

DIRECTION GÉNÉRALE

(AU 1^{er} JANVIER 2013)

Frédéric OUDÉA

Né le 3 juillet 1963

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Voir page 76.

Séverin CABANNES

Né le 21 juillet 1958

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Détient 14 116 actions en direct

1 257 actions *via* Société Générale Actionnariat (Fonds E)

Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe Société Générale: Administrateur : Amundi Group, Crédit du Nord.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale: Administrateur : TCW Group Inc.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises hors groupe Société Générale: Membre du Conseil de surveillance: Groupe Steria Sca.

Biographie: Après avoir exercé des fonctions au Crédit National, chez Elf Atochem puis au Groupe La Poste (1983-2001), rejoint en 2001 Société Générale comme Directeur financier du Groupe jusqu'en 2002. Directeur général adjoint en charge de la stratégie et des finances du Groupe Steria, puis Directeur général (2002-2007). En janvier 2007, Directeur des Ressources du groupe Société Générale, puis Directeur général délégué depuis mai 2008.

Jean-François SAMMARCELLI

Né le 19 novembre 1950

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Détient 18 251 actions en direct

2 433 actions *via* Société Générale Actionnariat (Fonds E)

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises appartenant au groupe Société Générale: Administrateur : Boursorama, Banque Tarneaud.

Mandats exercés dans des sociétés cotées hors groupe Société Générale: Administrateur : Sopra Group.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe Société Générale: Président du Conseil d'administration : Crédit du Nord. Administrateur : Amundi Group, Sogecap, Sogeprom. Censeur : Ortec Expansion. Représentant permanent du Crédit du Nord au Conseil de surveillance : Banque Rhône Alpes, Société Marseillaise de Crédit.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale: Membre du Conseil de surveillance : SG Marocaine de Banques.

Biographie: Entré à Société Générale en 1974, exerce différents postes dans les agences parisiennes du Réseau France jusqu'en 1987. De 1987 à 1991, devient Directeur du Groupe de Dijon, puis Directeur de la division Construction Eau et Métallurgie à la Direction des Grandes Entreprises jusqu'en 1995. Il est nommé en 1995 Directeur des affaires immobilières, puis Directeur des Opérations, puis Directeur financier de la Banque de Financement et d'Investissement jusqu'en 2002 où il est nommé Directeur des Grandes Entreprises et des Institutions financières. Exerce les fonctions de Directeur du Réseau France en 2005, et est nommé en 2006 Directeur de la Banque de détail. Depuis le 1^{er} janvier 2010, exerce les fonctions de Directeur général délégué et Directeur de la Banque de détail.

Bernardo SANCHEZ INCERA

Né le 9 mars 1960

DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Détient 2 095 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale: Administrateur : Banque Roumaine de Développement, National Société Générale Bank, Rosbank, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire. Membre du Conseil de surveillance : Komerčni Banka A.S.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe Société Générale: Administrateur : Franfinance, Sogecap, Compagnie Générale de Location d'Équipements.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale :

Administrateur : ALD Automotive Group Plc, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques au Sénégal. Membre du Conseil de surveillance : Société Générale Marocaine de Banques.

Biographie : De nationalité espagnole. De 1984 à 1992, est exploitant entreprises et Directeur adjoint du centre d'affaires de La Défense au Crédit Lyonnais à Paris. De 1992 à 1994, est administrateur et Directeur du Crédit Lyonnais Belgique.

De 1994 à 1996, devient administrateur délégué de la Banca Jover Espagne. De 1996 à 1999, Directeur général de Zara France. De 1999 à 2001, exerce les fonctions de Directeur International au Groupe Inditex, puis de 2001 à 2003, Président de LVMH Mode et Maroquinerie Europe et de LVMH Fashion Group France. De 2003 à 2004, est Directeur général France de Vivarte, puis en 2004, Directeur général exécutif du Groupe France de Monoprix jusqu'en 2009. Entré à Société Générale en novembre 2009, exerce les fonctions de Directeur général délégué depuis le 1^{er} janvier 2010.

MANDATS EXERCÉS AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

	2012	2011	2010	2009	2008
Frédéric OUDÉA Président-Directeur général <i>Adresse professionnelle:</i> Tours Société Générale, 75 886 Paris Cedex 18	Voir page 82				
Séverin CABANNES Directeur général délégué <i>Adresse professionnelle:</i> Tours Société Générale, 75 886 Paris Cedex 18	<i>Administrateur:</i> Crédit du Nord, TCW Group, Amundi Group. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Groupe Steria Sca.	<i>Administrateur:</i> Crédit du Nord, TCW Group, Amundi Group. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Groupe Steria Sca.	<i>Administrateur:</i> Crédit du Nord, TCW Group. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Komerčni Banka, Groupe Steria Sca.	<i>Administrateur:</i> Crédit du Nord, TCW Group. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Komerčni Banka, Groupe Steria Sca.	<i>Administrateur:</i> Crédit du Nord, Généfimmo, Rosbank, SG Global Solutions. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Komerčni Banka, Groupe Steria Sca.
Jean-François SAMMARCELLI Directeur général délégué <i>Adresse professionnelle:</i> Tours Société Générale, 75 886 Paris Cedex 18	<i>Président du Conseil d'administration:</i> Crédit du Nord. <i>Administrateur:</i> Amundi Groupe, Banque Tarneaud, Boursorama, Sogecap, Sogeprom, Sopra Group. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Société Générale Marocaine de Banques, Fonds de Garantie des dépôts. <i>Représentant permanent du Crédit du Nord au Conseil de surveillance:</i> Banque Rhône Alpes, Société Marseillaise de Crédit. <i>Censeur:</i> Ortec Expansion.	<i>Président du Conseil d'administration:</i> CGA (jusqu'au 11 octobre 2011). Crédit du Nord. <i>Administrateur:</i> Amundi Groupe, Banque Tarneaud, Boursorama, Sogecap, Sogeprom, Sopra Group. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Société Générale Marocaine de Banques, Fonds de Garantie des dépôts. <i>Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration:</i> Franfinance (jusqu'au 14 avril 2011). <i>Représentant permanent du Crédit du Nord au Conseil de surveillance:</i> Banque Rhône Alpes, Société Marseillaise de Crédit. <i>Censeur:</i> Ortec Expansion.	<i>Président du Conseil d'administration:</i> CGA. Crédit du Nord. <i>Administrateur:</i> Amundi Groupe, Banque Tarneaud, Boursorama, SG Equipment Finance (jusqu'au 29 avril 2010), Sogecap, Sogeprom, Sogessur. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Société Générale Marocaine de Banques, Fonds de Garantie des dépôts. <i>Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration:</i> Franfinance. <i>Représentant permanent du Crédit du Nord au Conseil de surveillance:</i> Banque Rhône Alpes, Société Marseillaise de Crédit. <i>Censeur:</i> Ortec Expansion.	<i>Président du Conseil d'administration:</i> CGA. <i>Administrateur:</i> Boursorama, Crédit du Nord, SG Equipment Finance, Sogecap, Sogeprom, Sogessur. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Société Générale Marocaine de Banques (jusqu'au 21 mai 2009), SKB Banka, Fonds de Garantie des dépôts (depuis le 11 juin 2009). <i>Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration:</i> Franfinance. <i>Censeur:</i> Ortec Expansion.	<i>Président:</i> CGA. <i>Administrateur:</i> SG Equipment Finance, Sogecap, Sogessur. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Société Générale Marocaine de Banques, SKB Banka. <i>Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration:</i> Franfinance.
Bernardo SANCHEZ INCERA Directeur général délégué <i>Adresse professionnelle:</i> Tours Société Générale, 75 886 Paris Cedex 18	<i>Administrateur:</i> ALD Automotive Group, Banque Roumaine de Développement, Franfinance, Sogecap, Compagnie Générale de Location d'Équipements, National Societe Generale Bank, Rosbank, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, Société Générale de Banques au Sénégal. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Komerčni Banka A.S., Société Générale Marocaine de Banques.	<i>Administrateur:</i> ALD Automotive Group, Banque Roumaine de Développement, Franfinance, Sogecap, Compagnie Générale de Location d'Équipements, National Societe Generale Bank, Rosbank, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, Société Générale de Banques au Sénégal. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Komerčni Banka A.S., Société Générale Marocaine de Banques.	<i>Administrateur:</i> ALD Automotive Group, Banque Roumaine de Développement, Franfinance, National Societe Generale Bank, Rosbank, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, Société Générale de Banques au Sénégal. <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> Komerčni Banka A.S., Société Générale Marocaine de Banques.	<i>Directeur général délégué:</i> Monoprix SA. <i>Président:</i> Monoprix Exploitation, Aux Galeries de la Croisette. <i>Président du Conseil de surveillance:</i> Naturalia France (SAS). <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> DMC. <i>Administrateur:</i> Grosvenor, GIE S'Miles.	<i>Directeur général délégué:</i> Monoprix SA. <i>Président:</i> Monoprix Exploitation, Aux Galeries de la Croisette. <i>Président du Conseil de surveillance:</i> Naturalia France (SAS). <i>Membre du Conseil de surveillance:</i> DMC. <i>Administrateur:</i> Grosvenor, GIE S'Miles.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

ABSENCE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

À la connaissance du Conseil d'administration :

- il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de Société Générale des membres du Conseil d'administration et des Directeurs généraux délégués et d'autres devoirs ou intérêts privés. En cas de besoin, l'article 10 du Règlement intérieur du Conseil d'administration régit les conflits d'intérêts de tout administrateur ;
- il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec un actionnaire, client, fournisseur ou autres en vertu duquel l'une des personnes susvisées a été sélectionnée ;
- il n'existe pas de lien familial entre les personnes susvisées ;
- aucune restriction autre que légale n'est acceptée par l'une des personnes susvisées concernant la cession de sa participation dans le capital de Société Générale.

ABSENCE DE CONDAMNATION

À la connaissance du Conseil d'administration :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un de ses membres ou de l'un des Directeurs généraux délégués ;
- aucun de ses membres ni aucun de ses Directeurs généraux délégués n'a été associé (en qualité de membre du Conseil d'administration, de direction ou de surveillance, ou comme Dirigeant) à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun de ses membres ni aucun de ses Directeurs généraux délégués n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organes professionnels) ;
- aucun de ses membres ni aucun de ses Directeurs généraux délégués n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

COMITÉ EXÉCUTIF

(AU 1^{er} JANVIER 2013)

Le Comité exécutif assure sous l'autorité du Président-Directeur général le pilotage stratégique du Groupe.

Frédéric OUDÉA

Président-Directeur général

Séverin CABANNES

Directeur général délégué

Jean-François SAMMARCELLI

Directeur général délégué

Bernardo SANCHEZ INCERA

Directeur général délégué

Bertrand BADRÉ⁽¹⁾

Directeur financier du Groupe

Caroline GUILLAUMIN

Directeur de la Communication du Groupe

Didier HAUGUEL

Directeur des Services Financiers Spécialisés et Assurances et responsable pays Russie pour le Groupe

Edouard-Malo HENRY

Directeur des Ressources Humaines du Groupe

Françoise MERCADAL-DELASALLES

Directrice des Ressources et de l'Innovation du Groupe

Benoît OTTENWALTER

Directeur des Risques du Groupe

Jean-Luc PARER

Directeur de la Banque de détail à l'International

Jacques RIPOLL

Directeur de la Banque Privée, Gestion d'Actifs et des Services aux Investisseurs

Patrick SUET

Secrétaire général et Responsable de la Conformité du Groupe

Didier VALET

Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement

(1) À partir du 1^{er} mars 2013, Philippe Heim remplace Bertrand Badré.

COMITÉ DE DIRECTION GROUPE

(AU 1^{er} JANVIER 2013)

Le Comité de direction Groupe, qui rassemble une cinquantaine de cadres dirigeants du Groupe, est un lieu d'échanges sur la stratégie et les questions d'intérêt général du Groupe.

Frédéric Oudéa, Président-Directeur général
Séverin Cabannes, Directeur général délégué
Jean-François Sammarcelli, Directeur général délégué
Bernardo Sanchez Incera, Directeur général délégué
Bertrand Badré, Directeur financier du Groupe
Caroline Guillaumin, Directeur de la Communication du Groupe
Didier Hauguel, Directeur des Services Financiers Spécialisés et Assurances et Responsable pays Russie pour le Groupe
Edouard-Malo Henry, Directeur des Ressources Humaines du Groupe
Françoise Mercadal-Delasalles, Directrice des Ressources et de l'Innovation du Groupe
Benoît Ottenwaelter, Directeur des Risques du Groupe
Jean-Luc Parer, Directeur de la Banque de détail à l'International
Jacques Ripoll, Directeur de la Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs
Patrick Suet, Secrétaire général et Responsable de la Conformité du Groupe
Didier Valet, Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement
Pascal Augé, Directeur adjoint Global Transaction and Payment Services
Thierry Aulagnon, Directeur des Relations Clients et Banque d'Investissement, Banque de Financement et d'Investissement
Philippe Aymerich, Directeur général du Crédit du Nord
Alain Benoist, Directeur des Processus et des Systèmes d'Information du Groupe
Albert Boclé, Directeur commercial et marketing de la Banque de détail Société Générale en France
Henri Bonnet, Président du Directoire de la Komerční Banka et Représentant du Groupe en République tchèque et Slovaquie
François Boucher, Directeur des Systèmes d'Information, Organisation et Processus de la Banque de détail en France
Gilles Briatta, Secrétaire général adjoint du Groupe
Marie Cheval, Directrice Global Transaction and Payment Services
Véronique de La Bachelerie, Directrice financière de la Banque de détail en France
Pierre-Yves Demoures, Directeur délégué et Chief Operating Officer de la Banque de détail à l'International
Marie-Christine Ducholet, Directeur général de Société Générale Equipment Finance
Mohamed El Dib, Président-Directeur général de NSGB Bank (Égypte)
Dan Fields, Directeur des Activités de Marchés, Banque de Financement et d'Investissement
Ian Fisher, Responsable des activités de Banque de Financement et d'Investissement et Représentant du Groupe au Royaume-Uni
Olivier Garnier, Chef Économiste du Groupe
Jean-Marc Giraud, Inspecteur général du Groupe

Vladimir Golubkov, Directeur général de Rosbank (Russie)
Donato Gonzalez-Sanchez, Responsable des activités de Banque de Financement et d'Investissement et Représentant du Groupe en Espagne et au Portugal
Laurent Goutard, Directeur de la Banque de détail Société Générale en France
Éric Groven, Directeur délégué de la Banque de détail Société Générale en France
Philippe Heim, Directeur financier délégué et directeur de la stratégie du Groupe
Xavier Jacquemain, Directeur délégué des Ressources Humaines du Groupe
Arnaud Jacquemin, Directeur délégué des Risques du Groupe
Slawomir Krupa, Directeur adjoint des Activités de Financement et Responsable de la Banque de Financement et d'Investissement pour la région Europe centrale et orientale, le Moyen-Orient et l'Afrique
Christophe Leblanc, Chief Operating Officer, Banque de Financement et d'Investissement
Diony Lebot, Directrice adjointe des Relations Clients et Banque d'Investissement et Responsable de la Banque de Financement et d'Investissement pour la région Euro
Philippe Lhotte, Président-Directeur général de la Banque Roumaine de Développement
Anne Marion-Bouchacourt, Responsable pays en Chine pour le Groupe
Mike Masterson, Directeur général d'ALD International et responsable du métier de location longue durée et de gestion de flotte de véhicules du Groupe
Jean-Louis Mattéi, Conseiller de la Direction générale
Alexandre Maymat, Directeur délégué de la Banque de détail à l'International
Jean-François Mazaud, Directeur de la Banque Privée
Inès Mercereau, Président-Directeur général de Boursorama
Christophe Mianné, Directeur délégué de la Banque de Financement et d'Investissement
Hikaru Ogata, Responsable de la Banque de Financement et d'Investissement pour la région Asie-Pacifique
Craig Overlander, Directeur général de Société Générale Amériques
Pierre Palmieri, Directeur des Activités de Financement, Banque de Financement et d'Investissement
Philippe Perret, Président-Directeur général de Sogecap et Responsable de la ligne-métier Assurances
Bruno Prigent, Directeur du métier Titres
Sylvie Rémond, Directrice déléguée des Risques du Groupe
Gianluca Soma, Directeur délégué de la Banque de détail à l'International, Directeur général de Société Générale Consumer Finance et Responsable de la ligne-métier Crédit à la Consommation
Marc Stern, Responsable de Société Générale Global Investment Management and Services America et Directeur général de TCW
Catherine Théry, Directeur de la Coordination du contrôle interne du Groupe

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Déclaration sur le régime de gouvernement d'entreprise

Société Générale se réfère au Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF dans sa dernière version (avril 2010 – document disponible sur le site www.medef.fr).

En application du principe « comply or explain », Société Générale précise qu'elle applique l'ensemble des recommandations à l'exception de l'évaluation de la contribution individuelle de chaque administrateur qui n'est pas jugée utile, l'appréciation positive sur le fonctionnement collégial du Conseil ne pouvant résulter que de contributions individuelles satisfaisantes.

Depuis le début de l'année 2000, le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités est régi par un Règlement intérieur. Une Charte de l'administrateur regroupe les règles déontologiques applicables aux administrateurs de Société Générale. Le Règlement intérieur et la Charte, ainsi que les Statuts de la Société sont mis à la disposition des actionnaires dans le Document de référence (Voir Chapitre 11).

Conseil d'administration

Société Générale est une société anonyme à Conseil d'administration. Conformément à la loi et aux statuts, il appartient au Conseil de décider si les fonctions de Président et de Directeur général sont assurées par la même personne ou sont dissociées.

Présidence et Direction générale

Du 13 mai 2008 jusqu'à la démission de Daniel Bouton de son mandat le 6 mai 2009, les fonctions de Président et de Directeur général ont été dissociées. Le 6 mai 2009, le Conseil d'administration a décidé le principe de la réunification des fonctions de Président et Directeur général afin d'avoir une gouvernance plus resserrée, encore plus réactive et nommé Frédéric Oudéa. La réunification a pris effet le 24 mai 2009.

Le 6 mai 2009, le Conseil d'administration a décidé également de créer un poste de Vice-Président du Conseil d'administration. Ce poste a été confié à Anthony Wyand qui est également Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (ancien Comité des comptes) et membre des deux autres Comités.

Extrait de l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration peut désigner un Vice-Président pour assister le Président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités et la supervision du gouvernement de l'entreprise, du contrôle interne et de la maîtrise des risques.

À ce titre, le Vice-Président préside le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques et est membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations. Il peut entendre les membres du Comité exécutif du Groupe (COMEX) ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique, et plus généralement les cadres de Direction du Groupe ainsi que les Commissaires aux comptes. Il a accès aux documents et informations qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Il réunit au moins une fois par an les administrateurs non salariés du Groupe hors la présence du Président-Directeur général, afin notamment de procéder à l'évaluation des mandataires sociaux.

En accord avec le Président-Directeur général, il peut représenter la Société lors de rencontres avec des tiers portant sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la maîtrise des risques.

Frédéric Oudéa est assisté de trois Directeurs généraux délégués : Séverin Cabannes, depuis mai 2009, Jean-François Sammarcelli et Bernardo Sanchez Incera, nommés à compter du 1^{er} janvier 2010.

À l'occasion du renouvellement du mandat d'administrateur de Frédéric Oudéa en 2011, le Conseil d'administration a maintenu cette organisation et chaque année ce sujet est débattu en Assemblée.

Lors de l'Assemblée générale en 2012, des actionnaires ont déposé un projet de résolution visant à changer la structure d'administration et de direction de la Société en société à Conseil de surveillance et Directoire.

Le 13 avril 2012, le Conseil d'administration, à l'unanimité, a :

- considéré que le mode de gouvernance de la Société est un sujet essentiel et qu'il convient de l'adapter aux circonstances dans lesquelles se trouve l'entreprise ;
- rappelé que depuis 2008 la société a changé deux fois de gouvernance passant d'un mode avec Président séparé à un système avec Président-Directeur général ;
- souligné que cette question a été débattue chaque année en Assemblée et notamment l'année dernière à l'occasion du renouvellement de Frédéric Oudéa ;
- considéré que la structure Directoire/Conseil de surveillance n'offre pas de garantie supplémentaire aux actionnaires, et notamment à l'Assemblée générale, par rapport à l'organisation actuelle en matière de contrôle de la direction opérationnelle de l'entreprise ;
- rappelé que la structure Directoire/Conseil de surveillance n'a pas apporté la preuve de sa supériorité en matière de contrôle des risques dans les banques européennes ;
- constaté qu'en raison du bon fonctionnement du Conseil et de ses comités, la structure moniste avec un Président-Directeur général, seul exécutif membre du Conseil d'administration, secondé, comme président du Conseil, par un Vice-Président ayant des attributions étendues et, comme Directeur général, par trois Directeurs généraux délégués reste la mieux adaptée pour votre Société.

En conséquence, il a considéré préférable le maintien de la situation actuelle et a décidé de ne pas agréer le projet de résolution déposé.

Cette résolution a été rejetée par les actionnaires avec plus de 75 % de votes contre.

Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués, qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts, au Règlement intérieur et aux orientations arrêtées par le Conseil d'administration.

L'article 1^{er} du Règlement intérieur définit les cas dans lesquels une approbation préalable du Conseil d'administration est requise (projets d'investissement stratégiques au-delà d'un certain montant, etc.):

Composition du Conseil

Le Conseil comprend 13 administrateurs élus par l'Assemblée générale et 2 administrateurs représentant les salariés. Un représentant du Comité d'Entreprise participe, sans voix délibérative, aux réunions du Conseil d'administration.

La durée du mandat des administrateurs nommés par l'Assemblée générale est de 4 ans. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée, ce qui permet de renouveler

ou nommer tous les ans entre 2 et 4 administrateurs. Les deux administrateurs élus par les salariés de Société Générale ont un mandat de 3 ans.

L'âge moyen des administrateurs est de 57 ans. Au cours de l'année 2012, le renouvellement des mandats de M. Michel Cicurel et Mme Nathalie Rachou, ainsi que la nomination de MM. Yann Delabrière et Thierry Martel ont été approuvés par l'Assemblée générale. Yann Delabrière a été nommé en tant qu'administrateur indépendant.

M. Kenji Matsuo, Président de Meiji Yasuda Life, est Censeur depuis le 18 janvier 2006. Son mandat a été renouvelé par le Conseil du 12 janvier 2010 pour 4 ans. Le Censeur ne dispose pas de voix délibérative (article 7 des statuts).

Des administrateurs expérimentés et complémentaires

La composition du Conseil vise à un équilibre entre l'expérience, la compétence et l'indépendance, dans le respect de la parité et de la diversité qui reflète l'internationalisation de Société Générale. La compétence et l'expérience du monde financier et la gestion des grandes entreprises internationales sont les critères de base de la sélection des administrateurs. Les administrateurs de nationalité étrangère sont au nombre de 4.

Une représentation des femmes et des hommes conforme aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011 et au Code AFEP-MEDEF.

Le Conseil d'administration comporte 6 femmes et 9 hommes soit 40 % de femmes ou 31 % si l'on exclut les représentantes des salariés conformément aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011.

Plus de 66 % d'administrateurs indépendants

Conformément au Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a, sur le rapport de son Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2012 au regard des critères d'indépendance définis dans les rapports précités.

Il a tout particulièrement étudié les relations bancaires et de conseil entretenues par le Groupe avec les entreprises dont ses administrateurs sont des Dirigeants, en vue d'apprécier si celles-ci étaient d'une importance et d'une nature telles qu'elles pouvaient affecter l'indépendance de jugement des administrateurs. Cette analyse est fondée sur une étude multicritères intégrant plusieurs paramètres (endettement global et liquidité de l'entreprise, poids de la dette bancaire dans l'endettement global, montant des engagements de Société Générale et importance de ces engagements par rapport à l'ensemble de la dette bancaire, mandats de conseil, autres relations commerciales). Le Conseil d'administration s'est également attaché à analyser la situation des administrateurs ayant un lien avec des groupes actionnaires de Société Générale.

Cet examen a été fait pour Yann Delabrière et Faurecia, Jean-Bernard Lévy et Thalès, Thierry Martel et Groupama. Il est apparu qu'aucun élément nouveau ne permettait de modifier la qualification retenue en 2011. S'agissant de Groupama, la baisse de la participation n'a pas conduit à une modification de la situation de Thierry Martel, compte-tenu du niveau de droits de vote.

N'ont pas été qualifiés administrateurs indépendants au regard des critères du code AFEP-MEDEF :

- M. Frédéric Oudéa : exerce les fonctions de PDG
- M. Anthony Wyand : est administrateur depuis plus de 12 ans
- M. Thierry Martel : situation de Groupama, relations actionnariales
- Mme France Houssaye : salariée
- Mme Béatrice Lepagnol : salariée

Il convient toutefois de noter la situation particulière de M. Wyand. M. Wyand siège au Conseil d'administration de Société Générale depuis 2002 en tant que personne physique. À ce titre, il devrait être considéré comme indépendant. Mais de 1989 à 2002, M. Wyand a représenté le Groupe Aviva (ex-CGNU) au Conseil d'administration. Par une interprétation très stricte des recommandations AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a donc décidé de ne pas le qualifier d'administrateur indépendant, car il siège depuis plus de 12 ans au Conseil d'administration tant comme représentant permanent, qu'à titre personnel. Pour autant, le Conseil estime qu'il présente toute l'indépendance de jugement requise pour exercer les missions confiées au Vice-Président en particulier en matière de gouvernement d'entreprise, de contrôle interne et de risques.

Les administrateurs indépendants sont ainsi au nombre de 10 sur 15 au 1^{er} janvier 2013, soit 66,66 % du Conseil d'administration (76,92 % des administrateurs nommés par l'Assemblée générale).

Cette proportion est nettement supérieure à l'objectif que s'est fixé le Conseil d'administration de respecter la proportion de 50 % d'administrateurs indépendants, recommandée dans le code AFEP-MEDEF.

La composition du Conseil est également conforme à l'objectif qu'il a arrêté d'assurer une diversité et un équilibre des expériences et des compétences des administrateurs, ainsi que de concilier continuité et renouvellement progressif.

Les obligations de détention d'actions Société Générale

Les administrateurs nommés par l'Assemblée générale doivent détenir à titre personnel un nombre significatif d'actions, le minimum statutaire étant de 600 actions pour un administrateur nommé par l'Assemblée générale. L'article 4 Charte de l'administrateur prévoit un objectif de 1 000 actions et une interdiction de couverture.

L'article 5 de la charte précise les règles déontologiques que doivent respecter les administrateurs et le censeur.

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'intervenir sur le marché des titres Société Générale et des titres qui lui sont assimilés pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels de la Société Générale ainsi que le jour de ladite publication.

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres et, à cet effet :

- conservent les titres acquis pendant au moins deux mois, à compter de leur date d'acquisition ;
- s'abstiennent d'utiliser les instruments financiers susceptibles de permettre de réaliser des opérations spéculatives. Il en est ainsi notamment des opérations sur instruments dérivés.

Les mêmes règles valent pour les opérations réalisées sur les titres d'une société cotée française ou étrangère contrôlée directement ou indirectement par Société Générale au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce.

Des administrateurs assidus

Frédéric Oudéa a présidé tous les Conseils en 2012.

Les taux de présence des administrateurs aux travaux du Conseil et des Comités sont très élevés.

Présence en 2012	PÉRIODE	CA	CACIR	CONOM	COREM
R. CASTAIGNE		100 %	100 %		
M. CICUREL		90 %		75 %	66,67 %
P. DELICOURT	Jusqu'au 22 mai	100 %			
Y. DELABRIÈRE	À compter du 22 mai	100 %			
J.-M. FOLZ		100 %		100 %	100 %
K. HAZOU		100 %			
F. HOUSSAYE		90 %			
B. LEPAGNOL	À compter du 22 mai	100 %			
J.-B. LÉVY		100 %		100 %	100 %
AM. LLOPIS RIVAS		90 %			
E. LULIN		90 %	100 %		
T. MARTEL	À compter du 22 mai	100 %			
G. OSCULATI		90 %	100 %		
N. RACHOU		100 %	100 %		
L. VANDEVELDE	Jusqu'au 22 mai	100 %		100 %	100 %
A. WYAND		100 %	100 %	100 %	100 %

Le taux moyen de présence par séance est de 96,24 % pour le Conseil d'administration, 100 % pour le Comité d'Audit, de Contrôle Interne et des Risques (CACIR), 93,75 % pour le Comité des Nominations (CONOM) et 91,67 % pour le Comité des rémunérations (COREM).

Compétences

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Règlement intérieur du Conseil prévoit que celui-ci examine régulièrement les orientations stratégiques du Groupe et délibère préalablement sur les modifications des structures de Direction du Groupe, ainsi que sur les opérations, notamment d'acquisition et de cession, susceptibles d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Depuis 2003, le Règlement intérieur définit très précisément les règles applicables aux cas d'approbation préalable par le Conseil d'administration des projets d'investissement ou, plus généralement, des opérations stratégiques (voir article 1^{er} du Règlement intérieur sus-visé).

Le Conseil est informé et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux, approuve les principes de la politique de rémunération du Groupe, notamment celle des opérateurs de marché, et décide de la mise en œuvre des plans d'options et d'actions de performance dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale.

Fonctionnement

Un Règlement intérieur régit le fonctionnement du Conseil d'administration (voir chapitre 11). Celui-ci est convoqué par tous moyens par le Président ou à la demande du tiers des administrateurs. Il se réunit au moins 5 fois dans l'année, notamment pour approuver les comptes sociaux et consolidés.

Au moins une fois par an, le Conseil d'administration procède à l'évaluation de son fonctionnement. De même, il délibère au moins une fois par an sur les risques de toute nature auxquels la Société est exposée. L'avis du Conseil est mentionné, le cas échéant, dans les communiqués de presse diffusés à l'issue des réunions.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en vue de la préparation de chaque réunion du Conseil. Les administrateurs reçoivent en outre toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements significatifs pour la Société.

Chaque administrateur bénéficie des formations nécessaires à l'exercice de son mandat.

Rapport du Vice-Président sur son rôle et ses activités en 2012

Au cours de l'exercice 2012, le Vice-Président a assisté le Président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil et de ses comités ainsi que pour la supervision du gouvernement d'entreprise, du contrôle interne et de la maîtrise des risques (voir pages 93 à 117).

Les points suivants sont à mentionner :

- le Vice-Président a participé à de nombreux séminaires réunissant des administrateurs non exécutifs d'autres banques ainsi que des régulateurs. Ces réunions sont utiles pour comparer l'activité des Conseils et Comités et améliorer notre compréhension des changements dans l'environnement réglementaire. De plus, le Vice-Président participe à la réunion annuelle entre l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et la Direction générale de la banque au cours de laquelle est analysée la situation de la banque au regard des exigences réglementaires. Les conclusions sont ensuite présentées au Conseil et constituent une référence essentielle pour le travail des Comités et du Conseil.

Le Vice-Président a eu également l'occasion de s'exprimer sur la question du « *Say on pay* » lors d'un colloque à Paris avec des investisseurs et régulateurs. Cette question a pris une importance croissante en France et devrait faire l'objet d'un texte législatif. Il convient de noter que des législations sur ce sujet existent dans plusieurs pays européens.

- dans le cadre de la préparation de l'Assemblée générale annuelle, le Vice-Président a rencontré les principaux représentants de sociétés de conseil pour les votes en assemblées générales et actionnaires institutionnels pour expliquer et discuter les résolutions. C'est l'occasion d'avoir une information utile sur les préoccupations des investisseurs, en particulier sur les politiques de rémunération et, ces dernières années, sur la séparation des fonctions de Président et Directeur général. Sur ce dernier point, le Conseil a réaffirmé que la structure actuelle est appropriée à la situation du Groupe. Cette position ne reflète pas une conception théorique de la gouvernance mais une approche pragmatique.

À plusieurs reprises, la question de la structure de gouvernance a été posée. Au total, la qualité de la gouvernance d'une société dépend de la qualité des Administrateurs. Changer la structure

formelle, un Conseil de surveillance à la place d'un Conseil d'administration par exemple, est secondaire et ne conduit pas nécessairement à une amélioration de la gouvernance. Plus spécifiquement, le passage à des structures dissociées peut conduire à éloigner les Administrateurs du management et à affaiblir la transparence et le niveau de confiance qui prévaut actuellement et que le Vice-Président s'attache à maintenir.

- le Conseil exerce sa mission avec autorité. Les réunions sont très suivies et les sujets sont discutés librement. Dans ce contexte et en application du Règlement intérieur, le Vice-Président a pour rôle d'assurer un équilibre avec celui de Président exécutif avec lequel il travaille étroitement sur toutes les questions de gouvernance. En particulier, le Vice-Président préside le Conseil quand il évalue la performance du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués.
- le gouvernement d'entreprise en France suit les règles du code AFEP-MEDEF. Si ces règles sont proches du modèle anglo-saxon, il dépend aussi des particularités du droit des sociétés. Celles-ci concernent notamment les responsabilités spécifiques du management et des administrateurs. De même, les responsabilités des Assemblées générales sont strictement définies et la possibilité d'intervenir pour les actionnaires plus encadrée que dans certains autres pays.

De plus, il faut noter que la loi française des sociétés repose sur la notion « d'intérêt social », ce qui inclut au-delà de celui des actionnaires, celui des salariés et autres stakeholders.

Cette défense de l'intérêt social est de la responsabilité des administrateurs. Administrant une banque internationale avec une part majoritaire d'actionnaires internationaux, le Conseil est particulièrement attentif aux évolutions du gouvernement d'entreprise dans le respect des règles législatives françaises, et en particulier celles qui définissent les responsabilités des administrateurs dont la définition à la fois plus large et plus précise que dans certains autres pays.

- s'agissant de l'organisation matérielle des travaux du Conseil, l'introduction à l'initiative du Vice-Président d'un système de distribution des documents du Conseil sur une tablette sous un mode parfaitement sécurisé, en complément du site intranet dédié au Conseil et de la distribution papier, a permis un accès simplifié aux documents particulièrement utile pour les administrateurs non résidents.

Travaux du Conseil en 2012

En 2012, le Conseil d'administration a tenu 10 réunions, dont la durée a été en moyenne de 3 heures. Le taux de présence des administrateurs a été de 96,24 % en moyenne par réunion (92 % en 2011).

Comme chaque année, le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels et examiné le budget. Il a débattu des opérations de cessions réalisées en 2012 et a approuvé les modalités des plus importantes (Geniki, NSGB, TCW...).

Au cours de l'année 2012, le Conseil a tout particulièrement suivi le profil de liquidité du Groupe suite à la crise de 2011 et la trajectoire en capital compte-tenu des exigences réglementaires.

Il a revu la stratégie globale du Groupe au cours d'un séminaire stratégique de deux jours. Les grands thèmes suivants ont notamment été débattus :

- Analyse de l'environnement macro-économique, réglementaire et concurrentiel ;
- Revue des métiers du Groupe ;
- Stratégie de SG CIB ;
- Point sur SG Ambition 2015 et les grands chantiers ;

- Profil cible du Groupe ;
- Quels sont les leviers d'efficacité opérationnelle ?
- Comment capturer la croissance dans les pays émergents ?
- Quel modèle pour la banque de demain ?

Par ailleurs, il a abordé les grands thèmes suivants (politique de communication et des marques, renforcement du contrôle interne, revue de SG CIB et de la Banque Privée de Gestion d'actifs et Services aux Investisseurs, contentieux et litiges).

Le Conseil a revu la situation du Groupe en matière de risques. Il a débattu de l'appétit pour le risque du Groupe et de la cartographie des risques. Il a approuvé les limites globales des risques de marché. Il a examiné les Rapports annuels adressés à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) relatifs aux risques et au contrôle interne ainsi que les réponses aux lettres de suite consécutives à des missions d'inspection de celle-ci. Il a été tenu informé de l'avancement des grands projets (Convergence, Résolution...).

Le Conseil a évalué la performance des mandataires sociaux et fixé leur rémunération. Il a également défini les orientations du Groupe en matière de rémunération des opérateurs de marché en application de la CRD3. Il a décidé des plans d'actions de performance ainsi qu'une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié au printemps 2012. Il a débattu de la politique menée en matière d'égalité professionnelle et salariale.

Le Conseil d'administration a préparé les résolutions soumises à l'Assemblée générale annuelle.

Chaque année le Conseil fait une revue de son fonctionnement, tous les trois ans la revue se fait par un expert externe. Les conclusions de cette revue en 2012 sont mentionnées dans la partie évaluation du présent rapport (cf p. 101). De même, il débat du plan de succession de la Direction générale.

Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Dès 1995, Société Générale a institué un Comité des comptes. Ce Comité, devenu en 2010 Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, remplit toutes les compétences d'un Comité d'audit au sens de la directive 2006/43/CE, des lois en vigueur et de la réglementation bancaire et de la recommandation AMF du 22 juillet 2010.

Au 1^{er} janvier 2013, le Comité est composé de 5 administrateurs, Mmes Lulin, Rachou et MM. Castaigne, Osculati et Wyand, dont 4 sont indépendants, et est présidé par M. Wyand. Tous les membres sont particulièrement qualifiés dans les domaines financier et comptable, dans l'analyse des risques et du contrôle interne pour exercer ou avoir exercé des fonctions de banquier, de Directeur financier ou d'auditeur.

La mission du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est précisée à l'article 9 du règlement intérieur :

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Il est notamment chargé :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place, de faire toute proposition en vue de leur amélioration et de s'assurer que les actions correctrices ont été mises en place en cas de dysfonctionnement dans le processus,
- d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ; de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux Comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle

des comptes par les Commissaires aux comptes ;

- de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. À cette fin, le Comité, notamment :
 - examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
 - examine les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
 - examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques ;
 - émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs ;
 - examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques établi en application de la réglementation bancaire ;
 - examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux comptes.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les dirigeants mandataires sociaux, les cadres de direction du Groupe, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique.

Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf décision contraire du Comité.

Rapport d'activité du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (CACIR) pour 2012

Le Comité s'est réuni 8 fois en 2012, le taux de participation a été de 100 % comme en 2011.

Lors de chaque arrêté des comptes, le Comité entend les Commissaires aux comptes, hors la présence du management, avant d'entendre la présentation des comptes faite par la Direction financière et les commentaires de la Direction des risques sur les risques de toute nature. Depuis 2002, l'un des mandataires sociaux participe à une partie des réunions consacrées à chaque arrêté et engage avec le Comité un dialogue sur les faits marquants du trimestre. Des présentations plus détaillées sont faites par d'autres cadres sur certains sujets touchant notamment aux principaux risques, à la gestion du bilan, au contrôle interne ou aux aspects financiers des projets d'acquisition. Des séances de formation ou d'information sont organisées en fonction des besoins et de l'actualité. Ainsi en 2012, une formation sur les évolutions réglementaires dans les banques d'investissement a été assurée (voir ci-après Formations).

Au cours de l'année 2012, le Comité a examiné les projets de comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au Conseil et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes. Il a revu le plan stratégique et financier 2010-2015. Le Comité a continué à suivre de manière approfondie l'évolution de la crise financière ainsi que la crise de l'euro et leurs conséquences sur le Groupe. À plusieurs reprises, il a examiné la situation de liquidité et le niveau des fonds propres, au regard notamment des évolutions envisagées des règles prudentielles.

Dans le cadre de sa mission de contrôle des risques, le Comité a adopté une approche large des différents facteurs de risque et débattu de l'appétit au risque du Groupe. Il a revu la cartographie des risques du Groupe et l'approche proposée pour la définition de l'appétit au risque.

À ce titre, il vérifie l'adéquation des provisions aux principaux risques identifiés et suit de près l'évolution des principaux dossiers de risques, qu'il s'agisse des risques de crédit, des risques de marché, des risques structurels de taux, de change ou de liquidité ou des risques juridiques, ainsi que l'évolution des principaux postes du bilan et du hors-bilan. Il revoit le dispositif de contrôle des risques opérationnels. Il revoit le dispositif de contrôle des risques de marché et est consulté sur la révision des limites fixées dans ce domaine. Il suit notamment régulièrement les risques sur les *hedge funds*. Il examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques. Il donne au Comité des rémunérations son avis sur la prise en compte des risques dans le dispositif de rémunération de

la population régulée (professionnels des marchés et autres). Enfin, le Comité a débattu de la sécurité informatique au sein du Groupe.

En 2012, le Comité a consacré plusieurs séances aux questions relatives au contrôle de la conformité.

En matière de contrôle interne, le Comité a revu de manière régulière les travaux de l'Inspection générale et de la nouvelle Direction du contrôle périodique. Il a été tenu informé des incidents significatifs relevés dans le domaine de la conformité. Il a examiné le Rapport annuel sur le contrôle interne. Il a revu le plan de tournée de l'Inspection générale et des audits et les mécanismes de suivi des préconisations d'audit. Il a revu l'activité des Comités d'audit des filiales dans le cadre des règles fixées par le Groupe en la matière. Il suit régulièrement le contrôle des risques notamment opérationnels au sein de SG CIB suite à la mise en œuvre de *Fighting back*, en particulier au travers du projet Résolution de renforcement et de modernisation du dispositif de traitement et de contrôle des opérations et des activités. Le Comité a suivi tout particulièrement les travaux relatifs aux contrôles comptables, et a suivi les débuts du projet d'*Enterprise Risk Management* conçu pour renforcer la maîtrise du risque opérationnel dans toutes les composantes de la banque.

Le Comité a suivi de très près tous les aspects de liquidité de la banque, y compris le projet de liquidité.

Il a été consulté sur les projets de réponse du Groupe à des lettres de suite de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le Comité a passé en revue plusieurs activités du Groupe notamment du point de vue du contrôle interne et des risques :

- risques et contrôle interne en matière de ressources humaines ;
- les processus nouveaux produits ;
- le portefeuille des actifs générés en extinction ;
- plans de résolutions et plans de redressement ;
- notations du Groupe ;
- suivi des projets informatiques ;
- sécurité informatique ;
- contrôle interne dans le métier titre ;
- risques et contrôle interne dans la banque de détail en France, Global Finance, les métiers de Services Financiers Spécialisés et Assurances ainsi que Komerčni Banka ;
- Newedge.

Le Comité a assuré un suivi de grands projets lancés par le Groupe dans le cadre Ambition SG 2015 (ex : Convergence, maîtrise des contrôles comptables...) avec un accent particulier mis sur la transformation du modèle opérationnel.

Le Comité a tenu une réunion dans la succursale de New York et a fait une revue complète des activités aux États-Unis dans la Banque de Financement et d'Investissement. Le Comité a pu à cette occasion rencontrer la FED de New York.

Il a examiné certains projets de cession, sous l'angle financier, avant leur examen par le Conseil.

Le Comité reçoit tous les semestres un *benchmark* financier présentant les performances du Groupe dans ses différents métiers par rapport à ses principaux concurrents. Celui-ci est présenté au Conseil une fois par an.

Le Comité a discuté le programme d'audit et le budget des honoraires des Commissaires aux comptes pour 2012.

Enfin, le Comité a proposé au Conseil les conditions de renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes. Après avoir débattu des conditions d'exercice de leur mandat par les auditeurs, constaté que les associés en charge feront l'objet d'un

renouvellement à proche échéance et pris en compte la qualité des travaux effectués, le Comité a proposé au Conseil le renouvellement en 2012 des cabinets Deloitte et Ernst & Young en précisant que le prochain renouvellement serait soumis à appel d'offre.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé au 1^{er} janvier 2013 de 4 administrateurs, MM. Cicurel, Folz, Lévy, et Wyand, dont 3 sont indépendants. Il est présidé par M. Folz, administrateur indépendant.

Le Comité des rémunérations, aux termes de l'article 7 du règlement intérieur :

- propose au Conseil, dans le respect des principes énumérés par le code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et des normes professionnelles, les principes de la politique de rémunération des mandataires sociaux, et notamment les critères de détermination, la structure et le montant de cette rémunération y compris les indemnités et avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application ;
- prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux ;
- propose au Conseil la politique d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- prépare les décisions du Conseil relatives à l'épargne salariale ;
- examine chaque année et donne un avis au Conseil sur les propositions de la Direction générale relatives aux principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, à la politique de rémunération des personnes visées par le règlement 97-02 sur le contrôle interne, notamment les catégories de personnel dont les activités ont une incidence

significative sur le profil de risque du Groupe, et s'assure auprès de la Direction générale de leur mise en œuvre. Il s'assure également que la concertation prévue par les normes professionnelles entre la Direction générale et le contrôle des risques et de la conformité pour la définition et la mise en œuvre de cette politique a bien lieu et que les avis du contrôle des risques et de la conformité sont bien pris en compte ;

- vérifie que le rapport qui lui est fait par la Direction générale est conforme aux dispositions du règlement 97-02 et cohérent avec les principes et dispositions des normes professionnelles. Il reçoit toute information nécessaire à sa mission et notamment le Rapport annuel transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel et les montants individuels de rémunération au-delà d'un certain seuil qu'il détermine. Il s'appuie en tant que de besoin sur les services de contrôle interne ou sur des experts extérieurs. Il rend compte de ses travaux au Conseil. Il peut exercer ces mêmes missions pour les sociétés du Groupe surveillées par l'Autorité de contrôle prudentiel sur une base consolidée ou sous-consolidée ;
- donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Rapport d'activité du Comité des rémunérations pour 2012

Au cours de l'exercice, le Comité des rémunérations s'est réuni à 6 reprises. Le taux de présence de ses membres a été de 91,67 % (96 % en 2011).

Lors de ses réunions, le Comité a préparé les décisions du Conseil sur le statut et la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux.

Le Comité a préparé l'évaluation des Dirigeants mandataires sociaux et en a délibéré avec les autres administrateurs n'étant ni salariés, ni mandataires sociaux au Groupe. Il a examiné les objectifs annuels des mandataires sociaux proposés au Conseil.

Conformément à la CRD3 et ses textes de transposition en France, le Comité des rémunérations a veillé à ce que les politiques de rémunérations suivies par le Groupe soient non seulement conformes à la réglementation, mais aussi alignées sur la politique de maîtrise de risque de l'entreprise ainsi que sur ses objectifs en matière de fonds propres.

Le Comité a revu les principes de la politique de rémunération applicable dans le Groupe, en particulier ceux concernant les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, conformément aux nouvelles réglementations en vigueur. Il a consacré plusieurs séances à cet examen et à s'assurer que le dispositif proposé en ce qui concerne la population régulée était conforme aux nouvelles règles particulièrement complexes. Il a tout particulièrement veillé à ce que la politique de rémunération prenne bien en compte les risques générés par les activités et le respect par les personnels des politiques de maîtrise des risques et des normes professionnelles et a consulté le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques à ce sujet. Il s'est appuyé aussi sur les travaux des organes de contrôle, externes et internes, pour s'assurer que les règles fixées en 2010 avaient été respectées.

Il a également examiné les modalités de l'augmentation de capital réservée aux salariés. Enfin, le Comité a proposé au Conseil les plans d'attribution d'actions.

La politique de rémunération ainsi définie est décrite en détail page 118 et suivantes.

Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise

Ce Comité est composé de trois administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni dirigeant mandataire social, ni lié à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de nominations et de gouvernement d'entreprise au regard de l'ensemble des critères pertinents.

Il est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs, ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible, après avoir diligenté les enquêtes utiles.

Aux termes de l'article 8 du règlement intérieur, le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise :

Propose au Conseil les nominations des membres des Comités du Conseil.

Peut proposer la nomination d'un Vice-Président.

Prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration, qui est réalisée chaque année.

Propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le Document de référence et notamment la liste des administrateurs indépendants.

Donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une Direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise est composé au 1^{er} janvier 2013 de 4 administrateurs, MM. Cicurel, Folz, Lévy, et Wyand, dont 3 sont indépendants. Il est présidé par M. Folz, administrateur indépendant.

Rapport d'activité du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise pour 2012

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise a tenu 4 réunions en 2012 ; le taux de participation a été de 93,75 % (100 % en 2011).

Il a préparé l'examen par le Conseil du chapitre du Rapport annuel 2012 relatif au « gouvernement d'entreprise », en particulier en ce qui concerne l'appréciation du caractère indépendant des administrateurs. Le Comité a préparé les travaux d'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil.

Le Comité a préparé les propositions de nomination des mandataires sociaux ainsi que des administrateurs dans le cadre de l'Assemblée générale 2012. À cet effet, il s'est appuyé sur les travaux d'un cabinet de conseil.

Enfin, il a préparé la réponse du Conseil à la résolution déposée par des actionnaires pour modifier la gouvernance du Groupe.

Il a examiné le plan de succession des mandataires sociaux afin d'être en état de faire une proposition au Conseil à ce sujet le moment venu.

Évaluation du Conseil d'administration et des mandataires sociaux

Depuis 2000, le Conseil d'administration consacre chaque année une partie d'une séance à débattre de son fonctionnement sur la base d'une évaluation portée par les administrateurs eux-mêmes. Cette évaluation est recueillie soit par un membre du Conseil ou le Secrétaire du Conseil, soit par un consultant externe spécialisé sur la base d'un guide d'entretien ou un questionnaire approuvé par le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise. Dans les deux cas, les réponses sont présentées de façon anonyme dans un document de synthèse qui sert de base aux débats du Conseil.

L'organisation de l'évaluation pour 2012 a été arrêtée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 31 juillet.

Le Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise a été chargé d'établir cette évaluation sur la base d'un questionnaire rempli par les administrateurs ou lors d'un entretien individuel. 7 administrateurs ont répondu par écrit, 7 autres ont préféré la formule de l'entretien.

Le rapport du Président du Comité des nominations a été soumis au Conseil après avis du Comité des nominations.

L'opinion générale des administrateurs sur le Conseil et son fonctionnement est largement favorable.

La diversité des compétences et expériences ainsi que la diversité en âges et nationalités sont jugées satisfaisantes. Toutefois, l'attention est appelée à la recherche de personnes ayant une expérience bancaire, connaissant de nouvelles zones géographiques et ayant une expérience dans le marketing et la distribution.

Un net progrès dans l'organisation des travaux est souligné. Le séminaire sur la stratégie est très apprécié. La thématique stratégique est fortement plébiscitée. D'autres thèmes comme la gestion prévisionnelle des compétences des équipes de direction ont été évoqués.

Le Conseil a émis le souhait que les documents fournis au Conseil soient améliorés (plus courts, plus simples, mieux adaptés à la prise de décision). Par ailleurs, les membres du Conseil souhaitent qu'ils soient envoyés plus en avance.

Le Conseil souhaite la mise en place d'un tableau de bord régulier comportant certains indicateurs et un suivi des décisions. Le rôle

de Président, celui du Vice-Président ainsi que le fonctionnement des comités sont très appréciés.

S'agissant de l'information des administrateurs, un rapport sur l'actualité du Groupe lorsque les séances sont espacées est jugé utile.

Au total, l'évaluation traduit la satisfaction générale du Conseil d'administration sur son fonctionnement sous réserve des améliorations souhaitées dont le Conseil a validé l'orientation lors de sa séance du 7 novembre 2012.

Depuis 2003, les Dirigeants mandataires sociaux font l'objet chaque année d'une évaluation préparée par le Comité des rémunérations à l'occasion d'une réunion à laquelle participent les administrateurs n'étant ni salariés, ni Dirigeants d'une société du Groupe. L'évaluation porte sur le respect par les mandataires sociaux des objectifs annuels qui leur ont été assignés en début d'exercice par le Conseil d'administration, sur la base d'un rapport des mandataires sociaux eux-mêmes, revu par le Comité des rémunérations. Cette réunion est présidée par le Vice-Président et animée par le Président du Comité des rémunérations et ses conclusions sont communiquées au Président par le Vice-Président et le Président du Comité des rémunérations.

Formation

Deux séances de formation ont été organisées en 2012. La première a traité de l'actualité réglementaire et de la liquidité. La seconde concernait les enjeux liés à la crise de la Grèce et l'euro ainsi que les risques de marché.

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les statuts (voir chapitre 11) définissent les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale. Un résumé de ces règles figure au chapitre 3 du Document de référence.

Jetons de présence versés aux administrateurs de la Société

Le montant des jetons de présence a été fixé à 1 250 000 EUR par l'Assemblée générale du 24 mai 2011.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs sont déterminées par l'article 11 du règlement intérieur.

Le Président-Directeur général ne perçoit pas de jetons de présence.

Le montant du jeton de présence global est divisé en une partie fixe égale au tiers et en une partie variable égale aux deux tiers.

Le Vice-Président bénéficie *pro rata temporis*, d'une allocation spéciale de jetons de présence égale à 35 % de la partie fixe du jeton annuel.

Après imputation de la part du Vice-Président, la partie fixe du jeton est répartie, *pro rata temporis*, comme suit :

- quatre parts pour le Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques ;
- trois parts pour les membres du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques ;
- deux parts pour le Président des Comités des nominations et du gouvernement d'entreprise et des rémunérations ;
- une part pour les autres administrateurs.

La partie variable du jeton est répartie en fin d'année, en proportion du nombre de séances ou de réunions de travail du Conseil et de chacun des Comités auxquelles chaque administrateur aura participé. Toutefois, les séances du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise tenues le même jour sont prises en compte pour une seule unité pour les membres communs.

Rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et mention de la publication des informations prévues au L. 225-100-3 du Code de commerce

Les éléments du Rapport du Président, qui présentent les principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, figurent dans le présent chapitre sous le titre « Principes de rémunération » qui suit.

Le paragraphe « Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce » figure au chapitre 3.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Le présent Rapport est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce⁽¹⁾. Il présente de manière synthétique les procédures de contrôle interne du Groupe consolidé. Il ne prétend pas décrire de manière détaillée la situation de l'ensemble des activités et filiales du Groupe ni la mise en œuvre pratique des procédures. Le Président de chaque société anonyme, filiale française du Groupe qui fait appel public à l'épargne, est par ailleurs appelé à rédiger un rapport spécifique.

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des risques inhérents aux activités des établissements bancaires, le contrôle interne constitue un instrument essentiel de leur pilotage et de leur politique de maîtrise des risques. Il contribue ainsi fortement à la pérennité de leurs activités. Ce contrôle s'inscrit dans un cadre réglementaire très strict au plan national et fait l'objet de nombreux travaux au plan international (Comité de Bâle, Union européenne). Il concerne l'ensemble des acteurs du Groupe: il est d'abord du ressort des opérationnels, mais il implique également un certain nombre de Directions centrales, et au premier chef la Direction des risques, le Secrétariat général (notamment en charge du contrôle de la Conformité et de son contrôle), l'ensemble des Directions financières du Groupe, ainsi que la Direction du contrôle périodique. Ces entités ont toutes participé à l'élaboration du présent Rapport pour les parties qui les concernent. Il a été approuvé par le Conseil d'administration après examen par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques.

GESTION DES RISQUES

L'activité bancaire est soumise à différents types de risques

Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, la gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes:

■ **le risque de crédit et de contrepartie** (incluant le risque-pays): risque de perte résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation. De

plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, qui résulte d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires;

- **le risque de marché**: risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers;
- **le risque structurel de taux et de change**: risque de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements et les émissions obligataires);
- **le risque de liquidité**: risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral à un coût raisonnable et au moment où ils sont dus;
- **les risques opérationnels** (y compris les risques comptables et environnementaux): risque de perte ou de sanction du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs;
- **le risque de non-conformité**: risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions réglementant l'activité du Groupe;
- **le risque de réputation**: risque résultant d'une perception négative de la part des clients, des contreparties, des actionnaires, des investisseurs ou des régulateurs, pouvant affecter défavorablement la capacité du Groupe à maintenir ou engager des relations d'affaires et la continuité d'accès aux sources de financement;
- à travers ses filiales d'Assurance, le Groupe est également exposé à un ensemble de risques inhérents à ce métier. Il s'agit notamment du risque de tarification des primes, du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance-vie et dommage, y compris les pandémies,

(1) La partie gouvernement d'entreprise de ce même rapport figure pages 93 à 102.

les accidents et les catastrophes (par exemple : séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires) ;

- au travers de ses Services Financiers Spécialisés, principalement sa filiale de location longue durée de véhicules, le Groupe est exposé au risque de valeur résiduelle (valeur nette de revente d'un actif à la fin du contrat de crédit-bail inférieure à l'estimation).

La gestion et l'évaluation des risques

Le groupe Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente pour maîtriser ses risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une culture risques forte et le développement de ses activités.

LE PROGRAMME ENTERPRISE RISK MANAGEMENT (ERM)

Sous le suivi rapproché du COMEX (Comité Exécutif) et du CACIR, les différents aspects de la gestion des risques font l'objet, depuis janvier 2011, d'une série d'initiatives dans le cadre du programme ERM (*Enterprise Risk Management*) qui vise à renforcer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe en intégrant pleinement leur prévention et leur contrôle à la gestion courante des métiers de la banque et en s'appuyant sur trois leviers : le déploiement d'un pilotage stratégique fondé sur un appétit pour le risque maîtrisé, l'optimisation des dispositifs de contrôle, et le renforcement de la culture risques de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

L'APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque se définit pour Société Générale comme le niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs.

L'exercice d'Appétit pour le risque du Groupe se traduit par la formalisation de la vision à trois ans :

- des cibles sur certains indicateurs-clés du Groupe (solidité financière, solvabilité, volatilité des résultats, levier, liquidité) ;
- des couples risques/rentabilité des différents métiers du Groupe ;
- et du profil de risque du Groupe, par nature de risques.

Pour déterminer ces éléments, sont pris en considération :

- la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels et aux événements de crédit, de marché ou opérationnels ;
- l'impact de l'environnement macro-économique, tant sur les marchés émergents que sur les pays développés.

L'exercice d'Appétit pour le risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe. Il est entièrement intégré au processus budgétaire et s'appuie sur le dispositif de *stress test* global, utilisé également pour s'assurer de l'adéquation du capital en scénario économique stressé (« *Stress Test Global* »).

Le CACIR puis le Conseil d'administration, sur proposition du COMEX, valident la trajectoire relative aux différents indicateurs-clés du Groupe et leur adéquation avec les cibles fixées.

DISPOSITIFS DE STRESS TESTS

Les *stress tests* permettent de mesurer la résilience à des chocs macro-économiques d'amplitudes variées. Ils sont une composante importante du pilotage des risques du Groupe. Le dispositif de stress tests du Groupe sert à la fois à fixer des limites, et à garantir l'adéquation du capital par rapport aux risques et contribue à la réalisation de l'exercice d'Appétit pour le risque.

Au-delà du *Stress Test* global réalisé à un niveau agrégé sur l'ensemble des métiers du Groupe et intégré au processus budgétaire, le Groupe met en œuvre un dispositif de *stress tests* spécifiques selon les différents types de risques (crédit, marché...).

RISQUES DE CRÉDIT

La validation des risques de crédit s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque. La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement porteur de risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La décision d'accorder un crédit doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de pertes en cas de défaillance de la contrepartie.

Des limites sont fixées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques les plus significatifs. Les principaux risques de concentration sont de plus analysés périodiquement pour l'ensemble du Groupe.

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, la Direction des risques, conjointement avec les pôles, a défini un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, celui-ci est revu et validé par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques.

La surveillance des risques de crédit est organisée par pôles (Réseaux France/Réseaux Internationaux/Services Financiers Spécialisés et Assurances/Banque Privée Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs/Banque de Financement et d'Investissement) et est complétée par des départements ayant une approche plus transversale (suivi du risque pays, du risque sur institutions financières). Le risque de contrepartie sur opérations de marché est rattaché au Département des risques de marché.

Au sein de la Direction des risques, chacun de ces départements est en charge de :

- fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- autoriser les opérations soumises par les Directions commerciales ;
- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, un département distinct effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les reportings associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au Comité des risques (CORISQ) et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

RISQUES DE MARCHÉ

Le Département des risques de marché assure la supervision indépendante des activités de marché du Groupe. Ses principales missions sont :

- d'instruire les demandes de limites dans le cadre des autorisations globales du Conseil d'administration et de la Direction générale ;
- de suivre les positions et les risques de marché ;
- de définir les méthodologies et outils de mesure (*VaR*, *Stressed VaR*, *Incremental Risk Charge (IRC)*, *Comprehensive Risk Measure (CRM)*, *stress tests*, sensibilité aux paramètres de marché, etc.) ;
- de valider les modèles d'évaluation des *front offices*, de vérifier les paramètres de marché, de déterminer les réserves.

Les positions et les risques sont contrôlés quotidiennement et comparés à des limites prédéfinies qui sont validées pour les principales d'entre elles par le Conseil d'administration sur proposition du CACIR, en accord avec l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration.

RISQUES STRUCTURELS ET DE LIQUIDITÉ

Le principe général pour le Groupe est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. La gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe en accord avec l'appétit au risque structurel défini par le COMEX. Concernant le change, la politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des principales devises dans lesquelles il opère.

La liquidité étant une ressource rare, l'objectif du groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante. Le plan de financement court et long terme

du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, est dimensionné de manière prudente avec une emprise réduite sur le court terme et en s'assurant une diversification en termes de produits et de bassins d'émission, les objectifs sont validés par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice d'Appétit pour le risque.

Conformément aux principes de la réglementation qui prônent une séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques, la gestion et le suivi des risques structurels sont assurés par deux entités distinctes :

- le Département « Gestion du Bilan et Financement », chargé du pilotage des risques structurels, de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral). Il assure par ailleurs le rôle de gestion de la centrale financière, et les fonctions d'exécution des opérations financières ;
- le Département « Suivi des risques ALM », chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe, en particulier le contrôle des modèles et le suivi du respect des limites et pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe.

Chaque entité assure le contrôle de premier niveau des risques structurels ; elle a pour mission d'effectuer la mesure périodique des risques encourus, le *reporting* risque, d'élaborer les propositions de couverture et la mise en œuvre des décisions prises. Chaque entité est responsable du respect des normes du Groupe et des limites qui lui ont été assignées.

Les Directions financières des pôles de supervision doivent s'assurer du bon respect de ces principes au sein de chacune des entités du périmètre qu'elles contrôlent.

RISQUES OPÉRATIONNELS

La Société Générale n'a aucun appétit pour les risques opérationnels mais juste une tolérance. À ce titre le Groupe mène une politique de prévention active au travers de la sécurisation des processus opérationnels mais aussi de la diffusion d'une culture risques au sein de l'organisation. La limite en matière de pertes opérationnelles est fixée en pourcentage du Produit net bancaire.

Le Département des risques opérationnels a pour mission d'assurer le suivi transversal de ces risques au sein du Groupe, de coordonner leur pilotage et d'en assurer le *reporting* pour la Direction générale, le Conseil d'administration et les autorités de supervision bancaire. Il veille également à renforcer la cohérence et l'intégrité du dispositif. Des procédures et des outils ont été déployés au sein du Groupe afin d'identifier, d'évaluer (quantitativement et qualitativement) et d'encadrer les risques opérationnels :

- l'auto-évaluation des risques et des contrôles, qui a pour but d'identifier et mesurer l'exposition du Groupe aux différentes catégories de risques opérationnels afin d'établir une cartographie précise des niveaux de risques intrinsèques et résiduels, après prise en compte des dispositifs de prévention et de contrôle ;

- des indicateurs-clés de risque, pour alerter en amont sur les risques de pertes opérationnelles ;
- des analyses de *scenarii*, qui consistent à estimer les pertes potentielles de faible fréquence mais à forte sévérité, auxquelles le Groupe pourrait être exposé ;
- la collecte et l'analyse des pertes internes et des pertes subies dans l'industrie bancaire à la suite de la matérialisation de risques opérationnels ;
- un suivi des plans d'action majeurs au sein du Groupe s'appuyant sur le déploiement d'un outil informatique.

La fonction Plans de Continuité d'Activité (PCA) est rattachée au Département des risques opérationnels. Elle s'attache à l'amélioration, notamment au moyen de tests réguliers, des dispositifs de continuité d'activité au sein du Groupe.

Une fonction Gestion de Crise, distincte de la fonction PCA, renforce la prise en compte de cet aspect spécifique au sein du Groupe et le déploiement de dispositifs et d'outils adéquats.

RISQUE ET POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Depuis fin 2010, dans le cadre réglementaire défini par la Directive Européenne CRD3, Société Générale a mis en place une gouvernance spécifique pour la détermination des rémunérations variables. Au-delà des professionnels des marchés financiers, les règles introduites par cette Directive s'appliquent à l'ensemble des personnes dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence significative sur le profil de risque des établissements qui les emploient, y compris celles exerçant des fonctions de contrôle.

Selon les principes approuvés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, les mécanismes et processus de rémunération de la population identifiée intègrent non seulement le résultat financier des opérations réalisées, mais également la manière dont ce résultat est généré : maîtrise et gestion de l'ensemble des risques et respect des règles de conformité. Les salariés des fonctions de contrôle pour leur part sont rémunérés de manière indépendante des résultats des opérations qu'ils contrôlent et en fonction de critères propres à leur activité.

La rémunération variable comporte une partie non différée et une partie différée versée sur trois ans *pro rata temporis* et sous conditions de performance et de malus. Au moins 50 % de cette rémunération est versée sous forme de titres ou équivalents titres. Ces modalités de versement visent à aligner la rémunération sur les performances et l'horizon de risques de l'entreprise.

La Direction des risques et la Direction de la conformité participent à la définition et la mise en œuvre de cette politique.

RISQUES DE RÉPUTATION

Chaque trimestre, la Direction de la conformité, s'appuyant sur les informations provenant des pôles et Directions fonctionnelles, en particulier la Direction de la communication, établit un tableau de bord du risque de réputation. Ce tableau de bord est communiqué trimestriellement au COMEX et deux fois par an au CACIR.

Par ailleurs, les Responsables de conformité des lignes métier participent aux diverses instances (Comités nouveaux produits, comités *ad hoc* etc.) organisées pour valider les nouveaux types d'opérations, produits, projets ou clients et formulent un avis écrit concernant leur évaluation du niveau de risque de réputation.

Méthodologies et dispositif de quantification des risques

Pour le calcul des exigences en fonds propres, Société Générale a l'autorisation de ses autorités de tutelle :

- pour les risques de crédit, d'appliquer la méthode de notation interne (méthode IRB – *Internal Rating Based* pour la majeure partie des expositions en risque de crédit).

Les activités et expositions actuellement soumises à l'approche standard restent sélectives et limitées en terme d'impact sur le capital réglementaire du Groupe.

Le dispositif de suivi des modèles de notation est opérationnel, conformément aux exigences Bâle 2. Ce dispositif fait l'objet d'une description détaillée dans le chapitre 9 du présent Document de référence.

- pour les risques de marché, d'utiliser ses modèles internes (VaR) – *Value at Risk, Stressed VaR, IRC (Incremental Risk Charge)* et CRM (*Comprehensive Risk Measure*).

Ces modèles couvrent la quasi-totalité des opérations concernées, seules certaines opérations restent calculées en méthode standard. Ces dernières années, le Groupe a conduit d'importants travaux d'amélioration de son dispositif de calcul, qui ont été validés par l'ACP.

- pour le risque de contrepartie sur opérations de marché, d'utiliser en 2012, le modèle interne pour la détermination de l'indicateur EEPE (*Effective Expected Positive Exposure*). Cette nouvelle méthode couvre environ 90 % des opérations. Pour le reste, le Groupe utilise la méthode d'évaluation au prix de marché.
- pour les risques opérationnels, d'utiliser l'approche AMA (*Advanced Measurement Approach*).

Enfin, les systèmes d'information sont régulièrement adaptés aux évolutions des produits traités et des techniques de gestion du risque associées, tant au niveau local (entités bancaires) qu'au niveau central (Direction des risques).

LES ACTEURS DE LA GESTION ET DU CONTRÔLE DES RISQUES

L'organisation et les procédures de maîtrise des risques sont définies au plus haut niveau

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration et la Direction générale.

Le Conseil d'administration, et plus particulièrement son Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, procède régulièrement à une revue approfondie du dispositif de gestion, de prévention et d'évaluation des risques.

En premier lieu, le Conseil d'administration définit la stratégie de la Société en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Un tableau de bord sur les risques lui est remis. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, suit l'évolution du coût du risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe, y compris le Code de conduite fiscale du Groupe.

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques et leur conformité avec ce cadre ainsi qu'avec les lois et réglementations en vigueur.

LE RÔLE DU COMITÉ D'AUDIT, DE CONTRÔLE INTERNE ET DES RISQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION⁽¹⁾

Ce Comité a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Il est notamment chargé :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place, de faire toute proposition en vue de leur amélioration et de s'assurer que les actions correctrices ont été mises en place en cas de dysfonctionnement dans le processus ;
- d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ; de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux Comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de

surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre.

À cette fin, le Comité, notamment :

- examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- examine les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques ;
- émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs ;
- examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques établi en application de la réglementation bancaire ;
- examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors-bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, outre les personnes visées à l'article 6, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique. Les Commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf décision contraire du Comité.

Le Comité s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice 2012.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

(1) Le règlement intérieur du Conseil d'administration est disponible dans le Document de référence page 456.

En juin 2012, à la demande du Président du Comité, l'Inspection générale du Groupe a réalisé une mission de conseil destinée à dresser un état des lieux du fonctionnement du Comité et à proposer des recommandations visant à en améliorer l'efficacité. Une grande partie des recommandations du rapport a été adoptée par le Comité et sera mise en œuvre en 2013.

Présidés par la Direction générale, trois comités spécialisés du Comité exécutif du Groupe assurent le pilotage central du contrôle interne et des risques :

- le Comité des risques qui s'est réuni 16 fois au cours de l'exercice 2012, traite des grandes orientations en matière de risques du Groupe, notamment de l'encadrement des différents risques (risques de crédit, pays, de marché et opérationnels) et de l'architecture et la mise en œuvre du dispositif de suivi de ces risques. Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité « grands risques » se consacre à la revue des expositions individuelles importantes ;
- le Comité financier qui, dans le cadre du pilotage de la politique financière du Groupe, valide le dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels et revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des reportings consolidés par la Direction financière ;
- le Comité de coordination du contrôle interne (CCCI) qui pilote la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif de contrôle interne.

Sous l'autorité de la Direction générale, les Directions centrales du Groupe, indépendantes des Directions opérationnelles, concourent à la gestion et au contrôle interne des risques

Elles adressent au Comité exécutif du Groupe toutes les informations nécessaires à l'exercice de sa responsabilité consistant à assurer, sous l'autorité du Directeur général, le pilotage stratégique du Groupe.

À l'exception des Directions financières des pôles d'activités, ces directions rapportent directement à la Direction générale du Groupe ou au Secrétariat général, Responsable de la Conformité du Groupe (lui-même sous la responsabilité directe de la Direction générale).

- la Direction des risques, qui a pour principale mission de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe par la définition, avec les pôles, de l'appétit aux risques du Groupe (décliné dans les différents métiers du Groupe) ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques. Dans l'exercice de ses fonctions, elle concilie une indépendance par rapport aux métiers et une collaboration

étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ; à ce titre, le Directeur des risques est responsable de la filière « risques » du Groupe au sens du règlement 97-02 modifié par arrêté du 19 janvier 2010,
- recense l'ensemble des risques du Groupe,
- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et établit régulièrement des rapports sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire,
- contribue à la définition des politiques de risque en tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants,
- définit ou valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques,
- valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers,
- définit le système d'information de suivi des risques, s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers et de sa cohérence avec le système d'information Groupe.

RISQUES LIÉS AUX NOUVEAUX PRODUITS ET NOUVELLES ACTIVITÉS

Chaque Direction soumet tout nouveau produit, métier ou activité à une procédure Nouveau Produit. Pilotée conjointement par la Direction des risques et les directions métiers, cette procédure a pour objet de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions supports ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Cette procédure s'appuie sur une définition très large du nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'externalisation de prestations essentielles ou importantes, en passant par l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement, ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

Dans l'ensemble du Groupe, 452 Comités nouveaux produits se sont tenus au cours de l'année 2012.

- La Direction financière du Groupe, qui, au-delà de ses responsabilités de gestion financière, se voit conférer de larges missions de contrôle comptable et financier (risque structurel de taux, de change et de liquidité); à ce titre :
 - le Département de la gestion du bilan et financement est en charge de la définition de la politique de risque de taux, de change et de liquidité du Groupe et, en particulier, l'évaluation et la planification des besoins de financement du Groupe; de la définition des indicateurs de pilotage et les *scenarii* globaux de *stress test* des différents risques structurels, et fixe les principales limites des pôles et des entités; de l'analyse de l'exposition aux risques structurels du Groupe et de la définition des actions de couverture et assure la veille réglementaire en matière de risques structurels;
 - le Département de suivi des risques ALM est en charge du recensement des risques structurels du Groupe; du contrôle des limites; de la définition des principes et de la validation des modèles appliqués par les entités du Groupe; de la consolidation et du *reporting* des risques structurels et de la définition et veille du cadre normatif de mesure des risques structurels avec une revue périodique de la structure de la gestion actif-passif des entités du Groupe.

Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier Groupe, le Département suivi des risques ALM (de liquidité, de taux et de change) est également supervisé fonctionnellement par le Directeur des risques, à qui il rend compte de son activité et qui valide son plan de travail conjointement avec le Directeur financier. Il est intégré dans la gouvernance de la filière Risques du Groupe au sens du CRBF 97-02. Par ailleurs, plusieurs départements de la Direction des risques sont impliqués à différents niveaux dans la supervision des risques ALM (revue des modèles relatifs aux activités de marché, participation à la validation de tous les modèles de liquidité du Groupe, avis donnés sur les limites fixées sur les indicateurs de liquidité, suivi des éventuels dépassements de limites dans le cadre des procédures d'escalade). Leur action est coordonnée par le département de suivi transversal des risques pour le compte du Directeur des risques;

- les Directions financières des pôles, rattachées hiérarchiquement aux responsables de pôles d'activités et fonctionnellement à la Direction financière du Groupe, qui veillent au bon déroulement des arrêtés locaux ainsi qu'à la qualité de l'information contenue dans les *reportings* de consolidation transmis au Groupe;
- la Direction de la conformité du Groupe, rattachée au Secrétaire général, Responsable de la Conformité, qui veille au respect des lois, règlements et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement; elle veille également à la prévention du risque de réputation;
- la Direction juridique du Groupe, rattachée au Secrétaire général, qui veille à la sécurité et à la régularité juridique des

activités du Groupe, en liaison avec les services juridiques des filiales et succursales;

- la Direction fiscale du Groupe, rattachée au Secrétaire général, qui veille au respect des lois fiscales;
- la Direction des ressources humaines du Groupe, qui veille notamment à la mise en œuvre des politiques de rémunération;
- la Direction des ressources du Groupe, qui est notamment en charge de la sécurité des systèmes d'information;
- la Direction du contrôle périodique du Groupe qui, sous l'autorité de l'Inspecteur Général, est en charge de l'exercice du contrôle périodique.

LE CONTRÔLE INTERNE

Cadre d'exercice

LE CONTRÔLE INTERNE S'INSCRIT DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE STRICT IMPOSÉ AUX ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

En France, les conditions d'exercice du contrôle interne des établissements bancaires découlent du règlement n° 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, qui fait l'objet d'actualisations régulières. Ce texte, qui régit les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, définit la notion de contrôle interne et spécifie un certain nombre d'obligations relatives à la mesure et à l'encadrement des différents risques des activités des entreprises concernées, ainsi que les procédures par lesquelles l'organe délibérant doit évaluer les conditions d'exercice du contrôle interne.

En juin 2004, le Comité de Bâle a défini les quatre principes – indépendance, universalité, impartialité, adéquation des moyens aux missions – qui doivent prévaloir dans l'exercice du contrôle interne des établissements de crédit.

Au sein du groupe Société Générale, ces principes sont mis en œuvre principalement dans différentes directives, l'une établissant le cadre général du contrôle interne du Groupe, une deuxième définissant la Charte d'Audit du Groupe et les autres étant relatives à la Direction des risques, à la gestion des risques de crédit, à la gestion des risques sur activités de marché, à la gestion des risques opérationnels, à la gestion des risques structurels de taux, de change et de liquidité, au contrôle de la conformité et à la maîtrise du risque de réputation.

Le contrôle interne est l'ensemble des moyens qui permettent à la Direction générale de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et

déontologiques, et aux règles internes et orientations définies par l'organe exécutif de l'entreprise. Le contrôle interne vise notamment :

- à exercer sur les risques encourus un contrôle suffisant pour en assurer la maîtrise ;
- à garantir la réalité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations financières et de gestion ;
- à vérifier l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information et de communication.

LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE EST FONDÉ SUR QUATRE PRINCIPES FONDAMENTAUX

- l'exhaustivité du périmètre des contrôles qui concernent tous les types de risques et s'appliquent à toutes les entités du Groupe ;
- la responsabilité des opérationnels dans la maîtrise des risques qu'ils prennent et le contrôle des opérations qu'ils traitent ;
- la proportionnalité des contrôles à l'ampleur des risques encourus ;
- l'indépendance du contrôle périodique.

Il se caractérise :

- par la distinction entre le contrôle périodique et le contrôle permanent ;
- par la mixité d'approche du contrôle permanent, qui combine d'une part un contrôle opérationnel multirisques, et d'autre part l'intervention de filières spécialisées par type de risque.

LE CONTRÔLE S'APPUIE SUR UN CORPUS DE NORMES ET DE PROCÉDURES

Toutes les activités du groupe Société Générale sont encadrées par des règles et procédures regroupées en un ensemble documentaire appelé la « Documentation Normative ». Elle est constituée par l'ensemble des documents qui :

- énoncent les règles d'action et de comportement s'appliquant aux collaborateurs du Groupe ;
- définissent l'organisation des métiers et le partage des rôles et responsabilités ;
- décrivent les règles de gestion et de fonctionnement interne propres à chaque métier et chaque activité.

La Documentation Normative comprend notamment :

- les Directives, qui définissent la gouvernance du groupe Société Générale, l'organisation et les missions de ses pôles d'activités et Directions centrales, ainsi que les principes de fonctionnement des dispositifs et processus transverses (Codes de conduite, Chartes...);
- les Instructions, qui posent le cadre de fonctionnement d'une activité, les principes et les règles de gestion applicables aux produits et services rendus à la clientèle et définissent les procédures internes.

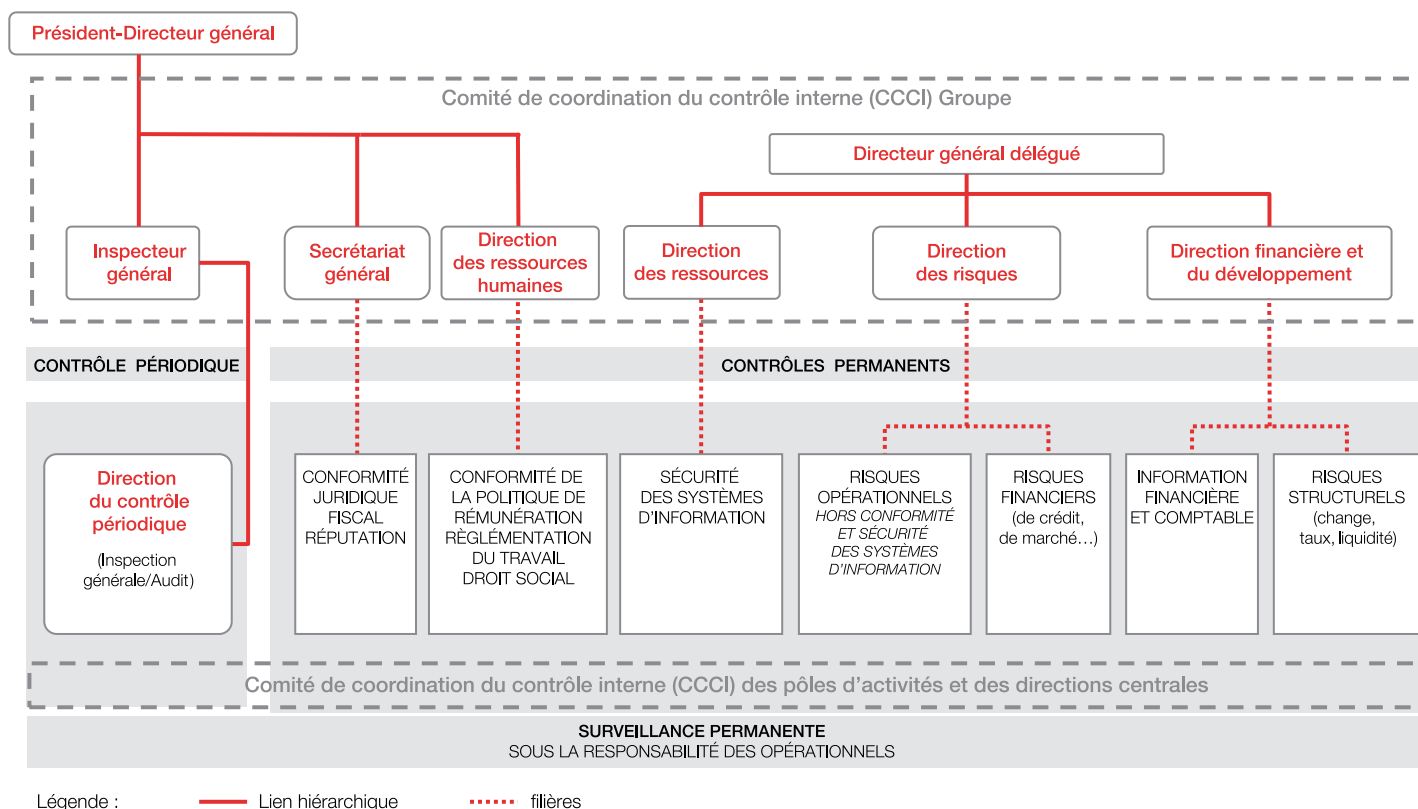
La Documentation Normative a force de loi interne. Elle relève de la responsabilité du Secrétaire général du Groupe, Responsable de la Conformité du Groupe vis-à-vis des autorités de tutelle du Groupe, en France et à l'étranger.

S'ajoutent à la Documentation Normative les procédures opérationnelles propres à chacune des activités du Groupe. Les règles et procédures en vigueur sont conçues de façon à respecter les règles de base du contrôle interne telles que :

- la séparation des fonctions ;
- l'enregistrement immédiat et irrévocable de toute transaction ;
- le rapprochement entre informations de provenances différentes.

LA COORDINATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE EST ASSURÉE AU NIVEAU DU GROUPE ET RELAYÉE DANS CHACUN DES PÔLES ET DIRECTIONS CENTRALES

Conformément aux dispositions du règlement n° 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, le contrôle interne comprend un dispositif de contrôle permanent et un dispositif de contrôle périodique.



La cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif de contrôle interne sont pilotées par un Directeur général délégué. Il préside le Comité de coordination du contrôle interne Groupe (CCCI Groupe) qui réunit le Secrétaire général, le Directeur des risques, le Directeur financier, le Directeur des Systèmes d'Information Groupe, l'Inspecteur général, le Directeur de la coordination du contrôle interne et, à compter de janvier 2011, le Directeur des Ressources humaines.

LE COMITÉ DE COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE GROUPE S'EST RÉUNI ONZE FOIS EN 2012

Il a passé en revue le dispositif de contrôle et de maîtrise des risques de tous les pôles et des Directions centrales du Groupe. Par ailleurs, le Comité a traité en 2012 les sujets suivants :

- contrôle des prestations de services essentielles externalisées ;
- prévention et détection des fuites d'informations ;
- contrôle des abus de marché ;
- gestion des conflits d'intérêt ;
- contrôle du risque de règlement ;
- maîtrise du risque projet ;
- connaissance du client et protection de la clientèle ;
- suivi des déclarations de franchissement de seuil ;
- gestion des embargos et sanctions.

L'organisation mise en place au niveau du Groupe pour coordonner l'action des différents acteurs du contrôle interne est déclinée au sein de chacun des pôles. L'ensemble des pôles et des Directions centrales du Groupe est doté de Comités de coordination du contrôle interne. Présidés par le responsable du pôle ou de la Direction centrale, ces comités réunissent les responsables des fonctions de contrôle permanent ou périodique compétents pour le pôle ou la Direction centrale, ainsi que le Directeur de la coordination du contrôle interne du Groupe et les responsables des fonctions de contrôle de niveau Groupe.

Le contrôle permanent

Le contrôle permanent repose sur :

- la surveillance permanente, qui relève des opérationnels et de leur hiérarchie et dont la coordination est placée sous la responsabilité du Département risques opérationnels de la Direction des risques ; le dispositif de surveillance permanente est lui-même complété de nombreux autres contrôles opérationnels (par exemple, contrôles automatisés dans les chaînes de traitement informatiques, contrôles organisationnels mettant en œuvre la séparation des fonctions au sein de l'organisation, etc.) ;
- un contrôle de second niveau, dispositif mixte de contrôle hiérarchique exercé au niveau approprié et de contrôle transversal exercé par les filières fonctionnelles spécialisées par grandes familles de risques (ou, dans le cas de Crédit du Nord, par une équipe de contrôleurs permanents dédiés) ;
- une gouvernance spécifique à certains types de risques, reposant notamment sur des comités dédiés au niveau Groupe, permettant d'en effectuer la revue régulière au niveau hiérarchique approprié.

LE PREMIER NIVEAU DE RESPONSABILITÉ DU CONTRÔLE PERMANENT EST LE CADRE OPÉRATIONNEL

La surveillance permanente de leur activité par les opérationnels eux-mêmes constitue la pierre angulaire du contrôle permanent. Elle se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir, au niveau opérationnel, la conformité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle comporte deux volets :

- la sécurité au quotidien concerne l'ensemble des agents et repose sur la vérification par des contrôles opérationnels prévus dans les procédures, du respect permanent par chacun d'entre eux, pour toutes les opérations qu'ils traitent, des règles et procédures en vigueur ;
- la supervision formalisée constitue l'obligation pour la hiérarchie de vérifier, régulièrement et au travers de procédures écrites, le respect par les agents des règles et procédures de traitement et l'efficacité des contrôles opérationnels de la sécurité au quotidien.

Elle s'appuie sur des modes opératoires formalisés et mis à disposition des collaborateurs.

PARALLÈLEMENT, LES DIRECTIONS CENTRALES, AVEC L'APPUI DES FILIÈRES DONT ELLES ONT LA RESPONSABILITÉ, CONCOURENT AU CONTRÔLE PERMANENT DES OPÉRATIONS DU GROUPE

La Direction des risques, disposant de relais dans les pôles et filiales du Groupe, est chargée de la mise en place du dispositif de contrôle des risques de crédit, de marché et opérationnels ainsi que d'un suivi homogène et consolidé.

D'après le dernier recensement réalisé sur base déclarative (en date du 31 décembre 2012), les effectifs de la filière Risques du Groupe dédiés à la maîtrise et au contrôle permanent des risques représentent environ 4 900 personnes* (dont 915 à fin décembre 2012 au sein même de la Direction des Risques du Groupe) ».

(*en ETP = Équivalents Temps Plein).

Les missions de la Direction des risques sont détaillées dans le chapitre 9 du Document de référence, page 207.

Un Responsable du Risque opérationnel informatique et de la Sécurité des Systèmes d'Information coordonne au niveau du Groupe la gestion des risques liés aux systèmes d'information.

Le dispositif en matière d'organisation, de veille et de communication relatives aux risques et à la sécurité de ses systèmes d'information est coordonné au niveau du Groupe par un Responsable des Risques opérationnels informatiques et de la Sécurité des Systèmes d'Information. Ce dispositif est relayé dans chacun des pôles d'activités, des lignes-métiers et des entités. Sur le plan opérationnel, le Groupe s'appuie sur une cellule de type CERT (Computer Emergency Response Team) en charge de la gestion des incidents, de la veille sécuritaire et de la lutte contre la cybercriminalité, qui fait appel à de multiples sources d'information et de surveillance, internes comme externes.

Le dispositif de sécurité et de maîtrise des risques opérationnels informatiques est encadré par des « Orientations stratégiques sécurité » validées par la Direction générale et l'ensemble des métiers dans le cadre du Comité de surveillance des Directions centrales. Il est régulièrement mis à niveau pour tenir compte des évolutions technologiques, de l'apparition des nouvelles menaces (exemple des attaques informatiques ciblées sur un établissement) ou de nouveaux usages (exemple du *Cloud Computing*).

L'année 2012 a permis au Groupe de finaliser les cartographies de risques SI/SSI au sein de tous les métiers, d'identifier ses applications/systèmes les plus sensibles aux risques de sécurité (90 applications de sensibilité de niveau « Groupe »), de démarrer un programme de lutte contre la cybercriminalité, de publier des normes dans certains domaines non couverts (sécurité dans les projets, sécurité dans les développements informatiques, etc.), de déployer un plan d'action de sensibilisation à la sécurité auprès des utilisateurs finaux (semaine de la sécurité, conférences, etc.), enfin, de déployer des programmes visant à limiter les risques spécifiques à certains métiers.

Le plan d'action sécurité du Groupe 2008-2012, déclinant les grandes orientations pour la sécurité, sera réactualisé en 2013 pour intégrer dans un ensemble structuré les nouvelles menaces (cybercriminalité), les nouveaux usages informatiques (ouverture des systèmes d'information, externalisation), et les nouvelles technologies (tablettes, smartphones, etc.).

Au sein de la Direction financière du Groupe, le Département de la gestion du bilan et financement est responsable de la définition des principes et de la validation des modèles Groupe pour les risques structurels de taux (normes d'échéancement, indicateurs et outils de suivi de risque) à appliquer par l'ensemble des entités comprises dans le périmètre de consolidation.

La structure d'organisation des contrôles de niveau 1 et de niveau 2 a été définie et formalisée conjointement entre la Direction de la gestion du bilan et les Directions financières de pôles. Ces documents décrivent les responsabilités incombant aux différents acteurs au sein d'un processus donné.

Les Directions financières des entités sont responsables de la maîtrise du risque structurel. Les responsables des risques structurels sont en charge de l'établissement des reportings trimestriels et exercent le contrôle de niveau 1 avant de les publier.

Le Département de la gestion du bilan assure le contrôle de niveau 2 des risques structurels des entités, et la consolidation des positions des entités du Groupe.

Le Secrétaire général du Groupe est le responsable du contrôle de la conformité pour le Groupe. Il veille également à la régularité et à la sécurité juridique et fiscale du Groupe.

Il est assisté dans ses missions par :

- la Direction de la conformité, qui veille au respect des lois, règlements, et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement exercés par le Groupe et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents; elle anime pour ce faire la filière conformité. Elle veille également à la prévention du risque de réputation.

Créée en février 2011, la Direction de la conformité s'est attachée au cours de son premier exercice annuel complet, à structurer la filière conformité en s'appuyant sur un réseau coordonné de responsables conformité irriguant l'ensemble des entités du Groupe, à doter la filière d'un cadre normatif homogène, à sensibiliser et à former ses acteurs à la prévention du risque de non-conformité, et entreprendre le déploiement de contrôles transversaux à l'ensemble du Groupe pour les risques majeurs de non-conformité;

- le Comité de conformité Groupe, qui se réunit chaque mois et regroupe notamment les responsables conformité des pôles d'activités et des Directions centrales ainsi que les responsables de la coordination du contrôle interne, du contrôle périodique, du département des risques opérationnels et de la Direction juridique. Le Comité examine les thèmes de conformité d'actualité se tient informé des principales évolutions de la réglementation et s'assure que les dysfonctionnements qui lui

sont remontés dans le cadre de la procédure de collecte pour l'ensemble du Groupe font l'objet de mesures correctrices appropriées;

- **les Directions juridique et fiscale**, qui veillent respectivement à la régularité et à la sécurité juridiques et fiscales de l'ensemble des activités du Groupe.

Ces Directions centrales sont relayées au sein des entités opérationnelles par des correspondants locaux et, dans certaines implantations (filiales et succursales), par des services ayant des attributions de même nature. Les équipes centrales assurent des fonctions de surveillance, de formation et de diffusion de l'information dans l'ensemble du Groupe.

Le contrôle périodique

La Direction du contrôle périodique rassemble, sous l'autorité de l'inspecteur général, l'ensemble des équipes de contrôle périodique dont la mission principale est d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent.

Le contrôle périodique du Groupe est un dispositif permanent et indépendant des entités opérationnelles qui couvre l'ensemble des activités et entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction.

Chaque service d'Audit interne identifie méthodiquement sur une base régulière les zones de risques du pôle d'activités. Sur cette base, il définit un plan d'audit annuel, permettant une couverture régulière de l'ensemble du périmètre. Sur la base de leurs constats, les équipes de contrôle périodique formulent des recommandations et en contrôlent la mise en œuvre.

Pour remplir ses objectifs, le contrôle périodique du Groupe est doté de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif.

Au total, les services de contrôle périodique du Groupe comprennent environ 1 450 personnes. Le dispositif se compose :

- **d'équipes d'Audit interne**, rattachées hiérarchiquement à l'inspecteur général et fonctionnellement aux responsables de pôle d'activités et de Direction centrale;
- **de l'Inspection générale.**

La Direction du contrôle périodique s'appuie sur une organisation matricielle avec :

- **en majeur, une dimension régionale** : le périmètre auditable est découpé en trois zones qui assurent une couverture complète de leur périmètre géographique, quel que soit le type d'activité exercée;
- **en mineur, une dimension métier** : chaque responsable de pôle d'activités/Direction centrale/ligne-métier s'est vu désigner un correspondant audit unique dont le rôle est de veiller à la correcte couverture du périmètre correspondant, de répondre aux demandes du responsable opérationnel dont

il est correspondant et d'informer ce dernier de l'état de mise en œuvre des préconisations sur son périmètre.

- **La Direction du contrôle périodique compte également des audits spécialisés** : une équipe d'audit comptable, une équipe d'audit juridique, une équipe d'audit fiscal, une équipe d'audit des infrastructures et de la sécurité informatiques ainsi qu'une équipe d'audit des risques modélisés. Les audits spécialisés jouent un rôle d'expert intervenant en appui aux audits généralistes. Ils peuvent également réaliser des missions autonomes sur leurs thèmes de spécialisation. Les audits spécialisés n'ont pas de responsabilité de couverture de périmètre, à l'exception de l'audit des infrastructures et de la sécurité informatique.
- **L'Inspection générale mène des missions de vérification** portant sur tous les aspects des activités et du fonctionnement des entités du Groupe. Elle rend compte de ses observations, conclusions et recommandations à la Direction générale. Elle intervient dans l'ensemble du Groupe, sans exception, dans le cadre d'un plan d'audit validé annuellement par la Direction générale. Dans le cadre de ses missions, elle émet un certain nombre de préconisations, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité exécutif du Groupe.

LES COMITÉS D'AUDIT

Réunissant au moins une fois par an l'audit et les responsables opérationnels, les Comités d'audit examinent les conditions d'exercice et l'activité du contrôle périodique, en traitant notamment des missions effectuées, du plan d'audit à venir et du suivi des préconisations.

Du fait de sa mission, l'Inspecteur général est auditionné régulièrement par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques du Conseil d'administration. Il lui présente notamment le volet relatif au contrôle périodique du Rapport annuel sur le contrôle interne prévu par l'article 42 du règlement n° 97-02 modifié du CRBF ainsi que le suivi des recommandations les plus importantes subissant des retards de mise en œuvre. Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques examine le plan d'Audit interne annuel du Groupe et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle périodique.

L'Inspecteur général entretient en outre des contacts réguliers et organisés avec les Commissaires aux comptes et les représentants des autorités de tutelle.

LE CONTRÔLE DE LA PRODUCTION ET DE LA PUBLICATION DES DONNÉES FINANCIÈRES ET DE GESTION

Les acteurs

Les acteurs concourant à la production des informations financières sont multiples :

- **le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques** du Conseil d'administration a pour mission d'examiner le projet des états financiers qui doivent être soumis au Conseil ainsi que de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer non seulement de la pertinence mais aussi de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués. Les Commissaires aux comptes sont entendus par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques dans le cadre de leur mission ;
- **la Direction financière du Groupe** collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les filiales et les pôles d'activités via une série de reportings normalisés. Elle assure également la consolidation et le contrôle de ces données pour permettre leur utilisation dans le cadre du pilotage du Groupe et de la communication à l'égard des tiers (organes de contrôle, investisseurs...);
- **les Directions financières de filiales et de pôles d'activités** assurent le contrôle de second niveau des informations comptables et des enregistrements comptables effectués par les back offices et des informations de gestion remontant des front offices. Elles établissent les états financiers et les informations réglementaires requis au plan local ainsi que les reportings (comptable, contrôle de gestion, réglementaire...) à l'intention de la Direction financière du Groupe. Au sein de la Direction financière de la Banque de Financement et d'Investissement, le département *Market Product Control* (MPC) est plus spécialement en charge de garantir, de façon indépendante des métiers, la production et la validation du résultat et du bilan des activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement. Il est notamment en charge de la validation des évaluations des instruments financiers négociés ainsi que le rapprochement des résultats économiques (*front office*) et comptables (*back office*);
- la Direction des risques **centralise les informations de suivi des risques en provenance** des pôles et filiales du Groupe pour assurer le contrôle des risques de crédit, de marché et opérationnels. Ces informations sont utilisées dans les communications du Groupe à l'égard des instances de gouvernance du Groupe et aux tiers. Par ailleurs, elle assure, conjointement avec la Direction financière du Groupe, la responsabilité du processus d'arrêté Bâle 2 y compris la production des ratios de solvabilité ;
- le **back office** est en charge d'effectuer toutes les fonctions support liées aux opérations réalisées par les membres des front offices. Il vérifie notamment le bien fondé économique des opérations, effectue l'enregistrement des transactions et est en charge des moyens de paiement.

Au-delà de son rôle de consolidation de l'information comptable et financière décrit ci-dessus, la Direction financière du Groupe se voit conférer de larges missions de contrôle : elle suit au plan financier les opérations en capital du Groupe et son organigramme financier ; elle assure la gestion du bilan et de ce fait définit, gère et contrôle les équilibres bilantiels et les risques structurels du Groupe ; elle veille au respect des ratios réglementaires ; elle définit

les normes, référentiels, principes et procédures comptables applicables au Groupe et en vérifie le respect; enfin, elle assure la fiabilité des informations comptables et financières diffusées à l'extérieur du Groupe.

Les normes comptables

Les normes applicables sont les normes locales pour l'établissement des comptes locaux et les normes édictées par la Direction financière du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Le Département des normes de la Direction financière du Groupe assure la veille réglementaire et édicte de nouvelles normes internes en fonction de l'évolution de la réglementation.

Les modalités de production des données financières et comptables

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable et de gestion sur base mensuelle. La consolidation de ces données s'effectue également mensuellement et fait l'objet d'une communication financière externe sur base trimestrielle. Cette remontée fait l'objet de revues analytiques et de contrôles de cohérence réalisés par les Directions financières de pôle d'activités à l'attention de la Direction financière du Groupe. Cette dernière présente les états financiers consolidés, les reportings de gestion et les états réglementaires à la Direction générale du Groupe et aux tiers intéressés.

En pratique, les procédures sont adaptées à la complexité croissante des produits et des réglementations. Un plan d'action spécifique d'adaptation est mis en œuvre si nécessaire.

Les procédures de contrôle interne de la production financière et comptable

DES PRODUCTEURS DES DONNÉES COMPTABLES INDÉPENDANTS DES FRONT OFFICES

La qualité et l'objectivité des données comptables et de gestion sont assurées par l'indépendance des *back offices*, des *middle offices* et des équipes *product control* vis-à-vis des équipes commerciales. Le contrôle effectué par ces derniers en matière de données financières et comptables repose sur une série de contrôles définis par les procédures du Groupe :

- vérification quotidienne de la réalité économique de l'ensemble des informations reportées ;
- réconciliation dans les délais impartis entre les données comptables et les données de gestion selon des procédures spécifiques.

Compte tenu de la complexité croissante des activités financières et des organisations, la formation des personnels et les outils

informatiques sont régulièrement remis à niveau pour garantir l'efficacité et la fiabilité des tâches de production et de contrôle des données comptables et de gestion.

LA PORTÉE DU CONTRÔLE

D'un point de vue pratique, et pour l'ensemble des métiers du Groupe, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur ;
- veiller à la prise en compte de l'ensemble des entités qui doivent être consolidées en application des règles du Groupe ;
- vérifier que les risques opératoires liés à la production et à la remontée des informations comptables dans les chaînes informatiques sont correctement maîtrisés, que les régularisations nécessaires sont correctement effectuées, que les rapprochements des données comptables et de gestion sont effectués de manière satisfaisante, que les flux de règlement espèces et matière générés par les transactions sont effectués de manière exhaustive et adéquate.

UN CONTRÔLE DE SECOND NIVEAU EFFECTUÉ PAR LES DIRECTIONS FINANCIÈRES DE PÔLES D'ACTIVITÉS

La Direction financière de chaque filiale s'assure de la fiabilité et de la cohérence des comptes établis selon les différents référentiels qui lui incombent (normes locales et IFRS pour les filiales ainsi que les normes françaises pour les succursales). Elle réalise des contrôles de premier et deuxième niveau pour garantir la fiabilité de l'information communiquée.

Les liasses de consolidation de chaque filiale sont alimentées par les données comptables de la comptabilité sociale des filiales après mise en conformité localement avec les principes comptables du Groupe. Chaque filiale est responsable de la justification du passage des comptes sociaux aux comptes reportés sous l'outil de consolidation.

Les liasses ainsi reportées font l'objet d'un contrôle de second niveau par les Directions financières des pôles au travers de revues analytiques, de contrôles de cohérence ou de revues thématiques spécifiques. Les conclusions de ces travaux sont reprises dans une note de synthèse communiquée, à chaque arrêté trimestriel, à la Direction financière du Groupe.

UNE SUPERVISION PAR LA DIRECTION FINANCIÈRE DU GROUPE

Les comptes des entités, retraités aux normes du Groupe, alimentent une base d'information centrale sur laquelle sont effectués les traitements de consolidation.

Le service en charge de la consolidation valide la conformité du périmètre de consolidation au regard des normes comptables en vigueur et effectue des contrôles multiples à partir des données reçues à travers les liasses de consolidation : validation de la correcte agrégation des données collectées, vérification du passage correct des écritures de consolidation récurrentes et non récurrentes, traitement exhaustif des points critiques du processus de consolidation, traitement des écarts résiduels sur comptes réciproques/intercompagnies. *In fine*, ce département s'assure que le processus de consolidation s'est déroulé normalement au moyen d'un contrôle des données de synthèse sous forme de revues analytiques et de contrôles de cohérence sur les principaux agrégats des états financiers. Ces vérifications sont complétées par l'analyse de l'évolution des capitaux propres, des écarts d'acquisition, des provisions et des impôts différés consolidés.

La Direction financière du Groupe dispose également d'une équipe dédiée de supervision comptable. Les missions de contrôle qu'elle mène ont pour objectif de s'assurer de la correcte application des normes comptables Groupe au travers notamment d'interventions dans le cadre des opérations d'acquisition ou de missions de contrôles comptables sur des thématiques spécifiques afin de vérifier l'homogénéité des traitements de manière transversale. À compter de 2011, cette équipe est également en charge d'animer et de coordonner le déploiement du dispositif de certification du contrôle permanent comptable.

Le dispositif d'audit comptable

UN CONTRÔLE PAR L'ENSEMBLE DES OPÉRATIONNELS IMPLIQUÉS DANS LA PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES, FINANCIÈRES ET DE GESTION

Il s'effectue au travers d'un processus de surveillance permanente, sous la responsabilité des Directions impliquées. Il permet de vérifier de manière récurrente la qualité des contrôles relatifs au correct recensement des opérations comptables et à la qualité des traitements comptables qui y sont associés.

UN CONTRÔLE PAR LES AUDITS GÉNÉRALISTES ET L'ÉQUIPE D'AUDIT COMPTABLE DE LA DIRECTION DU CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Les audits généralistes conduisent dans le cadre de leurs missions des travaux visant à évaluer la qualité des informations comptables et de gestion des entités auditées. Ces travaux visent à vérifier un certain nombre de comptes, à évaluer la qualité des travaux de rapprochement entre les données de gestion et les données comptables, à évaluer la qualité de la surveillance permanente de la production et du contrôle des données comptables, à

identifier les lacunes des outils informatiques pouvant impliquer des traitements manuels dont la rigueur est expertisée.

Les principaux objectifs poursuivis par l'équipe d'audit comptable sont les suivants :

- apporter son expertise dans l'identification des principaux risques comptables dans le Groupe ;
- réaliser des missions d'audit de la correcte application des normes comptables du Groupe dans les domaines évalués comme les plus significatifs pour la fiabilité de l'information comptable du Groupe ;
- réaliser des actions de formation et de production de méthodologies contribuant à la diffusion des connaissances en termes d'audit des risques comptables auprès des audits généralistes et de l'Inspection générale.

Sur la base de ces missions, des préconisations sont adressées aux acteurs impliqués dans la chaîne de production et de contrôle des informations comptables, financières et de gestion afin de compléter ce dispositif par des actions plus spécifiques portant sur une entité ou une activité.

UN CONTRÔLE PAR L'INSPECTION GÉNÉRALE

L'Inspection générale du Groupe conduit généralement dans le cadre de ses missions des travaux d'audit comptable et vérifie, dans le cadre de missions spécifiques, la qualité du contrôle effectué par l'ensemble des acteurs impliqués dans la production des données comptables, financières et de gestion.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVOLUTIONS EN COURS

La Bibliothèque des Contrôles Normatifs

Dans le cadre du renforcement de son contrôle permanent, le Groupe a mis en œuvre en 2012 une Bibliothèque des Contrôles Normatifs visant à structurer et à homogénéiser les contrôles réalisés au sein des pôles d'activités et des Directions centrales, et à obtenir une vision consolidée de ses risques opérationnels.

La Bibliothèque des Contrôles Normatifs est composée d'un cadre de référence d'environ 400 contrôles-clés, dont 110 majeurs, qui constituent des objectifs de contrôle définis pour chaque grand domaine fonctionnel : conformité, risques (marché, crédit, opérationnel), comptabilité, fiscalité, fonction juridique, ressources humaines, sécurité des systèmes d'information, achats, et communication.

Ces contrôles-clés donnent lieu depuis le troisième trimestre 2012 à des travaux de mise en correspondance avec les contrôles de Surveillance Permanente au sein des métiers et des Directions centrales. Ces travaux permettent de rationaliser les contrôles de Surveillance Permanente en les concentrant sur les risques majeurs.

Les résultats de ces contrôles donneront lieu à un rapport trimestriel, permettant notamment de mettre en exergue les principales anomalies rencontrées. Les contrôles clés comptables majeurs font en outre l'objet d'un processus de certification « en cascade ».

La Bibliothèque des Contrôles Normatifs et la Surveillance Permanente seront gérées à terme au travers d'un seul outil Groupe, dont une version test a été livrée en 2012.

Cartographie des risques opérationnels et de conformité du Groupe

Au sein de la cartographie des risques globale du Groupe, des progrès significatifs ont été réalisés en 2012 sur la cartographie des risques opérationnels et de conformité :

- une démarche de cartographie des risques opérationnels informatiques et de sécurité des systèmes d'information a été définie puis déclinée sur la quasi totalité des pôles d'activités, des Directions centrales et des Centres de Services Informatiques ; cette cartographie est fondée sur les standards ISO 27002 et Cobit, références internationales en la matière,
- la cartographie des risques de conformité a été déployée dans les principales implantations de la Banque de Financement et d'Investissement ; 210 collaborateurs dans 23 pays ont d'ores et déjà été formés pour enrichir cette cartographie, laquelle couvre 84 types de risques et un total de 12 600 articles de réglementation,
- la cartographie des risques fiscaux initiée en 2011 sur la France (suivi des déclarations et des montants payés, identification et mesure des risques fiscaux et des moyens pour les réduire) a été étendue aux entités Société Générale de Londres et Milan, et fait l'objet d'un programme de déploiement progressif sur l'ensemble du Groupe.
- le dispositif de certification « en cascade » des contrôles intégrés au processus d'arrêté comptable et des anomalies détectées couvre désormais 98 entités du Groupe (contre 81 fin 2011), soit 92 % du total actif consolidé.

Ces démarches ont permis de définir des plans d'actions volontaires et adaptés aux risques identifiés ou confirmés par ces cartographies.

Intégration hiérarchique de la filière Risques

L'intégration hiérarchique de la filière Risques s'est poursuivie en 2012. Dans les Réseaux Internationaux, les Directeurs des risques des implantations de sept nouvelles entités (Algérie, Maroc, Tunisie, Croatie, Slovénie, Bulgarie et Serbie) ont été rattachés hiérarchiquement à la Direction des risques du Groupe. La responsabilité directe de la Direction des risques du Groupe sur les Directeurs des risques de filiales s'étend donc maintenant

aux onze principales entités du pôle Réseaux Internationaux.

Dans les Services Financiers Spécialisés quatre rattachements hiérarchiques, tant pour SG Equipment Finance que SG Consumer Finance, ont également été effectués.

Cette initiative se poursuivra pour les Réseaux Internationaux et les Services Financiers Spécialisés et Assurances sur 2013 ; elle s'accompagne de nombreuses actions d'animation fonctionnelle de la filière.

Vigilance accrue en période de transformation

Dans la Banque de Financement et d'Investissement (SG CIB), la réduction des effectifs à la suite du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) en France ainsi que du redimensionnement des plateformes à l'étranger a donné lieu à la mise en œuvre d'un dispositif de suivi spécifique destiné à vérifier que les risques opérationnels des activités, notamment ceux liés à la production (enregistrement, confirmation et valorisation des opérations, traitement des événements de gestion sur ces opérations, résolution des écarts de réconciliation...), demeuraient pleinement sous contrôle. Un suivi précis de l'évolution des effectifs a été mis en place afin de garantir que chaque service continuait à disposer à tout moment des ressources suffisantes, tant au plan quantitatif qu'en termes d'expertise et de séniorité, pour poursuivre sa tâche dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Ce suivi s'est accompagné d'un pilotage resserré et au plus haut niveau des indicateurs de qualité et de risque de chaque département.

Le résultat de l'ensemble de ces mesures d'accompagnement a été positif puisque, en dépit de cette période délicate, aucun incident opérationnel significatif n'a été enregistré chez SG CIB en 2012.

Tableau de bord du risque de réputation

Construit à partir de données objectives (par exemple nombre et objet des réclamations reçues de la clientèle) et d'indicateurs de perception (par exemple bruit médiatique sur internet) recueillis, ce tableau de bord permet d'évaluer la réputation du Groupe et son évolution auprès des différentes parties prenantes (clients, fournisseurs, media, grand public, ONG...), et concourt ainsi à la maîtrise d'un des risques majeurs de tout établissement financier.

Élaboré au cours de l'année 2011, ce tableau de bord est diffusé trimestriellement depuis 2012 aux membres du COMEX et deux fois par an au Comité de Contrôle Interne et des Risques (CACIR) du Conseil d'administration.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS DU GROUPE

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Principes de rémunération

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux se conforme à la Directive Européenne « Capital Requirements Directive » (CRD3) du 24 novembre 2010 chargée de mettre en œuvre les décisions prises lors du sommet du G20 de Pittsburgh de septembre 2009 et déclinée en France par l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010 dont les principes sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2011. Société Générale applique par ailleurs les recommandations du Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Dans le respect de ces principes, la rémunération des mandataires sociaux est définie par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations qui se réunit à plusieurs reprises chaque année pour en débattre.

Outre le cadre réglementaire, le Conseil d'administration détermine la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux en prenant en compte l'évolution de l'environnement et du contexte concurrentiel. Elle se compose de trois éléments distincts :

- **la rémunération fixe**, qui reconnaît l'expérience, les responsabilités, ainsi que les pratiques du marché ;
- **la rémunération variable annuelle**, qui dépend de la performance de l'année et de la contribution des mandataires sociaux à la réussite du groupe Société Générale. Elle est évaluée à travers deux dimensions :
 - une partie quantitative (qui représente un maximum de 60 % de la rémunération variable annuelle), qui est fondée sur la réalisation d'objectifs liés à la performance annuelle intrinsèque du Groupe. Les résultats sont traités de telle sorte qu'ils n'intègrent pas les résultats purement comptables liés à la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et du CDS de couverture de portefeuille de crédit du Groupe. Celle-ci s'appuie sur des indicateurs financiers déterminés en fonction notamment des objectifs budgétaires du Groupe. Pour les Directeurs généraux délégués, ces objectifs prennent également en compte leur périmètre de supervision ;
 - une partie qualitative (qui représente un maximum de 40 % de la rémunération variable annuelle), qui est déterminée en fonction de l'atteinte d'objectifs-clés sous-tendant le

succès de la stratégie de l'entreprise et fixés à l'avance pour l'exercice.

Dans une approche qui vise à s'assurer d'une saine gestion des risques dans le temps tout en favorisant l'alignement avec l'intérêt des actionnaires, la structure de paiement de la rémunération variable combine horizons de court terme et de long terme avec des paiements en numéraire et en actions (ou équivalents), induisant ainsi son caractère aléatoire car liée en grande partie à la performance du Groupe et à l'évolution du cours de l'action Société Générale.

La rémunération variable versée aux Directeurs généraux délégués est réduite du montant des jetons de présence éventuellement perçus par ceux-ci, tant des sociétés du groupe Société Générale que des sociétés extérieures au Groupe dont ils sont administrateurs dans le cadre de leur fonction. Le Président-Directeur général n'exerçant aucun autre mandat, il ne reçoit pas de jetons de présence.

En conformité avec le Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, elle est plafonnée en pourcentage de la rémunération annuelle fixe : 150 % pour le Président-Directeur général et 120 % pour les Directeurs généraux délégués.

- **l'intéressement à long terme** qui a pour objectif de renforcer le lien des dirigeants mandataires avec les intérêts des actionnaires et de les inciter à délivrer une performance de long terme. En application de la directive CRD3 et du code AFEP-MEDEF, son acquisition est fonction de la performance de long terme du Groupe.

Les mandataires sociaux n'ont reçu aucune option sur actions depuis 2010.

Description des rémunérations individuelles

La présentation standardisée des rémunérations des Dirigeants mandataires sociaux figure pages 123 à 128.

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

La rémunération fixe de M. Frédéric Oudéa a été révisée pour la première fois le 1^{er} janvier 2011 depuis sa nomination en qualité de Président-Directeur général en mai 2009. Elle reste inchangée en 2013 à 1 000 000 EUR par an.

La rémunération variable de M. Frédéric Oudéa due au titre de l'exercice 2012 sera arrêtée par le Conseil d'administration de mars 2013 et fera l'objet d'une publication sur le site internet de Société Générale, en conformité avec le code AFEP-MEDEF.

En ce qui concerne la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2011 et déterminée par le Conseil d'administration en mars 2012 :

- la part quantitative a été mesurée en fonction de l'atteinte d'objectifs du Groupe pour 2011 en matière de bénéfice net par action et de résultat brut d'exploitation ;
- la part qualitative a été évaluée par rapport à des objectifs spécifiques prédéfinis portant sur différents axes tels que la stratégie, la gestion des hommes, la gestion de la performance, le projet de transformation du Groupe Ambition SG 2015 et la Responsabilité Sociale et Environnementale.

La rémunération variable annuelle brute de M. Frédéric Oudéa au titre de 2011 s'élève à 682 770 EUR. Elle est en baisse de 43 % par rapport à l'exercice précédent.

Dans le respect des normes applicables aux Dirigeants de banques (Directive Européenne CRD3), le Conseil d'administration a fixé les modalités d'acquisition et de paiement de la rémunération variable annuelle comme suit :

- une partie acquise en mars 2012, représentant 40 % du montant attribué total ;
- une part non acquise et attribuée sous forme d'actions ou équivalents, le montant final perçu étant fonction de la réalisation d'objectifs de niveau de fonds propres et de la valeur de l'action Société Générale à la fin d'une période de 3,5 ans.

Sur proposition de M. Frédéric Oudéa au nom de l'ensemble des mandataires sociaux, aucun versement en numéraire au titre de la rémunération variable annuelle 2011 n'a été effectué en 2012. Le montant correspondant à la part variable acquise a été transformé en un nombre d'actions ou équivalents cessibles dans un an. Ainsi, la totalité de sa rémunération variable annuelle sera différée et constituée intégralement d'actions ou équivalents, cessibles sur 3,5 ans (en 2013, 2014 et 2015).

Cette décision visait à prendre pleinement en considération la suspension du paiement d'un dividende au titre de l'exercice 2011 et à aligner la perception de la part variable due aux mandataires sociaux avec les résultats attendus de la transformation du Groupe engagée depuis 2 ans.

Un complément de rémunération a été accordé à M. Frédéric Oudéa lorsqu'il a été nommé Président-Directeur général et qu'il a rompu son contrat de travail en application du principe de non-cumul avec un mandat, perdant ainsi le bénéfice du régime de retraite supplémentaire auquel il avait droit en tant que cadre de

Direction salarié de Société Générale. Cette indemnité, soumise à charges sociales et imposable, s'élève à 300 000 EUR par an. Elle lui est versée mensuellement en sus du salaire fixe mais n'est pas prise en compte pour la détermination de la part variable.

LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Les rémunérations fixes des Directeurs généraux délégués ont été fixées en mars 2011, à l'occasion du renouvellement de leur mandat, à 650 000 EUR pour MM. Cabannes et Sammarcelli et à 700 000 EUR pour M. Sanchez Incera. Elles restent inchangées en 2013.

Les rémunérations variables des Directeurs Généraux délégués dues au titre de l'exercice 2012 seront arrêtées par le Conseil d'administration de mars 2013. Elles seront immédiatement publiées sur le site internet de Société Générale.

En conformité avec les dispositions précédemment définies par le Conseil d'administration, la part variable quantitative au titre de 2011 a été mesurée en fonction :

- de la réalisation des objectifs budgétaires du Groupe en matière de bénéfice net par action et de résultat brut d'exploitation ;
- de l'atteinte des objectifs budgétaires du périmètre de supervision de chaque Directeur général délégué en termes de résultat brut d'exploitation et résultat net part du Groupe avant impôt. La part quantitative de la rémunération variable de M. Cabannes comprend en outre un objectif relatif au coefficient d'exploitation du Groupe.

La part qualitative a été appréciée par le Conseil d'administration par rapport à l'atteinte des objectifs spécifiques prédéfinis pour chaque Directeur général délégué, en cohérence avec ceux du Président-Directeur général.

Les rémunérations variables annuelles brutes au titre de 2011 sont pour M. Séverin Cabannes de 310 144 EUR, pour M. Jean-François Sammarcelli de 487 937 EUR et pour M. Bernardo Sanchez Incera de 391 440 EUR.

Les modalités de paiement de cette part variable sont définies par le Conseil d'administration en conformité avec les normes applicables. Ainsi, comme pour le Président-Directeur général, la totalité de la rémunération attribuée au titre de 2011 est différée et constituée intégralement d'actions ou équivalents, cessibles sur 3,5 ans.

HISTORIQUE DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DES DIRECTEURS MANDATAIRES SOCIAUX

Montants en euros	Rappel de la rémunération variable brute au titre des exercices antérieurs		Total à l'attribution ⁽¹⁾	Rémunération variable brute au titre de l'exercice 2010 ⁽²⁾		Rémunération variable brute au titre de l'exercice 2011	
	2008	2009		dont part versée en numéraire		Total à l'attribution ⁽¹⁾	dont part versée en numéraire en 2012 ⁽³⁾
				en 2011	en 2012 ⁽²⁾		
M. Oudéa	0 ⁽⁴⁾	0 ⁽⁴⁾	1 196 820	598 400	316 311	682 770	0
M. Cabannes	0 ⁽⁵⁾	320 000	665 281	332 640	129 827	310 144	0
M. Sammarcelli	Non applicable ⁽⁶⁾		675 826	337 920	119 994	487 937	0
M. Sanchez Incera	Non applicable ⁽⁶⁾		667 662	333 840	127 846	391 440	0

(1) Total calculé sur la valeur à l'attribution.

(2) Le variable annuel au titre de 2010 comportait pour moitié une part en numéraire versée en mars 2011 et pour moitié une part sous forme d'équivalents actions valorisés à 49,20 € (cours moyen à l'attribution); cette dernière part a été versée en mars 2012, le montant final est en baisse de 47 % par rapport à la valeur à l'attribution.

(3) Le variable annuel au titre de 2011 a été intégralement différé et attribué en actions ou équivalents; aucune rémunération variable n'a été versée en mars 2012; le premier versement au titre de 2011 aura lieu en mars 2013.

(4) M. Frédéric Oudéa a renoncé à sa rémunération variable au titre des exercices 2008 et 2009.

(5) M. Séverin Cabannes a renoncé à sa rémunération variable au titre de l'exercice 2008.

(6) MM Sammarcelli et Sanchez Incera ont été nommés mandataires sociaux du groupe Société Générale le 1^{er} janvier 2010.

L'intéressement à long terme des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'administration de mai 2012 a décidé d'associer les dirigeants mandataires sociaux au progrès de l'entreprise dans le long terme et d'aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires en mettant en place un intéressement de long terme intégralement conditionnel et fondé sur la valorisation de l'action sur des périodes de trois et quatre ans. Ce dispositif leur permettrait d'acquérir un nombre d'actions ou équivalents en fonction de la performance relative de l'action Société Générale mesurée par la progression du Total Shareholder Return (TSR) par rapport à celle de onze banques européennes comparables.

Dans le cadre du plan 2012, pour une performance boursière évaluée début 2014 et début 2015 située au niveau de celle de ses pairs, M. Frédéric Oudéa bénéficierait d'un versement de deux tranches, respectivement en mars 2015 et mars 2016, représentant chacune 18 750 actions ou équivalents. En ce qui concerne les Directeurs Généraux Délégués, chaque tranche représenterait 12 500 actions ou équivalents. Si la performance boursière de Société Générale était significativement inférieure à celle de ses pairs à chacune des deux mesures, aucun versement ne sera effectué. Le montant définitif sera fonction de la performance atteinte et du cours de l'action.

La valeur comptable est de 428 906 EUR en moyenne pour chacune des tranches pour le Président-Directeur général et de 285 938 EUR pour les Directeurs généraux délégués.

Le Conseil d'administration s'est assuré que ce dispositif respectait les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et la directive européenne CRD3.

Les obligations de détention et conservation des titres Société Générale⁽¹⁾

Depuis 2002, les dirigeants mandataires sociaux du Groupe doivent détenir un nombre minimum d'actions Société Générale. Le Conseil d'administration du 7 mars 2011 a renforcé ces obligations afin de se conformer aux recommandations de l'AMF et aligner les intérêts des Dirigeants avec ceux de l'entreprise. Elles se situent respectivement à :

- 80 000 actions pour le Président-Directeur général ;
- 40 000 actions pour les Directeurs généraux délégués.

Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du Plan d'Épargne d'Entreprise pour ceux d'entre eux qui sont anciens salariés.

Ce niveau minimum doit être atteint au bout de 5 ans de mandat. Tant que ce n'est pas le cas, le Dirigeant doit conserver 50 % des actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale ainsi que toutes les actions issues des levées d'options après déduction du coût de financement des levées et des charges fiscales et sociales correspondantes.

(1) Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

En outre, conformément à la loi, les mandataires sociaux doivent conserver dans un compte nominatif jusqu'à la fin de leurs fonctions une proportion des actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale ou issues des options attribuées dans le cadre des plans d'options. Pour les actions, cette proportion a été fixée par le Conseil à 20 % des actions acquises de chaque attribution et, pour les options, à 40 % des plus-values d'acquisition réalisées lors de la levée des options, nettes des impôts et contributions obligatoires correspondantes et du montant de plus-values nécessaire au financement de l'acquisition de ces actions.

Les Dirigeants sont ainsi amenés à conserver un nombre important et croissant de titres. Ils ont interdiction de couvrir leurs actions ou leurs options durant toute la période d'acquisition et de conservation.

Les mandataires sociaux doivent communiquer chaque année toutes les informations nécessaires permettant au Conseil d'administration de s'assurer du respect de ces obligations.

Les avantages postérieurs à l'emploi

RETRAITE

M. Frédéric Oudéa ayant mis fin à son contrat de travail par démission lors de sa nomination comme Président-Directeur général ne bénéficie plus d'aucun droit à retraite complémentaire de la part de Société Générale.

Régime de la retraite sur-complémentaire⁽¹⁾

S'agissant des avantages postérieurs au mandat social, M. Sammarcelli conserve le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction de la Société qui lui était applicable en tant que salarié avant sa première nomination comme mandataire social.

Ce régime, fermé en 1991, garantissait aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité Sociale, un montant total de pensions égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte et plafonné à 70 % de cette rémunération pour une liquidation après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Le montant total de la pension est majoré pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Les annuités prises en considération au titre de leur période d'activité professionnelle incluent tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social. La rémunération servant d'assiette est la dernière rémunération annuelle fixe en

qualité de salarié. La pension à la charge de la Société est égale à la différence entre la pension globale définie ci-dessus et toutes pensions de retraite et assimilées perçues de la Sécurité Sociale et de tous autres régimes de retraite au titre de l'activité salariée des intéressés. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

Au 31 décembre 2012, M. Sammarcelli avait acquis des droits à pension de retraite à la charge de Société Générale estimés à 204 000 EUR par an.

Régime de l'allocation complémentaire de retraite⁽²⁾

MM. Cabannes et Sanchez Incera conservent le bénéfice du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction qui leur était applicable en tant que salariés avant leur nomination comme mandataire social.

Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité Sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe ;
- le taux égal au rapport entre un nombre d'annuités correspondant aux périodes d'activité au sein de Société Générale et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de Société Générale. L'allocation complémentaire à charge de Société Générale est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie Hors Classification de Société Générale.

Les droits sont subordonnés à la présence du salarié dans l'entreprise au moment de la liquidation de sa retraite.

INDEMNITÉ DE DÉPART

Le Président-Directeur général ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.

MM. Cabannes, Sammarcelli et Sanchez Incera ne bénéficient d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où ils seraient conduits à quitter leurs fonctions de mandataires sociaux. Étant titulaires d'un contrat de travail avant leur nomination, dont l'application a été suspendue pendant la durée de leur mandat, ils bénéficieraient des indemnités prévues par ce contrat au cas où il serait mis fin unilatéralement à celui-ci sur la base de la rémunération en vigueur au titre de ce contrat à la date de sa suspension.

(1) Convention réglementée avec M. Sammarcelli approuvée par l'Assemblée générale en 2010.

(2) Conventions réglementées avec MM. Cabannes et Sanchez Incera approuvées par l'Assemblée générale en 2009-2010.

CLAUDE DE NON-CONCURRENCE

En cas de cessation de sa fonction de Président-Directeur général, M. Frédéric Oudéa serait astreint à une clause de non-concurrence lui interdisant d'accepter un emploi dans un établissement de crédit ou entreprise d'assurance coté en France ou hors de France ainsi qu'un établissement de crédit non coté en France. En contrepartie, il pourrait continuer à percevoir sa rémunération fixe. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause. La durée de sa clause de non-concurrence est de 18 mois et indemnisée à hauteur de sa rémunération fixe. Elle reste inférieure au plafond de 24 mois recommandé par le Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Les Directeurs délégués généraux ne sont soumis à aucune clause de non-concurrence.

Autres avantages des dirigeants mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction qu'ils peuvent utiliser à titre privé, ainsi que d'un contrat de prévoyance dont les garanties de couverture santé et d'assurance décès-invalidité sont alignées sur celles du personnel.

Aucun autre avantage n'est attribué aux mandataires sociaux.

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF AUTRES QUE LES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunérations

La rémunération des membres du Comité exécutif est fixée par la Direction générale et revue par le Comité des rémunérations. Elle est constituée de deux parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques de marché ;
- une rémunération variable fixée par la Direction générale et arrêtée tant en fonction des résultats du Groupe que des performances individuelles quantitatives et qualitatives réalisées au cours de l'exercice écoulé. Elle respecte, pour les cadres dirigeants concernés, les règles fixées par la Directive Européenne CRD3 et l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010.

Outre ces composantes, ils bénéficient de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise.

Enfin, les membres du Comité exécutif bénéficient d'une voiture de fonction qu'ils peuvent utiliser à titre privé.

Au titre de 2012, les rémunérations exprimées en M EUR ont été les suivantes :

(En M EUR)	Rémunération fixe	Rémunération variable		Rémunération globale
		Part non différée versée en numéraire	Part différée acquise et non acquise	
Les autres membres du Comité exécutif au 31.12.2012 ⁽¹⁾	3,3	1,5	7,0	11,8

(1) Ces montants comprennent les rémunérations de Mesdames Guillaumin, Marion-Bouchacourt et Mercadal-Delassalles et de Messieurs Badré, Hauguel, Henry, Mattei, Ottenwaelter, Parer, Ripoll, Suet et Valet, pour la période où ils ont été membres du Comité exécutif.

Obligations de détention d'actions Société Générale

Le niveau minimum de détention d'actions des membres du COMEX est fonction du niveau de leur rémunération annuelle globale moyenne. Il est au minimum de 4000 actions et au maximum de 80000 actions, en cohérence avec l'obligation du Président-Directeur général.

Tant que le niveau minimum de détention n'est pas atteint, le Dirigeant doit conserver la moitié des actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale. Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du Plan d'Épargne d'Entreprise.

Les membres du COMEX doivent communiquer chaque année au Comité des rémunérations toutes les informations nécessaires permettant de s'assurer du respect de ces obligations.

TABLEAUX NORMALISÉS CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DE L'AMF

Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS, ACTIONS ET ÉQUIVALENTS ACTIONS ATTRIBUÉS À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL⁽¹⁾

(En EUR)	Exercice 2011	Exercice 2012
Monsieur Frédéric OUDÉA, Président-Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 988 695	NC
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	497 617 ⁽³⁾	0
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾	0	857 812
Total	2 486 312	NC
Monsieur Séverin CABANNES, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	966 555	NC
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	276 613 ⁽³⁾	0
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾	0	571 876
Total	1 243 168	NC
Monsieur Jean-François SAMMARCELLI, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 143 973	NC
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	281 002 ⁽³⁾	0
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾	0	571 876
Total	1 424 975	NC
Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, Directeur général délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 096 464	NC
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	277 609 ⁽³⁾	0
Valorisation des équivalents actions attribués dans le cadre d'un dispositif d'intéressement de long terme au cours de l'exercice ⁽²⁾	0	571 876
Total	1 374 073	NC

(1) Il s'agit des rémunérations dues au titre des mandats sociaux exercés au cours de l'exercice.

(2) Ce dispositif est détaillé en page 120.

(3) La condition de performance applicable à cette attribution n'étant pas atteinte, les droits à actions sont intégralement perdus.

NC: Non connu.

Tableau 2

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL⁽¹⁾

(En EUR)	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice
Monsieur Frédéric OUDÉA, Président-Directeur général				
– rémunération fixe	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
– rémunération variable annuelle non différée ⁽²⁾	598 400	0	0	NC
– rémunération variable annuelle différée ⁽²⁾	0	682 770	316 311 ⁽³⁾	NC
– rémunération complémentaire ⁽⁴⁾	300 000	300 000	300 000	300 000
– jetons de présence	0	0	0	0
– avantages en nature ⁽⁵⁾	5 925	5 925	5 925	5 925
Total	1 904 325	1 988 695	1 622 236	NC
Monsieur Séverin CABANNES, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	650 000	650 000	650 000	650 000
– rémunération variable annuelle non différée ⁽²⁾	302 796	0	0	NC
– rémunération variable annuelle différée ⁽²⁾	0	310 144	129 827 ⁽³⁾	NC
– jetons de présence	29 844	0	46 000	0
– avantages en nature ⁽⁵⁾	6 411	6 411	6 411	6 411
Total	989 051	966 555	832 238	NC
Monsieur Jean-François SAMMARCELLI, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	650 000	650 000	650 000	650 000
– rémunération variable annuelle non différée ⁽²⁾	326 471	0	0	NC
– rémunération variable annuelle différée ⁽²⁾	0	487 937	119 994 ⁽³⁾	NC
– jetons de présence	11 449	0	58 615	0
– avantages en nature ⁽⁵⁾	6 036	6 036	6 036	6 036
Total	993 956	1 143 973	834 645	NC
Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	700 000	700 000	700 000	700 000
– rémunération variable annuelle non différée ⁽²⁾	330 933	0	0	NC
– rémunération variable annuelle différée ⁽²⁾	0	391 440	127 846 ⁽³⁾	NC
– rémunération exceptionnelle ⁽⁶⁾	0	0	687 737 ⁽⁶⁾	0
– jetons de présence	2 907	0	48 605	0
– avantages en nature ⁽⁵⁾	5 024	5 024	5 046	5 046
Total	1 038 864	1 096 464	1 569 234	NC

(1) Les éléments de rémunération sont exprimés en euros, sur une base brute avant impôt.

(2) Les critères en application desquels la rémunération variable annuelle a été calculée sont détaillés dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux.

(3) Ce montant correspond au versement de la rémunération variable annuelle indexée sur le cours de l'action Société Générale au titre de l'exercice 2010. Il représente une baisse de 47 % par rapport à la valeur à l'attribution en mars 2011.

(4) Cette rémunération complémentaire a été octroyée à M. Oudéa lors de sa nomination en tant que PDG et de la rupture de son contrat de travail.

(5) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

(6) Cette rémunération exceptionnelle correspond au paiement en novembre 2012 d'une indemnité contractuelle accordée en novembre 2009 à M. Sanchez Incera, attribuée en équivalents actions et différée sur trois ans sous conditions de présence. Elle avait été accordée au moment de son recrutement chez Société Générale, en compensation de la perte d'avantages liés à ses fonctions précédentes.

NC: Non connu.

Tableau 3

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES
PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(En EUR)	Montants perçus en 2011		Montants perçus en 2012		Jetons	
	Solde de l'exercice 2010	Acompte de l'exercice 2011	Solde de l'exercice 2011	Acompte de l'exercice 2012	Au titre de l'exercice 2011	Au titre de l'exercice 2012 *
Mandataires sociaux non Dirigeants						
AZEMA Jean						
Jetons de présence ⁽¹⁾	18 446	14 283	12 650		26 933	
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
CASTAIGNE Robert						
Jetons de présence	72 246	45 819	73 173	43 503	118 992	115 060
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
CICUREL Michel						
Jetons de présence	35 576	23 195	42 273	24 636	65 469	64 742
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
DELABRIÈRE Yann						
Jetons de présence ⁽³⁾	-	-	-	-	-	18 944
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
DELICOURT Patrick						
Jetons de présence ⁽²⁾	22 729	18 739	33 068	11 740	51 807	33 299
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
FOLZ Jean-Martin						
Jetons de présence	46 891	33 022	61 485	32 687	94 507	87 818
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
HAZOU Kyra						
Jetons de présence	-	-	24 798	19 108	24 798	52 242
Autres rémunérations	-	-	0	0	0	-
HOUSSAYE France						
Jetons de présence ⁽⁴⁾	22 729	18 739	33 068	17 726	51 807	48 076
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
LEPAGNOL Béatrice						
Jetons de présence ^{(2) (3)}	-	-	-	-	-	18 944
Autres rémunérations	-	-	-	-	-	0
LEVY Jean-Bernard						
Jetons de présence	22 729	17 254	30 000	23 254	47 254	64 742
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
LLOPIS RIVAS Ana Maria						
Jetons de présence	-	-	24 798	17 726	24 798	48 076
Autres rémunérations	-	-	0	0	0	-
LULIN Élisabeth						
Jetons de présence	72 246	44 334	70 105	42 121	114 439	110 893
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
MARTEL Thierry						
Jetons de présence ^{(1) (3)}	-	-	-	-	-	18 944
Autres rémunérations	-	-	-	-	-	0
OSCULATI Gianemilio						
Jetons de présence	53 682	45 819	73 173	42 121	118 992	110 893
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
RACHOU Nathalie						
Jetons de présence	72 246	45 819	73 173	43 503	118 992	115 060
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0

(En EUR)	Montants perçus en 2011		Montants perçus en 2012		Jetons	
	Solde de l'exercice 2010	Acompte de l'exercice 2011	Solde de l'exercice 2011	Acompte de l'exercice 2012	Au titre de l'exercice 2011	Au titre de l'exercice 2012 *
Mandataires sociaux non Dirigeants						
VANDELVEDE Luc						
Jetons de présence	36 768	27 652	56 032	15 886	83 684	45 799
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
WYAND Anthony						
Jetons de présence	153 160	133 019	174 507	129 999	307 526	296 469
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0
TOTAL					1 250 000	1 250 000
Censeur						
MATSUO Kenji						
Rémunérations ⁽⁵⁾	12 632	0	10 824	0	10 824	10 576
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0

* Le solde des jetons perçus au titre de l'exercice 2012 a été versé aux membres du Conseil fin janvier 2013.

(1) Versés à Groupama Vie/Groupama Gan Vie.

(2) Versés au Syndicat CFDT Société Générale.

(3) Pas de versement d'acompte pour les nouveaux administrateurs.

(4) Versés au Syndicat SNB Société Générale.

(5) Versés à Meiji Yasuda Life Insurance.

Tableau 4

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Le Conseil d'administration n'a pas attribué d'options au cours de l'exercice 2012.

Tableau 5

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS EXERCÉES EN COURS D'EXERCICE

Les dirigeants mandataires sociaux n'ont exercé aucune option au cours de l'exercice 2012.

Tableau 6

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Le Conseil d'administration n'a pas attribué d'actions de performance aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2012.

Tableau 7

ACTIONS DÉFINITIVEMENT ACQUISES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾

	Date du plan	Nombre d'actions définitivement acquises durant l'exercice
Jean-François SAMMARCELLI	21.01.2009	1 479
Total		1 479

(1) Les actions acquises en 2012 ont été attribuées dans le cadre de son activité salariée, avant qu'il ne devienne mandataire social.

Tableau 8

**HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT**

Date d'Assemblée	27.05.2008	27.05.2008	30.05.2006	30.05.2006	30.05.2006	29.04.2004	29.04.2004	29.04.2004
Date du Conseil d'administration	09.03.2010	09.03.2009	21.03.2008	18.09.2007	19.01.2007	25.04.2006	18.01.2006	13.01.2005
Nombre total d'actions ⁽¹⁾ pouvant être souscrites ou achetées	1 000 000	1 344 552 ⁽⁵⁾	2 328 128	1 357 29	1 418 916	1 546 13	1 738 543	4 656 319
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux ⁽²⁾</i>								
<i>Frédéric Oudéa</i>	0	0	52 739	0	14 137	0	16 171	24 954
<i>Séverin Cabannes</i>	0	0	17 030	0	0	0	0	0
<i>Jean-François Sammarcelli</i>	0	28 456	26 830	0	16 747	0	18 074	0
<i>Bernardo Sanchez Incera</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les membres du COMEX en poste lors de leur attribution</i>	415 596	155 289	177 205	0	260 421	0	280 555	327 869
<i>Nombre total de bénéficiaires</i>	684	778	1 830	159	1 076	143	1 065	1 767
<i>dont membres du COMEX en poste lors de leur attribution</i>	10	7	10	0	8	0	6	7
Point de départ d'exercice des options	09.03.2014	31.03.2012	21.03.2011	18.09.2010	19.01.2010	25.04.2009	18.01.2009	13.01.2008
Date d'expiration	08.03.2017	08.03.2016	20.03.2015	17.09.2014	18.01.2014	24.04.2013	17.01.2013	12.01.2012
Prix de souscription ou d'achat ⁽³⁾	41,20	23,18	63,60	104,17	115,60	107,82	93,03	64,63
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)								
Nombre d'actions souscrites au 31.12.2012	0	2 290	0	0	0	0	2 174	53 340
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	23 646	906 705	1 295 940	31 408	318 224	39 728	181 594	4 602 979
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	976 354	435 557	1 032 188	104 321	1 100 692	114 885	1 554 561	0
Dilution potentielle du capital ⁽⁴⁾	0,13 %	0,06 %	0,13 %	-	-	-	-	-

(1) L'exercice d'une option donne droit à une action Société Générale. Ce tableau tient compte des ajustements effectués suite aux augmentations de capital. Cette ligne ne tient pas compte des levées réalisées depuis la date d'attribution.

(2) MM. Oudéa et Cabannes ont été nommés mandataires sociaux en 2008 et MM. Sammarcelli et Sanchez Incera en 2010.

(3) Le prix de souscription ou d'achat est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration.

(4) La dilution est le résultat de la division du nombre d'options restantes pouvant être souscrites par le nombre d'actions composant le capital social.

(5) Dont 320 000 options attribuées initialement aux mandataires sociaux qui y ont renoncé.

Tableau 9

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en EUR)
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0	0,00
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	1 879	25,85

* Aucun plan d'option n'a été mis en place par Société Générale au cours de l'exercice 2012.

Tableau 10

SITUATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	Date des mandats		Contrat de travail ^{(1) (4)}		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence ⁽³⁾	
	début	fin	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Frédéric Oudéa Président-Directeur général	2009	2015		X		X		X	X	
Séverin Cabannes Directeur général délégué	2008	2015	X		X			X		X
Jean-François Sammarcelli Directeur général délégué	2010	2015	X		X			X		X
Bernardo Sanchez Incera Directeur général délégué	2010	2015	X		X			X		X

(1) S'agissant du non cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF le Président du Conseil d'administration, le Président-Directeur général et le Directeur général dans les sociétés à Conseil d'administration.

(2) Le détail des régimes de retraites complémentaires figure p. 121.

(3) Pour M. Frédéric Oudéa, le détail des indemnités de non concurrence figure p. 122.

(4) Les contrats de travail de MM. Cabannes, Sammarcelli et Sanchez Incera sont suspendus pour la durée de leur mandat.

TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LE TITRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les dirigeants mandataires sociaux n'ont effectué aucune transaction au cours de l'exercice 2012.

PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTION D' ACTIONS AUX SALARIÉS

Politique générale

Le Groupe a suspendu les attributions de stock-options depuis 2011. Des attributions gratuites d'actions sont réalisées en France depuis 2006 et à l'international depuis 2009 dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations a défini la politique suivante :

Les attributions d'actions ont pour but de rémunérer, motiver et fidéliser à long terme trois catégories de collaborateurs :

- ceux dont la contribution aux résultats du Groupe est importante en fonction des responsabilités qui leur sont confiées ;
- ceux qui, étant des hauts potentiels, ont les compétences les plus recherchées sur le marché du travail ;
- ceux dont les prestations ont été remarquablement utiles à l'entreprise.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, définie en conformité avec les règles fixées par l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010, une partie de la rémunération variable de certains collaborateurs résidents fiscaux français des activités concernées est différée dans le temps sous forme d'actions de performance.

L'attribution de ces instruments financiers est comptabilisée en charge de personnel dans les comptes de l'entreprise en application de la norme IFRS2.

Conditions d'acquisition et suivi des conditions de performance

Les conditions d'acquisition des options et actions ont été renforcées par l'Assemblée générale de mai 2010. Ainsi depuis 2011, les attributions sont soumises dans leur totalité à une condition de présence à la date d'acquisition et à une condition de performance liée à la performance collective, quels que soient la catégorie et le niveau du bénéficiaire. Entre 2006 et 2010, des conditions de performance Groupe étaient appliquées à une partie des attributions des Dirigeants, managers et experts du Groupe.

Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, les conditions liées à la performance du Groupe et appliquées aux Dirigeants du Groupe sont exigeantes et fixées *a priori*.

Dans le contexte de crise, ces conditions de performance n'ont pas été atteintes et les titres soumis à cette condition n'ont donc pas été acquis. Pour les plans jusqu'à 2010, cela représentait environ la moitié du total des attributions faites à ces collaborateurs. Pour le Plan 2011, la totalité des actions attribuées aux dirigeants ont été perdues suite à la non-réalisation de la condition de performance.

SUIVI DES CONDITIONS DE PERFORMANCE DES PLANS ARRIVÉS À ÉCHÉANCE

Année du plan	Description de la condition de performance	Suivi de la condition
Plan 2006	Condition de ROE moyen sur 2006-2007 et 2006-2008 (selon la période d'acquisition)	Non réalisée
Plan 2007	Condition de ROE moyen sur 2007-2008 et 2007-2009 (selon la période d'acquisition)	Non réalisée
Plan 2008	Conditions de BNPA 2009 et 2010 (selon la période d'acquisition)	Non réalisée
Plan 2009	Condition de BNPA moyen sur 2009-2011	Non réalisée
Plan 2010	Condition de ROE 2012 et TSR relatif	Non réalisée
Plan 2011	Condition de ROE 2012 et TSR relatif BNPA 2012 et TSR relatif RNPG 2012	Non réalisée Non réalisée Réalisée

Plan 2012

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 2 mars 2012 a procédé à l'attribution d'actions de performance à certains membres du personnel en application de la 22^e résolution de l'Assemblée générale du 25 mai 2010. Les bénéficiaires du plan sont au nombre de 6 363, dont 2 253 femmes et 229 non-cadres, pour un total de 3 100 000 d'actions, soit 0,40 % du capital.

Les mandataires sociaux et les membres du Comité de direction du Groupe n'ont bénéficié d'aucune attribution en 2012.

Les attributions d'actions sont assorties en totalité d'une condition de présence sur la totalité de la période d'acquisition et d'une condition de performance. Pour les bénéficiaires du plan général, la condition de performance porte sur le résultat du groupe

Société Générale. Pour les bénéficiaires d'attributions dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des populations régulées au sens de la réglementation bancaire, c'est-à-dire les salariés ayant un impact sur le profil de risque du Groupe, la condition de performance porte sur la profitabilité du pôle et/ou de la ligne-métier.

Deux périodes d'acquisition des droits sont à distinguer selon que les actions sont attribuées à des résidents fiscaux français ou des non résidents fiscaux français, cette qualité étant appréciée à la date de l'attribution. Pour les premiers, l'attribution des actions sera définitive pour chaque bénéficiaire à l'issue d'une période de deux ans et conformément à la législation française, les titres sont incessibles pendant les deux années suivant leur acquisition définitive. Pour les seconds, l'attribution des actions sera définitive à l'issue d'une période de quatre ans.

GOUVERNANCE INTERNE ET CONFORMITÉ

La gouvernance de la politique de rémunération est pilotée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe pour l'ensemble de Société Générale. Elle intègre notamment deux processus :

- une revue annuelle de la politique, des budgets et des décisions individuelles en matière de salaire fixe, de rémunération variable et d'attribution d'actions suivant différentes étapes de validation au niveau des filiales, des pôles d'activités, de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction générale. Enfin, le Conseil d'administration valide la politique de rémunération de certaines catégories de personnel, dont notamment les mandataires sociaux et les populations visées par la Directive Européenne CRD3 (cf. ci-après). Au sein du Conseil d'administration, le Comité des rémunérations est chargé de préparer les travaux du Conseil (voir p. 100) ;
- un système de règles de délégation, qui impliquent selon la nature et le niveau de certaines décisions de rémunération, une validation de la Direction générale ou de la Direction des Ressources Humaines.

Société Générale applique les recommandations du Code de Gouvernement de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), notamment en ce qui concerne la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux, tel que précisé p. 118.

Société Générale s'est également engagé à respecter pour l'ensemble du Groupe les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française qui figurent parmi les plus exigeantes au monde.

Enfin, le Groupe se conforme aux règles définies par la Directive Européenne « Capital Requirements Directive » (CRD3) du 24 novembre 2010, transposée en droit français par l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010, qui vise les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe.

À ce titre, les Directions des risques et de la conformité sont impliquées dans le processus de revue des rémunérations variables des personnes qui ont un impact important sur le profil de risque de l'entreprise, telles que visées par la CRD3. L'indépendance de ces directions est assurée par leur rattachement à la Direction générale du Groupe et par le fait que leur rémunération est fixée indépendamment de celles des métiers qu'elles contrôlent.

Communication et transparence

Les principes régissant la politique de rémunération du Groupe, notamment pour les catégories de personnel visées par la CRD3, sont détaillés dans le rapport sur les politiques et pratiques de rémunération qui sera publié, comme l'an dernier, avant l'Assemblée générale et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010 et en cohérence avec les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française⁽¹⁾. En complément de ce rapport, des informations qualitatives et quantitatives détaillées sont également fournies à l'ACP sur les personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque du Groupe.

(1) Le rapport sur les politiques et pratiques de rémunération 2011 a été transmis à l'ACP en mai 2012 et mis parallèlement en ligne sur le site internet de Société Générale.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes de Société Générale sont certifiés conjointement par les cabinets Ernst & Young et Autres, représenté par Mme Isabelle Santenac, et Deloitte et Associés, représenté par M. Jean-Marc Mickeler.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale du 22 mai 2012 a nommé la Société Ernst & Young et Autres et a renouvelé le mandat de la Société Deloitte et Associés, pour une période de six ans.

Le Conseil d'administration a arrêté en novembre 2003 un dispositif applicable aux relations entre les sociétés du Groupe et Ernst & Young et Autres, Deloitte et Associés et les membres de leurs réseaux, qui a été modifié en mai 2006 afin de tenir compte de l'évolution du Code de déontologie. Ces règles sont plus strictes que la loi, en prévoyant que les diligences non directement liées à la mission de Commissaire aux comptes ne peuvent être rendues, qu'auprès des seules filiales étrangères du Groupe dès lors que le principe d'indépendance est respecté.

Chaque année sont présentés au Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (CACIR) les honoraires versés par type de mission aux réseaux dont font partie les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, afin d'éviter la formation de liens trop étroits entre les auditeurs et le management et de pouvoir disposer d'un regard neuf sur les comptes des entités du Groupe, une nouvelle répartition des sections d'audit a été initiée depuis 2009 au sein du Collège, qui a conduit à une rotation des cabinets en charge de celles-ci. Plus de deux tiers du périmètre (filiales et activités) a ainsi fait l'objet d'un changement d'auditeur.

Enfin, les Directions financières des entités ou des activités se prononcent annuellement sur la qualité des audits de Deloitte et Ernst & Young. Les conclusions de cette enquête sont présentées au CACIR.

HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES—EXERCICE 2012

	Ernst & Young et Autres				Deloitte & Associés			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
(En milliers d'euros)	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	5 381	5 507			3 591	3 760		
Filiales intégrées globalement	9 418	9 540			11 818	12 133		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Émetteur	2 954	2 911			322	813		
Filiales intégrées globalement	636	618			1 859	1 185		
Sous-total	18 389	18 577	99,11 %	99,77 %	17 590	17 891	99,96 %	99,99 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	45	42			0	0		
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	120	0			7	2		
Sous-total	165	42	0,89 %	0,23 %	7	2	0,04 %	0,01 %
Total	18 554	18 619	100,00 %	100,00 %	17 597	17 893	100,00 %	100,00 %

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de Société Générale

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Société Générale et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Jean-Marc MICKELER

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle SANTENAC

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Société Générale – Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisées ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec M. Frédéric Oudéa

Nature et objet

Clause de non-concurrence au bénéfice de M. Frédéric Oudéa.

Modalités

La clause de non-concurrence de M. Frédéric Oudéa a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 24 mai 2011 et approuvée par votre assemblée générale du 22 mai 2012.

Sous réserve de ne pas reprendre d'activité pendant une durée fixée à dix-huit mois suivant la cessation de son mandat social, dans un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance coté, en France ou hors de France, ou dans un établissement de crédit non coté en France, M. Frédéric Oudéa sera en droit de percevoir pendant cette période, une indemnité payable mensuellement égale à sa rémunération fixe de président-directeur général. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause.

2. Avec MM. Bernardo Sanchez Incera et Séverin Cabannes

Nature et objet

Engagements de retraite au bénéfice de MM. Bernardo Sanchez Incera et Séverin Cabannes.

Modalités

Aux termes de ces engagements, MM. Bernardo Sanchez Incera et Séverin Cabannes conservent le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction qui leur était applicable en tant que salarié avant leur nomination comme mandataire social. Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5 % de la rémunération fixe ;
- le taux égal au rapport entre un nombre d'annuités correspondant aux périodes d'activité au sein de votre société et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de votre société. L'allocation complémentaire à la charge de votre société est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie hors classification de votre société.

Les droits sont subordonnés à la présence du salarié dans l'entreprise au moment de la liquidation de sa retraite.

3. Avec M. Jean-François Sammarcelli

Nature et objet

Engagement de retraite au bénéfice de M. Jean-François Sammarcelli.

Modalités

Aux termes de cet engagement, M. Jean-François Sammarcelli conserve le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction mis en place le 1^{er} janvier 1986. Ce régime lui était applicable en tant que salarié avant sa première nomination comme mandataire social. Ce régime, fermé en 1991, garantit aux bénéficiaires un montant total de pension égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte et plafonné à 70 % de cette rémunération pour une liquidation après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Le montant total de la pension est majoré pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Les annuités prises en considération au titre de leur période d'activité professionnelle incluent tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social. La rémunération servant d'assiette est la dernière rémunération annuelle fixe en qualité de salarié. La pension à la charge de votre société est égale à la différence entre la pension globale définie ci-dessus et toutes pensions de retraite et assimilées perçues de la Sécurité sociale et de tous autres régimes de retraite au titre de l'activité salariée des intéressés. Cette pension est réversible à hauteur de 60 % au profit du conjoint survivant.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 4 mars 2013

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Jean-Marc MICKELER

ERNST & YOUNG et Autres
Isabelle SANTENAC

|

6

RESSOURCES HUMAINES ⁽¹⁾⁽²⁾

INTRODUCTION : LES ÉQUIPES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN 2012	138
LA CARRIÈRE : AIDER LES COLLABORATEURS À SE RÉALISER	141
L'ATTENTION : PRENDRE CHACUN EN CONSIDÉRATION	144
L'AGILITÉ : FAIRE VIVRE UN ESPRIT D'ENTREPRISE RESPONSABLE ET NOVATEUR	147

(1) Les données historiques indiquées sont à interpréter avec prudence, les périmètres concernés et les dates d'arrêté n'étant pas strictement homogènes d'un exercice à l'autre. Il en est de même pour les moyennes, puisqu'il s'agit de données agglomérées par périmètre, qui requièrent une analyse plus fine au niveau des zones géographiques, des pays ou des métiers concernés.

(2) Les indicateurs chiffrés sont calculés sur la période de janvier à novembre 2012, avec des données arrêtées au 30 novembre 2012, le périmètre de collecte sur cette période étant corrigé de certains événements intervenus avant fin décembre 2012.

INTRODUCTION : LES ÉQUIPES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EN 2012

EFFECTIFS

À fin 2012, Société Générale comptait 154 009 salariés, travaillant dans 76 pays. L'effectif total est en recul de 3,5 % par rapport à 2011.

	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Effectif Groupe (fin de période hors personnel intérimaire):	154 009	159 616	155 617	156 681	163 082	134 738

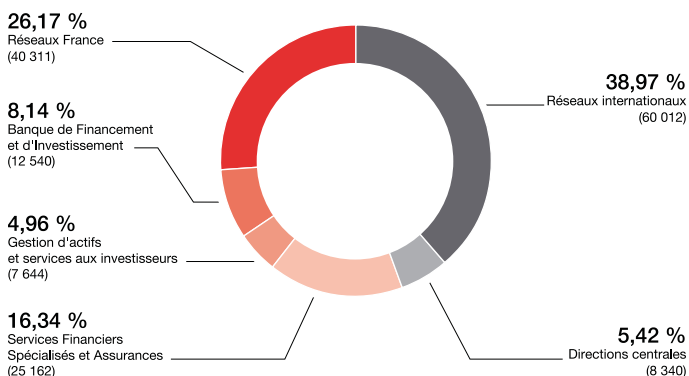
En 2012, les variations les plus significatives des effectifs du Groupe résultent de transformations ou d'adaptations du Groupe à l'environnement et se traduisent différemment selon les pôles d'activités :

- pour les Réseaux Internationaux, une contraction des effectifs. Les réductions les plus marquées ont eu lieu au sein de Rosbank en Russie et, dans une moindre mesure, de BRD en Roumanie, s'expliquant par la réalisation des synergies suivantes: pour Rosbank, l'application de mesures de rationalisation des services portant sur environ 2 700 postes entre août 2011 et décembre 2012; pour BRD, la mise en place de projets d'optimisation des structures et des filières, dont la centralisation des *back offices*. Des cessions réalisées au sein des filiales les Réseaux Internationaux ont également un impact sur les effectifs du Groupe. C'est le cas notamment avec la vente de Geniki en Grèce qui réduit l'effectif de près de 1 500 personnes par rapport à 2011. À noter que la cession de la filiale égyptienne NSGB n'impactera l'effectif de Société Générale qu'à partir de l'exercice 2013;
- pour la Banque de Financement et d'Investissement: l'adaptation structurelle de ce pôle d'activités a conduit à réduire ses effectifs sur les métiers de *front office* et les fonctions support, principalement en France (voir également « Accompagnement des transformations du Groupe » p. 139) et aux États-Unis;
- pour les Services Financiers Spécialisés et Assurances, une baisse sensible des effectifs des métiers de crédit à la consommation à l'international. C'est le cas de Rusfinance en Russie où les effectifs sont réduits d'environ 1 200 personnes par rapport à 2011 à la suite du recentrage d'activités et de l'optimisation des processus, et dans une moindre mesure de Banco Cacique au Brésil, à la suite de la redéfinition de l'offre de produits. On note également les cessions de deux entités

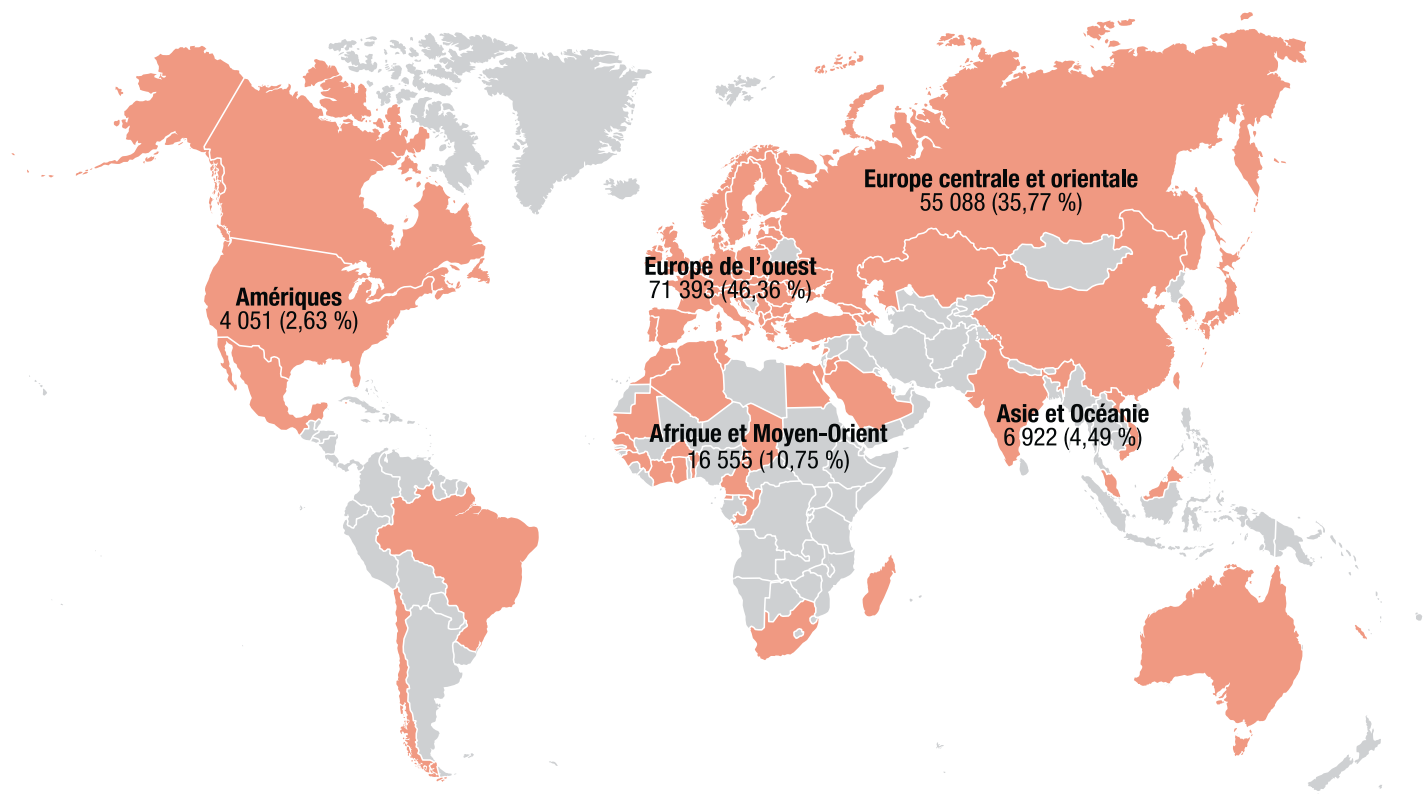
de crédit consommation, Credibul en Bulgarie et Family Credit en Inde, qui réduisent l'effectif du pôle de plus de 900 personnes par rapport à 2011;

- pour la Banque Privée Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs, les effectifs sont en faible diminution sur l'ensemble des métiers;
- pour les Réseaux France, les effectifs sont à peu près constants par rapport à l'exercice précédent;
- pour les Directions centrales du Groupe, les effectifs sont en augmentation du fait du rattachement des centres de services partagés (notamment Bangalore et Bucarest) à la Direction des Ressources et de l'Innovation, et de leur croissance dans le cadre de la transformation du modèle opérationnel engagé depuis plusieurs années.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR PÔLES D'ACTIVITÉS (EFFECTIFS FIN DE PÉRIODE HORS PERSONNEL INTÉRIMAIRE)



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES



La part des effectifs hors France métropolitaine est en léger recul, passant de 62,2 % en 2011 à 61,3 % en 2012.

Départs

Le nombre total de départs de salariés en CDI s'est élevé à 19 882 pour le Groupe en 2012 (contre 17 556 en 2011). Les principaux motifs de départs sont, par ordre d'importance: les démissions (12 906 soit environ 65 %), les licenciements (4 445 soit environ 22 %) et les départs en retraite (1 658, soit environ 8 %).

Le *turn-over* global dû aux démissions s'élève à 8,8 %. Ce taux varie selon les pôles d'activités et les zones géographiques.

En France, les départs à la retraite de Société Générale et du Crédit du Nord sont en légère progression cette année, avec 1 185 collaborateurs concernés (contre 1 135 en 2011).

Accompagnement des transformations du Groupe

En janvier 2012, Société Générale a annoncé la signature d'un accord de méthode pour la mise en œuvre d'un plan de départs volontaires au sein du pôle de Banque de Financement et d'Investissement (SG CIB). Cet accord, signé avec les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise, a permis d'établir un socle de garanties d'accompagnement social

pour les salariés de SG CIB concernés par les suppressions de postes résultant du projet de réorganisation de cette entité, à savoir 880 postes en France (pour moitié dans les fonctions support, pour moitié en *front office*).

En privilégiant la mobilité interne et les départs volontaires, Société Générale s'est engagé à limiter l'impact sur l'emploi des ajustements nécessaires dans les métiers affectés par le nouvel environnement économique et réglementaire. Ainsi, le Groupe a favorisé la mobilité interne par le biais d'un Espace Conseil Reclassement et Emploi dédié. Un accompagnement externe a également été mis en œuvre pour les collaborateurs volontaires au départ.

Ce plan a été clôturé, fin juin 2012. 680 personnes ont choisi de quitter l'entreprise et environ 200 collaborateurs de SG CIB ont été reclassés au sein du Groupe.

Main-d'œuvre extérieure

Le recours à la main-d'œuvre extérieure concerne principalement, pour la sous-traitance, des activités spécialisées telles que l'informatique, la sécurité, le transport de fonds, la restauration collective, l'entretien des locaux.

À fin novembre 2012, Société Générale SA en France utilisait 6 795 prestataires.

Le Groupe employait 9 966 intérimaires dans le monde à fin 2012.

POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES : DÉVELOPPER CHACUN, ACCOMPAGNER LES ÉQUIPES

Pour accompagner les équipes dans le monde, Société Générale a mis en place une politique de ressources humaines responsable, mettant l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs au cœur de sa stratégie. Ainsi Société Générale :

- leur offre un environnement digne de confiance qui cultive l'esprit entrepreneur, l'agilité et l'esprit d'équipe ;
- propose de façon continue des opportunités pour développer leurs compétences et leurs connaissances, afin de construire leur employabilité sur le long terme ;
- leur permet d'évoluer dans un environnement international et diversifié, où chacun est respecté et encouragé à exprimer son point de vue ;

- reconnaît leur performance et s'appuie sur les forces de tous ;
- s'engage à développer le *leadership* des managers de manière à enrichir leurs compétences, et notamment leur orientation clients, leur capacité à développer le capital humain, à conduire le changement et à coopérer.

Cet accompagnement des collaborateurs se décline sous trois aspects : la carrière, l'attention portée aux individus et l'agilité. Par « la carrière » s'entendent tous les éléments qui permettent aux collaborateurs de se réaliser personnellement et professionnellement ; par « l'attention portée aux individus », toutes les composantes liées à la qualité de l'environnement professionnel ; par « l'agilité », la façon dont le Groupe sait s'adapter à de nouveaux enjeux en faisant vivre un esprit d'entreprise responsable et novateur.

LA CARRIÈRE : AIDER LES COLLABORATEURS À SE RÉALISER

RECRUTER ET INTÉGRER LES TALENTS

Embauches

Au cours de l'exercice 2012 pour l'ensemble du Groupe, le nombre d'embauches s'est élevé à 12323 Contrats à Durée Indéterminée (CDI), (en baisse de 29 % par rapport à 2011), dont 63 % de femmes, auxquels s'ajoutent 9756 Contrats à Durée Déterminée (CDD), dont 72 % de femmes.

Pour Société Générale SA en France spécifiquement, le nombre total d'embauches s'est élevé à 1671 CDI, dont 42,5 % de cadres, et à 1 608 CDD. Ces embauches réalisées principalement au sein des Réseaux France contribuent au renouvellement des générations.

La politique de recrutement et d'attraction des talents se décline en fonction des caractéristiques des métiers, des activités ou des zones géographiques.

Pour recruter les candidats, outre les 25 sites internet de recrutement « *Careers* » déjà déployés dans le monde, le Groupe continue de développer sa présence sur les médias sociaux en France et à l'international afin d'accompagner l'évolution des comportements des candidats. En effet, les principaux réseaux sociaux et professionnels deviennent des espaces de discussion privilégiés pour développer la marque Société Générale et renforcer le lien entre l'entreprise et les candidats.

Initiatives spécifiques envers les étudiants et jeunes diplômés

Société Générale s'est engagé dans une démarche volontariste en matière d'insertion professionnelle des jeunes. À ce titre, une politique dynamique de recours à l'alternance a été développée depuis plusieurs années, sur les contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Elle dépasse ainsi le seuil réglementaire en atteignant 4,11 % de l'effectif pour Société Générale SA en France, avec à fin 2012, plus de 2 800 alternants et VIE (Volontaires International en Entreprise) en poste. Au total, ce sont près de 3 500 alternants et VIE qui sont en poste pour toutes les entités françaises (filiales comprises).

Société Générale est le premier recruteur de VIE en France depuis 2007. À ce titre, la banque a reçu en mars 2012 le prix du « Grand Groupe français ayant affecté le plus de Volontaires International en Entreprise » décerné par le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Le Groupe est particulièrement attaché à ce type

d'expérience qui permet à des jeunes de découvrir sa variété et sa dimension internationale, du fait de sa présence dans 76 pays.

Société Générale SA en France a également accueilli 3853 stagiaires en 2012.

Par ailleurs, de nombreuses actions ont été menées spécifiquement en direction des étudiants et jeunes diplômés, notamment :

- le renouvellement de l'opération « *Push My Career* », dispositif d'accompagnement des jeunes par la mise à disposition d'outils pour bien préparer les entretiens de recrutement, dédié aux jeunes diplômés Bac à Bac + 4/5. En 2012, cette opération a été suivie de journées de recrutement menées à Paris et à Lyon ;
- le développement et la pérennisation des 80 partenariats écoles du groupe Société Générale sur la France et l'Europe (formations universitaires, ingénieurs ou commerce) ; le Groupe participe également à la professionnalisation des étudiants par le biais de partenariats académiques et de travaux de recherche qu'il finance. On peut citer à titre d'exemple le parrainage de SG CIB pour les chaires Énergie & Finance d'HEC, ou Media & Entertainment de l'ESSEC ;
- la réalisation de plus de 350 actions envers les écoles partenaires : forums des écoles, présentations des métiers et des opportunités de carrières, ateliers de CV, jurys, *coaching* pour les entretiens ou encore conférences économiques. On peut noter en particulier l'investissement des membres du Comité exécutif dans des conférences d'honneur au sein des formations cibles comme Dauphine ou Euromed ;
- le « *Graduate Programme* » de la Banque de Financement et d'Investissement, programme de recrutement collectif et de développement, qui se caractérise par un accompagnement spécifique proposé à des candidats en fin d'études et jeunes diplômés internationaux pendant les deux premières années de leur CDI. Ce programme débute par un séminaire de formation spécifique et est suivi d'un plan de développement personnalisé. En 2012, il a permis d'intégrer et former 65 jeunes diplômés de 13 nationalités différentes ;
- le concours de l'Inspection Générale, afin d'intégrer l'équipe qui conduit, pour le compte de la Direction générale, des missions d'audit et de conseil sur l'ensemble des activités du Groupe en France comme à l'étranger. Ce cursus professionnel bénéficiant d'un programme complet de formations métiers et comportementales est particulièrement adapté à l'acquisition rapide de responsabilités. L'édition 2012 de ce concours a permis à 25 jeunes diplômés de 9 nationalités différentes de rejoindre l'Inspection Générale.

Ces opérations illustrent la volonté du Groupe d'attirer et de recruter les talents en les sensibilisant dès les premiers contacts aux enjeux et responsabilités du secteur bancaire et à la réalité de ses métiers. Il s'agit également d'accompagner les étudiants dans la construction de leur projet professionnel et de leur transmettre des clés de compréhension de leur futur environnement professionnel.

Intégration

« *Starting* » est le programme d'accueil et d'intégration qui offre à chaque nouveau collaborateur, un parcours commun à l'ensemble du groupe Société Générale.

Mis en place dès l'arrivée du nouveau collaborateur, il l'aide à mieux connaître le Groupe, sa stratégie, ses métiers et fonctions, ses valeurs ainsi que les perspectives de carrière qui lui sont offertes.

Le programme « *Starting* » est un dispositif d'intégration complet d'une durée de 12 à 18 mois. Le manager, le gestionnaire RH, un collaborateur référent, accompagnent le nouveau collaborateur dans ses premiers pas au sein de son entité et de son équipe.

Plusieurs outils ont été créés pour ces nouveaux collaborateurs, notamment :

- un intranet « *Starting* » dédié, accessible depuis le portail du Groupe, présentant les informations clés ainsi que les points de repère essentiels à une bonne compréhension et orientation dans l'entreprise ;
- un ensemble de documents adaptés et déclinés dans chaque pôle et entité (livret d'accueil, brochure « *Starting* », lettre de bienvenue du PDG, e-mail de bienvenue...);
- un *e-learning* « *Starting Online* », disponible en anglais, français et russe, permettant aux nouveaux collaborateurs de renforcer leurs connaissances générales du Groupe, de ses métiers et de l'environnement bancaire.

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

Le Groupe investit de façon importante dans la formation pour permettre à ses collaborateurs d'évoluer, de s'enrichir de nouvelles compétences en ligne avec les réalités de l'entreprise et ses évolutions futures, et pour offrir à chacun l'opportunité de révéler son potentiel. Pour ce faire, Société Générale propose des parcours de formation « métiers » adaptés à chaque type de poste et chaque niveau d'expérience, assortis d'outils pédagogiques innovants, ainsi que des parcours d'évolution professionnelle (parcours de promotion professionnelle, programmes de développement managérial et de développement des compétences).

En 2012, près de 84 % des salariés du Groupe ont bénéficié d'au moins une formation, pour un total de 2 940 817 heures dispensées.

L'accès aux différentes offres de formation est facilité par la plateforme Groupe « *MyLearning* – mon espace Formation », mise en place en 2010 qui permet notamment le développement de formations en *e-learning* au sein des filiales françaises du Groupe et à l'international. En 2012, ce sont 173 881 *e-learning* qui ont ainsi été distribués dans le monde par les équipes de formation du Groupe. « *MyLearning* » répond à une volonté de mieux déployer la formation en fonction du métier de chaque collaborateur, en lui proposant des parcours personnalisés. Depuis novembre 2012, chaque collaborateur peut accéder dans « *MyLearning* » au catalogue de formation Groupe, qui facilite une vision globale de l'offre de formation disponible.

Par ailleurs, en 2012, la Direction de la formation du Groupe a engagé une série d'actions visant à rationaliser et optimiser le dispositif de formation et d'information sur les risques, dans la lignée de la démarche de revitalisation de la culture risques du programme ERM (*Enterprise Risk Management*). Plusieurs actions prioritaires ont été menées : l'homogénéisation de l'offre de formation « risques » au sein du Groupe, la création de nouvelles formations « risques » et le lancement d'un site intranet ouvert à tout collaborateur du Groupe où chacun peut évaluer ses connaissances sur les différents « risques » auxquels le Groupe peut être exposé, accéder à un fonds documentaire et identifier les formations risques.

La promotion interne

En France, le Cursus Cadre, parcours de formation d'une durée de 18 mois, permet à des collaborateurs à potentiel d'accéder au statut « cadre », les préparant ainsi à assumer des responsabilités élargies et, le cas échéant, à encadrer une équipe. Véritable outil de promotion interne, le Cursus Cadre participe à l'égalité des chances en matière d'évolution dans l'entreprise et contribue à assurer la diversité de l'encadrement. Il s'adresse à tous les collaborateurs de Société Générale France, quel que soit leur pôle d'appartenance, le contenu des formations étant transversal et les exemples traités issus des différents métiers du Groupe.

L'année 2012 a été marquée par le déploiement du dispositif Passerell'E, qui permet aux collaborateurs de développer pendant 10 mois leurs compétences afin d'accéder au niveau E de la classification bancaire. La refonte de cette formation qualifiante (anciennement TMB : Technicien des Métiers de la Banque) a permis de faire évoluer les contenus pédagogiques qui s'adressent désormais à l'ensemble des pôles d'activités du Groupe.

Ces deux parcours sont construits autour de méthodes d'apprentissage variées et alternent formations présentielles et distancielles. Ils sont un vecteur efficace de développement des collaborateurs : en 2012, ce sont au total 561 collaborateurs de Société Générale SA en France qui sont sortis lauréats de ces parcours qualifiants⁽¹⁾.

(1) Lauréats Cursus Cadres, Passerell'E et derniers lauréats TMB (avant modification du dispositif).

GÉRER LA PERFORMANCE

L'évaluation professionnelle des salariés est l'un des enjeux importants dans la gestion des Ressources Humaines du groupe Société Générale. Un processus commun d'évaluation a été déployé avec succès afin de permettre aux collaborateurs, quels que soient leur métier, entité, zone géographique ou classification, de bénéficier d'une évaluation annuelle sur un même modèle.

Au-delà de l'atteinte des résultats opérationnels, il s'attache à évaluer la manière dont ces résultats sont obtenus. Il a pour objectifs de reconnaître, sur des critères communs, les compétences de chacun, de favoriser le développement des collaborateurs et l'émergence des talents stratégiques.

L'évaluation s'articule en deux temps forts : la définition des objectifs en début d'année et l'entretien d'évaluation en fin d'année. Ces entretiens d'évaluation représentent un moment privilégié de dialogue et de partage entre le collaborateur et le manager. C'est l'occasion d'échanger sur les résultats obtenus, mais aussi sur les comportements qui ont conduit à atteindre ces résultats, pour identifier et encourager les comportements créateurs de valeur dans la durée. Le processus d'évaluation s'inscrit dans le modèle de *leadership* Société Générale, qui permet de faire évoluer la culture managériale ; il incite notamment les managers à développer une culture du *feedback*, afin d'accompagner les collaborateurs et de participer à leur développement personnel.

En 2012, au total près de 110 000 collaborateurs du Groupe ont bénéficié d'un entretien d'évaluation.

RECONNAÎTRE LA PERFORMANCE

Le groupe Société Générale conduit une politique de rémunération motivante et cohérente, conforme aux normes et réglementations en vigueur et sur laquelle le Groupe communique.

Pour accompagner son développement, Société Générale a besoin d'attirer, de motiver et de fidéliser ses collaborateurs notamment en leur assurant une rémunération globale compétitive, comprenant une rémunération monétaire, qui vise à reconnaître la contribution de chacun au développement de l'entreprise, et des avantages sociaux. Le Groupe dispose également d'un programme d'intéressement à long terme qui contribue à fidéliser et motiver certaines catégories de salariés, en particulier les cadres-clés et les talents stratégiques. Enfin, une politique active d'actionnariat salarié est menée afin d'associer les collaborateurs au développement du Groupe et favoriser ainsi sa cohésion.

La rémunération monétaire comprend une rémunération fixe, qui rétribue la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante au travers de la maîtrise des compétences requises, et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe.

Cette politique de rémunération est fondée sur des principes globaux appliqués dans tous les pays du Groupe et elle est déclinée en tenant compte du contexte économique, social et concurrentiel des marchés sur lesquels le Groupe intervient, ainsi que des obligations légales et réglementaires qui y sont en vigueur. Lorsque les effectifs le permettent, une revue transversale est réalisée entre les filières et les métiers afin de garantir la cohérence et l'objectivité des niveaux de rémunération entre les différentes activités du Groupe et faciliter la transversalité.

L'ensemble des entités du Groupe respectent leurs obligations sociales et fiscales sur les rémunérations versées et les avantages au personnel.

Pour 2012, la rémunération annuelle brute moyenne⁽¹⁾ pour Société Générale SA en France s'établit à 52 237 euros, soit une diminution de 1,5 % par rapport à 2011. Cette évolution entre 2011 et 2012 s'explique essentiellement par la baisse de la masse salariale fixe et des parts variables de la Banque de Financement et d'Investissement, dans un contexte de réduction des effectifs et de performances financières au titre de 2011 en retrait pour cette activité.

Voir également chapitre 5, « Gouvernance interne et conformité » p. 131.

CONSTRUIRE LE PARCOURS PROFESSIONNEL

Le développement du Groupe s'appuie sur celui de ses collaborateurs. L'objectif poursuivi est de susciter motivation et engagement en favorisant l'accomplissement professionnel et personnel par le biais d'opportunités de carrière attractives.

La mobilité interne est au cœur des politiques de gestion des ressources humaines du groupe Société Générale pour assurer le développement des compétences des collaborateurs et participer aux adaptations nécessaires de nos métiers. Ainsi, à travers les possibilités de mobilité offertes dans le Groupe, les collaborateurs peuvent enrichir leur parcours professionnel, tout en contribuant à la diversité des équipes. Au sein de Société Générale, la mobilité s'envisage entre métiers, fonctions et zones géographiques.

L'évolution du collaborateur est facilitée par un accès privilégié aux opportunités internes. Il est accompagné dans ses démarches par son management et les Ressources Humaines.

En 2012, ce sont près de 8 350 collaborateurs de Société Générale SA en France qui ont pu évoluer dans leur carrière en changeant de poste. À l'international, à fin 2012, le Groupe comptait plus de 1 100 expatriés et impatriés (tous pays d'origine et de destination confondus).

(1) La rémunération moyenne globale inclut les éléments fixes et variables ainsi que les primes, hors rémunération financière (participation, intéressement et abondement).

L'ATTENTION : PRENDRE CHACUN EN CONSIDÉRATION

PORTER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX COLLABORATEURS

Société Générale a la volonté de promouvoir une relation pérenne avec ses collaborateurs dans le cadre d'un engagement de développement mutuel et dans un environnement qui favorise leur bien-être individuel et collectif.

Écoute et baromètre employeur

Suite à la deuxième édition du Baromètre Employeur interne lancée en 2011, les équipes de Société Générale ont pu étudier les attentes, perceptions de l'entreprise et vécus professionnels exprimés par les 131 000 collaborateurs consultés à travers le monde. Ces informations qualitatives ont ensuite été traduites en plans d'actions. Plus de 400 plans d'actions ont été remontés pour 2012 ce qui représentait plus de 1 200 actions à mettre en place. Dans certaines entités, la construction des plans d'actions a pris une forme collective, donnant ainsi l'opportunité aux collaborateurs de participer activement à des groupes de réflexion, ou à des ateliers dédiés. Les actions étaient réparties par thématique : soutien de la stratégie, développement des collaborateurs, pratiques managériales, gestion de la performance, environnement de travail et gestion du changement. Un suivi trimestriel a été mis en place afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des plans d'actions engagés tout au long de 2012.

Avantages sociaux

La responsabilité sociale du groupe Société Générale passe par une contribution active à la protection sociale de tous ses collaborateurs notamment sur les sujets liés à la santé, ainsi que la retraite, le décès, l'incapacité et l'invalidité.

Les caractéristiques des régimes légalement obligatoires étant très différentes d'un pays à l'autre, chaque entité de l'entreprise définit, dans son contexte local, le niveau de couverture complémentaire qu'elle souhaite mettre en œuvre. Elle veille autant que possible à ce que cette couverture soit de bon niveau et au moins comparable à celle fournie par ses compétiteurs locaux. En accord avec son autorité de supervision (et en concertation éventuelle avec les autres entités du Groupe présentes dans le même pays), elle tient aussi compte, dans la définition de la couverture mise en

œuvre, de sa stratégie de développement, de sa politique de rémunération globale et de sa situation financière.

Au titre de l'exercice 2012, on peut mentionner en termes de santé les actions entreprises par la mutuelle Société Générale pour favoriser l'information et la prévention auprès des 113 000 personnes qu'elle couvre (membres participants et ayants droit), en proposant notamment, en collaboration avec le service de santé Société Générale, une sensibilisation et un dépistage sur les facteurs de risques des maladies cardio-vasculaires et sur leurs mesures de protection.

Les Réseaux Internationaux ont poursuivi la cartographie des régimes de santé et de prévoyance existant dans leurs filiales et continué d'instaurer des couvertures sociales au profit de leurs salariés (amélioration de l'accès aux soins, mise en place de couverture décès/invalidité, de dispositifs de retraite complémentaire). Ainsi, à fin 2012, près de 15 000 salariés des filiales du Bassin méditerranéen (l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie) et d'Afrique subsaharienne (auxquels s'ajoutent 20 000 ayants droit – conjoints et enfants) disposent d'une couverture santé garantissant une participation de l'entreprise à leurs dépenses de santé.

Santé et bien-être

Le groupe Société Générale constitue une collectivité soucieuse de contribuer au bien-être de ses membres, ce qu'il considère comme une condition indispensable à son attractivité, son efficacité et sa pérennité.

Au-delà du simple respect des réglementations, des droits humains et sociaux fondamentaux, cette volonté s'incarne dans une politique Groupe d'environnement et de santé au travail qui permet aux collaborateurs d'exercer leur fonction dans les meilleures conditions, en France et à l'étranger.

Au niveau du Groupe, l'ensemble des collaborateurs bénéficie d'une protection adéquate dans le domaine de la santé et de l'invalidité. Les régimes de couverture mis en place dans de nombreux pays vont au-delà des obligations légales locales.

D'autre part, Société Générale assure une veille permanente sur des risques susceptibles d'affecter la santé de son personnel partout dans le monde. En France, elle est particulièrement incarnée dans le cadre de programmes de lutte contre le stress

au travail, de prévention médicale ou d'accompagnement psychologique pour les salariés victimes d'agression. Cette politique se traduit également par des actions améliorant le cadre de travail quotidien des collaborateurs.

Un certain nombre d'actions menées en 2012 dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité, de la santé et du bien-être sont détaillées au chapitre 7 (voir « Santé et sécurité » p. 158).

Accompagnement des collaborateurs en période de crise

En octobre 2012, le groupe Société Générale a dû s'adapter aux conséquences de l'ouragan Sandy sur la côte est américaine, en activant ses procédures de Continuité d'Activité afin d'assurer la sécurité de ses collaborateurs et la poursuite de ses activités. La banque est restée au plus proche de ses collaborateurs pour leur porter une attention et une assistance particulière, afin de garantir en premier lieu leurs conditions de sécurité et de santé.

Ainsi, des consignes de sécurité précises ont été données aux personnels sur place et les accès à distance ont été activés afin que la plupart des collaborateurs n'aient pas à se rendre dans les locaux à un moment où les conditions étaient particulièrement hostiles. En parallèle, les collaborateurs devant être présents dans les locaux du Groupe durant cet événement ont été pris en charge par les équipes de Management de la Continuité d'Activité. Cette collaboration a permis aux équipes des métiers et fonctions support assurant des fonctions critiques de maintenir leurs activités, dans un grand souci de professionnalisme.

ASSOCIER LES COLLABORATEURS AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

Depuis 25 ans, un actionnariat salarié au cœur de la politique des ressources humaines

Depuis 1988, Société Générale offre à ses collaborateurs dans le monde entier la possibilité d'être associés à son développement en conduisant une politique active d'actionnariat salarié. Une augmentation de capital réservée aux salariés et retraités leur est ainsi proposée chaque année. Il en résulte un taux d'actionnariat salarié important, stable, et qui positionne le groupe Société Générale en 6^e position de la détention en capital parmi les entreprises françaises du CAC 40, démontrant ainsi l'engagement continu des salariés.

En 2012, ce sont près de 130 000 salariés et retraités qui ont eu la possibilité de souscrire à l'augmentation de capital qui leur était

réservée, répartis dans plus de 250 entités et 58 pays. Ainsi, 23 % des ayants droit ont souscrit à l'opération, soit 32 % des éligibles en France (pour Société Générale France et les filiales françaises) et 10 % à l'international. Cette année, cette opération a permis de créer 4,19 millions d'actions représentant un investissement de plus de 80 M EUR.

L'encours moyen individuel des salariés actionnaires de Société Générale France s'élevait fin 2012 à environ 845 actions. Hormis pour le fonds d'actionnariat des salariés du Crédit du Nord, les détenteurs de parts investies en actions Société Générale disposent de droit de vote en Assemblée générale.

Au 31 décembre 2012, le personnel de Société Générale France et de ses filiales et succursales détenait, dans le cadre des Plans d'Épargne d'Entreprise et des Plans d'Épargne de Groupe, un total de 59 344 358 actions de Société Générale représentant 7,61 % du capital social et 12,47 % des droits de vote⁽¹⁾, pour plus de 101 000 actionnaires salariés et retraités dans le monde.

Le Plan d'Attribution Gratuite d'Actions

Sur autorisation de l'Assemblée générale du 25 mai 2010, le Conseil d'administration a mis en place le 2 novembre 2010 un « plan d'attribution gratuite d'actions pour tous »⁽²⁾, toutes les acquisitions d'actions étant soumises à une condition de présence et à des conditions de performance.

Les hypothèses économiques et réglementaires dans lesquelles la condition de performance financière de ce plan a été fixée ayant été profondément modifiées, le niveau d'exigence de cette condition qui porte sur un ROE de 10 % pour l'exercice 2012 n'était plus pertinent. En conséquence, l'Assemblée générale du 22 mai 2012 a autorisé le Conseil d'administration à remplacer cette condition financière qui conditionne l'acquisition de 16 actions par salarié, par la réalisation d'un résultat net part du Groupe positif au titre de l'exercice 2012. Cette condition a été réalisée.

La seconde condition, qui conditionne l'acquisition de 24 actions par salarié, sous réserve de progression entre 2010 et 2013 de la satisfaction clients dans les trois principaux métiers du Groupe (les Réseaux France, les Réseaux Internationaux et la Banque de Financement et d'Investissement), reste applicable.

Participation, intéressement et plan d'épargne de l'entreprise

En France, les salariés sont associés de manière pérenne au développement du Groupe et à ses fruits par des dispositifs d'intéressement et/ou de participation. Ils permettent de financer un projet ou encore de percevoir un revenu complémentaire. Ils sont liés à la performance globale de l'entreprise et réglementés

(1) Information conforme à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

(2) Voir détails en p. 370, note annexe 42 aux états financiers consolidés.

par des accords Société Générale signés avec les organisations syndicales tous les trois ans.

Le Plan d'Épargne de l'Entreprise (PEE) propose une épargne de moyen/long terme qui offre la possibilité de se constituer un patrimoine à des conditions financières⁽¹⁾ et fiscales privilégiées par une gestion adaptée d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement. Celui-ci est composé d'une gamme diversifiée de huit fonds, dont le fonds d'actionnariat salarié (Fonds E). La rémunération financière (constituée de la participation et de l'intéressement⁽²⁾) peut être investie dans le PEE.

INFORMATION SUR LE FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DÉNOMMÉ « SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ACTIONNARIAT (FONDS E) »

Selon les termes du règlement du fonds commun de placement Société Générale, le droit de vote attaché aux actions Société Générale, comprises dans les actifs du fonds, appartient individuellement aux porteurs de parts à proportion de leurs droits respectifs sur ces actifs. Le Conseil de surveillance du fonds, composé paritairement de représentants des salariés porteurs de parts et de représentants de la Direction, exerce les droits de vote pour les fractions de parts formant rompus ainsi que les droits de vote non exercés par les porteurs de parts.

En cas d'offre publique d'achat ou d'échange, le Conseil de surveillance décide à la majorité relative des votes exprimés, l'apport ou non des titres à l'offre. Si une majorité relative ne se dégage pas, la décision est soumise au vote des porteurs de parts qui décident à la majorité relative des votes exprimés.

(1) Abondement de l'entreprise et décote sur l'action Société Générale pendant l'augmentation de capital réservée.

(2) Outre Société Générale SA en France, dont les montants de la rémunération financière versée en 2012 sont présentés en note 24 page 422, la majorité des filiales françaises adhérentes aux plans d'épargne d'entreprise bénéficient d'un accord d'intéressement et/ou de participation.

L'AGILITÉ : FAIRE VIVRE UN ESPRIT D'ENTREPRISE RESPONSABLE ET NOVATEUR

La politique de ressources humaines de Société Générale s'attache à favoriser l'agilité professionnelle de ses équipes. Celle-ci se traduit par la volonté de développer chez chacun des collaborateurs un esprit d'entreprise responsable et novateur afin de mieux accompagner les clients dans un environnement complexe. L'agilité professionnelle passe également par l'encouragement de l'esprit d'équipe, la coopération pour des résultats durables et la mise en valeur de la gestion des risques comme expertise différenciante.

PROMOUVOIR LA MIXITÉ ET LES DIVERSITÉS

Pour le groupe Société Générale, la diversité s'exprime en premier lieu au travers des 154 009 salariés, présents dans 76 pays, avec 118 nationalités représentées.

Société Générale considère la diversité comme un levier de performance majeur. C'est grâce à la multiplicité des profils et au croisement d'idées et de points de vue que l'entreprise est capable de s'adapter et de réagir plus vite, en sachant capter les signaux faibles qui alertent tant sur un risque que sur une opportunité. Les diversités représentées dans les équipes reflètent celles des métiers, des clients, des pays et des sociétés au sein desquels le Groupe est implanté à travers le monde. L'intelligence, la créativité et l'énergie des équipes dans toute leur diversité sont autant de leviers pour s'adapter aux évolutions de l'environnement et constituer une banque profondément relationnelle, proche de ses clients et attractive pour ses salariés.

Au sein du Groupe, cette diversité se concrétise par une pluralité de talents liée à la mixité, la multiplicité des nationalités et des cultures, la coexistence de différents profils et différentes générations, l'intégration des personnes en situation de handicap ou la représentation de diverses minorités. Une réalité reflétée au sein du Comité de direction du Groupe : aujourd'hui, parmi les 58 membres de ce Comité, 10 sont des femmes (contre 8 début 2011 et 6 début 2010), et 8 nationalités sont représentées.

Au sein de Société Générale, la promotion de la diversité ne se limite pas à la non-discrimination, mais est promue au travers des recrutements et de la gestion des carrières. Elle s'articule autour de trois principes : le Groupe recherche et reconnaît toutes les compétences utiles à son développement, où qu'elles se trouvent ; il assure à tous ses collaborateurs la bonne intégration

nécessaire à leur efficacité ; il assure avec équité la promotion et le développement de tous ses collaborateurs.

La promotion de la diversité représente un enjeu important d'évolution de la culture managériale de la banque, c'est pourquoi la banque a mis en place des actions de sensibilisation aux biais inconscients, ces préjugés ou stéréotypes culturels ou intrinsèques que les collaborateurs et les managers peuvent avoir sur les diversités. Ces actions permettent de prendre conscience de ces biais pour les ajuster et les dépasser. Dans ce cadre, le Groupe a poursuivi en 2012 le programme de formation « *Diversity and Inclusion* » initié en 2011. Ce programme de formation se décline progressivement pour l'ensemble des décideurs du Groupe, depuis le top management jusqu'aux managers intermédiaires.

En outre, la promotion de la diversité implique une action volontariste de l'entreprise, dans la continuité de la Charte de la Diversité signée par le Groupe en 2004 et de l'accord-cadre pour le développement de la diversité signé avec le Secrétaire d'État chargé de l'emploi en France en 2010, couvrant la période 2010-2012.

Mixité

Parce que la mixité hommes/femmes est un élément incontournable pour répondre aux enjeux de demain et assurer une prise de décision pertinente, Société Générale engage tous ses managers à la mettre en pratique au quotidien et insuffle cette dynamique au plus haut niveau de l'entreprise, afin d'assurer une véritable mixité dans les lieux de décision. Ainsi, à fin 2012, le Conseil d'administration du Groupe compte 6 femmes (dont 2 administrateurs salariés) parmi ses 15 membres. Au global, le Groupe compte plus de 60 % de femmes.

RÉPARTITION HOMMES/FEMMES DANS LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE



Le Groupe promeut la mixité par le biais de ses partenariats. À ce titre, Société Générale a notamment en 2012 :

- adhéré au cercle des praticiens RH de la finance organisé par le réseau Financi'Elles (dont l'objectif est d'améliorer et accélérer l'accès des femmes au sommet des organisations du secteur de la finance et des assurances) ;
- renouvelé son partenariat avec la « *Tribune Women's Awards* », un événement lancé par le quotidien *La Tribune* en 2010 pour valoriser le parcours de femmes d'exception où la performance et l'innovation sont les fondements de la réussite et d'exposer médiatiquement les performances des femmes dans l'économie et le monde de l'entreprise ;
- participé à la première édition du « *JUMP Day* », un événement international consacré à la vie professionnelle des femmes et au pilotage de leur carrière qui s'est tenu à Paris en mai 2012.

La promotion de la mixité passe aussi par les actions de formation et de *networking* dédiées aux femmes. En matière de formation, le Groupe offre deux séminaires sur la gestion de carrière pour les femmes, l'un pour des femmes ayant environ 8 à 12 ans d'expérience professionnelle, et l'autre pour des femmes ayant environ 15 à 20 ans d'expérience professionnelle. Ces formations se déroulent en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni depuis 2006. À ce jour, plus de 800 femmes ont pu être accompagnées dans le cadre de ces formations. Au Brésil, le programme « Carrière au Féminin » créé en 2009 promeut également le développement des femmes cadres par des actions de formation et de mentorat. À noter également, le lancement en 2012 par SG CIB de l'initiative « *Front Women Development* », un programme de mentorat dédié aux femmes *front officers* et créé par des femmes du *front office* des métiers de conseil et financement.

En matière de *networking*, le Groupe promeut la mixité par son soutien aux réseaux de femmes au sein de l'entreprise. Axés sur le développement des compétences, ces réseaux organisent des initiatives de mentorat, *coaching* et/ou co-développement. On peut citer à titre d'exemple les réseaux de femmes cadres comme « Féminin by SG » en France, « *America's Women network* » aux États-Unis et « *UK Women's network* » en Grande Bretagne. Parmi les initiatives 2012, on peut mentionner le « *Singapore Women's Network* » qui inclut les femmes clientes dans ses initiatives de *networking*. Enfin, en 2012, de nouveaux réseaux ont été créés au Crédit du Nord, au Luxembourg et au Sénégal notamment.

Autre fait marquant sur la diversité en 2012, la filiale monténégrine, Société Générale Monténégro a été distinguée pour son action volontariste en recevant le prix « *Naravno, ravnoopravno* » (traduction : Également, Effectivement) de la société affichant les meilleurs résultats dans la promotion de l'égalité hommes-femmes au travail. Ce prix était décerné par la *Women's Alliance for Development*, le département en charge de l'égalité hommes-femmes du ministère des droits de l'homme et des minorités, et l'agence ONU Femmes.

Voir également chapitre 7, « Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes » p. 161.

Diversité des origines

Afin de représenter au mieux la diversité des métiers, des clients, des pays et des sociétés au sein desquels le Groupe est implanté à travers le monde, la politique de diversité du groupe Société Générale s'attache également à la diversité des origines et des nationalités de ses collaborateurs. Ceci s'illustre au plus haut niveau : parmi les membres du Comité de direction, 19 % ne sont pas de nationalité française.

C'est également le cas dans les diverses implantations du Groupe dans le monde, où un quart des membres des instances de Direction et Comités stratégiques (comités de direction) n'ont pas la nationalité locale. En ce qui concerne les instances de pilotage stratégique (comités exécutifs), cela représente 32 % des membres.

Diversité des générations

Le Groupe s'attache également à pourvoir une représentativité des différentes générations, en prenant soin d'accompagner ses collaborateurs seniors mais aussi d'assurer le renouvellement des générations. Ainsi, le Groupe porte une attention particulière à l'insertion professionnelle des jeunes (voir aussi « Initiatives spécifiques envers les étudiants et jeunes diplômés », p. 141), tout en se souciant de la fin de carrière de ses collaborateurs.

Concernant les personnels seniors, pour Société Générale SA en France, 2012 s'inscrit dans la continuité de l'accord pour l'emploi des seniors qui a été signé en 2009 pour une durée de 3 ans. Cet accord met en place des mesures, assorties d'objectifs chiffrés, visant à accompagner les collaborateurs seniors et à anticiper leurs évolutions de carrière. Il prévoit notamment la tenue régulière de « points carrières » et un accès facilité à la formation professionnelle sous toutes ses formes. En outre, des mesures d'aménagement de fin de carrière sont proposées, au choix des salariés, afin de leur permettre une transition vers la retraite dans les meilleures conditions.

Personnes en situation de handicap

Depuis plusieurs années déjà, Société Générale s'engage à prendre les mesures appropriées afin que ses collaborateurs handicapés puissent conserver un emploi correspondant à leur qualification et bénéficier de conditions de travail et de formations adaptées : aménagement des situations de travail, des outils et des équipements, aménagement du poste de travail et/ou des horaires de travail, possibilité de prise en charge partielle de certains frais, etc.

En 2012, le groupe Société Générale emploie 2 136 salariés handicapés (au sens retenu localement) dans le monde, ce qui représente 1,4 % de l'effectif global. C'est notamment en France, en Italie et en Allemagne qu'ils sont le plus présents.

Société Générale SA en France emploie 1 072⁽¹⁾ salariés handicapés et en a recruté 118 depuis 2011 (avec un objectif de 150 sur la période couverte par le second accord 2011-2013).

(1) Nombre d'agents handicapés selon les critères de la DOETH (Déclaration annuelle Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés) au 30 novembre 2012. Ces critères seront amenés à être modifiés compte tenu d'évolutions du décret en date du 7 décembre 2012.

Parmi les actions concrètes coordonnées en 2012 par la Mission Handicap Société Générale, on peut notamment mentionner :

- l'organisation en partenariat avec l'ADAPT de la quatrième édition du forum « Pass pour l'emploi », journée de soutien à la recherche d'emploi, le 8 mars 2012, qui a accueilli plus de 2 600 candidats ;
- la mise en place depuis juin 2012 du numéro vert « Handiproline », une solution d'écoute et de conseil anonyme et gratuite sur le handicap, à destination de tous les collaborateurs ;
- des partenariats avec les grandes écoles et les universités pour faciliter l'employabilité des 10 000 étudiants en situation de handicap ;
- le développement de formations en alternance qualifiantes afin de permettre aux personnes handicapées d'acquérir un niveau de compétences suffisant (HandiFormaBanques).

Par ailleurs, Société Générale a été récompensé en septembre 2012 comme entreprise innovante socialement aux Trophées de l'IESEG, grande école de commerce et management, pour la prestation de distribution d'une partie du courrier du réseau, confiée au secteur adapté en 2011.

On peut également mentionner des initiatives à l'international, comme par exemple :

- en Serbie, la mise en place en 2012 du projet « *Inclusive Academy* », destiné à favoriser l'entrée sur le marché du travail de jeunes en situation de handicap en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences. De nombreux employés de Société Générale Srbija ont été volontaires pour animer ce programme de mentorat et de partage de connaissances. Ceci a permis le recrutement de plusieurs participants au programme, soit au sein de la banque, soit au sein d'autres entreprises en Serbie. Ce projet a reçu le prix du meilleur programme de volontariat en Serbie, décerné par *Serbian Business Leaders Forum*, *SMART Collective*, *USAID* et *Institute for Sustainable Communities* ;
- en Espagne, la collaboration avec l'association ADECCO, en particulier sur l'accueil de personnes en situation de handicap dans l'entreprise ;
- en Roumanie, un programme de recrutement et d'accompagnement dédié aux salariés handicapés.

PRÉPARER LA RELÈVE MANAGÉRIALE

Gestion des Talents Stratégiques

La démarche « Talents Stratégiques » a pour but de détecter, développer et fidéliser les collaborateurs à fort potentiel avec l'objectif de connaître et préparer la relève managériale. Un Talent Stratégique se définit comme un collaborateur qui adhère aux valeurs du Groupe, est performant dans la durée et présente un fort potentiel d'évolution managériale. Par une approche systématique,

la démarche Talents Stratégiques permet à chacun, où qu'il soit dans le monde, d'être identifié sur des bases objectives, d'avoir les mêmes chances de révéler son potentiel et d'évoluer dans le Groupe.

Formalisée par le Groupe en 2010, cette démarche est désormais une composante à part entière du cycle managérial et RH. Les Talents Stratégiques font ainsi l'objet d'une attention particulière, tant de la part de leur management que de leurs gestionnaires de ressources humaines, par le biais notamment d'entretiens dédiés, retours d'information sur leurs atouts et axes de progrès, élaboration d'un plan de développement personnel et, le cas échéant, invitation à un programme de la « *Corporate University* ».

La « *Corporate University* »

Développer et accompagner ses managers est un enjeu stratégique fort pour le groupe Société Générale.

Centre d'expertise interne lancé fin 2010, la « *Corporate University* » a pour mission principale d'assurer le développement managérial des leaders les plus seniors et des Talents Stratégiques de la banque. Les modules qu'elle propose s'attachent au développement des compétences comportementales de ses dirigeants dans un environnement pédagogique privilégiant la coopération et le travail en équipe.

L'offre de la « *Corporate University* » permet d'accompagner ces leaders dans chaque évolution significative de leurs responsabilités managériales. En sa qualité d'experte, elle joue également le rôle de garante et de relais de la culture et des pratiques managériales de Société Générale. La « *Corporate University* » vise ainsi à créer une communauté de leaders (« *Global Leadership Community* ») alignés sur une vision et une culture managériale communes, permettant aux managers de gagner en performance et en efficacité dans la mise en œuvre des programmes stratégiques de transformation du Groupe.

En complément des programmes destinés aux Talents Stratégiques, l'offre de la « *Corporate University* » comprend notamment des programmes destinés aux managers les plus seniors et aux managers stratégiques du Groupe ainsi qu'une série de programmes de développement professionnel au féminin, créée en 2012 et conçue pour reconnaître et valoriser les femmes avec l'ambition et le potentiel d'évoluer au sein du Groupe. Également mise en place en 2012, la « *e-Corporate University* » est un espace de développement managérial en ligne, réservé à la communauté des participants aux programmes de la « *Corporate University* ».

2012 a également été marquée par l'ouverture de la « *Corporate University* » à un public de managers plus élargi, avec des outils permettant à tout manager d'approfondir ses compétences en *leadership* tout au long de son parcours. La « *Corporate University* » a notamment été en charge de l'animation de séminaires internes et de l'organisation de conférences sur le thème du *leadership*.

Au total, en 2012, ce sont plus de 2 000 collaborateurs du groupe Société Générale à travers le monde qui ont pu bénéficier des programmes et outils de la « *Corporate University* ».

|

7

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE.....	152
INFORMATIONS SOCIALES.....	155
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	163
INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX.....	173
NOTE MÉTHODOLOGIQUE.....	191
ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT.....	194

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

VISION ET PRINCIPES DE LA DÉMARCHÉ

Message de Frédéric OUDÉA :

« La responsabilité d'entreprise dans toutes ses dimensions – économique, sociale, sociétale et environnementale, – fait partie intégrante de notre façon d'exercer notre métier de banquier depuis de nombreuses années. Elle intègre le respect d'engagements nationaux et internationaux, porteurs de principes précis et exigeants que le Groupe a rejoint progressivement durant les années 2000. Ils sont formalisés par un ensemble de directives internes qui s'appliquent dans tout notre Groupe⁽¹⁾.

Société Générale décline sa responsabilité d'entreprise en premier lieu en étant la banque de référence pour ses clients, ce qui signifie accompagner leurs besoins financiers d'une manière responsable et participer ainsi au financement de l'économie. Pour mériter leur confiance, fondement même de notre métier, il nous importe d'être durablement proche d'eux, en répondant avec éthique à leurs besoins, en étant à l'écoute de leur satisfaction et en les accompagnant aussi dans les moments difficiles. Nous souhaitons renforcer cette démarche dans une approche de progrès partout dans le Groupe.

Le succès de cette stratégie repose sur les collaborateurs du Groupe qui incarnent la responsabilité de l'entreprise. En mobilisant les talents et en les développant d'une manière responsable, Société Générale valorise la richesse du capital humain de l'entreprise au service de ses clients. Soucieux du bien-être et du développement professionnel de tous ses collaborateurs, la Banque veut renforcer la recherche de comportements créateurs de valeur sur le long terme. Nous souhaitons ainsi promouvoir l'engagement de nos collaborateurs dans la société civile en cohérence avec les actions de mécénat et de sponsoring du Groupe.

Bien faire notre métier de banquier, c'est aussi piloter les impacts Environnementaux et Sociaux dans nos consommations et dans nos produits et services. Partout où cela est possible, nous souhaitons continuer nos efforts pour réduire l'empreinte écologique du Groupe et nous veillons à promouvoir l'inclusion sociale tant par nos achats, notre politique employeur, nos

actions de mécénat que par une offre de services financiers solidaires et adaptée aux besoins de clients fragiles.

Je suis convaincu que la déclinaison de cette responsabilité d'entreprise confortera notre place de banque de référence auprès de nos clients et dans la société et placera la banque dans le premier quartile des banques mondiales pour ses actions RSE. »

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

Société Générale conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et le respect de l'environnement partout où il exerce ses activités.

Société Générale veille à respecter les obligations prévues par la loi « Grenelle 2 » portant engagement national pour l'environnement dont « l'article 225 » relatif à la transparence des entreprises en matière environnementale et sociale et « l'article 75 » relatif à la publication d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre dans la continuité de la Loi NRE.

Le Groupe a publié en 2011 ses Principes Environnementaux et Sociaux⁽¹⁾ qui s'appliquent à toutes ses activités. Ils s'appuient sur les engagements pris par le Groupe :

- le respect des Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;
- la mise en œuvre de la Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP-FI) ;
- l'adhésion au Pacte mondial (*Global Compact*) dont les dix principes sont intégrés dans la stratégie du Groupe, sa culture commerciale et ses modes opératoires ;
- la signature de la Charte de la Diversité en France ;
- l'intégration au groupe Wolfsberg ;
- l'adoption des Principes de l'Équateur.

Par ailleurs, conscient de l'importance du sujet du changement climatique, le Groupe a réalisé en 2012 la neutralité carbone de l'ensemble du Groupe via la compensation de ses émissions de CO₂⁽²⁾ de 2011 par l'achat de crédits carbone issus des mécanismes élaborés dans le cadre du Protocole de Kyoto.

(1) Voir le détail de ces principes sur le site <http://rse.societegenerale.com/>

(2) Hors Rosbank.

AMBITION ET POLITIQUE

Société Générale a pour ambition d'être un acteur de référence au sein du peloton de tête des établissements financiers européens en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Figurant dans les indices du développement durable (*FTSE4Good*, *ASPI*), le titre Société Générale est présent dans un nombre significatif de fonds ISR français.

Notre politique de responsabilité consiste à mettre en œuvre nos engagements et à progresser de façon continue selon cinq axes stratégiques :

La mise en œuvre d'une finance responsable, notamment au travers de la mise en application des Principes Généraux Environnementaux & Sociaux dans tous les métiers

Cette orientation comporte deux volets :

- Prendre en compte les critères environnementaux et sociétaux dans l'exercice de nos différents métiers afin de mieux maîtriser nos risques.

Les pôles et entités entreprennent des démarches structurées, adaptées à leurs activités et à l'ampleur des risques encourus, visant à terme à assurer que les risques environnementaux et sociétaux liés à leurs activités soient convenablement identifiés, hiérarchisés et gérés ;

- Encourager un développement économique responsable, notamment en favorisant le développement de politiques, de produits et de services directement ou indirectement protecteurs de l'environnement ou contribuant au développement social, en rythme avec la croissance des aspirations de nos clientèles et des opportunités offertes par les marchés. La banque veille à être responsable dans le déploiement de son offre de crédit, respectueuse des besoins des clients, en veillant à éviter les situations de surendettement et en accompagnant ceux-ci en cas de difficulté.

Le déploiement d'une offre bancaire solidaire et responsable

La banque souhaite déployer une gamme élargie de produits et services solidaires auprès de ses clients et en lien avec ses parties prenantes, accompagner des personnes en situation de fragilité financière, faciliter l'accessibilité aux services bancaires, et conforter ses engagements en micro-finance.

Le renforcement de notre démarche d'employeur responsable

(se reporter aux p. 137 et suivantes du Document de référence)

Celle-ci s'appuie sur des politiques favorables à la diversité (mixité, égalité des chances, emploi de personnes en situation de handicap), des politiques de développement des compétences et de l'employabilité des collaborateurs visant à conforter le développement professionnel dans le respect des situations individuelles, des politiques de rémunération visant à associer chacun à la performance et aux résultats du Groupe.

Elle vise également à promouvoir les initiatives citoyennes qui soutiennent l'insertion professionnelle ;

L'exemplarité dans la gestion de notre impact environnemental et dans les achats

Après avoir atteint une réduction de 20 % des émissions de CO₂ par occupant et la **neutralité carbone** en 2012 (hors Rosbank), Société Générale vise pour 2015 - 26 % de réduction des émissions de carbone et + 24 % d'efficacité énergétique dans les bâtiments du Groupe⁽¹⁾. Le Groupe s'appuie sur un mécanisme interne de taxe carbone qui facilite la mobilisation des acteurs.

De même, Société Générale vise à construire avec ses fournisseurs des relations de confiance et incitatives au développement de pratiques responsables en étendant le champ d'actions du programme d'achats responsables dans le Groupe.

Le renforcement de notre rôle au cœur de la société civile

Société Générale souhaite aller plus loin dans son implication dans la société civile, en favorisant l'engagement des collaborateurs dans les actions de mécénat que le Groupe met en place et en développant le dialogue avec les parties prenantes.

ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Le système de management de la RSE est pleinement intégré à l'organisation du Groupe et s'appuie sur de multiples dispositifs et organes à tous les niveaux (dispositifs de gouvernance, de conformité et de contrôle interne, comités des risques, comités des nouveaux produits, règlements intérieurs, Code de conduite, Charte d'Audit, etc.).

Le Comité exécutif du Groupe définit les grandes orientations de la politique RSE du Groupe et valide périodiquement les plans d'actions en s'appuyant sur le *reporting* émanant de la Direction du développement durable.

(1) L'année de référence reste 2007.

Les Pôles métiers et les Directions fonctionnelles du Groupe sont responsables du déploiement de la Stratégie RSE, en fonction de leurs spécificités. Au sein de chaque entité, des Responsables RSE s'appuient sur une communauté de « contributeurs RSE » (une soixantaine pour le Groupe), ayant compétence pour décliner de manière opérationnelle la politique du Groupe, c'est-à-dire pour participer activement à l'élaboration de plans d'actions, et suivre leur mise en œuvre.

La Direction du développement durable, rattachée à la Direction générale, au travers du Secrétariat Général, a pour mission de définir la démarche RSE du Groupe, d'animer la communauté de contributeurs et d'en coordonner les actions. Elle apporte son assistance aux entités et facilite les échanges et la généralisation des bonnes pratiques.

Afin d'évaluer les progrès de la démarche, des indicateurs de RSE chiffrés ont été définis ; ils sont regroupés en cinq familles et en thèmes :

- indicateurs **gouvernance** : gouvernance, déontologie, conformité, culture risques ;

- indicateurs **métiers** : évaluation sociale et environnementale des contreparties/projets, innovation produit en faveur du développement durable, satisfaction des clients, contribution au développement local... ;

- indicateurs **sociaux** : emploi, gestion des carrières et des compétences, rémunération, temps de travail, dialogue interne, santé/sécurité... ;

- indicateurs **environnementaux** : système de management environnemental, sensibilisation à l'environnement, consommations d'eau et d'énergie, transports, papier, déchets... ;

- indicateurs en matière de **mécénat**.

Chaque année, les valeurs correspondantes sont saisies, consolidées et analysées à l'aide d'un dispositif de reporting dédié, que le Groupe a mis en place en 2005.

Plus d'informations sur le site rse.societegenerale.com

L'obligation légale pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un Marché réglementé à publier, dans leur rapport de gestion, des informations « sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité » a été renforcée avec la promulgation de la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » portant engagement national pour l'environnement dont l'article 225 et son décret d'application du 24 avril 2012, relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière environnementale et sociale. Ces nouvelles dispositions modifient l'article L.225-102-1 du code de commerce tel qu'il résultait de l'article 116 de la loi NRE de 2001.

Les informations présentées dans ce rapport (présentation consolidée) portent sur les 42 thématiques du décret d'application du 24 avril 2012. La note méthodologique à la fin de ce chapitre précise la méthodologie de reporting appliquée par Société Générale en matière de RSE.

INFORMATIONS SOCIALES

Emploi

L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Effectif Groupe au 30 novembre 2012 : 154 009 salariés (dont 9 564 CDD).

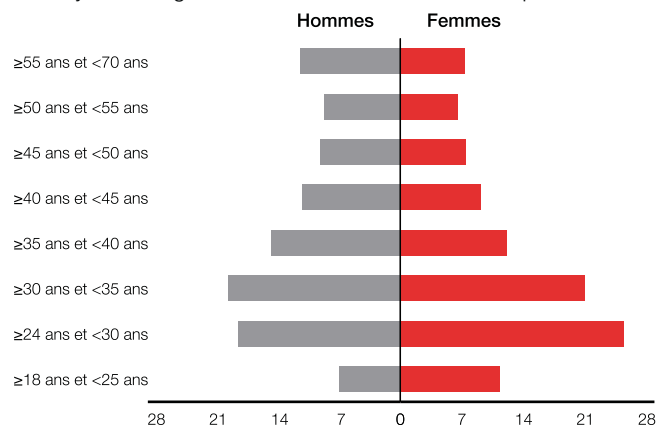
Effectif Société Générale SA en France : 43 094 salariés.

Le groupe Société Générale compte 60,12 % de femmes.

Les effectifs se répartissent dans 76 pays – voir aussi « Répartition des effectifs par zone géographique », chapitre 6, p. 139.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHES D'ÂGE⁽¹⁾

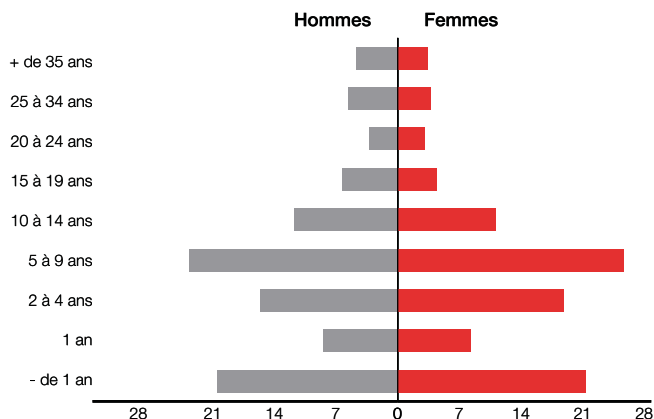
La moyenne d'âge des collaborateurs dans le Groupe s'établit à 37 ans, répartis comme suit.



(1) Données à fin novembre 2012, pour périmètre voir Note Méthodologique, p. 191 et suivantes.

RÉPARTITION DE L'FFECTIF PAR ANCIENNETÉ⁽¹⁾

La moyenne globale de l'ancienneté des collaborateurs dans le Groupe s'établit à 7,7 années, répartis comme suit.



Les embauches et les licenciements

Voir chapitre 6, les rubriques « Embauches », p. 141 et « Départs », p. 139

Les rémunérations et leur évolution

Voir chapitre 6, « Reconnaître la performance », p. 143.

Organisation du travail

L'organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail varie selon les règles en vigueur dans les pays où le Groupe est présent, et le cas échéant, selon les fonctions exercées. De ce fait, les modalités (durée du travail, horaires variables, organisation) sont largement diversifiées.

Pour Société Générale SA en France, un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été conclu le 12 octobre 2000 et mis en application à partir de 2001, puis modifié par 4 avenants en 2002, 2004, 2006 et 2008.

Pour les salariés (techniciens et cadres) en régime horaire, cet accord prévoit une durée de travail annuelle de 1 607 heures selon deux modes d'organisation :

- un horaire hebdomadaire de 39 heures avec attribution en 2012 :
 - pour une organisation du travail du lundi au vendredi de 55 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire,
 - pour une organisation du travail du mardi au samedi de 54 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire ;
- un horaire hebdomadaire de 37 heures 22 minutes, sur 4,5 jours avec attribution en 2012 :
 - pour une organisation du travail du lundi au vendredi de 46 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire ;
 - pour une organisation du travail du mardi au samedi de 45 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire.

Les cadres en forfait jours ont, quant à eux, bénéficié en 2012 de 52 jours de congés pour les entités travaillant du lundi au vendredi et de 51 jours pour les entités travaillant du mardi au samedi.

Temps partiel

Les salariés peuvent bénéficier de régimes de travail à temps partiel à 90 % (mis en place en mai 2008), 80 %, 70 %, 60 % ou 50 %.

Plusieurs filiales françaises du Groupe ont conclu des accords spécifiques, de même que de nombreuses entités étrangères.

10 363 salariés travaillent à temps partiel (soit 6,84 % de l'effectif) au sein de l'ensemble du Groupe, (dont 6 214 en France, dont 4 886 chez Société Générale SA en France).

(1) Données à fin novembre 2012, pour périmètre voir Note Méthodologique, p. 191 et suivantes.

Heures supplémentaires

La définition des heures supplémentaires est issue de la réglementation française, le périmètre de reporting sur cet indicateur est donc limité à la France.

Au 30 novembre 2012, le nombre total d'heures supplémentaires enregistrées dans les entités françaises du Groupe s'est élevé à 90 258, soit 1,52 heures en moyenne par salarié.

Le volume d'heures supplémentaires comptabilisées par Société Générale France sur la période (parmi le total d'heures supplémentaires comptabilisées dans les entités françaises du Groupe) s'élève à 48 853, soit 1,13 heure en moyenne par salarié.

L'absentéisme

L'absentéisme et ses motifs font l'objet d'un suivi dans l'ensemble des entités du Groupe.

Le taux d'absentéisme (nombre de journées d'absence/nombre total de journées payées, en pourcentage) observé sur les 11 premiers mois de l'exercice 2012 est de 3,92 % (principaux motifs : maladie 1,88 %, maternité 1,22 %) au niveau Groupe et de 5,37 % (principaux motifs : maladie 2,68 %, maternité 2,53 %) pour Société Générale SA en France.

Relations sociales

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Le dialogue social s'appuie sur un processus de concertation entre l'employeur et ses salariés (ou leurs représentants), sur des questions relatives à la politique économique et sociale de l'entreprise présentant un intérêt commun. Cette concertation peut intervenir tant au niveau global de l'entreprise, qu'au niveau d'un établissement et prendre diverses formes, du simple partage d'information, à la négociation en vue de conclure un accord, en passant par la consultation.

Les statuts de Société Générale prévoient une représentation du personnel auprès de son Conseil d'administration par l'intermédiaire de salariés élus par l'ensemble du personnel. En France, afin d'assurer le dialogue social dans l'entreprise, Société Générale a mis en place, conformément au Code du Travail, les Instances Représentatives du Personnel. Elles se décomposent ainsi :

- la représentation syndicale : elle est assurée par les sections syndicales, les délégués syndicaux et les représentants syndicaux. Les délégués syndicaux ont le monopole en matière de négociation collective ;
- les Comités d'Établissement et le Comité Central d'Entreprise : instances consultatives pour tout ce qui concerne la marche générale des établissements et de l'entreprise, ils assurent également la gestion des activités sociales et culturelles pour le personnel ;
- les délégués du personnel : ils présentent les réclamations individuelles ou collectives des salariés en vue du respect de la réglementation et des accords collectifs ;
- le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : il a pour mission générale de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés, à l'amélioration des conditions de travail et à veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires ;
- le Comité de Groupe : instance d'information, de réflexion et d'échange entre la Direction du Groupe Société Générale et les partenaires sociaux, sur l'activité, la situation financière, l'évolution de l'emploi, la stratégie et les perspectives du Groupe en France ;
- le Comité d'Entreprise Européen : instance d'information, de dialogue et d'échange de vues sur les questions économiques, financières et sociales d'une importance stratégique et de caractère transnational (c'est à dire concernant au moins 2 pays de l'Espace Économique Européen).

Dans le reste du monde, le Groupe veille à maintenir le dialogue social avec ses collaborateurs, selon des modalités qui peuvent différer en fonction de la taille et de l'organisation des équipes locales et de la législation en vigueur dans le pays.

À titre d'exemple, dans les pays des Réseaux Internationaux pour lesquels la législation du travail locale ne prévoit pas la représentation du personnel ou la rend possible mais non obligatoire, les filiales organisent le dialogue social selon des modalités formalisées et détaillées différemment selon les pays. Ainsi, chacune de ces entités s'assure que les employés aient une procédure *ad hoc* leur permettant d'exprimer leurs difficultés ou leurs doléances, et que celles-ci soient prises en compte. Le dialogue social peut s'organiser notamment par le biais de réunions périodiques avec le personnel qui sont, pour la hiérarchie des départements et pour la Direction des Ressources Humaines, autant d'occasions d'initier le dialogue.

L'existence et le mode de fonctionnement de ces procédures sont communiqués aux employés et à leur encadrement, en particulier au moment de l'accueil des nouveaux employés. L'information des collaborateurs passe également par d'autres canaux de communication, notamment le site intranet de la Direction des Ressources Humaines ou des réunions périodiques.

Le bilan des accords collectifs

304 accords ont été signés au sein du Groupe en 2012, dont 87 accords en France. Ces accords ont concerné la rémunération, l'égalité professionnelle, le temps de travail et les avantages sociaux (dont mutuelle, retraite).

Pour Société Générale SA en France, ces accords ont principalement concerné la mise en place de mesures de garanties sociales dans le cadre de réorganisations et de transfert d'activité, l'égalité entre les femmes et les hommes, le fonctionnement du Comité Central d'Entreprise, les budgets de subventions du Comité Central d'Entreprise et des organisations syndicales, le renouvellement du Comité d'entreprise européen, le renouvellement du Comité de Groupe, le règlement du plan d'épargne retraite collectif (PERCO SG), le fonctionnement et les moyens des CHSCT parisiens, ainsi que le renouvellement d'une partie des Comité d'établissement et des délégations du personnel.

Santé et sécurité

Les conditions de santé et de sécurité au travail

Voir également chapitre 6, « Santé et bien-être », p. 144.

En France, une attention particulière est apportée dans le cadre de programmes de prévention du stress au travail, de prévention médicale ou d'accompagnement psychologique pour les salariés victimes d'agression.

Stress au travail

Dès 2008, Société Générale France a mis en place une démarche de prévention et de gestion du stress, avec l'ensemble des acteurs de l'entreprise, en concertation avec toutes les organisations syndicales.

Entre notamment dans le cadre de cette démarche, le déploiement depuis janvier 2009, en lien avec la médecine du travail, de l'observatoire du stress sur l'ensemble de l'entreprise avec un cabinet spécialisé. Des questionnaires sont proposés aux salariés lors de la visite médicale permettant une analyse collective annuelle des facteurs de stress au travail. Sur le plan individuel, ce même questionnaire permet au médecin du travail de communiquer au collaborateur ses résultats personnels et, si nécessaire, de préconiser des mesures d'accompagnement.

L'ensemble des actions du Groupe engagées depuis dans le cadre de la prévention et de la gestion du stress (outre l'observatoire, actions d'information et de sensibilisation pour tous les salariés de l'entreprise – conférences, guide « stress et management », dépliant tous collaborateurs, rubrique dédiée sur intranet, modules de formation à disposition de l'ensemble du personnel et action de formation à distance obligatoire pour 7 000 managers) a permis à Société Générale d'être positionné au niveau vert par le Ministère du Travail français, lors du classement des entreprises sur les risques psychosociaux en février 2010.

Cette démarche de prévention et de gestion du stress se poursuit :

- en 2010-2011, mise en place d'un site pilote au sein d'une entité *back office* de la Banque de détail en France dans le cadre d'une mission collaborative avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) et qui a déjà donné lieu à des actions étendues à d'autres établissements des Réseaux France ;
- nouvelles missions en lien avec l'ANACT engagées sur 2012 dans deux Directions d'exploitation et un centre de relation clientèle multimédia avec le même objectif d'identification d'actions concrètes.

Société Générale adapte en permanence sa démarche à l'environnement et au contexte dans lesquels ses collaborateurs exercent leur activité pour leur assurer la prévention et/ou l'accompagnement nécessaires.

Par exemple, pour les Réseaux France :

- une formation à distance est déployée depuis mars 2010 auprès de l'ensemble du personnel en contact avec le public pour l'aider à faire face aux situations conflictuelles ;
- un dispositif spécifique de soutien psychologique pour les collaborateurs victimes de vol à main armée ou d'agressions commerciales (voir ci-après).

À l'étranger, on peut également noter plusieurs initiatives locales :

- Au Luxembourg, dans le cadre du projet Égalité des Chances (voir « Égalité de traitement » p. 161) le lancement d'un programme d'assistance aux employés et la mise en place en juin 2012 d'une assistance téléphonique ou physique pour toute problématique d'ordre émotionnel ou médical, comme le stress ou les problèmes relationnels professionnels. Ce service gratuit et garantissant l'anonymat est ouvert à tout collaborateur des entités Société Générale au Luxembourg et est assuré par des professionnels de la santé.
- En Allemagne, un programme d'assistance a été mis en place en 2012 avec un partenaire externe spécialiste de la santé. Ainsi, les collaborateurs de différentes entités du Groupe dans le pays ont accès à une *hotline* 24h/24 et 7j/7, ainsi qu'à des conseils via e-mail ou sur rendez-vous afin d'obtenir un soutien personnalisé dans des situations de stress, qu'elles soient d'ordre personnel ou professionnel. Ce programme s'étend à l'aide dans la gestion des services à la personne (personnes âgées ou garde d'enfant).
- au Royaume-Uni, un programme d'assistance est également en place avec un partenaire du secteur de l'assurance pour les collaborateurs de Société Générale (SG Corporate and Investment Banking, Societe Generale Securities Services, SG Hambros et ALD Automotive). Ce programme apporte un soutien et des conseils aux collaborateurs ainsi qu'à leur cellule familiale sur des problèmes d'ordre personnel ou professionnel, pour les aider à affronter des situations difficiles, leur apporter des réponses sur des questions liées à la santé ou un éclairage sur des questions d'ordre juridique et financier.

En France, un partenariat avec l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM) a été conclu en janvier 2010 afin de mettre en place un dispositif de soutien psychologique sur l'ensemble du territoire pour les collaborateurs victimes de vol à main armée ou d'agressions commerciales. Ce partenariat a été reconduit en 2011 et 2012. Y concourent, les assistants sociaux de Société Générale formés spécifiquement à la conduite d'entretiens post-traumatiques ainsi que la médecine du travail dans le cadre de suivis spécifiques.

Santé

En ce qui concerne la santé des salariés, l'année 2012 a vu la reconduction des campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière. En France, plus 1 200 vaccins ont été administrés majoritairement pour des salariés des Directions centrales mais aussi pour des salariés du réseau des agences de proximité. Comme les années précédentes, cette prestation médicale était basée sur le volontariat. De telles opérations ont également eu lieu dans de nombreuses entités du Groupe, notamment aux États-Unis, à Hong Kong, en Russie, en République tchèque, au Maroc ou au Royaume-Uni.

Par ailleurs, en France, la campagne de prévention des maladies cardio-vasculaires s'est poursuivie en 2012, à Paris et en Province. En coopération avec le service de santé au travail et la mutuelle Société Générale, cette campagne est structurée autour de conférences dispensées par des médecins externes, spécialistes du sujet traité et d'ateliers internes d'information-sensibilisation. Les thèmes abordés ont été l'« Hypertension artérielle-activité physique » et la « Sensibilisation aux gestes qui sauvent ». Cette campagne a été réalisée en parallèle de l'installation de 96 défibrillateurs automatiques externes au sein des immeubles de Société Générale en Ile-de-France.

En termes d'accès à la santé pour les populations locales, les filiales des Réseaux Internationaux dans les pays du Bassin méditerranéen et d'Afrique subsaharienne continuent à s'impliquer fortement dans des actions d'information et de prévention des pandémies et notamment du paludisme et du VIH/sida.

Concernant le VIH/sida, le programme mis en œuvre implique tous les salariés et leurs familles dans chacun des pays concernés. Il est fondé sur une charte en quatre points :

- sensibiliser les collaborateurs au virus et à l'intérêt de connaître leur statut sérologique ;
- faciliter l'accès au dépistage, volontaire, anonyme et gratuit, ainsi qu'aux recommandations qui accompagnent la remise des résultats ;
- prendre en charge le coût du traitement global de la maladie (examens, analyses, médicaments...) dans le cadre de son programme de frais de santé ;
- lutter contre toute forme de discrimination envers les salariés séropositifs.

Sur d'autres sujets liés à la santé, les filiales du Groupe ont lancé plusieurs initiatives, notamment :

- En 2012, Société Générale Algérie a poursuivi et étendu sa campagne de dépistage du cancer du sein en le proposant aux épouses de ses employés. En 2011, cette action avait permis à 288 femmes (plus de 40 % de l'effectif féminin) de bénéficier d'un dépistage organisé et financé par Société Générale Algérie.
- Société Générale au Cameroun a informé ses employés tout au long de l'année 2012 : conférences sur les pathologies de la prostate et sur les facteurs de risques cardio-vasculaires et hypertension artérielle, messages de sensibilisation à l'occasion de la Journée Mondiale du Diabète.

Enfin, afin de mieux préserver la santé et la sécurité de ses voyageurs internationaux et de ses collaborateurs en mobilité internationale, Société Générale a mis en place en 2009 un programme mondial d'assistance « Santé, Sécurité, Sûreté » avec le concours d'un leader mondial des services de santé et de sécurité à l'international.

Ce programme d'assistance apporte :

- une assistance et un conseil hotline 24h/24 et 7j/7 ;
- une garantie d'intervention en situation d'urgence ou de crise ;
- un portail d'informations sur les risques santé/sécurité des pays visités ;
- la mise à disposition au niveau central Groupe d'un outil de suivi des voyageurs d'affaires associé à l'envoi par e-mail au voyageur, dès la réservation des billets, d'un mémo et d'un protocole sécurité par destination ;
- une application mobile (Blackberry, iPhone, Android) qui permet d'accéder facilement au programme d'assistance et aux conseils sécurité santé où que l'on soit.

Bien-être

Une attention particulière est également apportée sur les sujets relatifs au bien-être des salariés dans l'entreprise. On peut à ce titre noter plusieurs initiatives menées en 2012, comme :

- en termes de nutrition : en France, le programme « Restauration durable » mis en œuvre depuis 2010, qui porte une exigence particulière sur les produits servis (qualité, provenance...). Ces actions ont été récompensées en août 2012 par la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt qui a décerné le label « Bien manger, c'est l'affaire de tous » aux restaurants d'entreprise des services centraux de Société Générale de La Défense et Val de Fontenay. À l'étranger, le Canada et la Suisse ont également proposé gratuitement des fruits frais à leurs salariés ;
- garde d'enfant : en France, outre l'offre de garde pérenne sur tout le territoire français permise par un partenariat conclu avec deux réseaux de crèches, le dispositif de garde d'urgence « Flexi-crèche » permet de réserver un accueil temporaire en crèche en cas de défaillance du mode de garde habituel des enfants des collaborateurs. En 2012, 25 crèches en Ile-de-France et 19 en province sont accessibles ; près de 400 familles ont utilisé ce service depuis sa création en septembre 2009. Un service de garde d'urgence est également en place pour les enfants des collaborateurs aux États-Unis ;
- sur les services : la plateforme de service « Mon Quotidien et Moi » dédiée aux salariés Société Générale en France propose des renseignements concernant la famille (enfants, parents, seniors, handicapés) et l'habitat. Elle gère aussi intégralement des prestations de services à la personne telles que la garde d'enfants, le soutien scolaire, le ménage/repassage, le jardinage, etc., de la recherche d'intervenant à la facturation.

Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Voir ci-dessus, « Le bilan des accords collectifs » p. 158.

Concernant le bilan des accords signés en matière de santé et sécurité au travail, des entités comme Société Générale SA en France, Parel, ALD France, ALD Germany ou Société Générale en Italie ont signé des accords sur le stress, les mutuelles ou la prise en charge de frais médicaux

Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Nombre d'accidents du travail (Groupe) : 1 013, pour un taux de fréquence de 0,0004 (dont la plupart est due à des accidents lors des trajets domicile – lieu de travail).

Voir aussi chapitre 7, « L'absentéisme », p. 157.

Compte-tenu de la nature des activités du Groupe, le taux de gravité des accidents du travail n'est pas un indicateur qui fait à ce jour l'objet d'un suivi.

Concernant les maladies professionnelles, le Groupe s'engage dans la lutte contre le stress au travail (voir chapitre 7, « Santé et sécurité – Stress au travail » p. 158).

Formation

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Voir chapitre 6, « Développer les compétences », p. 142.

Le nombre total d'heures de formation

En 2012, au total 2940817 heures de formation ont été dispensées dans le Groupe. Près de 84 % des salariés du Groupe ont bénéficié d'au moins une formation et 173 881 e-Learning ont été distribués dans le monde par les équipes de formation du Groupe.

Égalité de traitement

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Voir aussi chapitre 6, « Mixité », p. 147.

Globalement, pour l'ensemble du groupe Société Générale, 66,9 % des recrutements effectués en 2012 ont concerné des femmes.

En termes de gestion de carrière pour les collaboratrices, en France, des entretiens systématiques ont lieu avant le départ et avant le retour du congé maternité; un accès à la formation est également proposé, avec des actions de remise à niveau sur le poste de travail qui permettent aux femmes de retour d'un congé parental de prendre connaissance des évolutions éventuellement survenues pendant leur absence.

En termes de détection des talents stratégiques, une attention particulière est apportée à des critères promouvant l'équité et incitant, sans pour autant avoir recours à des quotas, à la détection des talents stratégiques féminins et talents stratégiques non français.

En lien avec la politique de renforcement de l'encadrement féminin, le Groupe facilite la promotion des femmes au sein de son réseau de Banque de détail en ne liant plus nécessairement changement de fonction et mobilité géographique.

En 2011, en France, un accord a été signé en juin sur la suppression des écarts salariaux entre les femmes et les hommes, assorti d'un budget minimum de 3 M EUR pour les années 2011 et 2012. L'engagement pris a été respecté, les 3 M EUR ayant été consacrés à la résorption des écarts salariaux entre les femmes et les hommes à hauteur de 1,4 M EUR en 2011 et 1,6 M EUR en 2012. L'accord arrivant à échéance fin 2012, les négociations pour son renouvellement se sont ouvertes en décembre 2012.

Par ailleurs, un nouvel accord relatif à « l'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » a été signé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives dans l'entreprise en décembre 2012 pour une durée de 3 ans. Un des engagements pris dans cet accord est de parvenir à un taux de 45 % de femmes dans l'encadrement au terme de l'exercice 2015.

À l'international, on recense également plusieurs initiatives et notamment une politique de gestion des maternités chez Komerční Banka (République tchèque); et des journées réduites de travail pour les femmes reprenant leur activité professionnelle avant les 2 ans de leur enfant en Roumanie; en Allemagne, au-delà des actions déjà entreprises pour favoriser le retour des femmes après un congé maternité (indemnités de garde jusqu'aux 6 ans de l'enfant pour les femmes ayant repris leur activité après un maximum de 6 mois de congé maternité, construction de crèches d'entreprise), le programme d'assistance mis en place en 2012 leur permet de recevoir conseil et soutien pour gérer et planifier au mieux leur retour au travail.

Au Luxembourg, le ministère luxembourgeois de l'Égalité des Chances a accordé en février 2012 son agrément pour une durée de 2 ans au projet « Opportunités égales pour hommes et femmes » initié en 2010 par les métiers de Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs au Luxembourg. Les quinze mesures définies par le projet sont en cours de déploiement et seront suivies et soutenues par le ministère. Elles portent sur trois thématiques: l'égalité de traitement entre hommes et femmes, l'égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Un nouvel accord en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap a été signé en 2011, pour Société Générale SA en France pour les années 2011-2013.

Voir aussi chapitre 6, « Personnes en situation de handicap », p. 148.

La politique de lutte contre les discriminations

Voir chapitre 6, « Promouvoir la mixité et les diversités », pp. 147-149.

Le label égalité professionnelle décerné par l'AFNOR en novembre 2010 pour une durée de 3 ans renforce et reconnaît l'engagement fort de Société Générale en matière de mixité et d'égalité professionnelle.

Au Royaume-Uni, le « *UK Diversity Committee* » composé de salariés volontaires créé en 2008 avec le soutien de la Direction pays et des Ressources Humaines, a pour mission d'encourager les employés à promouvoir un environnement d'inclusion et à prévenir les comportements potentiellement discriminants. Son objectif est également de faire connaître le dispositif de soutien en cas de situation de harcèlement et d'encourager la mise en place de réseaux, traitant de questions liées à la mixité « *Women network* », à la famille « *Family Network* », aux aspects multiculturels « *Multicultural Network* » et à l'orientation sexuelle « *LGB Network* ».

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

Comme précisé dans le Code de Conduite de Société Générale, disponible en 26 langues et applicable pour tous les collaborateurs du Groupe, chaque entité du Groupe veille au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail.

Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

En ce qui concerne les actions menées en faveur du recrutement et de l'insertion, des initiatives ont été menées en France en 2012, notamment en faveur des jeunes issus de zones urbaines sensibles.

Voir chapitre 7, « Des initiatives Société Générale pour l'emploi » p. 176.

Élimination du travail forcé ou obligatoire

Comme précisé dans le Code de Conduite de Société Générale, chaque entité du Groupe s'interdit de recourir au travail forcé, au travail obligatoire ou au travail des enfants, au sens des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, même si la législation locale l'autorise. Le respect du Code de conduite est assuré par l'application des lois et règlements professionnels ou intérieurs et codes de déontologie en vigueur dans chaque entité du Groupe.

Dans le cadre de ses Principes Généraux Environnementaux et Sociaux (voir « Finance responsable » p. 174), Société Générale s'engage à conduire l'ensemble de ses activités de façon responsable en respectant notamment les valeurs et les principes énoncés dans :

Abolition effective du travail des enfants

- la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et ses engagements complémentaires (Pacte international relatif aux droits civils et politiques et Pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels) ;
- les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ;
- la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- les Principes Directeurs pour les Entreprises Multinationales de l'OCDE.

Dans le cadre de sa politique d'Achats responsables, Société Générale veille à ce que ses prestataires respectent les engagements du Groupe – Voir chapitre 7, « Sous-traitance et fournisseurs » p. 186.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Politique générale en matière environnementale

L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Société Générale entend veiller à la maîtrise de son empreinte environnementale dans l'exercice de ses métiers par la prise en compte des critères environnementaux dans les activités de financement et d'investissement et la promotion de produits et services liés à la protection de l'environnement mais également dans ses activités internes.

La politique environnementale du Groupe s'efforce de suivre trois principes d'action généraux :

- réduire et minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement ;
- diminuer les coûts associés à la consommation des ressources naturelles et énergétiques grâce à une utilisation rationnelle et optimisée ;
- assurer une attention constante au confort des collaborateurs et à l'accueil des clients.

Dès 2007, en lançant son programme de neutralité carbone 2008-2012, le Groupe a initié une démarche permettant de faire émerger une culture environnementale. La Banque s'était engagée à réduire ses émissions de CO₂ par occupant de 11 % à horizon 2012 et à compenser progressivement ses émissions, faisant ainsi de la lutte contre le changement climatique l'axe fort de sa politique environnementale. Quatre ans après, le bilan est particulièrement positif :

- la réduction des émissions de CO₂ par employé dépasse l'objectif visé de 11 % ;
- le Groupe a atteint la neutralité carbone en 2012 (hors Rosbank), grâce à l'achat de certificats carbone ;
- le système s'est basé depuis 2011 sur un outil incitatif : une taxe carbone interne ;
- l'émergence de produits et services liés à l'environnement.

En juillet 2012, le Comité exécutif a validé un nouveau programme de réduction carbone 2012-2015 qui s'inscrit dans la continuité du précédent en renforçant ses ambitions avec un double objectif :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) par occupant de 26 % par rapport à 2007 (hors recours à l'achat d'électricité verte) ;
- augmenter l'efficacité énergétique de 24 % par rapport à 2007.

Le programme de réduction carbone s'appuie sur la mise en place d'une double incitation :

- la taxe carbone interne payée par chaque ligne-métier et les Directions fonctionnelles, basée sur l'empreinte carbone ;
- l'affectation des revenus de la taxe à des projets internes d'efficacité environnementale qui pourront être présentés par toute entité (filiale ou direction fonctionnelle) et qui auront démontré l'additionnalité environnementale et l'intérêt économique.

Par ailleurs, un effort sera mené pour élargir le périmètre du profil environnement (Scope 3 tel que défini par le GHG Protocol⁽¹⁾) et pour améliorer la gestion des déchets (reporting, valorisation).

En 2012, dans les activités de financements, le montant des « financements verts » au niveau Groupe s'élève à près d'un milliard d'euros (voir définition des financements verts dans la partie « Finance responsable » p. 174).

Société Générale a mis en place une organisation décentralisée où la gestion de l'environnement est incluse dans les missions des départements en charge de la gestion des ressources et des services dédiés dans chacune des branches. Depuis 2005, le Groupe réalise un inventaire des émissions de gaz à effet de serre conforme au GHG Protocol (standard international). Le pilotage des informations à travers un outil de reporting RSE a permis d'améliorer le suivi des indicateurs environnementaux. Le périmètre des indicateurs s'est à nouveau élargi en 2012. Il couvre désormais l'électricité consommée par les centres informatiques du Groupe en France, la quantité totale de papier consommée (papier reprographique mais aussi enveloppes, relevés de comptes, papier destiné aux clients...), les déplacements et transports de marchandises en France, les émissions de gaz fluorés des services centraux. En 2012, plus de 700 contributeurs dans 310 entités (filiales, succursales, bureaux de représentation, immeubles centraux, directions régionales) occupant 7 849 bâtiments dans 64 pays, ont participé à la campagne de collecte annuelle des indicateurs environnementaux.

(1) Le Scope 3 correspond aux autres émissions indirectes résultant des activités de l'entreprise, qui proviennent des autres sources que celles liées à l'énergie et dont l'entreprise n'est pas propriétaire.

De plus, certaines entités du Groupe sont certifiées ISO 9001 : ALD France, ALD Hungary, ALD Italy, ALD Luxembourg, ALD Maroc, ALD Brésil, ALD Netherlands, ALD UK, Sogecap France, Sogessur France, Franfinance, SGEF France. D'autres sont certifiées ISO 14001 : ALD UK, ALD Sweden, CGA.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Un programme de formation au développement durable et à la RSE (*e-learning* et présentiel) est disponible pour l'ensemble des collaborateurs et des managers du Groupe depuis 2009. Un site intranet (en français et en anglais) permet aux collaborateurs de s'informer sur les enjeux du développement durable en général et pour le secteur bancaire en particulier et de prendre connaissance des actions menées par Société Générale.

Des conférences sur les sujets du développement durable ont lieu régulièrement pour le personnel. Un affichage périodique portant sur les bonnes pratiques en matière d'éco-comportements est organisé à l'intérieur des locaux des immeubles centraux en France.

Depuis 2008, le Groupe organise chaque année, en décembre, la semaine Société Générale du Changement Climatique, qui se tient en même temps que les conférences de la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique. C'est l'occasion de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux des dérèglements climatiques et aux actions du Groupe. En 2012, la Semaine a porté sur les actions et les produits liés à l'environnement, mis en place dans le Groupe et qui illustrent la prise en compte croissante de l'impact environnemental. Elle a été suivie d'une conférence, dans laquelle intervenait Jean Jouzel, climatologue et vice-président du groupe scientifique du GIEC, sur le thème : « Climat : ça chauffe! ».

Depuis le second semestre 2011, une formation Référentiel Bâtiment Responsable (RBR) a été développée et porte sur l'architecture climatique, l'éco-construction et les normes et labels de construction durable. Elle propose également une initiation au logiciel d'évaluation RBR et à la politique environnementale du Groupe spécifique à l'immobilier. Cet outil est spécifiquement adapté aux métiers de la banque pour la rénovation et la construction des bâtiments afin de prioriser les efforts sur les économies d'énergies et les réductions d'émissions de CO₂. Une actualisation importante du RBR a été amorcée au cours du deuxième semestre 2012 et se poursuit en 2013.

Voir également la partie Finance responsable p. 174 pour les formations liées à l'application des critères environnementaux et sociaux dans les activités de financement.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Nos politiques et processus de management des risques de crédit intègrent, progressivement, l'évaluation des risques environnementaux (dont beaucoup sont souvent plus tangibles que les seuls risques climatiques) et sociétaux, en commençant par le secteur des financements de projets. Cet engagement s'est formalisé par l'adoption des « Principes de l'Équateur » en 2007 qui ont permis d'évaluer 60 transactions en 2012 (71 en 2011, 57 en 2010, 50 en 2009). Nos équipes d'analyse financière se sont dotées d'experts sur ces problématiques d'impact des externalités environnementales et des prix du carbone sur la valorisation des acteurs des différents secteurs économiques. Elles cherchent à mieux comprendre en permanence comment les enjeux à long terme du changement climatique se matérialiseront dans les valorisations, afin de conseiller à nos clients investisseurs des stratégies boursières anticipatrices. 14 personnes sont dédiées à l'analyse E&S des projets et au potentiel de développement métier intégrant cette analyse. En sus, une vingtaine d'ingénieurs-conseils apportent leur vision sur des secteurs spécifiques.

Aucun moyen spécifique consacré à la prévention des risques environnementaux et des pollutions pour le compte propre n'est prévu compte tenu de la nature des activités du Groupe.

Voir également les parties Finance responsable et Principes de l'Équateur p.176.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours

Aucune provision spécifique pour risque environnemental n'est prévue compte tenu de la nature des activités du Groupe.

Pollution et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

TRANSPORTS

Éco-mobilité :

En 2012, la filiale de leasing automobile, ALD Automotive a lancé le programme « *ALD newmobility* » qui propose des actions concrètes pour répondre aux nouvelles attentes de mobilité de ses clients. Parmi celles-ci, *ALD sharing* est une solution d'autopartage destinée à être utilisée par tous les employés d'une entreprise réduisant ainsi le parc automobile. En 2010, cette solution de véhicule en libre-service a été mise en place au siège du Groupe à La Défense. L'offre est composée désormais de six véhicules à faibles émissions de CO₂ dont un véhicule hybride et un électrique. En 2012, le système a été ouvert aux déplacements personnels des employés pour optimiser les usages dans la logique de l'économie de la fonctionnalité. ALD newmobility présente d'autres offres combinant des solutions de locations multimodales : *ALD switch* (location d'une petite voiture avec un forfait de location courte durée, d'où choix du véhicule en fonction de l'utilisation ; *7 Wheel Lease* et *6 Wheel Lease* (location d'une voiture avec celle d'un scooter) ; *ALD Raillease* (abonnement de train et location longue durée d'un véhicule) ; *ALD 2 Wheels* (location longue durée de deux-roues (scooters et motos) ; *ALD companybike* (possibilité d'inclure un vélo au contrat de location).

Un guide à l'éco-conduite en France a également été publié afin de conseiller les conducteurs sur un style de conduite moins impactant pour l'environnement (en moyenne, baisse de la consommation de 25 %).

Par ailleurs, ALD Automotive propose une gamme de services d'accompagnement dans la mise en place d'une démarche plus respectueuse de l'environnement *ALD Bluefeet* (analyse et leviers de réduction des émissions de CO₂ de la flotte, programme de compensation, formation à l'éco-conduite).

Solutions de financement et d'assurance de véhicules

Société Générale a proposé un crédit « vert » dans son offre « Essentiel Auto » pour le financement d'une voiture hybride ou électrique à un taux préférentiel de 4,20 % (TAEG fixe) jusqu'au 31 octobre 2012, sur une durée de 12 à 84 mois. Au 31 décembre 2012, 284 dossiers « Expresso Voitures Propres » ont été décaissés pour 4,34 M EUR. Avec les « Plus » de l'offre assurance auto de Sogessur, les petits rouleurs (effectuant moins de 6 000 km/an) et propriétaires de véhicules propres (rejetant moins 120 g de CO₂/km) bénéficient d'avantages sur les cotisations.

Financements des infrastructures

En 2012, à titre d'exemple, Société Générale a été chef de file du financement du projet de renouvellement et de modernisation du parc du réseau de bus de la Communauté d'agglomération dijonnaise. Le marché de 102 bus hybrides (conception, construction et maintenance partielle) représente 53 M EUR attribué au consortium Heuliez Bus (Iveco/Fiat Group) – Barclays Infrastructure Fund. Cette technologie hybride permet de diminuer la consommation de carburant et donc les émissions de CO₂, de réduire les nuisances sonores tout en offrant un plus grand confort aux passagers.

Société Générale est la première banque de financement privé du programme français partenariat public privé (PPP) de réseau ferroviaire à grande vitesse. La dérivation Nîmes - Montpellier, le plus récent des trois projets ferroviaires, sera la première voie à grande vitesse destinée à la fois au transport de voyageurs et au fret. Le projet permettra de raccourcir le temps de trajet entre Paris et Montpellier de 20 minutes et de réduire le transport routier de 3 000 poids-lourds par jour sur les autoroutes.

Trajets domicile-travail

Le choix de localisation du siège à La Défense a notamment été déterminé en fonction de la proximité d'un nœud de transports en commun (La Défense/Val-de-Fontenay). Une démarche de plan de déplacement inter-entreprises à laquelle participe Société Générale a été initiée par la Chambre de Commerce et d'Industrie au cours du second semestre 2012 et se poursuivra en 2013.

Depuis octobre 2007, Société Générale propose un service de covoiturage pour ses collaborateurs en Île-de-France (France). Près de 5 000 collaborateurs se sont déjà abonnés sur le site Internet dédié www.roulons-ensemble.com.

Voyages professionnels

En 2012, les collaborateurs du Groupe ont parcouru 390 M km en train, avion et voiture, ce qui correspond à 2 483 km par occupant. Le Groupe enregistre ainsi une baisse de plus de 27 % de ses déplacements par occupant par rapport à 2011, qui s'explique essentiellement par une baisse des déplacements en avion, due à la diminution de l'activité économique mais également aux actions engagées depuis plusieurs années.

Une instruction interne prônant la limitation des voyages professionnels et la préférence au train par rapport à l'avion quand la distance le permet, a été actualisée en 2012. Les transports en avion court-courrier ont baissé au profit du train.

Les systèmes d'audio et de vidéoconférences sont encouragés pour limiter les déplacements professionnels. Une nouvelle gamme d'offres collaboratives à distance a été mise en place en 2012 (*Team@nywhere*) et comprend une offre de messagerie instantanée, une offre audio et web conférence et une offre de visioconférence, contribuant ainsi à réduire les déplacements professionnels. La visioconférence est utilisée largement grâce notamment à l'installation de salles spécifiquement dédiées à cette utilisation (Réseaux France, SG GSC Bangalore, Axus Italiana, Parel, SG Private Banking Suisse...).

Société Générale mène des efforts pour réduire l'empreinte carbone de son parc automobile. En 2009, un programme « *Group Car Policy* » a été lancé en France avec l'ambition de limiter les impacts environnementaux de la flotte automobile du Groupe par la sélection de modèles de véhicules moins émetteurs et des mesures d'accompagnement comme la formation à l'éco-conduite. Chaque année, le taux moyen de CO₂ par km du parc renouvelé est réduit lors des appels d'offres. Depuis le début du projet en 2009, ce taux est passé de 123,9 g/km de CO₂ à 86,7 g/km de CO₂ en 2013⁽¹⁾. À fin 2012, la moyenne du parc de Société Générale en France se situe à 111 g/km de CO₂ et à 129,6 g/km au niveau mondial.

Transport marchandise

En 2012, pour la première année, Société Générale a collecté pour la France et dans le cadre de sa nouvelle stratégie d'élargissement du Scope 3, les données d'émissions de CO₂ issues du transport de marchandises (transports de fonds, du courrier et des colis ainsi que les navettes courriers entre les sites des services centraux) correspondant à 2 267 tonnes de CO₂. Des démarches de mutualisation et d'optimisation des flux de transport liés aux services bancaires ont été engagées en 2011 et poursuivies en 2012 sur les deux réseaux français Société Générale et Crédit du Nord.

AUTRES REJETS DANS L'AIR

Société Générale a conseillé le projet de financement de Citadel Capital de 2,6 Md USD d'une nouvelle raffinerie près du Caire. Cette nouvelle exploitation a pour objectif de transformer les résidus pétroliers provenant de raffineries égyptiennes en produits plus propres. Les distillats moyens et composés produits répondent à des normes internationales de qualité élevée et la production est destinée au marché intérieur égyptien.

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Au niveau Groupe, en 2012, la production de déchets est estimée à 15 703 tonnes. 170 tonnes de déchets alimentaires ont été récupérés sur les trois tours des immeubles centraux pour la méthanisation et ont permis de produire 59 MWh d'électricité. Plusieurs initiatives de sensibilisation ou de tri dans les filiales du Groupe ont par ailleurs été mises en place ou reconduites : la sensibilisation interne sur l'environnement (C.G.A, SG Private banking Suisse, Banco SG Brasil), la mise en place du tri des déchets (SG Hong Kong, Banque Paribas, Komerční Banka en République tchèque), la sensibilisation des employés à manger plus de produits naturels et moins d'aliments transformés (SGSS Royaume-Uni).

Société Générale sensibilise sur les déchets à travers des partenariats et des actions : en Guinée Équatoriale, soutien financier du premier carnaval écologique organisé par l'Institut Français de Malabo autour des déchets et du recyclage ; reconduction du partenariat de SG Maroc et de l'association Mawarid dans le cadre du projet « Maroc sans sacs plastiques » ; en Croatie, poursuite du projet de nettoyage des fonds marins de l'Adriatique ; organisation par Société Générale Burkina Faso de la journée de sensibilisation à la salubrité pour attirer l'attention de la population burkinabè sur l'utilisation abusive des sacs plastiques.

Dès 2009, une instruction interne s'appliquait au traitement des déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE) au niveau Groupe. En France, un accord a été signé avec les entreprises du secteur adapté pour le traitement et le recyclage des équipements électroniques. Plus de 1 000 tonnes de DEEE ont ainsi été traitées. En 2012, l'accord a été complété par un service « clé en main », Mbox, qui facilite le stockage, la collecte et le recyclage.

Société Générale a mis en place, en 2012 dans les immeubles centraux, un processus depuis l'enlèvement du mobilier de bureau jusqu'au recyclage ou la remise en état pour réutilisation. La traçabilité et la revalorisation des mobiliers est ainsi assurée. Dans le même esprit, depuis juin 2012, un projet « *Re-entry* » de reprise de dalles de moquettes usagées dont l'objectif est l'élimination, d'ici 2020, de l'impact environnemental, basé sur le cycle de vie du produit, a été initié.

(1) Pour 2013, estimation selon les volumes attribués dans l'appel d'offres.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité Non significatif dans l'activité exercée.

Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La consommation d'eau du Groupe est de 1,64 millions de m³ en 2012. Certaines entités sont dans l'impossibilité matérielle d'individualiser leur consommation (notamment en cas de copropriété, le coût de la consommation d'eau étant inclus dans les charges liées à la gestion de l'immeuble et ne peuvent donc reporter leur consommation). La consommation moyenne globale a augmenté de 3,5 % par rapport à 2011. Cette évolution s'explique essentiellement par l'intégration de la filiale Rosbank dans le périmètre de reporting en 2012.

Par ailleurs, en 2012, plusieurs entités (ALD UK, Banque de Polynésie, SG Calédonienne de Banque, SG de banques au Cameroun, Komerční Banka, BRD, SG Srbija, SG Hambros B&T (Gibraltar), Réseaux France, Immeubles centraux...) ont adopté des solutions techniques permettant une limitation des débits d'eau: installation d'économiseurs d'eau ou de robinets pousoirs, mise en place de détecteurs de présence au niveau des robinets, installation de chasses d'eau double débit, changement et amélioration des équipements, pose d'urinoirs secs, mise en place de dispositifs de télécomptage dans les agences les plus consommatrices, diminution du nombre de climatisations à eau perdue.

Des efforts de sensibilisation des collaborateurs ont été menés à travers le Groupe. En octobre 2012, Société Générale a hébergé une conférence organisée par UNEP-FI sur le sujet de la croissance économique dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau: « *Pursuing economic growth in a water scarce 21st century* » et réunissant divers intervenants (ONG, consultants, agences de notation, industriels).

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

CONSOMMATION DE PAPIER

En 2012, un appel d'offres papier a été lancé ayant pour objectif la sélection d'un papier répondant à des exigences environnementales fortes et de critères d'analyse de cycle de vie du produit. Un questionnaire basé uniquement sur le cycle de vie du papier (matières premières, transport, procédé de fabrication de la pâte, procédé de fabrication de la feuille, gestion des déchets) a été envoyé aux prestataires. Des audits ont ensuite été réalisés chez les papetiers présélectionnés avec ces critères.

La consommation totale de papier recensée dans le Groupe s'élève à 15066 tonnes en 2012, donnée publiée pour la première fois en 2012. Elle intègre tous les types de papier (imprimés, enveloppes, papier reprographique, papier à destination des clients, relevés de compte). La consommation de papier de bureau dans le Groupe a été de 7483 tonnes en 2012, soit 52,5 kg par occupant, en baisse de 3,3 % en un an en valeur absolue.

Optimiser les consommations de papier

De nombreuses entités ont mis en place des systèmes de dématérialisation (relevé de compte électronique, supports numériques des dossiers, signature électronique, facturation électronique...):

- les Réseaux France proposent depuis 2006 un relevé de compte en ligne. Fin 2012, on comptait 1 450 979 abonnés couvrant 4 442 283 prestations (un client pouvant détenir plusieurs prestations comme par exemple un relevé de compte et un relevé de Livret A), soit une progression de 16,5 % par rapport à fin 2011 ;
- la solution de souscription 100 % dématérialisée (Démat+) est proposée au crédit à la consommation ainsi que pour les prêts projets en France par Société Générale et Franfinance ;
- ont été mises en place la dématérialisation et la centralisation des imprimés Titres utilisés par les agences sur la base documentaire du conseiller (économie de 76 000 imprimés et gain commercial de 380 000 EUR) la dématérialisation des factures (ALD e-factures, ALDInvoice ou ALD demat), ou encore du relevé de compte (en 2010, dans le cadre de la carte affaires Environnement) ;
- en Lituanie, mise en place la numérisation et la signature automatique pour des documents internes.

Diverses campagnes de sensibilisation sur le sujet du papier à destination des salariés du Groupe ont également été menées courant 2012 (par exemple chez CGA).

En dehors de ces aspects (voir également la partie « mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets » p. 166), aucune mesure spécifique consacrée à la consommation des matières premières en général pour le compte propre n'est prévue compte tenu de la nature de l'activité de la société.

La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Consommation d'électricité

La consommation d'électricité en 2012 est de 653 GWh pour un périmètre couvrant 145 449 occupants dans 62 pays. La légère augmentation constatée de la consommation d'électricité en données brutes s'explique par l'accroissement de la couverture du périmètre avec l'introduction de Rosbank, la filiale russe. Sans celle-ci, la consommation est fortement en baisse. En revanche, en valeur relative, la consommation reste quasi constante par occupant.

Consommation de gaz, de fioul et des autres fluides énergétiques (vapeur, eau glacée)

La consommation de gaz en 2012 est de 122 GWh pour 69 729 occupants dans 21 pays. L'augmentation de la consommation s'explique par deux corrections de mesure des consommations au Royaume-Uni et en Italie équivalent à 5 GWh.

La consommation de fioul et des autres fluides en 2012 est de 98 GWh. La diminution constatée par rapport à 2011 en données brutes s'explique principalement par les actions menées dans chaque entité.

Consommation totale d'énergie

La consommation totale d'énergie s'établit à 873 GWh pour 145 449 occupants dans 62 pays (dont la partie de Rosbank de la région de Moscou), alors qu'elle était de 875 GWh en 2011 sans Rosbank. Malgré l'inclusion de la région de Moscou de Rosbank en 2012, le ratio de la consommation d'énergie par occupant reste légèrement en baisse (- 0,4 %) et celui par m² diminue plus fortement de - 3,3 % par rapport à 2011.

MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'efficacité énergétique est devenue un axe majeur de la politique environnementale. Depuis 2007, année de référence, la consommation a baissé de 11,5 % par occupant et de 4,1 % par m² s'établissant à 218 kWh/m²/an. La nouvelle stratégie a pour but d'accélérer cette baisse.

Les systèmes de mesure et de télécomptage qui se mettent en place, permettent de mieux connaître les postes de consommations et donc de mieux agir pour les réduire. Par exemple, en France, 100 agences ont été équipées en 2012 de systèmes de télécomptage énergies et eau, ce qui a permis de centraliser, de détecter les anomalies (fuite d'eau, chauffage le week-end...) et de déclencher rapidement et directement les interventions de maintenance. En 2012, le pilotage énergétique des immeubles centraux avec un prestataire unique a permis la gestion de l'ensemble des fluides (électricité, eau chaude, eau glacée, eau de ville, tous fluides achetés à l'extérieur) avec la fixation d'un objectif de réduction de 5 % de la consommation d'énergie fixé en début de contrat fin 2011. Un comité énergie définit les plans d'actions à réaliser et suit l'avancement des actions ce qui permet de suivre leur évolution. En parallèle, un rapport mensuel d'activité sur l'ensemble des immeubles centraux a vu le jour et permet de suivre et de tracer les progrès des actions du *Facility Manager*.

Les démarches de certification se poursuivent aussi bien pour les immeubles en exploitation que pour les nouveaux immeubles. Au niveau des immeubles centraux, un audit énergétique réalisé au 1^{er} semestre 2012 dans l'immeuble d'exploitation HQE Granite a permis de vérifier l'efficacité énergétique de l'immeuble, et d'identifier des pistes d'améliorations. La reprise à bail, en France, d'un immeuble construit dans les années 1990, rénové par le propriétaire avec une démarche de certification HQE rénovation a été réalisée en 2012 en intégrant les dernières technologies en matière de construction BBC. La filiale tchèque de Société Générale, Komerční banka, a construit un nouvel immeuble, équipé des dernières technologies correspondant à la certification internationale BREEAM.

Au travers des filiales, des actions de performance énergétique peuvent être recensées : travaux d'isolation (Société Marseillaise de Crédit, Crédit du Nord Social), mise en place de détecteurs de présence ou de LED (BRD, ALD Automotive Ukraine, Banque Rhône Alpes, Crédit du Nord, Société Marseillaise de Crédit, BFCOI Mayotte), installation de système de gestion ou de rationalisation des consommations (SG Hambros LTD, ALD U.K Bristol, SG Srbija), le remplacement des chauffages et climatiseurs par des systèmes plus performants (Banque Rhône Alpes), l'installation de brise soleils (ALD Maroc), la nomination d'un correspondant RSE chargé d'établir un plan d'action par agence (CGI), un projet de partenariat sur le climat avec Dong Energy (ALD Automotive Denmark), installation d'horloges sur certains équipements

(BFCOI Mayotte, SG Côte d'Ivoire), extinction automatique des PC la nuit et les week-ends (Sogecap), campagne de sensibilisation (Tchad, Burkina Faso, Brésil, Sénégal, Mauritanie, Bulgarie, Paris...).

Dans le même esprit, Société Générale promeut la performance énergétique en soutenant ses clients. À titre d'exemple :

- en Albanie, accord de coopération avec l'International Finance Corporation (IFC du groupe Banque Mondiale) pour le lancement d'un prêt Efficacité énergétique. Avec ce produit, la Banque espère contribuer aux objectifs de réduction de la consommation énergétique du pays fixés à moins 9 % d'ici 2018. L'offre « E3 » est proposée à la clientèle depuis octobre ;
- en Serbie, lancement d'une nouvelle offre de prêt aux particuliers leur permettant d'améliorer l'efficacité énergétique de leur résidence dans le cadre de la participation des banques au programme d'optimisation énergétique impulsé par le gouvernement serbe ;
- en Roumanie, signature de deux accords de financement avec la BERD pour des projets d'optimisation énergétique d'un montant total de 30 M EUR ;
- en Macédoine et en Serbie, contribution au programme de financement de l'énergie durable dans l'ouest des Balkans, mis en place par la BERD dans le cadre du programme *WeBSEFF (Western Balkans Sustainable Energy Financing Facility)* qui s'appuie sur le réseau bancaire local afin d'accompagner les entreprises ;
- au Sénégal, signature d'un partenariat entre SGBS et une entreprise à vocation sociale, engagée dans la promotion de la finance carbone et dont le but est de diffuser des foyers améliorés dans les milieux ruraux ;
- en France, suite à l'adoption dans la loi de finances 2009 de l'Eco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ), Société Générale a initié en 2012, 1 576 prêts pour 28 M EUR soit depuis l'origine 11 596 prêts pour 197 M EUR. Dans le prolongement de cette démarche, Société Générale a mis en place deux prêts permettant de financer des équipements et des travaux générant des économies d'énergie sur des logements dont la construction est achevée depuis plus de deux ans, le « Prêt Espresso Développement Durable » et le « Prêt Développement Durable » en fonction du montant des travaux financés. Pour les Prêts Développement Durable, on décompte à fin 2012, 914 prêts pour 11 M EUR soit depuis 2007, 11 387 prêts pour 141 M EUR ;
- depuis 2012, en France, la Direction régionale de Bordeaux a été choisie pour tester un partenariat avec une PME qui permet aux clients qui font des travaux d'économie d'énergie dans leur logement d'obtenir une « subvention » correspondant aux CEE (certificats d'économie d'énergie) générés par les travaux réalisés. Le dispositif pourrait être étendu à l'ensemble du réseau.

RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2012, l'électricité « verte » représente dans le Groupe autour de 29 % de l'ensemble de la consommation d'électricité du Groupe avec 188 GWh en progression par rapport à 2011 et 42 % en France. Cette politique d'achat d'électricité certifiée d'origine renouvelable a débuté en 2005.

En 2012, les pays où les entités Société Générale ont recours à l'électricité verte sont : France, Allemagne, Suisse, Belgique, Luxembourg, Portugal, Royaume-Uni, Canada, Polynésie, Burkina Faso et Roumanie. Cette politique d'achat d'électricité renouvelable a permis d'éviter l'émission de 32 736 tonnes de CO₂ en 2012.

Le Groupe produit 434 MWh d'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques et à la méthanisation des déchets alimentaires issus de la restauration collective :

- depuis 2009, l'agence de Faaa en Polynésie a été le premier bâtiment du Groupe à produire sa propre électricité via des panneaux solaires ; en 2012, des extensions ont été réalisées (191 631 kWh produits en 2012) ;
- depuis février 2010, Société Générale de Banques au Burkina couvre environ un quart de la consommation d'électricité de son siège grâce à l'installation de 504 panneaux photovoltaïques sur les toits de ses bâtiments avec une production en 2012 de 125 MWh ; représentant ainsi la plus grande centrale solaire connectée au réseau d'Afrique de l'ouest ;
- l'immeuble Nantes Beaujoire (SGSS) est équipé de panneaux photovoltaïques en façade depuis juillet 2010, qui lui ont permis de produire 28 MWh en 2012 ;
- Pema GmbH, en Allemagne, est également équipé de panneaux photovoltaïques, assurant sur l'année 2012 la production de 30 MWh ;
- les trois tours du Siège récupèrent les déchets alimentaires de la restauration collective pour les transformer en bioénergie (méthanisation), soit 59 MWh.

Forte de son réseau de panneaux solaires, Société Générale de Banques au Burkina a lancé un Prêt Énergies Renouvelables (PER) pour financer exclusivement l'installation d'équipements utilisant une source d'énergies renouvelables pour couvrir les besoins domestiques ou professionnels ; elle a noué un partenariat avec un institut expert dans le domaine des énergies renouvelables.

Dans le même domaine, Société Générale a lancé une nouvelle gamme d'Assurance Habitation à destination des particuliers proposant une plus grande modularité, des garanties personnalisables, des services d'assistance renforcés et quatre packs optionnels, pour répondre à des univers de besoins spécifiques, notamment le Pack Environnement qui permet de couvrir les installations productrices d'énergies « vertes », panneaux solaires ou pompes à chaleur par exemple.

En Chine, Société Générale a financé et installé trois lots d'équipements solaires destinés à des écoles primaires situés dans la montagne de Daliangshan. Trois membres du personnel étaient chargés de la mise en œuvre technique du projet : acheminement, installation, connexion.

En Guinée, Société Générale a offert du matériel informatique et des panneaux solaires photovoltaïques à une Fondation Internationale qui a pour objectif principal d'aider les enfants souffrant de handicap moteur et de maladies neuromusculaires en particulier.

Des opérations plus importantes ont été également réalisées comme lorsque Societe Generale Srbija a accordé son premier prêt pour la construction d'une petite centrale hydroélectrique ou, au Mexique, le Groupe a financé deux parcs éoliens d'exploitation de 102 MW situés dans la région Oaxaca.

L'utilisation des sols

Non significatif dans l'activité exercée.

Changement climatique

Les rejets de gaz à effet de serre

Société Générale a publié en mai 2011 des Principes Généraux Environnementaux et Sociaux (E&S) reflétant une démarche d'amélioration continue. Les politiques sectorielles portent sur les secteurs identifiés comme sensibles dans lesquels elle joue un rôle actif (pétrole et gaz, industrie minière, etc.) (Voir également la partie Finance responsable p. 174).

Le secteur des centrales thermiques au charbon – particulièrement émetteur de CO₂ – fait l'objet d'une politique spécifique. Toute nouvelle centrale de ce type doit, entre autres, disposer d'une efficacité énergétique acceptable en utilisant les meilleures technologies disponibles. En 2012, cette efficacité minimum est fixée à 43 % dans les pays à revenu élevé et 38 % dans les autres pays, pour prendre en compte le différentiel économique.

De même, dans le domaine pétrolier et l'extraction minière, une attention particulière est portée sur les impacts potentiels des opérations de ses clients sur le climat. Société Générale reconnaît ainsi que leur exploitation nécessite une évaluation et une gestion des risques E&S approfondies. Cela inclut une vérification spécifique de différents aspects dont les émissions atmosphériques en utilisant plusieurs standards (comme le Partenariat Mondial pour la Réduction des Gaz Torchés...).

Au Brésil, un partenariat a été mis en place entre ALD Automotive et l'Institut brésilien de la forêt afin de neutraliser les émissions de gaz à effet de serre de la flotte de véhicules d'ALD en plantant des arbres.

Au-delà des projets liés aux métiers de Société Générale, de nombreuses actions pour compte propre ont été menées en vue de lutter contre le changement climatique : de manière transversale, par des programmes déployés par le Groupe, notamment sur l'efficacité énergétique (programmes « Green IT » et « Bâtiment responsable ») et également par des plans d'actions de réduction mis en place par les lignes métiers.

Par exemple, tous les groupes frigorifiques des immeubles centraux (Tigery, Cap 18, Niemeyer II, Polar), fonctionnant au R22, ont été remplacés par des machines fonctionnant au R134a pour supprimer les fuites de gaz détériorant la couche d'ozone et limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les émissions issues des gaz fluorés ont été recensées en 2012 dans les immeubles centraux et intégrées dans le Scope 1 du bilan GES du Groupe.

De même, les émissions dues aux transports de marchandises pour la France, les émissions de la consommation totale de papier et celles des consommations d'énergies des centres informatiques hébergées ont pour la première fois été reportées au bilan du Groupe. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la nouvelle ambition environnementale du Groupe qui consiste à mesurer de mieux en mieux les émissions GES liées à ses activités.

Au-delà de la mesure qui permet de mieux identifier les périmètres d'actions, toutes les actions relatives au transport, à la consommation de papier et aux émissions directes et indirectes liées à l'énergie ont pour objectif de réduire les émissions de GES du Groupe. Les émissions 2012 (sur un périmètre couvrant 89 % des collaborateurs) sont estimées à 319 961 tonnes (relatives aux transports professionnels et marchandises, à la consommation totale de papier (papier bureau, destiné à la clientèle, enveloppes, relevés de compte) et aux émissions directes et indirectes liées à l'énergie, centres informatiques hébergés en France compris) soit 2,25 tonnes d'équivalent CO₂ par occupant. Le bilan GES 2012 de Société Générale tel qu'il est publié est difficilement

comparable avec les données publiées les années précédentes car il a été doublement étendu : d'une part, l'inclusion progressive de sa filiale russe Rosbank aura un impact important sur les consommations compte tenu de sa taille, aujourd'hui seule la région de Moscou étant couverte (soit un quart des effectifs), pour une couverture à 100 % en 2014 ; d'autre part l'élargissement progressif du Scope 3 du GHG Protocol en fonction de la disponibilité et de la robustesse des données (inclusion en 2012 des transports marchandises en France, de la totalité du papier et des énergies des centres informatiques hébergés en France). Néanmoins, à périmètre constant (entités et étendue du Scope 3), les émissions par occupant seraient passées de 2,06 tonnes de CO₂ par occupant en 2011 à 1,99 tonnes de CO₂ par occupant en 2012, soit une baisse de 3,6 %.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

À travers ses activités et implantations dans les pays émergents et en développement (Afrique, Asie, Europe de l'Est...), le Groupe accompagne les acteurs économiques de ces régions pour investir dans les infrastructures, les technologies et les outils industriels modernes tendant vers un développement économique peu consommateur de carbone et des stratégies d'adaptation au changement climatique (voir les parties sur le transport, les énergies pour des illustrations).

Société Générale participe à différentes initiatives de réflexion et d'échanges de bonnes pratiques de la profession en matière de lutte contre le changement climatique et d'adaptation aux conséquences (Equator Principles, UNEP-FI, IFC, EpE, Observatoire de la RSE). À ce titre, le Groupe est impliqué avec d'autres acteurs financiers et d'autres parties prenantes à l'élaboration d'une méthodologie de *reporting* des émissions du Scope 3 du secteur financier (voir également la partie finance responsable).

Protection de la biodiversité

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Dans le cadre des principes généraux environnementaux et sociaux, en 2012, Société Générale a établi une politique transversale sur la biodiversité.

La conservation de la biodiversité, le maintien des services éco-systémiques et la gestion durable des ressources naturelles vivantes sont des aspects clés à prendre en compte.

La banque a défini divers critères de biodiversité et établi des seuils et exigences qui intègrent son processus de décision pour la fourniture de services bancaires et financiers. En parallèle, elle encourage ses clients à participer à des initiatives volontaires et prendre des engagements vis-à-vis des principes, conseils et objectifs de documents standards relatifs à la biodiversité : la Convention sur la diversité Biologique, le *Business and Biodiversity Offset Programme*, le rapport « *The Economics of Ecosystems and Biodiversity* ». Elle s'appuie également sur des outils comme ceux développés par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) pour mener à bien ses évaluations.

Par exemple, la Banque a accepté de financer une centrale électrique au Cameroun après avoir analysé son impact sur divers critères sociaux et environnementaux (rejets dans l'air, biodiversité, impact économique, héritage culturel notamment) et fait son évaluation au regard des Principes de l'Équateur. Afin de maintenir le niveau de performance évalué, les clients se sont engagés à mettre en place un plan de gestion qui sera audité annuellement.

Au quotidien, Société Générale soutient le financement d'actions menées par l'Office National des Forêts (ONF), à travers la Carte affaires Environnement proposée à ses clients et qui permet de verser 5 centimes d'euro à l'ONF pour chaque paiement effectué avec la carte, les relevés de carte étant en sus dématérialisés. Les versements sont destinés à financer des projets liés à la protection de la biodiversité et à la reforestation. En 2012, avec 20 000 détenteurs de cartes affaires Environnement, 50 000 EUR ont été versés à l'ONF et ont permis de financer deux projets de reboisement, dans les forêts communales d'Arras en Lavedan et d'Argelès Gazost en Hautes-Pyrénées. Cette carte affaires Environnement est la nouvelle carte professionnelle des collaborateurs Société Générale.

Enfin, Société Générale mobilise également ses collaborateurs dans des actions de volontariat en faveur de la biodiversité :

- le nouvel immeuble construit par Komerční Banka en 2012 et équipé des dernières technologies en matière d'efficacité énergétique se distingue également du point de vue de la prise en compte de la biodiversité urbaine. Il dispose en effet d'un nichoir sur son toit ainsi que d'un lieu réservé à la reproduction des lézards ;
- Société Générale Bénin a apporté son soutien au ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme du Bénin dans ses activités de reboisement des forêts. À l'occasion de la semaine de la solidarité du Groupe en juin, la filiale a mobilisé une centaine de collaborateurs pour planter 841 plants d'acacia culiformis sur une superficie de près d'un hectare. Cette initiative sera prolongée par le suivi pendant trois ans des plants mis en terre ;
- en Bulgarie, Societe Generale Expressbank dans le cadre de son partenariat pour la préservation de la nature bulgare signé sur deux ans avec WWF, a réuni plus de 370 collaborateurs accompagnés de leurs enfants pour participer à l'initiative « Journée Verte ».

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	Unités	Rosbank inclus	Hors Rosbank			Année de référence
		2012	2012	2011	2010	2007
Politique générale en matière environnementale						
Nombre total de collaborateurs du Groupe	-	154 009	137 474	139 896	139 065	134 738
Nombre total d'occupants recensés dans le reporting	-	147 629	142 889	146 672	143 154	118 183
Couverture du périmètre de collecte ⁽¹⁾	%	92 %	99,7 %	99 %	97 %	76 %
Surface totale recensée	m ²	4 043 268	3 921 639	3 908 465	3 815 373	3 499 265
Pollution et gestion des déchets						
Déchets	tonne	15 703	15 703	14 145		
Couverture ^{(1) (2) (3)}	%	62 %	70 %	74 %		
déchets recyclés en %	%	27 %	27 %	30 %		
dont déchets recyclés	tonne	4 237	4 237	4 201	12 136	14 405
Déplacements professionnels	million de km	390	381	488	463	455
Couverture ⁽¹⁾	%	98 %	98 %	97 %	91 %	78 %
Déplacements professionnels par occupant	Km	2 483	2 715	3 412	3 395	3 853
avion	million de km	167	159	273	248	288
train	million de km	41	40	43	39	33
voiture	million de km	182	182	172	176	134
Utilisation durable des ressources						
Consommation d'eau	million de m³	1,64	1,55	1,58	1,50	1,56
Couverture ^{(1) (3)}	%	69 %	74 %	74 %	71 %	50 %
Consommation totale de papier⁽⁴⁾	tonne	15 066	14 842			
Couverture ⁽¹⁾	%	91 %	98 %			
Consommation de papier de bureau	tonne	7 483	7 279	7 742	7 960	7 621
Couverture ⁽¹⁾	%	89 %	96 %	98 %	97 %	84 %
Consommation de papier de bureau par occupant	Kg	52,5	52,8	53,6	55,8	61,2
dont papier de bureau recyclé	%	39 %	40 %	38 %	38 %	15 %
Consommation totale d'énergie	GWh	873	847	875	859	764
Couverture ⁽¹⁾	%	90 %	98 %	98 %	94 %	75 %
Consommation totale par occupant	KWh	6 002	6 021	6 025	6 121	6 781
Consommation totale par m²	KWh	218	218	225	227	227
Consommation totale d'électricité	GWh	653	627	651	644	524
Consommation d'électricité par occupant	KWh	4 486	4 454	4 483	4 591	4 647
Consommation d'électricité d'origine renouvelable	%	29 %	30 %	29 %	24 %	11 %
Production d'électricité d'origine renouvelable	MWh	434	434	303	144	0
Consommation d'énergie des datacenters ⁽⁵⁾	GWh	213	213	-	-	-
Changement Climatique (périmètre des émissions élargi en 2012)						
Émissions de GES^{(6) (7)}	tonne	319 961	302 138	298 562	298 618	270 529
Couverture ⁽¹⁾	%	89 %	96 %	99 %	95 %	76 %
Émissions de GES par occupant	tonne	2,25	2,21	2,06	2,14	2,36
Émissions de GES évitées ⁽⁸⁾	tonne	32 736	32 736	32 574	20 873	4 797
Émissions de GES par m ² (énergie uniquement)	Kg	59,3	56,9	57,8	58,8	56,5
SCOPE 1 ⁽⁹⁾	tonne	31 762	31 762	31 630	28 115	35 317
SCOPE 2 ⁽¹⁰⁾	tonne	205 870	189 431	192 634	194 317	159 333
SCOPE 3 ⁽¹¹⁾	tonne	82 328	80 945	74 298	76 186	75 879

(1) La couverture représente les entités ayant contribué à la donnée au prorata de leur effectif (ETP - Équivalent temps plein).

(2) Rosbank n'a pas déclaré de données pour les déchets.

(3) Pour les données eau et déchets, un taux de remontée des agences (hors réseau Société Générale France) de 65 % pondère le taux de couverture du périmètre.

(4) Inclut le papier de bureau, les documents destinés à la clientèle, les enveloppes, les relevés de comptes et les autres types de papier.

(5) Inclut les centres informatiques propres et hébergés en France. Seule la consommation d'énergie des centres informatiques propres est comptabilisée dans l'électricité totale.

(6) Gaz à effet de serre (GES).

(7) Pour l'année 2012, le périmètre des émissions de GES s'est élargi aux gaz fluorés, transport marchandise, l'ensemble du papier et aux Scopes 1 et 2 des fournisseurs de centres informatiques. Pour comparaison avec les années précédentes, hors cet élargissement, le total des émissions de GES est 279 051 tonnes équivalent CO₂ et est de 1,99 teCO₂ par occupant.

(8) Émissions de CO₂ évitées grâce à la production et la consommation d'électricité d'origine renouvelable.

(9) Comprend les émissions directes liées la consommation d'énergie et pour 2012 le périmètre est élargi aux gaz fluorés pour les services centraux.

(10) Comprend les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie.

(11) Comprend les émissions de GES de la consommation du papier de bureau et des déplacements professionnels, et pour l'année 2012, le périmètre est élargi à l'ensemble du papier, le transport marchandise périmètre France et les consommations d'énergie des centres informatiques hébergés en France.

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

En matière d'emploi et de développement régional

Au cœur de l'économie et des territoires, Société Générale de par ses activités bancaires et de financements répond aux besoins de ses clients en s'efforçant de contribuer au progrès social et économique des pays où il exerce ses activités.

La présence internationale du Groupe lui permet de jouer un rôle moteur dans le développement de ces régions où les différentes filiales opèrent de manière responsable. Il fournit des emplois aux économies locales, soutient la création et le développement des entreprises et accompagne les projets des collectivités territoriales.

Le Groupe est présent dans 76 pays – voir aussi chapitre 6, « Répartition des effectifs gérés par zones géographiques », p. 139. Fin 2012, 61,3 % des effectifs se situent hors de France dont 12,2 % dans les pays à faibles revenus ou à revenus intermédiaires (tranche inférieure)⁽¹⁾ (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Georgie, Inde, Maroc, Sénégal, Vietnam...) et 27,6 % dans des pays à revenus moyens⁽²⁾ (Algérie, Brésil, Bulgarie, Chine, Roumanie, Russie, Serbie, Tunisie...).

Société Générale continue à adapter son offre de produits et de services au niveau de maturité de chaque marché en proposant notamment des solutions novatrices pour accompagner les populations peu bancarisées, qui représentent le plus grand nombre en Afrique subsaharienne et dans une moindre mesure en Europe de l'est.

La stratégie du Groupe s'inscrit dans la durée. En 2012, Société Générale a fêté les 50 ans de ses filiales historiques Société Générale de Banques au Sénégal, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire et Société Générale de Banques au Cameroun en Afrique subsaharienne, berceau des Réseaux Internationaux, présents dans 12 pays de la région. Dans chacun de ces pays, l'ambition de la banque est d'être une banque locale, qui développe le modèle de banque universelle.

En France métropolitaine, en 2012, les Réseaux France (enseignes Société Générale et groupe Crédit du Nord) comptent 35 653 salariés (soit 23 % des effectifs du Groupe et 60 % des effectifs du Groupe en France) dont 30 124 répartis dans 3 529 agences⁽³⁾.

Ces points de vente répartis sur tout le territoire permettent une forte relation de proximité entre les clients et leurs conseillers spécialisés, pour apporter des réponses aux besoins bancaires et financiers privés et professionnels.

Soutien aux entreprises et aux particuliers

En 2012, les Réseaux France (Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama) restent pleinement engagés auprès de leurs clients et continuent de soutenir activement l'économie en accompagnant les entreprises et les particuliers dans le financement de leurs projets comme en témoigne la progression des encours de crédits au 31 décembre 2012 à 176,1 Md EUR (en hausse de + 3,2 % par rapport à 2011).

Les encours de crédits aux entreprises s'élèvent à 79,5 Md EUR (+ 3,4 % par rapport à 2011), les encours de crédits de fonctionnement progressant de + 9,0 % à 12,8 Md EUR et les crédits d'investissement de + 2,2 % à 64,1 Md EUR.

Les encours de crédits aux 11 millions de clients particuliers progressent de + 2,9 % sur la période tirés par les crédits immobiliers en progression de + 3,5 %.

Société Générale et la BEI (Banque Européenne d'Investissement) ont signé en décembre 2012 une nouvelle convention pour une ligne de crédit de 350 M EUR destinée au financement des PME. Au Maroc, Société Générale et la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement (BERD) ont conclu un partenariat pour soutenir le développement des Très Petites Entreprises (TPE) et des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Ce partenariat porte notamment sur le déblocage d'une enveloppe de financement de 20 M EUR.

(1) Tels que définis par la Banque Mondiale: Low-income + Lower-middle income economies (\$4,035 or less): http://data.worldbank.org/about/country-classifications/country-and-lending-groups#Low_income

(2) Tels que définis par la Banque Mondiale: Upper – middle income economies (\$4,036 à \$12,475): <http://data.worldbank.org/about/country-classifications/country-and-lending-groups>

(3) Sont comptés parmi les agences, les agences de rattachement, les bureaux périodiques, les guichets éclair conseil, les agences Entreprises Parisiennes et les joint ventures PRIV

Le financement des créateurs d'entreprise

Au cours de cette année, Société Générale est entré en relation avec 23 172 nouvelles entreprises créées depuis moins d'un an, soit 67 % des nouveaux clients professionnels au 30 novembre 2012⁽¹⁾⁽²⁾. Ce sont près de 530 M EUR (soit + 1,3 % par rapport à la même période en 2011) en 5 591 prêts (soit - 3 % par rapport à la même période en 2011), moyen ou long terme, qui ont été octroyés à des entreprises ayant été créées depuis moins d'un an. Société Générale est ainsi la première banque non mutualiste dans la distribution des prêts à la création d'entreprise avec 11 % de part de marché⁽³⁾.

L'accompagnement des créateurs par un réseau spécialisé augmentant sensiblement le taux de survie des nouvelles entreprises (taux de survie de 87 % à trois ans et 84 % à cinq ans⁽⁴⁾ contre un taux de survie au niveau national de 66 %)⁽⁵⁾. Société Générale s'appuie sur ces réseaux et les promeut auprès de ces clients pour un accompagnement adapté. Elle compte, en autres, parmi ses partenaires CCI Entreprendre en France, Initiative France, le réseau des Boutiques de Gestion, le MoovJee (Mouvement pour les Jeunes et les Étudiants Entrepreneurs), l'Adie (Association pour le droit à initiative économique) et la « Fondation de la 2^e chance » – voir chapitre 7, « Microfinance », p. 177.

Société Générale a pour objectif d'être présent le plus en amont possible de la création d'entreprise, notamment par l'accompagnement des jeunes dès l'apprentissage ; elle aide les jeunes apprentis de l'artisanat à financer leur projet pendant leurs études grâce au « prêt apprenti artisan ». Elle s'associe également aux « Meilleurs Ouvriers de France » pour promouvoir l'apprentissage au travers du concours national « Un des meilleurs apprentis de France » qui s'adresse aux futurs artisans.

Elle participe aux principaux salons dédiés à la création d'entreprise (Franchise Expo, Salon des entrepreneurs de Paris, de Lyon et de Nantes), autant d'occasions de conseiller et orienter les nombreux porteurs de projets. En 2012, Société Générale a renouvelé l'opération Jurys « Création d'entreprises » avec le mastère HEC-Entrepreneurs et l'association Nos Quartiers ont des Talents – voir aussi chapitre 7, « Des initiatives Société Générale pour l'emploi », p. 176.

Société Générale Equipment Finance (SGEF) présent dans 16 pays avec 3000 salariés, accompagne les PME pour leurs investissements, soit pour le renouvellement de leur matériel et de leurs actifs, soit pour leur développement. Cette année, SGEF a reçu de Leasing Life le prix « SME Champion 2012 », en plus du prix « European Lessor of the Year », pour récompenser l'assistance offerte par SGEF à plus de 140 000 PME à travers toute l'Europe (soit 65 % de son portefeuille) et son implication dans ce secteur.

Le financement des collectivités territoriales françaises et les partenariats public privé

Société Générale contribue depuis plus d'une vingtaine d'années au financement du secteur public et parapublic ; il finance ainsi des investissements d'intérêt général, notamment auprès des collectivités locales et du secteur du logement social. Le montant des engagements sur l'ensemble du marché est de plus de 17 Md EUR au 31 décembre 2012.

Le Groupe est aussi présent sur le marché des Partenariats Public Privé (PPP). Certains financements PPP sont identifiés comme des projets à impact positif sur l'environnement et/ou les besoins de la population et/ou le développement économique – Voir ci-dessous la partie Finance Responsable.

Finance responsable

Acteur du financement de l'économie réelle, Société Générale contribue naturellement à prendre en compte les critères sociaux, environnementaux et de convergence économique. Le projet « FINETHIC », vise à intégrer ces questions au cœur de ses activités.

FINETHIC se décline au travers de :

1. « Principes Généraux Environnementaux et Sociaux » et politiques sectorielles et transversales, ayant statut de Directive interne approuvée par le Comité Exécutif et signée par le Président Directeur général.

(1) Sont comptabilisés les créations ex-nihilo, les reprises d'entreprise et les changements de statut.

(2) En 2012, 549 975 entreprises ont été créées en France, un chiffre similaire à celui de 2011. Sur les douze mois de 2012, les auto-entrepreneurs, qui représentent plus de la moitié des créations d'entreprises sur 2012 (soit 307 478 entreprises) ont vu leur nombre augmenter de 5 % par rapport à 2011 (source: données INSEE -Sirène).

(3) Données OSEO à fin mars 2012.

(4) Données réseau Entreprendre (site internet : http://www.reseau-entreprendre.org/accompagnement-entrepreneur/chiffres-cles-accompagnement-createurs-repreneurs_R_272_272_-_R_272_272_).

(5) Source INSEE-décembre 2009.

Ces principes guident l'action de tous les métiers du Groupe. Ils fournissent un cadre global qui s'appuie sur les engagements institutionnels et définissent les normes que Société Générale entend appliquer aux secteurs sensibles spécifiques (comme le pétrole et le gaz, le secteur minier, les centrales thermiques au charbon...) et à certaines questions transversales (comme la biodiversité), sur la base d'initiatives (Pacte Mondial, Principes de l'Équateur, etc.) et des meilleures pratiques internationales.

Ces principes sont rendus publics dans la communication RSE du Groupe et notamment sur son site RSE. Depuis 2011, huit politiques ont ainsi été publiées.

2. Processus internes pour l'évaluation Environnementale & Sociale (E&S) dans l'activité bancaire du Groupe permettant d'identifier, de mesurer, de hiérarchiser et gérer les facteurs environnementaux et sociaux. Les analyses E&S ainsi réalisées participent à la prise de décision en contribuant à l'évaluation du risque de crédit et de réputation.

Le principe d'une analyse E&S systématique intégrée dans la revue client, déjà en application dans la Banque de Financement et d'Investissement, s'étend progressivement à toutes les entités du Groupe.

Au-delà du champ d'application des Principes de l'Équateur⁽¹⁾, pour les autres types d'opérations dont l'objet est connu, Société Générale a mis en œuvre des procédures d'évaluation E&S adaptées à chaque type d'engagement financier.

Des formations dédiées à ces nouveaux processus d'évaluation interne ont été dispensées aux équipes et des outils spécifiques ont été développés depuis plusieurs années. Environ 550 personnes ont été formées entre 2007 et 2009 à l'application des critères environnementaux et sociaux dans les projets de financement. Sur les années suivantes, des formations ont été réalisées de manière plus ponctuelles. L'année 2012 ayant principalement été consacrée au développement du projet Finethic, la prochaine campagne de formation sera mise en œuvre au niveau du Groupe après finalisation et communication des procédures internes E&S. La formation « Environnementale et sociale des transactions » qui sera dispensée en 2013 a pour objectif d'expliquer le processus d'évaluation environnementale et sociale et ses interactions avec la gestion du risque de crédit et de réputation mais aussi d'identifier les procédures, politiques sectorielles et transversales E&S et les engagements de la Société Générale.

3. Par ailleurs, des actions commerciales visant à développer le financement d'activités qui présentent un impact positif sur les besoins de la population, l'environnement et le développement économique ont été lancées.

Dans ce cadre, ont été définis :

- Un référentiel constitué de secteurs a priori « positifs » (incluant notamment les énergies renouvelables, les transports publics, l'urbanisation, les services d'eau...), de pays à faible revenus et de types d'entreprises (définition des PME selon les régions).
- Une réflexion avec les parties prenantes (clients, états, agences de développement, organismes de recherche, société civile) a été initiée avec comme objectifs :
 - de partager la liste d'identification des secteurs, pays, types d'entreprises constituant le « Positive Impact Finance »
 - d'élaborer des solutions financières novatrices adaptées aux enjeux du développement durable, ainsi que définir des approches pour l'analyse des externalités et leur valorisation.

En 2012, la Banque de Financement et d'Investissement a mis en place 605,8 M EUR de nouveaux financements à impact positif en appliquant le référentiel cité ci-dessus.

Financements verts

Le montant des financements verts au niveau Groupe s'élève, en 2012, à près d'un milliard d'EUR. Par financements verts, Société Générale entend le financement de parcs éoliens, d'installations de production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïque, d'installations de production d'énergie hydraulique, production d'énergie à partir d'autres énergies renouvelables, projet de valorisation des déchets, projets de réduction des émissions « polluantes », de projets de transports en commun, véhicules fonctionnant au GNV, aux gaz recyclés et véhicules hybrides ou électriques, d'usines de production de carburants alternatifs etc. Pour des exemples de transactions, voir la partie « Informations environnementales » pages 163 à 172.

(1) Société Générale a signé les Principes d'Équateur en 2007.

Principes de l'Équateur

Concernant les financements de projets, un total de 60 projets ont été examinés et catégorisés selon les exigences des Principes de l'Équateur en 2012, y compris en mandats de conseil. Pour plus de détails voir le site RSE.

Investissement Socialement Responsable

Société Générale offre à ses clients une recherche dédiée sur les aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise (dits ESG). L'équipe ISR, composée de trois analystes basés à Paris et Londres, est intégrée à la recherche financière de la Banque d'Investissement et de Financement. En 2012 comme en 2011, dans la catégorie *SRI Research*, le classement Thomson Extel plaçait l'expertise de la banque à la 3^e place.

L'objectif premier de Société Générale en matière de recherche ISR est d'aider les investisseurs et les gestionnaires d'actifs à mieux intégrer dans leurs décisions d'investissement les facteurs ESG. Ces facteurs jouent un rôle grandissant dans le succès des entreprises, à la fois sur les opportunités de croissance (impacts des réglementations, avancées technologiques, nouveaux marchés) et sur les niveaux d'exposition aux risques moyen et long terme, compte tenu du comportement de l'entreprise par rapport à ses nombreuses parties prenantes.

Des initiatives Société Générale pour l'emploi

Société Générale porte une attention particulière à l'emploi, et ce, quel que soit le pays d'implantation. Le Groupe s'est engagé dans une démarche volontariste en matière d'insertion professionnelle à la fois dans le cadre de sa politique ressources humaines notamment en faveur des jeunes – voir « Initiatives spécifiques envers les étudiants et les jeunes diplômés » chapitre 6. p. 141 – mais aussi, dans le cadre de ses actions sociétales et citoyennes.

Ci-dessous quelques exemples de partenariats liés à l'insertion professionnelle cherchant à la fois à promouvoir l'emploi et à offrir des postes à des jeunes riches de potentiels.

- En France, Société Générale a développé depuis trois ans une action volontariste en direction des publics des quartiers populaires, afin d'instaurer une relation durable avec les jeunes talents désireux d'intégrer le Groupe, mais aussi des élus et des associations locales, afin de renforcer son ancrage territorial. Ainsi, en mars 2012, le Groupe a signé avec le Ministre du Travail et le Ministre de la Ville un « engagement national des entreprises pour l'emploi dans les quartiers populaires ». Cet accord, signé aux côtés d'une quarantaine d'entreprises vise à développer l'emploi et à favoriser le lien entre les entreprises et les habitants. Cet engagement vient compléter les chartes d'engagement territorial déjà signées avec les villes de Nanterre et de Fontenay-sous-Bois.
- La poursuite du dispositif « Coup de Pouce pour l'insertion » mis en œuvre chaque année depuis 2009, qui vise à réussir l'insertion professionnelle durable de jeunes issus de zones urbaines sensibles au sein de Société Générale. L'opération a été menée en 2012 au sein des Délégations régionales de Lyon, Lille, Marseille et d'Ile-de-France. Son ambition est de promouvoir davantage l'égalité des chances sur le marché du travail pour les jeunes non diplômés, où qu'ils résident. En 2012, Société Générale a ainsi intégré, sur une période de 12 mois, 40 jeunes en contrat de professionnalisation et a proposé un CDI à 68 % d'entre eux.
- L'ouverture d'une École de la 2^e Chance dans la ville de Clichy-la-Garenne en mars 2011 a permis à ALD Automotive France, avec ce projet d'insertion destiné aux 18-25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification, de mettre en place un partenariat sur le long terme, en accueillant des stagiaires tout au long de l'année 2012.
- Société Générale est aussi partenaire du concours « Talent des Cités » depuis 2009. Ce concours national valorise et favorise, chaque année, les créateurs d'entreprises issus des quartiers populaires. En 2012, c'est le projet « Global Service » soutenu par Société Générale qui a reçu le Grand Prix. Ce projet vise à créer, dans le quartier des Minguettes à Vénissieux, une entreprise de recyclage des matériaux de chantier.
- Société Générale est partenaire de « Nos Quartiers ont du Talent » depuis 2008 et s'est imposé comme le premier contributeur de parrains, collaborateurs du Groupe. En quatre ans, 335 parrains Société Générale ont accompagné plus de 1 142 jeunes diplômés des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) en Ile-de-France et à Lyon, ce qui fait de Société Générale l'entreprise leader en nombre de collaborateurs parrains. Grâce notamment aux conseils prodigués, 539 jeunes diplômés ont obtenu en moins de 6 mois un CDI correspondant à leur niveau de formation,

- Au Royaume Uni, l'équipe *Corporate Responsibility* du Groupe a mis en place plusieurs programmes sur le thème de l'employabilité en partenariat avec 5 associations. La majorité des actions menées est destinée en particulier à aider les jeunes issus de zones défavorisées à développer des compétences nécessaires sur le marché du travail. En 2012, on compte 170 participants de Société Générale à Londres, impliqués dans 37 ateliers de travail dédiés à l'employabilité (toutes associations confondues). Ils ont permis par exemple d'aider les bénéficiaires à mettre en valeur leur CV et leurs compétences, tout en leur donnant un éclairage sur le travail en entreprise et les métiers du secteur financier.
- Au Brésil, l'ensemble des entités du Groupe en association avec l'Institut Société Générale ont mis en place le programme « *Gol de Trabalho* », au profit de la Fondation *Gol de Letra*. Ce programme met l'accent sur la formation et l'employabilité des jeunes et des adultes dans les domaines de l'administration, du télémarketing, de la vente et des services à la clientèle. L'Institut Société Générale travaille aussi sur le programme gouvernemental « Jeunes Apprentis » visant à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes en partenariat avec des sociétés grandes ou moyennes en mesure de garantir un taux de 5 % à 15 % de jeunes apprentis dans leur effectif total. Société Générale, au travers de son Institut participe à la mise en relation entre les sociétés et les apprentis et compte 13 analystes juniors ayant été jeunes apprentis au sein de ce programme. Fin 2012, 48 jeunes apprentis réalisaient leur formation au sein d'entités du Groupe au Brésil.
- Aux États-Unis, Société Générale a établi un partenariat réussi avec TEAK, un programme aidant des étudiants new-yorkais, issus de familles à faibles revenus, à obtenir leurs admissions et à réussir leurs études dans des lycées et universités prestigieuses, en fournissant à une douzaine de participants des stages d'été.

En France, les partenariats de Société Générale pour l'insertion sont également mis en œuvre par le biais d'actions menées avec les établissements d'enseignement, parmi lesquelles on peut citer en 2012 le renouvellement de l'opération Jurys « Création d'entreprises » avec le mastère HEC-Entrepreneurs et l'association Nos Quartiers ont des Talents et l'accueil de lycéens issus de milieux modestes organisé dans le cadre du Programme « Une Grande Ecole Pourquoi pas Moi » proposé par l'ESSEC.

Voir aussi chapitre 6, « Recruter et Intégrer les talents » p. 141 et chapitre 7, « Actions de partenariat ou de mécénat » pp. 184-185.

Sur les populations riveraines ou locales

Au-delà de l'impact en matière d'emploi et de développement régional traité ci-dessus, le Groupe a développé depuis de nombreuses années des outils et des produits qui participent de la cohésion sociale des territoires sur lesquels il est implanté.

Microfinance

Engagé en faveur de l'insertion professionnelle et auprès des créateurs d'entreprises, le groupe Société Générale est un des principaux acteurs français de la microfinance *via* ses réseaux étrangers, contribuant ainsi au développement des pays dans lesquels il est présent.

Société Générale a fait le choix de concentrer son intervention en microfinance dans les pays où le Groupe dispose d'une présence en tant que banque universelle. Cette intervention se fait au travers des filiales locales qui apportent des sources de financement aux institutions de microfinance (IMF) de leur pays ; il s'agit principalement de lignes de refinancement mais également d'investissement minoritaire en capital. Cette approche répond au besoin crucial des IMF de trouver des sources de financement de proximité et en monnaie locale, leur permettant de ne pas être exposées au risque de change.

Les IMF soutenues par Société Générale permettent l'accès aux produits et services bancaires à des populations non bancarisées et irriguent les économies locales. À fin 2012, Société Générale entretient des relations de financement suivies avec une trentaine d'IMF, principalement sur le continent africain : Afrique subsaharienne (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Madagascar et Sénégal) et Moyen-Orient, Afrique du Nord (MOAN) (Égypte, Maroc, Tunisie, Jordanie et Liban) mais aussi en Europe de l'est et Caucase (Albanie et Géorgie) et en Asie (Inde).

Les lignes de financement concernent principalement le continent africain et la région MOAN. Ce « focus » géographique mérite d'être souligné. Le continent africain reçoit seulement 16 % des fonds mondiaux destinés à la microfinance estimés à 14,8 Md EUR⁽¹⁾. L'intervention des filiales Société Générale dans le secteur constitue donc une source précieuse pour les institutions de la région.

À fin juin 2012, le montant global des autorisations en faveur du secteur de la microfinance était de près de 82 M EUR⁽²⁾.

(1) Source CGAP – Cross-border Funding 2010 – Chiffres cumulant la Zone Afrique subsaharienne (ASS) et la Zone Moyen-Orient Afrique du Nord (MOAN).

(2) Montant total des autorisations de crédit au 30 juin 2012.

Cinq filiales du Groupe ont investi en capital dans des IMF qui se sont créées en Afrique subsaharienne en tant qu'actionnaire fondateur. Ces investissements concernent : AccesBanque Madagascar, Advans Ghana, Advans Cameroun, Advans Côte d'Ivoire et ACEP Burkina (agrément obtenu en 2012).

Société Générale est, par ailleurs, actionnaire fondateur de MicroCred, groupe de microfinance créé en 2005 à l'initiative de l'ONG française PlaNet Finance, employant 1 400 collaborateurs dans le monde fin 2012 et rassemblant six IMF en Afrique et en Chine pour 150 000 clients.

En 2012, le Groupe a continué à développer ses activités de microfinance. Sa filiale serbe, Societe Generale Srbija a signé un partenariat avec l'institution financière AgroInvest, active au Monténégro depuis 1999 et en Serbie depuis 2001. AgroInvest est la filiale Serbe du réseau VisionFund International⁽¹⁾. AgroInvest a une expérience de plus de 10 ans en microfinance et est bien implantée en zone rurale. En six mois de partenariat, plus de 1 200 entrepreneurs ont ainsi été financés. Fin 2012, 2 071 crédits avaient été déboursés pour un montant global de 2 M EUR. Ces crédits ont permis principalement le développement d'activités agricoles, mais également de start-up, d'artisanats et d'activités de service.

Soutien à l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique)

En France, Société Générale soutient l'action de l'Adie depuis 2006 en mettant à sa disposition des lignes de refinancement pour son activité de microcrédits, et en contribuant au financement de ses actions d'accompagnement. Ce soutien concerne les Réseaux en France métropolitaine et les filiales d'Outre-mer. Le montant moyen des crédits octroyés par l'est de 2 453 EUR. Depuis plusieurs années, Société Générale est partenaire de l'événement la Semaine MicroCrédit de l'Adie.

S'agissant de l'octroi de microcrédits, Société Générale travaille avec l'Adie, s'appuyant sur le professionnalisme de ses permanents et l'engagement de ses bénévoles. En 2012, une ligne de financement de 3,5 M EUR pour la France métropolitaine, complétée par une ligne de 0,34 M EUR octroyée par la Banque de Polynésie pour la Polynésie française et une autre de 1,5 M EUR octroyée par la Société Générale Calédonienne de Banques pour la Nouvelle-Calédonie ont été accordées à l'Adie.

La Fondation d'entreprise Société Générale pour la Solidarité accompagne également l'Adie en Polynésie. En 2011, une subvention de 60 000 EUR a été octroyée pour la mise en place de l'antenne de Raiatea. En 2012, ce sont 45 000 EUR qui ont été octroyés pour la poursuite de l'implantation dans les Iles sous le Vent.

Pour l'année 2013, la ligne de refinancement pour des microcrédits personnels et professionnels accordée à l'Adie pour la France métropolitaine passe à 4,5 M EUR (en augmentation de 1 M EUR par rapport à 2012).

Au total, depuis 2006, le Groupe a financé 5 236 microcrédits octroyés par l'Adie pour un montant cumulé de 12,8 M EUR (9,3 M EUR en Métropole, 2,8 M EUR en Nouvelle Calédonie et 0,4 M EUR en Polynésie), dont 1 128 microcrédits octroyés en 2012.

Microcrédit personnel accompagné

Afin de soutenir dans la réalisation de leurs projets des personnes non éligibles aux crédits traditionnels, Société Générale propose depuis 2010, dans certaines Directions régionales en France métropolitaine, une offre de microcrédit accompagné, en partenariat avec deux associations : les Restaurants du Cœur et CRESUS.

Un accompagnement personnalisé des emprunteurs est réalisé par les associations partenaires en amont de la demande de prêt, puis durant sa phase de remboursement. Les prêts s'étagent entre 300 et 3 000 EUR, avec un taux d'intérêt préférentiel et sans frais de dossier. Ces microcrédits bénéficient de la garantie du Fonds de Cohésion Sociale. Au titre de ces opérations, 19 prêts ont été décaissés pour un montant de 39 100 EUR.

En partenariat avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Société Générale a été la seule banque à distribuer le Prêt Jeunes Avenir. Réservé aux jeunes de 18 à 24 ans, il était destiné à financer les dépenses liées à un nouvel emploi. D'un montant de 500 à 5 000 EUR, il était accordé sans intérêt (prêt à taux zéro) et sans frais de dossier. Depuis son lancement fin 2007, Société Générale a permis à plus de 2 500 jeunes d'en bénéficier. L'enveloppe allouée par la CDC ayant été totalement consommée en 2010 et n'ayant pas été renouvelée, ce prêt n'est donc plus distribué par Société Générale. À fin 2012, plus de 1 200 dossiers étaient encore en phase de remboursement avec un encours de 1,9 M EUR.

Expérience de micro-assurance au Maroc

Depuis 2010, La Marocaine Vie, filiale de SG Insurance au Maroc, et l'INMAA (Institution Marocaine d'Appui à la Micro-Entreprise) ont signé un partenariat. Ce partenariat a permis le lancement du contrat ADE (Assurance Des Emprunteurs) micro-assurance qui a pour but d'assurer le remboursement du prêt en cas de décès, ou d'invalidité de l'assuré.

(1) VisionFund est un réseau d'Institutions de Microfinance dont l'objectif est d'aider les enfants défavorisés à travers le monde à atteindre une meilleure qualité de vie. VisionFund fait partie de l'organisation World Vision International.

Des produits et des services adaptés à une clientèle fragilisée

En France, Société Générale développe des produits et des services s'adaptant aux besoins de chacun.

Offre de produits et services pour les clients fragiles

Dans le cadre des engagements pris par la profession bancaire en 2005 pour rendre « la banque plus facile pour tous », Société Générale et Crédit du Nord proposent des gammes de moyens de paiements alternatifs (GPA). L'offre groupée GENERIS de Société Générale propose une gamme alternative de moyens de paiement, intégrant une carte V Pay à autorisation systématique (paiement et retrait en France et en Europe), des virements et prélèvements, des chèques de banque, une alerte SMS sur le solde du compte et un plafonnement des frais d'incidents. À fin 2012, 20 350 clients sont détenteurs de cette offre.

Société Générale permet aussi le traitement individualisé pour les clients supportant des frais d'incidents de paiement importants et ayant subi une forte dégradation de leurs revenus à la suite d'un accident de la vie ; cette procédure peut aboutir à une remise totale ou partielle des frais dus par le client. Voir aussi « Attention portée au surendettement » p. 188.

Offre de produits et services pour les personnes présentant un risque aggravé de santé

En France, dans le cadre de la convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) signée en 2007 et révisée en 2011 entre les professionnels de la banque et de l'assurance, pour faciliter l'accès à l'assurance et au crédit des personnes présentant un risque aggravé de santé, Société Générale facilite l'accès au crédit (immobilier et consommation) et prévoit un mécanisme de mutualisation partielle des surprimes d'assurance pour les plus modestes.

Ailleurs dans le Groupe, des initiatives similaires se développent. Ainsi Komerční Banka, filiale du Groupe en République tchèque (plus de 8 800 salariés à fin 2012) a lancé en 2011 un produit d'assurance (« mon assurance de paiement ») destiné aux clients titulaires d'un compte courant leur permettant de sécuriser le paiement de services de base (loyer, accès à l'électricité et autres utilités, éducation, etc.) en cas d'incidents graves de la vie (maladie de longue durée, incapacité consécutive d'accident), combiné à une indemnité aux ayants-droits en cas de décès. Ce produit compte aujourd'hui plus de 12 000 bénéficiaires.

Inclusion financière

Hors France métropolitaine, les Réseaux Internationaux offrent à leurs clients des produits et des niveaux de services aux meilleurs standards internationaux et adaptés à la particularité de leurs besoins.

Par leur politique commerciale d'acquisition de clientèle, elles participent au processus de bancarisation de pays qui présentent des taux « d'inclusion financière » modestes. Elles introduisent souvent des innovations dans leurs marchés domestiques, source d'émulation positive pour les clients.

Les Réseaux internationaux s'efforcent de développer une compétence tournée vers les petites et micro-entreprises constituant souvent une réalité importante des pays où ils opèrent ; ces entreprises sont souvent peu incluses jusqu'à présent dans la sphère des services bancaires.

Plusieurs axes de développement ont notamment été adoptés par Société Générale Maroc pour contribuer à cet effort de bancarisation. Pour plus de détails voir le site RSE.

Offre « Ici & Là-bas »

Sous le concept de « Votre banque ici et là bas », depuis 2007, Société Générale poursuit les démarches en faveur des étrangers ou Français d'origine étrangère, vivant en France et ayant conservé des liens forts avec leur pays d'origine, une population estimée à cinq millions de personnes en France.

Le principe repose sur la double relation bancaire avec une démarche visant à la bancarisation « ici » et « là bas ». « Ici », pour répondre aux besoins de banque au quotidien en France (compte à vue, carte de paiement ou de retrait, banque à distance vocale ou par internet et domiciliation pour les prélèvements automatiques...). Et « là-bas », pour anticiper et servir les besoins dans les pays d'origine, compte tenu des attaches qui demeurent fortes (transferts d'argent, accès aux services bancaires, financements de projets immobiliers et rapatriements de corps).

Le concept a été développé grâce à la présence du groupe Société Générale dans les pays où les courants migratoires vers la France sont importants. Elle bénéficie de la synergie entre les Réseaux France et les Réseaux Internationaux.

Une offre de produits solidaires

En France, Société Générale, l'une des premières banques à avoir proposé des produits de finance solidaire, facilite les échanges, rapproche les clients des entrepreneurs sociaux et accompagne ses clients dans leur démarche solidaire. En 2012, la banque a continué à élargir le nombre d'associations partenaires et à étoffer sa gamme de produits et services. L'offre bancaire solidaire Société Générale s'adresse désormais à l'ensemble de ses clients, particuliers, professionnels et entreprises, leur permettant d'effectuer des dons à de nombreuses associations reconnues d'utilité publique ou d'intérêt général.

Au global, avec les trois produits, Service d'épargne solidaire, Cartes Collection caritatives et Programme de fidélisation Filigrane, Société Générale a permis en 2012 un total de dons s'élevant à 1,266 M EUR, en progression de 14 % par rapport à 2011.

Pour plus de détails sur la gamme de produits et services solidaires, voir le site RSE.

Accessibilité des services aux personnes en situation de handicap

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, plusieurs actions ont été entreprises au sein du réseau Société Générale en France pour améliorer l'accessibilité des services :

Pour les personnes non ou mal-voyantes :

- installation systématique de guidage vocal et de touches sensorielles sur le clavier sur les nouveaux distributeurs automatiques de billets (DAB) et mises à niveau des appareils existants. À fin 2012 près de 90 % des DAB Société Générale et 95 % de ceux du Crédit du Nord sont accessibles aux personnes non-voyantes, soit 5 073 DAB sur un parc total de 5 650 ;
- depuis mi-2008, les pages les plus fréquentées du site internet des particuliers sont devenues compatibles avec Jaws, l'outil d'aide technique le plus utilisé par les non-voyants ;
- depuis juin 2012, l'application Iphone Société Générale dont la compatibilité avec le logiciel de lecture d'écran VoiceOver⁽¹⁾ a été retravaillée est la première application bancaire française à être totalement accessible aux non-voyants ;
- un numéro de téléphone non taxé (0 810 810 850) met les clients non-voyants en contact direct avec les centres de relation clientèle ;
- relevé de compte disponible en braille : en 2012, les relevés de 571 comptes sont envoyés en braille.

Pour les personnes à mobilité réduite :

- À fin décembre 2012, quatre ans avant l'échéance fixée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, près de 75 % des agences Société Générale en France sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, soit 1 666 agences sur un parc global de 2 285. Les nouvelles implantations sont systématiquement accessibles aux personnes à mobilité réduite dès leur ouverture.

En parallèle, du programme d'accessibilité, lancé en 2008, la Mission Handicap de Société Générale sensibilise au quotidien les managers et tous les collaborateurs du Groupe à l'insertion de personnes handicapées et déploie de nombreux dispositifs dans les domaines du recrutement, de l'intégration, de la formation, du maintien dans l'emploi des collaborateurs handicapés. – voir chapitre 6, « Personnes en situation de handicap », p. 148.

(1) VoiceOver est une fonctionnalité standard à partir de l'iPhone 3G.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société *

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

La Banque considère qu'exercer sa responsabilité d'entreprise passe par la prise en compte des attentes de ses parties prenantes.

« Partie prenante » s'entend de toute communauté d'intérêts, interne ou externe à l'entreprise, concernée directement par les actions de la banque et présentant des logiques d'action et d'influence relativement homogènes, avec laquelle se développent des relations d'écoute et de dialogue.

Envers les clients

L'ambition du Groupe est d'être la banque relationnelle, référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes. Dans le cadre de la stratégie du Groupe, Ambition SG 2015, l'ensemble des métiers du Groupe s'est engagé à lancer des plans d'actions Satisfaction Clients.

Satisfaction clients

Dans les Réseaux France, la priorité du Groupe est d'être la référence en matière de satisfaction client et d'en faire un indicateur de performance au même titre que la production et la rentabilité.

Pour chacun des principaux segments de marché de la clientèle de détail en France (particuliers, professionnels, entreprises), Société Générale, ses filiales spécialisées (Sogecap, Sogessur...) et le Crédit du Nord interrogent chaque année depuis près de dix ans des échantillons représentatifs – ainsi que des clients de ses confrères – pour évaluer leurs points de satisfaction. Les clients interrogés s'expriment sur leur satisfaction globale, mais aussi sur tous les aspects de la relation bancaire (agence, conseiller, téléphone, internet, produits, tarifs); le poids de chacun de ces aspects dans la satisfaction globale est calculé statistiquement.

Ces baromètres nationaux sont doublés de baromètres annuels de satisfaction « agences » – 120 000 clients particuliers et près de 14 500 clients professionnels interrogés à Société Générale, 40 000 au Crédit du Nord – centrés sur l'accueil et la relation avec les conseillers de clientèle. Au Crédit du Nord, les directeurs d'agences ont des objectifs d'amélioration des scores de satisfaction de la clientèle, qui sont pris en compte dans le cadre de leur évaluation personnelle.

Les agences Société Générale font également l'objet de « Visites Mystères » qui donnent lieu à des restitutions précises permettant d'apprécier la qualité d'accueil et de conseil effectivement délivrée et de dégager des pistes de progrès.

La Banque Privée a conduit en 2010 une enquête pour laquelle 7 000 clients ont été invités à répondre de façon anonyme à un questionnaire (disponible en sept langues). En 2012, ce sont 8 000 clients qui ont été contactés, avec un périmètre élargi à l'Asie et au Moyen-Orient en plus des entités belge, britannique, française, monégasque, luxembourgeoise et suisse.

Au sein des filiales spécialisées, la mesure de la satisfaction est réalisée au plus près du terrain, par chaque entité en fonction de ses besoins récurrents ou spécifiques, de son activité, de ses clients produits et de son organisation. Chaque entité recourt à des dispositifs internes ou externes et à des méthodologies adaptées à la mesure souhaitée. Chaque métier du pôle des Services Financiers Spécialisés et Assurances s'est aussi engagé dans un plan d'actions « Satisfaction Clients ».

L'ensemble des collaborateurs du Groupe est sensibilisé à la qualité de la satisfaction client. En 2010, le Groupe a lancé un « plan d'attribution gratuite d'actions pour tous » dont une partie des actions attribuées dépend de critères de mesure de la satisfaction clients (Voir chapitre 6 « Le Plan d'Attribution Gratuite d'Actions » p. 145).

Réclamations et médiateur

En France, Société Générale s'attache à ce que toutes les insatisfactions ou dysfonctionnements dans sa banque de détail puissent trouver une solution rapide et si possible immédiate dès que l'agence en est informée par son client. Néanmoins, lorsqu'un désaccord subsiste à l'issue du traitement effectué à cet échelon, le client peut faire valoir sa demande auprès du Service des relations clientèle de Société Générale et, le cas échéant, si le litige perdure, saisir le médiateur, ces saisines étant entièrement gratuites. Une réponse est apportée au client dans un délai qui, sauf exceptions, n'excède pas dix jours pour Société Générale et deux mois pour la médiation.

* Notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

La médiation, voie de recours amiable et gratuite mise en place par Société Générale dès 1996 et institutionnalisée par le législateur en 2002, est largement portée à la connaissance des clients sur de multiples supports d'information notamment par une mention permanente figurant au verso des relevés de comptes.

Les décisions prises par le médiateur indépendant (Madame Christiane Scrivener) s'imposent à la banque, celle-ci s'étant engagée par avance à s'y conformer. Madame Scrivener, intervient également pour le groupe Crédit du Nord. Une Direction des relations Clients existe dans chacune des douze régions et filiales françaises.

En 2012, le nombre de réclamations écrites traitées par le Service des relations clientèle de Société Générale est en diminution par rapport à 2011. En termes de satisfaction, 60 % des clients ont reçu du Service des relations clientèle une réponse en tout ou partie favorable à leur demande.

Le nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une médiation a diminué de 14 % par rapport à 2011. Les litiges inhérents aux placements financiers sont en baisse et représentent 24 % des dossiers présentés à la médiation, le reste étant très diversifié.

Dans les autres métiers, en France, les clients ont aussi accès au médiateur interne, Mme Scrivener ou à des médiateurs publics (AMF, FFSA...). Dans les filiales à l'étranger, les mêmes recours existent auprès de médiateurs locaux nommés (si la réglementation locale l'exige) ou auprès des instances de médiation locales adossées à des organismes professionnels.

Le rapport du médiateur auprès de Société Générale est disponible sur le site Société Générale pour les clients particuliers.

Amélioration de la transparence des services et des informations délivrées aux clients

Voir chapitre 7, « Loyauté des pratiques » rubrique « Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs » p. 188.

Pour le dialogue avec les clients PME, voir chapitre 7, « Le financement des créateurs d'entreprise » p. 174.

Envers les investisseurs et actionnaires

Le département en charge des relations avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels a pour mission d'assurer la communication financière du Groupe sur ses résultats et sa stratégie.

En 2012, environ 110 jours de roadshows/conférences ont été organisés avec des analystes ou des investisseurs dans le monde (56 jours en Europe dont 12 à Paris, 24 jours aux États-Unis et au Canada, 22 en Asie et 8 au Moyen-Orient).

Outre l'Assemblée Générale qui a réuni 850 actionnaires le 22 mai 2012 à Paris, 3 rencontres actionnaires, organisées dans nos réseaux de banque de détail, ont permis de rencontrer 700 actionnaires individuels à Reims en mars, près de 800 à Rouen en juin et près de 800 à Grenoble en septembre. Société Générale a également participé à 3 réunions d'information, en partenariat avec d'autres émetteurs, à Orléans en mai, Nantes en juin et Aix-en-Provence en novembre, chacun de ces événements ayant réuni entre 200 et 300 participants.

Chaque trimestre, le Groupe diffuse la Lettre de l'Actionnaire (distribuée à 140 000 exemplaires) et est en contact avec ses actionnaires au travers de plusieurs supports : Club des actionnaires, n° vert, courriers, pages internet dédiées, etc.

Enfin, afin d'être au plus près des attentes de ses actionnaires individuels, le Groupe a mis en place un Comité Consultatif des Actionnaires dont la mission principale est de formuler un avis sur la politique de relation et de communication menée envers les actionnaires individuels.

Investisseurs ISR

En novembre 2012, Frédéric Oudéa, Président-Directeur général du Groupe, a, pour la première fois, participé à un roadshow ISR dans les locaux du Groupe à La Défense. 15 analystes ISR des plus importantes sociétés de gestion de la place de Paris ont participé à l'événement. Le support utilisé lors de la réunion est disponible sur le site internet de Société Générale.

La Direction du développement durable du Groupe rencontre régulièrement les analystes ISR et répond aux questionnaires d'évaluation.

Envers les salariés

- un « baromètre employeur » a été mis en place en 2009 (voir chapitre 6 « Écoute et baromètre employeur », p. 144) ;
- 304 accords collectifs ont été signés en 2012 dans le monde (voir chapitre 7 « Relations Sociales » p. 158) ;

Voir chapitre 6 « Porter une attention particulière aux collaborateurs » p. 144 et aussi chapitre 7 « Santé et sécurité » p.158.

Envers les fournisseurs et notamment les PME

Société Générale a signé le Pacte PME en 2007 dont l'objectif est de faciliter l'accès des PME innovantes françaises aux marchés des grands comptes. Il n'a cessé de renforcer son engagement depuis. Le Groupe a signé en 2010 la Charte des relations inter-entreprises élaborée conjointement par la Médiation du Crédit et la CDAF (Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France). Il siège au conseil d'administration du Pacte PME, où sa participation aux groupes de travail et commissions en fait un partenaire actif et responsable. En octobre 2012, Société Générale a reçu l'association Pacte PME à l'occasion de son séminaire annuel qui a réuni 50 grands comptes, des organisations professionnelles, des pôles de compétitivité et des PME.

Dans le cadre de la signature de la Charte des relations inter-entreprises, un médiateur interne a été nommé, il s'agit du Secrétaire général du Groupe.

En 2012, le Groupe a participé à une enquête fournisseurs sur la qualité des relations PME-grands comptes (en collaboration avec Pacte PME). Société Générale a été classé deuxième grand compte en terme de relation fournisseur par les PME interrogées.

En décembre 2012, Société Générale SA en France a reçu le Label Relations Fournisseurs Responsables de la part de la Médiation Inter-entreprises. Ce label distingue les entreprises françaises ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs.

Voir chapitre 7, « Sous-traitance et fournisseurs » p. 186.

Envers les agences de notation

De nombreux échanges avec les agences de notation financières et extra-financières sont organisés tout au long de l'année pour comprendre leur analyse et faire connaître les réalisations du Groupe.

Société Générale répond à de nombreux questionnaires d'évaluation des agences extra-financières. Certaines de ces évaluations servent d'indicateurs de pilotage pour les actions RSE du Groupe.

Envers les régulateurs et superviseurs

Dans tous les pays où Société Générale est présent, le Groupe veille à une relation régulière avec les autorités de supervision bancaire et financière. Par ailleurs, le Groupe développe des échanges constants avec les régulateurs, soit directement, soit par l'intermédiaire des instances professionnelles nationales et internationales. En 2012, le Groupe a renforcé la coordination du traitement des sujets réglementaires afin de comprendre et anticiper au mieux les évolutions réglementaires mais aussi d'y contribuer, notamment *via* les consultations organisées à cet effet par les autorités.

Envers les Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Le Groupe veille à écouter et dialoguer avec les ONG qui peuvent aider le Groupe à prendre en compte des situations controversées ou à faire évoluer ses politiques dans une démarche de progrès.

Dans le cadre de sa participation aux Principes de l'Équateur, Société Générale participe au dialogue avec les parties prenantes (ONG, l'UNEP-FI⁽¹⁾, l'OCDE⁽²⁾, l'ORSE⁽³⁾, agences de Crédit Export, l'IFC⁽⁴⁾, la BERD⁽⁵⁾, la Banque Mondiale...) d'une manière constructive afin d'échanger les bonnes pratiques. Société Générale prend en compte les opinions et les alertes soulevées par les ONG pour les projets, secteurs ou entreprises dans ses processus de décision.

En 2012, Société Générale a participé à diverses séances de travail avec les ONG au cours de l'année écoulée :

- organisation avec l'UNEP-FI d'une présentation-débat en octobre 2012 sur la thématique de l'eau pour la sortie de la publication par l'UNEP-FI « *Chief Liquidity Series 3 Extractives Sector Water-related Materiality Briefings for Financial Institutions* ».
- participation à un groupe de travail avec le WRI⁽⁶⁾, le WBCSD⁽⁷⁾, l'UNEP-FI, d'autres banques françaises et internationales et des ONG sur une méthodologie relative aux calculs d'émissions de CO₂ pour les différents types de financement que la profession pourrait adopter dans sa communication ;
- poursuite du processus de concertation engagé dès 2011 avec plusieurs ONG (BankTrack, Amis de la Terre, etc.) sur ses politiques environnementales et sociales appliquées à ses activités ainsi que sur ses politiques E&S dans les secteurs qu'elle considère sensibles.
- présentation avec plusieurs banques françaises au sein de l'ORSE des lignes directrices E&S pour plusieurs politiques sectorielles, élaborées et basées sur les bonnes pratiques internationales de la profession ;

(1) UNEP-FI: United Nations Environment programme - Finance Initiative.

(2) OCDE: Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

(3) ORSE: Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

(4) IFC: International Finance Corporation.

(5) BERD: Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

(6) WRI: World Resources Institute.

(7) WBCSD: World Business Council for Sustainable Development.

- participation aux journées de consultation des parties prenantes de l'OCDE dans l'étude de la convergence des politiques E&S préconisée par l'OCDE pour les agences de crédit export et la Banque Mondiale/IFC pour les banques appliquant les Principes de l'Équateur ;
- pour des projets spécifiques, Société Générale a reçu des représentants d'ONG, organisé des entretiens ou répondu à des requêtes précises. Ces rencontres permettent d'améliorer le dialogue, de mettre en place des mesures d'atténuation complémentaires et de servir de levier afin que les aspects environnementaux et sociaux soient mieux pris en compte par les différents acteurs des projets en question ;
- concernant les Droits de l'Homme, la corruption, la transparence financière, les paradis fiscaux, Société Générale a organisé des entretiens avec des ONG afin d'écouter les sujets précis de préoccupation et répondu à des questionnaires, en rappelant que le Groupe n'est pas présent dans les pays non coopératifs au sens OCDE, européens et français ;
- organisation d'une présentation interne avec CRESUS (Chambres régionales du surendettement social) dans le cadre du partenariat avec les responsables de crédit aux particuliers sur la prévention du surendettement et l'accompagnement des personnes en difficulté.

Le Groupe a aussi de nombreux partenariats avec des associations. Voir « Les actions de partenariat ou de mécénat » ci-dessous.

Au sein du Groupe, deux entités CGI-CGL et ALD France ont engagé une démarche d'évaluation ISO 26000 avec l'AFNOR Certification, se positionnant ainsi parmi les premières entreprises françaises à se lancer dans une certification externe de leur responsabilité sociétale.

Les actions de partenariat ou de mécénat

Société Générale s'engage au quotidien dans des actions de solidarité, de mécénat artistique et musical mais aussi dans le sponsoring sportif. Les priorités du Groupe sont de consolider et de renforcer les liens créés avec nos partenaires, en mettant toujours l'accent sur l'accès du plus grand nombre, et notamment des jeunes, aux outils leur permettant de s'insérer dans la vie professionnelle et sociale.

Solidarité

Les initiatives solidaires du groupe Société Générale, ainsi que son engagement citoyen, sont développés à travers la Fondation d'entreprise Société Générale pour la Solidarité qui œuvre pour améliorer et encourager l'insertion professionnelle des personnes à risque d'exclusion du marché de l'emploi et notamment par l'aide à l'entrée des jeunes dans la vie active et la lutte contre l'illettrisme.

En 2012, la Fondation a ainsi donné son appui à des projets d'envergure nationale aussi bien que des initiatives de proximité pour l'insertion professionnelle, au travers de 93 associations qu'elle a soutenues pour 1 993 630 EUR. Début 2012, le Comité de sélection de la Fondation a été renouvelé. Tous ses membres sont des salariés ou retraités du Groupe, et certains ont cette année été choisis par le Conseil d'administration pour leurs motivations exprimées dans le cadre d'un appel à candidatures.

Depuis 2008, Société Générale est engagée avec l'ONG CARE, dans le financement de projets d'accès à l'éducation pour des enfants défavorisés au Pérou, au Mali, au Bangladesh, au Maroc et au Bénin. D'un montant total d'1 M EUR entre 2008 et 2010, le partenariat a été renouvelé en 2011 pour 3 ans supplémentaires à hauteur de 1,5 M EUR. Depuis 2008, les collaborateurs de la Banque de Financement et d'Investissement du Groupe se sont fortement impliqués dans ce partenariat avec CARE via l'organisation d'événements caritatifs dont la course *Paris to London Bike Ride* pour lever des fonds et ainsi contribuer au développement de cinq projets.

À l'international, les filiales Société Générale développent leur engagement citoyen par la mise en place de programmes et d'actions solidaires et/ou en soutenant des associations locales et leurs projets en lien avec la Fondation Société Générale et ses axes d'intervention. Certaines filiales ont également créé leur Fondation, comme par exemple, l'Institut Société Générale au Brésil, la Fondation Jistota en République tchèque, ou encore la Fondation SG UK Group Charitable Trust au Royaume-Uni.

Au total, en comptabilisant les actions initiées par la Fondation et l'ensemble des initiatives locales, en 2012, le Groupe a consacré plus de 9 M EUR⁽¹⁾ à des actions solidaires.

Pour des exemples de partenariats liés à l'emploi/l'insertion professionnelle, voir aussi chapitre 7, « Des initiatives Société Générale pour l'emploi » chapitre 7, p.176.

Voir aussi chapitre 7, « Attention portée au surendettement – Partenariat avec CRESUS », p. 189.

(1) Dont 0,475 M EUR consacrés au handisport.

Implication des collaborateurs Société Générale

Au-delà du soutien financier, la Fondation souhaite proposer aux collaborateurs de s'impliquer dans ses projets notamment à travers le volontariat ou le mécénat de compétences.

- Depuis avril 2012, le Groupe a mis en place des « journées Pro Bono », opérations ponctuelles mobilisant des collaborateurs volontaires sur une journée ; ceux-ci constituent une équipe dédiée au bénéfice d'une association partenaire, afin de résoudre en un temps très limité une problématique préalablement identifiée, et offrir ainsi un résultat tangible à l'association partenaire. De nouvelles journées Pro Bono sont prévues en 2013, dans les différentes entités du Groupe.
- En juin 2012, la cinquième édition de la Citizen Commitment Week, la semaine de la citoyenneté organisée par Société Générale a mobilisé une dizaine de milliers de collaborateurs dans 113 entités du Groupe à travers le monde. En Europe, en Afrique, en Asie, et en Amérique du Sud, 211 opérations de solidarité ont permis de lever 678 000,00 euros de fonds, au bénéfice d'associations caritatives partenaires du Groupe ; une implication massive des collaborateurs partagée dans 41 pays.
- Le programme de valorisation de l'engagement des salariés dans toutes les entités du Groupe (Citizen Commitment Awards) lancé en 2011 a été reconduit en 2012 et a permis de distinguer trois projets pour lesquels des collaborateurs du Groupe ont choisi de s'impliquer :
 - la lutte contre l'illettrisme au Burkina Faso, portée par l'association Les Amis de Kantchari, en collaboration avec Talents & Partage, association de solidarité des salariés et retraités de Société Générale. Le projet porte sur la construction de 2 nouvelles classes de lycée et la construction d'une école primaire de 3 classes dans la commune de Kantchari.
 - l'insertion sociale et professionnelle à travers la formation et la qualification de jeunes et d'adultes, portée par l'association *Ateliere Fara Frontiere*, soutenue par BRD, filiale de Société Générale en Roumanie. Le projet Inser&TIC mis en œuvre visait notamment à créer, en 2012, 10 nouveaux emplois dans les ateliers d'insertion dédiés à la revalorisation de matériel informatique.
 - l'aide à l'entrée dans la vie active de 150 jeunes des *favelas* de São Paulo, via le projet Luciole développé par l'association *Caza Do Zezinho*, soutenue par Société Générale Brésil. L'objectif en 2012 est notamment de trouver des partenaires pour démarrer les cours de tourisme, ce qui permettrait d'augmenter le nombre de jeunes formés et d'offrir de nouvelles possibilités d'insertion sur le marché du travail.

La Fondation permet également aux collaborateurs de s'engager bénévolement par le biais de parrainages au profit de plusieurs associations qu'elle soutient. En 2012, Société Générale est devenu partenaire fondateur de l'association Capital Filles. Cette association a signé en avril une convention avec l'État français visant à favoriser l'insertion professionnelle de jeunes filles issues de l'éducation prioritaire et des zones rurales. Société Générale compte plus de 70 marraines en France qui suivent des jeunes lycéennes pour faciliter la poursuite de leurs études et notamment vers des cursus majoritairement masculins. Ce partenariat s'ajoute à la liste des associations faisant intervenir les collaborateurs de Société Générale comme parrains pour l'entrée dans la vie active, notamment Nos Quartiers ont des Talents, Mozaïk RH, Proximité, Solidarités Nouvelles face au Chômage, ou Frateli.

Au total, en comptant les actions initiées par la Fondation et l'ensemble des initiatives initiées localement par les entités du Groupe, en 2012, ce sont ainsi près de 1 650 jours que les collaborateurs ont consacrés, sur leur temps de travail, à des actions solidaires.

Culture

L'art contemporain et la musique classique sont les deux principaux axes de la politique de mécénat culturel du groupe Société Générale.

En 2012, plus de 9 M EUR ont été consacrés au mécénat et parrainage culturel. Ce chiffre regroupe l'ensemble des initiatives du Groupe (menées de façon centralisées ou localement par les filiales du Groupe).

Art contemporain

Initiée en 1995, la Collection d'art contemporain Société Générale rassemble près de 350 œuvres originales. Structurée autour de trois axes – peinture, sculpture, photographie –, elle conjugue des œuvres d'artistes à la renommée confirmée et des œuvres de nouveaux créateurs. Ouverte à tous les publics, la Collection l'est en particulier aux jeunes par le biais de parcours découverte à la fois ludiques et pédagogiques. Au-delà des murs de nos locaux, les œuvres sont régulièrement prêtées aux musées de grandes villes de France, ainsi qu'à des institutions internationales.

En terme d'initiatives à l'international, Rosbank est un partenaire stratégique de différents musées d'art moderne et contemporain de Moscou (0,45 M EUR) et Société Générale Maroc soutient la création d'artistes marocains par le biais d'acquisitions dans son fonds (0,33 M EUR).

Musique classique

L'association Mécénat Musical Société Générale encourage la création et l'essor de la musique classique en France en y consacrant un budget annuel de 1,5 M EUR. Soutien à des orchestres et formations, prêts d'instruments à de jeunes musiciens, attribution de bourses aux étudiants des Conservatoires nationaux de Paris et de Lyon (plus de 900 étudiants aidés en 25 ans), projets pédagogiques initiant les enfants dès leur plus jeune âge à la musique classique... Société Générale est devenue ainsi au fil des années un des mécènes de référence de la musique classique en France. Par ailleurs, le Groupe est depuis 2006 mécène principal de la Salle Pleyel à Paris.

Sport

Le groupe Société Générale exerce une politique de partenariats sportifs pour accompagner le développement de ses activités partout dans le monde. Aux côtés des champions confirmés lors des compétitions internationales ou à la rencontre des plus jeunes pour leur offrir une initiation, Société Générale est le partenaire privilégié des fédérations nationales comme des clubs locaux. Avec principalement des supports dans le rugby, le golf et le handisport ce sont plus de 15 M EUR qui ont été consacrés aux partenariats sportifs en 2012 dans l'ensemble du Groupe dont 0,475 M EUR consacrés au handisport.

Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat de la Société des enjeux sociaux et environnementaux

Dans sa politique d'achats socialement responsables, Société Générale met en œuvre des plans d'actions pluriannuels impliquant une mobilisation de chaque partie prenante de la chaîne de valeur (prescripteurs, acheteurs et fournisseurs).

Ces plans d'actions, intitulés *Ethical Sourcing Program* (ESP 2006-2010) puis *Sustainable Sourcing Program* (SSP 2011-2015), traduisent la volonté d'intégrer la RSE dans les processus achats. Elle se matérialise avec des actions-clés :

- la signature des règles de déontologie en matière d'achats (signées par 100 % des acheteurs) ;
- une clause de développement durable insérée dans les contrats (présente dans 100 % des contrats Groupe) engageant les fournisseurs à respecter dans le pays où ils opèrent les dispositions en vigueur, en matière de droit du travail (au minimum au cas où celui-ci n'existerait pas, les dispositions de l'OIT) et de droit de l'environnement ;
- une cartographie des risques sociaux et environnementaux des produits et prestations de services achetés (49 catégories d'achats sur 132 sont identifiées à risque) ;
- une évaluation des fournisseurs réalisée lors de tout acte d'achat prise en considération à hauteur de 3 % minimum dans les critères de sélection (1 050 fournisseurs invités à l'évaluation RSE en 2012) ;
- l'intégration d'objectifs RSE pour tous les acheteurs concernant la mise en œuvre d'une action RSE propre à leur famille d'achats (par exemple, mise en œuvre d'un contrat avec le secteur adapté, intégration dans le cahier des charges de critères environnementaux) ;
- une formation spécifique « Achats et développement durable » intégrée au cursus de formation interne (40 collaborateurs ont été formés en 2012).

Pour sa politique d'achats socialement responsables, le Groupe travaille sur trois axes :

- Axe économique : engagement envers les PME avec l'objectif de faciliter l'accès des PME aux marchés de Société Générale et d'instaurer un cadre de confiance réciproque avec les fournisseurs. Réalisations 2012 :
 - obtention du label « Relations Fournisseurs Responsables » délivré par la Médiation Inter-entreprises (Société Générale est signataire de la Charte des relations Inter-entreprises depuis 2010).
 - depuis 2008, 8 rencontres Pacte PME ont été animées et ont permis à 70 PME innovantes d'instaurer un dialogue avec les différents métiers du Groupe. Les dépenses du Groupe auprès des PME participantes aux rencontres s'élèvent à plus de 13 M EUR.
 - réalisation d'une enquête fournisseurs sur la qualité des relations (en collaboration avec Pacte PME).
 - 30 % des dépenses du Groupe en France sont réalisées auprès de PME, représentant un montant de 880 M EUR.

Voir aussi Les conditions du dialogue « Envers les fournisseurs et notamment les PME », p. 183.

- **Axe social :** promouvoir le secteur adapté en ayant recours à la sous-traitance auprès d'entreprises de ce secteur. Réalisations 2012 :
 - attribution à 9 entreprises du secteur adapté la gestion du courrier interne au sein de plus de 60 sites du Groupe, représentant une dépense de 2,5 M EUR.
 - contrats de co-traitance avec des entreprises adaptées concernant l'exploitation des immeubles et le vidéocodage des chèques.
 - référencement d'une entreprise adaptée dans le panel de fournisseurs de prestations informatiques ainsi que dans le panel de production audiovisuelle.
- **Axe environnemental :** participation au plan de réduction carbone du Groupe avec l'intégration des critères environnementaux dans la sélection des produits et services. Réalisations 2012 :
 - papier A4 : sélection du papier en fonction de son empreinte environnementale, grâce à l'intégration de critères d'analyse de cycle de vie du produit dans le cahier des charges (matières premières, transport, procédé de fabrication de la pâte et de la feuille, gestion des déchets). Des audits sur sites ont également été effectués auprès des fournisseurs présélectionnés ;
 - mobilier : création de fiches produits RSE mettant en avant pour chaque équipement sa composition, ses matériaux, leur provenance, le taux de matériaux recyclés présents dans le produit ainsi que le taux de recyclabilité du produit. La gestion de la fin de vie du mobilier est traitée par l'entreprise de réinsertion ARES.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Afin de couvrir la base de dépenses la plus large possible dans le processus d'évaluation RSE des fournisseurs, une méthodologie a été formalisée dès 2006. Lors de chaque appel d'offres, l'ensemble des fournisseurs invités est évalué sur ses performances en matière de RSE. Une fois l'évaluation réalisée, la note est prise en compte dans les critères de sélection de ses fournisseurs à hauteur de 3 % minimum.

Depuis 2011, Société Générale travaille avec Ecovadis, acteur indépendant reconnu pour son expertise dans le développement durable. Les fournisseurs invités à un appel d'offres sont interrogés par Ecovadis grâce à un questionnaire basé sur le secteur d'activité, la taille de l'entreprise ainsi que son implantation géographique.

La méthodologie et les critères utilisés dans les questionnaires Ecovadis reprennent les standards RSE internationaux (Initiative Mondiale du Reporting, Pacte Mondial des Nations-Unies, ISO 26000, Conventions de l'Organisation Internationale du Travail).

En 2012, 1 050 fournisseurs ont été invités à participer à l'évaluation RSE via Ecovadis, représentant un périmètre d'achats de plus de 3 Md EUR. La note moyenne des fournisseurs évalués est de 4,52/10.

Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption

Société Générale a pris dès l'année 2000 des engagements dans le cadre du Pacte Mondial et du groupe de Wolfsberg.

Le dispositif de lutte anti-blanchiment inclut la surveillance de l'instrumentalisation éventuelle du système bancaire par des tiers pour se livrer à la corruption. Cette surveillance est basée notamment sur les processus de connaissance du client et sur l'utilisation d'outils de filtrage des transactions. Les transactions susceptibles de représenter la matérialisation d'un acte de corruption sont analysées et donnent lieu, le cas échéant, à une déclaration de soupçon auprès des autorités compétentes en matière de lutte contre le blanchiment (en France, Tracfin).

Le cadre normatif a été une nouvelle fois actualisé fin 2011 : une nouvelle instruction a remplacé celle qui était en vigueur depuis 2009 ; elle renforce notamment les obligations des entités opérationnelles du Groupe en matière de contrôle, de surveillance de l'activité des tiers mandataires et de formation des personnels à la lutte contre la corruption.

Un module d'*e-learning* de sensibilisation obligatoire de l'ensemble des collaborateurs du Groupe à la lutte contre la corruption a été livré en juillet 2012. Au cours du 2^e semestre 2012, plus de 32 000 collaborateurs ont été formés, principalement en France. Le déploiement sera poursuivi en 2013 dans l'ensemble des filiales.

En matière de contrôle, le thème « Prévention de la corruption » est maintenant individualisé dans les plans d'audit. À titre d'exemple, deux missions consacrées spécifiquement à ce thème ont été conduites en 2012.

Des travaux complémentaires de mise à niveau des procédures et des documents contractuels (notamment concernant les tiers mandataires) sont en cours. Un point bimestriel est effectué en Comité de Conformité Groupe.

Concernant le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans le Groupe voir chapitre 8, p. 199 « Spécificité du dispositif pour la lutte anti-blanchiment ».

Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Mode de rémunération des conseillers

La politique de rémunération du Groupe est déterminée de manière à éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des situations de conflit d'intérêts entre ses collaborateurs et ses clients. Les principes et règles de gouvernance régissant la rémunération figurent dans la documentation normative du Groupe relative à la politique de gestion des conflits d'intérêts.

La rémunération des collaborateurs du réseau Société Générale France est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Pour les collaborateurs en contact avec des clients, la partie variable s'apprécie en fonction de plusieurs critères, et notamment les performances commerciales réalisées, l'engagement en matière de qualité et de satisfaction client, et le cas échéant les qualités managériales. La rémunération variable représente 15 % au maximum de la rémunération totale.

Les conseillers clientèle de Crédit du Nord ne perçoivent aucune rémunération à l'acte.

Voir chapitre 6, « Reconnaître la performance », p. 143.

Crédit responsable

Le Groupe a initié une démarche « Crédit responsable » qui veille à être respectueux du client emprunteur dans tout le cycle de vie du crédit, de l'octroi du prêt à son remboursement. Cette démarche s'applique au crédit à la consommation et crédit immobilier pour les personnes physiques et se déclinera dans tout le Groupe. Elle vise à aller au-delà de la loi, comme par exemple en France, où au-delà de l'application stricte de la Loi Lagarde, le Groupe a mis en place un dispositif pour détecter et à accompagner les personnes en situation de surendettement.

Depuis 2010, Societe Generale Consumer Finance (SGCF), entité spécialisée dans le crédit à la consommation, a déployé dans l'ensemble de ses filiales une charte commune d'engagement « Crédit Réussi », inspirée d'une initiative pilote menée par Franfinance en France dès 2010. Avec ce logo « Crédit Réussi » traduit dans chacune des langues utilisées par ses filiales, SGCF s'engage sur 6 postures responsables gagnant-gagnant : étudier professionnellement les dossiers, savoir dire non, proposer de l'assurance pour protéger le client, être flexible, être clair, savoir accompagner le client durant la vie du crédit.

Attention portée au surendettement

Le réseau Société Générale France est nécessairement concerné par le phénomène du surendettement et dispose depuis 2004 des moyens nécessaires à l'identification de cette catégorie de clientèle afin de lui proposer un traitement responsable de ces dossiers. Entrée en vigueur en novembre 2010, la loi sur le crédit à la consommation a modifié le cadre réglementaire sans changer radicalement le dispositif de Société Générale qui était précurseur à cet égard.

Depuis 2011, Société Générale expérimente un nouveau dispositif de prise en charge des clients fragilisés. Sa généralisation à l'ensemble du réseau d'agences sera terminée mi-2013.

Ce dispositif repose sur :

- le recensement de tous les clients répondant à certains critères de fragilité (dépassements d'autorisation prolongés, impayés de crédit...);
- la prise en charge systématique de ces clients par des plates-formes de conseillers spécialisés qui assurent temporairement la relation commerciale à la place de l'agence;
- la recherche, avec les clients, de solutions d'apurement progressif des impayés permettant d'éviter les situations contentieuses et de reprendre, à l'issue de la période d'apurement, la relation en agence.

Le bénéfice de ce dispositif s'évalue sur le taux de régularisation, la satisfaction client, la professionnalisation d'une activité désormais mieux à même d'évoluer pour s'adapter à la réglementation et à la conjoncture.

Franfinance, filiale du Groupe spécialisée dans le crédit consommation a également mis en place des actions visant à prévenir le surendettement :

- mise en place d'un système de détection précoce des clients fragiles : l'outil de relation client de Franfinance affiche depuis 2010 la mention « point conseil » pour tous les clients dont la probabilité de défaut est supérieure à un certain seuil. Cela permet aux gestionnaires d'interroger spécifiquement des clients fragiles ainsi identifiés et de leur proposer des solutions adaptées.

- proposition de solutions amiables personnalisées et pérennes : Franfinance contacte le client dès le deuxième impayé, réalise systématiquement un diagnostic de sa situation et lui propose des solutions pérennes (réaménagement de la dette et crédit renégocié).

Une personne surendettée étant vulnérable, il convient de lui empêcher l'accès à de nouveaux crédits. Pour autant le service d'un compte bancaire et de moyens de paiement adaptés doivent permettre le maintien d'une vie sociale. Voir aussi Chapitre 7, « Des produits et des services adaptés à une clientèle fragilisée », p. 179.

Partenariat avec CRESUS

En 2010, Franfinance et CGI ont signé une convention de partenariat avec CRESUS, un réseau d'associations fédérées qui accompagne depuis 1992 les personnes mal endettées ou surendettées. Dans ce cadre, les deux filiales françaises du groupe Société Générale spécialisées dans le crédit à la consommation, proposent à leurs clients présentant des signes de fragilité financière de contacter l'association CRESUS de leur région. La signature d'une charte d'accompagnement entre l'association et le client volontaire ouvre sur la réalisation d'un bilan budgétaire et social, suivi d'un accompagnement de proximité visant à renforcer la sauvegarde de son équilibre financier.

Le partenariat a été reconduit en 2011 et 2012 et étendu à d'autres régions suite aux premiers tests réalisés au démarrage sur 2 régions. Fin 2012, ce sont au total plus de 500 clients de Franfinance qui ont été mis en relation avec CRESUS dont 268 ont accepté l'accompagnement de l'association. Chez CGI, la formalisation du partenariat étant un peu différente, en 2012, sur 235 clients contactés, 164 ont accepté le rendez-vous avec CRESUS.

Une convention de mécénat a parallèlement été signée avec le réseau des associations CRESUS.

Éducation Financière

Conscient qu'un usage raisonné des produits et des services bancaires passe par l'éducation financière et la mise à disposition d'informations claires sur ses produits et services, Société Générale déploie dans ses implantations et filiales des outils pour améliorer le niveau d'éducation financière des clients.

Au sein des filiales spécialisées dans le crédit à la consommation, des initiatives au profit de l'éducation financière et de l'amélioration de la transparence des services et des informations délivrées aux clients se développent, ainsi en 2012 :

- Eurobank en Pologne a développé *Household budget with Eurobank*, un programme d'éducation au budget familial accessible sur le site d'Eurobank mais également sur un portail très connu (Money.pl). Les articles sont rédigés par les experts d'Eurobank dans un langage très accessible sous forme de conseils pratiques, FAQ et des outils tels que des calculatrices ou un glossaire à télécharger.
- Banco Cacique au Brésil a créé une application disponible sur iPhone et Android *Meu Assistente Financeiro* permettant de calculer facilement le prix du crédit et le montant de la charge mensuelle, et d'avoir à disposition à tout moment l'information sur le montant de la mensualité, le montant du crédit, le taux d'intérêt.
- Eqdom au Maroc a mis en place une calculatrice budget permettant aux clients d'avoir une information immédiatement sur leur capacité à bénéficier d'un nouveau crédit sur la base de leurs charges.
- SG Vietfinance au Vietnam a mis en place des actions de formation sur le crédit auprès d'ouvriers dans les entreprises pour expliquer les mots clés du crédit et le mode de fonctionnement. Les personnes obtenant un crédit suite à ces formations obtiennent un taux préférentiel.
- Rusfinance a organisé des opérations portes ouvertes auprès d'enfants de famille socialement sensibles pour leur expliquer le fonctionnement d'une banque. Dans les points de vente Rusfinance, des documents *Borrower Guidelines* expliquent tous les points qu'un emprunteur doit prendre en compte avant de signer un crédit.
- CGI a mis en place pour les forces de vente de ses partenaires, prescripteurs de crédits, un outil de formation à distance sur les aspects réglementaires (Loi Lagarde et Intermédiation en Assurance). L'objectif principal est de s'assurer que les salariés des partenaires connaissent la réglementation en matière de crédit et d'assurance et, réalisent ainsi des opérations d'intermédiation conformes à la réglementation et dans le respect de la protection du consommateur.
- Franfinance (dans le cadre de l'engagement « Crédit Réussi ») a mis en place des initiatives pour renforcer l'accompagnement du client : actions de formation des enseignes partenaires pour améliorer leur capacité à vendre et expliquer le crédit, mise en ligne d'une calculatrice budgétaire permettant au client d'évaluer sa capacité de remboursement et, mise en ligne d'une rubrique pédagogique permettant de renseigner le client sur les différents types de crédits et leur fonctionnement.

En France, Société Générale a lancé un site Internet abcbanque.fr dédié à l'éducation financière des enfants de 6 à 10 ans, leur permettant, tout en jouant, d'apprendre des données fondamentales sur l'argent, à quoi il sert, comment il est fabriqué, etc. Le site met également à disposition des enfants un dictionnaire en ligne leur expliquant les principaux termes de la finance, par exemple, ce qu'est un découvert, ce que sont des actions, un prêt.

Pour plus de détails, voir le site RSE.

Médiation

Voir chapitre 7, « Réclamations et médiateur » p. 181.

Autres actions engagées en faveur des Droits de l'Homme

Société Générale conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et le respect de l'environnement partout où il exerce ses activités. Le Groupe agit et coopère dans le cadre des initiatives internationales auxquelles il a adhéré en la matière : Pacte Mondial de l'ONU et Déclaration des Institutions Financières sur l'Environnement et le développement durable (Programme des Nations-Unies pour l'Environnement).

Plusieurs actions sont engagées :

- Dans le cadre de ses Principes Généraux Environnementaux et Sociaux (voir « Finance responsable p. 174 », Société Générale s'engage à conduire l'ensemble de ses activités de façon responsable en respectant notamment les valeurs et les principes énoncés dans :
 - la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et ses engagements complémentaires (Pacte international relatif aux droits civils et politiques et Pacte international relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels) ;
 - les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ;
 - la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
 - les Principes Directeurs pour les Entreprises Multinationales de l'OCDE.
- Le Groupe a noté que le nouveau processus de diligence (*due diligence*) préconisé par l'OCDE intègre clairement la référence aux Droits de l'Homme et la prise en compte de cette mesure explicite dans les projets. Société Générale suivra les recommandations de John Ruggie et de l'OCDE dans les processus de *due diligence*, tant avec les clients que dans ses activités en faisant spécifiquement référence au respect des Droits de l'Homme.
- La stratégie RSE 2012-2015 prévoit de renforcer le dialogue avec les parties prenantes avec l'objectif est de travailler sur la déclinaison des sujets RSE dans les activités, et notamment le sujet des droits de l'Homme.
- Dans les relations avec les multinationales, les sujets E&S (dont le respect des Droits de l'Homme) sont intégrés dans le développement des activités avec les contreparties dans les différents pays. Dans les évaluations E&S – Voir Finance Responsable p. 174, un regard particulièrement attentif est porté aux conditions de travail (voir par exemple la Norme de performance n° 2 concernant Main-d'œuvre et conditions de travail de l'International Finance Corporation (IFC)).

Voir également les initiatives en faveur de l'accès à la santé des salariés du Groupe et de leur famille, notamment concernant le VIH/Sida dans « Les conditions de santé et de sécurité au travail » p. 158 et aussi le chapitre 6, « Porter une attention particulière aux collaborateurs », p. 144.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette notice a pour objectif d'expliquer la méthodologie de *reporting* appliquée par Société Générale en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE).

Le protocole de reporting

Les informations contenues dans le document de référence, dans le site RSE et autres supports de communication de Société Générale, ainsi que dans le rapport d'activité et de développement durable du Groupe, qu'il s'agisse des éléments relatifs à l'exercice 2012 ou ceux des années précédentes, ont été élaborées sur la base de contributions du réseau interne de correspondants Développement durable du Groupe en cohérence avec le protocole de *reporting* RSE et le Programme d'actions RSE du Groupe, ainsi qu'à partir de l'outil *Planethic Reporting*, qui permet la collecte normalisée des indicateurs de pilotage correspondant aux différentes actions. L'ensemble s'effectue sous la coordination de la Direction du développement durable du Groupe, rattachée au Secrétariat général.

Le processus de collecte des informations et indicateurs RSE est revu et optimisé chaque année (réunions de travail entre la Direction du développement durable et les principaux contributeurs). Un effort de sensibilisation est assuré régulièrement auprès des contributeurs et managers afin de renforcer l'appropriation du *reporting* et de l'outil, et contribuer ainsi à une fiabilisation des données.

Période de reporting

Données sociales et de mécénat :

Sauf exception, les indicateurs chiffrés sont calculés sur la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 novembre 2012 (11 mois), avec des données arrêtées au 30 novembre 2012.

Données métiers et environnementales :

Sauf exception, les indicateurs chiffrés sont calculés sur la période du 1^{er} décembre 2011 au 30 novembre 2012 (12 mois), avec des données arrêtées au 30 novembre 2012.

Périmètre de consolidation RSE

Les entités faisant partie du périmètre de *reporting* répondent au moins à l'un des critères suivants :

1. entité dont Société Générale SA (SGSA), société mère, détient un pourcentage de contrôle (directement ou indirectement) strictement supérieur à 50 %. Les succursales sont par définition détenues à 100 %.
2. entités dont SGSA détient un pourcentage de contrôle supérieur ou égal à 20 % et strictement inférieur à 50 % et dont SGSA exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière ; notamment, le management de l'entité a été choisi par Société Générale et un suivi régulier est assuré avec les pôles d'activités du Groupe.

Du fait de cession d'entités intervenues en 2012, le périmètre de *reporting* a évolué entre 2011 et 2012.

Le périmètre de consolidation RSE comprend 132 entités au 31 décembre 2012 dont :

- 125 sociétés retenues dans le périmètre de consolidation financière du Groupe au 31 décembre 2012 ;
- 7 filiales non retenues dans le périmètre de consolidation financière du Groupe dont les activités présentent un intérêt du point de vue du reporting RSE.

Collecte des données

Le recueil des données pour le périmètre défini fait appel aux méthodes suivantes :

- pour les données sociales, environnementales et de mécénat, la plupart des indicateurs chiffrés est collectée par chaque entité du Groupe *via* l'outil *Planethic Reporting* puis consolidée au niveau Groupe par la Direction du développement durable.
- les autres données sont recueillies directement auprès des correspondants RSE des pôles d'activités ou auprès des Directions concernées (Direction des achats, Direction des risques, Direction des Ressources Humaines) par la Direction du développement durable du Groupe.

Outil

La grande majorité des données est recueillie grâce à l'outil *Planethic Reporting* accessible dans chaque filiale du groupe Société Générale. Le système permet la saisie des données sociales, environnementales et sociétales

Il existe plusieurs niveaux de contrôle au sein du logiciel :

- les collecteurs saisissent les données au sein de leur filiale ;
- les validateurs contrôlent les données saisies au sein de leur entité avant de les valider ;
- les administrateurs, contrôlent et valident les données au niveau pôles d'activités ;
- les administrateurs centraux, au niveau Groupe, réalisent les derniers contrôles avant la consolidation.

Indicateurs

Une communication formelle à l'attention de l'ensemble des contributeurs a été effectuée au lancement des campagnes de collecte, comportant notamment le calendrier des campagnes et un protocole pour chaque domaine d'indicateurs. Ce protocole a pour rôle de rappeler les définitions et critères d'application des indicateurs. Des conférences téléphoniques et/ou des visioconférences ont été organisées afin de passer en revue les indicateurs avec les contributeurs de *Planethic reporting* qui le souhaitent et la Direction développement durable du Groupe.

Les indicateurs 2012 ont été choisis pour répondre à la liste d'informations exigées par la loi Grenelle II (conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce).

Les indicateurs sont majoritairement renseignés pour un périmètre mondial. Toutefois, pour certains d'entre eux, difficilement reconnus de façon uniforme à l'échelle mondiale, une analyse sur le périmètre France ou Société Générale France (hors filiales) a été privilégiée.

Périmètres et principales règles de gestion des indicateurs sociaux (chapitres 6 et 7)

Les centres de services partagés de Bucarest et Bangalore ont été pris en compte uniquement pour l'indicateur d'effectif global et sa ventilation par pôle d'activité et par zone géographique. Pour les autres indicateurs donnés sur périmètre mondial, seuls les départs et les recrutements en CDI et CDD prennent en compte le centre de services partagés de Bangalore.

Le *turn-over* global dû aux démissions est le ratio entre le nombre de démissions de CDI en 2012 rapporté à l'effectif total de CDI à fin 2012.

Le taux de fréquence des accidents du travail est le ratio entre le nombre d'accidents du travail (au sens de la réglementation locale) rapporté au nombre total d'heures travaillées.

Le taux d'absentéisme est le ratio entre le nombre de journées d'absence rapporté au nombre total de journées payées, en pourcentage. Il est compté en jours calendaires et calculé sur l'effectif présent (effectif présent multiplié par 335).

Le périmètre des deux graphiques « Répartition de l'effectif par tranche d'âge » et « Répartition de l'effectif par ancienneté » des pages 155 et 156 correspond au périmètre de consolidation RSE tel que défini ci-dessus auquel il convient d'ajouter les effectifs des centres de services partagés de Bucarest et Bangalore et des 16 pays suivants exclus du périmètre de consolidation RSE (en effet, les sociétés concernées dans ces pays ne correspondent pas aux critères de consolidation choisis) : Arabie Saoudite, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Chili, Chypre, Estonie, Hongrie, Jordanie, Kazakhstan, Lettonie, Liban, Lituanie, Malaisie, Mexique et Slovaquie.

Périmètres et principales règles de gestion des indicateurs environnementaux

En 2012, le périmètre de collecte a évolué du fait de l'intégration partielle de Rosbank. En 2012, seule la région de Moscou a été prise en compte. Seuls les indicateurs relatifs aux transports professionnels couvrent l'intégralité de Rosbank pour 2012. Du fait de l'importance de cette nouvelle filiale, l'objectif est d'atteindre 100 % de couverture pour cette structure d'ici 2014.

Pour Rosbank (et hors données transport) et pour la filiale SG de Banque en Guinée Équatoriale, les données 2011 ont été reportées en 2012, car celles-ci n'ont pas complété leurs chiffres 2012.

La couverture du périmètre de collecte total correspond au ratio du nombre de collaborateurs de toutes les entités ayant participé à la campagne de collecte sur le nombre de collaborateurs total

de Société Générale. Avec 154 009 collaborateurs recensés, Société Générale évalue le périmètre couvert – *i.e.* ayant renseigné au moins les données occupants, surface – à environ 92 % des effectifs, soit une diminution par rapport à 2011 du fait de l'intégration de Rosbank.

Le tableau des données répertorie les données pour l'année de référence 2007, les années 2010, 2011 et 2012 sans intégration de Rosbank et l'année 2012 avec l'intégration de Rosbank (à savoir la région de Moscou).

Les données environnementales : règles générales

Les données environnementales sont calculées sur la base de factures, de relevés en direct, d'informations reçues de fournisseurs ou sur la base d'estimations.

En 2012, des contrôles de variance par rapport à l'année précédente ont été appliqués pour tous les indicateurs environnementaux. Un message d'alerte demandait au contributeur de vérifier la donnée enregistrée (+/-30 %).

Les données collectées relatives à l'énergie, le papier bureau et le transport sont rapportées au nombre d'occupants déclaré par l'entité. Les consommations d'énergie (électricité, vapeur d'eau, eau glacée, fuel, gaz) sont également rapportées à la surface (exprimée en m²). Le nombre d'occupants concernés correspond, dans la mesure du possible, au nombre moyen de personnes salariées Société Générale ou sous-traitants travaillant sur le site pendant la période de *reporting* ou à défaut au nombre d'occupants au 30 novembre 2012.

La couverture du périmètre de collecte de chaque indicateur correspond au ratio du nombre de collaborateurs de toutes les entités ayant complété l'indicateur sur le nombre de collaborateurs total de Société Générale.

À l'exception du réseau Société Générale France, la plupart des filiales consolident leurs données dans l'outil de *reporting* ; les données détaillées de chaque filiale ne sont donc pas disponibles au niveau central. Afin de pallier la méconnaissance due à la centralisation des données, un taux de remontée de ces données dans le *reporting* a été estimé pour les données eau et déchets d'environ 5 100 agences (hors réseau Société Générale France). En effet ces données sont souvent très difficiles à obtenir en raison soit de l'absence de compteur, soit en raison de la quantité faible des déchets dans les agences et d'un traitement *via* le circuit des collectivités locales. Sur un échantillon de 90 agences, le taux de remplissage est de 65 %. Le taux de couverture du périmètre déclaré dans le *reporting* pour les données eau et déchets a donc été pondéré par ce taux de remontée.

De nouveaux indicateurs ont été intégrés en 2012 : la consommation d'électricité des centres informatiques hébergés en France (en kWh), la quantité totale de papier (en tonnes) – papier reprographique, papier à destination des clients, relevés de compte, enveloppes, autres types de papier – les déplacements transports marchandises en France (en équivalent-tonnes de CO₂) et les émissions des gaz fluorés des services centraux (en équivalent-tonnes de CO₂).

Les données environnementales qualitatives :

Dans l'optique d'une fiabilisation permanente des données, des questions qualitatives (réponses attendues de type choix multiples ou commentaires écrits) permettent de cerner les différents périmètres des données, de recenser les bonnes pratiques et de comprendre les variations d'une année sur l'autre.

Les données environnementales centralisées :

Les données de transport et de papier pour la France sont centralisées par la Direction développement durable *via* la Direction des achats :

1. Données relatives aux transports :

- Distances parcourues en voiture : ALD Automotive est le fournisseur de voiture de location longue durée des entités de Société Générale dans les pays où ALD Automotive exerce une activité. ALD fournit pour la France depuis 2011 le nombre de kilomètres, la consommation et le type de carburant utilisé, ainsi que les émissions de CO₂. ALD fournit également les facteurs d'émission pour l'ensemble de la flotte hors France selon trois options :
 - donnée Société Générale de la flotte de véhicules issue de ALD par filiale ou par pays ;
 - donnée moyenne de la flotte de véhicules des clients d'ALD par pays ;
 - donnée année précédente de la flotte de véhicules de *Planethic reporting* de la filiale ou du pays.
- Distances parcourues en train : l'agence de voyage référencée en France par Société Générale a recensé pour chaque entité cliente les principales destinations empruntées par les collaborateurs travaillant en France. Les données sont intégrées dans le *reporting*.
- Distances parcourues en avion : l'agence de voyage référencée en France par Société Générale a recensé pour chaque entité cliente les distances parcourues en avion selon la nomenclature suivie par Société Générale

(courts, moyens et longs courriers). Pour certaines entités (à l'étranger notamment), la notion de court, moyen et long courrier diffère de celle du protocole de *reporting* (<500 km, <1600 km, >1600 km).

2. Consommation de papier :

En 2012, le périmètre de *reporting* du papier s'est élargi, il couvre désormais le papier reprographique, tous les papiers destinés aux clients, les relevés de compte, les enveloppes et les autres types de papier.

Lyreco, fournisseur de bureau référencé par Société Générale, a communiqué un *reporting* par entité en France sur les quantités de papier de bureau achetées au cours de l'année 2012 ainsi que celles des enveloppes vierges.

Le calcul des émissions de CO₂

Du fait de l'intégration de nouvelles données environnementales en 2012, le périmètre des émissions de GES s'est élargi aux gaz fluorés, aux transports marchandises, à l'ensemble du papier et aux consommations d'énergie des fournisseurs de centres informatiques.

Le calcul des émissions de CO₂ du Groupe est désormais catégorisé en trois groupes :

- Le Scope 1 comprend les émissions directes liées à la consommation d'énergie et aux émissions fugitives de gaz fluorés des services centraux.
- Le Scope 2 comprend les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (électricité, vapeur d'eau et eau glacée externes).
- Le Scope 3 comprend les émissions de GES de la consommation du papier de bureau et des déplacements professionnels, et pour l'année 2012, le périmètre est élargi à l'ensemble du papier, le transport marchandise périmètre France et les consommations d'énergie des centres informatiques hébergés en France.

Les émissions de CO₂ sont calculées selon la méthode GHG Protocol.

ATTESTATION DE PRÉSENCE ET RAPPORT D'ASSURANCE MODÉRÉE DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT*

Société Générale - Exercice clos le 31 décembre 2012

À l'attention de la Direction Générale,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de Société Générale, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (le « Référentiel ») par la société, disponible au siège de la société et dont un résumé figure dans le présent Document de Référence à la page 191 (la « Note méthodologique »).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

* indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales.

I. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ; avec les limites précisées dans la Note méthodologique.
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

II. Rapport d'assurance modérée

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et

de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.

■ Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester⁽¹⁾ et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.

– Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
- au niveau des sites que nous avons sélectionnés⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :

- mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures
- mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données de pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 15 % des effectifs totaux et environ 19 % des informations quantitatives environnementales testées.

– Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité. Concernant le thème de la loyauté des pratiques, seuls des entretiens ont été conduits au niveau de l'entité consolidante et des sites que nous avons sélectionnés.

- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Commentaires sur le référentiel

La Société Générale a poursuivi sa démarche d'amélioration de la fiabilité de son processus de reporting en cohérence avec le plan stratégique RSE (p. 153). Ce processus de reporting appelle de notre part les commentaires suivants :

- En lien avec l'axe stratégique « mise en œuvre d'une finance responsable » p. 153, les démarches et indicateurs associés aux « Equator Principles », au projet Finethic (dont les politiques sectorielles) et aux opérations vertes financées, devront être poursuivis et pourraient être complétés par l'intégration d'indicateurs relatifs aux impacts ex-post et aux impacts sociaux-économiques associés aux financements.
- En lien avec l'axe stratégique « déploiement d'une offre bancaire solidaire et responsable » p. 153 et des plans d'actions déjà engagés, des indicateurs complémentaires pourraient être développés pour mieux évaluer la progression et la portée des démarches.

Commentaires sur les Informations

Nous attirons l'attention du lecteur sur les restrictions de périmètre précisées dans la note méthodologique p. 191, en particulier :

- Les informations sociales couvrent la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2012.
- Les informations environnementales relatives à Rosbank (qui représente 10 % des effectifs du Groupe) sont collectées sur un périmètre limité.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris La Défense, le 19 février 2013,

Le Vérificateur Indépendant

Ernst & Young et Associés
Département Développement Durable
Éric DUVAUD

(1) Informations vérifiées en assurance modérée : L'effectif total et la répartition des salariés ; les embauches et les licenciements ; les rémunérations et leur évolution ; les politiques mises en œuvre en matière de formation ; le nombre total d'heures de formation. L'organisation de la société pour prendre en comptes les questions environnementales ; les rejets de gaz à effet de serre ; la consommation d'énergie totale, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables. L'impact territorial, économique et social de l'activité de la société ; la loyauté des pratiques.

(2) Le groupe Crédit du Nord (France), Eurobank S.A. (Pologne), Société Générale Expressbank (Bulgarie) et Banca Romana pentru Dezvoltare (Roumanie).



8

CONFORMITÉ

CONFORMITÉ..... 198

CONFORMITÉ

Agir en conformité consiste à inscrire son action dans le respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou de normes internes.

La loyauté du comportement à l'égard de la clientèle, de façon plus générale l'intégrité des pratiques bancaires et financières concourent de façon décisive à la réputation de notre établissement.

En veillant au respect de ces règles, le Groupe contribue à accroître un actif essentiel, la confiance dont il jouit vis-à-vis des clients, des autres contreparties et des collaborateurs, ainsi que des diverses autorités de régulation dont il dépend.

LE DISPOSITIF DE CONFORMITÉ

Une organisation de la conformité indépendante est déployée dans les différents métiers du Groupe sur une échelle mondiale afin d'identifier et de prévenir les risques de non-conformité.

Le Secrétaire général du Groupe est le responsable du contrôle de la conformité pour le Groupe.

Il est assisté dans ses missions par la Direction de la conformité, le Comité de conformité du Groupe, ainsi que par une filière conformité constituée en réseau coordonné de responsables conformité irriguant l'ensemble des entités du Groupe.

La Direction de la conformité

Constituée en février 2011 en remplacement de la Direction de la déontologie, la Direction de la conformité s'est attachée, au cours de son premier exercice annuel complet, 2012, à structurer la filière au sein du Groupe en s'appuyant sur un réseau coordonné de responsables conformité à doter la filière d'un cadre normatif homogène, à sensibiliser et à former ses acteurs à la prévention du risque de non-conformité, et à définir un ensemble de contrôles normatifs sur les risques majeurs de non-conformité.

La Direction de la conformité veille au respect des lois, règlements, et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement exercés par le Groupe et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents ; elle veille également à la prévention du risque de réputation. Elle assure un rôle d'expertise et de contrôle au niveau le plus élevé pour le compte du Groupe et assiste le Secrétaire général du Groupe dans l'animation au quotidien de la filière.

À ce titre, ses missions principales sont de définir, en conformité avec les attentes des régulateurs et les obligations légales ou réglementaires, les politiques, principes et procédures applicables en matière de conformité, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, en coordonner la mise en œuvre et en contrôler l'application :

- veiller au respect des règles professionnelles et de marché ;
- assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- proposer les règles de déontologie personnelle que doivent respecter tous les collaborateurs du Groupe ;
- sensibiliser, former et conseiller les opérationnels sur les problématiques de conformité ;
- garantir les bonnes conditions d'exercice du rôle des Responsables de Conformité (RCO) en formalisant leurs prérogatives, en s'assurant que les RCO disposent des moyens, outils et cadre normatif adéquats et en contrôlant leur correcte mise en œuvre ;
- construire et mettre en œuvre les instruments de pilotage et d'animation de la filière : tableaux de bord, forum de partage des bonnes pratiques, comité bimensuel des Responsables de Conformité de Pôles ;
- coordonner les relations des entités du Groupe avec les régulateurs français et étrangers sur les sujets de conformité ;
- exercer une vigilance générale sur les questions susceptibles de porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Comité de conformité Groupe

Le Comité de conformité Groupe se réunit chaque mois sous la présidence du Secrétaire général du Groupe. Le Comité examine les thèmes de conformité d'actualité, passe en revue les dysfonctionnements les plus significatifs intervenus au cours de la période sur l'ensemble du Groupe et statue sur la suite à leur donner, enfin, il prend connaissance de l'évolution de la réglementation. Sont représentés à ce Comité : la Direction de la conformité qui en assure l'organisation et l'animation, les responsables conformité des pôles d'activités, les responsables de la conformité de la Direction financière et de la Direction des ressources, le Directeur de la coordination du contrôle interne pour le Groupe, ainsi que des représentants de l'Inspection générale, du Département des risques opérationnels et de la Direction juridique.

La filière conformité

La fonction Conformité est assurée au sein des pôles et des Directions centrales par des équipes dédiées placées sous l'autorité de responsables de la conformité. La Direction de la conformité en assure la supervision dans le cadre d'une gouvernance propre.

Les responsables de la conformité au sein des pôles et des Directions centrales sont en règle générale rattachés fonctionnellement au Responsable de la conformité Groupe et au Directeur de la conformité Groupe. Dans les pôles où les risques sont les plus importants (SG CIB, Banque Privée, Gestion d'actifs et Services aux Investisseurs), l'organisation de la conformité et le personnel dédié sont sous l'autorité hiérarchique de la Direction de la conformité Groupe. Ils mettent en œuvre, dans leur périmètre, la gouvernance et les principes définis au niveau Groupe. Ils concourent par leur action à l'identification et à la prévention des risques de non-conformité, à la validation des nouveaux produits, à l'analyse et à la remontée des dysfonctionnements de conformité ainsi qu'à la mise en place des actions correctrices, à la formation du personnel et à la diffusion d'une culture de la conformité dans le Groupe. Ils s'appuient notamment sur une organisation pyramidale de RCO de lignes-métiers ou filiales, qui leur sont rattachés hiérarchiquement ou fonctionnellement, ainsi que sur des Comités de conformité de ligne-métier ou filiale.

L'objectif de l'organisation en filière est triple :

- centraliser les compétences de conformité au sein du Groupe en vue du développement de l'expertise dans ce domaine ;
- mettre en place des fonctions transversales destinées à diffuser et harmoniser la culture de conformité au sein du Groupe, en couvrant l'ensemble des pôles et des Directions centrales du Groupe ;
- établir une séparation nette entre les fonctions de conseil et celles de contrôle.

Spécificité du dispositif pour la lutte anti-blanchiment

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme s'appuie sur les responsables conformité (RCO) des pôles d'activités et des lignes-métiers et aussi sur un réseau structuré d'AMLO (Anti Money Laundering Officers) sous la supervision d'une cellule centrale responsable de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme pour l'ensemble du Groupe.

Cette entité assure l'animation et la coordination du dispositif, elle effectue les déclarations de soupçon auprès de TRACFIN à partir des informations fournies par les pôles d'activités, les lignes-métiers et les filiales françaises sur les dossiers du ressort de l'organisme français (exception faite de Crédit du Nord et Boursorama Banque). Pour les entités implantées à l'étranger, les AMLO effectuent les déclarations auprès des instances locales.

Cette cellule assure également en collaboration avec le service juridique la rédaction des Instructions Groupe relatives à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme. Elle diffuse une « culture AML » au sein du Groupe notamment par des actions de formation (*e-learning* diffusé depuis fin 2010), la diffusion des textes normatifs, l'information actualisée des personnels concernés et la mise en ligne, sur un portail dédié, de toute l'information nécessaire à l'exercice de la mission de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

LA CULTURE CONFORMITÉ

La conformité et le respect de règles déontologiques qui répondent aux meilleurs standards de la profession font partie des valeurs essentielles de Société Générale. Ils ne sont pas seulement l'expertise de quelques-uns, mais la culture de tous.

Le Groupe s'est doté d'un corps de doctrine et de règles de bonne conduite rigoureuses. Le Code de conduite du Groupe a fait l'objet d'une nouvelle rédaction parue sous la forme d'une directive en janvier 2013. Ces règles vont au-delà de la stricte application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier quand celles-ci, dans certains pays, ne sont pas conformes aux standards éthiques que s'impose le Groupe.

La culture conformité pour une banque, c'est notamment :

- ne pas travailler avec un client ou une contrepartie pour lequel ou laquelle il n'est pas possible de recueillir des informations satisfaisantes permettant d'établir une bonne connaissance client ;
- savoir apprécier la légitimité économique d'une opération ;
- être capable en toutes circonstances de justifier une position prise.

En conséquence, le Groupe :

- s'interdit d'effectuer des opérations dans les pays et d'entrer en relation avec des personnes physiques ou morales dont l'activité serait contraire aux lois ou aux principes qui guident le comportement d'une banque responsable ;
- se refuse à traiter avec des clients ou des contreparties des opérations dont il ne mesure pas la réalité économique, ou dont l'absence de transparence laisse supposer qu'elles sont contraires aux principes comptables et déontologiques ;
- communique une information correcte, claire et non trompeuse sur les produits ou services proposés et s'assure de leur adéquation avec les attentes des clients ;
- a mis en place un droit d'alerte qui peut être exercé par tout collaborateur lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération à l'étude ou plus généralement une situation particulière n'est pas conforme aux règles qui gouvernent la conduite des activités du Groupe.

En matière de lutte contre la corruption, Société Générale a des principes stricts qui sont inscrits dans le Code de conduite et se conforment notamment aux dispositions des réglementations les plus strictes en la matière, notamment le *Bribery Act* du Royaume-Uni. Un suivi étroit de leur mise en œuvre a été mis en place en 2012 (cf. infra « les temps forts 2012 »). Les dispositions et contrôles obligatoires sont diffusés depuis 2001 *via* des instructions, actualisées régulièrement, applicables à l'ensemble du Groupe.

LES OUTILS DÉDIÉS AU RESPECT DE LA CONFORMITÉ

Divers outils informatiques permettent de s'assurer du respect de la réglementation (par exemple, lutte contre le terrorisme et le blanchiment des capitaux) et de détecter dans la mesure du possible les abus ou situations justifiant une attention particulière. Parmi ceux-ci :

- des outils de filtrage des fichiers clients et des virements internationaux permettent de détecter les personnes, pays ou activités visés par des sanctions et embargos ;
- des outils destinés à gérer et prévenir les conflits d'intérêts ;
- des outils de surveillance des transactions (notamment d'analyse comportementale) en vue de la détection des opérations suspectes ;
- un outil d'aide à la gestion des alertes et la surveillance des chèques ;
- un outil permettant de gérer les listes d'initiés ;
- un outil d'aide à la détection des abus de marché (manipulation de cours et délits d'initiés) ;
- un outil de cartographie et d'évaluation des risques de non-conformité, ainsi que de suivi des plans d'action ;
- un outil transversal propre à répondre aux obligations réglementaires, notamment déclaratives, du Groupe en matière de franchissement de seuils d'actionariat.

Ces outils sont régulièrement mis à jour afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et d'améliorer leur efficacité.

LES TEMPS FORTS 2012

La poursuite des actions d'appropriation de la culture de la conformité

On notera plus particulièrement :

- l'accent mis sur la formation : son volume s'accroît en 2012 ; plusieurs modules d'*e-learning* ont été conçus et déployés, notamment sur la lutte anti-corruption ;
- de façon générale, le Groupe, sous le pilotage du Secrétaire général, Responsable de la Conformité, a poursuivi en 2012 son action de rénovation du dispositif de Documentation Normative et de mise en cohérence des documents produits dans le Groupe. L'effort a porté sur l'exhaustivité des documents normatifs, avec notamment l'intégration obligatoire dans le dispositif central des principales normes et procédures émises par les pôles d'activités et Directions centrales, ainsi que sur la couverture complète de l'organisation du Groupe par des directives, émises par la Direction générale. Une action a également été engagée, sous l'impulsion du Comité exécutif du Groupe, pour accélérer le délai de production des directives et instructions afin de se mettre plus rapidement en phase avec l'évolution de la réglementation. À ce titre, 211 documents normatifs (directives, instructions, manuels pratiques et ordres de service) ont été émis en 2012 contre 148 en 2011. Enfin, un chantier de refonte de l'outil central a été engagé en 2012 avec l'objectif d'améliorer l'accessibilité et la diffusion des documents normatifs à tous les échelons du Groupe ;
- dans le domaine de la Conformité, un effort particulier de mise à niveau de la documentation normative avec la mise à jour des deux directives sur la conformité, et la publication de différentes instructions de portée Groupe et de leurs déclinaisons au niveau des pôles ;
- le développement ou la mise à jour de nouveaux outils d'aide aux professionnels de la conformité, notamment pour la lutte contre le blanchiment, la détection des abus de marché, le filtrage en vue du respect des dispositions sur les embargos ;
- l'importance accordée à la veille réglementaire et à l'adaptation continue aux nouvelles réglementations, qu'elles soient nationales, européennes ou non européennes, comme les réglementations FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) et DFA (Dodd Franck Act).

FATCA

La loi FATCA, dont l'entrée en vigueur est désormais prévue au 1^{er} janvier 2014 impose aux intermédiaires financiers non-américains la responsabilité d'identifier les contribuables américains dans leurs bases clients pour établir des déclarations à l'administration fiscale américaine (Internal Revenue Service ou « IRS ») sur les revenus bénéficiant directement ou indirectement à ces derniers. Cette loi a **une portée extraterritoriale** très étendue, puisqu'elle impose ses obligations à une très large palette d'intermédiaires financiers.

La réglementation FATCA prévoit **une procédure de certification vis-à-vis de l'IRS** du respect de la conformité à FATCA par un responsable habilité de chaque établissement Participant. La conformité à FATCA de l'exhaustivité des établissements financiers concernés sera assurée pour le Groupe Société Générale par un dispositif de contrôle interne articulé autour des Responsables Conformité des pôles.

Il s'agit d'un projet de grande ampleur pour le Groupe Société Générale. Il est animé par une équipe en central rattachée à la Direction de la conformité, avec des relais dans l'ensemble des pôles. Après analyse de leur activité, 266 établissements ont été identifiés comme portant des obligations réglementaires plus ou moins étendues selon leur localisation.

2013 sera une année clé dans la feuille de route FATCA pour finaliser l'adaptation des processus et le documentation clients/produits en amont de l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2014.

DFA

La réforme américaine Dodd-Frank Act (DFA) votée en juillet 2010, plus particulièrement son « titre VII » vise à **imposer la négociation de la plupart des transactions sur les produits dérivés de gré à gré sur des marchés organisés ou des plateformes électroniques et leur compensation par des compensateurs centraux.** Le pendant européen de ce nouveau dispositif réglementaire avait démarré avec le dispositif MIF dès 2007 et se poursuit avec notamment les réformes EMIR, Market Abuse II, MIF II.

DFA fait suite aux engagements pris par le G20 au sommet de Pittsburgh en septembre 2009. Sont soumis à ces obligations notamment les « *swaps dealers* » c'est-à-dire les établissements financiers traitant avec des contreparties américaines un montant de produits dérivés de gré à gré supérieur à un certain seuil. Société Générale est enregistré auprès des autorités américaines comme « *swap dealer* », ainsi que l'ensemble de ses succursales. Les premières dispositions de la loi sont entrées en vigueur le 31 décembre 2012. Les autres s'étaleront sur l'ensemble de l'année 2013.

Société Générale a engagé depuis plus de deux ans une adaptation en profondeur de ses process de négociation et de traitements des opérations dans l'ensemble de ses succursales, de façon à se conformer aux nouvelles exigences DFA.

Dans ce cadre, Société Générale met en œuvre et déploie les processus et les nouvelles règles visant à :

- assurer la protection des clients en proposant des produits adaptés à leurs besoins, en leur transmettant une information complète sur les produits et de manière générale en mettant en œuvre un programme de conformité poussé ;
- acheminer et exécuter les ordres sur les marchés organisés ou les plateformes ;
- transmettre les exécutions aux compensateurs centraux, qui procèdent à des appels de marges quotidiens ;
- collatéraliser de façon bilatérale les transactions qui ne font pas l'objet d'une compensation centrale ;
- déclarer en temps réel l'ensemble des transactions sur produits dérivés de gré à gré ;
- maintenir une piste d'audit sur l'ensemble des étapes de négociation et de traitement des transactions.

Le renforcement du dispositif d'identification et de gestion des risques de non-conformité

L'exercice 2012 a vu des avancées significatives dans l'approche des risques de non-conformité :

- le dispositif d'identification des zones de risques comporte deux composantes : un premier élément, assis sur la revue de l'ensemble des réglementations en vigueur mais aussi des actions mises en œuvre pour favoriser leur respect (formation, diffusion d'instructions, mise en place de procédures et contrôles associés...), est en cours de déploiement par la filière dans les entités majeures de la Banque d'investissement (outil CRA pour Compliance Risk Assessment). Les « contrôles normatifs » des risques de non-conformité, qui correspondent à des contrôles génériques transversaux à l'ensemble du Groupe, constituent le second socle du dispositif. Ils sont en cours de déclinaison dans l'ensemble des entités du Groupe et devraient être opérationnels à la fin de 2013 ;
- par ailleurs, la remontée des dysfonctionnements les plus significatifs observés dans le Groupe au Comité de conformité Groupe dans un cadre structuré et au moyen d'un outil redéfini en 2012 est l'occasion d'échanges et de partage de bonnes pratiques. Les sanctions auxquelles le Groupe est le cas échéant soumis (notamment en 2012 la sanction sur les sondages de marché (qui fait l'objet d'un appel) et celle du FSA Japon) donnent lieu à des analyses approfondies et font systématiquement l'objet de mesures correctrices ;
- enfin, le risque de réputation du Groupe fait l'objet d'un suivi trimestriel grâce à un tableau de bord spécifique diffusé depuis 2012 tous les trimestres aux membres du Comité exécutif et deux fois par an au Comité de Contrôle Interne et des Risques (CACIR) du Conseil d'administration.

La mise en œuvre des politiques de conformité

LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

L'année 2012 a été marquée par :

- l'évolution du dispositif de déclarations de soupçon avec d'une part l'institution du « déclarant unique » au sein du Groupe, qui conduit à une gestion centralisée des déclarations de l'ensemble des entités françaises à l'exception de Crédit du Nord et de Boursorama Banque, d'autre part le recours à la télédéclaration via le portail Ermes de TRACFIN ;
- la refonte de l'instruction relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme hors de France, en cours de finalisation ;

- le lancement d'une étude sur le développement d'un outil commun au Groupe permettant de centraliser et d'automatiser des déclarations de soupçon, de fluidifier les validations de dossiers, de gérer l'archivage des opinions rendues sur les dossiers et de satisfaire aux obligations relatives aux échanges d'informations spécifiques à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- des améliorations notables concernant les outils de surveillance des transactions (nouvelles versions, nouveaux scénarios).

CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE

Le cadre de l'application des obligations en matière de connaissance de la clientèle a fait l'objet d'une instruction. Celle-ci se réfère au principe de l'approche par les risques, intègre les nouvelles obligations réglementaires, notamment celle de l'identification des bénéficiaires effectifs, et précise les responsabilités des diverses parties prenantes. La déclinaison de cette instruction, en cours de finalisation dans les pôles d'activités, sera achevée en 2013.

SANCTIONS FINANCIÈRES ET EMBARGOS

La multiplication des réglementations aux différents échelons (ONU, OFAC, Union européenne, États) a conduit à renforcer le dispositif de surveillance de l'ensemble des opérations avec notamment l'accroissement de l'effectif de l'équipe centrale, le perfectionnement des outils de filtrage et enfin des efforts permanents de sensibilisation et formation, ceci dans le cadre d'une politique interne de respect strict des règles en vigueur. Les politiques internes sont régulièrement mises à jour au regard des réglementations nouvelles.

TRANSACTIONS DU PERSONNEL

Le respect des Chartes déontologiques est un élément constant des règles de conduite de Société Générale. Les procédures et leur correcte application font l'objet d'une attention constante. Un accent a été mis sur la supervision du personnel extérieur.

FRANCHISSEMENT DE SEUILS DE DÉTENTION

L'outil central et global mis en production l'an dernier a fait l'objet d'actualisations pour tenir compte des évolutions réglementaires (intégration des dérivés à dénouement numéraire). Sa couverture a été étendue à de nouveaux pays et visera l'intégralité des pays dès l'an prochain. Une nouvelle instruction a été publiée pour définir les objectifs et préciser les rôles et responsabilités de chacun.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'application de l'instruction parue fin 2011 fait l'objet d'un suivi rapproché lors de points bimestriels en comité de conformité Groupe. Un *e-learning* a été conçu et suivi par plus de 32 000 collaborateurs du Groupe.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

La publication d'une nouvelle instruction sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts a été l'occasion de préciser les principes et dispositifs à mettre en œuvre en vue de leur gestion appropriée. La politique intègre une cartographie des risques de conflits d'intérêts, impliquant le Groupe d'une part, des clients ou des collaborateurs d'autre part.

ABUS DE MARCHÉ

Pour achever la mise en conformité avec la réglementation actuelle et prendre en compte les évolutions réglementaires d'ores et déjà connues, une attention particulière est consacrée à la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs, y compris dans la banque de détail, à la revue des procédures et de leur application dans tous les pôles, à la poursuite des développements des outils de détection et d'analyse et enfin à l'harmonisation des contrôles.

PROTECTION DE LA CLIENTÈLE

La protection de la clientèle est une condition indispensable à la qualité de la relation avec la clientèle. Elle est au centre des préoccupations du Groupe. Parmi les actions mises en œuvre, on citera notamment la contribution de la filière Conformité à la définition des produits via sa participation aux « Comités Nouveaux Produits » où elle pose des conditions préalables en cas de besoin. Par ailleurs, la filière Conformité assure un suivi attentif des réclamations de la clientèle afin d'identifier les procédures ou les offres inappropriées. Les nouvelles dispositions réglementaires sur le traitement des réclamations applicables en septembre 2012 ont fait l'objet d'une instruction Groupe.

9

GESTION DES RISQUES

INTRODUCTION	206
LES RISQUES DE CRÉDIT	219
LES RISQUES DE MARCHÉ	231
INFORMATIONS FINANCIÈRES SPÉCIFIQUES	238
LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE	245
LE RISQUE DE LIQUIDITÉ	248
LES RISQUES OPÉRATIONNELS	252
LES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION	258
LES RISQUES JURIDIQUES	259
LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	262
AUTRES RISQUES	262
RATIOS RÉGLEMENTAIRES	263

INTRODUCTION

Le Groupe s'est attaché à réduire son profil de risques au cours de l'année 2012 dans un contexte macro économique difficile.

CHIFFRES-CLÉS

	31.12.2012	31.12.2011
Indicateurs		
Exposition (EAD ⁽¹⁾) Groupe totale (Md EUR)	685	743
Proportion de l'exposition EAD Groupe dans des pays industrialisés	85 %	85 %
Proportion de l'exposition EAD Corporate sur des contreparties <i>investment grade</i>	63 %	67 %
Coût du risque en pb ⁽²⁾	75	67
Taux de couverture des engagements provisionnables	77 %	76 %
VaR annuelle moyenne (M EUR)	31	37
Sensibilité globale au risque structurel de taux du Groupe	< 1 %	< 2,4 % des fonds propres prudentiels
Ratios réglementaires		
Ratio de solvabilité Bâle 2.5	12,7 %	11,9 %
Ratio Tier 1 Bâle 2.5	12,5 %	10,7 %
Ratio Core Tier 1 Bâle 2.5	10,7 %	9,0 %
Ratio de liquidité à un mois	> 100 %	> 100 %
Encours pondérés au titre des risques Bâle 2.5 en Md EUR		
Risques de crédit	254,1	273,3
Risques de marché	28,6	32,5
Risques opérationnels	41,3	43,4

(1) Les EAD sont présentées d'après la Directive sur les fonds propres (Capital Requirement Directive – CRD) transposée dans la réglementation française.

(2) Annualisé, hors litiges, actifs gérés en extinction et souverain grec, sur actifs début de période

Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente pour maîtriser ses risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une culture risques forte et la promotion de l'innovation. Plus précisément, cette gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée des risques, en accord avec son appétit au risque ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques ;

- faire de la maîtrise des risques en élément différenciant et un facteur de compétitivité reconnu par tous.

Cela se traduit par :

- des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques ;
- la détermination et la formalisation de l'appétit pour le risque du Groupe ;
- des outils de maîtrise des risques efficaces ;
- une culture risques développée et présente à chaque niveau de l'entreprise.

Ces différents points font l'objet d'une attention particulière avec la mise en place d'une série d'initiatives dans le cadre du programme *ERM (Enterprise Risk Management)* qui vise à améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe en intégrant pleinement leur prévention et leur contrôle à la gestion courante des métiers de la banque.

PRINCIPES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET D'ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance de la gestion des risques du Groupe repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus de gestion des risques et la promotion de la culture risque, depuis le Conseil d'administration jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

Le Groupe organise la gestion de ses risques autour de deux principes clés :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être indépendants des Directions opérationnelles ;
- l'approche et le suivi des risques doivent être homogènes dans l'ensemble du Groupe.

La mise en conformité avec ces principes fait partie des plans d'intégration des filiales acquises par le Groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques du groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration, via le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, et le Comité des risques. Sous l'autorité de la Direction générale, les directions fonctionnelles du Groupe telles que la Direction des risques et certains services de la Direction financière

sont dédiés à la gestion et au contrôle permanent des risques en toute indépendance par rapport aux directions opérationnelles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration définit la stratégie du Groupe en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, suit l'évolution globale du portefeuille en particulier le coût du risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe dans le cadre de l'exercice d'Appétit pour le risque.

LE COMITÉ D'AUDIT, DE CONTRÔLE INTERNE ET DES RISQUES (CACIR)

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité de contrôle interne du Groupe. Il est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur. Ce Comité bénéficie d'exposés spécifiques des cadres compétents, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et des risques structurels de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, la cartographie des risques et les indicateurs de l'appétit pour le risque du Groupe lui sont présentés une fois par an, et il examine chaque année le Rapport annuel sur le contrôle interne qui est remis au Conseil d'administration et à l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP).

LE COMITÉ DES RISQUES ET COMITÉ GRANDS RISQUES (CORISQ)

Présidé par la Direction générale, le Comité des risques se réunit au moins une fois par mois pour traiter des grandes orientations du Groupe en matière de risque. De manière générale, le CORISQ, sur proposition de la Direction des risques, prend les principales décisions portant d'une part sur l'architecture et la mise en œuvre du dispositif de suivi des risques du Groupe, et d'autre part sur l'encadrement des différents risques (risques de crédit, risques pays, de marché et opérationnels).

Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité grands risques se consacre à la revue des expositions individuelles importantes.

LA DIRECTION DES RISQUES

La Direction des risques a pour principale mission de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe Société Générale par la définition, avec les pôles, de l'appétit aux risques du Groupe (décliné dans les différents métiers du Groupe) ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques. Dans l'exercice de ses fonctions, la Direction des risques concilie l'indépendance par rapport aux métiers avec une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ;
- recense l'ensemble des risques du Groupe ;
- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et établit régulièrement des rapports sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire ;
- contribue à la définition des politiques de risque tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants ;
- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers ;
- définit le système d'information « risques », s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers et de sa cohérence avec le système d'information Groupe.

Concernant les actifs gérés en extinction⁽¹⁾, la Direction des risques :

- valide l'ensemble des opérations ayant trait à ces actifs (couvertures, cessions, commutations...);
- définit, mesure et encadre les positions en utilisant les métriques des risques de marché : VaR et stress tests ;
- assure la production des calculs de dépréciation, après en avoir défini et validé les hypothèses ;
- assure la valorisation des CDO (*Collateralised Debt Obligation*) de RMBS (*Residential Mortgage Backed Security*) ;
- analyse chacune des contreparties *monolines* afin de déterminer le taux de provisionnement adéquat des expositions du Groupe, et calcule les provisions correspondantes ;
- participe aux instances de gouvernance de la filiale regroupant ces actifs.

LE COMITÉ NOUVEAU PRODUIT

Chaque Direction soumet tout nouveau produit, métier ou activité à un comité nouveau produit. Piloté conjointement par la Direction

(1) Pour plus de détails sur la valorisation de certains actifs de ce périmètre, voir la Note 3 des états financiers consolidés consacrée à la valorisation en juste valeur des instruments financiers, p. 299.

des risques et les directions métiers, ce comité a pour objet de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions support ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Ce comité s'appuie sur une définition très large de nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

LA DIRECTION FINANCIÈRE

Au sein de la Direction financière, le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés dans le Département Gestion Financière et Capital.

Conformément aux principes de la réglementation qui prônent une séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques, la gestion et le suivi des risques structurels sont assurés par deux entités distinctes.

- le Département « Gestion du Bilan et Financement », chargé du pilotage des risques structurels, de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral). Il assure par ailleurs le rôle de gestion de la centrale financière, et les fonctions d'exécution des opérations financières ;
- le Département « Suivi des risques ALM », chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe, en particulier le contrôle des modèles et le suivi du respect des limites et pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe.

La Direction financière est par ailleurs chargée d'évaluer et de gérer les autres grands types de risques, à savoir les risques stratégiques, d'activité, etc.

Le Comité de politique financière, présidé par la Direction générale, valide le dispositif d'analyse et de mesure des risques structurels, ainsi que les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe et joue un rôle de conseil vis-à-vis des pôles d'activités ou des entités.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*⁽¹⁾). De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des indications au CORISQ et au Comité financier pour la fixation des limites de risque et de l'appétit du Groupe pour le risque.

(1) ICAAP: *Internal Capital Adequacy Assessment Process*, il s'agit du processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

À noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, le pilotage des ressources rares et de la performance est placé sous la responsabilité unique d'un nouveau département Pilotage Financier et Stratégique. Ce département a pour mission de fournir à la Direction générale une vision de synthèse consolidée des indicateurs-clés de pilotage financier tant en rentabilité qu'en ressources rares (capital et liquidité) et contribue ainsi directement à éclairer les décisions financières et stratégiques visant à optimiser la création de valeur au sein du Groupe.

AUTRES DIRECTIONS

Par ailleurs, le Secrétariat général du Groupe s'assure de la maîtrise des risques de conformité, déontologiques, juridiques et fiscaux, ainsi que du risque de réputation.

Enfin, les principes, les procédures et les infrastructures de gestion des risques du Groupe ainsi que leur mise en œuvre sont soumis au contrôle de la direction du contrôle périodique.

SURVEILLANCE PERMANENTE ET PÉRIODIQUE DES RISQUES

La surveillance permanente relève des opérationnels et de leur hiérarchie et sa coordination est placée sous la responsabilité du Département des risques opérationnels de la Direction des risques. Le dispositif de surveillance permanente est lui-même complété de nombreux autres contrôles opérationnels (par exemple, contrôles automatisés dans les chaînes de traitement informatiques, contrôles organisationnels mettant en œuvre la séparation des fonctions au sein de l'organisation, etc.).

La Direction du contrôle périodique effectue régulièrement au sein de l'ensemble des directions du Groupe des audits de risque, y compris des revues des dossiers de crédit, dont les conclusions sont transmises aux responsables des directions opérationnelles, à la Direction des risques, et à la Direction générale pour certains périmètres.

LE PROGRAMME ENTERPRISE RISK MANAGEMENT (ERM)

Lancé opérationnellement en janvier 2011, le programme *ERM* a pour objet d'améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe en intégrant pleinement leur prévention et leur contrôle à la gestion courante des métiers de la banque.

Ce programme qui fait l'objet d'un suivi rapproché de la part du COMEX et du CACIR s'articule notamment autour :

- du renforcement de la culture risques de l'ensemble des collaborateurs du Groupe ;
- de l'amélioration continue de l'exercice d'Appétit pour le risque (détaillé ci-après).

Le Conseil d'administration et la Direction générale ont, sur la base d'un diagnostic de l'existant réalisé en 2010, défini une cible qui vise à faire en sorte que chaque collaborateur connaisse les risques que son activité engendre, sache les maîtriser, s'en sente responsable et agisse avec courage, rigueur et discipline.

Un plan ambitieux de renforcement de la culture risques a donc été initié dès 2011 pour répondre à cet objectif.

La démarche mise en œuvre s'articule autour, d'une part, d'actions de sensibilisation et formation à destination des collaborateurs du Groupe et, d'autre part, d'actions visant à améliorer la prise en compte des risques dans chacune des étapes de la vie du collaborateur au sein du Groupe. On peut citer par exemple les actions suivantes initiées en 2012 :

- au titre du recrutement, l'évaluation du « sens du risque » devient progressivement un critère de sélection ;
- en matière de fixation d'objectifs et d'évaluation, la maîtrise des risques devient progressivement un des éléments pris en compte de façon systématique ;
- des actions de formation ont également été engagées avec la volonté de mise en place de parcours labellisant ;
- la revue du code de conduite du Groupe.

L'ensemble de ces actions est porté par la Direction générale et l'ensemble des membres du COMEX au travers de leur communication auprès des collaborateurs sur l'importance et les enjeux liés à la maîtrise des risques au quotidien.

L'APPÉTIT POUR LE RISQUE

Depuis 2009, la Direction des risques et la Direction financière mènent une démarche coordonnée avec les directions opérationnelles, de formalisation de l'appétit pour le risque du Groupe.

L'appétit pour le risque se définit pour Société Générale comme le niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs.

L'exercice d'Appétit pour le risque du Groupe se traduit par la formalisation de la vision à trois ans :

- des cibles sur certains indicateurs-clés du Groupe (solidité financière, solvabilité, volatilité des résultats, levier, liquidité) ;
- des couples risques/rentabilité des différents métiers du Groupe ;
- et du profil de risque du Groupe, par nature de risques.

Pour déterminer ces éléments, sont pris en considération :

- la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels et aux événements de crédit, de marché ou opérationnels ;

- l'impact de l'environnement macro-économique, tant sur les marchés émergents que sur les pays développés.

L'exercice d'Appétit pour le risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe. Il est entièrement intégré au processus budgétaire et s'appuie sur le dispositif de *stress test* Global (décrit ci-après), utilisé également pour s'assurer de l'adéquation du capital en scénario économique stressé (*Stress Test* global).

Il fait l'objet de discussions par les instances dirigeantes à différents moments-clés :

- le positionnement des différents métiers en matière de couple risques/rentabilité ainsi que le profil de risques du Groupe par nature sont analysés et validés par le CACIR lors du pré-cadrage budgétaire dans une optique d'allocation de ressources rares aux métiers. Les cibles à 3 ans proposées par le COMEX sur les principaux indicateurs-clés du Groupe, sont discutées et validées par le CACIR puis le Conseil d'administration, préalablement au lancement de l'exercice budgétaire.
- lors de la finalisation du processus budgétaire et du processus de *stress test* global, le CACIR puis le Conseil d'administration, sur proposition du COMEX, valident la trajectoire relative aux différents indicateurs-clés du Groupe et leur adéquation avec les cibles fixées.

Dans un souci constant d'amélioration, l'exercice d'Appétit pour le risque fait l'objet d'adaptations continues. Cela s'est traduit cette année par des travaux sur :

- la cohérence entre l'exercice d'Appétit pour le risque et le dispositif opérationnel de maîtrise des risques, qui se matérialise au travers des politiques et des limites encadrant les principaux risques du Groupe ;
- une meilleure prise en compte des impacts relatifs aux aspects liquidité.

DISPOSITIFS DE STRESS TESTS

Les *stress tests* permettent de mesurer la résilience à des chocs macro-économiques d'amplitudes variées. Ils sont une composante importante du pilotage des risques du Groupe. Le dispositif de *stress* du Groupe sert à la fois à fixer des limites, et à garantir l'adéquation du capital par rapport aux risques et contribue à la réalisation de l'exercice d'Appétit pour le risque.

Le Groupe met en œuvre un dispositif de *stress tests* articulé selon plusieurs axes :

- à un niveau agrégé, le *stress* Global (*stress test* macro-économique – *Stress Test* global) est intégré au processus budgétaire et permet d'obtenir une couverture complète du Groupe. Pour chacun des *scenarii* (central et stress), des pertes potentielles afférentes aux risques de crédit, de marché

et opérationnels sont estimées sur un horizon de trois ans puis présentées au CORISQ. Cet exercice permet de mesurer notamment l'adéquation des ratios de capital du Groupe aux contraintes réglementaires et aux objectifs du Groupe dans le cadre de l'appétit pour le risque ;

- des *stress tests* de crédit spécifiques permettent de compléter, à la demande, l'analyse globale par une approche plus fine, suivant différents axes (secteur, filiale, produit, pays, etc.). Ces *stress tests* servent au pilotage opérationnel des risques et de l'activité du Groupe ;
- pour l'évaluation des risques de marché, parallèlement au modèle interne de VaR et SVaR, le Groupe calcule une mesure de ses risques en *stress test* de marché, pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles, qui s'appuie sur 26 *scenarii* historiques, ainsi que sur 8 *scenarii* théoriques ;
- concernant les risques opérationnels et le calcul de l'exigence de fonds propres, le Groupe utilise des analyses de *scenarii* pour mesurer son exposition à des pertes potentielles rares mais de très forte sévérité, et disposer, pour les catégories d'événements où l'historique de pertes internes est insuffisant, d'une estimation de distribution de pertes à dire d'expert ;
- pour les risques structurels de taux, le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déplacement et de déformation des courbes de taux (pentification et aplatissement) ; la mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives. Concernant le risque de change, des *scenarii* de *stress* sont appliqués sur les différentes devises, majeures et périphériques ;
- concernant la liquidité, des *stress tests* internes sont utilisés pour s'assurer que l'horizon durant lequel le Groupe peut continuer à opérer en période de *stress* de liquidité, est respecté quel que soit l'environnement de marché.

En parallèle des exercices de *stress* internes, le Groupe fait partie de l'échantillon des banques européennes qui participent aux *stress tests* de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne).

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES DU GROUPE

Cette démarche vise à identifier et estimer les principaux risques de perte potentielle anticipés pour l'année à venir quelle que soit leur nature : risques de crédit, de marché et opérationnels. Ces risques sont placés sur une matrice associant, pour chacun d'eux, impact et probabilité d'occurrence. Un niveau de perte est associé à chaque scénario, résultant de la combinaison d'approches statistiques, utilisant un historique d'observations passées, et de validation à dire d'expert. Les *scenarii* sont classés selon une échelle relative d'occurrence présentant trois niveaux distincts : cas de base, stressé et extrême. Il peut s'agir aussi bien de cas de pertes isolées et significatives par leur montant (exemple :

le défaut d'une contrepartie majeure) que d'événements associant de nombreuses contreparties (exemple : phénomène de contagion sur un secteur d'activité ou entre plusieurs secteurs).

La cartographie des risques est présentée une fois par an aux membres du CACIR ainsi qu'au Conseil d'administration.

TYPLOGIE DES RISQUES

Le Groupe est exposé à des risques inhérents à ses activités. Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, sa politique de gestion des risques s'articule autour des principaux risques suivants, dont chacun est susceptible d'affecter ses résultats :

- **risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque pays)** : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires ;

Le risque pays se manifeste dès lors qu'une exposition est susceptible d'être impactée défavorablement du fait de changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement.

La validation des risques de crédit s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque. La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement porteur de risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La décision d'accorder un crédit doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de pertes en cas de défaillance de la contrepartie.

Des limites sont fixées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques les plus significatifs. Les principaux risques de concentration sont de plus analysés périodiquement pour l'ensemble du Groupe.

- **risque de marché** : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers.

Les positions et les risques sont contrôlés quotidiennement et comparés à des limites prédéfinies qui sont validées pour

les principales d'entre elles par le Conseil d'Administration sur proposition du CACIR, en accord avec l'appétit au risque défini par le CA.

- **risques opérationnels (y compris les risques comptables et environnementaux)**: risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs;

Société Générale n'a aucun appétit pour les risques opérationnels mais juste une tolérance. À ce titre le Groupe mène une politique de prévention active au travers de la sécurisation des processus opérationnels mais aussi de la diffusion d'une culture risques au sein de l'organisation. La limite en matière de pertes opérationnelles est fixée en pourcentage du PNB.

- **risque structurel de taux d'intérêt et de change**: risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

Le principe général pour le Groupe est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. La gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe en accord avec l'appétit au risque structurel défini par le Comité de politique financière. Concernant le change, la politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des principales devises dans lesquelles il opère.

- **risque de liquidité**: risque que le Groupe ne puisse faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

La liquidité étant une ressource rare, l'objectif du groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante. Le plan de financement court et long terme du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, est dimensionné de manière prudente avec une emprise réduite sur le court terme et en s'assurant une diversification en termes de produits et de bassins d'émission, les objectifs sont validés par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice Appétit pour le risque.

- **risques de non-conformité (y compris les risques juridiques, fiscaux et de réputation)**: risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect de dispositions réglementant l'activité du Groupe;

La conformité et le respect de règles déontologiques qui répondent aux meilleurs standards de la profession font partie des valeurs essentielles du Groupe. Ils ne sont pas seulement l'expertise de quelques uns, mais la culture de tous. Ces règles vont au-delà de la stricte application des dispositions réglementaires en vigueur, en particulier quand celles-ci, dans certains pays, ne sont pas conformes aux standards éthiques que s'impose Société Générale.

Le Groupe est également exposé aux risques suivants :

- **risque sur le portefeuille d'investissement**: risque de baisse de la valeur du portefeuille d'investissement du Groupe ;
- **risque stratégique**: risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie;
- **risque lié à l'activité**: risque de pertes si les charges supportées sont supérieures aux produits enregistrés ;
- **risque lié aux activités d'assurance**: à travers ses filiales d'assurance, le Groupe est également exposé à un ensemble de risques inhérents à ce métier. Il s'agit, au-delà de la gestion des risques actif/passif (risques de taux, de valorisation, de contrepartie et de change), du risque de tarification des primes du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance-vie et dommage, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple: séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires);
- **risque lié aux activités de Services Financiers Spécialisés**: au travers de ses financements spécialisés, principalement sa filiale de location longue durée de véhicules, le Groupe est exposé au risque de valeur résiduelle (valeur nette de revente d'un actif à la fin du contrat de crédit-bail inférieure à l'estimation).

Tous ces risques pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

FACTEURS DE RISQUE

1. L'économie mondiale et les marchés financiers sont toujours affectés par de fortes incertitudes susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe étant un établissement financier d'envergure mondiale, ses métiers sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique qui pourraient notamment résulter de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des cours des matières premières (y compris le pétrole), des taux de change ou des taux d'intérêts, de l'inflation ou de la déflation, de dégradations de la notation, de restructurations ou de défauts des dettes souveraines, ou encore d'événements géopolitiques (tels que des actes terroristes ou des conflits armés). De tels événements, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets peuvent dès lors ne pas être couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, les résultats et le coût du risque du Groupe.

Au cours des dernières années, les marchés financiers ont connu des perturbations significatives résultant de l'inquiétude sur la dette souveraine de plusieurs pays de la zone euro. Le niveau élevé de la dette de certains États européens et les dépréciations importantes supportées par les investisseurs en raison de la restructuration de la dette grecque en 2012 ont fait émerger des préoccupations relatives aux défauts souverains et à la zone euro. L'issue de cette situation ne peut pas encore être anticipée. Récemment, ces préoccupations ont provoqué des perturbations qui ont contribué à accroître la volatilité des taux de change de l'euro par rapport aux autres grandes devises, à affecter négativement le cours des actions, à dégrader les conditions de financement des établissements financiers et à susciter de l'incertitude quant aux perspectives économiques à court terme des pays de l'Union européenne et à la qualité des prêts accordés aux débiteurs souverains dans l'Union européenne. Les politiques de redressement introduites afin de traiter ces difficultés, aussi bien par les acteurs publics que par les acteurs privés, pourraient conduire à une contraction de l'économie et affecter l'activité du Groupe.

Le Groupe est exposé à un risque de pertes importantes en cas d'insolvabilité ou d'incapacité de la part des États, des établissements financiers ou d'autres contreparties à honorer leurs engagements vis-à-vis du Groupe. Le Groupe détient des obligations souveraines émises par certains des pays les plus significativement affectés par la crise actuelle de la zone euro. De plus, une dégradation de la perception de la qualité du crédit d'un État affectera généralement négativement la perception du marché des établissements financiers situés dans cet État. Une aggravation de la crise de la zone Euro pourrait détériorer significativement la qualité des actifs du Groupe et accroître ses pertes sur crédit dans les pays concernés. L'incapacité du Groupe à recouvrer la valeur de ses actifs évaluée conformément aux pourcentages de recouvrabilité estimés sur la base de tendances historiques (qui pourraient s'avérer inadaptées) pourrait en outre encore affecter défavorablement ses performances. Le Groupe pourrait également être contraint de recapitaliser des activités et/ou des filiales dans la zone euro ou dans des pays d'Europe centrale ou orientale étroitement liés à la zone euro. Enfin, les activités et/ou les filiales du Groupe dans certains pays pourraient être soumises à des mesures d'urgence ou à des restrictions imposées par les autorités locales qui pourraient avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

2. Un certain nombre de mesures exceptionnelles prises par les États, les banques centrales et les régulateurs pourraient être supprimées ou arriver à leur terme et les mesures prises au niveau européen sont confrontées à des risques de mise en œuvre.

Face à la crise financière, les États, les banques centrales et les régulateurs ont mis en place des mesures visant à soutenir les établissements financiers et les États souverains, et par là même à stabiliser les marchés financiers. Les banques centrales ont pris des mesures afin de faciliter l'accès des établissements financiers à la liquidité, notamment en abaissant leurs taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas sur une longue période. Plusieurs

d'entre elles ont décidé d'accroître sensiblement le montant et la durée des financements accordés aux banques, d'assouplir les exigences de collatéral et, dans certains cas, d'appliquer des mesures exceptionnelles afin d'injecter un montant important de liquidité dans le système financier, y compris par le biais d'achat d'obligations souveraines, de billets de trésorerie d'entreprises et de titres adossés à des crédits hypothécaires. Ces banques centrales pourraient décider, seules ou de façon concertée, de modifier leurs politiques monétaires ou de durcir les conditions d'accès à la liquidité, ce qui pourrait diminuer de manière importante et brutale les flux de liquidité dans le système financier. La reprise économique restant incertaine, ces changements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les établissements financiers, et donc sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Les mesures prises en 2012 afin de soutenir la zone euro, qui incluent notamment les mesures de stabilité à court terme adoptées par le Conseil européen en juin 2012, l'annonce de rachats illimités de dette souveraine faite en août 2012 par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'accord du Conseil européen de décembre 2012 arrêtant une feuille de route pour la mise en place d'un mécanisme de surveillance unique des établissements de crédit en mars 2014, ont contribué à réduire significativement les tensions sur la stabilité financière au cours du second semestre 2012. Ces mesures restent néanmoins confrontées à des difficultés de mise en œuvre, tant au niveau national qu'au niveau de l'Union européenne, et les mesures déjà mises en œuvre sont susceptibles d'être interrompues. Dans le même temps, le fonctionnement des marchés monétaires et obligataires est resté fragmenté, amplifiant ainsi les contraintes de financement des pays en difficulté. Ces contraintes pourraient conduire à des politiques nationales de restriction des mouvements de capitaux transfrontaliers, et à terme compromettre l'intégration des marchés au sein de l'union monétaire.

3. Les résultats du Groupe pourraient être affectés par son exposition à des marchés régionaux.

Les résultats du Groupe sont exposés aux conditions économiques, financières et politiques des principaux marchés sur lesquels le Groupe est présent (France ou autres pays de l'Union européenne). En France, principal marché du Groupe, la stagnation de l'activité économique et financière, le ralentissement de la consommation et l'évolution défavorable du marché immobilier ont eu, et pourraient continuer d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, se traduisant par une baisse de la demande de prêts, une hausse des encours douteux et une dépréciation de la valeur des actifs. Dans les autres pays de l'Union européenne, la stagnation ou la détérioration des conditions économiques pourrait entraîner une hausse des pertes sur crédit ou des niveaux de provisionnement élevés.

Le Groupe exerce des activités de banque commerciale et de Banque d'Investissement sur des marchés émergents, en particulier en Russie et dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale de même qu'en Afrique du nord. Les activités de marchés de capitaux et de trading de titres sur les marchés émergents

peuvent être plus volatils que dans les pays développés, et être exposés à des risques particuliers tels que l'instabilité politique et la volatilité des devises. Il est probable que de fortes incertitudes continuent à peser sur ces marchés et donc sur les risques. Une évolution défavorable des conditions économiques ou politiques affectant ces marchés pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats et la situation financière du Groupe.

4. Le Groupe est présent dans des secteurs très concurrentiels, y compris sur son marché domestique.

Le Groupe est confronté à une concurrence intense sur les marchés locaux et mondiaux dans lesquels il opère. À l'échelle mondiale, il est essentiellement en concurrence dans ses pôles d'activité (Réseaux France/Réseaux Internationaux/Banque de Financement et d'Investissement/Services Financiers Spécialisés et Assurances/Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs). À l'échelle locale, y compris sur le marché français, le Groupe fait face à une concurrence importante des établissements locaux, des établissements financiers, des sociétés offrant des services financiers ou autres, et, même, des institutions gouvernementales. Toutes les activités du Groupe sont concernées par cette concurrence.

En France, la présence d'importants concurrents locaux du secteur de la banque et des services financiers ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents (banques de détail et prestataires de services financiers en ligne) ont intensifié la concurrence sur la quasi-totalité des produits et des services du Groupe. Sur le marché français, qui est un marché mature, le Groupe détient des parts de marché importantes dans la plupart de ses activités. Le Groupe pourrait ne pas parvenir à conserver ou à renforcer ses parts de marché dans ses principales activités, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats et sa situation financière. Il doit également faire face à la concurrence d'acteurs locaux sur d'autres marchés géographiques où sa présence est significative. L'importance de la concurrence à l'échelle mondiale, ainsi qu'au niveau local en France et sur ses autres marchés clés, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe.

Progressivement, certains segments du secteur des services financiers se sont davantage concentrés, en raison d'acquisitions, fusions ou faillites d'établissements fournissant une large gamme de services financiers. Ces évolutions pourraient permettre aux concurrents du Groupe de renforcer leurs capitaux et autres ressources, notamment leur capacité à offrir une gamme de services financiers plus étendue ou leur diversification géographique. L'ensemble de ces facteurs, ainsi que les réductions de prix pratiquées par certains des concurrents du Groupe afin d'accroître leurs parts de marché, ont par le passé conduit à des pressions sur les prix, qui pourraient se reproduire à l'avenir.

5. Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle.

Le secteur des services financiers est très concurrentiel et l'image de solidité financière et d'intégrité du Groupe est primordiale afin de pouvoir attirer et fidéliser les clients et les contreparties. Sa

réputation pourrait être ternie par des événements qui lui sont imputables ou attribuables aux décisions de sa Direction, ainsi que par des événements et des actions de tiers qu'il ne maîtrise pas. Quelle que soit la fiabilité des informations diffusées, des commentaires négatifs sur le Groupe pourraient avoir un effet défavorable sur son activité et sa position concurrentielle.

La réputation du Groupe pourrait être entachée si une défaillance survenait dans sa gestion des conflits d'intérêts ou dans toute autre procédure similaire, ou à la suite d'un comportement inapproprié d'un employé ou d'un autre intervenant sur le marché, d'une dégradation, d'un retraitement ou d'une correction dans ses résultats financiers, ainsi que de toute procédure judiciaire ou réglementaire défavorable, en particulier si l'un de ces événements devait faire l'objet d'une couverture médiatique importante. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe pourrait entraîner une perte d'activité susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats ou sa situation financière.

6. Un ralentissement prolongé des marchés pourrait réduire la liquidité du Groupe et rendre difficile la cession d'actifs. Cette situation pourrait entraîner des pertes importantes.

Dans de nombreux métiers du Groupe, une baisse prolongée des marchés, en particulier du prix des actifs, pourrait réduire le niveau d'activité sur ces marchés ou leur liquidité. Ces variations peuvent entraîner des pertes importantes si le Groupe n'est pas en mesure de solder rapidement les positions concernées. Cela est particulièrement le cas pour les actifs détenus par le Groupe dont les marchés sont intrinsèquement illiquides. Ainsi, les actifs ne se négociant pas sur des marchés réglementés ou sur d'autres plateformes de *trading*, tels que des contrats de dérivés entre banques, sont valorisés sur la base de modèles internes du Groupe plutôt que sur la base de cours de marché. Il est difficile de contrôler l'évolution de la valeur de ces actifs, et le Groupe pourrait ainsi être conduit à enregistrer des pertes non anticipées.

Le portefeuille d'actifs structurés du Groupe liés notamment au secteur immobilier, dit « portefeuille d'actifs gérés en extinction » a perdu de la valeur et/ou est devenu moins liquide, voire illiquide, pendant et à la suite de la crise financière. Ce portefeuille comprend des CDO (*Collateralised Debt Obligations*), des RMBS (*Residential Mortgage Backed Securities*), des CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*), des ABS (*Asset Backed Securities*), des CLO (*Collateralised Loan Obligations*), des actifs partiellement couverts par des assureurs *monoline* et des dérivés de crédit exotiques dont les actifs sous-jacents se situent majoritairement aux États-Unis, en Europe, et en Australie.

Bien que le Groupe continue à prendre des mesures de gestion et de contrôle de son portefeuille d'actifs gérés en extinction, il ne peut exclure que les pertes liées à ce portefeuille soient importantes à l'avenir. Ces pertes pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et sur la situation financière du Groupe.

7. Le Groupe est dépendant de l'accès au financement et d'autres sources de liquidités, qui peuvent être restreints pour des raisons échappant à son contrôle.

La capacité à accéder à des financements à court et à long terme est essentielle pour les activités du Groupe. Le financement non garanti du Groupe inclut l'émission de dette à long terme, la réception de dépôts par ses filiales bancaires, l'émission de billets à ordre et de billets de trésorerie ainsi que l'obtention de prêts bancaires et de lignes de crédit. Le Groupe recourt également à des financements garantis, notamment par la conclusion d'accords de mise en pension. Si le Groupe ne pouvait accéder au marché de la dette garantie et/ou non garantie à des conditions jugées acceptables, ou s'il subissait une sortie imprévue de trésorerie ou de collatéral, y compris une baisse significative des dépôts clients, sa liquidité pourrait être négativement affectée. En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients (notamment, par exemple, à raison de taux de rémunération des dépôts plus élevés pratiqués par les concurrents du Groupe), le Groupe pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats nets d'intérêts.

La liquidité du Groupe pourrait, en outre, être affectée par des événements que le Groupe ne peut pas contrôler, telles que des perturbations générales du marché, des difficultés opérationnelles affectant des tiers, des opinions négatives sur les services financiers en général, les perspectives financières à court ou long terme du Groupe, des modifications de la notation de crédit ou même la perception parmi les acteurs du marché de la situation du Groupe ou d'autres institutions financières.

La notation de crédit du Groupe est susceptible d'influer significativement sur son accès au financement ainsi que sur ses revenus liés aux activités de marché. Dans le cadre de certaines transactions de marché de gré à gré ou d'autres activités de marché liées aux opérations sur titres, le Groupe pourrait être contraint de fournir des garanties supplémentaires à certaines contreparties en cas de dégradation de sa notation de crédit. La notation par les agences s'appuie sur l'examen de caractéristiques propres aux émetteurs (qui sont également importantes pour la détermination de la notation du Groupe), telles que leur gouvernance, le niveau et la qualité de leurs revenus, l'adéquation de leurs fonds propres, leur financement, leur liquidité, leur gestion des risques, leur appétit pour le risque, la qualité de leurs actifs, leur orientation stratégique ainsi que la diversité de leurs lignes de métier. En outre, les agences de notation prennent en considération des facteurs propres au secteur considéré, tels que l'évolution du cadre législatif ou réglementaire, l'environnement macro-économique et les niveaux de soutien étatique perçus ; il est possible que la prise en compte de ces facteurs conduise à une dégradation de la notation du Groupe et des autres acteurs du secteur.

Par ailleurs, la capacité du Groupe à accéder aux marchés des capitaux, ainsi que le coût auquel il obtient un financement à long terme non garanti, sont directement liés à l'évolution, que le Groupe

ne peut contrôler, de ses *spreads* de crédit tant sur le marché obligataire que sur celui des dérivés de crédit. Les contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à honorer ses obligations vis-à-vis de ses contreparties.

8. La volatilité des marchés financiers pourrait se traduire par des pertes importantes sur les activités de trading et d'investissement du Groupe.

La volatilité du marché pourrait avoir un effet défavorable sur les activités de trading et d'investissement du Groupe, sur les marchés de la dette, du change, des matières premières et des actions, ainsi que sur l'activité de capital-investissement, l'immobilier et sur d'autres actifs. Au cours des dernières années, les marchés ont subi d'importantes perturbations avec une volatilité extrême, qui pourraient se reproduire à l'avenir et se traduire par des pertes significatives sur les activités de marchés de capitaux du Groupe. Ces pertes pourraient s'étendre à de nombreux produits de trading et de couverture, notamment aux contrats de *swaps*, *forward* et *future*, aux options et aux produits structurés.

La volatilité des marchés rend difficile les prévisions de tendances et la mise en œuvre de stratégies de trading efficaces et augmente également le risque de perte sur les positions nettes acheteuses lorsque les prix baissent et, à l'inverse, sur les positions nettes vendeuses lorsque les prix augmentent. Dans la mesure où ces pertes seraient substantielles, elles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

9. La variation des taux d'intérêt pourrait peser sur les activités de banque et de gestion d'actifs du Groupe.

Les résultats du Groupe sont sensibles à l'évolution et à la fluctuation des taux d'intérêt en Europe et sur d'autres marchés sur lesquels le Groupe est présent. Le montant des intérêts nets encaissés sur une période donnée peut avoir un impact significatif sur les revenus et la rentabilité du Groupe. La gestion par le Groupe de son exposition aux taux d'intérêt peut également avoir un impact sur ses résultats. La sensibilité aux taux d'intérêt se traduit par l'évolution des taux d'intérêt du marché et la variation des produits nets d'intérêts. Tout écart entre les intérêts dus par le Groupe et les intérêts qu'il perçoit (en l'absence de protection adaptée contre un tel écart) pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

10. Les fluctuations des taux de change pourraient impacter les résultats du Groupe.

L'euro est la principale devise opérationnelle du Groupe. Néanmoins, une part importante de son activité est réalisée dans d'autres devises, comme le dollar américain, la livre sterling, le yen et la couronne tchèque, le leu roumain et le rouble russe. Dans la mesure où ses revenus et charges et ses actifs et passifs sont libellés dans différentes devises, le Groupe est exposé aux variations de taux de change. Malgré les instruments de couverture

mis en place par le Groupe afin de limiter son exposition au risque de change, les fluctuations des taux de change de ces devises par rapport à l'euro pourraient avoir un effet négatif d'année en année sur les résultats consolidés, la situation financière et les flux de trésorerie du Groupe. Le Groupe publie ses états financiers consolidés en euro, devise dans laquelle sont libellées la plupart de ses dettes, ce qui l'expose à un risque de conversion lors de la préparation de ses états financiers. Les variations de taux de change pourraient également affecter la valeur (libellée en euro) des investissements du Groupe dans ses filiales hors de la zone Euro.

11. Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent. Il est difficile de prévoir si et dans quelle mesure le cadre législatif et réglementaire évoluera et d'en mesurer l'impact futur sur l'activité du Groupe.

Le Groupe est soumis à une réglementation et à une surveillance rigoureuse dans toutes les juridictions dans lesquelles il exerce des activités. Les règles que les banques doivent respecter ont principalement pour objectif de limiter leur exposition aux risques, de préserver leur stabilité et leur solidité financière et de protéger les déposants, les créanciers et les investisseurs. Les règles applicables aux prestataires de services financiers régissent notamment la vente, le placement et la commercialisation d'instruments financiers. Les entités bancaires du Groupe sont également tenues de se conformer aux exigences en matière de niveaux de capitaux propres (et dans certains cas de liquidité) réglementaires des pays dans lesquels elles sont présentes. Des ressources considérables sont nécessaires pour assurer la conformité à ces règles et ces réglementations. Le non-respect des lois et des réglementations applicables peut se traduire par des sanctions pécuniaires, la détérioration de l'image du Groupe, la suspension forcée de ses activités ou le retrait de ses agréments.

Depuis le début de la crise financière, de nombreuses instances législatives et réglementaires nationales et internationales, ainsi que d'autres organismes, ont débattu, proposé voire même instauré diverses mesures. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été mises en œuvre alors que d'autres sont toujours en discussion. Par conséquent, il demeure difficile d'évaluer précisément les impacts futurs ou, dans certains cas, les conséquences probables de ces mesures.

En particulier, la mise en œuvre des réformes de Bâle 3 dans l'Union européenne devrait faire l'objet d'un règlement et d'une directive (respectivement CRR1 et CRD4), lesquels sont encore en discussion. Bâle 3 constitue un cadre réglementaire international relatif aux exigences de capital et de liquidité dont la finalité est de renforcer la résistance du secteur bancaire en cas de crise. Des recommandations et des mesures relatives à l'exposition des banques d'envergure mondiale à un risque systémique, notamment des exigences supplémentaires en matière d'absorption des pertes, ont été adoptées par le Comité de Bâle et par le Conseil de Stabilité Financière mis en place à l'issue du sommet du G20 de Londres en 2009. Société Générale, parmi d'autres banques,

a été désignée par le Conseil de Stabilité Financière comme étant une « institution financière d'importance systémique » et sera en conséquence soumise à des exigences de coussins de capital supplémentaires. Les règles spécifiques relatives à l'application de ces mesures n'ont pas encore été entièrement définies.

En outre, d'autres réformes sont envisagées afin de réduire les risques que le défaut de banques d'importance systémique fait peser sur la stabilité du système financier. Ces réformes potentielles prévoient notamment que les banques devront disposer de plans de résolution à mettre en œuvre en cas de difficultés financières et d'accroître la supervision par les autorités sur ces établissements en difficultés financières (une directive européenne est en cours d'adoption à cet égard). L'évolution de la réglementation dans le cadre global du projet de réforme bancaire en France pourrait également se traduire, au sein des établissements de crédit, par la séparation, en tout ou partie, des activités de banques d'investissement et des activités de banque de détail. Ces réformes pourraient avoir un impact dont l'ampleur ne peut être évaluée à ce jour, sur le Groupe et sa structure.

Enfin, la réforme américaine dite *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act (Dodd-Frank Act)*, adoptée aux États-Unis en 2010, affectera le Groupe et certaines de ses activités. Le *Dodd-Frank Act* vise à opérer une réforme structurelle significative de l'industrie des services financiers, y compris pour les banques non-américaines, notamment en matière de surveillance du risque systémique, de normes sur le capital des banques, de liquidation ordonnée des institutions financières d'importance systémique en difficulté, de dérivés de gré à gré et de possibilité pour les institutions bancaires d'effectuer des opérations de trading pour compte propre ainsi que de financer et investir dans des fonds alternatifs (*hedge funds*) et des fonds dits de *private equity*. Certaines dispositions du *Dodd-Frank Act* sont entrées en vigueur immédiatement après son adoption tandis que d'autres sont soumises à des périodes transitoires et une longue procédure réglementaire, rendant difficile à ce jour l'évaluation de l'impact global (y compris les effets extraterritoriaux) que les règles définitives pourraient avoir sur le Groupe ou sur l'ensemble du secteur bancaire et financier.

12. Le Groupe est exposé à des risques de contrepartie et de concentration.

Le Groupe est exposé au risque de crédit vis-à-vis de nombreuses contreparties dans le cadre de son activité courante de *trading*, de financement, de réception de fonds, de compensation et de règlement, ainsi que d'autres activités. Ces contreparties incluent des clients institutionnels, des courtiers et négociateurs, des banques d'investissement et des banques commerciales, ainsi que des États. Le Groupe pourrait subir des pertes si une contrepartie était en défaut de ses obligations et que la valeur des actifs détenus en garantie sur cette contrepartie ne correspond pas, ou que ces actifs sont cédés à un prix ne permettant pas de couvrir l'intégralité de l'exposition au titre des prêts ou produits dérivés en défaut. De nombreuses stratégies de couverture et de gestion des risques du Groupe impliquent également des opérations avec des contreparties

financières. Tout défaut ou insolvabilité de ces contreparties pourrait affecter l'efficacité des stratégies de couverture ou de gestion des risques mises en place par le Groupe et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

Le Groupe peut également avoir une exposition concentrée sur une contrepartie, un emprunteur ou un émetteur (y compris des émetteurs souverains), ou sur un pays ou un secteur en particulier. La dégradation de la notation, le défaut ou l'insolvabilité d'une telle contrepartie, ou une détérioration de l'environnement économique du pays ou du secteur spécifique concerné, pourraient avoir un effet particulièrement négatif sur les activités du Groupe, ses résultats et sa situation financière. Les systèmes que le Groupe utilise pour limiter et contrôler le niveau de son exposition de crédit à l'égard d'entités individuelles, de secteurs économiques et de pays peuvent ne pas être efficaces afin de prévenir la concentration du risque de crédit. Une concentration du risque pourrait ainsi conduire le Groupe à subir des pertes, même lorsque les conditions économiques et de marché sont généralement favorables pour ses concurrents.

13. La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.

La capacité du Groupe à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être négativement affectée par la solidité des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement liés, en raison notamment de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance en l'industrie financière de manière plus générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et à des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe est exposé directement et indirectement à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des hedge funds, ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut des transactions de manière habituelle. Un grand nombre de ces transactions expose le Groupe à un risque de crédit en cas de défaut des contreparties ou des clients concernés. En outre, ce risque serait accru si, pour une quelconque raison, les actifs détenus en garantie par le Groupe ne pouvaient pas être réalisés ou si leur valeur ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe.

14. Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe n'écartent pas tout risque de pertes.

Il existe un risque de pertes important en cas d'inefficacité d'un quelconque instrument ou stratégie utilisé par le Groupe pour couvrir son exposition à différents types de risques dans le cadre

de ses activités. Un nombre important de ces stratégies repose sur des modèles de trading historique et des corrélations déduites de ces modèles qui pourraient s'avérer inadaptés à l'avenir. Par exemple, si le Groupe détient une position longue sur un actif, il peut couvrir cette position au moyen d'une position courte sur un autre actif dont la valeur évolue historiquement dans une direction permettant de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou contre tous types de risques dans le futur. L'efficacité des stratégies de couverture peut également être diminuée par des évolutions inattendues sur les marchés.

15. Une augmentation importante de nouvelles provisions ou des provisions inadaptées pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.

Le Groupe enregistre régulièrement des provisions au titre des créances douteuses dans le cadre de son activité de prêt. Le niveau global des provisions enregistrées au compte de résultat à la rubrique « coût du risque », repose sur une évaluation du taux de recouvrement des prêts concernés. Cette évaluation s'appuie sur une analyse des pertes antérieures, du volume et du type de prêt consenti, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions économiques ainsi que d'autres facteurs. Malgré l'attention portée à ces évaluations, le Groupe a par le passé été contraint d'augmenter ses provisions pour créances douteuses et pourrait, à l'avenir, être conduit à augmenter significativement ses provisions, en raison d'une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, un changement important des estimations du risque de perte pour les prêts non provisionnés, ou la réalisation de pertes supérieures aux provisions enregistrées pourraient donc avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

16. Le Groupe s'appuie sur des hypothèses et estimations qui, si elles s'avéraient inexactes, pourraient avoir une incidence significative sur ses états financiers.

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables IFRS tels que décrits dans les Éléments financiers (figurant au Chapitre 10 du présent document de référence) conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées

sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrée au bilan ou présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée inscrite à l'actif du bilan ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité.

17. Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe et certains de ses représentants, anciens et actuels, peuvent être impliqués dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives et pénales. La très grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante du Groupe. Ces dernières années, le nombre de litiges avec des investisseurs, ainsi que le nombre de procédures réglementaires intentées contre des intermédiaires comme les banques et les conseillers en investissement, ont augmenté, en partie en raison d'un contexte économique et financier difficile. Cette augmentation des litiges a accru le risque, pour le Groupe et les autres établissements financiers, de pertes ou de réputation.

Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges, des procédures réglementaires et des actes impliquant les entités du Groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent. Lors de la préparation de ses états financiers, le Groupe procède à l'estimation des conséquences des procédures légales, réglementaires ou d'arbitrage dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque des pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Si ces estimations se révélaient inexactes ou si les provisions enregistrées par le Groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces procédures,

cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

18. S'il réalisait une acquisition, le Groupe pourrait être dans l'incapacité de mettre en œuvre le processus d'intégration des sociétés acquises dans des conditions de coût favorables ou de tirer parti des avantages attendus de ces acquisitions.

Le Groupe procède à une analyse approfondie des sociétés ou des actifs qu'il entend acquérir. Toutefois, ces analyses ne peuvent souvent pas être exhaustives en raison de divers facteurs. Les activités acquises peuvent ainsi inclure des actifs peu attractifs ou peuvent exposer le Groupe à des risques accrus, en particulier si le Groupe est dans l'incapacité de réaliser des procédures de due diligence exhaustives préalablement aux acquisitions concernées.

Afin de réussir l'intégration d'une nouvelle activité, il est nécessaire d'assurer une coordination efficace des initiatives de développement et de marketing, d'en conserver les principaux collaborateurs, de mettre en place des plans de recrutement et de formation, et de veiller à l'intégration des systèmes d'information. Ces tâches peuvent se révéler plus difficiles à mettre en œuvre que prévu et imposer une implication et des ressources plus importantes. De même, le Groupe peut supporter des coûts d'intégration plus élevés et pâtir d'économies plus faibles ou encore bénéficier de revenus moins importants qu'escompté. Le degré et le délai de réalisation des synergies sont également incertains.

19. Le système de gestion des risques du Groupe pourrait connaître des défaillances et exposer le Groupe à des risques non identifiés ou non anticipés pouvant entraîner des pertes importantes.

Le Groupe a investi d'importantes ressources au développement de sa politique de gestion des risques et des méthodes et procédures d'évaluation correspondantes, et a l'intention de poursuivre ses efforts en la matière. Néanmoins, ces stratégies et techniques de gestion des risques pourraient ne pas être totalement efficaces afin de réduire son exposition aux risques dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier, ceux que le Groupe n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des outils qualitatifs et indicateurs de gestion des risques reposent sur l'observation de l'évolution historique des marchés. Le Groupe applique à ces observations des statistiques, ainsi que d'autres outils, afin d'évaluer ses expositions aux risques. Ces outils et indicateurs pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition du Groupe en raison, notamment, de facteurs que le Groupe n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques. Le défaut d'anticipation ou de gestion de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

20. Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information du Groupe, pourrait entraîner des pertes.

Le Groupe est exposé au risque de défaillance opérationnelle, ainsi que d'interruption ou d'incident d'exploitation de différents partenaires externes, notamment d'intermédiaires financiers auxquels il fait appel pour ses règlements ou transactions sur titres (tels que les agents de compensation, entreprises de marchés et chambres de compensation) ainsi que de clients et d'autres intervenants de marché. Un nombre croissant de transactions impliquant des produits dérivés est, ou sera dans un avenir proche, soumis à compensation obligatoire, ce qui accroît l'exposition du Groupe à ce risque et pourrait affecter sa capacité à recourir à des alternatives adéquates et compétitives si un tel risque venait à se réaliser.

L'interconnexion entre les multiples institutions financières et agents de compensation, entreprises de marché et chambres de compensation, ainsi que la concentration croissante de ces acteurs, augmente le risque que la défaillance opérationnelle de l'un d'entre eux puisse provoquer une défaillance opérationnelle de l'ensemble du secteur, qui pourrait avoir un impact significatif sur la capacité du Groupe à conduire ses activités. La concentration sectorielle, entre intervenants de marché ou entre intermédiaires financiers, est susceptible d'accroître ce risque dans la mesure où des systèmes complexes et disparates doivent être coordonnés, souvent dans de brefs délais. Le Groupe est également exposé au risque de défaillance opérationnelle des systèmes d'information et de communication de ses clients, à mesure que son interconnexion avec ses clients s'accroît. Toute défaillance, interruption ou incident d'exploitation de ce type pourrait affecter défavorablement les capacités du Groupe en matière de réalisation de transactions, service à la clientèle, gestion de l'exposition aux risques ou expansion de ses activités, ou donner lieu à des pertes financières, une mise en cause de sa responsabilité à l'égard de ses clients, ainsi qu'à une détérioration de sa liquidité, une interruption de ses activités, une intervention réglementaire ou une atteinte à sa réputation.

En outre, les systèmes de communication et d'information du Groupe jouent un rôle crucial dans la conduite de ses activités. Toute défaillance, interruption ou violation de ces systèmes, même brève et temporaire, pourrait entraîner des défaillances ou des interruptions dans l'activité du Groupe, et ainsi engendrer des coûts additionnels liés à la récupération et à la vérification des informations ainsi qu'une perte potentielle d'activité. Toute défaillance, interruption ou violation des systèmes d'information est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

21. Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment la survenance d'une pandémie, d'attaques terroristes ou de catastrophes naturelles.

La survenance d'événements imprévus ou catastrophiques, tels qu'une pandémie ou toute autre crise sanitaire importante (ou la crainte de la survenance d'une telle crise), des attaques terroristes ou des catastrophes naturelles, pourrait créer des perturbations économiques et financières et provoquer des difficultés opérationnelles (notamment des restrictions de déplacements ou la relocalisation des employés) qui seraient susceptibles d'affecter négativement la capacité du Groupe à conduire ses activités et exposer ses activités d'assurance à des pertes significatives et des coûts accrus (notamment en termes de primes de réassurance).

22. En cas de dégradation du marché, le Groupe pourrait tirer des revenus plus faibles des activités de courtage et de celles fondées sur la perception de commissions.

Au cours de la récente dégradation des marchés, le Groupe a connu un déclin du volume des transactions réalisées pour le compte de ses clients, conduisant à une diminution des revenus générés par cette activité. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne connaîtra pas une évolution similaire lors de futures nouvelles dégradations du marché, susceptibles de survenir périodiquement et inopinément. En outre, les commissions que le Groupe facture à ses clients au titre de la gestion de leurs portefeuilles étant dans de nombreux cas fondées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, une dégradation du marché qui réduirait la valeur des portefeuilles de ses clients ou augmenterait les montants des retraits, conduirait à une réduction des revenus que le Groupe perçoit au titre de ses activités de Gestion d'Actifs, de dépositaire et de Banque Privée.

23. Conserver ou attirer des collaborateurs qualifiés est essentiel pour le succès des activités du Groupe ; si le Groupe n'y parvenait pas, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses performances.

Dans un secteur de forte concurrence pour le recrutement de talents, les ressources humaines du Groupe sont un de ses principaux atouts. Afin d'attirer et de retenir des collaborateurs qualifiés, le Groupe doit offrir des perspectives de carrière et de formation ainsi que des niveaux de rémunération en ligne avec les pratiques du marché et comparables à ceux de ses concurrents. Si le Groupe ne parvenait plus à attirer des collaborateurs hautement qualifiés, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses performances, notamment sur sa position concurrentielle et sur la satisfaction de sa clientèle. En outre, le secteur financier continuera d'être soumis à un encadrement de plus en plus strict de ses politiques de rémunération, avec notamment des conditions de performance et/ou des paiements différés pour certains types de rémunération, ce qui contraindra le Groupe ainsi que l'ensemble des professionnels du secteur financier à s'adapter en conséquence pour attirer et fidéliser les talents.

LES RISQUES DE CRÉDIT

GESTION DES RISQUES DE CRÉDIT : ORGANISATION ET STRUCTURE

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, la Direction des risques, conjointement avec les pôles, a défini un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, celui-ci est revu et validé par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques.

La surveillance des risques de crédit est organisée par pôles (Réseaux France/Réseaux Internationaux/Services Financiers Spécialisés et Assurances/Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs/Banque de Financement et d'Investissement) et est complétée par des départements ayant une approche plus transversale (suivi du risque pays, du risque sur institutions financières). Le risque de contrepartie sur opérations de marché est rattaché au Département des risques de marché.

Au sein de la Direction des risques, chacun de ces départements est en charge de :

- fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- autoriser les opérations soumises par les Directions commerciales ;
- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, un département distinct effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les *reportings* associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au CORISQ et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

POLITIQUE DE CRÉDIT

La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La décision d'accorder un crédit doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du groupe auquel appartient ce client.

La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son Appétit pour le risque.

Le processus de validation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit (risque débiteur, risque de règlement/livraison, risque émetteur et risque de remplacement) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement à la ligne-métier et aux unités de risque les plus qualifiées. Afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe, ce métier et cette unité examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à un client ou une catégorie de clients donnés ;
- cette ligne-métier et cette unité de risque doivent être indépendantes l'une de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne (notation de la contrepartie – obligor rating), proposées par les lignes-métiers et validées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des risques.

DISPOSITIF DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES

Revue de portefeuille et suivi sectoriel

Des limites d'autorisations sont fixées par contrepartie, et le processus d'octroi doit s'inscrire dans le respect de la limite globale des autorisations pour le groupe auquel la contrepartie appartient.

Les expositions individuelles importantes sont revues en Comité Grands Risques (CGR).

Les concentrations sont mesurées à l'aide du modèle interne de la Banque et, pour les expositions les plus importantes, des limites individuelles de concentration sont établies. Les dépassements de limites sont gérés dans le temps par des réductions d'exposition,

l'utilisation de dérivés de crédit et des cessions d'actifs.

Des cibles de concentration sont définies pour les plus grandes contreparties à l'occasion de Comités de Concentration.

Le Groupe revoit par ailleurs régulièrement l'ensemble de son portefeuille de crédit par le biais d'analyses par type de contreparties ou secteur d'activité. En complément des études industrielles et des analyses de concentration sectorielle récurrentes, des études sectorielles et des analyses de portefeuilles d'activités plus spécifiques sont conduites à la demande de la Direction générale et/ou de la Direction des risques et/ou des pôles de la banque.

Suivi des risques pays

Le risque pays se manifeste dès lors qu'une exposition (créances, titres, garanties, dérivés) est susceptible d'être impactée défavorablement du fait de changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement.

Il comprend les expositions sur tout type de clientèle, y compris les contreparties souveraines (le risque souverain étant lui aussi encadré par le dispositif de limites en risque de contrepartie).

Le risque pays se décline selon deux axes principaux :

- **le risque politique et de non-transfert** recouvre le risque de non-paiement résultant soit d'actes ou mesures prises par les autorités publiques locales (décision des autorités locales d'interdire au débiteur l'exécution de ses engagements, nationalisation, expropriation, non-convertibilité...), soit d'événements internes (émeute, guerre civile...) ou externes (guerre, terrorisme...).
- **le risque commercial** provient de la dégradation de la qualité de crédit de toutes les contreparties dans un pays donné du fait d'une crise économique ou financière du pays, indépendamment de la situation financière propre de chaque contrepartie. Il peut s'agir d'un choc macro-économique (fort ralentissement de l'activité, crise systémique du système bancaire...), d'une dévaluation de la monnaie, d'un défaut souverain sur sa dette externe entraînant le cas échéant d'autres défauts.

Des limites globales et un suivi renforcé des expositions sont mis en place sur les pays sur la base de leurs notations internes et d'indices de gouvernance. L'encadrement n'est pas limité aux pays émergents.

Les limites pays sont validées annuellement par la Direction générale. Elles peuvent être revues à la baisse à n'importe quel moment en fonction de la dégradation ou d'une anticipation de la dégradation de la situation d'un pays.

Toutes les expositions du Groupe (titres, dérivés, créances, garanties) sont prises en compte dans ce pilotage. La méthodologie de détermination du pays du risque se fonde sur le pays de résidence, le pays de localisation des actifs, la nationalité des contreparties ou du groupe de rattachement, et prend en compte les effets d'atténuation et de déplacement des garanties et des collatéraux.

Suivi spécifique des *hedge funds*

Les *hedge funds* sont des contreparties importantes pour le Groupe. Étant non régulés, les *hedge funds* génèrent des risques spécifiques : ils sont en mesure d'utiliser un levier important et de recourir à des stratégies d'investissement impliquant des instruments financiers illiquides, ce qui entraîne une forte corrélation entre le risque de crédit et le risque de marché.

Les activités réalisées sur le secteur des *hedge funds* sont encadrées entre autres par un jeu de limites globales fixées par la Direction générale :

- une limite exprimée en *Credit VaR* encadrant le risque de remplacement maximum pouvant être pris sur ce segment ;
- une limite en *stress test* encadrant les risques de marché et de financements à des *hedge funds*, garantis par des parts de fonds.

En 2012, l'activité de marché de Société Générale avec les *hedge funds* a été légèrement inférieure à celle de 2011. On note particulièrement une baisse sensible de l'activité sur les produits structurés due à la tendance de marché.

Stress tests de crédit

En complément des *stress tests* globaux (voir p. 209), la Direction des risques conduit à la demande des *stress tests* spécifiques, qui permettent de mesurer la résilience de portefeuilles, d'activités, de filiales, à des chocs macro-économiques d'amplitudes variées. Ils servent au pilotage opérationnel des risques et de l'activité des métiers du Groupe et certains d'entre eux sont présentés en CORISQ pour la validation des limites.

À l'instar des stress globaux, les exercices de *stress-test* spécifiques s'appuient sur un scénario de base et un scénario stressé définis par les économistes et les experts sectoriels du Groupe. Les *scenarii* sont décrits par des événements déclencheurs et des hypothèses (mêmes qualitatives) sur les variables macro-économiques de référence telles que le niveau/évolution du PIB, la demande, le taux de chômage, de l'inflation, les taux d'intérêts, le prix du pétrole, les taux de change... Les canaux de transmission de ces chocs macro-économiques au périmètre du *stress test* sont analysés afin d'évaluer la sensibilité des paramètres de risques des portefeuilles (*Probability of Default - PD, Loss Given Default - LGD*) aux chocs sur les variables macro-économiques.

Dépréciation

Les dépréciations se décomposent en dépréciations sur base portefeuille qui portent sur des encours de crédit sains et en dépréciations spécifiques qui couvrent les contreparties en défaut.

■ Les dépréciations sur base portefeuille

Les dépréciations sur base portefeuille sont des dépréciations collectives constituées sur des ensembles homogènes présentant un profil de risque dégradé sans pour autant qu'une mise en

défaut au niveau individuel puisse être constatée.

Ces groupes homogènes sont constitués de contreparties, secteurs et pays sensibles. Ils sont identifiés au travers des analyses régulières de portefeuille par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie.

Ces dépréciations sont calculées sur la base d'hypothèses de taux de passage en défaut et de pertes en cas de défaut. Ces hypothèses sont calibrées par groupe homogène en fonction de leurs caractéristiques propres, de leur sensibilité à la conjoncture et de données historiques. Ces hypothèses sont revues périodiquement par la Direction des risques.

■ Les dépréciations spécifiques

Les décisions de dépréciations spécifiques sur des contreparties sont prises lorsqu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération de fonds. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Une contrepartie est considérée en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque ; et/ou
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés ; et/ou
- une procédure de recouvrement est entamée (à l'exception de certaines catégories d'encours, telles que les engagements sur collectivités locales) ; et/ou
- une situation de restructuration de dette ; et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

LE RISQUE DE REMPLACEMENT

Le risque de contrepartie ou de remplacement correspond à la valeur de marché des transactions réalisées avec les contreparties. Il représente le coût de remplacement, en cas de défaillance de la contrepartie, des opérations affichant une valeur positive en faveur du Groupe. Les transactions entraînant un risque de contrepartie regroupent notamment les opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres et les contrats de produits dérivés de gré à gré (OTC) tels que les *swaps*, les options et les contrats à terme.

La gestion du risque de contrepartie sur opérations de marché

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance et des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Pour quantifier le coût de remplacement potentiel, Société Générale utilise un modèle interne : la juste valeur future des opérations de marché effectuées avec chaque contrepartie est modélisée en tenant compte de l'ensemble des effets de corrélation et de compensation. Les estimations proviennent de modèles Monte Carlo élaborés par la Direction des risques sur la base d'une analyse historique des facteurs de risque de marché et prennent en compte les garanties et sûretés.

Société Générale s'appuie sur deux indicateurs pour caractériser la distribution qui découle de la simulation Monte Carlo :

- le risque courant moyen, particulièrement adapté pour analyser l'exposition aux risques d'un portefeuille de clients ;
- la VaR crédit (ou CVaR) : montant de la perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables, utilisé pour fixer les limites par contrepartie individuelle.

Société Générale a également développé une série de *scenarii* de *stress tests* permettant de déterminer l'exposition qui résulterait de changements de la juste valeur des transactions conclues avec l'ensemble de ses contreparties dans l'hypothèse d'un choc extrême affectant les paramètres de marché.

La détermination des limites par contrepartie

Le profil de crédit des contreparties fait l'objet de révisions régulières et des limites sont établies en fonction de la nature et de la durée de vie des instruments concernés. La qualité de crédit intrinsèque et la solidité de la documentation juridique associée sont entre autres prises en compte pour définir ces limites. Les analyses de crédit fondamentales internes sont également complétées par des comparaisons pertinentes avec les pairs et par la surveillance du marché.

Les outils informatiques en place permettent, tant aux opérateurs qu'à la Direction des risques, de s'assurer de manière quotidienne que les autorisations par contrepartie sont respectées en permanence, et que des limites supplémentaires sont demandées autant que de besoin.

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes. Un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

Le calcul de la valeur exposée au risque⁽¹⁾ dans le cadre réglementaire

Dans le cadre du calcul des fonds propres au titre du risque de contrepartie, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a donné son agrément en 2012 pour l'utilisation du modèle interne décrit ci-dessus afin de déterminer l'indicateur EEPE (Effective Expected Positive Exposure). L'EAD relative au risque de contrepartie est donc depuis juin 2012 calculée sur la base de ce nouvel indicateur. Cette nouvelle méthode couvre environ 90 % des opérations.

Pour le reste, le Groupe utilise la méthode d'évaluation au prix de marché pour ces opérations. Dans cette méthode, l'EAD relative au risque de contrepartie de la banque est déterminée en agrégeant les valeurs de marché positives de toutes les transactions (coût de remplacement) complétées par un facteur de majoration (dit « *add-on* »). Ce facteur de majoration, établi conformément aux Directives de la CRD (Capital Requirement Directive), est un pourcentage fixe, fonction du type de transaction et de la durée de vie résiduelle, qui est appliqué au montant nominal de l'opération.

Dans les deux cas, les effets des accords de compensation et des sûretés réelles sont pris en compte en appliquant les règles de compensation telles que définies dans la méthode au prix du marché et en soustrayant les garanties ou sûretés. Les besoins en fonds propres réglementaires dépendent également de la notation interne de la contrepartie débitrice.

Ajustement de crédit

Une réserve comptable est prise au titre de l'ajustement de crédit (ou CVA, *Credit Value Adjustment*) par contrepartie, sur le portefeuille de transactions négociées de gré à gré, pour tenir compte du risque de contrepartie.

Ajustement de crédit Risque de corrélation défavorable (*Wrong Way Risk*)

Le risque de corrélation défavorable (*Wrong Way Risk*) est le risque que l'exposition du Groupe sur une contrepartie augmente significativement alors que la probabilité de défaut de la contrepartie augmente aussi.

Il existe deux cas différents :

- le risque de corrélation défavorable spécifique, qui correspond au cas où le montant de l'exposition est directement lié à la qualité de crédit de la contrepartie ;
- le risque de corrélation défavorable général, qui correspond aux cas où il existe une corrélation non nulle entre certains paramètres de marché et la santé financière de la contrepartie du Groupe.

Le risque de corrélation défavorable fait l'objet de procédures d'identification, de calcul des expositions et d'un suivi spécifique et périodique des contreparties identifiées.

COUVERTURE DES RISQUES DE CRÉDIT

Garanties et collatéraux

Les garanties comprennent les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires (comme Crédit Logement en France), les rehausseurs de crédit et les compagnies d'assurances multibranches, les organismes de crédit à l'exportation, etc. À noter que les *Credit Default Swaps* (CDS) font également partie de cette catégorie.

Les collatéraux peuvent être constitués d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ou des investissements de qualité supérieure ainsi que des contrats d'assurance. Les décotes (*haircuts*) appropriées sont appliquées à la valeur de la sûreté en fonction de sa qualité et de ses caractéristiques de liquidité.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le Groupe mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres (dont CDS). Le Groupe a renforcé ses politiques de prise de garanties et collatéraux et d'actualisation de leur valorisation (base de collecte des sûretés, déclinaison de procédures opérationnelles).

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée. Ce processus permet également de s'assurer que la sûreté ou la garantie répondent correctement aux exigences de la directive relative aux exigences de fonds propres des établissements de crédit (*Capital Requirement Directive*, CRD).

Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Il appartient à la filière Risques de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

(1) Exposition au moment du défaut (Exposure at Default – EAD), additionne la partie des prêts qui a été tirée et convertit les engagements hors-bilan au moyen du facteur de la conversion de crédit pour calculer l'exposition inscrite au bilan au moment de défaillance de la contrepartie.

Utilisation des dérivés de crédit pour la gestion de la concentration corporate

Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, le département de gestion du portefeuille de crédits (*CPM: Credit Portfolio Management*) a pour mission, en collaboration étroite avec la Direction des risques et les métiers, de réduire les concentrations excessives figurant dans le portefeuille et d'apporter une réponse rapide aux détériorations de qualité de crédit d'une contrepartie. CPM est désormais intégré au département en charge de la gestion des ressources rares du portefeuille de prêts et créances.

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *Corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Les protections individuelles acquises le sont principalement au titre de la politique de gestion des surconcentrations, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 77 % du montant total des protections.

Les montants notionnels des dérivés de crédit *Corporate* (*Credit Default Swap, CDS*) achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés en hors-bilan parmi les engagements de garanties reçus.

L'encours total des achats de protections via dérivés de crédit *Corporate* est passé de 4,6 Md EUR à fin décembre 2011 à 1,9 Md EUR à fin décembre 2012, essentiellement par le non-renouvellement de certaines protections à leur échéance. Sur 2012, les *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS) des émissions *investment grade* européennes (indice *Itraxx*) sont restés élevés la première partie de l'année avant de refluer avec la baisse des tensions sur les dettes souveraines.

Afin de limiter la volatilité du résultat généré par ce portefeuille de CDS (ces positions étant valorisées en *Marked-to-Market*), le département a conclu des opérations sur dérivés de crédit pour réduire la sensibilité du portefeuille au resserrement des *spreads*.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de rating supérieur ou égal à BBB+, la moyenne se situant en A/A-. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

Atténuation du risque de contrepartie sur opérations de marché

Société Générale fait appel à différentes techniques pour réduire ce risque. Pour les contreparties avec lesquelles elle traite sur les marchés, la banque met en place, dans la mesure du possible, des accords de résiliation-compensation globale. Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus par chacune des contreparties. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière (en général quotidienne) du montant de sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités

ou d'actifs liquides de qualité supérieure comme, par exemple, des obligations souveraines disposant d'un bon *rating*. D'autres actifs négociables peuvent être acceptés à condition que leur valorisation soit ajustée (*décotes* ou *haircuts*) afin de traduire la moindre qualité et/ou le degré inférieur de liquidité de l'instrument.

Ainsi, au 31 décembre 2012, la majorité des opérations OTC sont collatéralisées: en montant, 57 % des opérations avec un *Marked to Market* positif (collatéral reçu par Société Générale) et 61 % des opérations avec un *Marked to Market* négatif (collatéral déposé par Société Générale).

La gestion du collatéral des opérations de gré à gré (OTC) fait l'objet d'une surveillance permanente afin de minimiser le risque opérationnel:

- la valeur de l'exposition par opération collatéralisée est certifiée quotidiennement;
- des contrôles spécifiques permettent de s'assurer du bon déroulement du process (règlement du collatéral, cash ou titres, supervision des suspens, etc.);
- les stocks d'opérations collatéralisées sont réconciliés avec ceux de la contrepartie selon une fréquence fixée par le régulateur (principalement quotidienne) afin d'éviter et/ou de résoudre les litiges sur appels de marges;
- les éventuels litiges sont suivis quotidiennement et font l'objet d'un comité de revue.

Assurances crédit

Outre le recours aux Agences de crédit export (par exemple: Coface et Exim) et aux organismes multilatéraux (par exemple: BERD), Société Générale a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements contre les risques de non paiement à la fois commerciaux et politiques.

Validé par la Direction générale du Groupe, le dispositif d'encadrement et de suivi des risques de cette activité repose sur une limite globale complétée par des sous-limites par maturité et des limites par contrepartie assureur, chaque contrepartie assureur devant en outre répondre à des critères stricts d'éligibilité.

La mise en place d'une telle politique participe au global à une saine réduction des risques.

MESURE DES RISQUES ET NOTATIONS INTERNES

Depuis 2007, Société Générale a l'autorisation de ses autorités de tutelle d'appliquer pour la majeure partie de ses expositions la méthode de notations internes (méthode IRB – *Internal Rating Based*) pour calculer les fonds propres nécessaires au titre des risques de crédit.

Les transitions vers la méthode IRB pour certaines de ses activités et expositions actuellement soumises à l'approche standard resteront sélectives et marginales en terme d'impact sur le capital réglementaire du Groupe.

RÉPARTITION DES EAD⁽¹⁾ PAR MÉTHODE BÂLOISE⁽²⁾

	31.12.2012	31.12.2011
IRB	82,0 %	81,9 %
Standard	18,0 %	18,1 %
Total	100 %	100 %

(1) Les EAD sont présentées d'après la Directive sur les fonds propres (Capital Requirement Directive – CRD) transposée dans la réglementation française.

(2) Hors titres de participation, immobilisations et comptes de régularisation.

Le système de notation du Groupe se différencie fondamentalement entre la clientèle de détail (particuliers, TPE, professionnels) et la clientèle entreprises, banques et souverains :

- pour les portefeuilles de la clientèle de détail, des modèles internes servent à mesurer les risques de crédit, exprimés à partir d'une probabilité de défaillance de l'emprunteur à horizon d'un an (*Probability of Default*, PD) et du pourcentage de perte en cas de défaillance de la contrepartie (*Loss Given Default*, LGD). Ces paramètres sont attribués automatiquement, en conformité avec les principes de l'accord de Bâle ;
- pour les portefeuilles entreprises, banques et souverains, le dispositif de notation repose sur deux grands piliers : un dispositif de modèles de notation de contreparties comme aide à la décision du notateur qui attribue la note et un dispositif d'attribution automatique des paramètres de LGD et de facteurs de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor*, CCF) en fonction des caractéristiques des transactions.

Dans les deux cas, un ensemble de procédures énonce les règles relatives aux notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision, le contrôle de cohérence a posteriori (*back-testing*) et la validation des modèles. Ces procédures permettent entre autres de faciliter le jugement humain porteur d'un regard critique et complément indispensable des modèles pour ces portefeuilles.

Les modèles internes du Groupe permettent ainsi une évaluation quantitative des risques de crédit à partir de la probabilité de défaillance de la contrepartie et du taux de perte en cas de défaut. Ces éléments sont intégrés dans les demandes de crédit et le calcul du rendement des fonds propres corrigé par le risque. Ils sont utilisés comme outil pour structurer, tarifier et approuver les transactions. Ainsi, les notes des contreparties sont un des critères de détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

L'ensemble des modèles de risque du Groupe est construit et validé sur la base d'historiques internes les plus longs possibles, respectant des contraintes de représentativité (tant au regard des portefeuilles concernés que des effets de la conjoncture sur la période considérée) et de prudence. De la sorte, les estimations

de risque du Groupe ne présentent pas une sensibilité excessive aux variations de la conjoncture, tout en restant adaptées à la détection des éventuels risques dégradés. De plus, la modélisation des PD des grandes entreprises a été étalonnée par rapport aux statistiques de défaillance long terme provenant d'une agence de notation externe.

Ces modèles utilisés pour estimer les PD et LGD couvrent la grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe (Banque de détail et Banque de Financement et d'Investissement). Ils ont pour l'essentiel été validés en méthode IRBA (*Internal Ratings Based Advanced*) en 2007 et font l'objet, depuis cette date, d'un suivi de performance régulier.

Par ailleurs, le Groupe a reçu la validation du régulateur pour utiliser la méthode IAA (*Internal Assessment Approach*) pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires sur les conduits de *Asset-Backed Commercial Paper*.

Gouvernance de la modélisation des risques

La gouvernance comprend le développement, la validation, le suivi et les décisions sur l'évolution des modèles internes de notation. Un département spécifique de la Direction des risques est plus particulièrement chargé d'élaborer les principes de la banque pour l'estimation et la validation des paramètres de crédit employés dans le cadre de la méthode IRBA.

Le schéma de validation interne des nouveaux modèles ainsi que des travaux de *backtest* annuels se décline en deux phases :

- une phase d'instruction dont l'objectif est de réunir l'ensemble des éléments statistiques et bancaires permettant d'apprécier la qualité des modèles. Pour les sujets à composante statistique, une revue est menée par l'entité indépendante du contrôle des modèles dont les conclusions sont formellement présentées aux entités modélisatrices dans le cadre d'un comité (Comité Modèles) ;
- une phase de validation qui s'articule autour du Comité Experts dont l'objectif est de valider, d'un point de vue bancaire, les paramètres bâlois d'un modèle interne. Le Comité Experts est une instance sponsorisée par le Directeur des risques du Groupe et les Directeurs des pôles concernés. Le rôle du Comité Experts est d'apporter une appréciation sur la cohérence, d'un point de vue bancaire, des paramètres bâlois des modèles internes. Le Comité Experts est également en charge de définir les orientations des travaux de revue et refonte des modèles en tenant compte des enjeux économiques et financiers des lignes métiers, sur proposition du Comité Modèles.

ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Le Groupe revoit régulièrement l'ensemble de son portefeuille de crédit avec des analyses plus spécifiques par type de contreparties (*Corporate*, contreparties bancaires, *hedge funds*, etc.), zones géographiques ou secteurs d'activité.

Exposition aux risques de crédit

La mesure adoptée pour les expositions de crédit dans cette section est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors-bilan) hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation.

Au 31 décembre 2012, l'EAD totale du Groupe est de 685 Md EUR (dont 543 Md EUR d'exposition au bilan) et de 666 Md EUR hors titrisation.

VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DE L'EXPOSITION DU GROUPE HORS TITRISATION (EAD)

Portefeuille global (En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011 ⁽¹⁾
Catégorie d'exposition		
Souverains	143 422	116 588
Établissements*	71 585	117 883
Entreprises	266 682	298 534
Clientèle de détail	184 282	183 520
TOTAL	665 971	716 525

* Établissements: portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

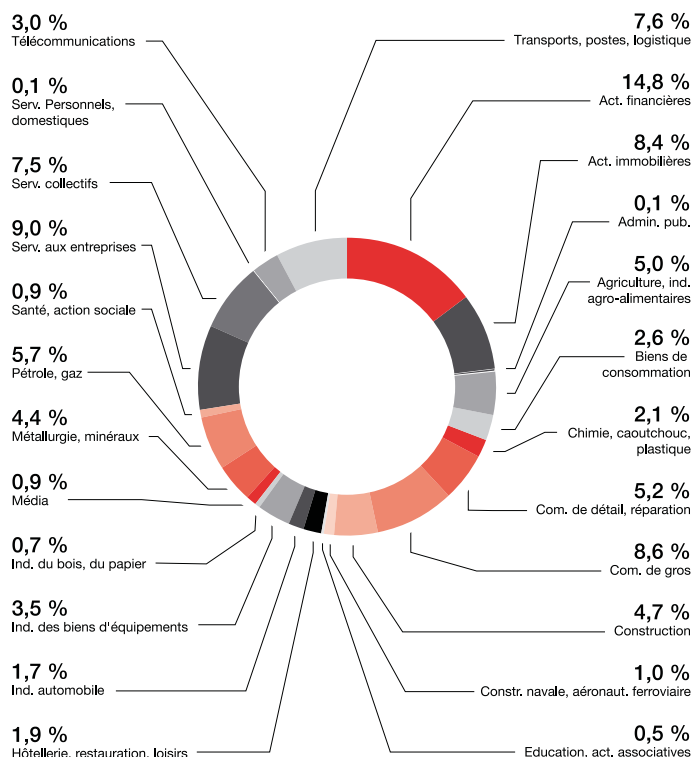
VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION (EAD)

Portefeuille clientèle de détail (En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011 ⁽¹⁾
Catégorie d'exposition		
Prêts immobiliers	94 565	91 245
Expositions renouvelables	9 686	10 435
Autres crédits particuliers	54 081	56 061
TPE et professionnels	25 950	25 778
TOTAL	184 282	183 520

(1) Les EAD en méthode standard sont reportées nettes de collatéraux, afin d'assurer la comparabilité entre les 2 exercices, les données au 31.12.2011 ont été retraitées.

Expositions sur les contreparties Corporate

VENTILATION SECTORIELLE DE L'EXPOSITION CORPORATE DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2012 (PORTEFEUILLE BÂLOIS ENTREPRISES, SOIT 267 Md EUR D'EAD)

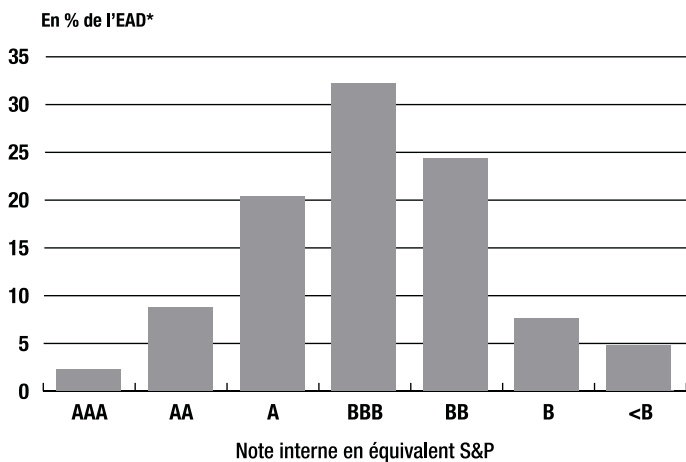


Le portefeuille *Corporate* (Grandes Entreprises, PME et Financements Spécialisés) présente une diversification sectorielle satisfaisante.

Au 31 décembre 2012, le portefeuille *Corporate* s'élève à 267 Md EUR (exposition bilan et hors-bilan mesurée en EAD). Le secteur Activités financières est le seul à représenter plus de 10 % du portefeuille.

Les expositions du Groupe sur ses dix premières contreparties *Corporate* représentent 5 % de ce portefeuille.

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE CORPORATE AU 31 DÉCEMBRE 2012



* Exposition en cas de défaut (EAD) relative au risque débiteur, risque émetteur, risque de remplacement sur encours traités en IRB, hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation et encours douteux.

Le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille de clients Entreprises, tous pôles confondus, représente une EAD de 207 Md EUR (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Entreprises de 267 Md EUR, méthode standard comprise).

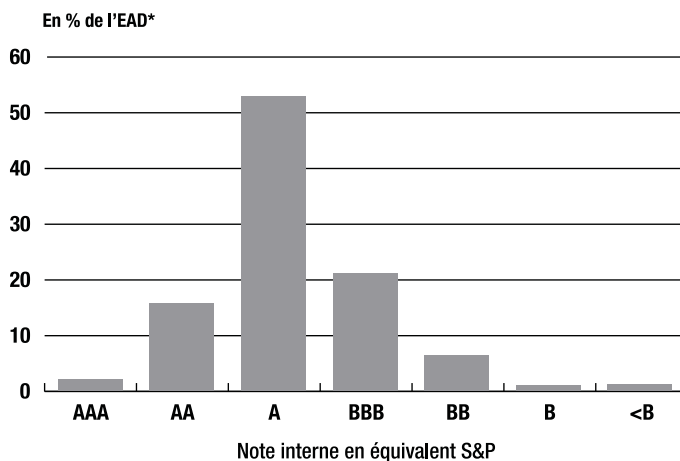
La répartition par *rating* de l'exposition *Corporate* du Groupe démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2012, la majorité de l'exposition se concentre sur des contreparties *investment grade*, c'est-à-dire dont le *rating* interne en équivalent Standard and Poor's est supérieur à BBB- (63 % de la clientèle *Corporate*),

Les opérations portant sur les contreparties *non investment grade* sont très souvent assorties de garanties et collatéraux permettant d'atténuer le risque.

Expositions sur les Banques

RÉPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2012



* Exposition en cas de défaut (EAD) relative au risque débiteur, risque émetteur, risques de remplacement sur encours traités en IRB, hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation et encours douteux.

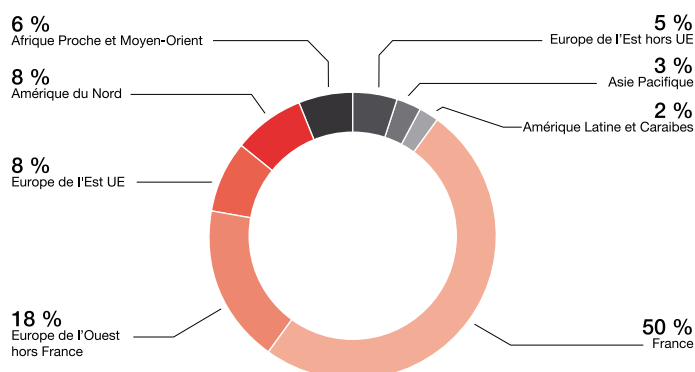
Le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille Banques, tous pôles confondus, et représente une EAD de 44 Md EUR (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Banques de 72 Md EUR). La répartition par *rating* de l'exposition sur contreparties bancaires du groupe Société Générale démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2012, l'exposition se concentre sur des contreparties *investment grade* d'une part (91 % de l'exposition), sur les pays développés d'autre part (81 %).

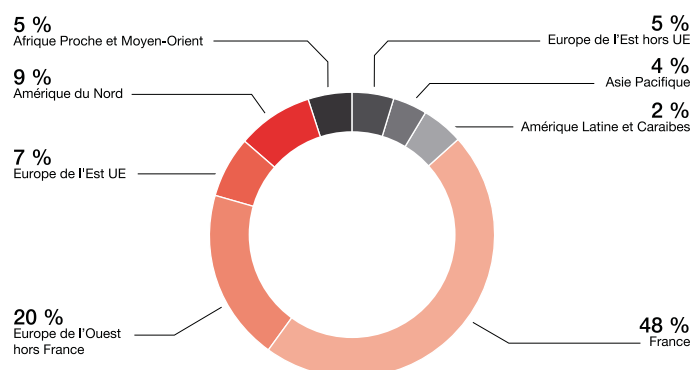
Ventilation géographique des expositions au risque de crédit du Groupe

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2012 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES)⁽¹⁾

EXPOSITIONS BILAN (SOIT 543 Md EUR D'EAD) :



EXPOSITIONS BILAN ET HORS-BILAN (SOIT 685 Md EUR D'EAD) :



Au 31 décembre 2012, 85 % des expositions du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrées sur les grands pays industrialisés. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (28 % sur le portefeuille *non retail* et 19 % sur les particuliers).

(1) Selon le pays d'origine de la contrepartie.

(2) Les ventilations géographiques présentées ci-dessous sont calculées, selon la méthodologie définie par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) lors des tests sur les besoins en fonds propres des banques européennes. Le pays est celui de la localisation des actifs de la contrepartie après prise en compte des effets d'atténuation et de déplacement, des garanties et des collatéraux et des provisions. À noter que les expositions souveraines sont incluses.

Expositions aux pays émergents⁽²⁾

Les expositions du Groupe sur pays émergents se répartissent sur plus d'une centaine de pays, situés dans cinq zones géographiques.

VENTILATION DES EXPOSITIONS PAYS ÉMERGENTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(EAD en Md EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Europe de l'Est UE	45,2	45,3
Europe de l'Est hors UE	29,4	28,2
Afrique Proche et Moyen-Orient	32,6	32,3
Asie Pacifique	10,6	11,7
Amérique Latine et Caraïbes	4,3	4,9
Total pays émergents	122,2	122,3

L'EAD (nette de provisions) sur pays émergents est stable entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012. La stabilité du portefeuille pays émergents masque des évolutions contrastées.

La baisse importante de l'exposition en Asie et en Amérique Latine compense l'augmentation de l'activité en Europe de l'Est hors UE. La baisse de la Banque de Financement et d'Investissement compense la hausse de la Banque de détail.

Au titre de la Banque de détail (Réseaux Internationaux et Services Financiers Spécialisés), le portefeuille se répartit essentiellement sur plus d'une trentaine de pays, principalement en Europe de l'Est et dans le Bassin méditerranéen. La majorité de l'exposition porte sur des pays classés *investment grade* (66 %).

Au titre de la Banque de Financement et d'Investissement, la grande majorité de l'exposition porte également sur des pays classés *investment grade* (89 %).

Focus implantations

Le Groupe est présent dans la plupart des pays d'Europe de l'Est, en particulier en République tchèque, en Russie et en Roumanie.

En Russie, le Groupe est principalement actif dans le domaine de la Banque de détail (Réseaux Internationaux et Services Financiers Spécialisés). L'exposition s'élève à 20,2 Md EUR au 31 décembre 2012 contre 18,7 Md EUR à fin 2011 (soit une progression de 8,5 %). Cette hausse s'explique essentiellement par une hausse de la Banque de détail. L'activité de la Banque de Financement et d'Investissement est en baisse sur la période.

Les EAD sont restées stables en 2012 en République tchèque (26,0 Md EUR), où le groupe opère essentiellement par son activité de Banque de détail, avec là aussi une augmentation de la Banque de détail et une baisse de la Banque de Financement et d'investissement.

Le Groupe est présent en Roumanie au travers de son pôle de Banque de détail. L'exposition s'élève à 11,7 Md EUR au 31 décembre 2012 contre 12,3 Md EUR au 31 décembre 2011 (soit une baisse de -5,3 %).

FOCUS PRINCIPAUX PAYS D'IMPLANTATION DANS LES PAYS ÉMERGENTS

(EAD Md EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Russie	20,2	18,7
République tchèque	26,0	26,0
Roumanie	11,7	12,3

Expositions Grèce, Irlande, Italie, Portugal, Espagne et Chypre par portefeuille⁽¹⁾

EXPOSITIONS À LA DETTE SOUVERAINE

(Expositions nettes ⁽²⁾ en Md EUR)	31.12.2012			31.12.2011		
	Total	Dont positions en banking book	Dont positions en trading book	Total	Dont positions en banking book	Dont positions en trading book
Grèce	0,0	0,0	0,0	0,4	0,3	0,1
Irlande	0,3	0,3	0,0	0,4	0,3	0,1
Italie	1,6	1,4	0,2	2,3	1,4	0,9
Portugal	0,1	0,0	0,1	0,4	0,2	0,2
Espagne	1,2	0,6	0,5	1,0	0,7	0,3
Chypre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

EXPOSITIONS AU RISQUE NON SOUVERAIN

(EAD en Md EUR)	31.12.2012				
	Total	Institutions Financières (y compris Collectivités Locales)	Corporates	Clientèle de détail	Titrisation
Grèce	0,5	0,1	0,3	0,0	0,0
Irlande ⁽³⁾	2,1	0,2	1,3	0,0	0,6
Italie	13,1	1,6	6,4	4,9	0,1
Portugal	0,7	0,2	0,6	0,0	0,0
Espagne	10,0	2,5	7,1	0,0	0,3
Chypre	0,3	0,0	0,3	0,0	0,0

(1) Les ventilations géographiques présentées ci-dessous sont calculées, selon la méthodologie définie par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) lors des tests sur les besoins en fonds propres des banques européennes. Le pays est celui de la localisation des actifs de la contrepartie après prise en compte des effets d'atténuation et de déplacement, des garanties et des collatéraux et des provisions. À noter que les expositions souveraines sont incluses.

(2) Expositions nettes hors expositions directes sur dérivés.

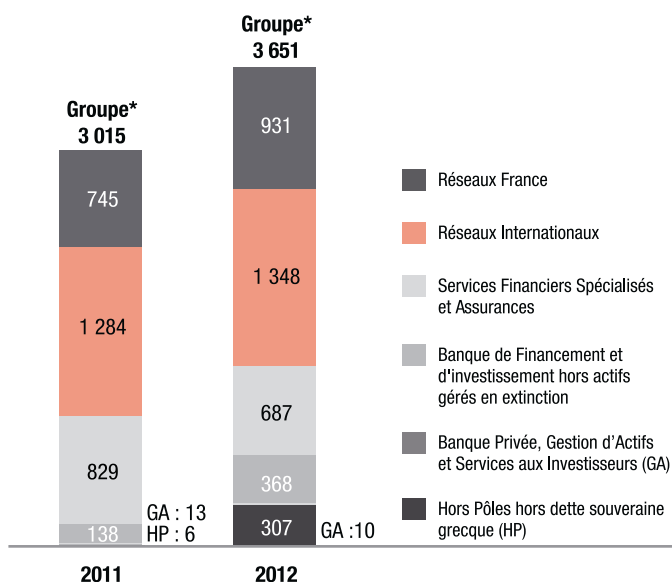
Banking book, net de provisions au coût amorti ajustés des intérêts courus non échus et surcotes-décotes.

Trading book, net de provisions CDS (différence entre la valeur de marché des positions acheteuses et celle des positions vendeuses).

(3) Titrisation en Irlande: exposition GIPE sous-jacente d'environ 4 %.

Provisions et dépréciations pour risques de crédit au 31 décembre 2012

ÉVOLUTION DE LA CHARGE NETTE DU RISQUE DU GROUPE (EN M EUR)



* Hors actifs gérés en extinction et dette souveraine grecque.

La charge nette du risque du Groupe pour le 2012 est de -3 935 M EUR, contre -4 330 M EUR en 2011. Le coût du risque commercial du Groupe s'établit à 75⁽¹⁾ points de base en 2012 contre 67⁽¹⁾ points de base en 2011.

- Le coût du risque des Réseaux France est en hausse à 50 points de base (41 points de base en 2011) traduisant la dégradation de l'environnement économique, notamment sur la clientèle commerciale où le Groupe enregistre une hausse des dotations sur des entreprises de taille moyenne du secteur industriel.
- À 183 points de base (contre 177 points de base en 2011), le coût du risque des Réseaux Internationaux, en légère augmentation, présente une évolution contrastée par zones: il atteint un point bas en Russie au T4-12 et reste élevé en Roumanie reflétant la situation économique dégradée du pays.
- Le coût du risque des activités pérennes de la Banque de Financement et d'Investissement est contenu à 31 points de base (contre 11 en 2011) et demeure à un niveau bas. En 2012, la charge nette du risque des actifs gérés en extinction s'établit à -262 M EUR (en forte réduction par rapport à -425 M EUR en 2011).
- Le coût du risque des Services Financiers Spécialisés diminue à 125 points de base (contre 149 points de base en 2011) reflétant l'amélioration notable dans le métier du crédit à la consommation.

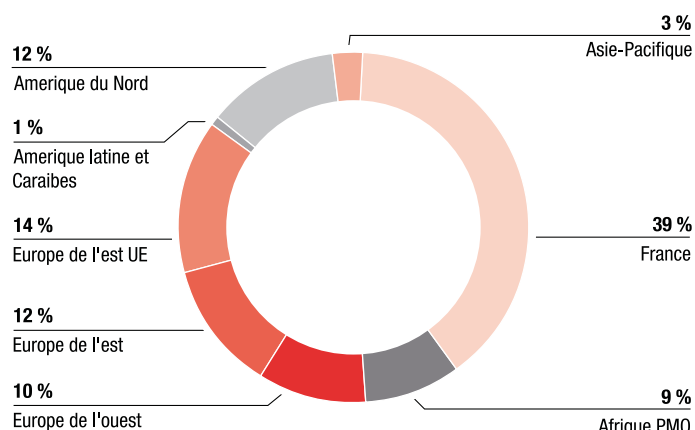
Le Groupe enregistre également une provision pour litiges de -300 M EUR en 2012.

(1) Annualisé, hors litiges, actifs gérés en extinction et souverain grec, sur actifs début de période.

Provisions et dépréciations spécifiques sur risques de crédit

La dépréciation et le provisionnement des risques de crédit s'appliquent principalement à des créances douteuses et litigieuses. Le montant de ces créances s'élève à 27,1 Md EUR au 31 décembre 2012 (contre 27,9 Md EUR au 31 décembre 2011), dont 3,4 Md EUR d'encours relatifs aux actifs gérés en extinction au sein de la Banque de Financement et d'Investissement (majoritairement localisés en Amérique du Nord).

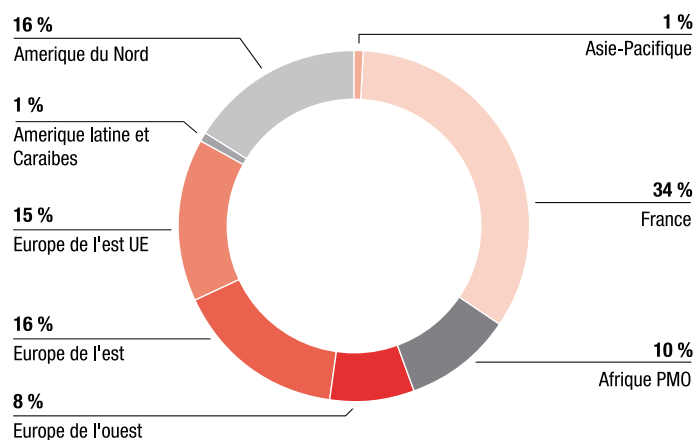
VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES CRÉANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES AU 31 DÉCEMBRE 2012*



* Y compris actifs gérés en extinction.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU STOCK DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2012*

Au 31 décembre 2012, ces créances sont couvertes par un stock de provisions et dépréciations spécifiques qui s'élève à 14,8 Md EUR dont 2,3 Md EUR sur les actifs gérés en extinction.



* Y compris actifs gérés en extinction

Provisions sur base portefeuille

Le montant des provisions sur base portefeuille pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1,1 Md EUR au 31 décembre 2012.

Couverture des engagements provisionnables

	31.12.2012	31.12.2011
Créances brutes en Md EUR*	407,1	425,5
Créances douteuses en Md EUR*	23,7	24,1
– Sûretés relatives aux encours dépréciés en Md EUR*	6,1	4,7
– Engagements provisionnables en Md EUR*	17,7	19,4
Engagements provisionnables/Créances brutes*	4,3 %	4,6 %
Provisions spécifiques en Md EUR*	12,5	13,5
Provisions spécifiques/Engagements provisionnables*	71 %	69 %
Provisions base portefeuille en Md EUR*	1,1	1,3
Provisions globales/Engagements provisionnables*	77 %	76 %

* Hors actifs gérés en extinction.

LES RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du trading book, et également certains portefeuilles classés en *banking book*.

ORGANISATION

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (front office), le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

Ce département est en charge :

- du suivi permanent, quotidien et indépendant des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
- de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et le Conseil d'administration et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation, la consolidation et du reporting des risques de marché du Groupe ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les interventions de chaque activité du Groupe.

Outre ces fonctions relatives aux risques de marché stricto sensu, le Département des risques sur opérations de marché surveille et contrôle également le nominal brut des positions. Ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks*, participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading* (activités non autorisées sur les marchés).

Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément

désignés et indépendants du front office, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec le front office et les services comptables ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites en VaR (Valeur en Risque), *stress tests* (*scenarii* extrêmes) et sensibilité générale aux taux d'intérêt par rapport aux limites établies au niveau du Groupe est adressé à la Direction générale et aux responsables des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulatif des faits marquants en matière de risque de marché et spécifiant l'utilisation des limites relevant de la Direction générale et du Conseil d'administration.

CONTRÔLE INDÉPENDANT DE LA VALORISATION

Les produits de marché sont valorisés à partir de leur prix de marché lorsque ce dernier existe. En cas contraire, ils sont valorisés à partir de modèles alimentés par des paramètres.

D'une part, chaque modèle fait l'objet d'une validation indépendante par le Département des risques sur opérations de marché.

D'autre part, le niveau des paramètres est soumis à une comparaison régulière avec des sources externes :

- en cas de différence entre le niveau utilisé et les sources externes, et si ces sources sont jugées pertinentes par le Département des risques sur opérations de marché, les niveaux sont réajustés sur les données externes. Ce processus nommé IPV (*Independent Pricing Verification*) contribue à la certification interne des comptes ;
- en l'absence de source externe pertinente, une valorisation prudente est mise en œuvre sur la base de réserves, dont les méthodologies de calcul ont été validées par le Département des risques sur opérations de marché.

LES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

L'évaluation des risques de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de *trading* ;
- des mesures en stress test, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- des mesures complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés au front office. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress test*.

Au titre de la CRD3 (*Capital Requirement Directive*) sont également calculés de façon hebdomadaire les indicateurs suivants : VaR stressée, IRC (*Incremental Risk Charge*) et CRM (*Comprehensive Risk Measure*). Les charges en capital calculées par ces nouveaux modèles internes complètent la mesure précédente (VaR) pour mieux tenir compte des risques extrêmes (en particulier migration de *rating* et défaut) et limiter la pro-cyclicité des besoins en fonds propres.

VALUE AT RISK 99 % (VAR)

Développé depuis fin 1996, le Modèle Interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du Capital Réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, spreads de crédits, etc.) ;
- détermination de 260 scénarii correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 scénarii ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle

correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués. La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché intra day ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de facteurs de risque plus détaillés, et la non-intégration de certains facteurs de risque notamment liée à la difficulté d'obtenir un historique quotidien.

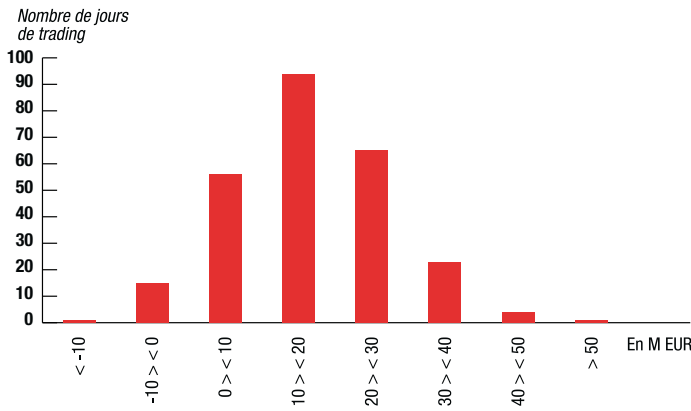
Le département des risques sur opérations de marché contrôle les limitations du modèle de VaR :

- en réalisant des mesures de stress tests ainsi que des mesures complémentaires ;
- en évaluant la pertinence du modèle à travers un back-testing permanent (contrôle de cohérence a posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 %.

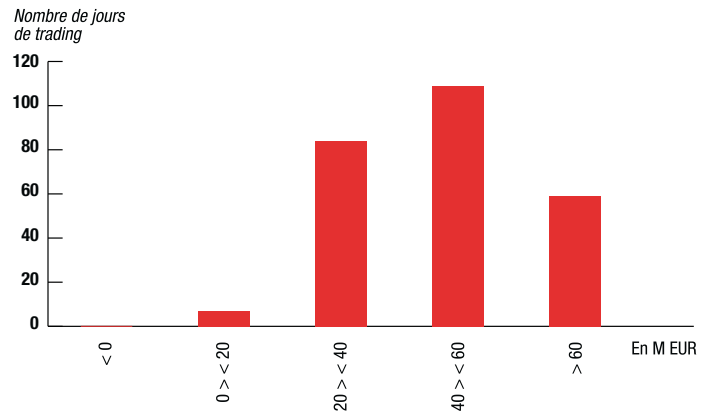
Le résultat quotidien utilisé pour le back-testing intègre notamment la variation de valeur du portefeuille (Book value), l'impact des transactions nouvelles ou modifiées durant la journée (incluant leurs marges commerciales), les coûts de refinancement, les diverses commissions afférentes (frais de courtage, droits de garde, etc.), les provisions et ajustements de paramètres au titre du risque de marché. Certaines composantes (par exemple certaines provisions au titre du risque de marché), calculées à des fréquences diverses, sont allouées quotidiennement.

Les histogrammes suivants illustrent la répartition de ces résultats quotidiens sur l'année passée, ainsi que celle des écarts quotidiens entre le résultat et la VaR (les valeurs négatives correspondant aux éventuels dépassements de back-testing) : en 2012, le résultat quotidien n'a pas excédé le montant de la VaR, et des pertes ont été observées à 16 reprises.

RÉPARTITION DES RÉSULTATS QUOTIDIENS



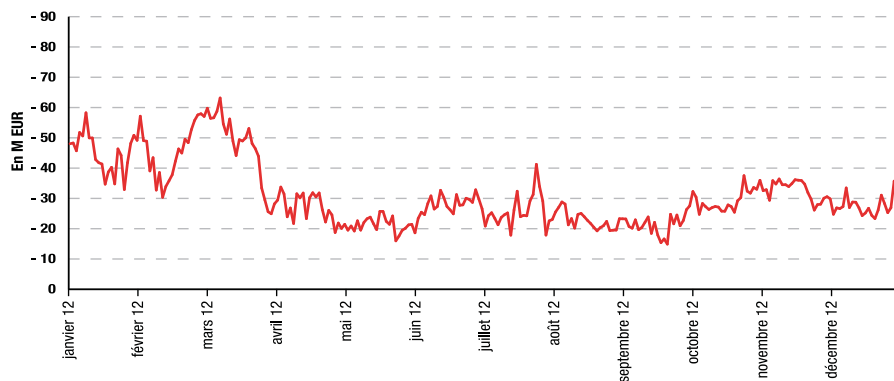
ÉCART ENTRE VAR ET RÉSULTAT QUOTIDIEN



Aujourd’hui, l’essentiel des activités de marché de la Banque de Financement et d’Investissement est couvert par un calcul en VaR (y compris pour les produits les plus complexes), ainsi que les principales activités de marché de la Banque de détail et de la Banque Privée. Les quelques activités non couvertes par la VaR, pour des raisons techniques ou de faibles enjeux, sont suivies à travers des mesures en *stress test* et donnent lieu à des charges en capital calculées en méthode standard ou via des méthodologies internes alternatives.

L’évolution de la VaR des activités de *trading* de la banque, sur l’ensemble du périmètre de suivi, se présente de la manière suivante au cours de l’exercice 2012 :

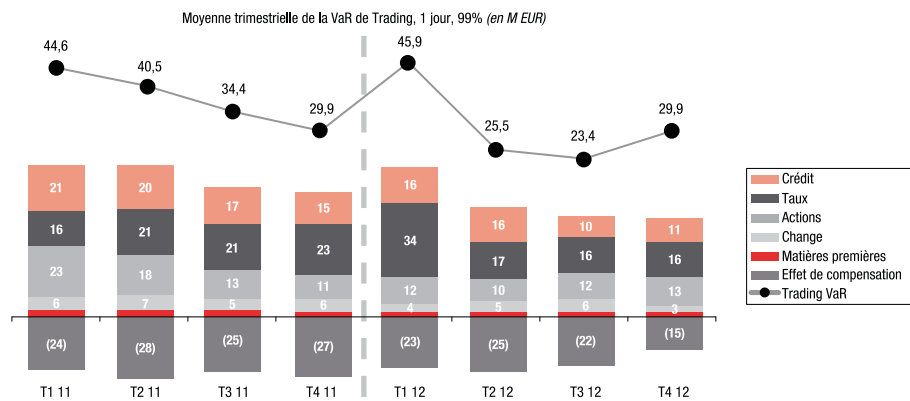
**VAR DE TRADING (PORTEFEUILLES DE TRADING DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ)
ÉVOLUTION AU COURS DE L’ANNÉE 2012 (1 JOUR, 99 %) (EN M EUR)**



VaR 2012 (1 jour, 99 %)

(M EUR)	Minimum	Moyenne	Maximum
VaR	15	31	63

VENTILATION⁽¹⁾ PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VaR DE TRADING – ÉVOLUTION 2011-2012 DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE (EN M EUR)



La VaR moyenne sur l'année 2012 s'établit à 31 M EUR contre 37 M EUR en 2011. Restée en moyenne à un niveau relativement faible tout au long de 2012, la VaR a suivi les évolutions suivantes :

- augmentation jusqu'au mi-mars à la suite d'une prise de positions reflétant la normalisation des marchés au cours de la majeure partie du trimestre, et du non-renouvellement des positions défensives prises fin 2011 ;
- puis jusqu'en juillet, forte diminution en raison de la réduction des positions et de la mise en place de stratégies défensives à la suite du retour de fortes incertitudes sur les pays périphériques de la zone euro ;
- à partir d'août et jusqu'à fin 2012, hausse de la VaR en raison d'une réduction du profil défensif et d'une reprise progressive de positions, dans un contexte de marchés de nouveau favorable (annonce du programme OMT (Outright Monetary Transactions) de rachat de dette publique par la BCE et nouvel assouplissement quantitatif de la FED). Cette hausse est toutefois tempérée par la sortie progressive des scénarii volatils de l'été 2011 et de novembre 2011.

En 2012, des améliorations ont de nouveau été apportées au modèle de VaR, en particulier avec une meilleure prise en compte de certains facteurs de risque, les principaux étant :

- les taux d'intérêt, dorénavant pris en compte en modèle interne sur le périmètre des dérivés actions et indices ;
- les taux OIS (*Overnight Indexed Swap*) et les bases entre références de taux (*Cross Inter Maturities*) sur le périmètre exotique de taux d'intérêt et de change ;
- les bases inter-devises (*Cross Currency*) sur l'ensemble du périmètre de taux d'intérêt et de change.

STRESSED VAR (SVAR)

Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, pour compléter son dispositif de modèle interne intégrant les nouvelles exigences résultant de la CRD3, en particulier la VaR stressée, sur le même périmètre que la VaR.

La méthode de calcul est identique à celle de l'approche VaR. Elle consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99 %. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 scénarii de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

La détermination de la fenêtre historique de stress a été validée par le régulateur, selon une méthode qui permet de capturer des chocs significatifs sur l'ensemble des facteurs de risque (relatifs aux risques actions, taux, change, crédit et matières premières). Cette fenêtre historique de stress fait l'objet d'une revue annuelle.

SVAR 2012 (À 1 JOUR, 99 %)

(M EUR)	Minimum	Moyenne	Maximum
SVaR	33	49	92

(1) Il a été procédé au troisième trimestre 2012 à une réaffectation de certains produits Taux et Change dans la décomposition par facteur de risque de la VaR, avec retraitement des données historiques. Cette réaffectation n'est pas un changement de modèle de VaR, et n'a pas d'incidence sur le niveau de VaR global.

LA MESURE DU RISQUE EN STRESS TEST

Méthodologie

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en stress test pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de *trading*).

Cette mesure en *stress test* s'applique à toutes les activités de marché de la Banque. Elle s'appuie sur 26 *scenarii* historiques, ainsi que sur 8 *scenarii* théoriques parmi lesquels figure le « scénario théorique Société Générale de crise financière » (dit aussi « généralisé »), décliné à partir des événements observés courant 2008 ; ces *scenarii* choquent l'ensemble des facteurs de risque significatifs, y compris les paramètres exotiques.

Cette mesure constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 26 *scenarii* historiques et des 8 *scenarii* théoriques ;

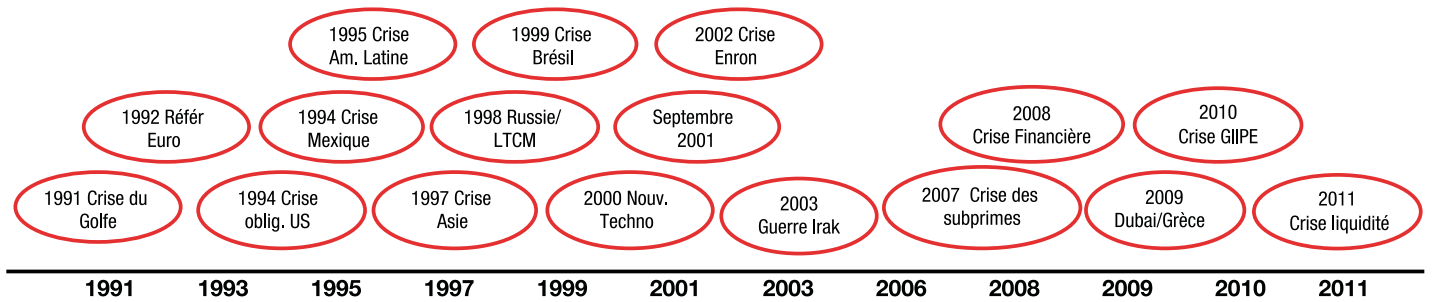
- une limite en *stress test* est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers du Groupe. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu des 34 *scenarii* historiques et théoriques ;

Les différents *scenarii* de *stress test* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

LES STRESS TESTS HISTORIQUES

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis), les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, spreads de crédit, etc.) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scenarii* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 26 *scenarii* historiques, dont 7 ont été ajoutés en 2012 :

- six d'entre eux couvrent les périodes comprises entre le T3-08 et le T1-09 et sont liés à la crise des *subprimes* et ses conséquences sur l'ensemble des marchés financiers ;
- le septième correspond à la crise des souverains GIPE du T2-10.



LES STRESS TESTS THÉORIQUES

Les *scenarii* théoriques sont définis avec les économistes du Groupe et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers, etc.). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 8 *scenarii* théoriques, décrits ci-dessous :

- **généralisé (scénario théorique Société Générale de crise financière)** : apparition d'une importante défiance vis-à-vis des institutions financières après la faillite de Lehman Brothers ; effondrement des marchés actions, forte baisse des dividendes implicites, fort écartement des *spreads* de crédit, pivotement des courbes de taux d'intérêt (hausse des taux courts et baisse des taux longs), important *flight to quality* (achat des actifs émetteurs estimés les plus sûrs) ;
- **crise des GIPE** : défiance vis-à-vis d'émetteurs souverains à risque et regain d'intérêt pour les émetteurs souverains les mieux notés, tels l'Allemagne, puis propagation de l'inquiétude aux autres marchés (actions...);

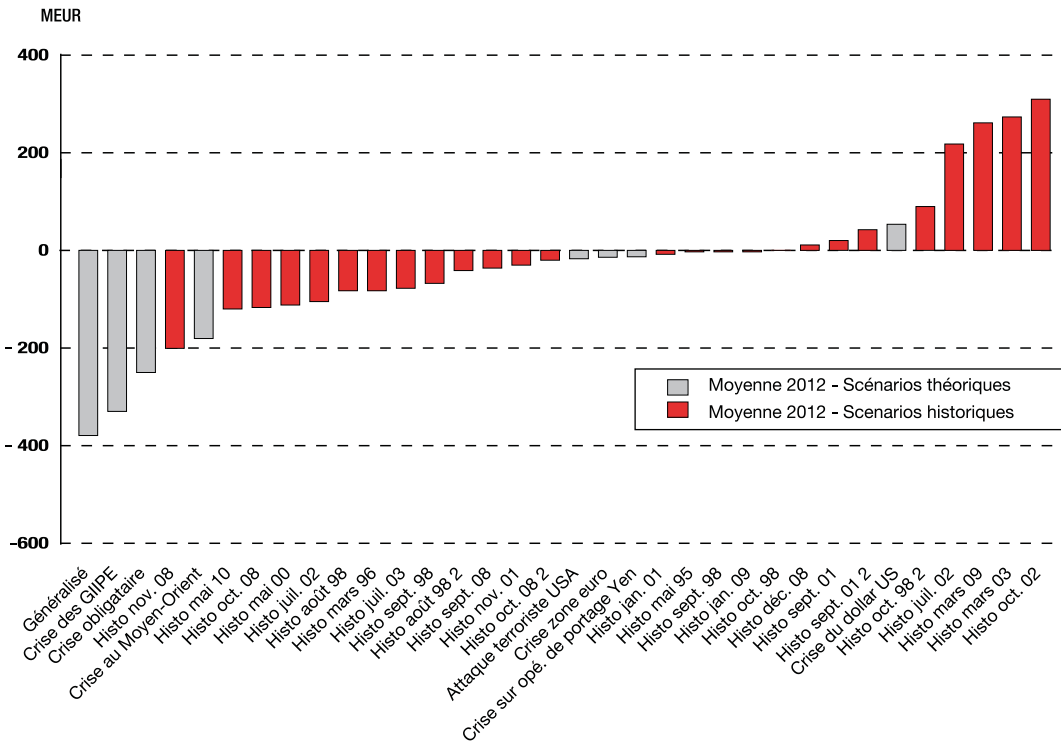
- **crise au Moyen-Orient:** déstabilisation du Moyen-Orient conduisant à un choc de forte amplitude sur le pétrole et l'ensemble du marché de l'énergie, effondrement des marchés actions, pentification de la courbe de taux d'intérêt ;
- **attaque terroriste:** attaque terroriste majeure aux États-Unis entraînant un effondrement des marchés actions, une forte baisse des taux d'intérêt, un fort écartement des *spreads* de crédit et une brusque baisse du dollar américain ;
- **crise obligataire:** crise du marché obligataire (décorrélation des rendements des obligations et des actions), forte hausse des taux d'intérêt américains et hausse plus modérée des autres taux d'intérêt, baisse modérée des marchés actions, *flight to quality* avec écartement modéré des *spreads* de crédit, hausse du dollar américain ;
- **crise du dollar américain:** effondrement de la devise

américaine à la suite de la forte détérioration de la balance commerciale et du déficit public américains, hausse des taux d'intérêt et resserrement des *spreads* de crédit américains ;

- **crise de la zone euro:** sortie de certains pays de la zone euro suite à une trop forte appréciation de l'euro par rapport au dollar américain : baisse des taux de change EUR, forte hausse des taux d'intérêt EUR, forte baisse des actions EUR et hausse des actions américaines, fort écartement des *spreads* de crédit EUR ;
- **déboucement des opérations de portage japonaises (Yen Carry Trade Unwinding):** changement de politique monétaire au Japon entraînant l'abandon des stratégies d'opérations de portage avec le yen : fort écartement des *spreads* de crédit, baisse des taux d'intérêt JPY et hausse des taux longs USD et EUR, *flight to quality*.

Moyenne des stress tests en 2012

Les *scenarii* aboutissant aux pertes potentielles les plus élevées sont des *scenarii* théoriques comme le montre le graphe ci-après, qui présente la moyenne des montants des *stress tests* en 2012 par type de *scenarii*.



Modélisation des risques de marché

Les exigences en fonds propres de Société Générale relatives au risque de marché (hors titrisation) sont déterminées essentiellement en approche par modèles internes (à 87 % en 2012). Au titre de l'exercice 2012, ces exigences en fonds propres sont concentrées sur le crédit (risque spécifique de taux d'intérêt), notamment à la suite de l'entrée en vigueur au 31 décembre 2011 de la nouvelle Directive Européenne CRD3 sur les charges en capital. Les encours pondérés retenus dans le calcul des exigences en fonds propres sur opérations de marché sont disponibles dans la partie « ratios réglementaires » du Chapitre 9.

Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, pour compléter son dispositif de modèles internes sur les risques de marché, en particulier l'IRC (*Incremental Risk Charge*) et la CRM (*Comprehensive Risk Measure*), sur le même périmètre que la VaR. Ces nouvelles mesures estiment, sur les instruments de dette, la charge en capital liée aux risques de migration de *rating* et de défaut des émetteurs à horizon un an. Les charges en capital sont additionnelles, c'est-à-dire qu'elles s'ajoutent aux charges calculées à partir de la VaR et de la VaR stressée.

Société Générale estime ses charges en capital par un modèle de simulation qui diffuse les différents facteurs de risques concernés par les exigences réglementaires, en tenant compte des dépendances entre ces facteurs. L'IRC et la CRM sont des valeurs en risque à 99,9 % c'est-à-dire le plus grand risque obtenu après élimination de 0,1 % des occurrences les plus défavorables.

Ces modèles internes font l'objet d'une gouvernance identique à celle des autres modèles internes répondant aux exigences du « Pilier I » de la réglementation.

En particulier :

- une analyse hebdomadaire est réalisée sur ces métriques ;
- elles sont comparées avec des *stress tests* normatifs définis par le régulateur (25 *scenarii* historiques) ;
- une revue *a minima* annuelle des hypothèses de modèle et un contrôle *ex-post* de cohérence est effectué ;
- la méthodologie et son implémentation ont fait l'objet d'une validation interne par la Direction du contrôle périodique et externe par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Conformément à la réglementation, l'IRC s'applique aux instruments de dette déjà traités en modèle interne autres que les titrisations et le portefeuille de corrélation. Cela comprend notamment les obligations, les CDS et les produits dérivés associés.

La CRM couvre exclusivement le portefeuille de corrélation, c'est-à-dire les tranches de CDO sur émetteurs liquides, les « *First-to-default* » ainsi que leur couverture par des CDS et des indices. Outre le risque de migration et défaut, la CRM capture également tous les autres risques de prix (par exemple risque de *spread*, de recouvrement, de corrélation). La charge en capital retenue correspond au maximum entre celle calculée par le modèle interne et 8 % de la charge calculée par la méthode standard sur les risques de marché.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SPÉCIFIQUES

Conformément aux recommandations du Conseil de Stabilité Financière, Société Générale a complété depuis juin 2008 sa communication sur ses expositions relatives aux actifs affectés par la crise financière mondiale.

Au cours de l'exercice 2012, le Groupe a poursuivi la gestion active de son exposition sur les actifs à risque en cédant une partie du portefeuille de dérivés de crédit exotiques ainsi qu'une partie du portefeuille de *trading* d'ABS.

Aucun reclassement du portefeuille de transaction vers le portefeuille de Prêts et créances n'a eu lieu en complément de ceux réalisés en octobre 2008.

PROVISIONS SUR LES ACTIFS AFFECTÉS PAR LA CRISE FINANCIÈRE DE 2008

ACTIFS RECLASSES AU 1^{ER} OCTOBRE 2008

Le Groupe a procédé au 1^{er} octobre 2008 à des reclassements d'actifs financiers non-dérivés hors des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers les portefeuilles « actifs financiers disponibles à la vente » et « prêts et créances », dans le respect des conditions fixées par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7.

Pour les produits structurés, le processus de dépréciation d'un actif est déclenché lorsque certains événements sont constatés sur les actifs sous-jacents: impayés, défaillance ou pertes. Généralement, cette situation se produit avant que le défaut réel ne soit constaté au niveau de l'actif (par exemple CDO *Collateralised Debt Obligations*).

Depuis 2009, le Groupe conduit des tests de dépréciation trimestriels sur les actifs ainsi identifiés. Ces tests ont pour objet d'estimer le montant des pertes avérées (*incurred loss*) après prise en considération des protections disponibles. Ils s'appuient sur des estimations des flux de trésorerie futurs attendus qui tiennent compte :

- des performances observées sur les sous-jacents ; et
- d'une estimation des pertes avérées réalisées d'après une approche statistique sur les sous-jacents.

Le montant de la dépréciation ainsi calculé est enregistré en coût net du risque.

Cette procédure constitue un des éléments majeurs du suivi des actifs reclassés.

Au 31 décembre 2012 le montant des provisions sur les actifs financiers reclassés s'élève à 2,3 Md EUR contre 2,1 Md EUR au 31 décembre 2011.

POSITIONS NON COUVERTES SUR TRANCHES DE CDO EXPOSÉS À L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL AMÉRICAIN

Société Générale est détenteur de positions sur tranches *Super Seniors* et *Seniors* de CDO (*Collateralised Debt Obligations*) non couverts exposés à l'immobilier résidentiel aux États-Unis.

Durant l'absence de transactions observables, la valorisation des tranches *Super Senior* et *Senior* de CDO exposées à l'immobilier résidentiel aux États-Unis (CDO de RMBS) était réalisée à l'aide d'un modèle utilisant pour l'essentiel des données non observables ou ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

Maintenant que l'on observe la multiplication des liquidations de structures de CDO dans le marché et que les sous-jacents (RMBS) des CDO ont des prix observables, la valorisation des CDO est faite sur la base de la valeur de marché de leurs sous-jacents au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, l'exposition brute sur les tranches *Super Senior* et *Senior* de CDO de RMBS classés en *trading* s'élève à 1,56 Md EUR (contre 1,73 Md EUR au 31 décembre 2011). Ces actifs ont fait l'objet d'une décote moyenne de 87 %.

Pour rappel, une partie du portefeuille avait été transférée du portefeuille de transaction en Prêts et créances le 1^{er} octobre 2008. L'exposition brute détenue sur les portefeuilles Prêts et créances s'élève à 5,08 Md EUR au 31 décembre 2012 (contre 5,55 Md EUR au 31 décembre 2011).

CDO NON COUVERTS EXPOSÉS À L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL AUX ÉTATS-UNIS

CDO
Tranches super senior & senior

(En Md EUR)	Portefeuille prêts et créances	Portefeuille Trading
Exposition brute au 31.12.11 ⁽¹⁾	5,55	1,73
Exposition brute au 31.12.12 ⁽¹⁾⁽²⁾	5,08	1,56
Nature des sous-jacents	high grade/mezzanine ⁽³⁾	high grade/mezzanine ⁽³⁾
Point d'attachement au 31.12.11	3 %	4 %
Point d'attachement au 31.12.12	3 %	0 %
% d'actifs subprime sous-jacents	59 %	82 %
<i>dont originé en 2004 et avant</i>	7 %	36 %
<i>dont originé en 2005</i>	41 %	29 %
<i>dont originé en 2006</i>	8 %	0 %
<i>dont originé en 2007</i>	3 %	16 %
% d'actifs Mid-prime & Alt-A sous-jacents	4 %	9 %
% d'actifs Prime sous-jacents	5 %	6 %
% d'autres actifs sous-jacents	32 %	3 %
Stock de pertes de valeur et dépréciations	(1,91)	(1,35)
Stock de provisions pour risque de crédit	(2,22)	
% total de décotes des CDO au 31.12.12	81 %	87 %
Exposition nette au 31.12.12 ⁽¹⁾	0,94	0.20

(1) Expositions au cours de clôture.

(2) Sur le portefeuille trading, la baisse d'encours correspond principalement à la sortie du périmètre de CDO suite à leur démantèlement et à l'effet change

(3) 29 % de l'exposition brute classée en Prêts et créances et 83 % de l'exposition brute classée en trading portent sur des sous-jacents mezzanine.

PROTECTIONS ACQUISES POUR COUVRIR DES EXPOSITIONS SUR CDO OU AUTRES ACTIFS

Société Générale est exposé au risque de crédit sur les assureurs *monolines* et autres institutions financières au titre de garanties financières reçues de ces derniers en couverture de certains actifs.

La juste valeur des expositions du Groupe sur les assureurs *monolines* et autres institutions financières ayant accordé des réhaussements de crédit sur les actifs, comportant notamment un sous-jacent immobilier américain, prend en compte la dégradation du risque de crédit estimé sur ces acteurs.

Une information spécifique et détaillée relative à cette exposition et à la valorisation en juste valeur du risque de crédit associé figure dans la note annexe n° 3 aux comptes consolidés.

PROTECTIONS ACQUISES AUPRÈS D'ASSUREURS MONOLINES

(En Md EUR)	31.12.2011	31.12.2012			
	Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	Juste valeur des instruments notionnel couverts	Montant brut de la protection acquise	Montant notionnel brut des instruments couverts
Protections acquises auprès d'assureurs monolines					
Sur des CDO "marché résidentiel US"	1,26	1,11	0,68	1,68	1,68
Sur des CDO "hors marché résidentiel US"	0,32	0,25	0,98	1,23	1,23
Sur des CLO de Crédits Corporate	0,27	0,05	1,32	1,37	1,37
Sur des financements d'infrastructures & autres financements structurés	0,18	0,17	1,08	1,33	1,18
Autres risques de remplacement	0,36	0,15			

(En Md EUR)

	31.12.2011	31.12.2012
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	2,39	1,73
Ajustements de valeur au titre du risque de crédit sur assureurs monolines (comptabilisés sur la protection) ⁽¹⁾	-1,28	-1,24
Exposition nette au risque de crédit sur assureurs monolines	1,11	0,49
Nominal des couvertures achetées ⁽²⁾	-1,06	-0,34

Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur au 31.12.2012



(1) Depuis le T4-11, les ajustements de valeur au titre du risque de crédit sur assureurs monolines incluent un collatéral cash antérieurement présenté avec le montant nominal des couvertures achetées

(2) Depuis le T4-11, la valorisation en Marked-to-Market des CDS de couverture n'est plus neutralisée dans le compte de résultat et l'ajustement de valeur au titre du risque de crédit sur assureurs monolines est calculé sur la base de la juste valeur de la protection.

PROTECTIONS ACQUISES AUPRÈS D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

- Juste valeur des protections acquises d'autres grandes institutions financières (assureurs *multilines* et banques internationales) : montant nul.
- Autres risques de remplacement (CDPC) : exposition résiduelle nette non significative (pour un nominal de 0,08 Md EUR) après prise en compte d'ajustements de valeur non significatifs suite à la cession d'instruments couverts pour un nominal de 3 Md EUR.

EXPOSITION A L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL AMÉRICAIN : PRÊTS RÉSIDENTIELS ET RMBS

Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier résidentiel aux États-Unis au travers de RMBS.

Depuis le premier semestre 2011, la valorisation dépend de prix de marché externes.

L'exposition résiduelle en juste valeur au bilan aux RMBS US s'élève à 0,13 Md EUR au 31 décembre 2012, contre 0,24 Md EUR au 31 décembre 2011 (hors portefeuille de dérivés de crédit exotiques).

Société Générale n'a pas d'activité d'origination de prêts résidentiels aux États-Unis.

RMBS « US »⁽¹⁾

(En Md EUR)	31.12.2011	31.12.2012					2012		
	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition nette ⁽²⁾	Valeur	% exposition nette	% AAA ⁽⁴⁾	% AA & A ⁽⁴⁾	Produit net bancaire	Charge du Risque	Capitaux Propres
Portefeuille d'actifs de trading	n.s.	0,04	0,06	57 %	0 %	0 %	-	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	0,34	0,09	0,32	30 %	0 %	16 %	(0,05)	n.s.	0,13
Portefeuille d'actifs de prêts	0,46	0,03	0,03	88 %	0 %	17 %	(0,08)	-	-
TOTAL	0,82	0,16	0,41	38 %	0 %	13 %	(0,12)	n.s.	0,13

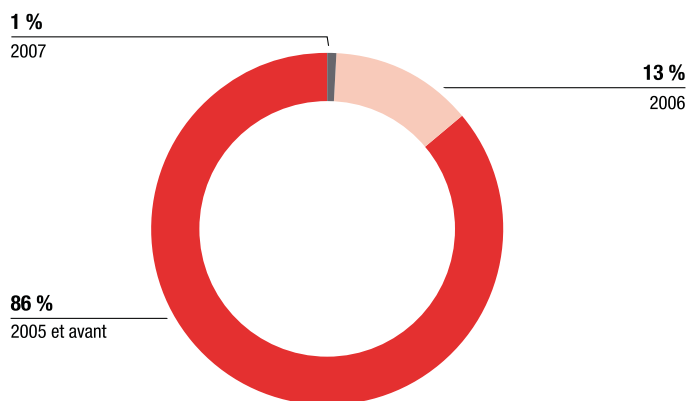
(1) Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après.

(2) Net de couverture et de perte de valeur.

(3) Nominal des actifs avant couverture.

(4) En % du nominal.

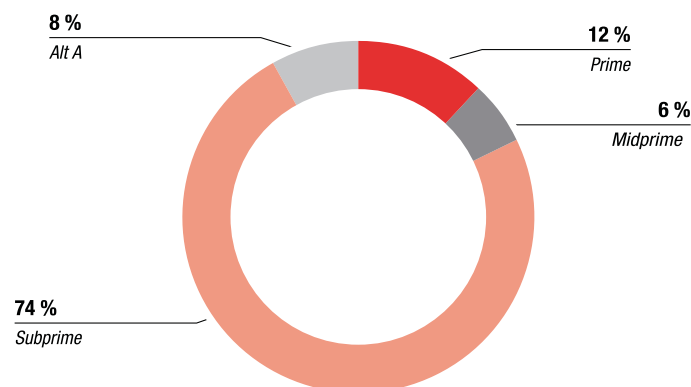
RÉPARTITION DES ACTIFS PAR MILLÉSIME⁽¹⁾ À FIN DÉCEMBRE 2012



(1) En % du nominal

Note : Société Générale détient un portefeuille de prêts *midprime* repris à l'occasion du défaut d'un originateur (0,12 Md EUR en *banking book*, net de dépréciations).

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE RMBS PAR TYPE⁽¹⁾ À FIN DÉCEMBRE 2012



EXPOSITION À L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL EN ESPAGNE ET ROYAUME-UNI

Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier résidentiel en Espagne et au Royaume-Uni au travers de RMBS.

Ces expositions sont valorisées sur la base de données de marché.

Une partie du portefeuille avait été transférée du *portefeuille de trading* en Prêts et créances le 1^{er} octobre 2008.

Société Générale n'a pas d'activité d'origination de prêts résidentiels en Espagne et au Royaume-Uni.

RMBS « ESPAGNE »⁽¹⁾

(En Md EUR)	31.12.2011	31.12.2012					2012		
	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition brute ⁽³⁾		% AAA ⁽⁴⁾	% AA & A ⁽⁴⁾	Produit net bancaire	Charge du Risque	Capitaux Propres
			Valeur	% exposition nette					
Portefeuille d'actifs de trading	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	0,07	0,09	0,12	71 %	0 %	22 %	n.s.	-	0,04
Portefeuille d'actifs de prêts	0,19	0,06	0,08	83 %	0 %	0 %	n.s.	n.s.	-
Portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	-	-	-
TOTAL	0,27	0,15	0,21	74 %	0 %	13 %	n.s.	n.s.	0,04

(1) Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après.

(2) Nette de couverture et de perte de valeur.

(3) Nominal des actifs avant couverture.

(4) En % du nominal.

RMBS « ROYAUME-UNI »⁽¹⁾

	31.12.2011	31.12.2012					2012		
		Exposition brute ⁽³⁾							
(En Md EUR)	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition nette ⁽²⁾	Valeur	% exposition nette	%AAA ⁽⁴⁾	% AA & A ⁽⁴⁾	Produit net Bancaire	Charge du Risque	Capitaux Propres
Portefeuille d'actifs de trading	n.s.	0,04	0,04	90 %	34 %	45 %	n.s.	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	0,05	0,07	0,08	86 %	0 %	71 %	n.s.	-	0,03
Portefeuille d'actifs de prêts	n.s.	0	0	0	n.d.	n.d.	-	-	-
TOTAL	0,06	0,11	0,13	87 %	12 %	62 %	n.s.	-	0,03

(1) Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après.

(2) Nette de couverture et de perte de valeur.

(3) Nominal des actifs avant couverture.

(4) En % du nominal

EXPOSITION CMBS⁽¹⁾

Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier commercial au travers de CMBS. Ce portefeuille est valorisé d'après des paramètres de marché.

Une partie du portefeuille avait été transférée du portefeuille de transaction en Prêts et créances le 1^{er} octobre 2008.

L'exposition résiduelle en juste valeur au bilan aux CMBS a diminué de 0,24 Md EUR au 31 décembre 2011 à 0,17 Md EUR au 31 décembre 2012 (hors portefeuille de dérivés de crédit exotiques).

	31.12.2011	31.12.2012					2012		
		Exposition brute ⁽³⁾							
(En Md EUR)	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition nette ⁽²⁾	Valeur	% exposition nette	%AAA ⁽⁴⁾	% AA & A ⁽⁴⁾	Produit net bancaire ⁽⁵⁾	Charge du Risque	Capitaux Propres
Portefeuille d'actifs de trading	0,11	0,09	0,13	66 %	15 %	26 %	n.s.	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	0,13	0,08	0,11	68 %	3 %	15 %	n.s.	n.s.	n.s.
Portefeuille d'actifs de prêts	0,97	0,59	0,73	81 %	5 %	25 %	0,04	n.s.	n.s.
Portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance	0,04	0,02	0,02	97 %	0 %	94 %	n.s.	-	-
TOTAL	1,26	0,77	0,99	78 %	6 %	26 %	0,05	n.s.	n.s.

(1) Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après.

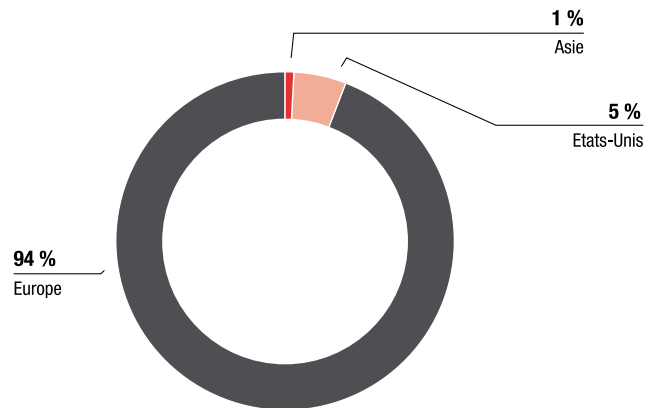
(2) Nette de couverture et de perte de valeur.

(3) Nominal des actifs avant couverture.

(4) En % du nominal.

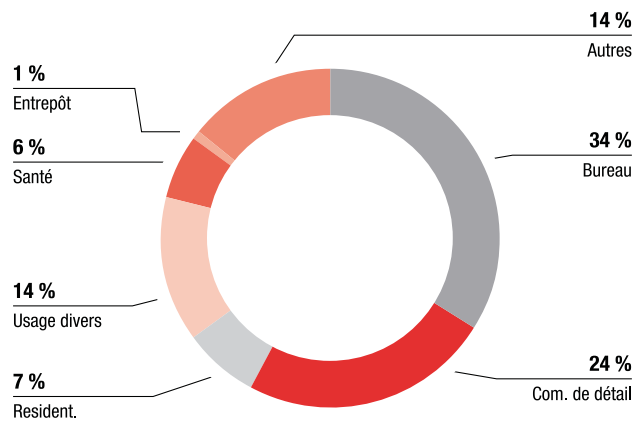
(5) Hors pertes sur couvertures de taux.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE⁽¹⁾ À FIN DÉCEMBRE 2012



(1) En % du nominal.

RÉPARTITION SECTORIELLE⁽¹⁾ À FIN DÉCEMBRE 2012



(1) En % du nominal.

DÉRIVÉS DE CRÉDIT EXOTIQUES

Le portefeuille de dérivés de crédit exotiques est un portefeuille lié à une activité qui consiste à commercialiser auprès d'investisseurs des titres indexés sur le crédit de portefeuilles composés d'ABS.

Le Groupe procède à la couverture de la protection de crédit ainsi générée dans ses livres par achat du portefeuille d'ABS sous-jacents et la vente d'indices et gère de façon dynamique la couverture en fonction de l'évolution des *spreads* de crédit

par ajustement du portefeuille d'ABS détenus, des positions sur indices et des titres commercialisés.

La position nette en équivalent 5 ans long risque s'élève au 31 décembre 2012 à -55 M EUR.

- 0,2 Md EUR de titres ont été cédés en 2012.
- Le portefeuille résiduel est composé à 63 % de titres notés A et au-dessus.

EXPOSITION NETTE EN ÉQUIVALENT 5 ANS LONG RISQUE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
ABS américains	(55)	(473)
RMBS ⁽¹⁾	9	(18)
<i>dont Prime</i>	(0)	(0)
<i>dont Midprime</i>	(0)	(0)
<i>dont Subprime</i>	9	19
CMBS ⁽²⁾	(83)	(527)
Autres	19	35
Total	(55)	(473)

Au 31 décembre 2012.

(1) Exposition nette correspondant à l'exposition en delta d'un portefeuille sous-jacent couvert de 2 M EUR dont 1 M EUR Subprime.

(2) Exposition nette correspond à l'exposition en delta d'un portefeuille sous-jacent couvert de 1 M EUR.

LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change comprend toutes les expositions résultant des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des transactions réalisées pour compte propre de l'ensemble des entités consolidées.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités de *trading* n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible à l'exception des positions en devises maintenues pour insensibiliser le ratio Tier 1 aux variations des taux de change.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Les Départements de suivi des risques ALM, au sein des Directions financières des pôles d'activité du Groupe, exercent un contrôle de niveau 2 sur la gestion des risques structurels réalisée par les entités.

Le Comité financier du Groupe, organe de la Direction générale :

- valide et veille à l'adéquation du dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
- revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés ;
- examine et valide les mesures proposées par la Direction financière du Groupe.

Le Département de la gestion du bilan et du financement, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :

- de la définition de la politique de risque de taux, de change et de liquidité du Groupe et, en particulier, l'évaluation et la planification des besoins de financement du Groupe ;
- de la définition des indicateurs de pilotage et des *scenarii* globaux de *stress-test* des différents risques structurels, et de la fixation des principales limites des pôles et des entités ;
- d'analyser l'exposition aux risques structurels du Groupe et de définir des actions de couverture ;
- d'assurer la veille réglementaire en matière de risques structurels.

Le Département Suivi des risques ALM, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :

- de la définition des principes de gestion ALM au sein du Groupe et de la veille réglementaire sur ce sujet ;
- de la définition du cadre normatif de mesure des risques structurels ;
- de la validation des modèles appliqués par les entités du Groupe en matière de risques structurels ;
- du recensement, de la consolidation et du *reporting* des risques structurels du Groupe ;
- du contrôle des limites.

Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier du Groupe, le Département Suivi des risques ALM est également supervisé fonctionnellement par le Directeur des risques, à qui il rend compte de son activité et qui valide son plan de travail conjointement avec le Directeur financier. Il est intégré dans la gouvernance de la filière risques du Groupe au sens du CRBF 97-02.

Les entités sont responsables de la maîtrise des risques structurels

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable des risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Le *reporting* qu'il effectue auprès de la Direction financière du Groupe est réalisé *via* un système communautaire.

Les entités de banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM *ad-hoc* responsable de valider les modélisations utilisées, de gérer leurs expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier.

RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

À cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe, validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 1 Md EUR, elle représente un montant égal à 2,5 % des fonds propres prudentiels.

Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédits), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une hausse instantanée et parallèle de la courbe des taux de 1 %.

Par ailleurs, le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2012, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1 % des fonds propres prudentiels et est restée largement sous sa limite fixée à 1 Md EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts des Réseaux France, considérés comme étant largement à taux fixe, excédent, au-delà de 1 an, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, la sensibilité des Réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à l'intérieur des limites. À fin décembre 2012, la sensibilité de la valeur économique des Réseaux France, issue de leurs actifs et passifs libellés essentiellement en euros ressort à 325 M EUR ;
- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de Services Financiers Spécialisés sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très faible ;
- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;
- les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe représente globalement un montant de 387 M EUR (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1 %) au 31 décembre 2012. Ces entités représentent 90 % des encours de crédits clientèle du Groupe.

TABLEAU 1 : POUR CE PÉRIMÈTRE D'ENTITÉS, MESURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2012 DE LA SENSIBILITÉ À UNE VARIATION DES TAUX DE +1 %, INDIQUÉE PAR MATURITÉ

(En M EUR)

Inférieure à un an	Entre 1 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sensibilité totale
70	(205)	522	387

Sur ce même périmètre d'entités, les résultats des mesures de *gaps* (différence d'encours entre les passifs et les actifs à taux fixe par maturités) sont les suivants (sens passif – actif/chiffres en M EUR) :

TABLEAU 2: GAPS DE TAUX PAR MATURITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

(En M EUR)

Maturités	1 an	3 ans	5 ans	7 ans
Montant du gap	3 866	2 212	5 269	4 873

RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change trouve pour l'essentiel son origine dans :

- les dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- les réserves dans les implantations étrangères ;
- le réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des principales devises dans lesquelles il opère. À cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

Le Département de la gestion du bilan et du financement du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2012, la gestion des positions de change structurelles a permis d'insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change de ces devises (la sensibilité du ratio de solvabilité est encadrée par des limites par devises déterminées en fonction de l'appétit au risque du groupe dans ces devises).

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie sortants ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Une position de liquidité structurelle se définit comme résultant de l'échéancement de l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, selon leur profil de liquidité, déterminé soit à partir de la maturité contractuelle des opérations, soit, pour les postes à durée indéterminée, à partir d'une maturité modélisée à l'aide d'historiques de comportements ou à partir d'une maturité conventionnelle.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif de liquidité mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Organisation de la gestion du risque de liquidité

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la gestion, le pilotage et le suivi du risque de liquidité sont assurés par deux entités distinctes de la Direction financière du Groupe, conformément au principe de séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques. (Pour une description de ces deux départements voir page 245 sur la gouvernance des risques structurels).

- En outre, plusieurs départements de la Direction des risques contribuent, conjointement avec la Direction financière, à la supervision opérationnelle du risque de liquidité. Leur action est coordonnée par le Département de suivi transversal des risques pour le compte du Directeur des risques. Elle concerne en particulier :
 - la revue indépendante des modèles relatifs aux activités de marché
 - la validation de l'ensemble des modèles de liquidité du Groupe dans le cadre d'une gouvernance centralisée
 - l'instruction des demandes de limites portant sur des indicateurs de risque de liquidité et le suivi des éventuels dépassements de ces limites.

Gouvernance

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont établis au niveau des instances du Groupe.

Les pôles, et les entités significatives en liquidité gèrent la liquidité sous supervision directe de la Direction financière du Groupe.

Les autres entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires, sous la supervision de leur pôle de rattachement. Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur *reporting* sur le risque de liquidité structurelle au Groupe.

En 2012, le Département de la gestion du bilan et du financement du Groupe a eu la pleine responsabilité du pilotage de la liquidité du Groupe et a supervisé fonctionnellement la trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement.

Les principales fonctions des instances de gouvernance du Groupe en matière de liquidité sont par ailleurs rappelées ci-dessous :

- **Le Conseil d'administration du Groupe :**
 - examine trimestriellement la situation du risque de liquidité et le suivi de ses décisions antérieures
 - revoit annuellement le dispositif de gestion et de pilotage du risque de liquidité
 - fixe le niveau de tolérance au risque en matière de liquidité, dont l'horizon de temps pendant lequel le Groupe peut opérer sous conditions de stress (« horizon de survie »), dans le cadre de la fixation de l'appétit pour le risque du Groupe,
 - suit le respect des principales limites de liquidité
- **La Direction générale :**
 - propose au Conseil d'administration pour validation un cadre de limites de tolérance au risque de liquidité au niveau du Groupe, dans le cadre de la fixation de l'appétit pour le risque du Groupe
 - fixe les limites de liquidité par pôle, et entités significatives en liquidité
 - suit le respect des limites de liquidité au niveau du Groupe et par pôle
 - valide les plans d'actions correctives en cas de dépassement de limites de liquidité au niveau du Groupe ou de pôle
- **Le Comité financier :**
 - se réunit au moins trimestriellement sous la présidence du Président-Directeur général ou d'un Directeur général

délégué avec les représentants des différentes Directions fonctionnelles et pôles

- prépare les décisions de la Direction générale en matière de politique générale, de tolérance au risque de liquidité et de limites
- veille à l'adéquation du dispositif de gestion et de contrôle du risque
- examine et valide les mesures proposées par les Départements de la Gestion du Bilan et Financement et de suivi des risques ALM
- contrôle l'évolution de la situation de liquidité sur le périmètre de gestion du Groupe

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Les évolutions réglementaires sur la gestion de la liquidité sont coordonnées par deux grandes instances :

- Le Comité de Bâle a préconisé, en décembre 2009, la mise en place de deux ratios standards aux paramètres harmonisés, visant à encadrer les positions de liquidité des banques. Il a publié le 16 décembre 2010 le texte précisant les définitions de ces ratios. L'objectif poursuivi est de garantir la viabilité des banques à horizon de un mois et un an, dans des conditions de stress intenses.

Ces deux ratios s'articulent de la manière suivante :

- à un mois, le **Liquidity Coverage Ratio (LCR)**, a pour objectif de s'assurer que les banques disposent d'un coussin d'actifs liquides ou d'espèces suffisant pour soutenir un *stress* sévère combinant une crise de marché et une crise spécifique,
- à un an, le **Net Stable Funding Ratio (NSFR)**, a pour objectif de promouvoir l'allongement du financement, en comparant les besoins de financement long terme aux ressources jugées stables, sous des hypothèses de stress spécifique.

Le calendrier de mise en œuvre de ces ratios inclut une phase d'observation et une clause de revue avant la mise en vigueur :

- pour le LCR : observation dès 2012 pour une entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2015,
- pour le NSFR, observation dès 2012 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Le Comité de Bâle a finalisé en 2012 la majeure partie de ses travaux de révision du ratio court terme. Le LCR révisé a été publié le 7 janvier 2013.

À partir de 2013, le Comité de Bâle va travailler sur la relation entre le LCR et les lignes de liquidité accordées par les banques centrales, les exigences de publication en matière de liquidité, les indicateurs de liquidité (spreads, diversité des contreparties, etc.) et sur les spécifications du ratio NSFR.

- La Commission Européenne s'est engagée à transposer les accords de Bâle 3 (capital et liquidité) de décembre 2010, en droit européen. Selon la procédure de codécision dite « procédure législative ordinaire », les actes législatifs en Union

européenne sont adoptés conjointement par le Parlement et le Conseil sur proposition de la Commission.

Le Règlement qui définit les ratios de liquidité, liés à la CRD4 s'imposera en l'état dès sa publication. Pour sa part, la CRD4 sera transposée dans les droits nationaux de chacun des États avant son entrée en vigueur.

Le vote du texte initialement prévu pour juillet 2012 devrait avoir lieu en 2013. La date de mise en application du texte n'est pas connue à ce stade. Le dernier compromis confirme :

- une obligation de *reporting*, par entité juridique des éléments constitutifs du LCR et du NSFR, pendant la période d'observation propre à l'Union européenne,
- un rôle central pour le superviseur européen (ABE – Autorité Bancaire Européenne) pendant les travaux qui ont lieu avant et pendant la période d'observation,
- le respect du LCR au plus tôt le 1^{er} janvier 2015.

À l'issue de la période d'observation sur la base des recommandations de l'ABE, la Commission Européenne se réserve le droit de modifier la définition des ratios par acte délégué.

Société Générale a continué durant l'année 2012 à transposer le texte de Bâle pour application au sein du Groupe en termes de normes et de pilotage. La documentation de la norme bancaire est mise à jour en fonction des évolutions réglementaires.

- L'automatisation du calcul des ratios de liquidité a commencé au 1^{er} trimestre 2012 et va se poursuivre en 2013. Le Groupe s'est doté d'un outil centralisé et mutualisé permettant :
 - d'assurer la cohérence des métriques et leur correcte application à travers le Groupe ;
 - d'être en mesure de produire les *reportings* réglementaires exigés notamment par la CRD4.

PRINCIPES STRUCTURANTS DE GESTION DE LA LIQUIDITÉ

Objectif du Groupe, principes et enjeux

L'objectif premier du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité, et en respectant les contraintes réglementaires.

En 2012, Le Groupe a renforcé le pilotage de sa structure de bilan, *i.e.* le niveau absolu de ses financements de marchés, tant court terme, que long terme, et cela dans une logique de sécurisation de son passif, et d'optimisation de sa structure de refinancement. À cette fin, des efforts structurels de rééquilibrage du passif vers des dépôts clientèles et des refinancements long terme ont été engagés.

Par ailleurs, le Groupe a procédé au cours du 1^{er} semestre 2012, à la demande de la Direction générale, à une revue stratégique de tous ses métiers sous l'angle de la liquidité, et cela afin d'optimiser l'allocation de cette ressource rare dans le pilotage transversal des métiers, et de leur fixer des objectifs moyen-terme cohérents avec la stratégie du Groupe.

Ainsi, les principes opérationnels de gestion de liquidité du Groupe présentés en 2011 ont été maintenus et renforcés en 2012, à savoir :

FINANCEMENT DU GROUPE

1. L'encadrement, et le pilotage dynamique des besoins de financement des métiers auprès du Groupe, en cohérence avec les capacités de levée de ressources du Groupe, et en ligne avec les objectifs fixés par la Direction générale ;

2. Un plan de financement court et long terme du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, dimensionné de manière raisonnée, avec un pilotage tant de l'emprise du Groupe sur les marchés court et long terme qu'une volonté de diversification en termes de produits et de bassins d'émission ;

3. Un pilotage conservateur et rapproché de la liquidité court terme, et de l'emprise du groupe sur les marchés. La trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement gère par délégation la liquidité à court terme du Groupe et pilote son impasse de liquidité, évaluée dans des *scenarii* de stress, au regard des actifs éligibles aux opérations de refinancement des banques centrales. Un Comité de liquidité hebdomadaire, présidé par le Directeur financier et réunissant le Directeur des risques, le Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement, le Trésorier de la Banque de Financement et d'Investissement et le Responsable de la gestion du bilan et du financement, examine la situation de liquidité à court terme de la banque et prend les décisions de pilotage en fonction du contexte de marché par délégation du Comité financier.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

4. L'utilisation de *stress test* internes pour s'assurer que le temps durant lequel le Groupe peut continuer à opérer sous stress de liquidité, qu'il soit systémique, spécifique ou combiné est respecté, tel que fixé par le Conseil d'administration

5. Le cadrage, la mesure, et le pilotage des impasses de liquidité des métiers. Les métiers devant respecter un principe d'impasse nulle ou faible prévenant ainsi tout risque de transformation.

6. Une gestion active des gisements d'actifs éligibles. Le Groupe vise à optimiser la gestion des actifs éligibles aux différents mécanismes de refinancement (opérations de refinancement des banques centrales, société de crédit foncier, titrisations...) au moyen d'un outil centralisé qui recense les actifs mobilisables afin de permettre une allocation optimale et une gestion sécurisée de ces gisements.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

7. Une mise en œuvre d'un pilotage du Groupe tenant compte des ratios réglementaires (LCR, NSFR) ainsi qu'un pilotage de la contribution des métiers à ces ratios.

Le dispositif d'encadrement des indicateurs-clés qui avait commencé à être mis en place au 1^{er} semestre 2011 au sein du Groupe a permis en 2012 d'établir des cibles et des limites par pôle et entités significatives en liquidité sur la période 2012-2015 sur la plupart des indicateurs-clés de liquidité, validés par la Direction générale.

Indicateurs-clés de pilotage de la liquidité

Le pilotage de la liquidité au sein de la Direction financière du Groupe a notamment la responsabilité :

1. Sur un plan qualitatif, de la supervision directe des pôles et des entités significatives en liquidité ;

2. Sur un plan quantitatif, du cadrage du Groupe, des pôles et des métiers, et du suivi de plusieurs indicateurs-clés qu'elle a définis en accord avec les besoins d'éclairage de la Direction Générale, et dont certains font partie intégrante des cibles et seuils définis dans le cadre du dispositif d'appétit pour le risque du Groupe.

PILOTAGE QUALITATIF DES MÉTIERS DU GROUPE, PÔLES ET ENTITÉS SIGNIFICATIVES EN LIQUIDITÉ :

La supervision des pôles et entités significatives en liquidité par la Direction financière du Groupe vise à décliner les principaux objectifs de pilotage au sein des métiers, ainsi qu'à assurer une remontée au niveau du Groupe des problématiques opérationnelles qui le nécessitent.

À cette fin, la Direction financière du Groupe participe, au sein des pôles et entités significatives, tant en France qu'à l'étranger, aux comités ALM et aux comités de *funding*, et aux travaux

transversaux de réflexion sur les cibles et trajectoires du Groupe et des métiers.

PILOTAGE QUANTITATIF DU GROUPE, DES PÔLES, ENTITÉS SIGNIFICATIVES EN LIQUIDITÉ ET MÉTIERS :

En vision à date, et prospective, les principaux indicateurs-clés de pilotage font l'objet de limites, et d'un suivi rapproché.

1. Besoin de Financement Groupe net des métiers et Ressources Trésorerie Groupe

- a. Limites budgétaires et pilotage du besoin de financement des métiers tant court terme que long terme.
- b. Pilotage du niveau absolu et relatif et de la maturité des ressources et de leur adéquation aux besoins de financement des métiers.
- c. Les besoins de financements nets des pôles et entités significatives en liquidité sont encadrés et pilotés mensuellement en cohérence avec la capacité de levée de ressources de marché du Groupe, de la structure de bilan du Groupe, et du plan d'affaires et de développement des métiers.

2. Liquidité réglementaire du Groupe : suivi des ratios bâlois LCR et NSFR

- a. Limites budgétaires et pilotage en vue consolidée, par pôles, et entités significatives en liquidité.
- b. Pilotage de la contribution des pôles au déficit ou excédent de liquidité réglementaire du Groupe par la mise en œuvre de plan d'actions spécifiques dans tous les métiers du Groupe.

3. Impasses et stress de liquidité

- a. Limites d'impasses nulles ou faibles au niveau du Groupe, des pôles et entités significatives en liquidité.
- b. Cadrage au niveau de la Direction générale de l'horizon de temps pendant lequel le Groupe pourrait continuer d'opérer en cas de stress sur la liquidité, revue chaque trimestre par le Conseil d'administration, et suivi quotidien par la Direction financière.

4. Coefficient de liquidité standard ACP

- a. Suivi du coefficient de liquidité de Société Générale SA dans le cadre de la réglementation française en vigueur.

Conformément à l'instruction de l'Autorité de Contrôle Prudentiel n° 2009-05 du 29 juin 2009, en 2012, Société Générale SA a systématiquement enregistré un coefficient de liquidité supérieur au minimum de 100 % requis réglementairement.

POINT D'AVANCEMENT SUR LE DÉPLOIEMENT DE L'OUTIL DE SUIVI DE LA LIQUIDITÉ DU GROUPE

Le système d'information Groupe sur la liquidité (BASYLIQ) a été déployé en 2012.

Il couvre l'intégralité du périmètre prudentiel, en consolidant les données issues des systèmes opérationnels et calculateurs ALM des pôles et entités (SGPM et hors SGPM), dans un modèle de données et des référentiels uniques normés par le Groupe.

Une part majoritaire du bilan du Groupe est alimentée par les calculateurs ALM (SG CIB, Réseaux Société Générale en France et Crédit du Nord, Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs en partie) à une maille d'information fine, les autres entités remontant à ce stade via une nouvelle phase de *reporting* consolidé dont le niveau de détail a été amélioré et la fréquence accrue (mensuelle). Les entités les plus importantes de ce périmètre résiduel ont vocation à passer progressivement sur un outil de gestion ALM Groupe.

Ce nouveau dispositif permet de produire, depuis l'arrêté de mars 2012, de façon mensuelle et industrielle les impasses statiques du Groupe et des différents périmètres de pilotage en liquidité (Groupe, pôles, métiers, entités).

Ces dernières reposent sur des conventions modélisées validées dans le cadre de Comités de validation Groupe tenus depuis 2011, ayant permis d'étendre les périmètres couverts par les modèles (notamment chez SG CIB) et de mettre à jour la plupart des modélisations existantes.

Le processus de production sur le nouveau système d'information Liquidité a été par la suite étendu et amélioré progressivement, tant en termes de délais et de stabilité de la chaîne que d'enrichissement du portefeuille d'indicateurs et de *reportings* produits :

- les ratios bâlois, LCR et NSFR, sont ainsi produits à partir de BASYLIQ depuis l'arrêté de juin 2012 sur l'ensemble des périmètres (à l'exception de SG CIB du Hors Pôles dont les ratios seront produits à partir du nouvel outil à compter de l'arrêté de fin d'année 2012).
- Les impasses sous stress, reposant sur des travaux menés en amont de modélisation et de validation sous différents *scenarii* de crise (tirant notamment les leçons de la crise de 2^e semestre 2011) sont en cours d'homologation pour une utilisation en production à partir de l'arrêté de fin d'année 2012 sur l'ensemble du Groupe et des périmètres significatifs en liquidité.

LES RISQUES OPÉRATIONNELS

GESTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS : ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Au cours des dernières années, Société Générale a développé des processus, des outils de gestion et une infrastructure de contrôle pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels dans l'ensemble du Groupe. Ces dispositifs comprennent, entre autres, des procédures générales et spécifiques, une surveillance permanente, des plans de continuité d'activité⁽¹⁾, des Comités nouveaux produits⁽²⁾ et des fonctions dédiées à la surveillance et la gestion de certains types de risques opérationnels tels que la fraude, les risques liés aux systèmes de paiement, les risques juridiques⁽³⁾, les risques liés à la sécurité des systèmes d'informations⁽⁴⁾ et les risques de non conformité⁽⁵⁾.

Le Département des risques opérationnels

Rattaché en 2007 à la Direction des risques du Groupe, le Département des risques opérationnels travaille en étroite relation avec les équipes en charge de la gestion et de la maîtrise des risques opérationnels au sein des pôles d'activités et des Directions centrales.

Les responsabilités du Département des risques opérationnels sont notamment les suivantes :

- l'animation de la filière « Risques opérationnels » ;
- la conception et la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe, en concertation avec les pôles d'activités et les Directions centrales ;
- la promotion d'une culture du risque opérationnel au sein du Groupe ;
- la définition, au niveau du Groupe, des méthodes d'identification, de mesure, de surveillance et d'atténuation et/ou de transfert des risques opérationnels, en liaison avec les pôles d'activités et les Directions centrales, afin d'en assurer la cohérence d'ensemble ;
- l'élaboration de la politique globale de continuité d'activité et de gestion de crise du Groupe ainsi que le pilotage et la coordination de sa mise en œuvre.

(1) Voir chapitre 5, p. 106 et chapitre 9 p. 255.

(2) Voir chapitre 5, p. 108.

(3) Voir chapitre 9, p. 259.

(4) Voir chapitre 5, p. 112.

(5) Voir chapitre 8, p. 198 et chapitre 9, p. 258.

La filière « Risques opérationnels »

Outre le Département des risques opérationnels, la filière comprend les Responsables des risques opérationnels (RRO) des pôles d'activités et des Directions centrales qui sont fonctionnellement rattachés au Directeur des risques opérationnels du Groupe.

Les RRO, présents dans l'ensemble des entités du Groupe, sont chargés d'appliquer les politiques et directives du Groupe et de contrôler et piloter les risques opérationnels, en s'appuyant sur un réseau de correspondants dans les lignes-métiers et les entités, et en se concertant étroitement avec les responsables opérationnels concernés.

Des Comités risques opérationnels ont été institués tant au niveau du Groupe que des pôles d'activités, des Directions centrales et des filiales.

MESURE DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Société Générale a opté, dès 2004, pour l'approche de mesure avancée des risques opérationnels (AMA ou *Advanced Measurement Approach*) proposée par la Directive Européenne sur l'adéquation des fonds propres. Cette approche permet notamment :

- d'identifier i) les métiers les plus exposés aux risques et ii) les types de risque qui ont l'impact le plus fort sur le profil de risque du Groupe et sur ses besoins totaux en fonds propres ;
- d'améliorer la culture et la gestion des risques opérationnels du Groupe en créant un cercle vertueux dans lequel les risques sont identifiés, leur gestion est améliorée et des stratégies appropriées sont mises en œuvre afin de les atténuer et les réduire.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel a effectué en 2007 une revue approfondie du dispositif élaboré par Société Générale et a autorisé, en conséquence, le Groupe à utiliser la méthode la plus avancée prévue par l'accord dit de Bâle 2 (c'est-à-dire, la méthode AMA), pour le calcul de son exigence de fonds propres au titre des risques opérationnels à compter du 1^{er} janvier 2008, pour un périmètre représentant plus de 90 % du produit net bancaire total du groupe Société Générale.

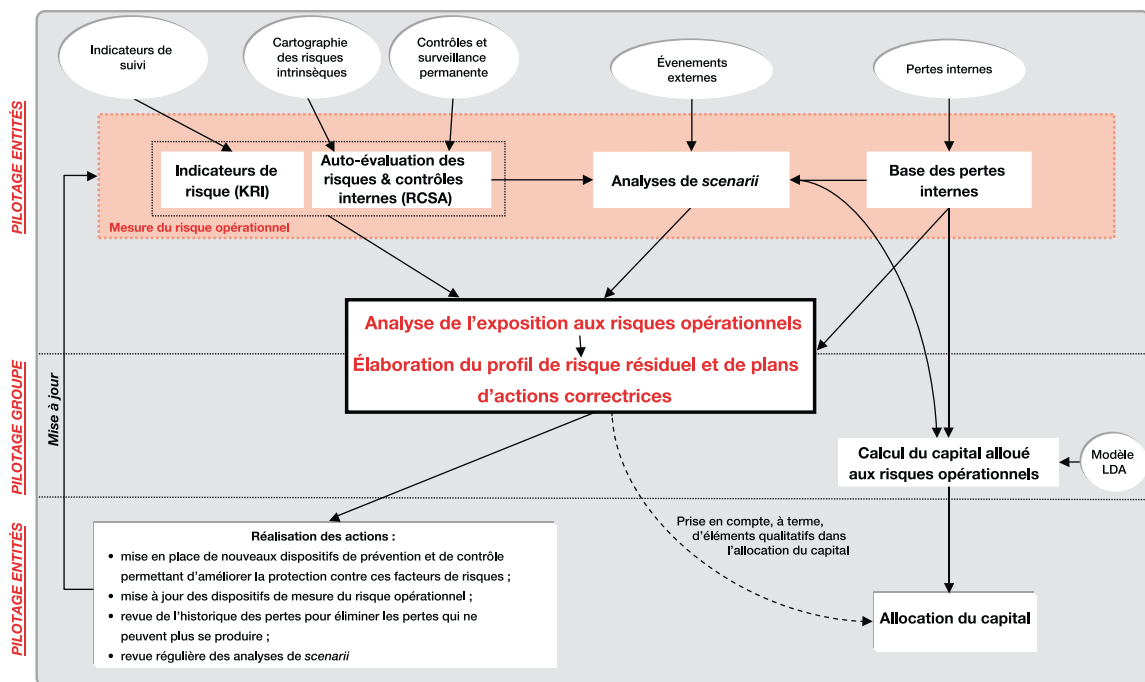
Quelques filiales utilisent encore l'approche standard ; un plan de déploiement progressif de l'approche avancée est mis en place pour certaines d'entre elles.

DISPOSITIFS DE SUIVI DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Les dispositifs expressément prévus par la réglementation (*Capital Requirement Directive* et « Saines pratiques pour la gestion de la surveillance des risques opérationnels » bâloises) ont été mis en œuvre – en s'appuyant sur l'existant quand cela était possible – pour servir de support au « cercle vertueux » évoqué

précédemment. Ils comprennent notamment :

- la collecte des données internes relatives aux pertes de risques opérationnels ;
- le dispositif d'auto-évaluation des risques et des contrôles (*Risk & Control Self-Assessment* ou RCSA) ;
- les indicateurs clés de risques (*Key Risk Indicators* ou KRI) ;
- les analyses de *scenarii* ;
- l'analyse des données de pertes externes ;
- la gestion de crise et l'élaboration des plans de continuité d'exploitation ;
- la lutte contre la fraude.



La classification par Société Générale des risques opérationnels en huit catégories d'événements et quarante-neuf sous-catégories mutuellement exclusives est la pierre angulaire de sa modélisation des risques. Elle garantit la cohérence d'ensemble du dispositif et permet de réaliser des analyses transversales.

- Litiges commerciaux
- Litiges avec les autorités
- Erreurs de tarification (« pricing ») ou d'évaluation du risque
- Erreurs d'exécution

- Fraude et autres activités criminelles
- Activités non autorisées sur les marchés (*Rogue trading*)
- Perte de moyens d'exploitation
- Défaillance des systèmes d'information

Collecte des pertes internes

La collecte des pertes internes concerne l'ensemble du Groupe depuis 2003. Ce processus a permis aux opérationnels :

- de définir et mettre en œuvre les actions correctrices appropriées (évolution des activités ou des processus, renforcement des contrôles, etc.) ;
- de s'approprier de nouveaux concepts et outils de gestion des risques opérationnels ;
- d'acquérir une meilleure connaissance de leurs zones de risques ;
- de mieux diffuser une culture du risque opérationnel au sein du Groupe.

Le seuil minimum à partir duquel une perte est enregistrée est de 10 000 EUR dans l'ensemble du Groupe, sauf dans la Banque de Financement et d'Investissement, où ce seuil est fixé à 20 000 EUR en raison du périmètre de ses activités, des volumes concernés et de la pertinence des points pour la modélisation de l'exigence de fonds propres réglementaires. En deçà de ces seuils, les pertes sont collectées par les différents pôles du Groupe mais elles ne sont pas recensées par le Département des risques opérationnels.

Auto-évaluation des risques et des contrôles (*Risk & control self assessment* ou RCSA)

L'exercice d'auto-évaluation des risques et des contrôles (RCSA) a pour objet d'apprécier l'exposition du Groupe aux risques opérationnels afin d'en améliorer le pilotage. Sur la base des résultats des autres dispositifs de gestion du risque opérationnel (pertes internes, KRI...), des zones de risques identifiées par les filières sur leurs domaines de compétences respectifs, et d'entretiens menés avec des experts du Groupe, il a pour objectifs :

- d'identifier et d'évaluer les risques opérationnels majeurs auxquels est exposée chaque activité (risques intrinsèques, c'est-à-dire les risques inhérents à la nature d'une activité, en faisant abstraction de ses dispositifs de prévention et de contrôle); le cas échéant, les cartographies des risques établies par les filières (par exemple, conformité, sécurité des systèmes d'information...) contribuent à cette évaluation des risques intrinsèques;
- d'évaluer la qualité des dispositifs de prévention et de contrôle en place, permettant de réduire ces risques majeurs (existence et efficacité de ces dispositifs en termes de détection et de prévention des risques et/ou de leur capacité à en diminuer les impacts financiers);
- d'évaluer l'exposition aux risques majeurs résiduels de chaque activité (après prise en compte de l'environnement de prévention et de contrôle, mais abstraction faite de la protection fournie par les polices d'assurance auxquelles le Groupe a souscrit);
- de remédier aux déficiences éventuelles des dispositifs de prévention et de contrôle, et de mettre en œuvre des plans d'actions correctrices;
- de faciliter et/ou d'accompagner la mise en place d'indicateurs clés de risque;
- d'adapter, si nécessaire, la politique d'assurance.

Dans le cadre de cet exercice, les risques majeurs d'un périmètre donné sont qualifiés selon une double échelle de sévérité et de fréquence.

Indicateurs clés de risque (*key risk indicators* ou KRI)

Les KRI complètent le dispositif de pilotage des risques opérationnels en fournissant une vision dynamique (système d'alerte) de l'évolution du profil de risque des métiers. Le suivi régulier des KRI complète ainsi l'évaluation de l'exposition du Groupe aux risques opérationnels effectuée *via* l'exercice d'auto-évaluation des risques et des dispositifs de prévention et de contrôle (RCSA), l'analyse des pertes internes et les analyses de *scenarii*, en apportant aux responsables d'entités :

- une mesure quantitative et vérifiable du risque;
- une évaluation régulière des améliorations ou des détériorations du profil de risque et de l'environnement de prévention et de contrôle, nécessitant une attention particulière ou un plan d'actions.

Les KRI susceptibles d'avoir une incidence notable sur l'ensemble du Groupe sont transmis à la Direction générale du Groupe *via* un tableau de bord dédié.

Analyses de *scenarii*

Les analyses de *scenarii* ont pour double objectif de renseigner le Groupe sur ses zones de risques potentiels importants et de contribuer au calcul des fonds propres exigés au titre des risques opérationnels.

Concernant le calcul de l'exigence de fonds propres, le Groupe utilise les analyses de *scenarii* pour :

- mesurer son exposition à des pertes potentielles rares mais de très forte sévérité;
- disposer, pour les catégories d'événements où l'historique de pertes internes est insuffisant, d'une estimation de distribution de pertes à dire d'expert.

En pratique, différents *scenarii* sont examinés par des experts qui en évaluent les impacts potentiels sur la banque en termes de sévérité et de fréquence, en s'appuyant notamment sur les données de pertes internes et externes, et de l'environnement interne (dispositifs de prévention et de contrôle) et externe (réglementaire, métier...). Les impacts potentiels des divers *scenarii* sont agrégés, fournissant ainsi la distribution de pertes pour la catégorie de risque concernée.

Les analyses sont conduites pour deux catégories de *scenarii* :

- les *scenarii* Groupe de chocs majeurs : il s'agit d'événements transversaux de très forte sévérité, la plupart d'origine externe, et pouvant faire l'objet de plans de continuité d'activité (PCA). Les *scenarii* de ce type analysés jusqu'à présent ont permis de faire progresser la partie *Business Impact Analysis* des PCA;
- les *scenarii* « métiers », qui n'entrent pas dans le cadre de la continuité d'activité *stricto sensu* mais permettent de mesurer les pertes potentielles exceptionnelles (*unexpected*

loss) auxquelles lesdits métiers pourraient être exposés. Des actions spécifiques sont menées afin d'éviter la dilution du portefeuille en un trop grand nombre de *scenarii*, et de maintenir ce dispositif concentré sur les risques d'impact extrême pour le Groupe.

- La gouvernance mise en place permet notamment :
 - une validation des *scenarii* par les directions des pôles et les Directions centrales (lors des CCCI des départements concernés) ;
 - une revue d'ensemble de la hiérarchie des risques du Groupe, et de l'adéquation des scénarios, effectuée lors de « Comités experts », présidés par le Directeurs des risques et le Secrétaire général du Groupe.

Analyse des pertes externes

Société Générale fait appel à des bases de données de pertes externes pour enrichir l'identification et l'évaluation des expositions du Groupe aux risques opérationnels en étalonnant ses statistiques internes sur les pertes par rapport aux données de la profession.

Gestion de crise et élaboration des plans de continuité de l'exploitation

Afin de couvrir le risque de crise affectant notamment les ressources humaines, immobilières et informatiques du Groupe, la filière « Gestion de crise », pilotée par le département Risques Opérationnels, a pour mission de prévenir le risque de crise sanitaire ou sécuritaire et de définir et de maintenir en condition opérationnelle l'organisation de crise permettant d'y faire face.

Par ailleurs, le Groupe se prépare à faire face à des sinistres de tous ordres (par exemple : perte des moyens d'exploitation, pannes, indisponibilité de ressources humaines) en développant des plans de continuité d'activité. Pour ce faire, il s'appuie sur une approche méthodologique aux standards internationaux et teste régulièrement ses dispositifs de secours.

Lutte contre la fraude

Le Groupe attache une attention particulière à la prévention et la détection des fraudes, pour lesquelles le niveau des pertes a régulièrement baissé depuis 2008, notamment du fait de la mise en œuvre de dispositifs efficaces au sein des pôles d'activités et des directions centrales. Depuis fin 2009, une cellule de coordination de la lutte contre la fraude complète, au sein du Département des risques opérationnels, ces dispositifs spécifiques. Son objectif principal est de constituer un centre d'expertise, afin de renforcer la prévention de la fraude par des actions (formation, sensibilisation), une diffusion des bonnes pratiques issues des enseignements tirés des cas de fraudes avérés ou évités.

MODÉLISATION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

La méthode retenue par le Groupe pour la modélisation des risques opérationnels repose sur l'approche LDA (*Loss Distribution Approach*).

Dans cette approche, les risques opérationnels sont modélisés au travers de 22 mailles, chacune représentant un type de risque et un pôle d'activité du Groupe. Pour chaque maille, la fréquence et la sévérité des pertes opérationnelles sur la base des pertes internes historiques, des pertes externes ou des analyses de scénarios sont estimées et la distribution des pertes annuelles est calculée. Cette approche est complétée par des analyses de scénarios transverses qui mesurent les risques transversaux aux pôles d'activité comme par exemple la destruction d'immeubles, les risques de pandémie.

Outre les risques individuels associés à chaque maille ou analyse de scénario transverse, le modèle tient compte de la diversification entre les différents types de risques et les pôles d'activité, ainsi que de l'effet des techniques d'assurance.

Les besoins en fonds propres réglementaires du Groupe au titre des risques opérationnels sur le périmètre éligible au modèle interne AMA (*Advanced Measurement Approach*) sont ensuite définis comme le quantile à 99,9 % de la distribution des pertes annuelles du Groupe.

Les exigences de fonds propres totales de Société Générale au titre des risques opérationnels s'établissaient à 3,3 Md EUR à fin 2012, équivalent à 41,3 Md EUR d'encours pondérés. Cette évaluation intègre à la fois les exigences en fonds propres sur les périmètres AMA et Standard.

Effet des techniques d'assurance

Conformément à la réglementation, Société Générale prend en compte, dans le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels et dans la limite de 20 % de cette exigence, la couverture du risque apportée par les contrats d'assurance.

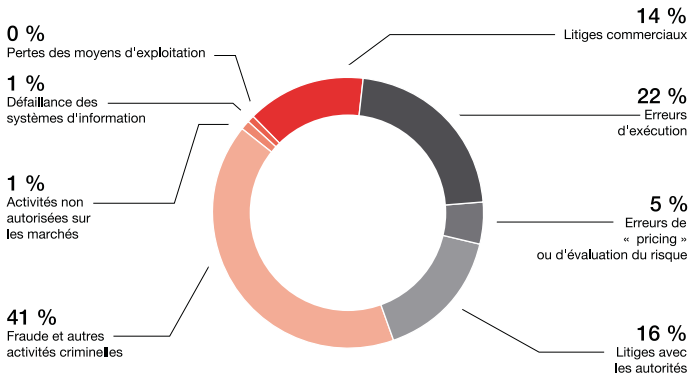
Ces assurances couvrent une partie des grands risques, comme par exemple la responsabilité civile, la fraude, l'incendie et le vol, ainsi que les défaillances des systèmes et les pertes d'exploitation consécutives à une perte de moyens d'exploitation.

La prise en compte de la réduction du risque apportée par les assurances conduit à une réduction de 18,8 % de l'exigence de fonds propres totale au titre des risques opérationnels.

Données quantitatives

Le graphique suivant fournit la ventilation des pertes opérationnelles par catégorie de risque sur la période 2008 à 2012.

PERTES LIÉES AUX RISQUES OPÉRATIONNELS : RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DE RISQUE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (2008 À 2012)



Les risques opérationnels de Société Générale sont concentrés sur quatre catégories de risque, qui représentent 93 % des pertes opérationnelles totales du Groupe :

- En moyenne sur la période 2008 à 2012, les fraudes ont représenté 41 % des pertes subies (34 % en fraudes externes). Elles sont réparties entre quelques dossiers isolés de montants significatifs et une somme de petites pertes, en majorité des fraudes aux faux documents dans le cadre de l'obtention de crédits. Ainsi, les fraudes représentent la principale source de pertes opérationnelles (notamment en nombre) dans les Réseaux France et Internationaux et les Services Financiers Spécialisés. Un contexte économique difficile, avec des conditions de crédit resserrées, le développement de la cybercriminalité et, plus marginalement, la progression de la fraude monétaire internationale et domestique sur l'ensemble des canaux de distribution, expliquent le poids actuel représenté par les fraudes. Des plans d'actions dédiés ont été engagés, en particulier depuis 2011, sur les métiers concernés ;
- les erreurs d'exécution représentent 22 % des pertes. Deuxième cause de pertes opérationnelles en nombre pour le Groupe, leur montant, bien que globalement en baisse, reste volatil, tributaire notamment des volumes d'opérations traités et de l'instabilité des marchés ;
- les litiges avec les autorités représentent 16 % des pertes, représentés essentiellement par des redressements fiscaux. Le poids des litiges avec les autorités est aussi amené à augmenter dans un contexte réglementaire qui durcit (renforcement des règles d'embargo et de lutte contre le blanchiment d'argent...);
- les litiges commerciaux représentent 14 % des pertes. Malgré

le contexte de crise économique, les litiges commerciaux restent contenus, avec un nombre très limité de dossiers majeurs sur les trois dernières années. Néanmoins, les litiges observés chez nos confrères (en particulier américains) incitent à rester vigilants notamment sur la sélection des produits vendus, leur conformité et la qualité de leur documentation.

Les autres catégories de risques opérationnels du Groupe (activités non autorisées sur les marchés, défaillance des systèmes d'information, erreur de « pricing » ou d'évaluation des risques et pertes des moyens d'exploitation) restent toujours peu significatives, concentrant à peine 7 % des pertes du Groupe en moyenne sur la période 2008 à 2012.

ASSURANCES DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Description des assurances souscrites

POLITIQUE GÉNÉRALE

Société Générale a mis en place dès 1993, une politique mondiale de couverture des risques opérationnels du Groupe par l'assurance. Elle consiste à rechercher sur le marché les garanties les plus larges et les plus élevées au regard des risques encourus et à en faire bénéficier les entités partout où cela est possible. Les garanties sont souscrites auprès d'assureurs de premier plan. Lorsque la législation locale l'impose, des polices locales, réassurées par les assureurs du programme mondial, sont mises en place.

En complément, des garanties spécifiques peuvent être souscrites par des entités exerçant une activité particulière.

Une société de réassurance interne au Groupe intervient sur plusieurs contrats pour mutualiser entre les entités, les risques de fréquence élevée et de faible intensité. Cette approche contribue à améliorer la connaissance et la maîtrise de ses risques par le Groupe.

Description des niveaux de couverture

RISQUES GÉNÉRAUX

Les immeubles et leur contenu, y compris le matériel informatique, sont assurés pour des montants correspondant à leur valeur de remplacement. La garantie couvrant les actes de terrorisme à l'étranger a été renouvelée.

Les responsabilités civiles autres que professionnelles (exploitation, mandataires sociaux, automobile...) sont couvertes partout dans le monde par des polices d'assurances. Les montants assurés sont variables selon les pays afin de correspondre aux besoins de l'exploitation.

RISQUES PROPRES A L'ACTIVITÉ

L'assurance ne constitue qu'un des moyens de prévention des conséquences des risques propres à l'activité. Elle vient en complément de la politique de maîtrise des risques menée par le Groupe.

VOL/FRAUDE

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités financières dans le monde entier. S'agissant de la fraude, sont couvertes les actions commises par un salarié, un tiers agissant seul ou avec la complicité d'un salarié dans l'intention d'en tirer un profit personnel illicite ou par malveillance (qui suppose la volonté de causer un préjudice au Groupe).

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Les conséquences d'éventuelles mises en cause du personnel ou des dirigeants dans le cadre de leur activité professionnelle sont assurées dans le cadre d'un plan mondial.

PERTES D'EXPLOITATION

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre d'un plan mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité de l'exploitation. Les montants assurés sont de nature à permettre de couvrir les pertes encourues entre la survenance de l'événement et la mise en place des mécanismes de secours.

LES RISQUES DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de réputation est placé sous la responsabilité du Secrétaire général du Groupe qui assure la fonction de responsable de la Conformité Groupe. Il est constitué depuis 2011 d'une Direction de la conformité, d'équipes dédiées à la conformité au sein des pôles, et d'un comité mensuel de conformité Groupe. Les dysfonctionnements de conformité font l'objet, conformément à la réglementation d'un reporting au Conseil d'administration.

Le groupe a formalisé dans deux directives mises à jour en 2012 son organisation et sa politique en matière de contrôle de la conformité et de maîtrise du risque de réputation, en faisant de la maîtrise de ces risques un objectif majeur auquel tous ses collaborateurs doivent concourir.

Le dispositif de prévention du risque de non-conformité et de réputation et les principales actions de renforcement du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité menées en 2012 sont décrits au chapitre 8 « Conformité ».

LES RISQUES JURIDIQUES

RISQUES ET LITIGES

■ En octobre 2005, les commissaires à l'exécution des plans de cession des sociétés Moulinex et Brandt, déclarées en redressement judiciaire en 2001, ont assigné les banques membres des crédits syndiqués consentis en 1997 à Moulinex et en 1998 à Brandt. Ils demandent leur condamnation, *in solidum*, à réparer le préjudice subi par les créanciers pour soutien abusif. Les dommages-intérêts demandés à Société Générale et au Crédit du Nord s'élèvent respectivement à 192,4 M EUR et 51,7 M EUR.

Société Générale et le Crédit du Nord, qui ne détenaient qu'une part dans les crédits, contestent cette assignation car les banques ont été les premières victimes de la déconfiture de Moulinex et de Brandt, après avoir essayé de les soutenir sur le fondement de plans de redressement sérieux et crédibles.

Les charges prévisibles pour la gestion de ces contentieux ont été prises en compte.

■ Société Générale et de nombreuses autres banques, sociétés d'assurance et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes de la part de l'administration fiscale américaine, de la SEC (*Securities and Exchange Commission*), de la Division antitrust du Département de la Justice et de procureurs de différents États (*State Attorneys General*) au motif qu'ils auraient manqué aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de contrats (*Guaranteed Investment Contracts* « GICs ») conclus dans le cadre d'émissions d'obligations municipales exonérées d'impôts. En 2008, plusieurs autorités locales américaines ont également engagé des enquêtes sur les manquements allégués. Société Générale coopère avec les autorités dans le cadre de ces enquêtes.

En 2008, plusieurs actions de groupe ont été engagées aux États-Unis à l'encontre de Société Générale et d'autres banques, institutions financières et courtiers à qui il est reproché d'avoir enfreint le droit de la concurrence américain lors de l'appel d'offres et de la conclusion de GICs (*Guaranteed Investment Contracts*) et de produits dérivés avec des municipalités. Ces actions ont été jointes devant la *US District Court for the Southern District of New York*. Certaines d'entre elles ont donné lieu à une demande groupée (« *consolidated class action complaint* ») laquelle a été rejetée par la Cour, en avril 2009, au bénéfice de Société Générale et des autres défendeurs à l'exception de trois. Une seconde action de groupe modifiée a été engagée en juin 2009. Parallèlement, une autre action de groupe fondée sur le droit de la concurrence fédéral et sur la loi californienne ainsi que des actions individuelles de la part d'autorités publiques sont

en cours. Des demandes tendant au rejet de ces procédures ont été déposées mais rejetées. La *discovery* est en cours.

■ Le 24 octobre 2012, la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision rendue le 5 octobre 2010 par le tribunal correctionnel de Paris déclarant J. Kerviel coupable d'abus de confiance, d'introduction frauduleuse de données dans un système informatique, de faux et d'usage de faux et le condamnant à 5 ans d'emprisonnement dont deux avec sursis ainsi qu'au versement de 4,9 Md EUR à titre de dommages-intérêts à Société Générale. J. Kerviel a formé un pourvoi en cassation.

■ Depuis 2003, Société Générale avait mis en place des lignes de « *gold consignment* » avec le groupe turc Goldas. En février 2008, Société Générale a été alerté sur un risque de fraude et de détournement des stocks d'or déposés chez Goldas. Ces soupçons ont été rapidement confirmés par le non-paiement (466,4 M EUR) de l'or acheté. Afin de recouvrer les sommes dues par le groupe Goldas et préserver ses intérêts, Société Générale a engagé en Turquie des actions civiles contre des entités du groupe Goldas. Goldas a de son côté introduit des actions judiciaires en Turquie contre Société Générale. Société Générale avait également engagé une action contre ses assureurs au Royaume-Uni, laquelle a été arrêtée par consentement mutuel sans admission de responsabilité d'aucune part. Une provision a été constituée.

■ En 1990, dans le cadre d'une opération de refinancement, des banques australiennes et européennes dont une filiale de Société Générale (Société Générale Australia Limited) ont obtenu de certaines sociétés du groupe Bell, des garanties couvrant des crédits consentis à des sociétés de ce groupe. Ces sûretés ont été réalisées lors de la mise en faillite du groupe. Le liquidateur a demandé la restitution des montants perçus du fait de la réalisation des sûretés et formulé également d'autres demandes à l'encontre des banques. En octobre 2008, le tribunal australien a condamné les banques à verser les sommes demandées par le liquidateur en principal ainsi que les intérêts capitalisés. Au mois de décembre 2009 Société Générale Australia Limited a exécuté la condamnation et déposé, à cet effet, environ 192,9 M AUD en principal et en intérêts sur un compte séquestre dans l'attente du résultat de l'appel qui a été formé. La Cour d'appel a rendu une décision le 17 août 2012 confirmant le premier jugement en partie, tout en augmentant le taux d'intérêt auquel les banques avaient été condamnées en première instance. Le 14 septembre 2012, les banques ont déposé une requête aux fins de se voir autoriser à former un pourvoi en cassation devant la Cour suprême australienne.

■ Société Générale Algérie (SGA) et plusieurs de ses responsables d'agence sont poursuivis pour infraction à la législation locale sur les changes et les transferts de capitaux avec l'étranger. Il est reproché aux prévenus d'avoir manqué à leurs obligations déclaratives à l'égard de la Banque d'Algérie s'agissant des mouvements de capitaux liés à des exportations ou importations effectuées par les clients de SGA. Les faits ont été révélés au cours d'enquêtes menées par la Banque d'Algérie qui s'est ensuite constituée partie civile. SGA et ses agents ont été condamnés dans certaines procédures pour 97,5 M EUR et mis hors de cause dans d'autres. La Cour suprême a cassé les décisions de condamnation et renvoyé ces mêmes affaires devant les Cours d'appel pour qu'il soit à nouveau statué. Elle a, par ailleurs, confirmé définitivement les mises hors de cause. Il lui reste à se prononcer dans une affaire.

■ Au début des années 2000, la profession bancaire a adopté, en France, le principe du passage à la compensation électronique des chèques afin d'en rationaliser le traitement.

Pour accompagner cette réforme (connue sous le nom d'EIC pour « Échange d'Images Chèques ») qui a contribué à la sécurisation du traitement des paiements par chèque et à la lutte contre la fraude, les banques ont créé plusieurs commissions interbancaires (dont la CEIC qui a été abandonnée en 2007). Ces commissions ont été décidées sous l'égide des autorités de tutelle du secteur, les pouvoirs publics étant tenus informés.

Le 20 septembre 2010, après plusieurs années d'instruction, l'Autorité française de la concurrence a considéré que la mise en place et la fixation en commun du montant de la CEIC et de deux autres commissions pour services connexes étaient contraires au droit de la concurrence. Elle a condamné l'ensemble des banques ayant participé à la mise en place de ces commissions (Banque de France comprise) à un montant total d'amendes de près de 385 M EUR. Société Générale a été sanctionnée à hauteur de 53,5 M EUR, Crédit du Nord, sa filiale, à hauteur de 7,0 M EUR.

Dans son arrêt du 23 février 2012, la Cour d'appel, saisie par l'ensemble des banques concernées à l'exception de la Banque de France, conclut à l'absence d'infraction au droit de la concurrence, permettant aux banques d'obtenir le remboursement des amendes qu'elles avaient payées. L'Autorité de la concurrence a formé un pourvoi en cassation.

■ Une *class action* (action de Groupe) a été engagée à l'encontre de SG Banque Privée S.A. (Suisse) et de nombreuses autres institutions financières devant la *US District Court for the Northern District of Texas*. Les demandeurs entendent représenter des clients de Stanford International Bank Ltd. (« SIBL ») auprès de laquelle ils avaient déposé des fonds ou dont ils détenaient des certificats de dépôt depuis le 16 février 2009. Les demandeurs soutiennent être victimes de pertes

résultant des fraudes de SIBL, du groupe Stanford et d'entités liées, dont les défendeurs seraient, selon eux, également responsables. Ils cherchent à récupérer les paiements faits par l'intermédiaire des défendeurs ou faits à ces derniers pour le compte de SIBL ou d'entités qui lui étaient liées au motif qu'il s'agirait de transferts frauduleux.

SG Banque Privée S.A. (Suisse) et Société Générale ont, aussi, reçu des demandes de pièces et d'informations de la part du *Department of Justice* américain en relation avec les faits invoqués dans la *class action*. SG Banque Privée S.A. (Suisse) et Société Générale ont pris toutes dispositions utiles pour coopérer avec le *Department of Justice*.

■ Société Générale et d'autres institutions financières ont reçu des demandes d'information de la part d'autorités en Europe, aux États-Unis et en Asie dans le cadre d'enquêtes portant, d'une part, sur des soumissions présentées à la *British Bankers Association* en vue de la détermination de certains taux LIBOR (*London Interbank Offered Rates*) ainsi que les soumissions présentées à la Fédération bancaire européenne en vue de la détermination du taux EURIBOR (*Euro Interbank Offered Rate*) et portant, d'autre part, sur des opérations de dérivés indexés sur différents taux BOR. Société Générale coopère avec ces autorités.

Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont également été assignées aux États-Unis dans le cadre de deux actions de groupe (*class action*). Il leur est notamment reproché d'avoir enfreint le droit de la concurrence et le *Commodity Exchange Act* américains à l'occasion de la fixation du taux USD LIBOR d'une part et, d'autre part, d'opérations de dérivés indexés sur ce taux. Ces actions ont fait l'objet d'une consolidation devant un juge unique de la *District Court* de Manhattan. À cette occasion, Société Générale n'a plus été citée comme défenderesse aux termes de la plainte consolidée déposée par les demandeurs.

Par ailleurs, Société Générale, ainsi que d'autres institutions financières, ont également été assignés devant la *US District Court* de Manhattan dans le cadre de deux nouvelles actions de groupe. Les demandeurs à la première action de groupe allèguent que les banques auraient violé le droit de la concurrence et le *Commodity Exchange Act* américains. Les demandeurs, qui ont souscrit ou cédé des produits dérivés indexés sur l'Euroyen sur le *Chicago Mercantile Exchange*, soutiennent que la valeur desdits produits aurait souffert de manipulation des taux Yen Libor et Euroyen Tibor. Dans le cadre de la seconde action de groupe, il est allégué que les défenderesses auraient violé le droit de la concurrence de certains États en manipulant le taux USD Libor. Cette action a été intentée par des personnes ayant souscrit des *preferred equity securities* générant des dividendes dont le montant était calculé au moyen d'un taux lié au USD Libor.

■ En septembre 2011, la *Federal Housing Finance Authority* (FHFA), autorité fédérale américaine en matière de financement

immobilier et administrateur (*Conservator*) de Fannie Mae et Freddie Mac, a intenté dix-sept procédures judiciaires à l'encontre de diverses institutions financières. L'une des procédures vise des entités du groupe Société Générale (*SG Mortgage Finance Corp.*, *SG Mortgage Securities, LLC* (*SGMS*), *SG Americas Securities, LLC*, *SG Americas, Inc.*, *SG Americas Securities Holdings, LLC* ainsi que des membres du personnel dirigeant de SGMS. La FHFA cherche à obtenir réparation des pertes subies sur des titres adossés à des actifs immobiliers (*residential mortgage backed securities* ou RMBS) acquis par Fannie Mae et Freddie Mac pendant plusieurs années. Selon l'assignation dirigée contre les défendeurs Société Générale, Fannie Mae et Freddie Mac auraient acheté pour environ 1,3 Md USD de ces titres lors de trois émissions ayant eu lieu entre mai 2006 et décembre 2006 dont la documentation aurait contenu de graves inexactitudes et omissions. Société Générale conteste fermement les griefs allégués et entend faire valoir pleinement ses droits.

- À l'issue d'une enquête menée au sein de la Banque Privée sur les dispositifs de contrôle de conformité et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) a ouvert une procédure disciplinaire à l'encontre de Société Générale au mois de septembre 2011. Le 24 octobre 2012, l'ACP a retenu une sanction financière de 500 000 EUR à l'égard de Société Générale, assortie d'un avertissement. Cette décision a acquis un caractère définitif.
- Une ancienne filiale de Société Générale, Cowen and Company, a été assignée devant un tribunal californien. Il est reproché à Cowen d'avoir été négligente dans le cadre de l'exécution d'un mandat qui lui a été confié en 1998. Cowen avait été saisie par une entreprise qui devait faire l'objet d'une acquisition aux termes d'une opération d'échange d'actions. Les demandeurs, qui détenaient des participations soit dans la cible, soit dans l'actionnaire majoritaire de celle-ci, reprochent à Cowen d'avoir fait des déclarations inexactes (*misrepresentations or omissions*) s'agissant de l'acquéreur et considèrent, en conséquence, avoir subi un préjudice du fait de la faillite de l'acquéreur, qui est intervenue postérieurement à l'opération. Deux motions *to dismiss* ont été rejetées par le tribunal et la phase de *discovery* est en cours.
- Le 10 décembre 2012, le Conseil d'État a rendu une décision sur la légalité du précompte, impôt aujourd'hui supprimé. Il a conclu que cet impôt était contraire au droit communautaire et défini les modalités de restitution du précompte aux entreprises. Ces modalités conduisent à limiter fortement le droit à restitution. Société Générale a acquis en 2005, auprès de deux entreprises, ce droit à restitution avec un recours limité sur les entreprises cessionnaires. La décision du Conseil d'État concerne l'une de ces deux entreprises (Rhodia). Société Générale entend continuer à faire valoir ses droits dans le cadre des contentieux avec l'Administration.

- Societe Generale Private Banking Japan (SGPBJ) est intervenu à partir de 2004 en qualité de *discretionary trustee* pour le compte du Nagano Pension Fund (NPF). NPF a confié des fonds à SGPBJ et lui a donné pour instruction de les investir en souscrivant des parts d'une *limited partnership* (le LP) géré par RB Investment & Consulting (RBICO). RBICO a ensuite employé les fonds pour participer à des opérations de *private equity* qui se sont traduites par des pertes. La *Financial Supervisory Authority* du Japon (la FSA) a mené une inspection au sein de SGPBJ et a conclu que ce dernier avait manqué à ses obligations de vigilance à l'égard de NPF. Le 16 octobre 2012, la FSA a prononcé une sanction administrative à l'encontre de SGPBJ, suspendant les activités de sa division *corporate trusts* pour une durée de trois mois. Des représentants de NPF ont déclaré qu'ils envisageaient d'agir à l'encontre de SGPBJ pour lui demander réparation.
- Société Générale a engagé des discussions avec l'*Office of Foreign Assets Control* américain au sujet de virements libellés en dollars US effectués sur instruction de clients personnes morales établis dans un pays faisant l'objet de sanctions économiques édictées par les autorités américaines. Dans ce cadre, Société Générale a lancé un audit interne et coopère avec les autorités américaines.

LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Voir p. 151 à 195.

AUTRES RISQUES

Aucun risque, à la connaissance du Groupe, n'est à mentionner à ce titre.

RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Les informations relatives à la liquidité (ratio de liquidité et évolutions réglementaires) figurent dans la section « risques de liquidité » du présent chapitre.

RATIO DE SOLVABILITÉ BÂLE 2⁽¹⁾

L'Accord de Bâle de juin 2004 a fixé les règles de calcul des exigences minimales en fonds propres avec l'objectif de mieux appréhender les risques auxquels sont soumises les banques. Ce dispositif (dit Bâle 2) est applicable depuis le 1^{er} janvier 2008. Le calcul des encours pondérés au titre du risque de crédit prend ainsi en compte le profil de risque des opérations grâce à l'utilisation de deux approches de détermination des encours pondérés : une méthode standard et des méthodes avancées s'appuyant notamment sur des modèles internes de notation des contreparties. Société Générale utilise ces méthodes avancées sur le risque de crédit (IRBA) et sur le risque opérationnel (AMA) depuis fin 2007 (pour plus d'information sur ce sujet, voir respectivement les p. 223 et 255).

Concernant le risque de marché, Société Générale utilise également des méthodes avancées (voir p. 237). Afin de mieux prendre en compte le risque de défaut et de migration de *rating* des actifs figurant dans le portefeuille de négociation et afin de

réduire la procyclicité de la Valeur en Risque (VaR), le Comité de Bâle a publié en juillet 2009 de nouvelles propositions (dites Bâle 2.5), qui ont été transposées dans le cadre de la Directive Européenne (CRD3) en juillet 2010 et sont appliquées depuis le 31 décembre 2011.

Au titre du Pilier 1 de Bâle 2, les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8 % de la somme des risques de crédit pondérés et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels. Concernant les fonds propres prudentiels, les déductions introduites par Bâle 2 s'appliquent à 50 % sur les fonds propres de base et à 50 % sur les fonds propres complémentaires. Depuis le 30 juin 2012, et dans la continuité de l'exercice de suivi des ratios de solvabilité des banques européennes par l'Autorité Bancaire Européenne au premier semestre 2012, le minimum réglementaire imposé au Groupe porte désormais sur le ratio Core Tier 1 (calculé conformément à la méthodologie figurant dans la recommandation de l'ABE publiée le 8 décembre 2011) qui doit être supérieur à 9 %.

Le ratio global de solvabilité Bâle 2 s'établit à 12,7 % au 31 décembre 2012, le ratio Tier 1 Bâle 2 est de 12,5 % et le Core Tier 1⁽²⁾ de 10,7 %

(1) Pour des informations complémentaires, voir en p. 321 le paragraphe dédié du chapitre 10, note 4 annexe aux comptes consolidés consacré à la Gestion du capital et au respect des ratios réglementaires et en p. 62, les paragraphes du chapitre 4 consacrés à la structure financière du Groupe et au pilotage du capital.

(2) À partir du 31 décembre 2011, les fonds propres Core Tier 1 se définissent comme les fonds propres Tier 1 Bâle 2 moins le capital hybride éligible au Tier 1.

FONDS PROPRES PRUDENTIELS, ENCOURS PONDÉRÉS ET RATIOS DE SOLVABILITÉ BÂLE 2

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Capitaux propres consolidés, part du Groupe (normes IFRS)	49 809	47 067
Titres super-subordonnés (TSS)	(5 270)	(5 297)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(1 607)	(930)
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI	42 932	40 840
Participations ne donnant pas le contrôle	3 513	3 443
Immobilisations incorporelles	(1 497)	(1 511)
Écarts d'acquisition	(7 084)	(7 942)
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	(509)	(184)
Autres ajustements réglementaires	(620)	(382)
Déductions Bâle 2	(2 126)	(2 717)
Fonds propres Core Tier 1	34 609	31 548
Titres super-subordonnés (TSS)	5 470	5 496
Actions de préférence américaines	420	420
Fonds propres de base (Tier 1)	40 499	37 464
Fonds propres complémentaires de premier niveau	767	1 555
Fonds propres complémentaires de second niveau	6 971	9 187
Déductions Bâle 2	(2 126)	(2 717)
Participations dans les sociétés d'assurance ⁽¹⁾	(4 804)	(4 062)
Fonds propres prudentiels totaux (Tier 1 + Tier 2)	41 308	41 428
Total des encours pondérés	324 092	349 275
Encours pondérés au titre du risque de crédit	254 134	273 297
Encours pondérés au titre du risque de marché	28 637	32 536
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	41 321	43 442
Ratios de solvabilité		
Ratio Core Tier 1	10,7 %	9,0 %
Ratio Tier 1	12,5 %	10,7 %
Ratio global de solvabilité	12,7 %	11,9 %

(1) Dont valeur des titres mis en équivalence pour -3,3 Md EUR; Société Générale utilisant l'option offerte par la directive Conglomerat financier de déduire le montant des titres assurance mis en équivalence de ses fonds propres réglementaires totaux.

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2012 à 49,8 Md EUR (à comparer à 47,1 Md EUR au 31 décembre 2011).

Les fonds propres Core Tier 1 Bâle 2 s'élèvent à 34,6 Md EUR, les fonds propres de base Tier 1 s'élèvent à 40,5 Md EUR et les fonds propres prudentiels totaux s'élèvent à 41,3 Md EUR.

ENCOURS PONDÉRÉS DES RISQUES BÂLE 2 (INTÉGRANT LES EXIGENCES BÂLE 2.5) A FIN DÉCEMBRE 2012

(En Md EUR)	Crédit	Marché	Opérationnel	Total
Réseaux France	86,2	0,1	2,9	89,2
Réseaux Internationaux	68,2	0,0	3,7	71,9
Banque de Financement et d'Investissement	50,0	26,2	23,5	99,7
Services Financiers Spécialisés et Assurances	38,2	0,0	2,3	40,5
Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	9,9	0,4	4,4	14,8
Hors Pôles	1,6	1,9	4,5	8,0
Groupe	254,1	28,6	41,3	324,1

Par type d'activité, les encours pondérés (324,1 Md EUR), s'analysent comme suit :

- les risques de crédit⁽¹⁾ représentent 78,4 % des encours pondérés au 31 décembre 2012, soit 254,1 Md EUR (contre 273,3 Md EUR au 31 décembre 2011) ;
- les risques de marché représentent 8,8 % des encours pondérés au 31 décembre 2012, soit 28,6 Md EUR (contre 32,5 Md EUR au 31 décembre 2011) ;
- les risques opérationnels représentent 12,7 % des encours pondérés au 31 décembre 2012, soit 41,3 Md EUR (contre, 43,4 Md EUR au décembre 2011).

L'essentiel du risque de crédit sur produits dérivés porte sur des instruments de maturité inférieure à 5 ans (une analyse détaillée est fournie dans les comptes consolidés, note 33).

Par ailleurs, le groupe Société Générale ayant été identifié comme « Conglomérat financier », il est soumis à une surveillance complémentaire assurée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

RATIO DE CONTRÔLE DES GRANDS RISQUES

La Directive Européenne (CRD2) transposée en droit français en août 2010 et applicable au 31 décembre 2010 a modifié le calcul du ratio de contrôle des grands risques (durcissement de la pondération interbancaire, extension de la notion de clients liés...). Chaque trimestre le groupe Société Générale vérifie que le montant total des risques nets encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres du Groupe. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de Bâle 3, le nouveau règlement (CRR) pourrait potentiellement changer la définition des fonds propres servant au calcul de ce seuil.

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Ratio de solvabilité

Pour faire suite à l'Accord de Bâle de décembre 2010, une Directive Européenne (CRD4) et un règlement (CRR) donneront force réglementaire à ces propositions du Comité de Bâle. L'objectif de cette réforme du cadre prudentiel est de renforcer la solidité financière du secteur grâce notamment aux mesures suivantes :

- la refonte complète et l'harmonisation de la définition des fonds propres avec en particulier l'amendement des règles de déductions, la définition d'un ratio « Core Tier 1 » normé et de nouveaux critères d'éligibilité aux fonds propres Tier 1 pour les titres hybrides ;
- de nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie sur les instruments dérivés, afin de mieux capturer le risque de variation de CVA (« *Credit Value Adjustment* ») et une incitation à la compensation des produits dérivés par des chambres de compensation ;
- des exigences additionnelles, avec la mise en place de coussins visant à limiter la procyclicité : « coussin de conservation » pour limiter les possibilités de distribution (dividendes, rachat d'actions, rémunérations variables...) et « coussin contracyclique » destiné à limiter la croissance excessive des crédits en période de forte croissance de l'économie.

Le Comité de Bâle a publié le 19 juillet 2011 les règles proposées pour déterminer la surcharge de capital applicable aux SIFIs (*Systemically Important Financial Institutions*). Ces règles ont été entérinées par le G20 lors du sommet de novembre 2011. L'exigence de capital additionnel au titre des « SIFIs » sera appliquée de manière progressive à partir du 1^{er} janvier 2016 et pleinement, à partir du 1^{er} janvier 2019.

(1) Ainsi que de contrepartie, de dilution et de règlement livraison.

10

ÉLÉMENTS FINANCIERS

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	270
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	278
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS.....	385
COMPTES SOCIAUX.....	387
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX.....	395
PRINCIPAUX MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LE PORTEFEUILLE TITRES EN 2012.....	445
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	446

Sommaire

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan consolidé	270
Compte de résultat consolidé	272
État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	273
Évolution des capitaux propres	274
Tableau des flux de trésorerie	277

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés	278
Note 2	Évolution du périmètre de consolidation	298
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	299
Note 4	Gestion des risques associés aux instruments financiers	303
Note 5	Caisse et banques centrales	323
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	324
Note 7	Instruments dérivés de couverture	327
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente	328
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit	329
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle	330
Note 11	Portefeuilles reclassés	331
Note 12	Opérations de location financement et assimilées	332
Note 13	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	332
Note 14	Actifs et passifs d'impôts	333
Note 15	Autres actifs	333
Note 16	Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées	334
Note 17	Immobilisations corporelles et incorporelles	335
Note 18	Écarts d'acquisition	336
Note 19	Dettes envers les établissements de crédit	337
Note 20	Dettes envers la clientèle	338
Note 21	Dettes représentées par un titre	338
Note 22	Autres passifs	339
Note 23	Comptes et plans d'épargne-logement	339
Note 24	Provisions et dépréciations	340
Note 25	Expositions au risque souverain	341
Note 26	Avantages du personnel	346
Note 27	Dettes subordonnées	351
Note 28	Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis	352
Note 29	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	354
Note 30	Engagements	355
Note 31	Actifs remis et reçus en garantie	357
Note 32	Actifs financiers transférés	358
Note 33	Échéances par durée restant à courir	359
Note 34	Opérations en devises	360
Note 35	Activités d'assurance	360
Note 36	Produits et charges d'intérêts	363
Note 37	Produits et charges de commissions	364
Note 38	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	365
Note 39	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	366
Note 40	Produits et charges des autres activités	366
Note 41	Frais de personnel	367
Note 42	Plans d'avantages en actions	367
Note 43	Coût du risque	371
Note 44	Impôts sur les bénéfices	372
Note 45	Résultat par action	373
Note 46	Transactions avec les parties liées	374
Note 47	Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation	375
Note 48	Information sectorielle	381
Note 49	Honoraires des commissaires aux comptes	384
Note 50	Événements post clôture	384

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan consolidé

ACTIF

(En M EUR)

		31.12.2012	31.12.2011
Caisse et banques centrales	Note 5	67 591	43 963
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	484 026	422 494
Instruments dérivés de couverture	Note 7	15 934	12 611
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 8	127 714	124 738
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 9	77 204	86 440
Prêts et créances sur la clientèle	Note 10	350 241	367 517
Opérations de location financement et assimilées	Note 12	28 745	29 325
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 402	3 385
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 13	1 186	1 453
Actifs d'impôts	Note 14	5 909	5 230
Autres actifs	Note 15	53 705	55 728
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	9 410	429
Participation aux bénéfices différée	Note 35	-	2 235
Participations dans les entreprises mises en équivalence		2 119	2 014
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 17	17 190	16 837
Écarts d'acquisition	Note 18	5 320	6 973
Total		1 250 696	1 181 372

PASSIF

<i>(En M EUR)</i>		31.12.2012	31.12.2011
Banques centrales		2 398	971
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	411 388	395 247
Instruments dérivés de couverture	Note 7	13 975	12 904
Dettes envers les établissements de crédit	Note 19	122 049	111 274
Dettes envers la clientèle	Note 20	337 230	340 172
Dettes représentées par un titre	Note 21	135 744	108 583
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 508	4 113
Passifs d'impôts	Note 14	1 167	1 195
Autres passifs	Note 22	58 163	59 525
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	7 287	287
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 35	90 831	82 998
Provisions	Note 24	2 807	2 450
Dettes subordonnées	Note 27	7 052	10 541
Total dettes		1 196 599	1 130 260
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital et réserves liées		26 196	25 081
Réserves consolidées		22 458	20 616
Résultat de l'exercice		774	2 385
Sous-total		49 428	48 082
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Note 29	381	(1 015)
Sous-total Capitaux propres part du Groupe		49 809	47 067
Participations ne donnant pas le contrôle		4 288	4 045
Total capitaux propres		54 097	51 112
Total		1 250 696	1 181 372

Compte de résultat consolidé

<i>(En M EUR)</i>		2012	2011
Intérêts et produits assimilés	Note 36	29 904	32 389
Intérêts et charges assimilées	Note 36	(18 592)	(20 182)
Dividendes sur titres à revenu variable		314	420
Commissions (produits)	Note 37	9 515	9 898
Commissions (charges)	Note 37	(2 538)	(2 719)
Résultat net des opérations financières		3 201	4 432
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 38	2 566	4 434
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	Note 39	635	(2)
Produits des autres activités	Note 40	38 820	23 675
Charges des autres activités	Note 40	(37 514)	(22 277)
Produit net bancaire		23 110	25 636
Frais de personnel	Note 41	(9 513)	(9 666)
Autres frais administratifs		(6 000)	(6 449)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(925)	(921)
Résultat brut d'exploitation		6 672	8 600
Coût du risque	Note 43	(3 935)	(4 330)
Résultat d'exploitation		2 737	4 270
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		154	94
Gains ou pertes nets sur autres actifs		(507)	12
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 18	(842)	(265)
Résultat avant impôts		1 542	4 111
Impôts sur les bénéfices	Note 44	(334)	(1 323)
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 208	2 788
Participations ne donnant pas le contrôle		434	403
Résultat net part du Groupe		774	2 385
Résultat par action ordinaire	Note 45	0,64	3,20
Résultat dilué par action ordinaire	Note 45	0,64	3,18

État du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 208	2 788
Écart de conversion	38	(14)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	2 143	(722)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie	(31)	(52)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	2	(6)
Impôts	(611)	280
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres Note 29	1 541	(514)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 749	2 274
Dont part du Groupe	2 170	1 926
Dont participations ne donnant pas le contrôle	579	348

Évolution des capitaux propres

Capital et réserves liées							
(En M EUR)	Capital souscrit	Primes et réserves liées	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres (Cf. Note 28)	Total	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du Groupe
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2011	933	17 974	(1 335)	7 382	24 954	22 023	-
Augmentation de capital	37	1 067			1 104		
Élimination des titres auto-détenus*			70		70	(119)	
Émissions d'instruments de capitaux propres				(1 209)	(1 209)	433	
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		162			162		
Distribution 2011*					-	(1 754)	
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					-	36	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	37	1 229	70	(1 209)	127	(1 404)	-
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres					-		
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat					-		
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat					-		
Écarts de conversion et autres variations					-	(3)	
Résultat 2011							2 385
Sous-total	-	-	-	-	-	(3)	2 385
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-		
Capitaux propres au 31 décembre 2011	970	19 203	(1 265)	6 173	25 081	20 616	2 385
Affectation du résultat						2 385	(2 385)
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2012	970	19 203	(1 265)	6 173	25 081	23 001	-
Augmentation de capital (cf. Note 28)	5	75			80		
Élimination des titres auto-détenus ⁽¹⁾			294		294	(181)	
Émissions d'instruments de capitaux propres (cf. Note 28)				608	608	142	
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions ⁽²⁾		133			133		
Distribution 2012 (cf. Note 28)					-	(441)	
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ^{(3) (4)}					-	(44)	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	5	208	294	608	1 115	(524)	
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres (cf. Note 29)					-		
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat (cf. Note 29)					-		
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat (cf. Note 29)					-		
Écarts de conversion et autres variations ⁽⁵⁾					-	(19)	
Résultat 2012							774
Sous-total	-	-	-	-	-	(19)	774
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-		
Capitaux propres au 31 décembre 2012	975	19 411	(971)	6 781	26 196	22 458	774

* Les dividendes rattachés aux actions d'autocontrôle, précédemment présentés dans l'élimination des titres auto-détenus, ont été reclassés sur la ligne distribution.

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Participations ne donnant pas le contrôle					Total capitaux propres consolidés
Écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact impôt	Total	Capitaux propres part du Groupe	Capital et Réserves	Actions de préférence émises par les filiales (cf. Note 28)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	
(357)	(540)	136	205	(556)	46 421	3 496	962	96	4 554	50 975
					1 104				-	1 104
					(49)				-	(49)
					(776)		(312)		(312)	(1 088)
					162	-			-	162
					(1 754)	(306)			(306)	(2 060)
					36	(6)	(230)		(236)	(200)
-	-	-	-		(1 277)	(312)	(542)	-	(854)	(2 131)
	(1 133)	(46)		(1 179)	(1 179)			(32)	(32)	(1 211)
	412	(1)		411	411			26	26	437
			277	277	277			2	2	279
37				37	34	(3)		(51)	(54)	(20)
					2 385	403			403	2 788
37	(721)	(47)	277	(454)	1 928	400	-	(55)	345	2 273
	(7)	1	1	(5)	(5)				-	(5)
(320)	(1 268)	90	483	(1 015)	47 067	3 584	420	41	4 045	51 112
(320)	(1 268)	90	483	(1 015)	47 067	3 584	420	41	4 045	51 112
					80				-	80
					113				-	113
					750				-	750
					133	-			-	133
					(441)	(225)			(225)	(666)
					(44)	(106)			(106)	(150)
-	-	-	-	-	591	(331)	-	-	(331)	260
	2 420	(31)		2 389	2 389			183	183	2 572
	(448)	-		(448)	(448)			(12)	(12)	(460)
			(574)	(574)	(574)			(36)	(36)	(610)
28				28	9	(5)		10	5	14
					774	434			434	1 208
28	1 972	(31)	(574)	1 395	2 150	429	-	145	574	2 724
	4	(2)	(1)	1	1				-	1
(292)	708	57	(92)	381	49 809	3 682	420	186	4 288	54 097

(1) Au 31 décembre 2012, les 33 200 126 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 4,25 % du capital de Société Générale S.A.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés est de 971 M EUR, dont 171 M EUR au titre des activités de transaction et 9 M EUR au titre du contrat de liquidité.

Le Groupe a mis en place le 22 août 2011 un contrat de liquidité qui, pour sa mise en œuvre, a été doté de 170 M EUR afin d'intervenir sur le titre Société Générale.

Au 31 décembre 2012, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité: 335 000 titres et 180 M EUR.

L'évolution de l'autocontrôle sur 2012 s'analyse comme suit :

<i>(En M EUR)</i>	Contrat de liquidité	Activités de Transaction	Autocontrôle et gestion active des Fonds Propres	Total
Cessions nettes d'achats	12	(66)	348	294
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les fonds propres	3	17	(201)	(181)

(2) Le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres relatifs à l'année 2012 est de 133 M EUR:

20 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre des plans d'options d'achat ou de souscriptions d'actions et 113 M EUR dans le cadre des attributions gratuites d'actions.

(3) Impact sur les capitaux propres part du Groupe des transactions réalisées au titre des participations ne donnant pas le contrôle:

Annulation plus-value de cession	(4)
Rachats de participations ne donnant pas le contrôle ne faisant pas l'objet d'une option de vente	(20)
Transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires n'ayant pas le contrôle	(23)
Résultat afférent aux participations ne donnant pas le contrôle représentatives d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe affecté aux réserves, part du Groupe	3
Total	(44)

(4) Les - 106 M EUR d'effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle résultent notamment de l'effet négatif des variations de périmètre, dont - 62 M EUR relatifs à la cession de Société Alsacienne Lorraine de Valeurs d'Entreprises et de Participations et - 40 M EUR liés au rachat de 17,57 % de Banque Tarneaud par le Crédit du Nord.

(5) La première application de la comptabilité d'hyper-inflation sur Belrosbank, filiale biélorusse de Rosbank, entraîne un impact négatif de - 23 M EUR dont - 19 M EUR en réserves consolidées part du Groupe et - 4 M EUR en capital et réserves des participations ne donnant pas le contrôle.

Tableau des flux de trésorerie

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Flux de trésorerie net des activités opérationnelles		
Bénéfice net après impôt (I)	1 208	2 788
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3 262	3 131
Dotations nettes aux provisions	4 612	4 163
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	(154)	(94)
Impôts différés	(794)	353
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	457	(190)
Variation des produits constatés d'avance	91	122
Variation des charges constatées d'avance	48	80
Variation des produits courus non encaissés	138	(632)
Variation des charges courues non décaissées	330	1 182
Autres mouvements	3 382	2 410
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	11 372	10 525
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat⁽¹⁾ (III)	(2 566)	(4 434)
Opérations interbancaires	21 374	17 766
Opérations avec la clientèle	7 623	2 012
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	(6 432)	12 342
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	(2 762)	(3 071)
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (IV)	19 803	29 049
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) = (I) + (II) + (III) + (IV)	29 817	37 928
Flux de trésorerie net des activités d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	1 025	1 936
Immobilisations corporelles et incorporelles	(4 026)	(3 915)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)	(3 001)	(1 979)
Flux de trésorerie net des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	277	(2 093)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(3 354)	(1 881)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	(3 077)	(3 974)
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C)	23 739	31 975
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	42 992	11 303
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	7 620	7 334
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	65 888	42 992
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	8 463	7 620
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie	23 739	31 975

(1) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 12 février 2013.

Note 1

PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

- Introduction
- 1. Principes de consolidation
- 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation
- 3. Présentation des états financiers
- 4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

INTRODUCTION

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Société Générale (« le Groupe ») a établi ses comptes

consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS (*International Accounting Standards*) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2012.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

NORMES IFRS ET INTERPRÉTATIONS IFRIC APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2012

Normes ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union européenne
Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers »	7 octobre 2010	22 novembre 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

• Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers »

Cet amendement requiert la présentation de nouvelles informations sur les expositions aux risques lorsqu'un actif financier est transféré et que le cédant conserve une exposition à cet actif. Les informations requises par cet amendement sont présentées dans la note 32 Actifs financiers transférés.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2011 et en 2012.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat, Instruments dérivés de couverture ou Actifs financiers disponibles à la vente* (Cf. paragraphe 2 et Note 3) ainsi que la juste valeur des instruments pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (*Prêts et créances, Actifs financiers disponibles à la vente, Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (Cf. paragraphe 2 et Notes 4, 18 et 24) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée inscrite à l'actif du bilan (Cf. paragraphe 2 et Notes 23, 24, 26 et 35) ;
- le montant des actifs d'impôts différés comptabilisés au bilan (Cf. paragraphe 2 et Note 14) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (Cf. paragraphe 1 et Notes 2 et 18) ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité (Cf. paragraphe 1).

1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères composant le groupe Société Générale. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables de leur pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du groupe Société Générale.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels du Groupe intégrant les succursales à l'étranger et toutes les filiales significatives contrôlées par celui-ci. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces

derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

• Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

• Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

• Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette filiale.

CAS PARTICULIERS DES ENTITÉS AD-HOC

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités *ad-hoc* ») sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les principaux critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative pour déterminer l'existence du contrôle d'une entité *ad-hoc* sont les suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités *ad-hoc* contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités *ad-hoc* qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en *Dettes*.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTITÉS ÉTRANGÈRES

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – Écart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises, ainsi que les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de

l'entreprise acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39 ; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Écarts d'acquisition* ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Les *Participations ne donnant pas le contrôle* sont alors évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les *Participations ne donnant pas le contrôle* à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée en contrepartie.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étapes, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe* ; de même, en cas de baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part d'intérêts cédés est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe*. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée

par le Groupe est alors évaluée à sa juste valeur concomitamment à l'enregistrement de la plus ou moins-value de cession parmi les *Gains ou pertes nets sur autres actifs* dans le compte de résultat consolidé.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. À la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unité(s) génératrice(s) de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

Les écarts d'acquisition sur les sociétés mises en équivalence sont inscrits dans la rubrique *Participations dans les entreprises mises en équivalence* du bilan consolidé et les dépréciations de ces participations sont enregistrées dans la ligne *Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence* du compte de résultat consolidé. Les plus ou moins-values dégagées lors des cessions de sociétés mises en équivalence sont présentées parmi les *Gains ou pertes nets sur autres actifs*.

ENGAGEMENTS DE RACHAT ACCORDÉS À DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options peut être établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future de cette dernière ou bien être fixé comme devant être la juste valeur des titres de la filiale au jour de l'exercice des options.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif financier au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique *Autres passifs* ;
- l'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux *Participations ne donnant pas le contrôle*. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des *Participations ne donnant pas le contrôle* sous-jacentes aux options et pour le solde en diminution des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des *Participations ne donnant pas le contrôle* sont intégralement comptabilisées dans les *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des actionnaires minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des *Participations ne donnant pas le contrôle* et des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux *Participations ne donnant pas le contrôle* faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat consolidé.

Ces principes comptables sont susceptibles d'être révisés au cours des prochains exercices en fonction des précisions qui pourraient être apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (ex IFRIC) ou l'IASB.

INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux.

Le Groupe inclut, dans le résultat de chaque sous-pôle d'activités, les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque sous-pôle à l'exception du Hors Pôles incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du sous-pôle est réaffectée au Hors Pôles. Les transactions entre les différents sous-pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Le Groupe est géré en cinq pôles d'activités :

- les Réseaux France qui regroupent les réseaux domestiques Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama ;
- les Réseaux Internationaux qui regroupent les activités de Banque de détail à l'étranger ;
- les Services Financiers Spécialisés et Assurances qui regroupent les filiales de Financements Spécialisés aux entreprises (financement des biens d'équipements professionnels, location longue durée et gestion de flottes de véhicules) et aux particuliers (Crédit à la consommation), ainsi que les activités d'assurance-vie et dommages ;
- le pôle Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs. Les métiers des Services aux Investisseurs incluent les activités de courtage exercées par Newedge ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale ;

- la Banque de Financement et d'Investissement, regroupant :
 - « Global Markets », qui regroupe l'ensemble des activités de marché « Actions » et « Taux, Changes et Matières Premières »,
 - « Financement et Conseil », qui couvre l'ensemble des services de conseil en stratégie, levées de capitaux et financements structurés,
 - « Actifs gérés en extinction » qui gère les actifs financiers devenus illiquides dans le contexte de la crise financière.

A ces pôles opérationnels s'ajoute le Hors Pôles qui représente notamment la fonction de centrale financière du Groupe vis-à-vis des pôles. À ce titre, lui sont rattachés le coût de financement des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif du Groupe et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activités est calculé sur la base d'un taux d'impôt normatif moyen fixé en début d'exercice en fonction des taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle d'activités. L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté au Hors Pôles.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. L'actif, ou le groupe d'actifs et de passifs, doit alors être disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel et il doit être hautement probable que la cession interviendra dans un délai de douze mois.

Pour que tel soit le cas, le Groupe doit être engagé dans un plan de cession de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs et avoir entamé un programme de recherche actif d'un acquéreur ; par ailleurs, la mise en vente de l'actif ou du groupe d'actifs et de passifs doit être effectuée à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle.

Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette

des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

OPÉRATIONS EN DEVICES

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont constatés en capitaux propres et ne sont rapportés au compte de résultat qu'au moment de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas ou n'est plus considéré comme actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation.

S'il existe des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments, et s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel, alors le Groupe peut utiliser ces techniques. Le recours à des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation correctement ajustés des risques que prendrait en compte tout intervenant de marché est autorisé. Ces ajustements sont pratiqués de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles. Les hypothèses internes prennent en compte notamment le risque de contrepartie, le risque de non performance, le risque de liquidité et le risque de modèle, le cas échéant.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché. Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et

la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les achats et les ventes d'actifs financiers non dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (Cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

• Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

• Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date de clôture et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste*

valeur par résultat. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de Financement et d'Investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte.

- d'autre part l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

• Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas

échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

• Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date de clôture. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension ou d'un prêt sont maintenus à l'actif du bilan du Groupe dans leur poste d'origine. Dans le cas de mises en pension, l'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en *Dettes* au passif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du Groupe. Toutefois, en cas de cession ultérieure des titres empruntés, une dette de restitution de ces titres à leur prêteur est inscrite au passif du bilan du Groupe parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Dans le cas des titres reçus en pension, le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit en *Prêts et créances* à l'actif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les prêts et emprunts de titres adossés contre espèces sont assimilés à des opérations de pensions et sont comptabilisés et présentés comme tels au bilan.

RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* parmi les actifs financiers détenus à des fins de transaction peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque

clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est ajusté de manière prospective. En revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

DETTES

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédit*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

• Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes calculés au taux d'intérêt effectif sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus sur ces titres calculés au taux d'intérêt effectif sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le cas échéant,

les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. À l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

- **Instruments financiers dérivés de transaction**

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en *Coût du risque* au compte de résultat.

- **Instruments financiers dérivés de couverture**

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie (qui incluent les opérations de couverture de transactions futures hautement probables), la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net à l'étranger libellé en devises

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite dans les capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci-avant.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

• Actifs financiers évalués au coût amorti

À chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en *Coût du risque*

au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque*, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en *Coût du risque* une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien ;
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore ;
- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de *scenarii* de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études *ad-hoc*. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La dépréciation d'un actif financier disponible à la vente est constatée en charge dans le compte de résultat dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50 % de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvert quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILÉES

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. À défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilées* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal

à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, la valeur actualisée de cette baisse est enregistrée dans la rubrique *Charges des autres activités* du compte de résultat par contrepartie d'une réduction de la créance de location financement à l'actif du bilan.

Les immobilisations détenues dans le cadre d'opérations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles*, et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont classés en *Immeubles de placement*. Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique *Produits des autres activités* du compte de résultat. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement du bien.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles*. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a

appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Protection incendie		
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée non définie. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date de clôture. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unité génératrice de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles*, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*, tandis que les résultats sur immeubles de placement sont classés au sein du *produit net bancaire* dans la rubrique *Produits des autres activités*.

PROVISIONS

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle

provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

Les provisions sont présentées dans la note 24. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que le Groupe estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

ENGAGEMENT SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ENGAGEMENT DE FINANCEMENT

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉES

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

• Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et n'intégrant pas des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts ainsi que les actions émises par une filiale du Groupe dans le cadre du financement de son activité de crédit-bail immobilier sont qualifiés d'instruments de dettes.

Ces titres subordonnés à durée indéterminée sont alors classés en *Dettes subordonnées*.

A contrario, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Émis par Société Générale, ces titres sont présentés parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

• Actions de préférence

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par le Groupe sont qualifiées d'instruments de capitaux propres.

Émises par des filiales, ces actions de préférence sont présentées parmi les *Participations ne donnant pas le contrôle*. Les rémunérations versées aux porteurs de ces dernières sont inscrites en *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat.

- **Titres super subordonnés à durée indéterminée**

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe, ces titres ont été classés en capitaux propres.

Émis par Société Générale, ces titres sont présentés parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les *Participations ne donnant pas le contrôle* correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

ACTIONS PROPRES

Les actions Société Générale détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale ou les actions de filiales contrôlées par le Groupe de façon exclusive et qui sont obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) pour un montant fixe d'actions propres (autres que des dérivés) sont inscrits lors de leur enregistrement initial parmi les capitaux propres. Les primes payées ou reçues au titre de ces instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées directement en capitaux propres, les variations de juste valeur de ces dérivés n'étant pas comptabilisées.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut

par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendu.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions – Prestations de services et Autres*.

Dans le cadre des opérations de syndication, le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est aligné sur celui des autres participants en y intégrant si nécessaire une quote-part des commissions de prise ferme et de participation; le solde de ces commissions est enregistré en résultat à la fin de la période de syndication. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération. Ces commissions sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Produits de commissions – Opérations sur marchés primaires*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ».

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;

- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10 % de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;

- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• **Avantages à long terme**

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

PAIEMENT SUR BASE D' ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE OU ACTIONS ÉMISES PAR DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Les paiements en actions englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique *Rémunérations du personnel* selon les modalités décrites ci-après.

• **Le Plan mondial d'actionnariat salarié**

Le Groupe permet à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital annuelle spécifique dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel – Participation, intéressement, abondement et décote*. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

• **Autres paiements basés sur des actions**

Le Groupe peut attribuer à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites ou des rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale et réglées en espèces.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques

suffisantes pour intégrer *via* ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la juste valeur de ces instruments, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique *Instruments de capitaux propres et réserves liées* en capitaux propres. À chaque date de clôture, le nombre de ces instruments est révisé pour tenir compte des conditions de performance et de présence et ajuster le coût global du plan initialement déterminé; la charge comptabilisée dans la rubrique *Rémunérations du personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la juste valeur des sommes à verser est étalée en charges dans la rubrique *Rémunérations du personnel* sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux*. Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement. En cas de couverture par instruments dérivés, la variation de valeur de ces derniers est enregistrée dans la même rubrique du compte de résultat à hauteur de la part efficace.

COÛT DU RISQUE

La rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

• Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat.

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs

et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôt différé peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables font l'objet d'une revue annuelle tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de ces dernières fondée sur les perspectives de développement de leurs activités: les actifs d'impôt différé qui n'avaient pas été comptabilisés jusque là sont alors reconnus au bilan s'il devient probable qu'un bénéfice imposable futur permettra leur récupération; en revanche, la valeur comptable des actifs d'impôt différé déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat consolidé à l'exception des impôts différés se rapportant à des *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* parmi les *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*, pour lesquels la charge ou le produit est inscrit dans cette même rubrique des capitaux propres.

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

• Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

• Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance-vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement des provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les

assurés et des provisions pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques décès, l'invalidité et l'incapacité de travail.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte avec clause discrétionnaire de participation aux bénéficiaires ou avec une clause d'assurance significative sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques protection habitations, auto et garanties accidents de la vie.

En application des principes définis par la norme IFRS 4 et conformément à la réglementation locale applicable au regard de cette dernière, les contrats d'assurance avec une clause de participation aux bénéficiaires discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » consistant à comptabiliser dans le poste *Participation aux bénéficiaires différée* les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Cette provision à la participation aux bénéficiaires différée est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Afin de démontrer le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéficiaires différée en cas de moins-value latente nette, il est démontré que les besoins de liquidité survenant dans un environnement économique défavorable n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-values latentes. Pour cela, les approches suivantes sont retenues :

- la première consiste à simuler des *scenarii* de stress déterministes (« normés » ou extrêmes). On démontre que dans ces *scenarii*, il n'y a pas de réalisation de moins-values significatives au titre des actifs en stock à la date d'inventaire dans les *scenarii* testés.
- l'objectif de la seconde approche est de s'assurer qu'à moyen-long terme, les ventes réalisées pour faire face aux besoins de liquidité ne génèrent pas de moins-values significatives. Cette approche est vérifiée sur des projections réalisées à partir de *scenarii* extrêmes.
- par ailleurs, le test d'adéquation des passifs est effectué semestriellement au moyen d'un modèle stochastique faisant appel à des hypothèses de paramètres conformes à ceux utilisés pour la MCEV (*Market Consistent Embedded Value*). Ce test prend en compte l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion, les commissions, les options et garanties sur les contrats.

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

UTILISATION DU FORMAT D'ÉTATS DE SYNTHÈSE BANCAIRE RECOMMANDÉ PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITÉ

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, dans sa recommandation n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009.

RÈGLE DE COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

À cet égard, le Groupe inscrit notamment, dans son bilan, le montant net de la juste valeur des options sur indices, négociées sur un marché organisé, ayant comme sous-jacents des actions au sein d'une même entité juridique qui respectent les conditions suivantes :

- le marché sur lequel elles sont traitées oblige un règlement en net ;
- elles sont traitées dans le cadre d'une même stratégie ;
- elles sont négociées sur le même marché organisé ;
- le dénouement des options par livraison physique des actifs sous-jacents n'est pas possible sur ces marchés organisés ;
- elles ont les mêmes caractéristiques (compensation des options d'achat avec des options d'achat d'une part et des options de vente avec des options de vente d'autre part) ;
- elles ont le même sous-jacent, la même devise et la même date d'échéance.

Par ailleurs, le Groupe inscrit également dans son bilan le montant net des contrats de prise et de mise en pensions livrés sur titres qui respectent les conditions suivantes :

- ils sont conclus avec la même entité juridique ;
- ils présentent la même date d'échéance certaine dès l'origine des opérations ;
- ils sont couverts sous l'égide d'un contrat cadre prévoyant un droit permanent et opposable aux tiers à compenser les sommes dues le même jour ;
- ils se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception des montants d'espèces associés.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

À fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, la *trésorerie et équivalent de trésorerie* comprend les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés tels que les porteurs d'actions de préférence ou de titres subordonnés ou super subordonnés classés en capitaux propres. Le bénéfice dilué

par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir en cas de conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est ainsi tenu compte de l'effet dilutif des plans d'options et d'attribution d'actions gratuites. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

4. NORMES COMPTABLES OU INTERPRÉTATIONS QUE LE GROUPE APPLIQUERA DANS LE FUTUR

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012. Ces normes et interprétations entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

NORMES COMPTABLES, INTERPRÉTATIONS OU AMENDEMENT ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

Normes ou interprétations	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application: exercices ouverts à compter du
Amendements à IAS 1 « Présentations des autres éléments du résultat global »	5 juin 2012	1 ^{er} juillet 2012
Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel »	5 juin 2012	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2013
IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IAS 12 « Impôt différé: recouvrement des actifs sous-jacents »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »	13 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IAS 32 « Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »	13 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 10 « États financiers consolidés »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 11 « Partenariats »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 27 « États financiers individuels »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014
Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »	11 décembre 2012	1 ^{er} janvier 2014

• Amendements à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global »

Ces amendements modifieront certaines dispositions relatives à la présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres dont les différentes composantes et les effets d'impôts liés seront regroupés pour distinguer les éléments recyclables ou non en résultat.

• Amendements à IAS 19 « Avantages du personnel »

Les principales conséquences des amendements à IAS 19 « Avantages du personnel » seront l'enregistrement obligatoire en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies et, en cas de modification de plan, la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés, que les droits soient acquis ou non. Le montant avant impôts de ces éléments non encore reconnus, déterminé au 31 décembre 2012, est mentionné dans la note 26 et s'élève à - 836 M EUR.

• IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur »

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. IFRS 13 ne modifie pas le champ d'application de la juste valeur mais précise les modalités de calcul de la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers lorsqu'une autre norme IFRS le requiert ou le permet. Les conséquences attendues de cette norme portent essentiellement sur la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés. Par ailleurs, l'évolution des techniques de valorisation, qui intégrera notamment les précisions apportées par cette norme, pourra amener le Groupe à ajuster les modalités d'évaluation du risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés. IFRS 13 requiert également la présentation d'informations supplémentaires dans les notes aux états financiers. L'application d'IFRS 13 étant prospective à compter du 1^{er} janvier 2013, les conséquences de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe seront enregistrées dans le résultat du premier trimestre 2013. L'évaluation de cette incidence est en cours.

• **IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert »**

Cette interprétation définit le traitement comptable des frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert. Le Groupe n'étant pas concerné par les opérations visées par cette interprétation, cette dernière n'aura pas d'incidence sur son résultat et ses capitaux propres.

• **Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents »**

Le calcul des impôts différés dépend de la manière dont une entité espère recouvrer un actif, soit en l'utilisant, soit en le vendant. L'amendement introduit la présomption selon laquelle l'actif est recouvré par une vente, à moins que l'entité n'ait clairement l'intention de le réaliser d'une autre manière. Cette présomption concerne uniquement les immobilisations corporelles et les actifs incorporels évalués ou réévalués à la juste valeur.

• **Amendements à IFRS 7 « Informations à fournir - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »**

Cet amendement requiert la présentation d'information sur les droits de compensation et accords correspondants sur les instruments financiers. Ces nouvelles informations sont requises pour tous les instruments financiers qui sont compensés au bilan conformément à IAS 32 (montants bruts des actifs et des passifs financiers compensés, montants compensés et montants nets présentés au bilan). Des informations complémentaires doivent être également présentées pour les instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation global exécutoire ou d'un accord similaire même s'ils ne sont pas compensés au bilan conformément à IAS 32.

• **Amendements à IAS 32 « Présentation - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »**

Cet amendement clarifie les règles de compensation des actifs et passifs financiers : la compensation serait obligatoire seulement si une entité a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire en toute circonstance de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'analyse des conséquences potentielles de ces amendements sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

• **IFRS 10 « États financiers consolidés »**

Cette nouvelle norme redéfinit la notion de contrôle dans laquelle le recours au jugement est renforcé. Cette nouvelle définition du contrôle doit tenir compte à la fois : du pouvoir exercé sur l'entité, de l'exposition ou droits sur les rendements variables de l'entité et de la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur ces rendements. L'analyse des conséquences potentielles de cette nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

• **IFRS 11 « Partenariats »**

Cette norme distingue deux types d'accords conjoints (activité conjointe et coentreprise) selon la nature des droits et obligations des partenaires et supprime l'option d'application de la méthode de l'intégration proportionnelle. Les coentreprises devront désormais être consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. La coentreprise la plus significative du périmètre de consolidation du Groupe est la société de courtage Newedge Group actuellement consolidée par intégration proportionnelle (Cf. Note 47).

• **IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »**

Cette norme définit l'ensemble des informations à présenter en annexe pour toutes les filiales, les partenariats, les entreprises associées ainsi que pour les entités structurées (consolidées ou non). Elle conduira le Groupe à enrichir les notes annexes aux états financiers consolidés au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

• **Amendements à IAS 27 « États financiers individuels »**

Les amendements précisent les modalités de comptabilisation des participations dans les états financiers individuels.

• **Amendements à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises »**

IAS 28 est amendée pour tenir compte des modifications apportées par la publication des normes IFRS 10 et IFRS 11 pour les participations dans les entreprises associées et les coentreprises.

NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 31 DÉCEMBRE 2012

Normes ou interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 « Instruments financiers - Phase 1 : classement et évaluation »	12 novembre 2009, 28 octobre 2010, et 16 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2015
Améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS - mai 2012	17 mai 2012	1 ^{er} janvier 2013
Amendements sur les dispositions transitoires d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12	28 juin 2012	1 ^{er} janvier 2013
Entités d'investissements (amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27)	31 octobre 2012	1 ^{er} janvier 2014

• **IFRS 9 « Instruments financiers - Phase 1 : classement et évaluation »**

Cette norme, qui représente la première phase de la refonte de la norme IAS 39, définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. La méthodologie de dépréciation des actifs financiers, ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures qui viendront compléter la norme IFRS 9.

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « *business model* »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). À défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

Il faut noter que ces dispositions de la norme IFRS 9 font l'objet de propositions d'amendements pour lesquelles l'IASB a publié le 28 novembre 2012 un exposé-sondage « Classification et évaluation : amendements limités à IFRS 9 ». Les dispositions définitives de la norme IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation » pourront différer des éléments présentés ci-dessus.

• **Améliorations annuelles (2009-2011) des IFRS - mai 2012**

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié six amendements mineurs à des normes déjà existantes.

• **Amendements sur les dispositions transitoires d'IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12**

Ces amendements limitent les informations comparatives retraitées à la période comparative précédant l'application des normes IFRS 10, 11 et 12 et suppriment par ailleurs la nécessité de publier les informations comparatives retraitées pour les entités structurées non consolidées lors de la première année d'application de la norme IFRS 12.

• **Entités d'investissement (amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27)**

Ces amendements exemptent les entités d'investissements de l'obligation de consolider les entités qu'elles contrôlent, au profit d'une comptabilisation de leurs participations à la juste valeur par le compte de résultat. Ils clarifient également les informations à fournir en annexe par les sociétés d'investissement.

Note 2

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend 803 sociétés au 31 décembre 2012 :

- **647** sociétés intégrées globalement ;
- **86** sociétés intégrées proportionnellement ;
- **70** sociétés mises en équivalence.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le Groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2012, par rapport au périmètre en vigueur au 31 décembre 2011 sont les suivantes :

- Au cours du second semestre 2012 :
 - Le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans GENIKI, soit 99,08 %, à Piraeus Bank. Aucun transfert d'actif de Geniki vers le groupe Société Générale n'a été réalisé dans le cadre de cette transaction. Le résultat avant impôt de cette cession a été enregistré en *Gains ou pertes nets sur autres actifs* dans le compte de résultat pour un montant de -375 M EUR.
 - Le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Société Alsacienne Lorraine de Valeurs d'Entreprises et de Participations (SALVEPAR), soit 51,42 %, au groupe Tikehau.
 - Le Groupe a cédé l'intégralité de ses participations dans Canadian Wealth Management Group Inc et Canadian Wealth Management Ltd, précédemment détenues via SG Hambros Limited, à Fiera Capital Corporation.
 - Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans Sogelease Egypt est passé de 70,87 % à 86,29 % suite au rachat par National Société Générale Bank de titres détenus par des actionnaires minoritaires.
 - La participation du Groupe dans LLC Prostofinance, dont les actifs et passifs avaient été reclassés en *Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées* en juin 2012, a été cédée à Zapikeso Limited.
 - Le Groupe a finalisé la cession de sa participation dans Family Credit Limited. Les actifs et les passifs de cette entité étaient reclassés en *Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées* depuis décembre 2011.

- La participation du Groupe dans la Banque Tarneaud est passée de 80 % à 97,57 % suite à une offre publique d'achat réalisée par le Crédit du Nord. Du fait de participations co-détenues, le taux de détention du Groupe dans Amundi a augmenté de 24,93 % à 24,97 %.
- Le taux de détention du Groupe dans Bank Republic a été porté à 93,64 % suite à l'exercice anticipé d'une option de vente accordée à un actionnaire minoritaire.
- Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans TCW Groupe Inc. a diminué à 89,56 % suite à de nouvelles augmentations de capital dilutives consenties dans le cadre des plans de stock-options accordés à ses salariés et de la clause de complément de prix accordée par l'entité lors de l'acquisition de Metropolitan West Asset Management en 2010. L'intégralité des actions créées à ces occasions est assortie d'une clause de liquidité octroyée par TCW Group Inc. à ses nouveaux actionnaires.
- Le taux de détention du Groupe dans Boursorama est passé de 57,39 % à 57,31 % suite à une augmentation de capital non souscrite par le Groupe.
- Au cours du premier semestre 2012 :
 - Capital Credit Comradeship Bank (Joint Stock Company), sous-consolidée au sein de Rusfinance SAS, est sortie du périmètre de consolidation suite à sa cession.
 - Le taux de détention du Groupe dans Bank Republic est passé au premier semestre de 84,04 % à 88,04 % suite à une augmentation de capital relative.
 - La participation du Groupe dans Banka Société Générale Albania Sh.A est passée de 87,47 % à 88,64 % suite à une augmentation de capital relative.
 - Le pourcentage d'intérêt du Groupe dans TCW Group Inc. est passé de 97,88 % à 95,37 % au premier semestre suite à deux augmentations de capital dilutives, l'une réalisée dans le cadre des plans de stock-options en faveur des salariés, et l'autre dans celui de la clause de complément de prix accordée lors de l'acquisition de Metropolitan West Asset Management en 2010. L'intégralité des actions créées lors de ces augmentations de capital est assortie d'une garantie de liquidité octroyée par TCW Group Inc. à ses nouveaux actionnaires.

En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », sont notamment classés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées* (Cf. Note 16) les actifs et passifs de TCW Group Inc., de National Société Générale Bank et de ses filiales.

Note 3

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette note précise, dans une première partie, les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes :

Notes	Libellés
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat
Note 7	Instruments dérivés de couverture
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle
Note 11	Portefeuilles reclassés
Note 12	Opérations de location financement et assimilées
Note 13	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
Note 19	Dettes envers les établissements de crédit
Note 20	Dettes envers la clientèle
Note 21	Dettes représentées par un titre
Note 27	Dettes subordonnées

Dans une deuxième partie, elle détaille les méthodes retenues pour la valorisation des instruments financiers affectés par la crise financière.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

1. MÉTHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

1.1. INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers

telles que l'actualisation des flux futurs pour les swaps ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Préalablement à leur utilisation, ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe qui complètent cette validation a priori par des contrôles de cohérence *a posteriori*. Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles mensuels approfondis par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe, complétés si besoin par les réserves nécessaires (notamment *bid-ask* et liquidité).

À des fins d'information en annexe des comptes consolidés, les instruments financiers en juste valeur au bilan sont présentés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se composera des niveaux suivants :

- niveau 1 (N1) : instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit essentiellement d'actions, d'obligations d'États et de dérivés ;
- niveau 2 (N2) : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix ;
- niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables). Il s'agit essentiellement des instruments pour lesquels la marge commerciale n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat (dérivés ayant des échéances plus longues que celles traitées habituellement sur les marchés) et des instruments financiers au sein des « Actifs gérés en extinction » dès lors que des paramètres de valorisation de ces produits ne sont pas observables.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

À titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 7 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 7 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

• Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert...);
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs...);
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de *business plans*, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

• Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation (Cf. Note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés »). S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

• Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

1.2. LES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour ces instruments financiers, la juste valeur présentée en annexe ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

• Prêts, créances et opérations de location financement

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement aux grandes entreprises est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publié par la Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement sur la clientèle de la Banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances, les créances de location financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable nette de dépréciations, dès lors qu'il n'y a pas de fluctuation significative des *spreads* de crédit sur les contreparties concernées depuis leur entrée au bilan.

• Dettes envers la clientèle

La juste valeur des dettes envers la clientèle est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Pour les dettes à taux variable, les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

2. MÉTHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS AFFECTÉS PAR LA CRISE FINANCIÈRE

L'exercice 2012 a été marqué par la poursuite de la normalisation des marchés des instruments financiers affectés par la crise financière et des cessions d'actifs sur ce portefeuille par le groupe Société Générale.

2.1. CAS DES TRANCHES SUPER SENIOR ET SENIOR DE CDO EXPOSÉS À L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL AUX ÉTATS-UNIS

Durant l'absence de transactions observables, la valorisation des tranches *Super Senior* et *Senior* de CDO exposées à l'immobilier résidentiel aux États-Unis (CDO de RMBS) était réalisée à l'aide d'un modèle utilisant pour l'essentiel des données non observables ou ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

Maintenant que l'on observe la multiplication des liquidations de structures de CDO dans le marché et que les sous-jacents (RMBS) des CDO ont des prix observables, la valorisation des CDO est faite sur la base de la valeur de marché de leurs sous-jacents au 31 décembre 2012.

Le nominal des tranches *Super Senior* et *Senior* de CDO de RMBS « US » non couverts valorisés en juste valeur au bilan est passé de 1,7 Md EUR au 31 décembre 2011 à 1,6 Md EUR au 31 décembre 2012 suite au démantèlement de certains CDO de RMBS « US ». Sur cette position, les pertes de valeur enregistrées au cours de l'année 2012 s'élèvent à 0,02 Md EUR et viennent affecter négativement l'encours des obligations et autres instruments de dettes en juste valeur par résultat présenté à l'actif du bilan consolidé. La juste valeur de ces tranches de CDO ressort ainsi à 0,2 Md EUR à fin décembre 2012 contre 0,4 Md EUR à fin décembre 2011.

Le nominal des CDO de RMBS « US » couverts valorisés en juste valeur au bilan est stable à 1,7 Md EUR au 31 décembre 2012. Leur juste valeur ressort à 0,6 Md EUR à fin décembre 2012 contre 0,5 Md EUR à fin décembre 2011.

2.2. EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES ASSUREURS MONOLINES

Les expositions au risque de crédit sur les compagnies d'assurance *monolines* figurent en Actifs financiers à la juste valeur par résultat. La juste valeur des expositions du Groupe sur les assureurs *monolines* ayant accordé des rehaussements de crédit sur les actifs comportant notamment un sous-jacent immobilier américain prend en compte la dégradation du risque de crédit estimé sur ces acteurs.

L'ajustement de valeur au titre du risque de crédit sur les assureurs *monolines* est calculé sur la base de la juste valeur de la protection. L'exposition au risque de crédit sur les assureurs *monolines* se décompose en trois parties :

- l'exposition liée aux CDO de RMBS, pour lesquels la méthodologie appliquée par le Groupe est la même que pour les CDO non assurés ;
- l'exposition liée aux CDO « hors marché résidentiel US » de non RMBS et financements d'infrastructures mesurée en *Marked-to-Market* ;
- l'exposition liée aux CLO de crédits *Corporates* et autres titres rehaussés mesurée en *Marked-to-Market*.

La juste valeur de la protection avant ajustement de valeur a diminué en raison des cessions des sous-jacents notamment les CLO de crédits *corporate*, l'évolution de la valorisation des sous-jacents et de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar américain.

En conséquence, l'évaluation des sommes qui pourraient être dues au groupe Société Générale au titre des garanties des assureurs *monolines* est passée de 2,4 Md EUR au 31 décembre 2011 à 1,7 Md EUR au 31 décembre 2012.

Les ajustements de valeur calculés au titre du risque de crédit sur ces actifs financiers ont diminué de 0,1 Md EUR au cours de l'exercice 2012, pour atteindre un total de 1,2 Md EUR. Ces ajustements sont calculés sur la base de l'application de taux de pertes conservateurs (jusqu'à 80 % sur les assureurs *monolines* les plus mal notés). Les taux de pertes de valeur appliqués à chaque assureur *monoline* sont revus trimestriellement et ajustés lorsque nécessaire.

EXPOSITION EN RISQUE DE CRÉDIT AUX ASSUREURS MONOLINES (SCÉNARIO DE DÉFAUT IMMÉDIAT DE L'ENSEMBLE DES ASSUREURS MONOLINES CONTREPARTIES DU GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE)

(En Md EUR)

	31.12.2012	31.12.2011
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	1,73	2,39
Ajustements de valeur au titre du risque de crédit sur assureurs <i>monolines</i> (comptabilisés sur la protection)	(1,24)	(1,28)
Exposition nette au risque de crédit sur assureurs <i>monolines</i>	0,49	1,11
Nominal des couvertures achetées	(0,34)	(1,06)

3. SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR POUR LES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradées, néanmoins ce caractère non observable induit un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 31 décembre 2012 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte une variation « normée⁽¹⁾ » des paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette.

Sensibilité à un écart type des paramètres non observables – valeur absolue en M EUR

Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés	
Volatilité actions	6
Dividendes	3
Corrélations	4
Volatilité <i>hedge funds</i>	16
Volatilité <i>mutual funds</i>	3
Obligations et autres instruments de dettes, et dérivés	
Corrélations Change/Change	8
Corrélations Change/Taux d'intérêts	6
Corrélation des Temps de défaut	18
Corrélation Change/Temps de défaut	3
Spreads de crédit non observables	1
Autres	
Corrélations Matières Premières	5

Les estimations ci-dessus incluent l'impact en résultat sur les positions en valeur de marché par résultat et l'impact en capitaux propres sur les actifs financiers disponibles à la vente. Il convient de noter que, compte tenu des réactions apportées aux niveaux

de valorisation (Cf. 1.1 - « Instruments financiers à la juste valeur au bilan »), la probabilité attachée à cette incertitude est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable.

(1) C'est-à-dire reprenant :

- soit l'écart-type des prix de consensus qui contribuent à évaluer le paramètre (TOTEM...) néanmoins considéré comme non observable ;
- soit l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

Note 4

GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

• Typologie des risques

Le Groupe est exposé à des risques inhérents à ses activités. Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, sa politique de gestion des risques s'articule autour des principaux risques suivants, dont chacun est susceptible d'affecter ses résultats :

- le risque de crédit et de contrepartie (y compris le risque pays) : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation. Le risque-pays se manifeste dès lors qu'une exposition est susceptible d'être impactée défavorablement du fait de changements des conditions politiques, économiques, sociales et financières de son pays de rattachement. Le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires. Des limites sont fixées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques les plus significatifs. Les principaux risques de concentration sont de plus analysés périodiquement pour l'ensemble du Groupe ;
- le risque de marché : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers. Les positions et les risques sont contrôlés quotidiennement et comparés à des limites prédéfinies qui sont validées pour les principales d'entre elles par le Conseil d'administration sur proposition du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (CACIR), en accord avec l'appétit au risque défini par le Conseil d'administration ;
- le risque de liquidité : risque que le Groupe ne puisse faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable. La liquidité étant une ressource rare, l'objectif du groupe est d'assurer le

refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante. Le plan de financement court et long terme du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, est dimensionné de manière prudente avec une emprise réduite sur le court terme et en s'assurant une diversification en termes de produits et de bassins d'émission. Les objectifs sont validés par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice « Appétit pour le risque » ;

- le risque structurel de taux et de change : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre. Le principe général pour le Groupe est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. La gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe. Concernant le change, la politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des principales devises dans lesquelles il opère.

1. ORGANISATION, PROCÉDURES ET MÉTHODES

1.1. STRATÉGIE DE GESTION DU RISQUE

Le groupe Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficace pour maîtriser ses risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère, ainsi qu'à l'équilibre entre une culture risques forte et la promotion de l'innovation. Plus précisément, cette gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée des risques, en accord avec son appétit au risque ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques ;
- faire de la maîtrise des risques un élément différenciant et un facteur de compétitivité reconnu par tous.

Cela se traduit par :

- des principes clairs de gouvernance, de contrôle et d'organisation des risques ;
- la détermination et la formalisation de l'appétit pour le risque du Groupe ;
- des outils de maîtrise des risques efficaces ;
- une culture risques développée et présente à chaque niveau de l'entreprise.

Ces différents points font l'objet d'une attention particulière avec la mise en place d'une série d'initiatives dans le cadre du programme ERM (*Enterprise Risk Management*) qui vise à améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe en intégrant pleinement leur prévention et leur contrôle à la gestion courante des métiers de la banque.

1.2. PRINCIPES DE GOUVERNANCE, DE CONTRÔLE ET D'ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance de la gestion des risques du Groupe repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus de gestion des risques et la promotion de la culture risques, depuis le Conseil d'administration jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

Le Groupe organise la gestion de ses risques autour de deux principes clés :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être indépendants des Directions opérationnelles ;
- l'approche et le suivi des risques doivent être homogènes dans l'ensemble du Groupe.

La mise en conformité avec ces principes fait partie des plans d'intégration des filiales acquises par le Groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration, *via* le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, et le Comité des risques. Sous l'autorité de la Direction générale, les directions fonctionnelles du Groupe telles que la Direction des risques et la Direction financière sont dédiées à la gestion et au contrôle permanent des risques en toute indépendance par rapport aux directions opérationnelles.

• Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration définit la stratégie du Groupe en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, suit l'évolution globale du portefeuille en particulier le coût du risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe dans le cadre de l'exercice d'Appétit pour le risque.

• Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité de contrôle interne du Groupe. Il est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur. Ce Comité bénéficie d'exposés spécifiques des cadres compétents, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et des risques structurels de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, la cartographie des risques et les indicateurs de l'appétit pour le risque du Groupe lui sont présentés une fois par an, et il examine chaque année le Rapport annuel sur le contrôle interne qui est remis au Conseil d'administration et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

• Le Comité des risques et le Comité grands risques

Présidé par la Direction générale, le Comité des risques (CORISQ) se réunit au moins une fois par mois pour traiter des grandes orientations du Groupe en matière de risque. De manière générale, le CORISQ, sur proposition de la Direction des risques, prend les principales décisions portant d'une part sur l'architecture et la mise en œuvre du dispositif de suivi des risques du Groupe, et d'autre part sur l'encadrement des différents risques (risques de crédit, risques pays, de marché et opérationnels).

Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité grands risques se consacre à la revue des expositions individuelles importantes.

• La Direction des risques

La Direction des risques a pour principale mission de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du groupe Société Générale par la définition, avec les Pôles, de l'appétit aux risques du Groupe (décliné dans les différents métiers du Groupe) ainsi que la mise en place d'un dispositif de maîtrise et de suivi des risques. Dans l'exercice de ses fonctions, la Direction des risques concilie l'indépendance par rapport aux métiers avec une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ;
- recense l'ensemble des risques du Groupe ;
- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et établit régulièrement des rapports sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de supervision bancaire ;
- contribue à la définition des politiques de risque tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants ;

- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers ;
- définit le système d'information « risques », s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers et de sa cohérence avec le système d'information Groupe.

Concernant les actifs gérés en extinction⁽¹⁾, la Direction des risques :

- valide l'ensemble des opérations ayant trait à ces actifs (couvertures, cessions, commutations...);
- définit, mesure et encadre les positions en utilisant les métriques des risques de marché : VaR et *stress tests* ;
- assure la production des calculs de dépréciation, après en avoir défini et validé les hypothèses ;
- assure la valorisation des CDO (*Collateralised Debt Obligation*) de RMBS (*Residential Mortgage Backed Security*) ;
- analyse chacune des contreparties *monolines* afin de déterminer le taux de provisionnement adéquat des expositions du Groupe, et calcule les provisions correspondantes ;
- participe aux instances de gouvernance de la filiale regroupant ces actifs.

• Le Comité Nouveau Produit

Chaque Direction soumet tout nouveau produit, métier ou activité à un comité nouveau produit. Piloté conjointement par la Direction des risques et les directions métiers, ce comité a pour objet de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions support ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Ce comité s'appuie sur une définition très large de nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

• La Direction financière

Au sein de la Direction financière, le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés dans le Département Gestion Financière et Capital.

Conformément aux principes de la réglementation qui prônent une séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des

risques, la gestion et le suivi des risques structurels sont assurés par deux entités distinctes.

- le Département « Gestion du Bilan et Financement », chargé du pilotage des risques structurels, de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral). Il assure par ailleurs le rôle de gestion de la centrale financière, et les fonctions d'exécution des opérations financières ;
- le Département « Suivi des risques ALM », chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe, en particulier le contrôle des modèles et le suivi du respect des limites et pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe.

La Direction financière est par ailleurs chargée d'évaluer et de gérer les autres grands types de risques, à savoir les risques stratégiques, d'activité, etc.

Le Comité de politique financière, présidé par la Direction générale, valide le dispositif d'analyse et de mesure des risques structurels, ainsi que les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe et joue un rôle de conseil vis-à-vis des pôles d'activités ou des entités.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*⁽²⁾). De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des directives au CORISQ et au Comité financier pour la fixation des limites de risque et de l'appétit du Groupe pour le risque.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le pilotage des ressources rares et de la performance est placé sous la responsabilité unique d'un nouveau département Pilotage Financier et Stratégique.

2. LES RISQUES DE CRÉDIT

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

• 2.1.1. Politique de crédit

La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La décision d'accorder un crédit doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. De plus, le processus d'octroi à un client intègre la vision d'engagement global du groupe auquel appartient ce client. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

(1) Pour plus de détails sur la valorisation de certains actifs de ce périmètre, voir la note 3 consacrée à la valorisation en juste valeur des instruments financiers.

(2) ICAAP: (Internal Capital Adequacy Assessment Process): il s'agit du processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

• 2.1.2. Processus de validation

Le processus de validation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit (risque débiteur, risque de règlement/livraison, risque émetteur et risque de remplacement) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement à la ligne-métier et aux unités de risque les plus qualifiées. Afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe, ce métier et cette unité examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à un client ou une catégorie de clients donnés ;
- cette ligne-métier et cette unité de risque doivent être indépendantes l'une de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne (notation de la contrepartie – *obligor rating*), proposées par les lignes-métiers et validées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des risques.

Enfin, la surveillance exercée par le CORISQ est complétée par celle assurée par le Comité grands risques qui se consacre à la revue des expositions individuelles importantes.

• 2.1.3. Suivi des risques de crédit et de contrepartie

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de crédit et de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance. Des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes. Un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

2.2. MESURES DES RISQUES ET NOTATION INTERNE

Le système de notation du Groupe se différencie fondamentalement entre la clientèle de détail et la clientèle entreprises, banques et souverains :

- pour les portefeuilles de la clientèle de détail, des modèles internes servent à mesurer les risques de crédit, exprimés à partir d'une probabilité de défaillance de l'emprunteur à horizon d'un an (*Probability of Default, PD*) et du pourcentage de perte en cas de défaillance de la contrepartie (*Loss Given Default,*

LGD). Ces paramètres sont attribués automatiquement, en conformité avec les principes de l'Accord de Bâle ;

- pour les portefeuilles entreprises, banques et souverains, le dispositif de notation repose sur deux grands piliers : un dispositif de modèles de notation de contreparties comme aide à la décision du notateur qui attribue la note et un dispositif d'attribution automatique des paramètres de LGD et de facteurs de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor, CCF*) en fonction des caractéristiques des transactions.

Dans les deux cas, un ensemble de procédures énonce les règles relatives aux notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision, le contrôle de cohérence *a posteriori* (*back-testing*) et la validation des modèles. Ces procédures permettent entre autres de faciliter le jugement humain porteur d'un regard critique et complément indispensable des modèles pour ces portefeuilles.

Les modèles internes du Groupe permettent ainsi une évaluation quantitative des risques de crédit à partir de la probabilité de défaillance de la contrepartie et du taux de perte en cas de défaut. Ces éléments sont intégrés dans les demandes de crédit et le calcul du rendement des fonds propres corrigé par le risque. Ils sont utilisés comme outil pour structurer, tarifier et approuver les transactions. Ainsi, les notes des contreparties sont un des critères de détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

L'ensemble des modèles de risque du Groupe est construit et validé sur la base d'historiques internes les plus longs possibles, respectant des contraintes de représentativité (tant au regard des portefeuilles concernés que des effets de la conjoncture sur la période considérée) et de prudence. De la sorte, les estimations de risque du Groupe ne présentent pas une sensibilité excessive aux variations de la conjoncture, tout en restant adaptées à la détection des éventuels risques dégradés. De plus, la modélisation des PD des grandes entreprises a été étalonnée par rapport aux statistiques de défaillance long terme provenant d'une agence de notation externe.

Ces modèles utilisés pour estimer les PD et LGD couvrent la grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe (Banque de détail et Banque de Financement et d'Investissement). Ils ont pour l'essentiel été validés en méthode IRBA (*Internal Ratings Based Advanced*) en 2007 et font l'objet, depuis cette date, d'un suivi de performance régulier.

Par ailleurs, le Groupe a reçu la validation du régulateur pour utiliser la méthode IAA (*Internal Assessment Approach*) pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires sur les conduits de *Asset-Backed Commercial Paper*.

2.3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT ET DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le Groupe utilise des techniques de réduction du risque de crédit tant sur ses activités de marché que de banque commerciale. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

• Utilisation des dérivés de crédit pour la gestion de la concentration *Corporate*

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *Corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Les protections individuelles acquises le sont principalement au titre de la politique de gestion des surconcentrations, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 77 % du montant total des protections.

L'encours total des achats de protections *via* dérivés de crédit *Corporate* est passé de 4,6 Md EUR à fin décembre 2011 à 1,9 Md EUR à fin décembre 2012, essentiellement par le non-renouvellement de certaines protections à leur échéance. Sur 2012, les *spreads* de *Credit Default Swaps* (CDS) des émissions *investment grade* européennes (indice Itraxx) sont restés élevés la première partie de l'année avant de refluer avec la baisse des tensions sur les dettes souveraines.

Afin de limiter la volatilité du résultat généré par ce portefeuille de CDS (ces positions étant valorisées en *Marked-to-Market*), le département a conclu des opérations sur dérivés de crédit pour réduire la sensibilité du portefeuille au resserrement des *spreads*.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de rating supérieur ou égal à BBB+, la moyenne se situant en A/A-. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

Conformément à la norme IAS 39, tous les dérivés de crédit quelle que soit l'intention de gestion sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers et sont donc présentés pour leur valeur notionnelle et leur juste valeur en opérations de *trading*.

• Garanties et Collatéraux

Les garanties comprennent les engagements et les mécanismes de protection fournis par les banques et les établissements de crédit assimilés, les institutions spécialisées telles que les organismes de cautionnement de prêts hypothécaires (comme Crédit Logement en France), les réhausseurs de crédit et les compagnies d'assurances multibranches, les organismes de crédit à l'exportation, etc. À noter que les *Credit Default Swaps* (CDS) font également partie de cette catégorie.

Les collatéraux peuvent être constitués d'actifs physiques prenant la forme de biens immobiliers, de matières premières ou métaux précieux, ou d'instruments financiers tels que des liquidités, des titres ou des investissements de qualité supérieure ainsi que des contrats d'assurance. Les *décotes* (*haircuts*) appropriées sont appliquées à la valeur de la sûreté en fonction de sa qualité et de ses caractéristiques de liquidité.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le Groupe mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres (dont CDS). Le Groupe a renforcé ses politiques de prise de garanties

et collatéraux et d'actualisation de leur valorisation (base de collecte des sûretés, déclinaison de procédures opérationnelles).

Lors de l'approbation d'un crédit, une évaluation de la valeur des garanties et des sûretés réelles, de leur caractère juridiquement contraignant ainsi que de la capacité du garant à honorer ses engagements est réalisée. Ce processus permet également de s'assurer que la sûreté ou la garantie répondent correctement aux exigences de la directive relative aux exigences de fonds propres des établissements de crédit (*Capital Requirement Directive*, CRD).

Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Il appartient à la filière Risques de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

• L'atténuation du risque de contrepartie sur opérations de marché

Société Générale fait appel à différentes techniques pour réduire ce risque. Pour les contreparties avec lesquelles elle traite sur les marchés, la banque met en place, dans la mesure du possible, des accords de résiliation-compensation globale. Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à recevoir. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière (en général quotidienne) du montant de sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure comme, par exemple, des obligations souveraines disposant d'un bon rating. D'autres actifs négociables peuvent être acceptés à condition que leur valorisation soit ajustée (*décotes* ou *haircuts*) afin de traduire la moindre qualité et/ou le degré inférieur de liquidité de l'instrument.

La gestion du collatéral des opérations de gré à gré (OTC) fait l'objet d'une supervision permanente afin de minimiser le risque opérationnel :

- la valeur de l'exposition par opération collatéralisée est certifiée quotidiennement ;
- des contrôles spécifiques permettent de s'assurer du bon déroulement du process (règlement du collatéral, cash ou titres, supervision des suspens, etc.) ;
- les stocks d'opérations collatéralisées sont réconciliés avec ceux de la contrepartie selon une fréquence fixée par le régulateur (principalement quotidienne) afin d'éviter et/ou de résoudre les litiges sur appels de marges ;
- les éventuels litiges sont suivis quotidiennement et font l'objet d'un comité de revue.

• **Assurances crédit**

Outre le recours aux Agences de crédit export (par exemple: Coface et Exim) et aux organismes multilatéraux (par exemple: BERD), Société Générale a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements contre les risques de non paiement à la fois commerciaux et politiques.

Validé par la Direction générale du Groupe, le dispositif d'encadrement et de suivi des risques de cette activité repose sur une limite globale complétée par des sous-limites par maturité et des limites par contrepartie assureur, chaque contrepartie assureur devant en outre répondre à des critères stricts d'éligibilité.

La mise en place d'une telle politique participe au global à une saine réduction des risques.

2.4. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

• **2.4.1. Répartition du portefeuille de crédit au bilan**

Les encours du portefeuille de crédit au bilan se répartissent comme suit au 31 décembre 2012 :

(En Md EUR)	31.12.2012				31.12.2011			
	Titres à revenus fixes ⁽¹⁾	Prêts et créances sur la clientèle ⁽²⁾	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total	Titres à revenus fixes ⁽¹⁾	Prêts et créances sur la clientèle ⁽²⁾	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total
Encours non dépréciés	114,26	344,25	42,44	500,95	115,02	369,97	37,36	522,35
<i>dont encours non dépréciés avec impayés</i>	-	6,73	0,02	6,75	-	7,24	0,14	7,38
Encours dépréciés	0,48	26,93	0,20	27,61	1,32	27,71	0,20	29,23
Total brut	114,74	371,18	42,64	528,56	116,34	397,68	37,56	551,58
Dépréciation	(0,14)	(15,85)	(0,06)	(16,05)	(0,99)	(16,76)	(0,12)	(17,87)
Réévaluation des éléments couverts	-	0,68	0,05	0,73	-	0,54	0,05	0,59
Total net	114,60	356,01	42,63	513,24	115,35	381,46	37,49	534,30
Valeurs reçues en pension et titres reçus en pension livrée	-	22,97	34,89	57,86	-	15,39	49,21	64,60
Total	114,60	378,98	77,52	571,10	115,35	396,85	86,70	598,90

(1) Les titres à revenus fixes comprennent les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance.

(2) Incluent les encours de location financement.

Le montant d'encours non dépréciés avec impayés représente 1,7 % des encours bilan non dépréciés hors titres et inclut les impayés techniques. Ce montant est stable par rapport à la proportion observée au 31 décembre 2011 (1,8 % des encours bilan non dépréciés hors titres).

• **2.4.2. Information relative à la concentration des risques**

La mesure adoptée pour les encours de crédit dans cette section est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors-bilan) hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation.

Au 31 décembre 2012, l'EAD du Groupe est de 685 Md EUR (dont 543 Md EUR d'encours au bilan).

Le groupe Société Générale assure une gestion active de ses concentrations, que ce soit au niveau individuel ou au niveau du portefeuille (concentrations géographique ou sectorielle).

La concentration individuelle est un paramètre géré au moment de l'octroi et tout au long de la vie du dossier. Les contreparties représentant les expositions les plus importantes de la banque sont revues régulièrement par la Direction générale.

Des analyses de portefeuille sont réalisées aussi bien globalement qu'aux niveaux sectoriel et géographique et sont présentées périodiquement aux instances de direction du Groupe.

VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DES ENCOURS DU GROUPE HORS TITRISATION AU 31 DÉCEMBRE 2012 (EXPOSURE AT DEFAULT)

Portefeuille global par catégorie d'exposition (En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011*
	EAD	EAD
Souverains	143 422	116 588
Établissements ⁽¹⁾	71 585	117 883
Entreprises	266 682	298 534
Clientèle de détail	184 282	183 520
TOTAL	665 971	716 525

(1) Établissements: portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

* Les EAD en méthode standard sont reportées nettes de collatéraux, afin d'assurer la comparabilité entre les 2 exercices, les données au 31.12.2011 ont été retraitées.

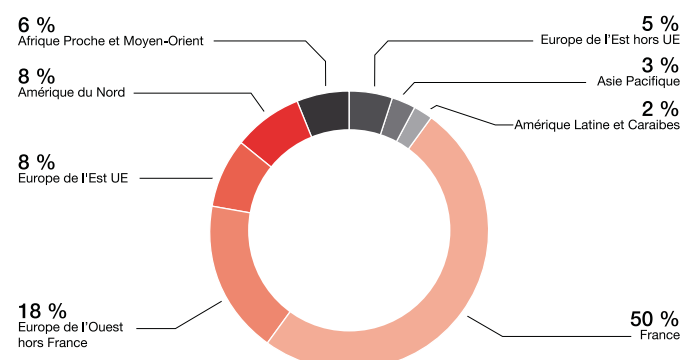
VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTÈLE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2012 (EXPOSURE AT DEFAULT)

Portefeuille clientèle de détail par catégorie d'exposition (En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011*
	EAD	EAD
Prêts immobiliers	94 565	91 246
Expositions renouvelables	9 686	10 435
Autres crédits particuliers	54 081	56 061
TPE et professionnels	25 950	25 778
TOTAL	184 282	183 520

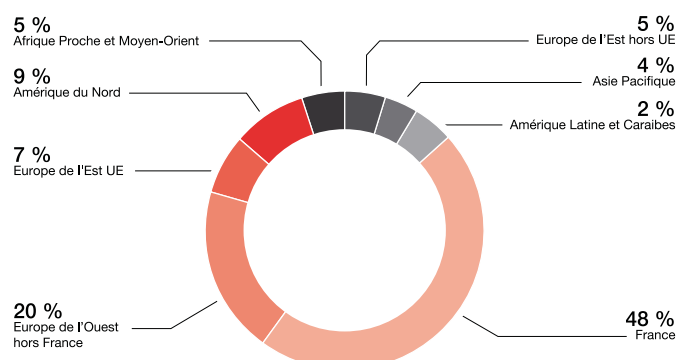
* Les EAD en méthode standard sont reportées nettes de collatéraux, afin d'assurer la comparabilité entre les 2 exercices, les données au 31.12.2011 ont été retraitées.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2012 (TOUTES CLIENTÈLES CONFONDUES)

Engagements bilan (soit 543 Md EUR d'EAD)

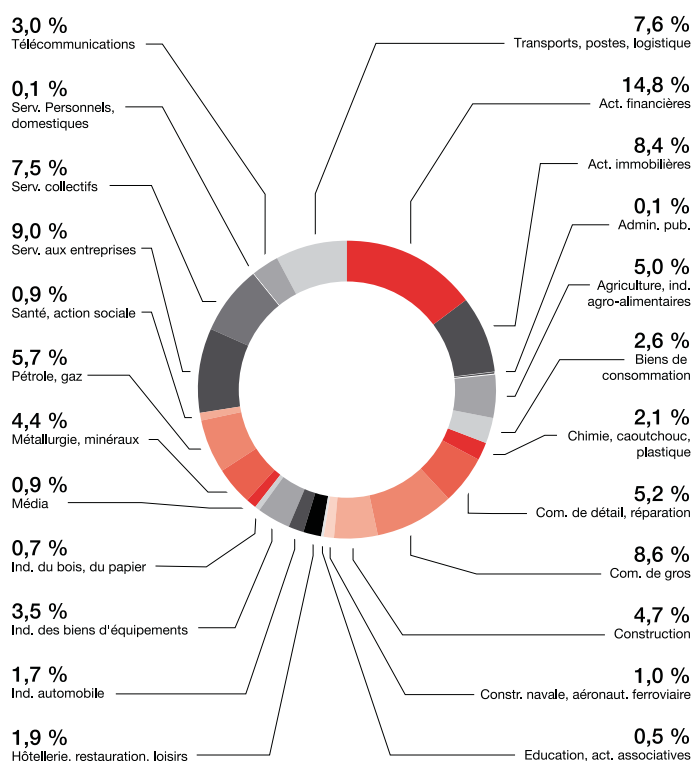


Engagements bilan et hors-bilan (soit 685 Md EUR d'EAD)



Au 31 décembre 2012, 85 % des encours du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrés sur les grands pays industrialisés. La moitié des encours est portée par une clientèle française (28 % sur le portefeuille non retail et 19 % sur les particuliers).

VENTILATION SECTORIELLE DES ENCOURS CORPORATE DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2012 (PORTEFEUILLE BALOIS ENTREPRISES, SOIT 267 MD EUR D'EAD (EXPOSURE AT DEFAULT))*



Le portefeuille *Corporate* (Grandes Entreprises, PME et Financements spécialisés) présente une diversification sectorielle satisfaisante.

Au 31 décembre 2012, le portefeuille *Corporate* s'élève à 267 Md EUR (encours bilan et hors-bilan mesurés en EAD). Le secteur Activités financières est le seul à représenter plus de 10 % du portefeuille. Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties *Corporate* représentent 5 % de ce portefeuille.

* EAD bilan et hors-bilan, hors immobilisations, comptes de régularisation et titres de participation.

• 2.4.3. Répartition des encours non dépréciés avec impayés

(En Md EUR)	31.12.2012			31.12.2011		
	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur les établissements de crédit	% des encours bruts	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur les établissements de crédit	% des encours bruts
Impayés de moins de 91 jours	6,22	0,02	92,40 %	6,62	0,04	90,20 %
dont impayés de moins de 31 jours	3,94	0,01	58,00 %	4,36	0,04	60,00 %
Impayés entre 91 et 180 jours	0,30	0,00	4,50 %	0,36	0,03	5,30 %
Impayés de plus de 180 jours	0,21	0,00	3,20 %	0,26	0,07	4,50 %
Total	6,73	0,02		7,24	0,14	

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus incluent les impayés techniques qui impactent principalement la catégorie d'impayés de moins de 31 jours. Les impayés techniques correspondent aux impayés qui résultent d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le montant des encours non dépréciés avec impayés déclarés

correspond à la totalité des créances (capital restant dû, intérêts et part impayée) ayant enregistré au moins un impayé. Les encours peuvent être placés sous surveillance dès le premier impayé.

Après 90 jours d'impayés la contrepartie est considérée en défaut (à l'exception de certaines catégories d'encours, notamment ceux relatifs aux collectivités territoriales).

• **2.4.4. Encours restructurés**

Les encours dits « restructurés » au sein du groupe Société Générale concernent les financements dont le montant, la durée ou les modalités financières sont modifiées contractuellement du fait de l'insolvabilité de l'emprunteur (que cette insolvabilité soit avérée ou à venir de façon certaine en l'absence de restructuration).

Sont exclues de ces encours les renégociations commerciales qui concernent des clients pour lesquels la banque accepte de renégocier la dette dans le but de conserver ou développer une relation commerciale, dans le respect des règles d'octroi en vigueur, et sans abandon de capital ou d'intérêts courus.

Toute situation conduisant à une restructuration de crédit doit impliquer le classement du client concerné en défaut bâlois et le classement des encours en encours dépréciés. Les encours font alors l'objet d'un provisionnement spécifique.

Les pratiques bancaires du groupe Société Générale conduisent à maintenir en encours dépréciés les clients dont les créances ont été restructurées tant que la banque a une incertitude sur leur capacité à honorer leurs futurs engagements.

Le montant des encours de crédit restructurés et passés d'un statut d'encours dépréciés à sains au cours de l'exercice 2012 s'élève à 468 M EUR.

• **2.4.5. Garanties et collatéraux**

Le montant total de sûretés (garanties et collatéraux) alloué dans le calcul des exigences en fonds propres du Groupe s'élève à 141,8 Md EUR au 31 décembre 2012, dont 90,3 Md EUR sur la clientèle de détail et 51,5 Md EUR sur les autres clientèles (contre respectivement 85,8 Md EUR et 59,7 Md EUR au 31 décembre 2011).

En parallèle du calcul réglementaire des exigences en fonds propres, les sûretés reçues au titre des encours non dépréciés avec impayés et des encours dépréciés font l'objet d'une collecte. Le montant des sûretés reçues au titre des encours non dépréciés avec impayés s'élève au 31 décembre 2012 à 2,7 Md EUR (dont 1,7 Md EUR sur la clientèle de détail et 1 Md EUR sur les autres clientèles). Le montant des sûretés reçues au titre des encours dépréciés s'élève au 31 décembre 2012 à 6,1 Md EUR (dont 2,7 Md EUR sur la clientèle de détail et 3,4 Md EUR sur les autres clientèles).

2.5. DÉPRÉCIATIONS

• **2.5.1. Dépréciations spécifiques sur risque de crédit**

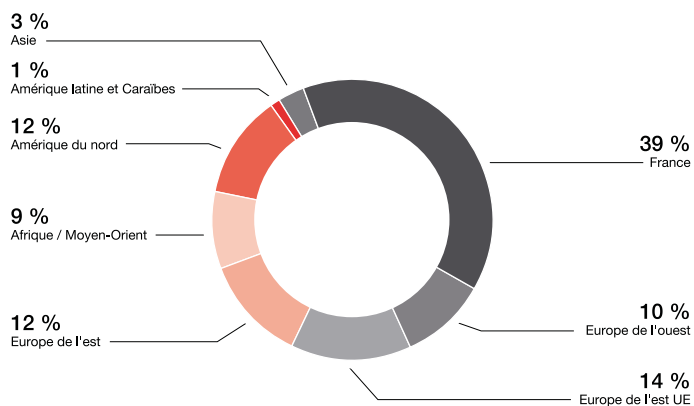
Les décisions de dépréciation spécifique sur des contreparties sont prises lorsqu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération de fonds. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques et les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Une contrepartie est considérée en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque ; et/ou
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés ; et/ou
- une procédure de recouvrement est entamée (à l'exception de certaines catégories d'encours, telles que les engagements sur collectivités locales) ; et/ou
- une situation de restructuration de dette (Cf. 2.4.4.) ; et/ou
- une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Au 31 décembre 2012, les encours individuellement dépréciés sur prêts et créances s'élèvent à 27,1 Md EUR (contre 27,9 Md EUR au 31 décembre 2011), dont 3,4 Md EUR d'encours relatifs aux actifs gérés en extinction au sein de la Banque de Financement et d'Investissement. Ils se répartissent comme suit :

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENCOURS INDIVIDUELLEMENT DÉPRÉCIÉS SUR PRÊTS ET CRÉANCES AU 31.12.2012



Au 31 décembre 2011, les encours individuellement dépréciés se répartissaient comme suit : 34 % en France, 19 % en Europe de l'ouest, 12 % en Europe de l'est UE, 12 % en Europe de l'est, 13 % en Amérique du Nord, 7 % en Afrique/Moyen-Orient, 2 % en Asie et 1 % en Amérique Latine et Caraïbes.

Au 31 décembre 2012, ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 14,8 Md EUR dont 2,3 Md EUR sur les actifs gérés en extinction.

• **2.5.2. Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes**

Les dépréciations sur groupes d'actifs homogènes sont des dépréciations collectives constituées sur des ensembles homogènes présentant un profil de risque dégradé sans pour autant qu'une mise en défaut au niveau individuel puisse être constatée.

Ces groupes homogènes sont constitués de contreparties, secteurs et pays sensibles. Ils sont identifiés au travers des analyses régulières de portefeuille par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie.

Ces dépréciations sont calculées sur la base d'hypothèses de taux de passage en défaut et de pertes en cas de défaut. Ces hypothèses sont calibrées par groupe homogène en fonction de

leurs caractéristiques propres, de leur sensibilité à la conjoncture et de données historiques. Ces hypothèses sont revues périodiquement par la Direction des risques.

Le montant des dépréciations sur groupe d'actifs homogènes pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1,1 Md EUR au 31 décembre 2012 ; il s'élevait à 1,3 Md EUR au 31 décembre 2011.

• 2.5.3. Stock de dépréciations

La variation du stock de dépréciations s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2011	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2012
Dépréciations spécifiques établissements de crédit + clientèle + crédit-bail	15 596	3 220	(2 569)	(1 473)	14 774
Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes	1 291	(1)	-	(158)	1 132
Dépréciations sur actifs disponibles à la vente et titres détenus jusqu'à échéance, titres à revenus fixes	985	(134)	(722)	16	145
Autres dépréciations	223	55	(35)	(4)	239
Total	18 095	3 140	(3 326)	(1 619)	16 290

3. LES RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du *trading book*, et également certains portefeuilles classés en *banking book*.

3.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (*front office*), le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

Ce département est en charge :

- du suivi permanent, quotidien et indépendant des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
- de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des

autorisations globales accordées par la Direction générale et le Conseil d'administration et du suivi de leurs utilisations ;

- de la centralisation, la consolidation et du reporting des risques de marché du Groupe ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les interventions de chaque activité du Groupe.

Outre ces fonctions relatives aux risques de marché *stricto sensu*, le département des risques sur opérations de marché surveille et contrôle également le nominal brut des positions. Ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks*, participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading* (activités non autorisées sur les marchés).

Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants du *front office*, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec le *front office* et les services comptables ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

Un reporting quotidien de l'utilisation des limites en VaR (Valeur en Risque), *stress tests* (*scenarii* extrêmes) et sensibilité générale aux taux d'intérêt par rapport aux limites établies au niveau du Groupe est adressé à la Direction générale et aux responsables des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulant les faits marquants en matière de risque de marché et spécifiant l'utilisation des limites relevant de la Direction générale et du Conseil d'administration.

3.2. MÉTHODES D'ÉVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

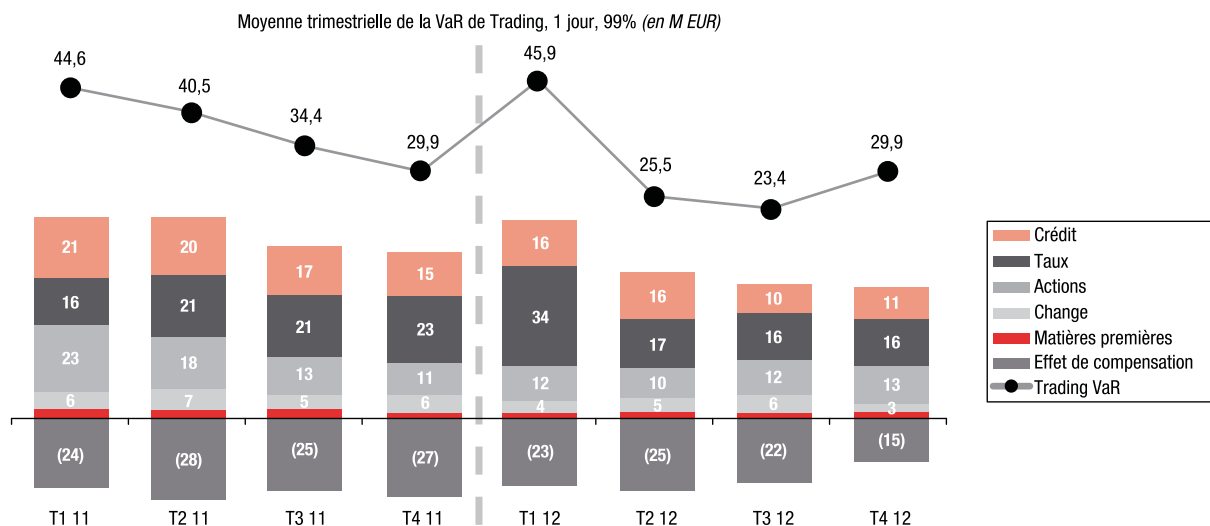
L'évaluation des risques de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de *trading* ;

- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- des mesures complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés au *front office*. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress test*.

Au titre de la CRD3 (*Capital Requirement Directive*) sont également calculés de façon hebdomadaire les indicateurs suivants : VaR stressée, IRC (*Incremental Risk Charge*) et CRM (*Comprehensive Risk Measure*). Les charges en capital calculées par ces nouveaux modèles internes complètent la mesure précédente (VaR) pour mieux tenir compte des risques extrêmes (en particulier migration de rating et défaut) et limiter la pro-cyclicité des besoins en fonds propres.

VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR DE TRADING - ÉVOLUTION 2011-2012⁽¹⁾ DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE (EN M EUR)



(1) Il a été procédé au T3-12 à une réaffectation de certains produits Taux et Change dans la décomposition par facteur de risque de la VaR, avec retraitement des données historiques. Cette réaffectation n'est pas un changement de modèle de VaR, et n'a pas d'incidence sur le niveau de VaR global.

• 3.2.1. VaR Moyenne

La VaR moyenne sur l'année 2012 s'établit à 31 M EUR contre 37 M EUR en 2011. Restée en moyenne à un niveau relativement faible tout au long de 2012, la VaR a suivi les évolutions suivantes :

- augmentation jusque mi-mars à la suite d'une prise de positions reflétant la normalisation des marchés au cours de la majeure partie du trimestre, et du non-renouvellement des positions défensives prises en T4-11 ;
- puis jusqu'en juillet, forte diminution en raison de la réduction des positions et de la mise en place de stratégies défensives à la suite du retour de fortes incertitudes sur les pays périphériques de la zone Euro ;
- à partir d'août et jusqu'à fin 2012, hausse de la VaR en raison d'une réduction du profil défensif et d'une reprise progressive de positions, dans un contexte de marchés de nouveau favorable (annonce du programme OMT (*Outright Monetary Transactions*) de rachat de dette publique par la BCE et nouvel assouplissement quantitatif de la FED). Cette hausse est toutefois tempérée par la sortie progressive des *scenarii* volatils de l'été 2011 et de novembre 2011.

• 3.2.2. Méthode de calcul de la VaR

Développé depuis fin 1996, le Modèle Interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du Capital Réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, etc.) ;
- détermination de 260 *scenarii* correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 *scenarii* ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées.

La Valeur en Risque à 99 % est le plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués. La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ;

la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;

- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché intra day ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de facteurs de risque plus détaillés, et la non-intégration de certains facteurs de risque notamment liée à la difficulté d'obtenir un historique quotidien.

Le département des risques sur opérations de marché contrôle les limitations du modèle de VaR :

- en réalisant des mesures de *stress tests* ainsi que des mesures complémentaires ;
- en évaluant la pertinence du modèle à travers un *back-testing* permanent (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99 %.

Le résultat quotidien utilisé pour le *back-testing* intègre notamment la variation de valeur du portefeuille détenu la veille (*Book value*), l'impact des transactions nouvelles ou modifiées durant la journée (incluant leurs marges commerciales), les coûts de refinancement, les diverses commissions afférentes (frais de courtage, droits de garde, etc.), les provisions et ajustements de paramètres au titre du risque de marché. Certaines composantes (par exemple certaines provisions au titre du risque de marché), calculées à des fréquences diverses, sont allouées quotidiennement.

Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement est couvert par un calcul en VaR (y compris pour les produits les plus complexes), ainsi que les principales activités de marché de la Banque de détail et de la Banque Privée. Les quelques activités non couvertes par la VaR, pour des raisons techniques ou de faibles enjeux, sont suivies à travers des mesures en *stress tests* et donnent lieu à des charges en capital en méthode standard ou *via* des méthodologies internes alternatives.

• 3.2.3. Stressed VaR (SVaR)

Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, pour compléter son dispositif de modèle interne intégrant les nouvelles exigences résultant de la CRD3, en particulier la VaR stressée, sur le même périmètre que la VaR.

La méthode de calcul est identique à celle de l'approche VaR. Elle consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99 %. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 *scenarii* de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

La détermination de la fenêtre historique de stress a été validée par le régulateur, selon une méthode qui permet de capturer

des chocs significatifs sur l'ensemble des facteurs de risque (relatifs aux risques actions, taux, change, crédit et matières premières). Cette fenêtre historique de stress fait l'objet d'une revue annuelle.

• 3.2.4. La mesure du risque en *stress tests*

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de *trading*).

Cette mesure en *stress test* s'applique à toutes les activités de marché de la Banque. Elle s'appuie sur 26 *scenarii* historiques, ainsi que sur 8 *scenarii* théoriques parmi lesquels figure le « scénario théorique Société Générale de crise financière » (dit aussi « généralisé »), décliné à partir des événements observés courant 2008. Ces *scenarii* choquent l'ensemble des facteurs de risque significatifs, y compris les paramètres exotiques. Cette mesure constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 26 *scenarii* historiques et des 8 *scenarii* théoriques ;
- une limite en *stress test* est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers du Groupe. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu des 34 *scenarii* historiques et théoriques ;
- les différents *scenarii* de *stress test* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

• 3.2.5. Les *stress tests* historiques

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis), les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit, etc.) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scenarii* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 26 *scenarii* historiques, dont 7 ont été ajoutés en 2012 :

- six d'entre eux couvrent les périodes comprises entre le T3-08 et le T1-09 et sont liés à la crise des subprimes et ses conséquences sur l'ensemble des marchés financiers ;
- le septième correspond à la crise des souverains GIPE du T2-10.

• 3.2.6. Les *stress tests* théoriques

Les *scenarii* théoriques sont définis avec les économistes du Groupe et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers, etc.). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 8 *scenarii* théoriques.

4. LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change comprend toutes les expositions résultant des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des transactions réalisées pour compte propre de l'ensemble des entités consolidées.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités de *trading* n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible à l'exception des positions en devises maintenues pour insensibiliser le ratio Tier 1 aux variations des taux de change.

4.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Les Départements de suivi des risques ALM, au sein des Directions financières des pôles d'activité du Groupe, exercent un contrôle de niveau 2 sur la gestion des risques structurels réalisée par les entités.

• Le Comité financier du Groupe, organe de la Direction générale

- valide et veille à l'adéquation du dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
- revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés ;

- examine et valide les mesures proposées par la Direction financière du Groupe.

- **Le Département de la gestion du bilan et du financement, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge**

- de la définition de la politique de risque de taux, de change et de liquidité du Groupe et, en particulier, l'évaluation et la planification des besoins de financement du Groupe ;
- de la définition des indicateurs de pilotage et des *scenarii* globaux de *stress-test* des différents risques structurels, et de la fixation des principales limites des pôles et des entités ;
- d'analyser l'exposition aux risques structurels du Groupe et de définir des actions de couverture ;
- d'assurer la veille réglementaire en matière de risques structurels.

- **Le Département de suivi des risques ALM, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :**

- de la définition des principes de gestion ALM au sein du Groupe et de la veille réglementaire sur ce sujet ;
- de la définition du cadre normatif de mesure des risques structurels ;
- de la validation des modèles appliqués par les entités du Groupe en matière de risques structurels ;
- du recensement, de la consolidation et du *reporting* des risques structurels du Groupe ;
- du contrôle des limites.

Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier du Groupe, le Département suivi des risques ALM est également supervisé fonctionnellement par le Directeur des risques, à qui il rend compte de son activité et qui valide son plan de travail conjointement avec le Directeur financier. Il est intégré dans la gouvernance de la filière risques du Groupe au sens du CRBF 97 02.

- **Les entités sont responsables de la maîtrise des risques structurels**

À ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Le *reporting* qu'il effectue auprès de la Direction financière du Groupe est réalisé *via* un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM *ad-hoc* responsable de valider les modélisations utilisées, de gérer leurs expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier.

4.2. RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

- **4.2.1. Objectif du Groupe**

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

À cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe, validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1 %, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 1 Md EUR, elle représente un montant égal à 2.5 % des fonds propres prudentiels.

- **4.2.2. Mesure et suivi du risque structurel de taux**

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédits), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une hausse instantanée et parallèle de la courbe des taux de 1 %.

Par ailleurs, le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2012, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 1 % des fonds propres prudentiels et est restée largement sous sa limite fixée à 1 Md EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au-delà de 1 an, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à l'intérieur des limites. À fin décembre 2012, la sensibilité de la valeur économique des réseaux en France, issue de leurs actifs et passifs libellés essentiellement en euros ressort à 325 M EUR ;
- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très faible ;

- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;
- les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe représente globalement un montant de 387 M EUR (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1 %) au 31 décembre 2012. Ces entités représentent 90 % des encours de crédits clientèle du Groupe.

(En M EUR)

Inférieure à un an	entre 1 et 5 ans	au-delà de 5 ans	Sensibilité totale
70	(205)	522	387

4.3. RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change trouve pour l'essentiel son origine dans :

- les dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;
- les réserves dans les implantations étrangères ;
- le réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

• 4.3.1. Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des principales devises dans lesquelles il opère. À cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

• 4.3.2. Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

Le Département de la gestion du bilan et du financement du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2012, la gestion des positions de change structurelles a permis d'insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change de ces devises (la sensibilité du ratio de solvabilité est encadrée par des limites par devises déterminées en fonction de l'appétit au risque du groupe dans ces devises).

4.4. LA COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE

Afin de couvrir certains risques de marché de la Banque de Financement et d'Investissement, le Groupe a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie selon les risques ou les instruments financiers à couvrir.

Afin de qualifier comptablement ces opérations d'opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité sera démontrée. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste

valeur ou des flux de trésorerie de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80 %-125 %. L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

• **Couverture de juste valeur**

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des swaps de taux d'intérêt.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, en principe, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de *scenarii* probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

Les tableaux suivants présentent le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie et le montant des transactions hautement probables couvertes.

2012.12 (En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts (taux...)	302	375	843	745	2265
Transaction future hautement probable	20	398	863	39	1320
Autres (change...)	-	-	624	-	624
Total flux de trésorerie couverts en Cash Flow Hedge	322	773	2330	784	4209

2011.12 (En M EUR)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie variables couverts (taux...)	345	180	719	78	1322
Transaction future hautement probable	43	603	1177	367	2190
Autres (change...)	81	116	695	-	892
Total flux de trésorerie couverts en Cash Flow Hedge	469	899	2591	445	4404

• **Couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère**

L'objectif de la couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère est de se prémunir contre le risque de change.

• **Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à taux variable fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

La Banque de Financement et d'Investissement est exposée à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert (en termes de notionnel, de date de refixation des taux, de taux...), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre, seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

L'élément couvert est un investissement réalisé dans un pays dont la monnaie est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit donc de couvrir la situation nette d'une filiale étrangère contre un risque de change par rapport à la devise fonctionnelle de l'entité.

5. LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de Trésorerie sortants ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Une position de liquidité structurelle se définit comme résultant de l'échéancement de l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, selon leur profil de liquidité, déterminé soit à partir de la maturité contractuelle des opérations, soit, pour les postes à durée indéterminée, à partir d'une maturité modélisée à l'aide d'historiques de comportements ou à partir d'une maturité conventionnelle.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif de liquidité mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

5.1. ORGANISATION ET GOUVERNANCE

• 5.1.1. Organisation de la gestion du risque de liquidité

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la gestion, le pilotage et le suivi du risque de liquidité sont assurés par deux entités distinctes de la Direction financière du Groupe, conformément au principe de séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques :

- D'une part, le Département de Gestion du Bilan et du Financement, chargé :
 - du pilotage de la liquidité et des risques structurels,
 - de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de Trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral),
 - de la gestion de la centrale financière du Groupe ainsi que des fonctions d'exécution des opérations de financement.
- Et d'autre part, le Département de suivi des risques ALM, chargé :
 - de la supervision, et du contrôle des risques structurels portés par le Groupe,
 - en particulier du contrôle des modèles, du suivi du respect des limites et des pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe.
 - Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier, ce département est rattaché fonctionnellement au Directeur des risques.

En outre, plusieurs départements de la Direction des risques contribuent, conjointement avec la Direction Financière, à la supervision opérationnelle du risque de liquidité. Leur action est coordonnée par le Département de suivi transversal des risques pour le compte du Directeur des risques. Elle concerne en particulier :

- la revue indépendante des modèles relatifs aux activités de marché,

- la validation de l'ensemble des modèles de liquidité du Groupe dans le cadre d'une gouvernance centralisée,
- l'instruction des demandes de limites portant sur des indicateurs de risque de liquidité et le suivi des éventuels dépassements de ces limites.

• 5.1.2. Gouvernance

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont établis au niveau des instances du Groupe.

Les pôles, et les entités significatives en liquidité gèrent la liquidité sous supervision directe de la Direction Financière du Groupe.

Les autres entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires, sous la supervision de leur pôle de rattachement. Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur *reporting* sur le risque de liquidité structurelle au Groupe.

En 2012, le Département de la Gestion du Bilan et du Financement du Groupe a eu la pleine responsabilité du pilotage de la liquidité du Groupe et a supervisé fonctionnellement la Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement.

Les principales fonctions des instances de gouvernance du Groupe en matière de liquidité sont par ailleurs rappelées ci-dessous :

- Le Conseil d'administration du Groupe :
 - examine trimestriellement la situation du risque de liquidité et le suivi de ses décisions antérieures,
 - revoit annuellement le dispositif de gestion et de pilotage du risque de liquidité,
 - fixe le niveau de tolérance au risque en matière de liquidité, dont l'horizon de temps pendant lequel le Groupe peut opérer sous conditions de *stress* (« *horizon de survie* »), dans le cadre de la fixation de l'appétit pour le Risque du Groupe,
 - suit le respect des principales limites de liquidité.
- La Direction Générale :
 - propose au Conseil d'administration pour validation un cadre de limites de tolérance au risque de liquidité au niveau du Groupe, dans le cadre de la fixation de l'appétit pour le Risque du Groupe,
 - fixe les limites de liquidité par pôle, et entités significatives en liquidité,
 - suit le respect des limites de liquidité au niveau du Groupe et par pôle,
 - valide les plans d'actions correctives en cas de dépassement de limites de liquidité au niveau du Groupe ou de pôle.
- Le Comité Financier :
 - se réunit au moins trimestriellement sous la présidence du Président-Directeur général ou d'un Directeur général

délégué avec les représentants des différentes Directions fonctionnelles et pôles,

- prépare les décisions de la Direction générale en matière de politique générale, de tolérance au risque de liquidité et de limites,
- veille à l'adéquation du dispositif de gestion et de contrôle du risque,
- examine et valide les mesures proposées par les Départements : de la Gestion du Bilan et Financement et de suivi des risques ALM,
- contrôle l'évolution de la situation de liquidité sur le périmètre de gestion du Groupe.

5.2. PRINCIPES STRUCTURANTS DE GESTION DE LA LIQUIDITÉ

• 5.2.1. Objectif du Groupe, principes et enjeux

L'objectif premier du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal, en gérant le risque de liquidité, et en respectant les contraintes réglementaires.

En 2012, le Groupe a renforcé le pilotage de sa structure de bilan, i.e. le niveau absolu de ses financements de marchés, tant court terme, que long terme, et cela dans une logique de sécurisation de son passif, et d'optimisation de sa structure de refinancement. À cette fin, des efforts structurels de rééquilibrage du passif vers des dépôts clientèles, ainsi que des refinancements long terme ont été engagés.

Par ailleurs, le Groupe a procédé au cours du 1^{er} semestre 2012, à la demande de la Direction Générale, à une revue stratégique de tous ses métiers sous l'angle de la liquidité, et cela afin d'optimiser l'allocation de cette ressource rare dans le pilotage transversal des métiers, et de fixer aux métiers des objectifs moyen-termes cohérents avec la stratégie du Groupe.

Ainsi, les principes opérationnels de gestion de liquidité du Groupe présentés en 2011 ont été maintenus et renforcés en 2012, à savoir :

■ Financement du Groupe

1. L'encadrement, et le pilotage dynamique des besoins de financements des métiers auprès du Groupe, en cohérence avec les capacités de levée de ressources du Groupe, et en ligne avec les objectifs fixés par la Direction Générale.
2. Un plan de financement court et long terme du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, dimensionné de manière raisonné, avec un pilotage tant de l'emprise du Groupe sur les marchés court et long termes qu'une volonté de diversification en termes de produits et de bassins d'émission.
3. Un pilotage conservateur et rapproché de la liquidité court terme, et de l'emprise du groupe sur les marchés. La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement gère par délégation la liquidité à court terme du Groupe et

pilote son impasse de liquidité, évaluée dans des *scenarii* de stress, au regard des actifs éligibles aux opérations de refinancement des banques centrales. Un Comité de liquidité hebdomadaire, présidé par le Directeur financier et réunissant le Directeur des risques, le Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement, le Trésorier de la Banque de Financement et d'Investissement et le Responsable de la gestion du bilan et du financement, examine la situation de liquidité à court terme de la banque et prend les décisions de pilotage en fonction du contexte de marché par délégation du Comité financier.

■ Risque de Liquidité

4. L'utilisation de *stress test* internes pour s'assurer que le temps durant lequel le Groupe peut continuer à opérer sous stress de liquidité, qu'il soit systémique, spécifique ou combiné est respecté, tel que fixé par le Conseil d'administration.
5. Le cadrage, la mesure, et le pilotage des impasses de liquidité des métiers. Les métiers devant respecter un principe d'impasse nulle ou faible prévenant ainsi tout risque de transformation.
6. Une gestion active des gisements d'actifs éligibles. Le Groupe vise à optimiser la gestion des actifs éligibles aux différents mécanismes de refinancement (opérations de refinancement des banques centrales, société de crédit foncier, titrisations...) au moyen d'un outil centralisé qui recense les actifs mobilisables afin de permettre une allocation optimale et une gestion sécurisée de ces gisements.

■ Obligations réglementaires

7. Une mise en œuvre d'un pilotage du Groupe tenant compte des ratios réglementaires (LCR, NSFR) ainsi qu'un pilotage de la contribution des métiers à ces ratios.

Société Générale a poursuivi activement durant l'année 2012 à transposer le texte de Bâle en norme bancaire pour application au sein du Groupe en termes de normes et de pilotage. L'automatisation du calcul des ratios de liquidité commencée au 1^{er} trimestre 2012 et va se poursuivre en 2013.

Le dispositif d'encadrement des indicateurs clés qui avait commencé à être mis en place au 1^{er} semestre 2011 au sein du Groupe a permis en 2012 d'établir des cibles et des limites par pôle et entités significatives en liquidité sur la période 2012-2015 sur la plupart des indicateurs clés de liquidité, validés par la Direction Générale.

• 5.2.2. Indicateurs clés de pilotage de la liquidité

Le pilotage de la liquidité au sein de la Direction Financière du Groupe a notamment la responsabilité :

1. Sur un plan qualitatif, de la supervision directe des pôles et des entités significatives en liquidité.
2. Sur un plan quantitatif, du cadrage du Groupe, des pôles et des métiers, et du suivi de plusieurs indicateurs clés qu'elle a définis en accord avec les besoins d'éclairage de la Direction

Générale, et dont certains font partie intégrante des cibles et seuils définis dans le cadre du dispositif appétit pour le Risque du Groupe.

- Pilotage qualitatif des métiers du Groupe, pôles et entités significatives en liquidité :

La supervision des pôles et entités significatives en liquidité par la direction financière du Groupe vise à décliner les principaux objectifs de pilotage au sein des métiers, ainsi qu'à assurer une remontée au niveau du Groupe des problématiques opérationnelles qui le nécessitent.

À cette fin, la direction financière du Groupe participe, au sein des pôles et entités significatives, tant en France qu'à l'étranger, aux comités ALM et aux comités de *funding*, et aux travaux transversaux de réflexion sur les cibles et trajectoires du Groupe et des métiers.

- Pilotage quantitatif du Groupe, des pôles, entités significatives en liquidité et métiers :

En vision à date, et prospective, les principaux indicateurs clés de pilotage font l'objet de limites, et d'un suivi rapproché.

1. Besoin de financement Groupe net des métiers et Ressources Trésorerie Groupe

- Limites budgétaires et pilotage du besoin de financement des métiers tant court terme que long terme.
- Pilotage du niveau absolu et relatif et de la maturité des ressources et de leur adéquation aux besoins de financement des métiers.
- Les besoins de financements nets des pôles et entités significatives en liquidité sont encadrés et pilotés mensuellement en cohérence avec la capacité de levée de ressources de marché du Groupe, de la structure de bilan du Groupe, et du plan d'affaires et de développement des métiers.

2. Liquidité réglementaire du Groupe : suivi des ratios bâlois LCR et NSFR

- Limites budgétaires et pilotage en vue consolidée, par pôles, et entités significatives en liquidité.
- Pilotage de la contribution des pôles au déficit ou excédent de liquidité réglementaire du Groupe par la mise en œuvre de plan d'actions spécifiques dans tous les métiers du Groupe.

3. Impasses et stress de liquidité

- Limites d'impasses nulles ou faibles au niveau du Groupe, des pôles et entités significatives en liquidité
- Cadrage au niveau de la Direction générale de l'horizon de temps pendant lequel le Groupe pourrait continuer d'opérer en cas de stress sur la liquidité, revue chaque trimestre par le Conseil d'administration, et suivi quotidien par la Direction Financière.

4. Coefficient de liquidité standard ACP

- Suivi du coefficient de liquidité de SG SA dans le cadre de la réglementation française en vigueur.

6. GESTION DU CAPITAL ET RESPECT DES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

6.1. INFORMATION QUALITATIVE

• Description de la manière dont le Groupe gère son capital

La politique d'utilisation des fonds propres répond à trois priorités : à objectif de capitalisation donné, assurer la croissance interne, la gestion et l'optimisation du portefeuille d'activités du groupe et maintenir une politique cohérente et lisible vis-à-vis des actionnaires (en matière de versements de dividendes notamment).

Pour ce faire, le groupe Société Générale définit un objectif de capital en fonction d'un ensemble de facteurs internes au Groupe (*rating cible*, *business mix*, profil de risque et stratégie du Groupe) et externes (niveau de fonds propres de la concurrence, attentes du marché, capitalisation minimum attendue par le régulateur). Le capital est également dimensionné pour couvrir des pertes extrêmes calculées à travers des *stress tests* globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe et permettant de mesurer sa résilience à des *scenarii* de crises macro-économiques.

Le maintien de cet objectif est assuré par la planification financière : elle simule l'équilibre des ressources par rapport aux besoins en fonds propres et les actions sur le capital. La gestion du capital s'appuie sur les données collectées dans le cadre du budget et du plan stratégique du Groupe qui sont actualisées *a minima* sur base semestrielle.

• Respect des ratios

Le ratio de solvabilité obéit aux modalités de calcul déterminées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ratio de solvabilité Bâle 2). Il est établi sur une base consolidée « bancaire » et élimine la contribution des entités d'assurance.

Les fonds propres prudentiels, composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, sont calculés conformément au règlement n° 90-02 du CRBF en vigueur. Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100 % des fonds propres de base. Par ailleurs, les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50 % des fonds propres de base. Les instruments hybrides (innovants et non innovants) sont limités à 35 % des fonds propres de base, sachant que les instruments hybrides à caractère « innovant » sont assujettis à des conditions rigoureuses et limités à un maximum de 15 % de ces mêmes fonds propres de base.

Le ratio de solvabilité représente le montant des fonds propres disponibles pour couvrir l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8 % des risques exprimés en terme d'expositions pondérées pour ce qui concerne les risques de crédit et d'exigences de fonds propres multipliées par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels, calculés à partir

de modèles internes pour lesquels le Groupe a obtenu dès 2007 l'autorisation de la Commission bancaire.

Bâle 2 a introduit des déductions applicables pour moitié sur les fonds propres de base et pour moitié sur les fonds propres complémentaires (participations dans des entreprises à caractère financier, insuffisance de provisions, positions de titrisation).

Afin de mieux prendre en compte le risque de défaut et de migration de rating des actifs figurant dans le portefeuille de négociation et afin de réduire la procyclicité de la Valeur en Risque (VaR), le Comité de Bâle a publié en juillet 2009, dans le cadre de Bâle 2.5, de nouvelles propositions.

Le risque de migration de *rating* et de défaut sur les émetteurs dans les portefeuilles de négociation fait l'objet de deux charges en fonds propres au titre du risque spécifique de marché : l'IRC (« *Incremental Risk Charges* », appliquée aux actifs non tranchés) et la CRM (« *Comprehensive Risk Measurement* », spécifique au portefeuille de *trading* de corrélation). Enfin, le régulateur exige un calcul de VaR stressée, mesure analogue à la VaR mais estimée sur une période de crise passée. Ces propositions ont

été transposées dans le cadre de la Directive européenne (CRD3) en juillet 2010 et sont appliquées depuis le 31 décembre 2011.

Au cours de l'année 2012, le groupe Société Générale a respecté les ratios prudentiels de solvabilité. Depuis le 30 juin 2012, et dans la continuité de l'exercice de suivi des ratios de solvabilité des banques européennes par l'Autorité Bancaire Européenne au premier semestre 2012, le minimum réglementaire imposé au Groupe porte désormais sur le ratio Core Tier 1 (calculé conformément à la méthodologie figurant dans la recommandation de l'ABE publiée le 8 décembre 2011) qui doit être supérieur à 9 %. Société Générale remplit cette exigence au 31 décembre 2012, avec un ratio Core Tier 1, de 10,7 %. Le groupe Société Générale se conforme par ailleurs à l'instruction n° 2005-04 relative à la surveillance complémentaire des conglomerats financiers.

La réforme Bâle 3 sera déclinée dans la réglementation européenne par la Directive européenne (CRD4) et le règlement européen CRR, qui entreront en vigueur après leur adoption par le parlement européen. Le Groupe sera en mesure d'être au rendez-vous de ces nouvelles exigences réglementaires, avec un ratio Core Tier 1 Bâle 3 supérieur à 9 % à fin 2013.

6.2. DONNÉES QUANTITATIVES

À fin 2012, le total des fonds propres prudentiels s'établit à 41 308 M EUR.

Fonds propres prudentiels Bâle II (En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Capitaux propres comptables part du Groupe	49 809	47 067
Estimation des dividendes prévisionnels	(508)	(184)
Participations ne donnant pas le contrôle y compris actions de préférence	4 115	4 045
Estimation des dividendes prévisionnels des minoritaires	(182)	(180)
Déductions prudentielles	(10 609)	(10 567)
Total des fonds propres de base avant déductions	42 625	40 181
Déductions Bâle II	(2 126)	(2 717)
Total des fonds propres Core Tier 1	34 609	31 548
Total des fonds propres Tier 1	40 499	37 464
Fonds propres complémentaires	7 738	10 742
Autres déductions	(6 929)	(6 778)
Total des fonds propres prudentiels	41 308	41 428

Note 5

CAISSE ET BANQUES CENTRALES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Caisse	2 595	2 684
Banques centrales	64 996	41 279
Total	67 591	43 963

Note 6

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2012				31.12.2011			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Portefeuille de transaction								
Obligations et autres instruments de dettes	55 821	6 019	894	62 734	36 609	8 185	3 486	48 280
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	69 059	3 341	98	72 498	34 361	2 691	279	37 331
Autres actifs financiers	2	91 165	318	91 485	52	61 571	312	61 935
Sous-total portefeuille de transaction	124 882	100 525	1 310	226 717	71 022	72 447	4 077	147 546
<i>dont titres prêtés</i>				14 382				13 602
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat								
Obligations et autres instruments de dettes	8 370	171	45	8 586	6 582	514	25	7 121
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	10 577	1 994	131	12 702	10 899	1 737	120	12 756
Autres actifs financiers	12	17 497	283	17 792	-	12 908	330	13 238
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	104	1	105	-	99	-	99
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	18 959	19 766	460	39 185	17 481	15 258	475	33 214
<i>dont titres prêtés</i>				-				-
Instruments de taux d'intérêt	48	158 774	1 273	160 095	15	146 662	912	147 589
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				119 453				107 683
FRA				517				899
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marchés organisés				4				7
Options de gré à gré				30 753				30 174
Caps, floors, collars				9 368				8 826
Instruments de change	398	21 023	59	21 480	425	30 340	129	30 894
<i>Instruments fermes</i>				16 554				24 438
<i>Instruments conditionnels</i>				4 926				6 456
Instruments sur actions et indices	8	17 393	879	18 280	103	23 365	1 671	25 139
<i>Instruments fermes</i>				1 109				1 858
<i>Instruments conditionnels</i>				17 171				23 281
Instruments sur matières premières	4	4 231	43	4 278	385	7 485	153	8 023
<i>Instruments fermes-Futures</i>				3 420				6 351
<i>Instruments conditionnels</i>				858				1 672
Dérivés de crédit	-	12 542	1 066	13 608	-	27 271	2 409	29 680
Autres instruments financiers à terme	9	236	138	383	216	13	180	409
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				175				147
<i>Instruments de gré à gré</i>				208				262
Sous-total dérivés de transaction	467	214 199	3 458	218 124	1 144	235 136	5 454	241 734
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat⁽³⁾	144 308	334 490	5 228	484 026	89 647	322 841	10 006	422 494

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Cf. Note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(3) Dont titres reçus en pension livrée pour 89 745 M EUR au 31 décembre 2012 contre 60 220 M EUR au 31 décembre 2011.

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En M EUR)	31.12.2012				31.12.2011			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽⁴⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽⁴⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽⁴⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽⁴⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽⁴⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽⁴⁾	Total
Portefeuille de transaction								
Dettes représentées par un titre	-	10 866	14 980	25 846	-	9 079	13 849	22 928
Dettes sur titres empruntés	20 684	40 230	29	60 943	4 777	35 130	-	39 907
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	6 900	32	-	6 932	6 271	146	91	6 508
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1 308	182	-	1 490	2 348	69	1	2 418
Autres passifs financiers	-	79 294	325	79 619	-	65 757	768	66 525
Sous-total portefeuille de transaction⁽⁴⁾	28 892	130 604	15 334	174 830	13 396	110 181	14 709	138 286
Instruments de taux d'intérêt	40	152 085	1 738	153 863	75	140 809	2 544	143 428
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				112 070				101 887
FRA				331				856
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marchés organisés				21				21
Options de gré à gré				31 073				30 390
Caps, floors, collars				10 368				10 274
Instruments de change	1 003	21 908	111	23 022	283	30 155	92	30 530
<i>Instruments fermes</i>				17 613				24 266
<i>Instruments conditionnels</i>				5 409				6 264
Instruments sur actions et indices	96	20 087	711	20 894	83	25 956	1 162	27 201
<i>Instruments fermes</i>				1 712				1 924
<i>Instruments conditionnels</i>				19 182				25 277
Instruments sur matières premières	43	4 506	80	4 629	422	8 350	262	9 034
<i>Instruments fermes-Futures</i>				3 454				7 098
<i>Instruments conditionnels</i>				1 175				1 936
Dérivés de crédit	-	12 143	676	12 819	-	26 878	1 308	28 186
Autres instruments financiers à terme	4	868	1	873	157	860	1	1 018
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				73				97
<i>Instruments de gré à gré</i>				800				921
Sous-total dérivés de transaction	1 186	211 597	3 317	216 100	1 020	233 008	5 369	239 397
Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat⁽⁴⁾⁽⁶⁾	632	17 643	2 183	20 458	307	16 669	588	17 564
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat⁽⁶⁾	30 710	359 844	20 834	411 388	14 723	359 858	20 666	395 247

(4) Cf. Note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(5) Dont titres donnés en pension livrée pour 78 951 M EUR au 31 décembre 2012 contre 63 062 M EUR au 31 décembre 2011.

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT

(En M EUR)	31.12.2012			31.12.2011		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
Total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat⁽⁶⁾⁽⁷⁾	20 458	20 089	369	17 564	17 806	(242)

(6) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré une charge de 1 255 M EUR au 31 décembre 2012, dont -130 M EUR liés à un ajustement d'assiette. Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Société Générale sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

(7) Constitués essentiellement par des EMTN indexés.

MOUVEMENTS SUR LES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT DONT LA VALORISATION EST DE NIVEAU 3⁽⁸⁾ (BASÉE SUR DES PARAMÈTRES NON OBSERVABLES)

	Portfeuille de transaction			Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			Instruments dérivés de transaction						Total instruments financiers à la juste valeur par résultat
	Obligations et autres instruments de dettes*	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme	
<i>(En M EUR)</i>													
Solde au 1^{er} janvier 2012	3 486	279	312	25	120	330	912	129	1 671	153	2 409	180	10 006
Acquisitions	183	2	-	21	12	57	283	4	35	22	254	-	873
Cessions/ Remboursements	(869)	-	(4)	-	-	(66)	(246)	(23)	(156)	(17)	(376)	-	(1 757)
Transfert vers Niveau 2 ⁽⁸⁾	(887)	-	-	-	-	(12)	(151)	(12)	(434)	-	-	-	(1 496)
Transfert vers Niveau 1 ⁽⁸⁾	(629)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(629)
Transfert depuis Niveau 2 ⁽⁸⁾	35	94	-	-	-	118	100	-	-	5	-	-	352
Gains et pertes de la période ⁽⁹⁾	(432)	(122)	4	(1)	(1)	(147)	360	(37)	(257)	(119)	(1 234)	(41)	(2 027)
Différences de change	7	-	6	-	-	4	15	(2)	20	(1)	13	(1)	61
Variations de périmètre et autres	-	(155)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(155)
Solde au 31 décembre 2012	894	98	318	45	131	284	1 273	59	879	43	1 066	138	5 228

(8) Cf. Note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(9) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

MOUVEMENTS SUR LES PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT DONT LA VALORISATION EST DE NIVEAU 3⁽¹⁰⁾ (BASÉE SUR DES PARAMÈTRES NON OBSERVABLES)

	Portfeuille de transaction				Instruments dérivés de transaction							Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	Total instruments financiers à la juste valeur par résultat
	Dettes représentées par un titre	Dettes sur titres empruntés	Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	Autres passifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme			
<i>(En M EUR)</i>													
Solde au 1^{er} janvier 2012	13 849	-	92	768	2 544	92	1 162	262	1 308	1	588	20 666	
Émissions	4 740	-	-	-	-	-	164	-	-	-	-	4 904	
Rachats reventes	(442)	-	-	(366)	223	(1)	(70)	110	(285)	-	1 754	923	
Remboursements	(2 607)	-	-	-	-	-	(31)	-	-	-	-	(2 638)	
Transfert vers Niveau 2 ⁽¹⁰⁾	(1 220)	-	-	(13)	(298)	(34)	(394)	-	-	-	(10)	(1 969)	
Transfert depuis Niveau 2 ⁽¹⁰⁾	151	-	-	-	52	11	17	4	-	-	7	242	
Gains et pertes de la période ⁽¹¹⁾	537	29	(92)	(61)	(809)	40	(149)	(295)	(356)	1	(166)	(1 321)	
Différences de change	(28)	-	-	(3)	26	3	12	(1)	9	-	10	28	
Variations de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	
Solde au 31 décembre 2012	14 980	29	-	325	1 738	111	711	80	676	1	2 183	20 834	

(10) Cf. Note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(11) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Note 7

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31.12.2012		31.12.2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(En M EUR)</i>				
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Instrument de taux d'intérêt				
<i>Instrument fermes</i>				
Swaps	14 836	13 199	11 640	11 881
<i>Instrument conditionnels</i>				
Caps, floors, collars	84	-	151	-
Instrument de change				
<i>Instrument fermes</i>				
Swaps financiers de devises	151	20	219	39
Change à terme	17	-	-	-
Instrument sur actions et indices				
<i>Instrument conditionnels sur actions et indices</i>				
	-	3	-	1
COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE				
Instrument de taux d'intérêt				
<i>Instrument fermes</i>				
Swaps	808	576	522	467
Instrument de change				
<i>Instrument fermes</i>				
Swaps financiers de devises	16	118	19	162
Change à terme	13	9	29	106
Autres instruments financiers				
<i>Instrument sur marchés organisés</i>				
	9	50	31	248
Total	15 934	13 975	12 611	12 904

Note 8

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(En M EUR)	31.12.2012				31.12.2011			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total
Activité courante								
Obligations et autres instruments de dettes	101 113	12 090	206	113 409	93 919	19 302	685	113 906
<i>dont dépréciation</i>				(139)				(946)
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	10 838	903	284	12 025	6 608	1 159	330	8 097
<i>dont perte de valeur</i>				(1 873)				(1 905)
Sous-total activité courante	111 951	12 993	490	125 434	100 527	20 461	1 015	122 003
Titres actions détenus à long terme								
	430	570	1 280	2 280	551	707	1 477	2 735
<i>dont perte de valeur</i>				(518)				(628)
Total des actifs financiers disponibles à la vente	112 381	13 563	1 770	127 714	101 078	21 168	2 492	124 738
<i>dont titres prêtés</i>				-				-

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Cf. Note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

MOUVEMENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Solde au 1^{er} janvier	124 738	103 836
Acquisitions	141 504	108 921
Cessions/remboursements ⁽³⁾	(145 852)	(88 050)
Reclassements et variations de périmètre	(313)	125
Gains et pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres ⁽⁴⁾	7 713	(41)
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	771	(301)
<i>Dont: augmentation</i>	(259)	(945)
<i>reprise</i>	1 079	472
<i>autres</i>	(49)	172
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	(281)	(308)
Variation des créances rattachées	1	212
Différences de change	(567)	344
Solde au 31 décembre	127 714	124 738

(3) Les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

(4) L'écart avec la rubrique « Réévaluation des actifs disponibles à la vente de la période » de la note 29 provient essentiellement de la variation du poste assurances-dotations nettes à la provision pour participation aux bénéfices différée.

VARIATION DU STOCK D'ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE DONT LA VALORISATION EST DE NIVEAU 3⁽⁵⁾ (BASÉE SUR DES PARAMÈTRES NON OBSERVABLES)

(En M EUR)	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Titres actions détenus à long terme	Total
Solde au 1^{er} janvier 2012	685	330	1 477	2 492
Acquisitions	93	284	128	505
Cessions/remboursements	(263)	(309)	(119)	(691)
Transfert vers Niveau 2 ⁽⁵⁾	(18)	(17)	(1)	(36)
Transfert vers Niveau 1 ⁽⁵⁾	(112)	-	(25)	(137)
Transfert depuis Niveau 2 ⁽⁵⁾	15	-	1	16
Gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres	38	1	33	72
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	(17)	-	-	(17)
<i>Dont: augmentation</i>	<i>(17)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(17)</i>
<i>reprise</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	-	(2)	(54)	(56)
Variation des créances rattachées	3	(1)	-	2
Différences de change	1	1	21	23
Variations de périmètre et autres	(219)	(3)	(181)	(403)
Solde au 31 décembre 2012	206	284	1 280	1 770

(5) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

Note 9

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Comptes et prêts		
à vue et au jour le jour		
Comptes ordinaires	21 199	15 401
Prêts et comptes au jour le jour et autres	2 346	1 556
Valeurs reçues en pension au jour le jour	35	6
à terme		
Prêts et comptes à terme ⁽¹⁾	17 980	19 460
Prêts subordonnés et participatifs	580	715
Valeurs reçues en pension à terme	287	245
Créances rattachées	219	173
Total brut	42 646	37 556
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(60)	(124)
Réévaluation des éléments couverts	48	49
Total net	42 634	37 481
Titres reçus en pension livrée	34 570	48 959
Total	77 204	86 440
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	77 190	87 270

(1) Au 31 décembre 2012, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 202 M EUR contre 199 M EUR au 31 décembre 2011.

Note 10

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Prêts et avances à la clientèle		
Créances commerciales	11 528	11 384
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	311 601	337 965
<i>Crédits de trésorerie</i>	86 078	100 940
<i>Crédits à l'exportation</i>	10 795	11 450
<i>Crédits à l'équipement</i>	57 801	63 099
<i>Crédits à l'habitat</i>	107 042	104 528
<i>Autres crédits</i>	49 885	57 948
Comptes ordinaires débiteurs	17 168	16 848
Créances rattachées	1 448	1 507
Total brut	341 745	367 704
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(14 027)	(14 824)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(1 128)	(1 287)
Réévaluation des éléments couverts	680	539
Total net	327 270	352 132
Valeurs reçues en pension	394	1 067
Titres reçus en pension livrée	22 577	14 318
Total des prêts et créances sur la clientèle	350 241	367 517
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	353 525	365 695

(1) Au 31 décembre 2012, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 25 300 M EUR contre 26 038 M EUR au 31 décembre 2011.

Note 11

PORTEFEUILLES RECLASSÉS

Le Groupe a procédé au 1^{er} octobre 2008 à des reclassements d'actifs financiers non dérivés hors des catégories Actifs financiers à la juste valeur par résultat et Actifs financiers disponibles à la vente. Ces reclassements ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par les amendements aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

Le Groupe a identifié au sein de ses portefeuilles de transaction et d'actifs disponibles à la vente un certain nombre d'actifs financiers qui n'étaient plus, au 1^{er} octobre 2008, négociables sur un marché actif. Le Groupe a alors décidé de reclasser à cette date, dans la catégorie Prêts et créances, les actifs financiers ainsi identifiés qu'il a désormais la capacité et l'intention de détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.

Par ailleurs, la dégradation exceptionnelle des marchés a conduit le Groupe à reclasser en Actifs financiers disponibles à la vente, en date du 1^{er} octobre 2008, des instruments financiers enregistrés initialement en Actifs financiers à la juste valeur par résultat dans la mesure où ces instruments n'étaient désormais plus détenus à des fins de transaction.

Aucun actif financier n'a été reclassé dans la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance au titre de ces amendements.

Les actifs financiers reclassés ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Aucun reclassement n'a été opéré au cours de l'exercice 2012.

Le volume et les incidences de ces reclassements sont les suivants :

(En M EUR)	Juste valeur au 31.12.2012*	Valeur comptable au 31.12.2012*	Juste valeur au 31.12.2011	Valeur comptable au 31.12.2011	Valeur comptable en date de reclassement (1 ^{er} octobre 2008)
Portefeuilles de destination					
Titres disponibles à la vente	190	190	241	241	969
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 515	4 518	4 014	4 602	6 345
Prêts et créances sur la clientèle	3 716	4 496	6 161	7 580	21 293
Total	8 421	9 204	10 416	12 423	28 607

* Montants des remboursements et des cessions intervenus depuis le 1^{er} janvier 2012 : respectivement 1 268 M EUR et 1 835 M EUR.

(En M EUR)	2012
Résultat de la période relatif aux actifs reclassés	
enregistré en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31
enregistré en Produit net bancaire	276
enregistré en Coût net du risque	(245)

(En M EUR)	AU 31.12.2012	AU 31.12.2011
Variation de juste valeur		
qui aurait été enregistrée en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si les instruments n'avaient pas été reclassés**	649	(550)
qui aurait été enregistrée en Produit net bancaire si les instruments n'avaient pas été reclassés**	223	(752)

Les taux d'intérêts effectifs au 31 décembre 2012 des actifs reclassés sont compris entre 0,53 % et 5,68 %.

La somme des cash-flows attendus au titre de ces actifs est de 9 818 M EUR.

** Incluant les reclassements correspondant aux activités d'assurance dont l'impact aurait été neutralisé par la participation aux bénéfices différée à hauteur de 615 M EUR en Gains ou pertes latents ou différés et de 17 M EUR en Produit net bancaire.

Note 12

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILÉES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Location financement immobilier	8 230	8 295
Location financement mobilier	21 145	21 615
Créances rattachées	61	67
Total brut⁽¹⁾	29 436	29 977
Dépréciation sur créances individualisées	(687)	(648)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(4)	(4)
Réévaluation des éléments couverts	-	-
Total net	28 745	29 325
Juste valeur des créances de location financement et assimilées	29 388	29 731

(1) Au 31 décembre 2012, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 1 632 M EUR contre 1 672 M EUR au 31 décembre 2011.

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Montant des investissements bruts	32 666	33 593
à moins d'un an	8 066	8 542
de un à cinq ans	16 858	17 445
à plus de cinq ans	7 742	7 606
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	27 859	28 298
à moins d'un an	7 375	7 646
de un à cinq ans	14 359	14 460
à plus de cinq ans	6 125	6 192
Produits financiers non acquis	3 230	3 616
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	1 577	1 679

Note 13

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Obligations et autres instruments de dettes	1 192	1 492
Dépréciation	(6)	(39)
Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 186	1 453
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 217	1 421

Note 14

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Créances d'impôts exigibles	790	648
Actifs d'impôts différés	5 119	4 582
<i>dont impôts différés sur reports déficitaires</i>	4 519	4 386
<i>dont impôts différés sur différences temporaires⁽¹⁾</i>	600	196
Total	5 909	5 230

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Dettes d'impôts exigibles	711	756
Passifs d'impôts différés ⁽²⁾	456	439
Total	1 167	1 195

(1) Dont - 2 M EUR au 31 décembre 2012 sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents contre 526 M EUR au 31 décembre 2011.

(2) Dont 119 M EUR au 31 décembre 2012 sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents contre 43 M EUR au 31 décembre 2011.

IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR REPORTS DÉFICITAIRES PAR GROUPE FISCAL

Au 31 décembre 2012, compte tenu du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste de leurs résultats fiscaux, la durée prévisionnelle de recouvrement des actifs d'impôts différés est présentée dans le tableau ci-dessous :

(En M EUR)	31.12.2012	Durée légale du report en avant	Durée prévisionnelle de recouvrement
Impôts différés actifs sur reports déficitaires	4 519	-	-
<i>dont groupe fiscal France</i>	3 545	illimité ⁽³⁾	16 ans
<i>dont groupe fiscal États-Unis d'Amérique</i>	831	20 ans	7 ans
<i>dont autres</i>	143	-	-

(3) En application de la Loi de Finances 2013 (art. 24), l'imputation des déficits est plafonnée à 1 M EUR majoré de 50 % de la fraction du bénéfice imposable de l'exercice excédant ce plafond. La fraction non imputable des déficits est reportable sur les exercices suivants sans limite de temps et dans les mêmes conditions.

Note 15

AUTRES ACTIFS

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	33 470	35 224
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	2 610	2 314
Charges payées ou comptabilisées d'avance	666	746
Autres débiteurs divers	17 224	17 699
Total brut	53 970	55 983
Dépréciation	(265)	(255)
Total net	53 705	55 728

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

Note 16

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DETTES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Actifs⁽¹⁾	9 410	429
Immobilisations et écarts d'acquisition	1 108	6
Actifs financiers	2 398	85
Créances	5 575	178
<i>Dont: créances sur les établissements de crédit</i>	476	40
<i>créances sur la clientèle</i>	4 400	138
<i>autres</i>	699	-
Autres actifs	329	160
Passifs⁽¹⁾	7 287	287
Provisions	77	-
Dettes	6 908	236
<i>Dont: dettes envers les établissements de crédit</i>	191	152
<i>dettes envers la clientèle</i>	5 667	-
<i>autres</i>	1 050	84
Autres passifs	302	51

(1) En application d'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », sont notamment classés dans les rubriques Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées les actifs et passifs de TCW Group Inc., de National Société Générale Bank et de ses filiales.

Note 17

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2011	Acquisitions	Cessions	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur brute au 31.12.2012	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2011	Dotations aux amortissements de l'année 2012	Dépréciations de l'année 2012	Reprises d'amortissements de l'année 2012	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur nette au 31.12.2012	Valeur nette au 31.12.2011
Immobilisations incorporelles												
Logiciels, frais d'études informatiques	1 600	94	(29)	(99)	1 566	(1 245)	(135)	(1)	22	95	302	355
Immobilisations générées en interne	1 412	76	(25)	228	1 691	(972)	(215)	-	16	(10)	510	440
Immobilisations en cours	393	300	-	(318)	375	-	-	-	-	-	375	393
Autres	771	8	-	(20)	759	(280)	(39)	(3)	-	27	464	491
Sous-total	4 176	478	(54)	(209)	4 391	(2 497)	(389)	(4)	38	112	1 651	1 679
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	4 571	73	(31)	103	4 716	(1 464)	(145)	(2)	17	54	3 176	3 107
Immobilisations en cours	861	302	(17)	(379)	767	-	-	-	-	-	767	861
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés	13 432	4 584	(3 858)	67	14 225	(4 002)	(2 342)	10	2 030	(17)	9 904	9 430
Autres	5 175	250	(158)	14	5 281	(3 762)	(377)	(3)	84	49	1 272	1 413
Sous-total	24 039	5 209	(4 064)	(195)	24 989	(9 228)	(2 864)	5	2 131	86	15 119	14 811
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	395	2	(4)	5	398	(150)	(9)	-	2	(4)	237	245
Immobilisations en cours	102	81	-	-	183	-	-	-	-	-	183	102
Sous-total	497	83	(4)	5	581	(150)	(9)	-	2	(4)	420	347
Total immobilisations corporelles et incorporelles	28 712	5 770	(4 122)	(399)	29 961	(11 875)	(3 262)	1	2 171	194	17 190	16 837

LOCATION SIMPLE

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
à moins d'un an	2 762	2 421
de un à cinq ans*	5 096	4 894
à plus de cinq ans	26	21
Total des paiements minimaux futurs à recevoir	7 884	7 336

* Montant ajusté par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2011.

Note 18

ÉCARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) par pôles et sous-pôles :

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2011	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Différence de change	Valeur brute au 31.12.2012	Dépréciations au 31.12.2011	Pertes de valeur	Cessions, différence de change et autres variations	Dépréciations au 31.12.2012	Valeur nette au 31.12.2011	Valeur nette au 31.12.2012
Réseaux France	750	1	-	1	752	-	-	-	-	750	752
Crédit du Nord	511	-	-	-	511	-	-	-	-	511	511
Réseaux Société Générale	239	1	-	1	241	-	-	-	-	239	241
Réseaux Internationaux	3511	-	(416)	41	3136	(337)	(250)	50	(537)	3174	2599
Réseaux Internationaux Union européenne + pré-Union européenne	1960	-	(65)	22	1917	(65)	-	65	-	1895	1917
Réseaux Internationaux Russie	1 103	-	-	39	1 142	(272)	(250)	(15)	(537)	831	605
Réseaux Internationaux Autres	448	-	(351)	(20)	77	-	-	-	-	448	77
Services Financiers Spécialisés et Assurances	1291	1	-	(10)	1282	(243)	-	-	(243)	1048	1039
Services Financiers Assurances	10	1	-	-	11	-	-	-	-	10	11
Services Financiers aux particuliers	705	-	-	(14)	691	(243)	-	-	(243)	462	448
Services Financiers aux entreprises	399	-	-	3	402	-	-	-	-	399	402
Services Financiers Location automobile	177	-	-	1	178	-	-	-	-	177	178
Banque de Financement et d'Investissement	50	-	-	-	50	-	-	-	-	50	50
Banque de Financement et d'Investissement	50	-	-	-	50	-	-	-	-	50	50
Gestion d'Actifs	662	-	(684)	22	-	-	(200)	200	-	662	-
Gestion d'Actifs	662	-	(684)	22	-	-	(200)	200	-	662	-
Banque Privée	374	-	(18)	3	359	-	-	-	-	374	359
Banque Privée	374	-	(18)	3	359	-	-	-	-	374	359
Services aux Investisseurs et Courtage	980	1	-	(3)	978	(65)	(392)	-	(457)	915	521
Services aux Investisseurs	532	1	-	-	533	-	(12)	-	(12)	532	521
Courtage	448	-	-	(3)	445	(65)	(380)	-	(445)	383	-
TOTAL Groupe	7 618	3	(1 118)	54	6 557	(645)	(842)	250	(1 237)	6 973	5 320

Le Groupe réalise au 31 décembre 2012 un test annuel de dépréciation des UGT auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition. Une perte de valeur est constatée en résultat si la valeur comptable d'une UGT, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée en priorité à la dépréciation des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement la méthode des flux de trésorerie actualisés (*discounted cash-flows*) appliquée globalement à l'échelle de l'UGT. Les flux de trésorerie utilisés pour ce calcul correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'UGT et sont déterminés sur la base d'un plan d'affaires de cette dernière élaboré à partir des budgets prévisionnels à trois ans approuvés par la Direction, extrapolés sur une période de croissance soutenable

(généralement de 7 années supplémentaires) puis à l'infini (voir tableau ci-après les taux de croissance à long terme).

Le taux d'actualisation utilisé correspond à un coût du capital calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Cette prime de risque spécifique à chaque activité est déterminée à partir des séries de primes de risques actions publiées par la recherche *SG Cross Asset Research* et de sa volatilité spécifique (beta) estimée. Le cas échéant, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone de rattachement (zone dollar ou zone euro essentiellement) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'État dans la monnaie de rattachement.

Le tableau ci-après présente aux d'actualisation et taux de croissance à long terme différenciés par pôles :

Hypothèses au 31 décembre 2012	Taux d'actualisation	Taux de croissance à long terme
Réseaux France	8,0 %	2,0 %
Réseaux Internationaux	10,6 à 12,7 %	4,0 %
Services Financiers Spécialisés et Assurances	8,8 à 10,0 %	2,0 à 2,5 %
Banque de Financement et d'Investissement	11,2 %	2,0 %
Gestion actifs, Banque privée et Services aux Investisseurs et Courtage	8,5 à 10,0 %	2,0 à 2,5 %

Des tests de sensibilité sont réalisés, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de chaque UGT de la variation de certaines hypothèses telles que la rentabilité, la croissance à long terme ou le taux d'actualisation.

Au cours du premier semestre 2012, l'actualisation du plan d'affaires de Rosbank et la prise en compte de la situation de marché de la gestion d'actifs dans le contexte économique actuel ont conduit le groupe Société Générale à réaliser un test de dépréciation des UGT Réseaux Internationaux Russie et Gestion d'Actifs, et à enregistrer des pertes de valeur s'élevant respectivement à 250 M EUR et 200 M EUR.

Au 31 décembre 2012, compte tenu des risques liés à l'activité dans l'environnement actuel, les tests de dépréciation ont été effectués sur la base d'une série d'hypothèses prudentes, et d'une variation défavorable des taux d'actualisation et de croissance à l'infini de 50 points de base par rapport au cas central. Le résultat de ces tests de dépréciation a conduit à passer des dépréciations

s'élevant à 380 M EUR pour l'UGT Courtage et à 12 M EUR pour l'UGT Services aux Investisseurs, permettant de maintenir une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable dépréciée même dans ces conditions dégradées.

Compte-tenu de ces dépréciations passées en 2012, les valeurs recouvrables font preuve d'une faible sensibilité à une variation supplémentaire des hypothèses de taux d'actualisation et de croissance à long terme. Ainsi :

- une augmentation de 50 points de base appliquée à l'ensemble des taux d'actualisation des UGT indiqués dans le tableau des taux différenciés par pôles, entraînerait une diminution de la valeur recouvrable de 6,8 % sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT ;
- de même, une réduction de 50 points de base des taux de croissance à long terme entraînerait une diminution de 2,6 % de la valeur recouvrable sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'aucune UGT.

Note 19

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(En M EUR)

	31.12.2012	31.12.2011
Dettes à vue et au jour le jour		
Dépôts et comptes ordinaires	12 008	7 793
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	10 214	7 123
Sous-total	22 222	14 916
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	68 978	73 613
Valeurs données en pension à terme	182	143
Sous-total	69 160	73 756
Dettes rattachées	319	235
Réévaluation des éléments couverts	219	148
Titres donnés en pension	30 129	22 219
Total	122 049	111 274
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	121 107	110 270

Note 20

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Comptes d'épargne à régime spécial		
À vue	55 471	48 648
À terme	19 322	18 324
Sous-total	74 793	66 972
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	53 269	52 317
Particuliers	46 217	43 924
Clientèle financière	31 548	24 229
Autres ⁽¹⁾	13 014	15 591
Sous-total	144 048	136 061
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	42 894	38 358
Particuliers	17 814	18 804
Clientèle financière	16 336	20 419
Autres ⁽¹⁾	6 925	6 730
Sous-total	83 969	84 311
Dettes rattachées	1 694	1 307
Réévaluation des éléments couverts	534	277
Total dépôts clientèle	305 038	288 928
Valeurs données en pension à la clientèle	115	188
Titres donnés en pension à la clientèle	32 077	51 056
Total	337 230	340 172
Juste valeur des dettes envers la clientèle	336 901	340 417

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

Note 21

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Bons de caisse	798	1 853
Emprunts obligataires	17 964	14 026
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	113 481	89 846
Dettes rattachées	940	1 001
Sous-total	133 183	106 726
Réévaluation des éléments couverts	2 561	1 857
Total	135 744	108 583
<i>Dont montant des dettes à taux variable</i>	32 913	39 683
Juste valeur des dettes représentées par un titre	137 431	109 899

Note 22

AUTRES PASSIFS

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	31 258	32 000
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	3 075	2 753
Autres opérations sur titres	23	27
Charges à payer sur engagements sociaux	2 513	2 605
Produits constatés d'avance	1 803	1 716
Autres créditeurs divers	19 491	20 424
Total	58 163	59 525

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers.

Note 23

COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

1. ENCOURS DE DÉPÔTS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Plans d'épargne-logement (PEL)	13 849	13 253
ancienneté de moins de 4 ans	4 853	3 960
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	2 806	4 422
ancienneté de plus de 10 ans	6 190	4 871
Comptes épargne-logement (CEL)	1 828	1 951
Total	15 677	15 204

2. ENCOURS DE CRÉDIT À L'HABITAT OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
ancienneté de moins de 4 ans	174	247
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	117	78
ancienneté de plus de 10 ans	18	28
Total	309	353

3. PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS LIÉS AUX COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2011	Dotations	Reprises	31.12.2012
Plans d'épargne-logement	118	36	(77)	77
ancienneté de moins de 4 ans	5	34	-	39
ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	30	-	(26)	4
ancienneté de plus de 10 ans	83	2	(51)	34
Comptes épargne-logement	4	20	-	24
Total	122	56	(77)	101

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles sur 2012, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement des encours d'épargne-logement se monte à 0,64 % des encours totaux au 31 décembre 2012.

4. MODALITÉS DE DÉTERMINATION DES PARAMÈTRES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des

clients résultent d'observations historiques de longue période (plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des *swaps* zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 24

PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

1. DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

(En M EUR)	Stock au 31.12.2011	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2012
Établissements de crédit	124	8	(19)	(11)	(30)	(23)	60
Crédits à la clientèle	14 824	5 449	(2 367)	3 082	(2 452)	(1 427)	14 027
Créances de location financement et assimilées	648	402	(253)	149	(87)	(23)	687
Groupes d'actifs homogènes	1 291	609	(610)	(1)	-	(158)	1 132
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾⁽²⁾	3 479	275	(530)	(255)	(722)	28	2 530
Autres ⁽¹⁾⁽³⁾	546	327	(162)	165	(81)	(73)	557
Total	20 912	7 070	(3 941)	3 129	(3 372)	(1 676)	18 993

(1) Dont 79 M EUR de reprises nettes relatives au risque de contrepartie, comprenant une provision pour dépréciation sur titres souverains grecs à hauteur de 24 M EUR (Cf. Note 25).

(2) Dont dotations aux dépréciations sur titres à revenu variable hors activité assurance pour 157 M EUR qui se décomposent comme suit :

- 109 M EUR : Perte de valeur sur titres non dépréciés au 31 décembre 2011 ;
- 48 M EUR : Perte de valeur complémentaire sur les titres déjà dépréciés au 31 décembre 2011.

(3) Dont 120 M EUR de provision pour dépréciation sur les actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées (Cf. Note 16).

2. PROVISIONS

(En M EUR)	Stock au 31.12.2011	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2012
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	-	4	-	4	-	-	3	7
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	267	235	(158)	77	(1)	-	(63)	280
Provisions sur avantages au personnel	1 112	383	(258)	125	(181)	-	(33)	1 023
Provisions fiscales	351	170	(47)	123	(103)	-	(20)	351
Autres provisions ⁽⁴⁾	720	639	(200)	439	(46)	1	32	1 146
Total	2 450	1 431	(663)	768	(331)	1	(81)	2 807

(4) Dont :

- dotations nettes relatives au coût net du risque pour 318 M EUR, comprenant essentiellement des dotations aux provisions pour litiges ;
- provisions PEL/CEL à hauteur de 101 M EUR au 31 décembre 2012 pour les Réseaux France (Cf. Note 23).

Note 25

EXPOSITIONS AU RISQUE SOUVERAIN

1. ACTIVITÉS BANCAIRES

1.1. MONTANT DES EXPOSITIONS EUROPÉENNES SIGNIFICATIVES

Le tableau ci-dessous présente les expositions significatives au risque souverain des pays européens pour le groupe Société Générale au 31 décembre 2012. Elles sont établies selon la méthodologie définie pour chacun des types d'exposition par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) lors des tests sur les besoins en fonds propres des banques européennes :

<i>(En M EUR)</i>	Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation	CDS - Juste valeur des positions nettes ⁽¹⁾	Total des expositions nettes ⁽²⁾
France	16 617	(34)	28	16 611
République tchèque	3 718	1 085	7	4 810
Allemagne	2 535	283	166	2 984
Italie	1 369	260	(61)	1 568
Roumanie	1 065	121	(3)	1 183
Espagne	632	527	9	1 168
Total	25 936	2 242	146	28 324

(1) Différence entre la valeur de marché des positions acheteuses et celle des positions vendeuses.

(2) Après provisions pour dépréciation et hors expositions directes sur dérivés.

<i>(En M EUR)</i>	CDS - Nominiaux		
	CDS - Positions acheteuses ⁽³⁾	CDS - Positions vendeuses ⁽³⁾	CDS - Positions nettes ⁽⁴⁾
France	8	29	21
République tchèque	47	37	(10)
Allemagne	1 298	1 808	510
Italie	1 794	1 920	126
Roumanie	90	95	5
Espagne	558	671	113
Total	3 795	4 560	765

(3) Les positions présentées sont compensées par contrepartie et par pays d'exposition selon les règles applicables pour le calcul des exigences de fonds propres prudentiels.

(4) Différence entre la valeur nominale des positions acheteuses et celle des positions vendeuses.

1.2. EXPOSITIONS SUR LA GRÈCE

1.2.1. Portefeuille souverain

(En M EUR)	31.12.2011*	Remboursements	Échange	Cessions	Variation de périmètre	31.12.2012
Prêts et créances	6	-	(6)	-	-	-
Titres disponibles à la vente	311	(5)	(206)	(65)	(35)	-
Titres détenus jusqu'à l'échéance	12	-	(12)	-	-	-
Total	329	(5)	(224)	(65)	(35)	-

* Montants publiés au 31 décembre 2011 ajustés des intérêts courus non échus et des surcotes-décotes.

Le plan d'échange des titres d'État grec ouvert aux investisseurs privés (PSI - Private Sector Involvement) a été finalisé au cours du premier trimestre 2012. Dans le cadre de ce PSI, l'ensemble des titres d'État grec détenus par le Groupe a alors été apporté à l'échange en mars 2012, sauf pour les titres de droit anglo-saxon détenus par la filiale grecque Geniki pour lesquels l'échange n'est intervenu qu'en avril 2012.

Les titres d'État grec ainsi portés à l'échange dans le cadre du PSI ont été entièrement décomptabilisés à la date de l'échange et les titres FESF (Fonds Européen de Stabilité Financière) et les nouvelles obligations d'État grec reçus ont été inscrites distinctement au bilan du Groupe pour leur juste valeur à cette date.

La différence entre la valeur nette comptable au 31 décembre 2011 des titres d'État grec précédemment classés en *Actifs financiers disponibles à la vente* ou en *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* et la juste valeur des actifs financiers reçus lors de

l'échange a été inscrite en résultat dans la rubrique *Coût du risque* pour un montant de - 24 M EUR. Les titres FESF et les nouvelles obligations d'État grec reçus ont été inscrits en *Actifs financiers disponibles à la vente*. À la suite de cessions intervenues sur ces lignes de titres depuis la date d'échange et suite à la vente de Geniki, le Groupe ne détient plus aucune obligation grecque au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2011, l'exposition souveraine sur la Grèce du portefeuille de négociation du Groupe s'élevait à 77 M EUR. L'ensemble des titres en portefeuille en mars 2012 (en avril pour les titres de droit anglo-saxon), classés parmi les *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* a été apporté à l'échange. Les titres FESF et les nouvelles obligations d'État grec reçus ont été inscrits en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*. Au 31 décembre 2012, le Groupe n'a plus aucune exposition souveraine sur la Grèce dans son portefeuille de négociation et ne détient pas de CDS sur la dette souveraine grecque.

1.3. PAYS AYANT DEMANDÉ OU FAIT L'OBJET D'UN PLAN DE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE OU BÉNÉFICIAIRE D'UNE AIDE DE L'UNION EUROPÉENNE POUR LEUR SECTEUR BANCAIRE

1.3.1. Détail des expositions

Au 31 décembre 2012, l'exposition au risque souverain sur les pays ayant demandé ou fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union européenne ou bénéficiant d'une aide de l'Union européenne pour leur secteur bancaire, présentée selon la méthodologie définie par l'ABE est la suivante :

<i>(En M EUR)</i>	Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation	CDS - Juste valeur des positions nettes ⁽⁵⁾	Total des expositions nettes ⁽⁶⁾
Chypre	-	-	-	-
Espagne	632	527	9	1 168
Irlande	309	6	-	315
Portugal	-	92	8	100
Total	941	625	17	1 583

(5) Différence entre la valeur de marché des positions acheteuses et celle des positions vendeuses.

(6) Après provisions pour dépréciation et hors expositions directes sur dérivés.

<i>(En M EUR)</i>	CDS - Nominaux		
	CDS - Positions acheteuses ⁽⁷⁾	CDS - Positions vendeuses ⁽⁷⁾	CDS - Positions nettes ⁽⁸⁾
Chypre	1	1	-
Espagne	558	671	113
Irlande	217	223	6
Portugal	327	427	100
Total	1 103	1 322	219

(7) Les positions présentées sont compensées par contrepartie et par pays d'exposition selon les règles applicables pour le calcul des exigences de fonds propres prudentiels.

(8) Différence entre la valeur nominale des positions acheteuses et celle des positions vendeuses.

1.3.2. Evolution des expositions

L'évolution des expositions du Groupe au risque souverain du portefeuille bancaire au cours de l'exercice 2012 est présentée dans le tableau ci-dessous :

(En M EUR)	31.12.2011*	Augmentation	Cessions	Remboursements	31.12.2012
Chypre	-	-	-	-	-
Espagne ⁽⁹⁾	924	13	-	(305)	632
Irlande	309	9	-	(9)	309
Portugal	217	-	(10)	(207)	-
Total	1 450	22	(10)	(521)	941

* Montants publiés au 31 décembre 2011 ajustés des intérêts courus non échus et des surcotes-décotes.

(9) Montant ajusté par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2011.

L'évolution des expositions du Groupe au risque souverain du portefeuille de négociation et de CDS au cours de l'exercice 2012 est présentée dans le tableau ci-dessous :

(En M EUR)	Portefeuille de négociation		CDS - Juste valeur des positions nettes ⁽¹⁰⁾	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
Chypre	-	-	-	-
Espagne	527	283	9	14
Irlande	6	48	-	4
Portugal	92	210	8	(8)
Total	625	541	17	10

(10) Différence entre la valeur de marché des positions acheteuses et celle des positions vendeuses.

1.3.3. Appréciation des risques

La Grèce reste un cas « unique et exceptionnel ». Il n'y a pas de projet de restructuration de dette dans les autres pays sous plan d'aide. Le sommet européen des 18 et 19 juin a renforcé les instruments d'aide aux pays en difficulté via l'assouplissement des mécanismes de secours (FESF ou Mécanisme Européen de Stabilité (MES)). Ces outils auront la capacité de recapitaliser directement les banques, une fois un mécanisme de supervision unique mis en place dans la zone euro. Ces instruments pourront en outre racheter de la dette publique sur les marchés primaires et secondaires.

La Troïka a approuvé le versement des prochaines tranches d'aide des pays sous programme. En Irlande, comme au Portugal, la mise en place des réformes est jugée satisfaisante, malgré les perspectives économiques moroses et les inquiétudes sur le niveau du chômage. L'Irlande souhaite assouplir les conditions de

son programme, à la suite de la proposition d'aide européenne au secteur bancaire espagnol. Une aide spécifique de 100 Md EUR maximum a été proposée par l'Union européenne pour les banques espagnoles. Ce montant paraît suffisant, et le risque d'une crise bancaire a diminué.

Chypre a demandé fin juin 2012 un plan d'aide pour son système bancaire, du fait de l'exposition de ce dernier à la Grèce (de l'ordre de 140 % du Produit Intérieur Brut chypriote). Les conditions du plan, qui serait d'un montant total d'environ 17 Md EUR, ne sont pas encore connues.

Sur ces bases, les expositions sur l'Irlande, le Portugal, Chypre et l'Espagne ne présentent pas de situation de défaut qui justifierait une dépréciation dans les comptes au 31 décembre 2012.

1.3.4. Montant des pertes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente

(En M EUR)	31.12.2012
Chypre	-
Espagne	2
Irlande	2
Portugal	-
Total	4

1.3.5. Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En M EUR)	Valeur comptable au 31.12.2012	Juste valeur au 31.12.2012
Chypre	-	-
Espagne	308	301
Irlande	-	-
Portugal	-	-
Total	308	301

2. ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les assureurs du groupe Société Générale détiennent des titres d'États principalement en représentation des contrats d'assurance-vie. L'exposition nette sur ces titres correspond à l'exposition résiduelle de l'assureur après application des règles contractuelles de participation aux bénéfices et d'impôts, dans le cas d'un défaut total de l'émetteur.

Les expositions des pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union européenne sont présentées ci-dessous :

(En M EUR)	Exposition Brute ⁽¹¹⁾	Exposition nette
Grèce	-	-
Chypre	-	-
Espagne	1 367	61
Irlande	499	27
Portugal	146	9
Total	2 012	97

(11) Expositions brutes (valeur nette comptable) sur contrats support euro.

Les titres d'État grec détenus par le Groupe au 31 décembre 2011 qui représentaient une exposition brute de 30 M EUR ont été apportés à l'échange en mars 2012. Pour les autres pays bénéficiant d'un plan de soutien de l'Union européenne, les expositions brutes et nettes n'ont pas varié de manière significative au cours de l'exercice 2012.

Note 26

AVANTAGES DU PERSONNEL

1. RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges sur ces régimes sont en 2012 de 624 M EUR (611 M EUR en 2011).

2. RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

2.1. RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

	31.12.2012				31.12.2011			
	Postérieurs à l'emploi				Postérieurs à l'emploi			
	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes
<i>(En M EUR)</i>								
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	420	37	495	952	400	56	397	853
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	(143)	-	-	(143)	(121)	-	-	(121)
Solde net du bilan	277	37	495	809	279	56	397	732
Ventilation du solde net du bilan								
Valeur actualisée des engagements financés	2 714	-	107	2 821	2 287	-	95	2 382
Juste valeur des actifs de financement	(1 971)	-	(61)	(2 032)	(1 806)	-	(54)	(1 860)
A - Solde des régimes financés	743	-	46	789	481	-	41	522
B - Valeur actualisée des engagements non financés	350	57	449	856	327	62	356	745
Éléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	44	-	-	44	51	-	-	51
Pertes ou (gains) nets actuariels non comptabilisés	773	20	-	793	479	6	-	485
Actifs distincts	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	(0)	-	-	-	(0)	-	-	-
C - Total des éléments non encore reconnus	816	20	-	836	529	6	-	535
A + B - C Solde net	277	37	495	809	279	56	397	732

Notes :

1. Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte en IAS19 (corridor).
2. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes, des régimes d'indemnités de fin de carrière ainsi que des régimes mixtes (cash-balance). Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Dans le Groupe, il y a 148 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 40 pays. 80 % des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 10 régimes qui se situent principalement en France, Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis et Suisse. Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont essentiellement des couvertures santé. Il y a 12 régimes localisés sur 6 pays, sachant que 34 % des passifs bruts de ces régimes concernent des régimes situés en France et 60 % des régimes situés en Afrique du nord. Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Il y a 90 plans répartis sur 24 pays.
3. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.
4. Lors de l'application au 1^{er} janvier 2013 de la révision de la norme IAS19, l'impact sera de - 836 M EUR dans les capitaux propres du Groupe.

2.2. CHARGES ACTUARIELLES DES RÉGIMES

	2012				2011			
	Postérieurs à l'emploi				Postérieurs à l'emploi			
	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes
<i>(En M EUR)</i>								
Coût des services de l'année y compris charges sociales	86	2	194	282	85	3	195	283
Cotisations salariales	(7)	-	-	(7)	(7)	-	-	(7)
Coût financier	112	3	6	121	109	3	5	117
Rendement attendu des actifs des régimes	(97)	-	(3)	(100)	(97)	-	(3)	(100)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	(0)	-	-	-
Coût des services passés comptabilisés	15	-	-	15	7	-	2	9
Écarts actuariels	28	3	18	49	29	3	(3)	29
Effet des liquidations/réductions de services futurs ⁽¹⁾	-	(6)	-	(6)	1	(4)	(1)	(4)
Effet du changement du plafond d'actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert d'actifs non reconnus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges du régime	137	2	215	354	127	5	195	327

(1) Liquidation du régime santé de la SMC.

2.3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI COMPTABILISÉS AU BILAN

2.3.1. Variations de la valeur actuelle des obligations

	2012			2011		
	Postérieurs à l'emploi			Postérieurs à l'emploi		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes
<i>(En M EUR)</i>						
Valeur au 01.01	2614	62	2676	2574	62	2636
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	86	2	88	85	3	88
Coût financier	112	3	115	109	3	112
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels générés dans l'exercice	405	17	422	(44)	(1)	(45)
Conversion en devises	5	(3)	2	35	-	35
Prestations servies	(145)	(2)	(147)	(135)	(5)	(140)
Coût des services passés générés dans l'exercice	8	-	8	10	-	10
Modification du périmètre de consolidation ⁽²⁾	(19)	-	(19)	(9)	5	(4)
Transferts, réductions et autres	(2)	(22)	(24)	(11)	(5)	(16)
Valeur au 31.12	3064	57	3121	2614	62	2676

(2) Principalement la cession de Geniki avec 19 M EUR d'engagement.

2.3.2. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

(En M EUR)	2012			2011		
	Postérieurs à l'emploi			Postérieurs à l'emploi		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes
Valeur au 01.01	1 806	-	1 806	1 814	-	1 814
Rendement attendu des actifs de régime	97	-	97	97	-	97
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels générés dans l'exercice	74	-	74	(63)	-	(63)
Conversion en devises	9	-	9	29	-	29
Cotisations salariales	7	-	7	7	-	7
Cotisations patronales	92	-	92	44	-	44
Prestations servies	(113)	-	(113)	(95)	-	(95)
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	(14)	-	(14)
Transferts, liquidations et autres	(1)	-	(1)	(13)	-	(13)
Valeur au 31.12	1 971	-	1 971	1 806	-	1 806

2.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS DE FINANCEMENT DES RÉGIMES

2.4.1. Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 47 % d'obligations, 40 % d'actions, 2 % de monétaire et 11 % autres.

Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 143 M EUR.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2013 sont estimées à 28 M EUR au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

2.4.2. Rendements réels des actifs de régime

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

(En M EUR)	2012				2011			
	Postérieurs à l'emploi				Postérieurs à l'emploi			
	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes
Actifs des régimes	171	-	7	178	34	-	-	34

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites en 2.5.

2.5. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31.12.2012	31.12.2011
Taux d'escompte		
Europe	3,10 %	4,32 %
Amériques	4,00 %	4,92 %
Asie-Océanie-Afrique	3,11 %	3,98 %
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,12 %	2,18 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	1,83 %	1,79 %
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement ⁽³⁾		
Europe	3,29 %	5,26 %
Amériques	3,98 %	6,50 %
Asie-Océanie-Afrique	2,92 %	6,30 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	0,75 %	1,03 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	2,28 %	2,31 %
Taux de croissance des dépenses médicales		
Europe ⁽⁴⁾	2,24 %	3,40 %
Amériques	NA	NA
Asie-Océanie-Afrique	5,52 %	5,72 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	10,5	11,2
Amériques	9,0	9,0
Asie-Océanie-Afrique	12,9	11,3

(3) Conformément à la révision de la norme IAS19 qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2013, le rendement attendu est désormais égal au taux d'escompte de clôture.

(4) L'hypothèse de taux de croissance des dépenses médicales, au 31 décembre 2012, tient compte de la fermeture du régime frais de santé de la SMC.

Notes :

1. Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actuelle des obligations (DBO) à l'exception des rendements attendus des actifs qui sont des moyennes pondérées par la juste valeur des actifs.
2. Les courbes des taux d'actualisation utilisées sont les courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observées fin octobre pour les devises USD, GBP et EUR, corrigées fin décembre dans les cas où la baisse des taux avait un impact significatif.
Les taux d'inflation utilisés sont les objectifs long terme des banques centrales des zones monétaires ci-dessus.
3. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.

2.6. ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES ENGAGEMENTS AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	2012			2011		
	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
<i>(En pourcentage de l'élément mesuré)</i>						
Variation de + 1 % du taux d'escompte						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	- 13 %	-15 %	- 9 %	- 12 %	- 13 %	- 8 %
Variation de + 1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement						
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre N + 1	1 %	NA	1 %	1 %	NA	1 %
Variation de + 1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	5 %	NA	6 %	4 %	NA	5 %
Variation de + 1 % du taux de croissance des dépenses médicales						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	NA	17 %	NA	NA	18 %	NA

La sensibilité du coût des services rendus à une variation de + 1 % de l'inflation médicale est de 23 %.

Note:

1. Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements (impact sur la valeur actuelle des obligations), ou par la juste valeur des actifs.

2.7. AJUSTEMENTS LIÉS À L'EXPÉRIENCE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Valeur actuelle de l'obligation	3064	2614	2574	2304	2047
Juste valeur des actifs de régime	1971	1806	1814	1593	1541
Déficit / (négatif: excédent)	1093	808	760	711	506
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (négatif: gain)	6	17	(50)	55	17
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (négatif: gain), en % de l'obligation	0,2 %	0,7 %	- 1,9 %	2,4 %	0,8 %
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (négatif: gain)	(74)	63	(72)	(95)	532
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (négatif: gain), en % de l'actif	- 3,8 %	3,5 %	- 4,0 %	- 6,0 %	34,5 %

Note 27

DETTES SUBORDONNÉES

(En M EUR)

Devises d'émission	Dates d'échéance						Encours 31.12.2012	Encours 31.12.2011
	2013	2014	2015	2016	2017	Autres		
Titres subordonnés								
EUR	328	355	789	767	192	2 517	4 948	7 436
USD	-	-	57	393	-	-	450	831
GBP	-	-	-	-	-	339	339	718
Autres devises	-	9	-	-	-	-	9	9
Sous-total	328	364	846	1 160	192	2 856	5 746	8 994
Dettes subordonnées								
EUR	-	-	-	-	-	50	50	50
Autres devises	-	-	-	-	-	224	224	180
Sous-total	-	-	-	-	-	274	274	230
Dettes rattachées	166	-	-	-	-	-	166	248
Total hors réévaluation des éléments couverts	494	364	846	1 160	192	3 130	6 186	9 472
Réévaluation des éléments couverts							866	1 069
Total							7 052	10 541

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 7 615 M EUR au 31 décembre 2012 (9 829 M EUR au 31 décembre 2011).

Note 28

ACTIONS ORDINAIRES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE, ACTIONS DÉTENUES PAR LE PERSONNEL ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

1. ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S.A.

<i>(En nombre d'actions)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Actions ordinaires	780273227	776079991
Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾	26270956	29092954
Dont actions détenues par le personnel	59344358	58566866

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction.

Au 31 décembre 2012, le capital de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 975 341 534 EUR et se compose de 780 273 227 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Au cours du premier semestre 2012, dans le cadre du Plan mondial d'actionariat salarié, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital réservée au personnel pour un montant de 5 M EUR assortie d'une prime d'émission de 75 M EUR.

2. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

2.1. TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2012, le montant des titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe présentés parmi les capitaux propres au sein des autres instruments de capitaux propres est de 1 560 M EUR.

L'évolution de ce montant résulte d'une part d'une nouvelle émission subordonnée à durée indéterminée de 1 500 M USD en décembre 2012, et d'autre part de remboursements effectués en 2012.

Date d'émission	Montant en devises au 31.12.2011	Rachats partiels et remboursements en 2012	Montant en devises au 31.12.2012	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
1 ^{er} juillet 1985	70 M EUR	7 M EUR	63 M EUR	63	TMO - 0,25 % avec TMO = Moyenne Arithmétique des Taux Moyens Obligataires de la période du 01.06 au 31.05 précédant chaque échéance
24 novembre 1986	248 M USD		248 M USD	182	Moyenne des taux de dépôt Euro/Dollar 6 mois communiqués par les banques de référence + 0,075 %
30 juin 1994	15 000 M JPY		15 000 M JPY	107	5,385 % jusqu'en décembre 2014 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux <i>Mid Swap</i> JPY 5 ans + 1,25 % jusqu'en décembre 2019 puis taux <i>Mid Swap</i> JPY 5 ans + 2 % pour les échéances suivantes
30 décembre 1996	10 000 M JPY		10 000 M JPY	71	3,936 % jusqu'en septembre 2016 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux <i>Mid Swap</i> JPY 5 ans + 2,0 %
27 mars 2007	350 M GBP	350 M GBP	-	-	5,75 % jusqu'en mars 2012 puis pour les échéances suivantes Libor GBP 3 mois + 1,10 %
11 décembre 2012			1 500 M USD	1 137	6,625 % jusqu'en juin 2018, puis pour les échéances suivantes : <i>Mid Swap</i> USD 5 ans + 5,754 %

2.2. ACTIONS DE PRÉFÉRENCE ÉMISES PAR LES FILIALES

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par

les filiales sont qualifiées d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2012, le montant des actions de préférence émises par les filiales du Groupe et présentées parmi les participations ne donnant pas le contrôle est de 420 M EUR.

Date d'émission	Montant	Rémunération
4 ^e trimestre 2003 (clause de step up au bout de 10 ans)	420 M EUR	5,419 %, à partir de 2013 Euribor 3 mois + 1,95 %/an

2.3. TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

Au 31 décembre 2012, le montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe présentés parmi les capitaux propres au sein des autres instruments de capitaux propres est de 5 221 M EUR.

La diminution du montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe s'explique par des rachats partiels opérés sur le premier semestre 2012.

Date d'émission	Montant en devises au 31.12.2011	Rachats partiels en 2012	Montant en devises au 31.12.2012	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
26 janvier 2005	732 M EUR	4 M EUR	728 M EUR	728	4,196 %, à partir de 2015 Euribor 3 mois + 1,53 %/an
5 avril 2007	63 M USD		63 M USD	47	Libor USD 3 mois + 0,75 %/an, à partir de 2017 Libor USD 3 mois + 1,75 %/an
5 avril 2007	808 M USD		808 M USD	604	5,922 %, à partir de 2017 Libor USD 3 mois + 1,75 %/an
19 décembre 2007	464 M EUR	1 M EUR	463 M EUR	463	6,999 %, à partir de 2018 Euribor 3 mois + 3,35 %/an
22 mai 2008	797 M EUR	2 M EUR	795 M EUR	795	7,756 %, à partir de 2013 Euribor 3 mois + 3,35 %/an
16 juin 2008	506 M GBP		506 M GBP	642	8,875 %, à partir de 2018 Libor GBP 3 mois + 3,4 %/an
27 février 2009	450 M USD		450 M USD	356	9,5045 %, à partir de 2016 Libor USD 3 mois + 6,77 %/an
4 septembre 2009	905 M EUR		905 M EUR	905	9,375 %, à partir de 2019 Euribor 3 mois + 8,901 %/an
7 octobre 2009	1 000 M USD		1 000 M USD	681	8,75 %

Les mouvements relatifs aux TSDI et aux TSS enregistrés dans les *Réserves consolidées* sont détaillés ci-dessous :

(En M EUR)	TSS	TSDI	Total
Rémunération versée comptabilisée en dividendes (ligne Distribution 2012)	(402)	(39)	(441)
Évolution des nominaux en 2012	(7)	615	608
Économie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres, comptabilisée en réserves	139	9	148
Frais d'émissions nets d'impôt relatifs au TSDI émis en 2012	-	(10)	(10)
Autres	2	3	5

3. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le montant de dividendes distribués en 2012 par le Groupe s'élève à - 666 M EUR et se décompose de la manière suivante :

(En M EUR)	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Actions ordinaires	-	(202)	(202)
Dont payé en actions	-	-	-
Dont payé en numéraire	-	(202)	(202)
Autres instruments de capitaux propres	(441)	(23)	(464)
Total	(441)	(225)	(666)

Note 29

GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)

	31.12.2012	Période	31.12.2011
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Écarts de conversion⁽¹⁾	(279)	38	(317)
Écarts de réévaluation de la période		38	
Recyclage en résultat		-	
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	920	2 143	(1 223)
Écarts de réévaluation de la période		2 603	
Recyclage en résultat		(460)	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	46	(31)	77
Écarts de réévaluation de la période		(31)	
Recyclage en résultat		-	
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	11	2	9
Impôts	(131)	(611)	480
TOTAL	567	1 541	(974)

	31.12.2012			31.12.2011		
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt
(En M EUR)						
Écarts de conversion ⁽¹⁾	(279)		(279)	(317)		(317)
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	920	(111)	809	(1 223)	514	(709)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	46	(16)	30	77	(31)	46
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	11	(4)	7	9	(3)	6
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	698	(131)	567	(1 454)	480	(974)
Part du groupe			381			(1 015)
Participations ne donnant pas le contrôle			186			41

(1) La variation sur l'année 2012 de l'écart de conversion en part du Groupe s'élève à 28 M EUR.

Cette variation est principalement liée à l'appréciation par rapport à l'Euro de la Livre sterling pour 106 M EUR, du Rouble pour 49 M EUR et de la Couronne tchèque pour 41 M EUR en grande partie compensée par la dépréciation par rapport à l'Euro du Dollar pour - 65 M EUR, du Yen pour - 64 M EUR et de la Livre égyptienne pour - 43 M EUR.

La variation de l'écart de conversion dans les participations ne donnant pas le contrôle s'élève à 10 M EUR.

Elle s'explique essentiellement par l'appréciation par rapport à l'Euro de la Couronne tchèque pour 26 M EUR et du Rouble pour 21 M EUR en partie compensée par la dépréciation par rapport à l'Euro du Leu roumain pour - 16 M EUR et de la Livre égyptienne pour - 12 M EUR.

La décomposition des écarts de réévaluation des actifs disponibles à la vente se présente comme suit:

(En M EUR)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	708	(52)	656
Gains et pertes latents sur instruments de dette disponibles à la vente	1 276	(1 099)	177
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	181	(94)	87
dont sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	898	(105)	-
dont sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances	4 852	(1 151)	-
dont participation aux bénéfices différée	(5 569)	1 162	-
Total	2 165	(1 245)	920

Note 30

ENGAGEMENTS

1. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

ENGAGEMENTS DONNÉS

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	8 623	8 466
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾		
Facilités d'émission	-	-
Ouvertures de crédits confirmés	119 079	129 400
Autres	2 442	2 177
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	6 831	4 324
Donnés à la clientèle ⁽¹⁾⁽²⁾	53 181	56 917
Engagements sur titres		
Titres à livrer	21 382	27 555

ENGAGEMENTS REÇUS

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	42 697	44 609
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	63 776	66 366
Autres engagements reçus ^{(3)*}	73 440	86 158
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	21 135	28 892

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2011

(1) Au 31 décembre 2012, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation s'élèvent respectivement à 9 180 M EUR et 649 M EUR.

(2) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

(3) Dont garanties reçues d'État, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 33 204 M EUR au 31 décembre 2012 contre 37 602 M EUR au 31 décembre 2011. Le solde correspond notamment aux titres et valeurs reçus en garantie pour 1 343 M EUR au 31 décembre 2012 contre 1 468 M EUR au 31 décembre 2011.

2. ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (NOTIONNELS)

(En M EUR)	31.12.2012		31.12.2011	
	Opérations de transaction	Opérations de couverture	Opérations de transaction	Opérations de couverture
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	10014755	263815	9892512	271728
Contrats à terme de taux	2028168	1438	2489776	1892
<i>Instruments conditionnels</i>	2546427	5311	2840878	6358
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>	1996807	8904	1810373	8223
<i>Instruments conditionnels</i>	494730	-	579117	-
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments fermes</i>	59538	-	55247	-
<i>Instruments conditionnels</i>	543795	2	674991	5
Instruments sur matières premières				
<i>Instruments fermes</i>	126604	-	150185	-
<i>Instruments conditionnels</i>	60327	-	75845	-
Dérivés de crédit	1073793	-	1447794	-
Autres instruments financiers à terme	6108	393	3768	643

OPÉRATIONS DE TITRISATION POUR LE COMPTE DE TIERS

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs et octroie dans ce cadre des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation.

Au 31 décembre 2012, il existe 2 véhicules non consolidés (Barton et Antalis) structurés par le Groupe pour le compte de tiers. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 6938 M EUR (7318 M EUR au 31 décembre 2011).

L'absence de contrôle de ces véhicules par le Groupe est régulièrement testée au regard des critères d'appréciation applicables aux entités ad-hoc (Cf. Note 1).

Au 31 décembre 2012, aucun de ces véhicules n'est consolidé, le Groupe n'en ayant pas le contrôle et n'étant pas exposé à la majorité des risques et avantages qui leur sont liés.

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de rehaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 649 M EUR (1 012 M EUR au 31 décembre 2011). Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 9 180 M EUR à cette même date (10 338 M EUR au 31 décembre 2011).

Note 31

ACTIFS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

1. ACTIFS REMIS EN GARANTIE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011*
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs ⁽¹⁾	183 080	210 577
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers ⁽²⁾	32 291	34 418
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors-bilan	614	555
Total	215 985	245 550

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2011.

(1) Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement à des créances remises en garantie de passifs (notamment auprès des banques centrales).

(2) Les actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers correspondent principalement à des dépôts de garantie.

2. ACTIFS REÇUS EN GARANTIE ET DONT L'ENTITÉ PEUT DISPOSER

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011*
Juste valeur des titres reçus en pension livrée*	146 913	123 858

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2011.

Note 32

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS

1. ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS

Les actifs financiers transférés qui sont intégralement conservés au bilan regroupent les cessions temporaires de titres (prêts et pensions livrées) ainsi que certaines cessions de créances à des véhicules de titrisation consolidés.

Les opérations de cessions temporaires (prêts de titres et titres donnés en pension livrée) présentées dans les tableaux ci-dessous ne portent que sur des titres reconnus à l'actif du bilan dans les catégories mentionnées.

Le traitement comptable des cessions temporaires de titres est explicité dans la note 1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés.

Dans le cas des cessions temporaires de titres, le Groupe demeure exposé au risque de défaillance de l'émetteur du titre

(risque de crédit) ainsi qu'aux fluctuations à la hausse ou à la baisse de la valeur des titres (risque de marché). Les titres prêtés ou donnés en pension ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie dans le cadre d'une autre opération.

En 2012, le Groupe a réalisé deux opérations de titrisation de créances (prêts à la clientèle) ayant fait l'objet d'un refinancement partiel auprès d'investisseurs externes. Les véhicules portant les créances cédées sont consolidés par le Groupe.

Le Groupe reste exposé à la majorité des risques et avantages sur ces créances; par ailleurs, ces dernières ne peuvent faire parallèlement l'objet de mise en garantie ou de cession ferme dans le cadre d'une autre opération.

1.1. PENSIONS LIVRÉES

<i>(En M EUR)</i>	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
Titres disponibles à la vente	3 888	3 723
Titres à la juste valeur par résultat	44 487	41 646
Total	48 375	45 369

1.2. PRÊTS DE TITRES

<i>(En M EUR)</i>	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées
Titres à la juste valeur par résultat	9 195	266
Total	9 195	266

1.3. ACTIFS DE TITRISATION POUR LESQUELS LE RECOURS DES DÉTENTEURS DES DETTES ASSOCIÉES SE LIMITE AUX SEULS ACTIFS TRANSFÉRÉS

<i>(En M EUR)</i>	Valeur comptable des actifs	Valeur comptable des dettes associées	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des dettes associées	Position nette
Prêts à la clientèle	1 055	835	1 073	840	233
Total	1 055	835	1 073	840	233

2. ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS PARTIELLEMENT OU INTÉGRALEMENT DÉCOMPTABILISÉS

Le Groupe n'a pas d'actifs financiers transférés significatifs qui soient partiellement ou intégralement décomptabilisés.

Note 33

ÉCHÉANCES PAR DURÉE RESTANT À COURIR

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES PASSIFS FINANCIERS⁽¹⁾

(En M EUR au 31.12.2012)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Banques centrales	2 414	-	-	-	-	2 414
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	134 643	12 546	29 094	22 890	-	199 173
Dettes envers les établissements de crédit	77 474	7 356	33 834	3 009	-	121 673
Dettes envers la clientèle	290 345	15 859	26 205	5 309	-	337 718
Dettes représentées par un titre	56 794	27 086	30 704	19 575	-	134 159
Dettes subordonnées	155	307	2 227	3 644	3	6 336
Total Ressources	561 825	63 154	122 064	54 427	3	801 473
Engagements de financement donnés	45 504	35 060	42 406	7 164	-	130 134
Engagements de garanties donnés	19 256	18 061	12 418	11 573	-	61 308
Total des engagements donnés	64 760	53 121	54 824	18 737	-	191 442

(1) Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts prévisionnels et hors dérivés.

PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE⁽²⁾

(En M EUR au 31.12.2012)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Provisions techniques des entreprises d'assurance	8 059	6 567	23 217	52 988	-	90 831

(2) Échéancement des montants comptables.

ÉCHÉANCES NOTIONNELLES DES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS⁽³⁾

(En M EUR au 31.12.2012)	ACTIF				PASSIF			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Instruments de taux d'intérêt								
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps	2 675 561	3 989 452	3 613 557	10 278 570	-	-	-	-
Contrats à terme de taux	750 491	181 037	7	931 535	843 295	253 577	1 199	1 098 071
<i>Instruments conditionnels</i>	369 449	542 527	357 836	1 269 812	341 326	577 304	363 296	1 281 926
Instruments de change								
<i>Instruments fermes</i>	1 252 852	538 710	214 149	2 005 711	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	147 790	69 452	31 136	248 378	147 450	68 646	31 605	247 701
Instruments sur actions et indices								
<i>Instruments fermes</i>	15 097	2 794	1 087	18 978	33 029	4 936	2 595	40 560
<i>Instruments conditionnels</i>	109 650	133 977	19 918	263 545	109 805	152 731	17 716	280 252
Instruments sur matières premières								
<i>Instruments fermes</i>	56 752	8 754	137	65 643	52 060	8 734	167	60 961
<i>Instruments conditionnels</i>	16 020	13 160	30	29 210	16 926	14 041	150	31 117
Dérivés de crédit	115 945	383 352	39 392	538 689	109 306	386 927	38 871	535 104
Autres instruments financiers à terme	1 033	642	29	1 704	2 657	2 062	79	4 798

(3) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances contractuelles des instruments financiers.

Note 34

OPÉRATIONS EN DEVICES

(En M EUR)	31.12.2012				31.12.2011			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	775 715	812 578	20 499	14 189	725 336	763 220	8 735	14 807
USD	238 398	210 768	30 975	35 509	274 939	247 333	24 126	30 980
GBP	50 235	51 220	4 144	3 231	28 885	29 418	2 603	7 437
JPY	36 986	36 261	6 705	5 844	27 104	22 524	5 219	5 818
AUD	6 549	6 527	2 154	1 626	7 427	7 015	2 731	3 848
CZK	29 107	30 361	91	331	26 409	28 214	79	232
RUB	18 230	14 697	205	414	13 804	12 735	1	380
RON	5 587	6 278	124	96	5 684	6 271	86	168
Autres devises	89 889	82 006	15 812	9 085	71 784	64 642	8 295	10 240
Total	1 250 696	1 250 696	80 709	70 325	1 181 372	1 181 372	51 875	73 910

Note 35

ACTIVITÉS D'ASSURANCE

PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	16 521	15 124
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	70 043	67 155
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	854	719
Participation aux bénéfices différée passive	3 413	-
Total	90 831	82 998
Participation aux bénéfices différée active	-	(2 235)
Part des réassureurs	(440)	(395)
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	90 391	80 368

TABLEAU DE VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(En M EUR)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
Provisions d'ouverture 1^{er} janvier 2012 (hors participation aux bénéfices différée)	15 124	67 155	719
Charge des provisions d'assurance	6	565	92
Revalorisation des contrats en unités de compte	1 792	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	(98)	-	-
Transferts et arbitrages	(403)	402	-
Entrées de portefeuilles	-	89	-
Participation aux résultats	96	1 815	-
Autres	4	17	43
Provisions de clôture 31 décembre 2012 (hors participation aux bénéfices différée)	16 521	70 043	854

Conformément à la norme IFRS 4 et aux principes du Groupe, le *Liability Adequacy Test* (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2012. Ce test a pour objectif de vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants, en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs

générés par les contrats d'assurance. Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques similaires à ceux utilisés pour nos modèles de gestion actif-passif. Le résultat de ce test au 31 décembre 2012 est probant.

PLACEMENTS NETS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

<i>(En M EUR avant élimination des opérations intra-groupe)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	21 841	19 770
Instruments de dettes	9 233	7 162
Instruments de capitaux propres	12 608	12 608
Prêts et Créances sur établissements de crédits	9 888	12 067
Actifs financiers disponibles à la vente	70 484	58 778
Instruments de dettes	59 020	50 964
Instruments de capitaux propres	11 464	7 814
Placements immobiliers	331	256
Total⁽¹⁾	102 544	90 871

(1) Les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte sont maintenus au bilan consolidé du Groupe, traitement qui n'a pas d'incidence significative sur ce dernier.

RÉSULTAT TECHNIQUE DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Primes	10 183	9 948
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	(11 297)	(8 939)
Produits nets des placements	5 301	1 513
Autres produits (charges) nets techniques	(3 533)	(1 995)
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intra-groupe	654	527
Élimination des opérations intra-groupe ⁽²⁾	478	225
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-groupe	1 132	752

(2) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

<i>(En M EUR avant élimination des opérations intra-groupe)</i>	2012	2011
Commissions et honoraires reçus		
Chargements d'acquisition	413	340
Chargements de gestion	666	674
Autres	33	44
Commissions et honoraires payés		
Chargements d'acquisition	(420)	(364)
Chargements de gestion	(322)	(333)
Autres	(47)	(44)
Total des commissions et honoraires	323	317

GESTION DES RISQUES D'ASSURANCE

Il existe deux principales catégories de risques d'assurance :

- les risques techniques, notamment le risque de souscription lié aux risques de tarification et de dérive de la sinistralité : en assurance non-vie comme en prévoyance, les bénéficiaires sont exposés aux risques de dégradation de la sinistralité constatée par rapport à la sinistralité anticipée lors de l'élaboration des tarifs. Les dérives peuvent être liées à des facteurs multiples et complexes tels que les évolutions du comportement des populations assurées (rachats, transferts...), les modifications de l'environnement macro-économique, les pandémies, les catastrophes naturelles, la mortalité, la morbidité, la longévité... ;
- les risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif-passif : en assurance-vie, l'assureur est exposé aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est au cœur de l'activité de la ligne-métier assurances. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de *reportings* réguliers auprès des Directions générales des entités concernées et des Directions générales des lignes-métiers.

En matière de risques de tarification et de dérive de la sinistralité, quelques grands principes sont appliqués :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation *ab initio* de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré. La correcte application de ces procédures est vérifiée dans le cadre de missions d'Audit Qualité et d'Audit Interne pluriannuelles. Ces processus ont fait l'objet d'une certification ISO ;
- suivi des ratios sinistres/primes réalisé à fréquence régulière à partir de statistiques élaborées par exercice de survenance. Cette analyse (croissance du portefeuille, niveau de provisionnement des sinistres déclarés ou survenus mais non déclarés) permet, le cas échéant, des réajustements de tarifications sur les exercices suivants ;

- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger le Groupe des sinistres majeurs ou des sinistres sériels.

Concernant la maîtrise des risques liés aux marchés financiers, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance à long terme. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...) sont étudiés au sein de la Branche Finances et Risques de la ligne-métier assurances. La politique globale de gestion actif/passif est validée par la Direction générale du Groupe lors d'un comité ALM semestriel.

La maîtrise des risques et leur analyse sont organisées autour de quelques grands principes :

- Gestion des risques actif/passif :
 - surveillance des flux de trésorerie à long terme : l'adéquation de la durée du passif rapportée à la durée de l'actif au même titre que l'étude des pics de trésorerie sont étroitement contrôlées afin de maîtriser les risques de liquidité ;
 - surveillance particulière sur les flux de rachat et simulations de *scenarii* de stress ;
 - surveillance étroite des marchés action et simulations de *scenarii* de stress ;
 - couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) par des instruments financiers.
- Gestion des risques financiers, sous formes de limites :
 - limites de contreparties (ex. : limites suivant le pays d'appartenance de l'émetteur, distinction entre émetteurs souverains et privés) ;
 - limites de *rating* émetteurs ;
 - limites par types d'actifs (ex. : actions, *private equity*).

Toutes ces stratégies sont analysées en simulant divers *scenarii* de comportement des marchés financiers et de comportement des assurés dans le cadre de *stress tests* et de modélisations stochastiques.

Note 36

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(En M EUR)	2012	2011
Opérations avec les établissements de crédit	1 880	2 375
Comptes à vue et prêts interbancaires	1 172	1 642
Titres et valeurs reçus en pension	708	733
Opérations avec la clientèle	16 245	17 827
Créances commerciales	675	699
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	14 716	16 163
Comptes ordinaires débiteurs	715	771
Titres et valeurs reçus en pension	139	194
Opérations sur instruments financiers	10 233	10 639
Actifs financiers disponibles à la vente	3 521	3 803
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	52	72
Prêts de titres	11	20
Dérivés de couverture	6 649	6 744
Opérations de location financement	1 546	1 548
Location financement immobilier	278	287
Location financement mobilier	1 268	1 261
Total produits d'intérêts	29 904	32 389
Opérations avec les établissements de crédit	(1 550)	(1 728)
Emprunts interbancaires	(1 286)	(1 331)
Titres et valeurs donnés en pension	(264)	(397)
Opérations avec la clientèle	(7 271)	(7 718)
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 385)	(1 253)
Autres dettes envers la clientèle	(5 699)	(6 029)
Titres et valeurs donnés en pension	(187)	(436)
Opérations sur instruments financiers	(9 770)	(10 735)
Dettes représentées par des titres	(2 614)	(2 591)
Dettes subordonnées et convertibles	(375)	(492)
Emprunts de titres	(35)	(49)
Dérivés de couverture	(6 746)	(7 603)
Autres charges d'intérêts	(1)	(1)
Total charges d'intérêts⁽²⁾	(18 592)	(20 182)
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés</i>	<i>588</i>	<i>478</i>

(1) DÉTAIL DES AUTRES CONCOURS À LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	2012	2011
Crédits de trésorerie	5 659	6 058
Crédits à l'exportation	291	318
Crédits d'équipement	2 464	2 608
Crédits à l'habitat	4 614	4 532
Autres crédits à la clientèle	1 688	2 647
Total	14 716	16 163

(2) Ces charges intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (Cf. Note 38). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

Note 37

PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	211	162
Opérations avec la clientèle	2 739	2 885
Opérations sur titres	452	583
Opérations sur marchés primaires	208	175
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	844	864
Engagements de financement et de garantie	797	799
Prestations de services	3 961	4 106
Autres	303	324
Total des produits	9 515	9 898
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	(151)	(153)
Opérations sur titres	(495)	(637)
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(686)	(717)
Engagements de financement et de garantie	(143)	(154)
Autres	(1 063)	(1 058)
Total des charges	(2 538)	(2 719)

Ces produits et charges de commissions incluent :

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Les produits de commissions hors TIE (Taux d'intérêt effectif) liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	3 980	4 158
Les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	2 051	1 965
Les charges de commissions hors TIE liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	(144)	(153)
Les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	(880)	(963)

Note 38

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	7 025	(485)
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	(743)	(583)
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	(8 074)	(3 187)
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	3	(492)
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	2 713	8 310
Résultat net sur instruments de couverture en juste valeur	1 815	1 729
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	(1 202)	(2 010)
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	(4)	-
Résultat net des opérations de change	1 033	1 152
Total⁽¹⁾⁽²⁾	2 566	4 434

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts.

(2) Cf. Note 6 pour le montant relatif aux instruments dont la valorisation est de niveau 3.

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, se présente comme suit :

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Montant restant à comptabiliser en résultat au 1 ^{er} janvier	765	796
Montant généré par les nouvelles transactions de la période	372	348
Montant enregistré dans le compte de résultat durant la période	(303)	(379)
<i>Amortissement</i>	(169)	(188)
<i>Passage à des paramètres observables</i>	(19)	(93)
<i>Arrivée à échéance ou à terminaison</i>	(115)	(114)
<i>Différences de change</i>	-	16
Montant restant à comptabiliser en résultat au 31 décembre	834	765

Ce montant est enregistré en compte de résultat au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres deviennent observables.

Note 39

GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Activité courante		
Plus-value de cession ⁽¹⁾	1 403	1 036
Moins-value de cession ⁽²⁾	(359)	(846)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(54)	(208)
Participation aux bénéfices différée sur actifs financiers disponibles à la vente des filiales d'assurance	(312)	(32)
Sous-total	678	(50)
Titres à revenu variable détenus à long terme		
Plus-value de cession	116	158
Moins-value de cession	(14)	(10)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(145)	(100)
Sous-total	(43)	48
Total	635	(2)

(1) Dont 576 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2012.

(2) Dont - 145 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2012.

Note 40

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Produits des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	70	77
Activités de location immobilière	69	159
Activités de location mobilière	6 547	6 187
Autres activités ⁽¹⁾⁽³⁾	32 134	17 252
Sous-total	38 820	23 675
Charges des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	-	(10)
Activités de location immobilière	(36)	(46)
Activités de location mobilière	(4 566)	(4 336)
Autres activités ⁽²⁾⁽³⁾	(32 912)	(17 885)
Sous-total	(37 514)	(22 277)
Total net	1 306	1 398

(1) Dont 11 591 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2012.

(2) Dont - 11 425 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2012.

(3) L'évolution des produits et charges des autres activités est essentiellement liée au développement, en 2012, des nouvelles activités sur métaux non ferreux sur le London Metal Exchange.

Note 41

FRAIS DE PERSONNEL

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Rémunérations du personnel	(6 858)	(7 118)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(1 667)	(1 516)
Charges de retraite nettes – régimes à cotisations définies	(626)	(615)
Charges de retraite nettes – régimes à prestations définies	(135)	(120)
Participation, intéressement, abondement et décote	(227)	(297)
Total	(9 513)	(9 666)

Note 42

PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

1. MONTANT DE LA CHARGE ENREGISTRÉE EN RÉSULTAT

<i>(En M EUR)</i>	2012			2011		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions*	-	-	-	-	-	-
Charges nettes provenant des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions	160,5	133,0	293,5	278,2	171,8	450,0

* Cf. paragraphe 4. Attribution d'actions SG avec décote.

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans réglés en titres et sur ceux réglés en espèces.

2. DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS – SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

2.1. LES RÉGIMES SUR CAPITAUX PROPRES OFFERTS AUX SALARIÉS DU GROUPE AU COURS DE LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2012 SONT BRIÈVEMENT DÉCRITS CI-DESSOUS

2.1.1. Options d'achat et de souscription

Pour les plans 2005 à 2007 l'information est réduite en raison de la situation des plans.

Émetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Type de plan				options de souscription	options de souscription	options de souscription
Autorisation des actionnaires				30.05.2006	27.05.2008	27.05.2008
Décision du Conseil d'administration	13.01.2005	18.01.2006	19.01.2007	21.03.2008	09.03.2009	09.03.2010
Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾				2 328 128	1 344 552 ⁽³⁾	1 000 000
Dont nombre d'options attribuées à des membres du comité exécutif				293 230	155 289	415 596
Nombre de bénéficiaires du comité exécutif				10	7	10
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement				titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits				21.03.2008 - 31.03.2011	09.03.2009 - 31.03.2012	09.03.2010 - 31.03.2014
Conditions de performance				oui ⁽²⁾	oui ⁽²⁾	oui ⁽²⁾
Conditions en cas de départ du Groupe				perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement				perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite				maintien	maintien	maintien
Conditions en cas de décès				maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR) ⁽¹⁾⁽⁴⁾				63,6	23,18	43,64
Décote				0 %	0 %	sans objet
Prix d'attribution (En EUR) ⁽¹⁾	64,63	93,03	115,6	63,6	23,18	41,2
Options non attribuées				-	-	-
Options exercées au 31.12.2012				-	2 290	-
Options perdues au 31.12.2012				1 295 940	906 705	23 646
Options restantes au 31.12.2012	0	1 554 561	1 100 692	1 032 188	435 557	976 354
Nombre d'actions réservées au 31.12.2012				-	-	-
Cours des actions réservées (En EUR)				-	-	-
Valeur des actions réservées (En M EUR)				-	-	-
1 ^{re} date de cession				21.03.2012	31.03.2013	31.03.2014
Période d'interdiction de cession				1 an	1 an	-
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)				24 %	27 %	26 % ⁽⁵⁾
Méthode de valorisation utilisée				Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au 4^e trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Les conditions de performance sur BNPA 2010 des options 2008 n'ont pas été atteintes.

(3) Dont 320 000 options attribuées initialement aux mandataires sociaux qui y ont renoncé; les options sont désormais perdues.

(4) Moyenne des 20 dernières cotations pour les plans 2008 et 2009 et cours de clôture du titre à l'attribution pour le plan 2010.

(5) Si la condition sur le ROE est non remplie, la juste valeur prenant en compte la condition sur le TSR est égale à 7 %.

2.1.2. Attribution gratuite d'actions

Émetteur	Société Générale		Société Générale	Société Générale	Société Générale
Année	2009		2010	2011	2012
Autorisation des actionnaires	27.05.2008		27.05.2008	25.05.2010	25.05.2010
Décision du Conseil d'administration	20.01.2009		09.03.2010	07.03.2011	02.03.2012
Nombre d'actions attribuées ⁽⁶⁾	3 155 781		4 200 000	2 351 605	2 975 763
Nombre de bénéficiaires	4 760		5 617	5 969	6 363
Dont nombre d'actions gratuites attribuées à des membres du comité exécutif	16 140		20 873	190 009	-
Nombre de bénéficiaires du comité exécutif	7		10	14	-
Modalités de règlement	titres SG		titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	20.01.2009 - 31.03.2012 ⁽⁶⁾	Sous-plan n° 1 : 09.03.2010 - 31.03.2013 ⁽⁶⁾	Sous-plan n° 2 : 09.03.2010 - 31.03.2012 09.03.2010 - 31.03.2013 ⁽¹⁰⁾	07.03.2011 - 31.03.2013 ⁽¹⁰⁾⁽¹¹⁾	02.03.2012 - 31.03.2014 ⁽¹⁰⁾⁽¹¹⁾
Conditions de performance	oui ⁽⁷⁾	condition de performance pour une liste d'attributaires ⁽⁷⁾	condition de performance pour une liste d'attributaires ⁽⁷⁾	oui ⁽⁷⁾	oui ⁽⁷⁾
Conditions en cas de départ du Groupe	perte		perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte		perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien		maintien	maintien	maintien
Conditions en cas de décès	maintien 6 mois		maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR) ⁽⁶⁾	23,36		43,64	46,55	25,39
Actions livrées au 31.12.2012	1 986 934		834 358	874	1 033
Actions perdues au 31.12.2012	894 787		581 579	72 110	12 566
Actions restantes au 31.12.2012	274 060		2 784 063	2 278 621	2 962 164
Nombre d'actions réservées au 31.12.2012	274 060		2 784 063	2 278 621	2 962 164
Cours des actions réservées (En EUR)	59,70		47,71	45,67	29,75
Valeur des actions réservées (En M EUR)	16		133	104	88
1 ^{re} date de cession	31.03.2014	31.03.2015	31.03.2014 31.03.2015	31.03.2015	01.04.2016
Période d'interdiction de cession	2 ans		2 ans	2 ans ⁽¹¹⁾	2 ans ⁽¹¹⁾
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	78 %		durée d'acquisition 2 ans : 86 % durée d'acquisition 3 ans : 82 % ⁽⁹⁾	86 % ⁽¹²⁾	86 %
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage		Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage

(6) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue au quatrième trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(7) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ».

(8) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée d'un an et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des actions.

(9) Si la condition sur le ROE est non remplie, la juste valeur prenant en compte la condition sur le TSR est égale à 16 %.

(10) Conformément à l'arrêté publié en France le 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement, la charge relative aux instruments de capitaux propres attribués aux salariés professionnels des marchés financiers est enregistrée en résultat sur la période d'acquisition des droits à compter du 1^{er} janvier de l'année précédant l'attribution du plan.

(11) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée de deux ans et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des titres.

(12) Si la condition sur le ROE ou le BNPA est non remplie, les justes valeurs prenant en compte la condition sur le TSR sont respectivement égales à 31 % et 68 %.

2.2. STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2012 ont les caractéristiques suivantes :

	Options existantes au 01.01.2012	Options attribuées durant la période	Options perdues durant la période	Options exercées durant la période	Options échues durant la période	Options existantes au 31.12.2012	Options exerçables au 31.12.2012	
Nombre d'options plan 2008	1 067 862	-	35 674	-	-	1 032 188	1 032 188	
Nombre d'options plan 2009	908 955	-	471 519	1 879	-	435 557	435 557	
Nombre d'options plan 2010	991 216	-	14 862	-	-	976 354	-	
Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée							20 mois	
Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (En EUR)							15,41	
Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (En EUR)								26
Fourchette des prix d'exercice (En EUR)								23-30

Notes

- Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options SG sont les suivantes :

	2008	2009	2010
Taux d'intérêt sans risque	4,2 %	3,0 %	2,9 %
Volatilité future de l'action	38 %	55 %	29 %
Taux de perte de droits	0 %	0 %	0 %
Taux de distribution des dividendes (% du prix d'exercice)	5,0 %	3,5 %	1,3 %
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), est de l'ordre de 29 % en 2010. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

3. DESCRIPTION DU PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS BÉNÉFICIAIRE À L'ENSEMBLE DES COLLABORATEURS DU GROUPE

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe à la réussite du programme Ambition SG 2015, le Conseil d'administration du 2 novembre 2010 a décidé d'attribuer 40 actions gratuites à chaque collaborateur du Groupe (près de 159 000 personnes concernées dans 79 pays). Cette attribution est soumise à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition des actions et d'interdiction de cession est fonction de la localisation de l'entité dans laquelle travaille le collaborateur :

- en France : la période d'acquisition s'étend du 2 novembre 2010 au 29 mars 2013 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2014 pour la deuxième tranche soit 24 actions. De plus, ces actions sont soumises à une période d'interdiction de cession de 2 ans ;

- à l'international : du 2 novembre 2010 au 31 mars 2015 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2016 pour la deuxième tranche soit 24 actions. Il n'y a pas de période d'interdiction de cession.

Les conditions de performance sont décrites dans le chapitre 6 « Ressources Humaines ».

S'agissant d'un plan par émission d'actions, il n'y a pas d'actions réservées au 31 décembre 2012.

Le cours du titre à l'attribution (en euros) s'élève à 42,1 EUR. La méthode utilisée pour déterminer les justes valeurs repose sur un modèle d'arbitrage. Les justes valeurs (en % du titre à l'attribution) s'établissent à :

- en France : 85 % pour la première tranche et 82 % pour la deuxième tranche ;
- à l'international : 82 % pour la première tranche et 79 % pour la deuxième tranche.

Dans les pays où l'attribution d'actions est impossible ou trop complexe, les collaborateurs bénéficieront d'un équivalent actions en cash indexé sous les mêmes conditions de présence et de performance que pour l'attribution en titres.

Une hypothèse de turn-over annuel a été prise en compte pour la détermination de la charge du plan ; elle s'établit en moyenne à 3,5 % par an sur la population éligible au plan en France et à 11 % sur la population éligible au plan à l'international.

4. INFORMATIONS SUR LES AUTRES PLANS SUR CAPITAUX PROPRES

ATTRIBUTION D' ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AVEC DÉCOTE - PLAN MONDIAL D' ACTIONNARIAT SALARIÉ

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Société Générale a proposé le 2 avril 2012 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 19,19 EUR avec une décote de 20 % par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date.

4 191 357 actions ont été souscrites. La charge de ce plan pour le Groupe est nulle. En effet, le modèle de valorisation utilisé qui est conforme aux préconisations du Conseil National de la Comptabilité sur les plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié à la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui le blocage sur 5 ans. Or, ce modèle de valorisation conduit à une valeur unitaire nulle de l'avantage : la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale observés pendant la période de souscription (du 23 avril au 7 mai) réduite du coût que représente le blocage sur 5 ans est inférieure au prix de souscription.

PLANS D' OPTIONS ET D' ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS TCW

En application d'IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs de TCW Group Inc sont classés dans les rubriques Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées (Cf. Note 16).

Note 43

COÛT DU RISQUE

(En M EUR)

	2012	2011
Risque de contrepartie		
Dotations nettes pour dépréciation	(3 228)	(4 012)
Pertes non couvertes	(466)	(430)
<i>sur créances irrécouvrables</i>	(423)	(379)
<i>sur autres risques</i>	(43)	(51)
Récupérations	151	184
<i>sur créances irrécouvrables</i>	132	167
<i>sur autres risques</i>	19	17
Autres risques		
Dotations nettes aux autres provisions ⁽¹⁾	(392)	(72)
Total⁽²⁾	(3 935)	(4 330)

(1) Pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision récente du Conseil d'État relative au précompte (au titre duquel l'exposition du Groupe s'élève à 1,5 Md EUR avant tout exercice des éventuelles voies de recours), le Groupe a enregistré au 31 décembre 2012 une dotation complémentaire aux provisions de 300 M EUR.

(2) Les dotations aux provisions relatives aux actifs gérés en extinction représentent - 262 M EUR au 31 décembre 2012 contre - 425 M EUR au 31 décembre 2011.

Note 44

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(En M EUR)	2012	2011
Charge fiscale courante	(1 128)	(970)
Charge fiscale différée	794	(353)
Total de la charge d'impôt⁽¹⁾	(334)	(1 323)

(1) LA RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPÔT NORMATIF DU GROUPE ET LE TAUX D'IMPÔT EFFECTIF S'ANALYSE COMME SUIT :

	2012	2011
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition (en M EUR)	2 230	4 282
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3 %)	34,43 %	34,43 %
Différences permanentes	- 2,69 %	0,11 %
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	- 0,45 %	- 0,27 %
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	- 13,73 %	- 4,93 %
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	- 2,58 %	1,56 %
Taux effectif Groupe⁽²⁾	14,98 %	30,90 %

(2) L'évolution du taux effectif Groupe par rapport au 31 décembre 2011 est principalement liée à l'effet fiscal des cessions de filiales intervenues en 2012.

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000 ainsi qu'une Contribution Exceptionnelle de 5 % instaurée pour les exercices 2011 et 2012, et reconduite pour les exercices 2013 et 2014, pour les sociétés bénéficiaires réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M EUR.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges. À compter du 31 décembre 2012, en application de la Loi de Finances 2013, cette quote-part de frais et charges s'élève à 12 % du montant de la plus-value brute en cas de réalisation d'une plus-value nette globale, contre 10 % de la plus-value nette antérieurement.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 5 %.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43 % pour les résultats imposés au taux de droit commun. Pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

Note 45

RÉSULTAT PAR ACTION

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat net part du Groupe	774	2 385
Résultat net attribuable aux Titres super subordonnés	(266)	(273)
Résultat net attribuable aux Titres subordonnés à durée indéterminée	(16)	(25)
Frais d'émissions relatifs aux Titres subordonnés à durée indéterminée	(11)	-
Produit net relatif au rachat en dessous du prix d'émission des Titres super subordonnés	2	276
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	483	2 363
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	751 736 154	739 383 366
Résultat par action ordinaire (en EUR)	0,64	3,20

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Résultat net part du Groupe	774	2 385
Résultat net attribuable aux Titres super subordonnés	(266)	(273)
Résultat net attribuable aux Titres subordonnés à durée indéterminée	(16)	(25)
Frais d'émissions relatifs aux Titres subordonnés à durée indéterminée	(11)	-
Produit net relatif au rachat en dessous du prix d'émission des Titres super subordonnés	2	276
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	483	2 363
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	751 736 154	739 383 366
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs ⁽²⁾	1 023 545	2 723 995
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	752 759 699	742 107 361
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	0,64	3,18

(1) Hors actions d'autocontrôle.

(2) Le nombre d'actions retenu dans les éléments dilutifs est calculé selon la méthode du « rachat d'actions » et prend en compte les attributions d'actions gratuites et les plans d'options de souscription d'actions.

Les plans d'options de souscription d'actions ont un effet dilutif dépendant du cours moyen de l'action Société Générale qui s'élève en 2012 à 21,51 EUR. Dans ce contexte, au 31 décembre 2012, seules les actions gratuites attribuées sans condition de performance des plans 2009 et 2010 sont dilutives. Les caractéristiques de l'ensemble des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites sont indiquées dans la Note 42 Plans d'avantages en actions.

Note 46

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. DÉFINITION

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président-Directeur général et les 3 Directeurs généraux délégués) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les filiales suivantes: filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles Société Générale exerce une influence notable.

1.1. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Avantages à court terme	8,0	8,2
Avantages postérieurs à l'emploi	0,4	0,3
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paiements en actions	0,4	0,5
Total	8,8	9,0

Le Document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des Dirigeants du Groupe.

1.2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES PERSONNES PHYSIQUES

Les seules transactions avec les administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2012, qui s'élèvent au total à 7,2 M EUR. Les autres transactions avec ces personnes n'ont pas de caractère significatif.

1.3. MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR AILLEURS PAR LE GROUPE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par le groupe Société Générale au 31 décembre 2012 en application de la norme IAS 19 aux fins de versement de pensions, retraites ou

autres avantages à des mandataires sociaux de Société Générale (MM. Cabannes, Sammarcelli, Sanchez Incera et les deux administrateurs élus par les salariés) s'élève à 8,4 M EUR.

2. ENTITÉS ASSOCIÉES⁽¹⁾

ACTIFS AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	61	59
Autres actifs	1 490	1 263
Total encours actifs	1 551	1 322

PASSIFS AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Passifs à la juste valeur par résultat	117	90
Dettes envers la clientèle	487	1 302
Autres passifs	1 237	1 165
Total encours passifs	1 841	2 557

PRODUIT NET BANCAIRE AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	2012	2011
Intérêts et assimilés	(6)	(3)
Commissions	131	182
Résultat net sur opérations financières	27	29
Produit net des autres activités	(11)	(1)
Produit net bancaire	141	207

ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIÉES

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie donnés	902	7
Engagements sur instruments financiers à terme	8 005	7 032

(1) Entités consolidées en intégration proportionnelle et en mise en équivalence.

Note 47

SOCIÉTÉS RETENUES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe		
			au 31.12.2012	au 31.12.2011	au 31.12.2012	au 31.12.2011	
FRANCE							
BANQUES							
. BANQUE FRANÇAISE COMMERCIALE OCÉAN INDIEN	France	IG	49,99	50,00	49,99	50,00	
. CRÉDIT À L'INDUSTRIE FRANÇAISE (CALIF) ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. CRÉDIT DU NORD ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. GÉNÉBANQUE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG DE BANQUE AUX ANTILLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES							
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. INTER EUROPE CONSEIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. INTERGA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. LYXOR ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HOLDING DE PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE RETIREMENT SERVICES (SGRS) FRANCE ⁽⁵⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00	
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SCF	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. AMUNDI GROUP ⁽¹⁾	France	ME	24,97	24,93	25,00	25,00	
. FCT CODA ^{(2) (10)}	France	IG	-	-	-	-	
. FCT BLANCO ^{(2) (10)}	France	IG	-	-	-	-	
. FCT RED & BLACK CONSUMER 2008-1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS							
. AIR BAIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. TEMSYS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. ALD INTERNATIONAL S.A. ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. BULL FINANCE ⁽⁶⁾	France	IG	-	51,35	-	51,35	
. COMPAGNIE FINANCIÈRE DE BOURBON	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00	
. COMPAGNIE GÉNÉRALE DE LOCATION D'ÉQUIPEMENTS ⁽¹⁾	France	IG	99,88	99,88	99,88	99,88	
. DISPONIS	France	IG	99,94	99,94	100,00	100,00	
. EVALPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. FENWICK LEASE	France	IG	99,99	100,00	100,00	100,00	
. FRANFINANCE	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99	
. FRANFINANCE LOCATION	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00	
. GÉNÉCAL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. GÉNÉCOMI	France	IG	99,70	99,94	99,70	99,94	
. ORPAVIMOB	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. RUSFINANCE SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SAGEMCOM LEASE	France	IG	99,99	100,00	100,00	100,00	
. SG EQUIPMENT FINANCE S.A.	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG SERVICES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SOGÉFIMUR ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SOGÉFINANCEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SG POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ÉCONOMISANT L'ÉNERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	
. SOGELEASE FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00	

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2012	au 31.12.2011	au 31.12.2012	au 31.12.2011
. SOLOCVI	France	IG	99,99	100,00	100,00	100,00
. FCT RED AND BLACK - GUARANTEED HOME LOANS ⁽⁶⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
. FCT RED & BLACK FRENCH SMALL BUSINESS 2010-1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT	France	ME	35,00	35,00	35,00	35,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SFH	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PHILIPS MÉDICAL CAPITAL FRANCE	France	IG	59,99	60,00	60,00	60,00
SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE						
. FCT R&B BDDF PPI ⁽¹⁰⁾	France	IG	-	-	-	-
. FCC ALBATROS	France	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
. FINAREG	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÉNÉ ACT 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÉNÉFINANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÉNÉVAL ⁽¹¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GÉNINFO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LIBÉCAP	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ ALSACIENNE ET LORRAINE DE VALEURS, D'ENTREPRISES ET DE PARTICIPATIONS ⁽⁷⁾	France	IG	-	51,42	-	51,42
. LA FONCIÈRE DE LA DÉFENSE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SG CAPITAL DÉVELOPPEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG CONSUMER FINANCE ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES HOLDING ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFIM HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGENAL PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGÉPARTICIPATIONS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGÉPLUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CAPITAL PARTENAIRES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ DE LA RUE EDOUARD VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
. VOURIC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
. BOURSORAMA S.A. ⁽¹⁾	France	IG	57,31	57,39	57,31	57,39
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ÉNERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EURO CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG OPTION EUROPE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG SECURITIES (PARIS) SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. NEWEDGE GROUP ⁽¹⁾	France	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SOCIÉTÉS FONCIÈRES ET DE FINANCEMENT IMMOBILIER						
. GALYBET	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEFIM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEFIMMO ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGÉPROM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOPHIA-BAIL	France	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
SOCIÉTÉS DE SERVICE						
. COMPAGNIE GÉNÉRALE D'AFFACTURAGE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PARIS RÈGLEMENT LIVRAISON	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ DE CONTRÔLE ET DE GESTION FINANCIÈRE- SOCOGEFI ⁽⁹⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES NET ASSET VALUE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2012	au 31.12.2011	au 31.12.2012	au 31.12.2011
IMMOBILIER D'EXPLOITATION						
. COMPAGNIE FONCIÈRE DE LA MÉDITERRANÉE (CFM) ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ELEAPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEGIS I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEGIS II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEVALMY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEMARCHE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAMPUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SC ALICANTE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SC CHASSAGNE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. OPÉRA 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SI DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PÉRIVAL I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PÉRIVAL II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PÉRIVAL III	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PÉRIVAL IV	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFONTENAY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGINFO - SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ DES TERRAINS ET IMMEUBLES PARISIENS (STIP)	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. VALMINVEST	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCE						
. SG DE COURTAGE ET DE RÉASSURANCE (GENECAR)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ORADÉA VIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAP ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGESSUR	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAP RISQUES DIVERS ⁽²⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
EUROPE						
BANQUES						
. OHRIDSKA BANKA	Macédoine	IG	70,02	70,02	72,76	70,02
. DELTACREDIT ⁽¹⁾	Russie	IG	82,40	82,40	100,00	100,00
. BRD - GROUPE SOCIETE GENERALE ⁽¹⁾	Roumanie	IG	60,17	60,17	60,17	60,17
. BANKA SOCIETE GENERALE ALBANIA SH.A. ⁽¹⁾	Albanie	IG	88,64	87,47	88,64	87,47
. BANK REPUBLIC ⁽¹⁾	Géorgie	IG	93,64	84,04	93,64	84,04
. GENIKI ⁽⁷⁾	Grèce	IG	-	99,05	-	99,05
. KOMERCNI BANKA A.S ⁽¹⁾	République tchèque	IG	60,73	60,73	60,73	60,73
. SOCIETE GENERALE BANK NEDERLAND N.V.	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EXPRESS BANK ⁽¹⁾	Bulgarie	IG	99,74	99,72	99,74	99,72
. SG HAMBROS LIMITED (HOLDING) ⁽¹⁾	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG PRIVATE BANKING SUISSE S.A. ⁽¹⁾	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA	Serbie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST LUXEMBOURG ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG PRIVATE BANKING MONACO	Monaco	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SKB BANKA ⁽¹⁾	Slovénie	IG	99,72	99,72	99,72	99,72
. SG PRIVATE BANKING BELGIQUE	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SPLITSKA BANKA	Croatie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGSS SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ROSBANK ⁽¹⁾	Russie	IG	82,40	82,40	82,40	82,40
. MOBIASBANCA GROUPE SOCIETE GENERALE	Moldavie	IG	79,93	79,93	87,90	87,90
. SOCIETE GENERALE BANKA MONTENEGRO A.D.	Monténégro	IG	90,56	90,56	90,56	90,56
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
. EURO VL IRLANDE	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOLENTIS INVESTMENT SOLUTIONS PCC	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE HEDGING LIMITED ⁽¹⁰⁾	Irlande	IG	-	-	-	-

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2012	au 31.12.2011	au 31.12.2012	au 31.12.2011
. SG LETTRES DE GAGE	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BRD FINANCE IFN S.A.	Roumanie	IG	80,48	80,48	100,00	100,00
. BRIGANTIA INVESTMENTS B.V.	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	80,00
. CLARIS 4 ⁽¹⁰⁾	Jersey	IG	-	-	-	-
. SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES LUXEMBOURG	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. HALYSA S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. IRIS II SPV LIMITED ⁽¹⁰⁾	Irlande	IG	-	-	-	-
. IVEFI S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LIGHTNING ASSET FINANCE LIMITED ⁽⁶⁾	Irlande	IG	-	100,00	-	100,00
. LYXOR MASTER FUND	Jersey	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR ASSET MANAGEMENT (IRELAND) LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG ISSUER	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGBF S.A.	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE CONSUMER FINANCE HOLDING HELLAS S.A. ⁽¹⁾	Grèce	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EFFEKTEN	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE IMMOBEL ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED ⁽¹⁾	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. VERI SG FONDS ⁽⁶⁾	Allemagne	IG	-	100,00	-	100,00
. CODEIS SECURITIES S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LLC PROSTOFINANCE ⁽⁷⁾	Ukraine	IG	-	100,00	-	100,00
. THE TURQUOISE FUND	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. THE TURQUOISE II FUND	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PILLAR CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. EUROPEAN FUND SERVICES S.A. ⁽²⁾	Luxembourg	IG	100,00	-	100,00	-
. CONDORCET OPPORTUNITY LIMITED ^{(2) (10)}	Irlande	IG	-	-	-	-
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
. ALD AUTOMOTIVE SRL	Roumanie	IG	92,03	92,03	100,00	100,00
. SG EQUIPEMENT FINANCE IBERIA S.A.	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LIMITED LIABILITY COMPANY RUSFINANCE ⁽¹⁾	Russie	IG	82,40	82,40	100,00	100,00
. LIMITED LIABILITY COMPANY RUSFINANCE BANK	Russie	IG	82,40	82,40	100,00	100,00
. SG EQUIPEMENT FINANCE ITALY SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS SA/NV	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE A/S ⁽¹⁾	Danemark	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS FINLAND OY ⁽¹⁾	Finlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS ITALIANA SRL	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS NEDERLAND BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE AS ⁽¹⁾	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE AB ⁽¹⁾	Suède	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOLEASING D GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE GROUP PLC ⁽¹⁾	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE SRO	République tchèque	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD INTERNATIONAL SAS & CO. KG ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD LEASE FINANZ GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG ALD AUTOMOTIVE PORTUGAL SOCIEDADE GERAL DE COMERCIO E ALUGUER DE BENZ S.A.	Portugal	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE S.A.	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS LUXEMBOURG S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. DC MORTGAGE FINANCE NETHERLAND BV ⁽⁵⁾	Pays-Bas	IG	-	100,00	-	100,00
. EIFFEL LIMITED PARTNERSHIP	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ESSOX SRO	République tchèque	IG	80,00	80,00	100,00	100,00
. EURO BANK SPOLKA AKCYJNA	Pologne	IG	99,52	99,52	99,52	99,52

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2012	au 31.12.2011	au 31.12.2012	au 31.12.2011
. FIDITALIA SPA ⁽¹⁾	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FRAER LEASING SPA	Italie	IG	73,85	73,85	73,85	73,85
. SG EQUIPMENT FINANCE CZECH REPUBLIC S.R.O.	République tchèque	IG	80,33	80,33	100,00	100,00
. SG LEASING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT LEASING POLSKA SP Z.O.O.	Pologne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GEFA GESELLSCHAFT FÜR ABSATZFINANZIERUNG MBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GEFA LEASING GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. HANSEATIC BANK GMBH & CO KG ⁽¹⁾	Allemagne	IG	75,00	75,00	75,00	75,00
. MONTALIS INVESTMENT BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGBT FINANCE IRELAND LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE INTERNATIONAL GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE SCHWEIZ AG	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE SA & CO KG ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FACTORING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FINANS AS ⁽¹⁾	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG HOLDING DE VALORES Y PARTICIPACIONES S.L.	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG LEASING XII ⁽¹⁾	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE ITALIA HOLDING S.P.A.	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGELEASE B.V. ⁽¹⁾	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PEMA GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. MILFORD	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. NEW HOLDING LIMITED ⁽⁵⁾	Royaume-Uni	IG	-	99,78	-	99,78
. SGSS DEUTSCHLAND KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT MBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE LIMITED ⁽¹⁾	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
. SG ENERGIE UK LIMITED	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES UK LTD	Royaume-Uni	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCGEN INVERSIONES FINANCIERAS S.A. ⁽³⁾	Espagne	IG	100,00	-	100,00	-
ASSURANCES						
. GENERAS	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. INORA LIFE LTD	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. KOMERCNI POJISTOVNA A.S	République tchèque	IG	80,76	80,76	100,00	100,00
. SOGELIFE	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIE ZHIZNI LLC	Russie	IG	96,66	96,66	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE RE S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIE CJSC ⁽²⁾	Russie	IG	96,66	-	100,00	-
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT						
BANQUES						
. SOCIETE GENERALE TCHAD	Tchad	IG	55,19	55,19	66,16	66,16
. BANKY FAMPANDROSOANA VAROTRA SG	Madagascar	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
. SG DE BANQUES AU BURKINA	Burkina Faso	IG	51,27	51,27	52,61	52,61
. SG DE BANQUE EN GUINÉE EQUATORIALE	Guinée Equatoriale	IG	52,44	52,44	57,24	57,24
. NATIONAL SOCIETE GENERALE BANK ⁽¹⁾	Egypte	IG	77,17	77,17	77,17	77,17
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIE	Algérie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUE AU CAMEROUN	Cameroun	IG	58,08	58,08	58,08	58,08
. SG DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE ⁽¹⁾	Côte d'Ivoire	IG	73,25	73,25	73,25	73,25
. SG DE BANQUES EN GUINÉE	Guinée	IG	57,94	57,94	57,94	57,94
. SG DE BANQUE AU LIBAN ⁽¹⁾	Liban	ME	19,00	19,00	19,00	19,00
. SG DE BANQUES AU SÉNÉGAL	Sénégal	IG	64,45	64,45	64,87	64,87
. SG MAROCAINE DE BANQUES ⁽¹⁾	Maroc	IG	56,91	56,91	56,91	56,91
. SG-SSB LIMITED	Ghana	IG	52,24	52,24	52,24	52,24
. UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Tunisie	IG	57,20	57,20	52,34	52,34

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2012	au 31.12.2011	au 31.12.2012	au 31.12.2011
. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE-BÉNIN ⁽²⁾	Bénin	IG	78,83	-	79,50	-
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
. ALD AUTOMOTIVE S.A. MAROC	Maroc	IG	43,54	43,54	50,00	50,00
. SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MÉNAGER « EQDOM »	Maroc	IG	45,63	46,31	53,72	54,92
. SOGÉLEASE EGYPT	Égypte	IG	86,29	70,87	99,99	80,00
. SOCIETE GENERALE DE LEASING AU MAROC ⁽⁴⁾	Maroc	IG	-	56,91	-	100,00
ASSURANCES						
. LA MAROCAINE VIE	Maroc	IG	88,86	88,86	99,98	99,98
AMÉRIQUE						
BANQUES						
. BANCO SG BRAZIL S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BANCO PECUNIA S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE (CANADA) ⁽¹⁾	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BANCO CACIQUE S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE S.A. ARRENDAMENTO MERCANTIL ⁽³⁾	Brésil	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
. SGFP MEXICO, S. DE R.L. DE C.V.	Mexique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGE HOLDINGS, INC. ⁽¹⁾	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG AMERICAS, INC. ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG WARRANTS N.V. ⁽⁶⁾	Curaçao	IG	-	100,00	-	100,00
. TCW GROUP INC ⁽¹⁾	États-Unis	IG	89,56	97,88	89,56	97,88
. THE TURQUOISE FUND LTD	Iles Caimans	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE ENERGY LLC ⁽⁴⁾	États-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
. SGA SOCIETE GENERALE ACCEPTANCE N.V. (« SGA »)	Curaçao	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
. MAKATEA JV INC. ⁽⁷⁾	États-Unis	IG	-	100,00	-	66,67
. SG CONSTELLATION CANADA LTD.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FINANCE LLC ⁽⁸⁾	États-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
. SG PREFERRED CAPITAL III, LLC ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE USA CORP.	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BENNINGTON STARK CAPITAL COMPANY, LLC ^{(2) (10)}	États-Unis	IG	-	-	-	-
SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE						
. LYXOR ASSET MANAGEMENT HOLDING CORP. ⁽¹⁾	États-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCES						
. CATALYST RE INTERNATIONAL LTD.	Bermudes	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASIE ET OCÉANIE						
BANQUES						
. SOCIETE GENERALE PRIVATE BANKING (JAPAN) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE (CHINA) LIMITED	Chine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BANQUE DE POLYNÉSIE ⁽¹⁾	Polynésie française	IG	72,10	72,10	72,10	72,10
. SG CALÉDONIENNE DE BANQUE ⁽¹⁾	Nouvelle Calédonie	IG	90,10	90,10	90,10	90,10
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES						
. FORTUNE SG FUND MANAGEMENT CO., LTD	Chine	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
. SOCIETE GENERALE ASIA LTD	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TH INVESTMENTS (HONG-KONG) 1 LIMITED ⁽¹⁾	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TH INVESTMENTS (HONG-KONG) 3 LIMITED ⁽¹⁾	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE COURTAGE						
. SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG-KONG) ⁽¹⁾	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2012	au 31.12.2011	au 31.12.2012	au 31.12.2011
SOCIÉTÉS DE SERVICE						
. SOCIETE GENERALE GLOBAL SOLUTION CENTRE PRIVATE LIMITED	Inde	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS						
. SG LEASING AND RENTING CO LTD	Chine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIÉTÉS DE PORTEFEUILLE						
. LYXOR ASSET MANAGEMENT JAPAN CO LTD ⁽²⁾	Japon	IG	100,00	-	100,00	-

* IG : Intégration Globale - IP : Intégration Proportionnelle - ME : Mise en Équivalence.

- (1) Sociétés effectuant une sous-consolidation.
 (2) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation en 2012.
 (3) Entités désormais consolidées en direct.
 (4) Entités désormais sous-consolidées.
 (5) Sociétés déconsolidées en 2012.
 (6) Entités liquidées en 2012.
 (7) Entités cédées sur 2012.
 (8) Transmission universelle de patrimoine avec Franfinance.
 (9) Transmission universelle de patrimoine avec Genefim.
 (10) Entités ad hoc contrôlées en substance par le Groupe.

Note 48

INFORMATION SECTORIELLE

INFORMATION SECTORIELLE PAR PÔLE ET SOUS-PÔLE

	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers Spécialisés et Assurances	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
(En M EUR)						
Produit net bancaire	8 161	8 165	4 943	5 017	3 489	3 443
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(5 264)	(5 248)	(3 077)	(2 988)	(1 844)	(1 846)
Résultat brut d'exploitation	2 897	2 917	1 866	2 029	1 645	1 597
Coût du risque	(931)	(745)	(1 348)	(1 284)	(687)	(829)
Résultat d'exploitation	1 966	2 172	518	745	958	768
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	11	10	8	13	15	(33)
Gains nets sur autres actifs	(3)	1	(4)	-	(12)	(5)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	(250)	-	-	(200)
Résultat courant avant impôts	1 974	2 183	272	758	961	530
Impôts sur les bénéfices	(669)	(739)	(112)	(161)	(271)	(219)
Résultat net	1 305	1 444	160	597	690	311
Participations ne donnant pas le contrôle	14	16	211	272	16	14
Résultat net part du Groupe	1 291	1 428	(51)	325	674	297

(1) Y compris dotations aux amortissements.

Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

	Gestion d'Actifs		Banque Privée		Services aux investisseurs et courtage	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
(En M EUR)						
Produit net bancaire	338	344	757	762	1 065	1 063
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(289)	(342)	(624)	(619)	(992)	(1 006)
Résultat brut d'exploitation	49	2	133	143	73	57
Coût du risque	1	-	(6)	(1)	(5)	(12)
Résultat d'exploitation	50	2	127	142	68	45
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	115	98	-	-	-	-
Gains nets sur autres actifs	-	-	1	2	10	(8)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	(200)	-	-	-	(380)	(65)
Résultat courant avant impôts	(35)	100	128	144	(302)	(28)
Impôts sur les bénéfices	(17)	(1)	(35)	(29)	(25)	(13)
Résultat net	(52)	99	93	115	(327)	(41)
Participations ne donnant pas le contrôle	6	-	-	-	1	2
Résultat net part du Groupe	(58)	99	93	115	(328)	(43)

Banque de Financement et d'Investissement⁽²⁾ Hors pôles⁽³⁾ Groupe Société Générale

	Banque de Financement et d'Investissement ⁽²⁾		Hors pôles ⁽³⁾		Groupe Société Générale	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
(En M EUR)						
Produit net bancaire ⁽²⁾	6 189	5 980	(1 832)	862	23 110	25 636
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(4 189)	(4 748)	(159)	(239)	(16 438)	(17 036)
Résultat brut d'exploitation	2 000	1 232	(1 991)	623	6 672	8 600
Coût du risque	(630)	(563)	(329)	(896)	(3 935)	(4 330)
Résultat d'exploitation	1 370	669	(2 320)	(273)	2 737	4 270
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	5	6	154	94
Gains nets sur autres actifs	10	76	(509)	(54)	(507)	12
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	(12)	-	(842)	(265)
Résultat courant avant impôts	1 380	745	(2 836)	(321)	1 542	4 111
Impôts sur les bénéfices	(313)	(97)	1 108	(64)	(334)	(1 323)
Résultat net	1 067	648	(1 728)	(385)	1 208	2 788
Participations ne donnant pas le contrôle	14	13	172	86	434	403
Résultat net part du Groupe	1 053	635	(1 900)	(471)	774	2 385

(1) Y compris dotations aux amortissements.

(2) VENTILATION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR ACTIVITÉ DE LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

(En M EUR)	2012	2011
Global Markets	4 875	4 141
Financement et Conseil	1 582	2 315
Actifs gérés en extinction	(268)	(476)
Total Produit net bancaire	6 189	5 980

(3) Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre (- 1 255 M EUR au 31 décembre 2012), les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances (- 56 M EUR au 31 décembre 2012) et l'impact des titres souverains, principalement lié à la Grèce, sont rattachés au Hors pôles.

	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers Spécialisés et Assurances	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
(En M EUR)						
Actifs sectoriels	211 915	197 688	98 098	97 604	146 262	136 692
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	172 891	158 583	79 433	76 905	101 343	90 405

Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

	Gestion d'Actifs		Banque Privée		Services aux Investisseurs et Courtage	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
(En M EUR)						
Actifs sectoriels	2 655	2 846	23 875	21 110	56 997	48 704
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	517	546	25 688	22 217	69 993	62 613

Banque de Financement et d'Investissement

	Banque de Financement et d'Investissement		Hors pôles ⁽⁵⁾		Groupe Société Générale	
	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011
(En M EUR)						
Actifs sectoriels	613 969	614 652	96 925	62 076	1 250 696	1 181 372
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	660 144	658 468	86 590	60 523	1 196 599	1 130 260

(4) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(5) Les actifs ou passifs ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le bilan du Hors pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés au Hors pôles.

INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

DÉCOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe		Amériques	
	2012	2011*	2012	2011*	2012	2011*
(En M EUR)						
Produits nets d'intérêts et assimilés	5 570	6 104	4 325	4 508	425	748
Produits nets de commissions	4 191	4 328	1 654	1 745	470	480
Résultat net des opérations financières	(257)	1 801	1 951	1 436	677	586
Autres produits nets d'exploitation	331	391	1 012	987	1	6
Produit net bancaire	9 835	12 624	8 942	8 676	1 573	1 820

	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	2012	2011*	2012	2011*	2012	2011*	2012	2011*
(En M EUR)								
Produits nets d'intérêts et assimilés	98	179	1 123	981	85	107	11 626	12 627
Produits nets de commissions	178	186	435	392	49	48	6 977	7 179
Résultat net des opérations financières	773	569	53	40	4	-	3 201	4 432
Autres produits nets d'exploitation	(50)	(9)	10	21	2	2	1 306	1 398
Produit net bancaire	999	925	1 621	1 434	140	157	23 110	25 636

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés en 2011.

DÉCOMPOSITION DES AGRÉGATS BILANTIELS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	France		Europe		Amériques	
	31.12.2012	31.12.2011*	31.12.2012	31.12.2011*	31.12.2012	31.12.2011*
(En M EUR)						
Actifs sectoriels	959 716	926 920	147 468	123 911	94 344	86 515
Passifs sectoriels ⁽⁶⁾	914 915	882 690	139 177	118 403	96 607	88 638

	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	31.12.2012	31.12.2011*	31.12.2012	31.12.2011*	31.12.2012	31.12.2011*	31.12.2012	31.12.2011
(En M EUR)								
Actifs sectoriels	21 564	16 912	24 993	24 601	2 611	2 513	1 250 696	1 181 372
Passifs sectoriels ⁽⁶⁾	20 858	15 867	22 585	22 318	2 457	2 344	1 196 599	1 130 260

(6) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés en 2011.

Note 49

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montants des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

(En M EUR)	2012	2011
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	30	31
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	6	6
Total	36	37

Note 50

ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Cession de la participation du Groupe dans Trust Company of the West (TCW).

Société Générale a signé le 9 août 2012 un accord définitif en vue de céder sa participation dans TCW à Carlyle Group et la direction de TCW.

La clôture de cette transaction a été finalisée le 6 février 2013. Cela fait suite à l'obtention le 1^{er} février 2013 de tous les accords requis.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE - EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation des écarts d'acquisition, l'évaluation des impôts différés actifs ainsi que sur des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.
- Votre société détaille dans la note 3 de l'annexe ses expositions indirectes à l'immobilier résidentiel américain et dans la note 25 de l'annexe les expositions sur certains pays de la zone euro, ainsi que les processus mis en place et les modalités retenues pour les valoriser ou les apprécier. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à leurs valorisations, à l'estimation du risque de crédit et à sa couverture par des dépréciations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans les notes précitées.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées et leur observabilité, ainsi que la prise en compte des risques généralement constatés sur les marchés, dans les valorisations.
- Comme indiqué dans les notes 3 et 6 de l'annexe, votre société a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Isabelle SANTENAC

DELOITTE & ASSOCIÉS

Jean-Marc MICKELER

COMPTES SOCIAUX

Rapport de gestion de Société Générale

ANALYSE DU BILAN DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

ACTIF

<i>En Md EUR au 31 décembre</i>	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Emplois de trésorerie et interbancaires	147	142	5
Crédits à la clientèle	267	272	(5)
Opérations sur titres	377	344	33
– dont titres reçus en pension livrée	132	112	20
Autres comptes financiers	206	236	(30)
– dont primes sur instruments conditionnels	100	117	(17)
Immobilisations corporelles et incorporelles	2	2	(0)
Total actif	999	994	5

PASSIF

<i>En Md EUR au 31 décembre</i>	31.12.2012	31.12.2011	Variation
Ressources de trésorerie et interbancaires ⁽¹⁾	257	240	17
Dépôts de la clientèle	318	320	(2)
<i>Dettes obligataires et subordonnées⁽²⁾</i>	22	24	(2)
Opérations sur titres	172	156	16
– dont titres donnés en pension livrée	115	110	5
Autres comptes financiers et provisions	200	225	(25)
– dont primes sur instruments conditionnels	105	120	(15)
Capitaux propres	30	29	1
Total passif	999	994	5

(1) Y compris les titres de créances négociables.

(2) Y compris les TSDI.

Le bilan de Société Générale ressort à 999 Md EUR en très légère augmentation par rapport au 31 décembre 2011.

Dans un environnement économique difficile (la zone euro est retombée en récession et les marchés de capitaux sont restés en crise pendant une large partie de l'année), Société Générale a poursuivi avec succès sa transformation et a très significativement amélioré sa solidité financière tant en matière de capital que de liquidité.

La BCE a prolongé en 2012 sa politique consistant à octroyer des liquidités aux banques, se substituant au marché interbancaire gelé.

Les interventions non conventionnelles de la BCE notamment les opérations de LTRO ainsi que les mesures engagées par Société Générale pour réduire la taille de bilan (vente de portefeuilles,

réduction des positions de marché de la Banque de Financement et d'Investissement) ont contribué à l'excédent de liquidité qui a été largement replacé auprès de la BCE et de la FED. Ces effets se retrouvent dans l'augmentation du poste Emplois de trésorerie et interbancaires de + 6 Md EUR qui se décompose par une hausse des avoirs en Banque Centrale de + 21 Md EUR et une baisse des créances aux établissements de crédits de - 14 Md EUR.

Dans un environnement macroéconomique dégradé en France, les encours de crédit sont en légère baisse due principalement aux encours de crédit à l'équipement à long et moyen terme aux collectivités locales et aux entreprises résidentes - 3 Md EUR. Malgré une décélération de la demande en fin d'année, les crédits à l'habitat progressent de 0,4 %.

En 2012, les marchés ont vu se succéder des périodes d'attentisme et de regain d'appétit pour le risque de la part des investisseurs. Les décisions d'assouplissement de politique monétaire des banques centrales en empêchant les taux d'intérêt longs de remonter, le retournement de l'activité aux États-Unis et en Asie qui a amplifié la confiance des marchés expliquent le rebond des actifs risqués. L'encours des actifs de transaction sur actions a crû de 28,8 Md EUR au détriment du marché obligataire - 8,4 Md EUR. En revanche on constate une reconcentration sur les OAT + 8,3 Md EUR. L'augmentation du poste opérations sur titres est compensée par les autres comptes financiers dont la valorisation des dérivés - 15,6 Md EUR et la baisse de la volatilité et du volume des positions sur les dérivés actions ayant conduit à une réduction des primes sur options sur actions et indices de - 10 Md EUR.

Dans un contexte de concurrence toujours vive sur la collecte d'épargne, les encours de dépôts bilanciaux augmentent de 17,2 Md EUR principalement sur la Banque de Détail en France. La croissance des dépôts est tirée par la collecte des dépôts à terme bénéficiant du succès de l'offre « CAT Trésor » à destination des entreprises + 6,1 Md EUR. L'épargne réglementée est également en forte progression portée en partie par le relèvement du plafond du livret A au 4^e trimestre 2012 et du LLD pour + 4,4 Md EUR. La hausse des encours est contrebalancée par une baisse des dettes envers la clientèle financière -18,8 Md EUR.

Société Générale dispose d'un panel diversifié de sources et de supports de refinancement :

- des ressources stables composées des capitaux propres et d'emprunts obligataires et subordonnés (52 Md EUR) ;
- des ressources clientèle collectées sous forme de dépôts qui constituent une part significative des ressources (32 % du total bilan) ;
- des ressources de marché levées grâce à une politique active de diversification qui s'appuie sur diverses natures de dette (émissions obligataires non sécurisées et sécurisées...), de supports d'émissions (EMTN, Certificats de Dépôts), de devises et de bassins d'investisseurs (117 Md EUR) ;
- des ressources issues d'opérations interbancaires (140 Md EUR) et de titres donnés en pension livrée (115 Md EUR).

Grâce à cette diversification de ses sources de financement, Société Générale a refinancé en 2012 le renouvellement de sa dette arrivant à maturité au cours de l'année ainsi que les besoins de ses activités commerciales. Société Générale entend maintenir cette politique afin d'accompagner de manière équilibrée l'évolution de son bilan.

ANALYSE DU RÉSULTAT DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

	2012						2011		
	12/11		12/11		12/11		France	Étranger	Société Générale
	France	(%)	Étranger	(%)	Société Générale	(%)			
(En M EUR)									
Produit net bancaire	8 498	(10)	2 754	19	11 252	(5)	9 468	2 315	11 783
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(6 264)	(7)	(1 523)	(4)	(7 788)	(6)	(6 704)	(1 584)	(8 288)
Résultat brut d'exploitation	2 234	(19)	1 231	68	3 464	(1)	2 764	731	3 495
Coût du risque	(1 336)	86	(253)	498	(1 589)	108	(723)	(42)	(765)
Résultat d'exploitation	897	(56)	978	42	1 875	(31)	2 041	689	2 730
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(682)	(59)	(177)	N/A	(859)	(55)	(1 651)	(265)	(1 916)
Résultat courant avant impôt	215	(45)	801	89	1 016	25	390	424	814
Impôt sur les bénéfices	468	12	(211)	(1)	257	25	418	(213)	205
Dotations nettes aux provisions réglementées	10	N/A	-	N/A	10	N/A	-	-	-
Résultat net	693	(14)	590	180	1 283	26	808	211	1 019

En 2012, Société Générale extériorise un résultat brut d'exploitation de + 3,5 Md EUR sensiblement égal à celui de 2011.

- L'année 2012 a connu quelques éléments non récurrents :
 - achèvement du programme de *deleveraging* des métiers de Financement et Conseil de la Banque de Financement et d'Investissement (plus de 8 milliards de portefeuille de crédit cédés en 2012 pour une décote nette d'impôt de -268 M EUR);
 - une cession à une filiale d'un crédit accordé à Générifinance et contenant une clause d'indexation a permis de générer un profit net d'impôt de +362 M EUR;
 - la constitution d'une provision complémentaire de 300 M EUR pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision récente du Conseil d'État relative au précompte (au titre duquel l'exposition de Société Générale s'élève à 1,5 Md EUR avant tout exercice des éventuelles voies de recours);
 - la cession de notre filiale grecque Geniki a généré une perte nette d'impôt de 121 M EUR.
- Le produit net bancaire ressort en légère baisse à + 11,3 Md EUR, par rapport à 2011 (+ 11,8 Md EUR).
 - Dans un environnement macroéconomique dégradé en France, la Banque de Détail en France affiche en 2012 une activité commerciale satisfaisante et démontre à nouveau la solidité de son fonds de commerce. Par ailleurs, la Banque de Détail en France reste pleinement engagée auprès de ses clients et continue de soutenir l'économie en accompagnant les entreprises et les particuliers dans le financement de leur projets. Les revenus de la Banque de détail en France

sont résiliants et proviennent d'une hausse des revenus liée à l'accroissement des encours de dépôts compensée par une baisse de plus en plus marquée au cours de l'année des taux de remplacement et d'une marge de crédit restant quasiment stable;

- Après une année 2011 marquée par une grave crise de la zone euro au second semestre, les conditions économiques sont restées difficiles en 2012. Toutefois, dans un contexte de normalisation progressive des marchés en 2012, notamment dans les activités de Taux, Change et Matières premières, les revenus de la Banque de financement et d'Investissement sont restés stables.
- Les efforts de réductions de coûts engagés par Société Générale se traduisent par une diminution des frais généraux qui s'élèvent à fin 2012 à 7,8 Md contre 8,3 Md à fin 2011. Les frais généraux incluent la taxe systémique française à hauteur de 138 M EUR.
- L'accroissement du coût net du risque résulte d'une part de la faiblesse de l'économie française et d'autre part à la constitution d'une provision complémentaire sur les risques juridiques.
- La stabilité du résultat brut d'exploitation conjugué à la dégradation du coût net du risque entraîne une diminution du résultat d'exploitation qui s'élève à fin 2012 à 1,9 Md EUR.
- L'amélioration des gains et pertes sur actifs immobilisés résulte de la constatation en 2011 de dépréciations significatives sur les titres de participation dont Geniki pour 887 M EUR et Généréal pour 469 M EUR.
- Le résultat net après impôt s'établit donc à 1,3 Md EUR fin 2012, en augmentation par rapport à 2011 (+ 26 %).

ÉCHÉANCIER DES DETTES FOURNISSEURS

	31.12.2012					31.12.2011					
	Dettes non échues				Dettes échues	Total	Dettes non échues				Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours				1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours	Dettes échues	
(En M EUR)											
Dettes fournisseurs	61,8	46,4	0,5	41,3	150,0	46,9	20,9	0,6	72,9	141,3	

Les dates d'échéance correspondent à des conditions calculées à 60 jours date de factures.

Le traitement des factures fournisseurs de Société Générale en France est en grande partie centralisé. Le service en charge de ce traitement assure l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées par l'ensemble des directions fonctionnelles et des pôles de Société Générale en France. Les agences des Réseaux France quant

à elles disposent d'équipes spécifiques de traitement et de règlement de leurs propres factures.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Groupe, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, le délai moyen de règlement des factures est compris entre 3 et 7 jours.

RÉSULTATS FINANCIERS DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES)

	2012	2011	2010	2009	2008
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en M EUR) ⁽¹⁾	975	970	933	925	726
Nombre d'actions émises ⁽²⁾	780273227	776079991	746421631	739806265	580727244
Résultats globaux des opérations effectuées (en M EUR)					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽³⁾	27982	31197	26714	29577*	36238
Résultat avant impôts, amortissements, provisions, participation et FRBG	1210	4980	4057	5693	(836)
Participation des salariés attribuée au cours de l'exercice	9	31	15	22	45
Impôt sur les bénéfices	(257)	(205)	817	(554)	(1956)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1283	1019	1362	922	(2964)
Distribution de dividendes	351 ⁽⁴⁾	-	1306	185	697
Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en EUR)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,87	6,64	4,32	8,41	1,85
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,64	1,31	1,82	1,25	(5,10)
Dividende versé à chaque action	0,45 ⁽⁴⁾	-	1,75	0,25	1,20
Personnel					
Effectifs moyens	46114	47540	46316	46181	45698
Montant de la masse salariale (en M EUR)	3862	3298	3340	3109	2813
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en M EUR)	1404	1349	1443	1394	1212

* Montant corrigé par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

(1) Société Générale a procédé en 2012 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 5,2 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 75,2 M EUR:

- 5,2 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortie d'une prime d'émission de 75,2 M EUR;
- 0,002 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assortis d'une prime d'émission de 0,041 M EUR.

(2) Au 31 décembre 2012, le capital se compose de 780273227 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

(3) Le chiffre d'affaires est formé des produits d'intérêts, des revenus des titres à revenu variable, des commissions reçues, du résultat net des opérations financières et des autres produits d'exploitation.

(4) Sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale.

États financiers de Société Générale

BILAN SOCIAL

ACTIF

<i>(En M EUR)</i>		31.12.2012	31.12.2011
Caisse, banques centrales, Comptes courants postaux		53 241	32 077
Créances sur les établissements de crédit	(note 2)	167 519	176 322
Opérations avec la clientèle	(note 3)	325 665	316 528
Opérations de crédit-bail et de location assimilées		22	80
Effets publics et valeurs assimilées	(note 4)	51 708	42 503
Obligations et autres titres à revenu fixe	(note 4)	105 908	125 582
Actions et autres titres à revenu variable	(note 4)	55 965	27 266
Participations et autres titres détenus à long terme	(note 5)	453	543
Parts dans les entreprises liées	(note 6)	30 370	35 146
Immobilisations corporelles et incorporelles	(note 7)	1 629	1 627
Actions propres	(note 8)	605	675
Autres actifs et comptes de régularisation	(note 9)	205 916	236 006
Total		999 001	994 355

HORS-BILAN

<i>(En M EUR)</i>		31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement donnés	(note 18)	112 439	125 011
Engagements de garantie donnés	(note 18)	180 922	221 252
Engagements donnés sur titres		15 146	17 377
Opérations en devises	(note 31)	973 684	835 457
Engagements sur instruments financiers à terme	(note 19)	18 603 554	19 902 028

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

PASSIF

<i>(En M EUR)</i>		31.12.2012	31.12.2011
Banques centrales, Comptes courants postaux		1 805	389
Dettes envers les établissements de crédit	(note 10)	210 675	189 903
Opérations avec la clientèle	(note 11)	362 000	376 623
Dettes représentées par un titre	(note 12)	123 709	109 245
Autres passifs et comptes de régularisation	(note 13)	221 874	224 604
Provisions	(note 14)	33 596	46 598
Dettes subordonnées	(note 16)	15 062	18 066
Capitaux propres			
Capital	(note 17)	975	970
Primes d'émission	(note 17)	19 847	19 772
Réserves et report à nouveau	(note 17)	8 175	7 166
Résultat de l'exercice	(note 17)	1 283	1 019
Sous-total		30 280	28 927
Total		999 001	994 355

HORS-BILAN

<i>(En M EUR)</i>		31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	(note 18)	39 024	43 039
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	(note 18)	48 895	53 664
Engagements reçus sur titres		17 210	18 002
Opérations en devises	(note 31)	973 999	834 193

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

<i>(En M EUR)</i>		2012	2011
<i>Intérêts et produits assimilés</i>		20 975	23 514
<i>Intérêts et charges assimilés</i>		(18 752)	(19 287)
Net des intérêts et produits assimilés	(note 20)	2 223	4 227
Produits nets des opérations de crédit-bail et de location		3	7
Revenus des titres à revenu variable	(note 21)	1 985	3 254
<i>Commissions (produits)</i>		3 904	3 980
<i>Commissions (charges)</i>		(1 141)	(1 281)
Net des commissions	(note 22)	2 763	2 699
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	(note 23)	3 159	2 092
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés ⁽¹⁾	(note 23)	1 171	(488)
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>		20 137	6 934
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>		(20 189)	(6 942)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		(52)	(8)
Produit net bancaire		11 252	11 783
Frais de personnel	(note 24)	(4 687)	(4 845)
Autres frais administratifs		(2 777)	(3 114)
Dotations aux amortissements		(324)	(329)
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements		(7 788)	(8 288)
Résultat brut d'exploitation		3 464	3 495
Coût du risque	(note 27)	(1 589)	(765)
Résultat d'exploitation		1 875	2 730
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(note 28)	(859)	(1 916)
Résultat courant avant impôt		1 016	814
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices	(note 29)	257	205
Dotation nette aux provisions réglementées		10	-
Résultat net		1 283	1 019

(1) dont correction sur exercice antérieur de + 386 M EUR (Cf. note 1).

Une information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est mentionnée dans les notes annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2012 du groupe Société Générale ; en conséquence, cette information n'est pas fournie dans les notes annexes aux comptes sociaux de Société Générale.

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Note 1

PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes individuels de Société Générale ont été établis conformément aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. Les états financiers des succursales étrangères ayant été établis d'après les règles des pays d'origine, les principaux retraitements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables français. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF modifié par le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

COMPARABILITÉ DES COMPTES

En 2011, une ligne de titres, comptabilisée en titres de placement, a été dépréciée par erreur à hauteur de 100 % de sa valeur nette comptable ce qui a minoré le résultat de l'exercice 2011 de 386 M EUR. Début 2012, cette ligne de titres a été cédée et la dépréciation a été reprise ce qui génère un effet positif de + 386 M EUR sur le résultat social au 31 décembre 2012.

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés *prorata temporis* en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du

nominalisme (Cf. infra). Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (*Reserve policy*) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

MÉTHODE DE CONVERSION DES COMPTES EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, le bilan et le hors bilan des succursales sont convertis sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée dans une rubrique de réserves intitulée *Écart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des pertes ou profits provenant de la conversion des résultats en devises des succursales vient également en variation des réserves dans cette même rubrique.

L'écart de conversion relatif aux dotations en capital des succursales étrangères figure dans la rubrique *Comptes de régularisation*.

Conformément à l'avis n° 98-01 du Conseil national de la comptabilité, les écarts de conversion relatifs aux succursales de la zone Euro sont maintenus dans les capitaux propres, et ne seront inscrits au compte de résultat que lors de la cession de ces entités.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE – ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même

contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par Société Générale de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables. Le montant de la dépréciation pour créances douteuses est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*, ainsi que les reprises de dépréciations liées au passage du temps.

Par ailleurs, l'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Le montant de la dépréciation est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ajustées pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles et, le cas échéant, par le jugement d'experts. Les

variations de dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration au taux d'intérêt effectif d'origine fait l'objet d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en *Coût du risque*. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée dans la marge d'intérêt sur la durée de vie des créances concernées.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

PORTFEUILLE-TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n° 2008-17 du Comité de la réglementation comptable sont les suivantes :

• Titres de transaction

Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur

de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention,
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si Société Générale a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

• Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. À la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées,

et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières* du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si Société Générale a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

• Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Société Générale a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement incluent également les titres de transaction et de placement que Société Générale a décidé de reclasser dans les conditions particulières décrites ci-

dessus (situation exceptionnelle de marché ou titres qui ne sont plus négociables sur un marché actif).

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

• **Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme**

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Société Générale, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec Société Générale, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de Société Générale.

Il s'agit d'autre part des Autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par Société Générale, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

À la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité,

les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements*. Pour les immeubles d'exploitation, Société Générale a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissement suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Étanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
Agencements	Plomberie, canalisations	10 ans
	Protection incendie	
	Finitions, second œuvre, abords	

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

DETTES SUBORDONNÉES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

PROVISIONS

Les provisions comprennent :

- les provisions pour risques pays à caractère de réserve qui

sont déterminées de manière forfaitaire en date d'arrêté sur la base de l'appréciation par Société Générale des risques portés par le Groupe sur les pays concernés ou les débiteurs situés dans ces pays en fonction de différents critères, tels que l'évaluation de la situation économique, financière et sociopolitique du pays, ou encore les taux de décote appliqués sur le marché secondaire ;

- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Un descriptif des risques et litiges en cours est fourni dans le rapport sur la gestion des risques.

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont présentées dans la note 14. Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que Société Générale estime qu'elles pourraient lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Le règlement 99-06 du Comité de la réglementation bancaire a défini les ressources du fonds de garantie des dépôts. Elles sont constituées de certificats d'association souscrits par chaque établissement, et de cotisations annuelles. Le règlement 99-08 du Comité de la réglementation bancaire a fixé le montant global des cotisations dont le versement a été appelé auprès de la place au cours de la période 1999 à 2002 afin de constituer le fonds de garantie. La moitié de ces cotisations a été versée sous la forme d'un dépôt de garantie. Les certificats d'association et les dépôts de garantie sont classés au bilan parmi les débiteurs divers. L'ensemble des cotisations déterminées pour la constitution initiale du fonds de garantie et dont le versement par Société Générale est intervenu au cours des exercices 2000 à 2002 avait fait l'objet d'une provision dotée à fin 1999 en résultat exceptionnel. Depuis lors, les cotisations versées sont enregistrées en *Autres frais administratifs*.

Dans le cas de plans d'options d'achat et de plans d'attribution gratuite d'actions consentis aux salariés, une provision doit être constatée à hauteur de la moins-value que subira l'entité lors de la remise des actions aux salariés.

Cette provision pour risques est dotée dans la rubrique *Frais de personnel* pour un montant égal à la différence :

- entre le cours de Bourse des actions propres à la date d'arrêté et le prix d'exercice (zéro en cas d'attribution gratuite d'actions) si l'entité n'a pas encore acquis les actions propres à remettre aux salariés ;
- entre le prix de revient des actions propres déjà détenues et le

prix d'exercice (zéro en cas d'attribution gratuite d'actions) si l'entité a déjà acquis les actions propres à remettre aux salariés.

Lorsque l'attribution des actions aux salariés est conditionnée à la présence de ces derniers dans l'entité à l'issue du plan ou à la réalisation d'une condition de performance, la dotation à la provision est étalée linéairement sur la durée de cette période d'acquisition des droits.

Dans le cas de plans d'options de souscription d'actions, aucune charge ne doit être comptabilisée au titre des actions à émettre.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour Société Générale des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour Société Générale font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêts. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existants à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêt ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux

offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ACTIONS PROPRES

Conformément aux dispositions de l'avis n° 2000-05 du Conseil national de la comptabilité relatif à la comptabilisation des actions propres détenues par une entreprise relevant du CRBF, les actions Société Générale acquises en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des dispositions législatives en vigueur sont inscrites en « titres de placement » (actions propres) à l'actif du bilan.

Les actions Société Générale détenues dans le cadre d'un soutien de cours ou d'opérations d'arbitrage sur indice CAC 40 sont présentées parmi les « titres de transaction ».

OPÉRATIONS EN DEVICES

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Conformément au règlement 89-01 du Comité de la réglementation bancaire, les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes au sens de l'article 9 du règlement précité, sont parallèlement rapportés au compte de résultat de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés du Comité de la réglementation bancaire et de l'instruction 94-04 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

• Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net sur opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net sur opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

• Opérations de marché

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations sont corrigées le cas échéant d'une décote (*Reserve policy*) déterminée en fonction des instruments concernés et des risques associés et intégrant :

- une valorisation prudente de l'ensemble des instruments, quelle que soit la liquidité du marché;
- une réserve estimée en fonction de la taille de la position et destinée à couvrir le risque d'emprise;
- une correction au titre de la moindre liquidité des instruments et des risques de modèles dans le cas des produits complexes ainsi que des opérations traitées sur des marchés moins liquides (car récents ou plus spécialisés).

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net sur opérations financières*.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *prorata temporis*, selon la nature de l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques dont la contrepartie est enregistrée en *Résultat net sur opérations financières*.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Société Générale enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions – Prestations de services et Autres*.

Dans le cadre des opérations de syndication, le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif de la Société Générale est aligné sur celui des autres participants en y intégrant si nécessaire une quote-part des commissions de prise ferme et de participation; le solde de ces commissions est enregistré en résultat à la fin de la période de syndication. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération. Ces commissions sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Produits de commissions – Opérations sur marchés primaires*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Société Générale, en France et dans ses succursales à l'étranger, peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière;
- des avantages à long terme, tels que les parts variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de Société Générale se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de Société Générale sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels Société Générale s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10 % de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• **Avantages à long terme**

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers

ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

COÛT DU RISQUE

La rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques.

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

La rubrique *Gains ou pertes sur actifs immobilisés* regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *produit net bancaire*.

CHARGE FISCALE

• **Impôts courants**

Société Générale a mis en place, depuis l'exercice 1989, un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2012, 314 sociétés filiales ont conclu une convention d'intégration fiscale avec Société Générale. Chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale avec Société Générale.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation à l'impôt sur les sociétés d'une quote-part de frais et charges de 12 % sur le montant des plus-values brutes en cas de réalisation d'une plus value nette à long terme. S'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (assise sur l'impôt sur les sociétés après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés à hauteur de 95 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat.

• **Impôts différés**

Société Générale utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2012 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés de l'entité fiscale française s'élèvent à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 4,13 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique *Résultat exceptionnel* comprend les produits et charges encourus par Société Générale dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de Société Générale.

Note 2

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Comptes et prêts		
À vue		
Comptes ordinaires	13 628	9 707
Prêts et comptes au jour le jour	644	610
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
À terme		
Prêts et comptes à terme	73 931	91 882
Prêts subordonnés et participatifs	5 434	5 540
Valeurs reçues en pension à terme	289	239
Créances rattachées	357	433
Total brut	94 283	108 411
Dépréciations	(70)	(130)
Total net	94 213	108 281
Titres reçus en pension	73 306	68 041
Total^{(1) (2)}	167 519	176 322

(1) Au 31 décembre 2012, le montant des créances douteuses s'élève à 191 M EUR (dont 26 M EUR de créances douteuses compromises) contre 245 M EUR (dont 27 M EUR de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2011.

(2) Dont créances concernant les entreprises liées: 73 869 M EUR au 31 décembre 2012 (contre 83 637 M EUR au 31 décembre 2011).

Note 3

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Créances commerciales ⁽¹⁾	2 644	2 021
<i>Autres concours à la clientèle :</i>		
Crédits de trésorerie	49 408	56 095
Crédits à l'exportation	9 992	10 686
Crédits d'équipement	43 327	46 294
<i>Crédits à l'habitat</i>	66 992	66 723
Autres crédits à la clientèle	86 453	68 112
Sous-total^{(2) (3)}	256 172	247 910
Comptes ordinaires débiteurs	9 740	23 439
Créances rattachées	1 155	1 256
Total brut	269 711	274 626
Dépréciations	(3 638)	(3 202)
Total net	266 073	271 424
Valeurs reçues en pension	909	1 274
Titres reçus en pension	58 683	43 830
Total⁽⁴⁾	325 665	316 528

(1) Dont créances remises en garantie de passif: 89 520 M EUR dont éligibles au refinancement de la Banque de France: 14 873 M EUR au 31 décembre 2012 (16 527 M EUR au 31 décembre 2011).

(2) Dont prêts participatifs: 1 585 M EUR au 31 décembre 2012 (1 292 M EUR au 31 décembre 2011).

(3) Au 31 décembre 2012, le montant des créances douteuses s'élève à 7 834 M EUR (dont 3 000 M EUR de créances douteuses compromises) contre 6 673 M EUR (dont 2 873 M EUR de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2011.

(4) Dont créances concernant les entreprises liées: 77 769 M EUR au 31 décembre 2012 (67 601 M EUR au 31 décembre 2011).

Note 4

EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE, ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE

	31.12.2012				31.12.2011			
	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Portefeuille de transaction	28 430	55 730	63 092	147 252	20 128	26 957	71 485	118 570
Portefeuille de placement ⁽¹⁾ :								
Montant brut	22 906	172	42 774	65 852	22 149	217	54 079	76 445
Dépréciations	(6)	(35)	(244)	(285)	(208)	(19)	(571)	(798)
Montant net	22 900	137	42 530	65 567	21 941	198	53 508	75 647
Portefeuille d'investissement:								
Montant brut	193	-	80	273	231	-	293	524
Dépréciations	-	-	(1)	(1)	-	-	-	-
Montant net	193	-	79	272	231	-	293	524
Créances rattachées	185	98	207	490	203	111	296	610
Total	51 708	55 965	105 908	213 581	42 503	27 266	125 582	195 351

(1) Dont titres éligibles au refinancement Banque de France: 40 859 M EUR.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES TITRES

	31.12.2012	31.12.2011
<i>(En M EUR)</i>		
Valeur estimée des titres de placement:		
Plus-values latentes(*)	2 917	2 013
Résultat latent du portefeuille d'investissement hors portefeuille reclassé	10	19
Montant des primes et décotes afférentes aux titres de placement et d'investissement	79	(9)
Parts d'OPCVM détenues:		
- OPCVM français	3 054	3 054
- OPCVM étrangers	5 033	4 311
dont OPCVM de capitalisation	192	12
Montant des titres cotés(**)	147 394	114 929
Montant des titres subordonnés	155	382
Montant des titres prêtés	13 729	7 327

* Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

** Au 31 décembre 2012, le montant des titres de transaction cotés s'élève à 83 807 M EUR contre 42 075 M EUR au 31 décembre 2011.

TRANSFERT DE PORTEFEUILLES

En application de l'avis du CNC 2008-19 publié en décembre 2008, Société Générale a procédé aux transferts suivants au 4^e trimestre 2008 :

(En M EUR)	Valeur comptable en date de transfert Portefeuille de destination				Total	Valeur comptable au 31/12/2012	Juste valeur au 31/12/2012
	Valeur comptable au 31/12/2007	Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement				
Portefeuille d'origine							
Portefeuille de transaction							
Obligations et autres instruments de dettes	24 078	28	21 066	21 094	33	32	

Le montant du résultat sur l'exercice 2012 qui aurait été enregistré en produit net bancaire si les instruments n'avaient pas été reclassés se serait élevé à 0,5 M EUR.

La variation de valeur des titres reclassés s'explique par l'apport de la branche d'activité à la société IEC en date du 5 novembre 2010 pour 17 762 M EUR et par une cession en 2012 de 45 M EUR.

Note 5

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Établissements de crédit	382	391
Autres	188	191
Total brut⁽¹⁾	570	582
Dépréciations ⁽²⁾	(117)	(39)
Total net	453	543

(1) Les principaux mouvements de l'exercice concernent :

- les titres Profin Bank : - 23 M EUR ;
- le réajustement de la participation CRH : + 11 M EUR.

(2) Le principal mouvement concerne :

- la dépréciation du titre Seabank : + 91 M EUR.

Note 6

PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Établissements de crédit	27 114	28 270
Cotés	6 523	7 836
Non cotés	20 591	20 434
Autres	8 737	12 994
Cotés		
Non cotés	8 737	12 994
Total brut des parts dans les entreprises liées⁽¹⁾	35 851	41 264
Dépréciations ⁽²⁾	(5 481)	(6 118)
Total net	30 370	35 146

(1) Les principaux mouvements de l'exercice concernent :

- la cession Geniki : - 1 395 M EUR;
- la cession Makatea : - 1 895 M EUR;
- le remboursement de la prime d'émission Brigantia : - 861 M EUR;
- la réduction de capital SG Immobil : - 500 M EUR;
- la réduction de capital Orpavimob : - 372 M EUR.

(2) Les principaux mouvements sur dépréciations concernent :

- Rosbank : - 250 M EUR;
- SGHP : - 162 M EUR;
- Geniki : + 1 278 M EUR.

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 7

IMMOBILISATIONS

(En M EUR)	Valeur brute 31.12.2011	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31.12.2012	Amortissements et dépréciations cumulés 31.12.2012	Valeur nette 31.12.2012
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION							
<i>Immobilisations incorporelles</i>							
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels, frais d'études informatiques	1 218	77	(10)	121	1 406	(1 070)	336
Autres	531	189		(204)	516	(20)	496
Sous-total	1 749	266	(10)	(83)	1 922	(1 090)	832
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains et constructions	513	4	(2)	42	557	(168)	389
Autres	2 122	118	(21)	(27)	2 192	(1 788)	404
Sous-total	2 635	122	(23)	15	2 749	(1 956)	793
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION							
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains et constructions	7	-	-	-	6	(3)	3
Autres	7	-	-	-	7	(6)	1
Sous-total	14	-	-	-	13	(9)	4
Total immobilisations	4 398	388	(33)	(68)	4 684	(3 055)	1 629

Note 8

ACTIONS PROPRES

(En M EUR)	31.12.2012			31.12.2011		
	Quantité	Valeur comptable ⁽²⁾	Valeur de marché	Quantité	Valeur comptable ⁽²⁾	Valeur de marché
Titres de transaction ⁽¹⁾	335 000	9	9	1 269 639	22	22
Titres de placement	17 283 940	596	500	20 105 938	653	356
Titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Total	17 618 940	605	509	21 375 577	675	378

Valeur nominale de l'action : 1,25 euro.

Cours de l'action au 31 décembre 2012 : 28,34 euros.

(1) Le Groupe a mis en place le 22 août 2011 un contrat de liquidité qui, pour sa mise en œuvre, a été doté de 170 M EUR afin d'intervenir sur le titre Société Générale.

(2) La valeur comptable est évaluée conformément au nouvel avis du CNC n° 2008-17 approuvé le 6 novembre 2008 relatif aux stock-options et attributions gratuites d'actions.

Note 9

AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Autres actifs		
Débiteurs divers ⁽¹⁾	40 381	40 150
Primes sur instruments conditionnels achetés	100 440	116 639
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	1 053	770
Autres emplois divers	541	132
Sous-total	142 415	157 691
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	316	387
Impôts différés	5 431	4 987
Produits à recevoir	2 044	2 074
Autres comptes de régularisation ⁽²⁾	55 836	70 893
Sous-total	63 627	78 341
Total brut	206 042	236 032
Dépréciations	(126)	(26)
Total net	205 916	236 006

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

(2) La valorisation des dérivés représente 52 753 M EUR (68 376 M EUR au 31 décembre 2011).

Impôts différés

G.I.E. de crédit-bail	(57)	(69)
Plus-values internes au groupe fiscal	(166)	(169)
Autres (principalement sur provisions)	5 654	5 225
Total	5 431	4 987

Note 10

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	16 891	10 966
Valeurs données en pension au jour le jour	7	-
Sous-total	16 898	10 966
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	122 384	124 839
Valeurs données en pension à terme	-	2
Sous-total	122 384	124 841
Dettes rattachées	387	373
Total dettes	139 669	136 180
Titres donnés en pension	71 006	53 723
Total⁽¹⁾	210 675	189 903

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 63 320 M EUR au 31 décembre 2012 (44 834 M EUR au 31 décembre 2011).

Note 11

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Comptes d'épargne à régime spécial		
À vue	37 513	32 206
À terme	13 262	12 639
Sous-total	50 775	44 845
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	26 189	23 642
Particuliers	21 202	21 507
Clientèle financière	27 934	14 848
Autres	8 208	9 915
Sous-total	83 533	69 912
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	31 722	23 488
Particuliers	1 200	434
Clientèle financière	143 406	175 309
Autres	6 133	4 282
Sous-total	182 461	203 513
Dettes rattachées	1 455	1 522
Total dépôts clientèle	318 224	319 792
Valeurs données en pension à la clientèle	115	96
Titres donnés en pension à la clientèle	43 661	56 735
Total⁽¹⁾	362 000	376 623

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 144 181 M EUR au 31 décembre 2012 (159 617 M EUR au 31 décembre 2011).

Note 12

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Bons de caisse	2	2
Emprunts obligataires	45	63
Dettes rattachées	33	34
Sous-total	80	99
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	122 681	107 413
Dettes rattachées	948	1 733
Total	123 709	109 245

Note 13

AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Opérations sur titres		
Dettes sur titres empruntés	26 538	17 254
Autres dettes de titres	30 605	28 364
Sous-total	57 143	45 618
Autres passifs		
Créditeurs divers ⁽¹⁾	31 752	32 086
Primes sur instruments conditionnels vendus	104 827	120 366
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	1 843	1 305
Autres opérations sur titres	2	-
Dettes rattachées	240	526
Sous-total	138 664	154 283
Comptes de régularisation		
Charges à payer	3 636	4 016
Impôts différés	3	2
Produits constatés d'avance	3 557	2 486
Autres comptes de régularisation ⁽²⁾	18 871	18 199
Sous-total	26 067	24 703
Total	221 874	224 604

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

(2) La valorisation des dérivés représente 14 206 M EUR (14 234 M EUR au 31 décembre 2011).

Note 14

PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Dépréciations d'actifs :		
Établissements de crédit	70	130
Crédits à la clientèle	3 638	3 202
Crédit-bail	-	1
Autres actifs	126	26
Sous-total⁽¹⁾	3 834	3 359
Provisions :		
Provision générale à caractère prudentiel - risques pays ⁽²⁾	764	842
Engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	23	21
Engagements hors-bilan avec la clientèle	163	122
Provisions sectorielles et autres	641	793
Provisions pour autres risques et charges	32 005	44 820
Sous-total	33 596	46 598
Stock de provisions et dépréciations (hors titres)⁽⁴⁾	37 430	49 957
Dépréciation de titres ⁽³⁾	5 884	6 955
Stock global de provisions et dépréciations	43 314	56 912

(1) Dont dépréciation sur encours douteux compromis : 2 205 M EUR.

(2) Société Générale maintient dans ses comptes sociaux des provisions pour risques pays calculées en appliquant les modalités fixées par l'administration fiscale.

(3) Hors actions propres.

(4) La variation du stock de provisions et dépréciations s'analyse comme suit:

(En M EUR)	Dotations nettes					Stock au 31.12.2012
	Stock au 31.12.2011	Par coût net du risque	Par autres soldes du compte de résultat	Provisions utilisées	Change et reclassements	
Provision générale à caractère prudentiel - risques pays	842	(78)	-	-	-	764
Dépréciations	3 359	876	(12)	(412)	24	3 835
Provisions ⁽⁶⁾	45 756	182	(10 223)	(157)	(2 726)	32 832
Total	49 957	980	(10 235)	(569)	(2 702)	37 431

(5) Analyse des provisions:

(En M EUR)	Dotations nettes					Stock au 31.12.2012
	Stock au 31.12.2011	Par coût net du risque	Par autres soldes du compte de résultat	Provisions utilisées	Change et reclassements	
Provisions sur engagements hors bilan avec les établissements de crédits	22	2	-	(0)	(1)	23
Provisions sur engagements hors bilan avec la clientèle	122	44	-	-	(3)	163
Provisions sectorielles et autres	791	(149)	-	-	(1)	641
Provisions sur avantages au personnel	1 578	-	(397)	(154)	57	1 084
Provisions pour restructurations et litiges frais généraux	51	-	26	-	(8)	69
Provisions pour impôt	141	-	(60)	-	17	98
Provisions sur instruments financiers à terme	42 746	-	(9 802)	-	(2 788)	30 156
Autres provisions pour risques et charges ⁽⁶⁾	305	285	10	(3)	1	598
Total	45 756	182	(10 223)	(157)	(2 726)	32 832

(6) Pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision récente du Conseil d'État relative au précompte (au titre duquel l'exposition de Société Générale s'élève à 1,5 Md EUR avant tout exercice des éventuelles voies de recours), Société Générale a enregistré au 31 décembre 2012 une dotation complémentaire aux provisions de 300 M EUR.

Note 15

COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

1. ENCOURS DE DÉPÔTS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
Plans d'épargne-logement (PEL)		
• ancienneté de moins de 4 ans	4 184	3 273
• ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	2 370	3 779
• ancienneté de plus de 10 ans	5 459	4 420
Sous-total	12 013	11 472
Comptes épargne-logement (CEL)	1 497	1 627
Total	13 510	13 099

2. ENCOURS DE CRÉDITS À L'HABITAT OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2012	31.12.2011
• ancienneté de moins de 4 ans	150	215
• ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	103	68
• ancienneté de plus de 10 ans	16	25
Total	269	308

3. PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS LIÉS AUX COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2011	Dotations	Reprises	31.12.2012
Plans d'épargne-logement (PEL)				
• ancienneté de moins de 4 ans	5	(26)		31
• ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	26	-	22	4
• ancienneté de plus de 10 ans	72	-	43	29
Sous-total	103	(26)	65	64
Comptes épargne-logement (CEL)	3	(17)	-	20
Total	106	(43)	65	84

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêts longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles en 2012, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement se monte à 0,62 % des encours totaux au 31 décembre 2012.

4. MODALITÉS DE DÉTERMINATION DES PARAMÈTRES D'ÉVALUATION DES PROVISIONS

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période

(plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la Banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 16

DETTES SUBORDONNÉES

(En M EUR)					
Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	31.12.2012	31.12.2011
Titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée					
1 ^{er} juillet 1985	EUR	348	perpétuelle	70	70
24 novembre 1986	USD	500	perpétuelle	188	191
30 juin 1994	JPY	15 000	perpétuelle	132	150
30 décembre 1996	JPY	10 000	perpétuelle	88	100
10 novembre 2003	EUR	215	perpétuelle	215	215
10 novembre 2003	EUR	45	perpétuelle	45	45
26 janvier 2005	EUR	732	perpétuelle	728	732
27 mars 2007	GBP	350	perpétuelle	-	419
5 avril 2007	USD	808	perpétuelle	612	624
5 avril 2007	USD	63	perpétuelle	48	48
19 décembre 2007	EUR	469	perpétuelle	468	469
22 mai 2008	EUR	797	perpétuelle	795	797
16 juin 2008	GBP	506	perpétuelle	619	605
7 juillet 2008	EUR	100	perpétuelle	100	100
27 février 2009	USD	450	perpétuelle	341	348
4 septembre 2009	EUR	1 000	perpétuelle	1 000	1 000
7 octobre 2009	USD	1 000	perpétuelle	758	773
11 décembre 2012	USD	1 500	perpétuelle	1 137	-
Sous-total ⁽¹⁾				7 344	6 686
Titres et dettes subordonnées à terme					
29 juin 1999	EUR	30	30 juin 2014	30	30
13 avril 2000	EUR	120	13 avril 2012	-	114
27 avril 2000	EUR	500	27 avril 2015	366	500
23 juin 2000	EUR	125	27 avril 2015	125	125
10 juillet 2000	EUR	100	10 juillet 2012	-	96
21 juillet 2000	EUR	78	31 juillet 2030	28	32
3 novembre 2000	EUR	100	5 novembre 2012	-	96
25 avril 2001	EUR	120	25 avril 2013	115	115
29 juin 2001	EUR	120	29 juin 2013	114	114
10 octobre 2001	EUR	120	10 octobre 2013	113	113
27 novembre 2001	USD	90	27 novembre 2021	68	70
27 novembre 2001	USD	335	27 novembre 2021	254	259
21 décembre 2001	EUR	300	21 décembre 2016	194	300
13 février 2002	EUR	600	13 février 2012	-	600
3 juillet 2002	EUR	180	3 juillet 2014	175	175
16 octobre 2002	EUR	170	16 octobre 2014	164	164
30 janvier 2003	GBP	450	30 janvier 2018	155	538
28 avril 2003	EUR	100	28 avril 2015	94	94
2 juin 2003	EUR	110	21 décembre 2016	110	110
13 octobre 2003	EUR	120	13 octobre 2015	113	113
10 novembre 2003	EUR	390	10 novembre 2023	390	390
29 décembre 2003	GBP	150	30 janvier 2018	184	179
4 février 2004	EUR	120	4 février 2016	114	114
12 mars 2004	EUR	300	12 mars 2019	249	300
6 mai 2004	EUR	118	6 mai 2016	113	113
29 octobre 2004	EUR	100	29 octobre 2016	94	94
3 février 2005	EUR	120	3 février 2017	112	112
13 mai 2005	EUR	100	13 mai 2017	90	90

(En M EUR)					
Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	31.12.2012	31.12.2011
16 août 2005	EUR	226	18 août 2025	216	226
30 septembre 2005	USD	75	30 septembre 2015	57	58
20 avril 2006	USD	1 000	20 avril 2016	393	773
15 mai 2006	EUR	135	15 mai 2018	125	125
26 octobre 2006	EUR	120	26 octobre 2018	111	111
9 février 2007	EUR	124	11 février 2019	116	116
7 juin 2007	EUR	1 000	7 juin 2017	-	1 000
16 juillet 2007	EUR	135	16 juillet 2019	130	130
30 octobre 2007	EUR	134	30 octobre 2019	129	129
14 février 2008	EUR	225	14 février 2018	225	225
26 mars 2008	EUR	550	26 mars 2018	331	550
7 avril 2008	EUR	250	6 avril 2023	155	250
15 avril 2008	EUR	321	15 avril 2023	321	321
28 avril 2008	EUR	50	6 avril 2023	50	50
14 mai 2008	EUR	150	6 avril 2023	150	150
14 mai 2008	EUR	50	6 avril 2023	50	50
14 mai 2008	EUR	90	6 avril 2023	90	90
30 mai 2008	EUR	79	15 avril 2023	79	79
10 juin 2008	EUR	300	12 juin 2023	259	300
30 juin 2008	EUR	40	30 juin 2023	40	40
20 août 2008	EUR	1 000	20 août 2018	777	1 000
Sous-total⁽¹⁾				7 368	10 923
Dettes rattachées				350	457
Total⁽²⁾				15 062	18 066

(1) Le Conseil d'administration peut décider de différer partiellement ou totalement la rémunération des TSDI dans le cas où l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes sociaux n'aurait pas décidé la mise en paiement d'un dividende.

Société Générale a émis, jouissance le 1^{er} juillet 1985, 348 M EUR de titres subordonnés à durée indéterminée assortis de bons d'acquisition de certificats d'investissement privilégiés. Ceux-ci ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société, après remboursement complet des dettes non subordonnées.

Les autres titres et emprunts sont assortis d'une clause de remboursement anticipé à partir de leur dixième année, à la seule option de Société Générale.

En 2012, Société Générale a procédé pour :

- 2 M EUR net d'impôt à des rachats partiels sur le marché en dessous du prix d'émission de titres super subordonnés.
- 14 M EUR net d'impôt à deux offres de rachat de titres subordonnés remboursables placés auprès d'investisseurs institutionnels.

(2) La charge nette des dettes subordonnées hors impôt et hors impact des rachats s'élève à 918 M EUR en 2012 (1 082 M EUR en 2011).

Note 17

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves, report à nouveau et résultat	Capitaux propres
Bilan au 31 décembre 2010	933	18 704	8 453	28 090
Augmentation / Diminution de capital ⁽¹⁾ (3)	37	1 068	(889)	216
Résultat de la période			1 019	1 019
Distribution de dividendes ⁽²⁾			(398)	(398)
Autres mouvements				-
Bilan au 31 décembre 2011	970	19 772	8 185	28 927
Augmentation / Diminution de capital ⁽⁴⁾ (5)	5	75		80
Résultat de la période			1 283	1 283
Distribution de dividendes			-	-
Autres mouvements ⁽⁶⁾			(10)	(10)
Bilan au 31 décembre 2012	975	19 847	9 458	30 280

(1) Au 31 décembre 2011, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 970 099 988,75 EUR et se compose de 776 079 991 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale a procédé en 2011 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 37,1 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 1 067,5 M EUR :

- 29,9 M EUR liée à la distribution de dividendes, assortie d'une prime d'émission de 858,8 M EUR ;
- 7,2 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortie d'une prime d'émission de 208,7 M EUR.

(2) Après neutralisation des dividendes sur actions propres : 19,3 M EUR.

(3) Au 31 décembre 2011, le montant des réserves de Société Générale s'élève à 3 650 467 236,78 EUR et se compose de 933 027 033,89 EUR au titre de la réserve légale, 2 097 253 512,08 EUR au titre de la réserve spéciale des plus-values à long terme et 1 459 911 020,81 EUR au titre des autres réserves.

(4) Au 31 décembre 2012, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 975 341 533,75 EUR et se compose de 780 273 227 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale a procédé en 2012 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 5,2 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 75,2 M EUR :

- 5,2 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortie d'une prime d'émission de 75,2 M EUR ;
- 0,002 M EUR résultant de l'exercice par les salariés d'options attribuées par le Conseil d'administration, assortis d'une prime d'émission de 0,041 M EUR.

(5) Au 31 décembre 2012, le montant des réserves de Société Générale s'élève à 3 643 901 508,84 EUR et se compose de 97 009 998,88 EUR au titre de la réserve légale, 2 097 253 512,08 EUR au titre de la réserve spéciale des plus-values à long terme et 1 449 637 997,88 EUR au titre des autres réserves.

(6) Dont provision pour investissement reprise au 31 décembre 2012 pour 10 M EUR.

Note 18

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011
Engagements donnés⁽¹⁾		
Engagements de financement		
- en faveur d'établissements de crédit	13 926	13 516
- en faveur de la clientèle	98 513	111 495
Total	112 439	125 011
Engagements de garantie		
- d'ordre d'établissements de crédit	122 481	157 682
- d'ordre de la clientèle	58 441	63 570
Total	180 922	221 252
Engagements reçus⁽²⁾		
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	39 024	43 039
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	48 895	53 664
Total	87 919	96 703

(1) Dont engagements donnés aux entreprises liées : 29 630 M EUR au 31 décembre 2012 (59 527 M EUR au 31 décembre 2011).

(2) Dont engagements reçus d'entreprises liées : 2 581 M EUR au 31 décembre 2012 (3 054 M EUR au 31 décembre 2011).

Note 19

ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

(En M EUR)	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Total	
			31.12.2012	31.12.2011
Opérations fermes				
Opérations sur marchés organisés				
- contrats à terme de taux d'intérêt	565 283	-	565 283	690 193
- contrats à terme de change	65 643	-	65 643	74 286
- autres contrats à terme	1 231 750	333	1 232 083	1 614 273
Opérations de gré à gré				
- swaps de taux d'intérêt	10 260 107	93 518	10 353 625	10 297 258
- swaps financiers de devises	924 735	2 176	926 911	866 480
- FRA	1 453 723	-	1 453 723	1 785 538
- autres	17 676	57	17 733	23 085
Opérations conditionnelles				
- options de taux d'intérêt	2 578 611	-	2 578 611	2 896 787
- options de change	268 419	-	268 419	312 793
- options sur actions et indices	1 007 145	7	1 007 152	1 161 652
- autres options	134 371	-	134 371	179 683
Total	18 507 463	96 091	18 603 554	19 902 028

JUSTE VALEUR DES OPÉRATIONS QUALIFIÉES DE COUVERTURE

(En M EUR)	31.12.2012
Opérations fermes	
Opérations sur marchés organisés	
- contrats à terme de taux d'intérêt	-
- contrats à terme de change	-
- autres contrats à terme	8
Opérations de gré à gré	
- swaps de taux d'intérêt	(2 162)
- swaps financiers de devises	(628)
- FRA	-
- autres	-
Opérations conditionnelles	
- options de taux d'intérêt	-
- options de change	-
- options sur actions et indices	-
- autres options	-
Total	(2 782)

Note 20

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Intérêts et produits assimilés:		
Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit:		
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	2 183	2 945
Reports/Dépôts (montant net)	2	5
Titres et valeurs reçus en pension	2 666	3 172
Sous-total	4 851	6 122
Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle:		
Créances commerciales	110	98
Autres concours à la clientèle:		
- Crédits de trésorerie	1 286	1 642
- Crédits à l'exportation	281	249
- Crédits d'équipement	1 457	1 534
- Crédits à l'habitat	2 657	2 659
- Autres crédits à la clientèle	3 678	5 230
Sous-total	9 359	11 314
Comptes ordinaires débiteurs	274	316
Reports/Dépôts (montant net)	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	1 158	1 551
Sous-total	10 901	13 279
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 832	3 244
Autres intérêts et produits assimilés	391	869
Sous-total	20 975	23 514
Intérêts et charges assimilés:		
Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit:		
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	(1 737)	(1 770)
Titres et valeurs donnés en pension	(1 785)	(2 315)
Sous-total	(3 522)	(4 085)
Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle:		
Comptes d'épargne à régime spécial	(929)	(841)
Autres dettes envers la clientèle	(4 738)	(5 852)
Titres et valeurs donnés en pension	(1 821)	(2 554)
Sous-total	(7 488)	(9 247)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(7 092)	(4 697)
Autres intérêts et charges assimilés	(650)	(1 258)
Sous-total	(18 752)	(19 287)
Total net	2 223	4 227

Note 21

REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	2	5
Dividendes sur titres de participation et de filiales non consolidées et autres titres à long terme	1 983	3 249
Total⁽¹⁾	1 985	3 254

(1) Les dividendes perçus sur le portefeuille de transaction sont classés en résultat net sur opérations financières.

Note 22

PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Produits de commissions sur:		
Opérations avec les établissements de crédit	180	122
Opérations avec la clientèle	1 001	1 048
Opérations sur titres	294	361
Opérations sur marchés primaires	131	95
Opérations de change et sur instruments financiers	51	38
Engagements de financement et de garantie	706	681
Prestations de services et autres	1 541	1 635
Sous-total	3 904	3 980
Charges de commissions sur:		
Opérations avec les établissements de crédit	(90)	(79)
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur titres	(352)	(459)
Opérations de change et sur instruments financiers	(305)	(347)
Engagements de financement et de garantie	(255)	(277)
Autres	(139)	(119)
Sous-total	(1 141)	(1 281)
Total net	2 763	2 699

Note 23

RÉSULTAT NET SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES

(En M EUR)	2012	2011
Résultat net sur portefeuille de négociation :		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	6 900	(12 086)
Résultat sur instruments financiers à terme	(4 608)	13 257
Résultat net des opérations de change	867	921
Sous-total	3 159	2 092
Résultat net sur titres de placement :		
Plus-values de cession	706	84
Moins-values de cession	(150)	(89)
Dotations aux dépréciations	(416)	(1 128)
Reprises de dépréciations	1 031	645
Sous-total	1 171	(488)
Total net	4 330	1 604

Note 24

FRAIS DE PERSONNEL

(En M EUR)	2012	2011
Rémunérations du personnel	3 176	3 327
Autres charges sociales et fiscales sur rémunérations	1 404	1 341
Participation, intéressement et abondement ⁽¹⁾	107	177
Total	4 687	4 845
Effectifs moyens	46 114	47 540
France	40 843	41 828
Étranger	5 271	5 712

(1) Décomposition de la charge sur les cinq derniers exercices :

(En M EUR)	2012	2011	2010	2009	2008
Société Générale					
Participation	9	31	15	22	18
Intéressement	55	75	85	106	79
Abondement	41	67	61	67	71
Sous-total	105	173	161	195	168
Succursales	2	4	3	3	4
Total	107	177	164	198	172

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ORGANES DE DIRECTION

Le montant des jetons de présence versés aux administrateurs de la société au cours de l'exercice 2012 est de 1,25 million d'euros. Les rémunérations versées en 2012 aux organes de direction

(Président-Directeur général et aux trois Directeurs généraux délégués) s'élèvent à 4,68 millions d'euros (dont 1,38 million d'euros de part variable au titre de l'exercice 2011 et 0,3 million d'euros de rémunération complémentaire qui a été octroyée au Président suite à la rupture de son contrat de travail).

Note 25

AVANTAGES DU PERSONNEL

1. RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de Société Générale se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de Société Générale sont situés en France.

Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines succursales de Société Générale pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges sur ces régimes sont en 2012 de 405 M EUR (395 M EUR en 2011).

2. RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

2.1. RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

	31.12.2012				31.12.2011			
	Postérieurs à l'emploi			Total des régimes	Postérieurs à l'emploi			Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme		Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	
<i>(En M EUR)</i>								
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	181	-	862	1 043	146	-	1 225	1 371
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	(134)	-	-	(134)	(109)	-	-	(109)
Solde net du bilan	47	-	862	909	37	-	1 225	1 262
Ventilation du solde net du bilan								
Valeur actualisée des engagements financés	2 074	-	106	2 180	1 767	-	94	1 861
Juste valeur des actifs de financement	(1 529)	-	(60)	(1 589)	(1 423)	-	(53)	(1 476)
A - Solde des régimes financés	545	-	46	591	344	-	41	385
B - Valeur actualisée des engagements non financés	105	-	816	921	83	-	1 184	1 267
Éléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	28	-	-	28	34	-	-	34
Pertes ou (gains) nets actuariels non comptabilisés	575	-	-	575	356	-	-	356
Actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	(0)	-	-	-	(0)	-	-	-
C - Total des éléments non encore reconnus	603	-	-	603	390	-	-	390
A + B - C - Solde net	47	-	862	909	37	-	1 225	1 262

Notes:

- Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte du corridor.
- Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Société Générale a 28 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 18 pays. 90 % des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 5 régimes qui se situent en France, Royaume-Uni et États-Unis. Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Il y a une douzaine de plans répartis sur 10 pays.
- Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

2.2. CHARGES ACTUARIELLES DES RÉGIMES

	31.12.2012				31.12.2011			
	Postérieurs à l'emploi			Total des régimes	Postérieurs à l'emploi			Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme		Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	
<i>(En M EUR)</i>								
Coût des services de l'année y compris charges sociales	39	-	348	387	39	-	447	486
Cotisations salariales	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)
Coût financier	81	-	4	85	81	-	3	84
Rendement attendu des actifs des régimes	(77)	-	(3)	(80)	(78)	-	(2)	(80)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés comptabilisés	6	-	-	6	6	-	-	6
Écarts actuariels	22	-	8	30	23	-	0	23
Effet des liquidations / réductions de services futurs	-	-	-	-	0	-	(0)	-
Effet du changement du plafond d'actifs	-	-	-	-	0	-	-	-
Transfert d'actifs non reconnus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges du régime	70	-	357	427	70	-	448	518

2.3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI COMPTABILISÉS AU BILAN

2.3.1. Variations de la valeur actuelle des obligations

	2012			2011		
	Postérieurs à l'emploi			Postérieurs à l'emploi		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes
<i>(En M EUR)</i>						
Valeur au 01.01	1850	-	1850	1830	1	1831
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	39	-	39	39	-	39
Coût financier	81	-	81	81	-	81
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels générés dans l'exercice	295	-	295	(31)	-	(31)
Conversion en devises	10	-	10	24	-	24
Prestations servies	(86)	-	(86)	(85)	-	(85)
Coût des services passés générés dans l'exercice	(0)	-	-	0	-	-
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-
Transferts, réductions et autres	(10)	-	(10)	(8)	(1)	(9)
Valeur au 31.12	2179	-	2179	1850	-	1850

2.3.2. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

	2012			2011		
	Postérieurs à l'emploi			Postérieurs à l'emploi		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes
<i>(En M EUR)</i>						
Valeur au 01.01	1 423	-	1 423	1 429	-	1 429
Rendement attendu des actifs de régime	77	-	77	78	-	78
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels générés dans l'exercice	53	-	53	(38)	-	(38)
Conversion en devises	11	-	11	21	-	21
Cotisations salariales	1	-	1	1	-	1
Cotisations patronales	49	-	49	20	-	20
Prestations servies	(75)	-	(75)	(75)	-	(75)
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-
Transferts, liquidations et autres	(10)	-	(10)	(13)	-	(13)
Valeur au 31.12	1 529	-	1 529	1 423	-	1 423

2.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS DE FINANCEMENT DES RÉGIMES

2.4.1. Informations générales sur les actifs de financement

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 47 % d'obligations, 43 % d'actions et 10 % autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 134 M EUR.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2013 sont estimées à 5 M EUR au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

2.4.2. Rendements réels des actifs de régime

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

	2012				2011			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
<i>(En M EUR)</i>								
Rendement réel des actifs de régimes	130	-	7	137	40	-	0	40

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites en 2.5 (note 3).

2.5. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31.12.2012	31.12.2011
Taux d'escompte		
Europe	3,28 %	4,44 %
Amériques	3,98 %	4,92 %
Asie-Océanie-Afrique	2,68 %	3,25 %
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,20 %	2,22 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	1,77 %	1,59 %
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement		
Europe	4,80 %	5,42 %
Amériques	6,50 %	6,50 %
Asie-Océanie-Afrique	2,97 %	2,97 %
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	0,68 %	1,04 %
Amériques	2,00 %	2,00 %
Asie-Océanie-Afrique	2,47 %	2,28 %
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	9,9	10,4
Amériques	9,0	9,0
Asie-Océanie-Afrique	11,0	10,0

Notes:

1. Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actuelle des obligations (DBO) à l'exception des rendements attendus des actifs qui sont des moyennes pondérées par la juste valeur des actifs.
2. Les courbes des taux d'actualisation utilisées sont les courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observées fin octobre pour les devises USD, GBP et EUR, corrigées fin décembre dans les cas où la baisse des taux avait un impact significatif.
Les taux d'inflation utilisés sont les objectifs long terme des banques centrales des zones monétaires ci-dessus.
3. L'amplitude des taux de rendement attendus des actifs est liée à la composition des actifs.
D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.
Pour les actifs couvrant les régimes français, les taux de rendement à long terme retenus sont de 7,2 % pour les actions, 2,9 % pour les obligations et 2,1 % pour le monétaire. Au Royaume-Uni, les taux de rendements retenus pour les actions sont de 7,1 % et pour les obligations de 3,4 %.
4. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.

2.6. ANALYSE DES SENSIBILITÉS DES ENGAGEMENTS AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	2012			2011		
	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
<i>(En pourcentage de l'élément mesuré)</i>						
Variation de + 1 % du taux d'escompte						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	- 14 %	NA	- 9 %	- 13 %	NA	- 8 %
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	- 41 %	NA	0 %	- 25 %	NA	1 %
Variation de + 1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement						
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre N+1	1 %	NA	1 %	1 %	NA	1 %
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	- 13 %	NA	- 9 %	- 19 %	NA	- 8 %
Variation de + 1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	3 %	NA	4 %	3 %	NA	4 %
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	13 %	NA	6 %	16 %	NA	7 %

Note :

1. Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements (impact sur la valeur actuelle des obligations), ou par la juste valeur des actifs ou par la charge N+1 attendue (impact sur le total net des charges).

2.7. AJUSTEMENTS LIÉS À L'EXPÉRIENCE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Valeur actuelle de l'obligation	2 179	1 850	1 830	1 668	1 474
Juste valeur des actifs de régime	1 529	1 423	1 429	1 288	1 270
Déficit / (négatif: excédent)	650	427	401	380	204
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (négatif: gain)	1	15	(62)	52	10
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (négatif: gain), en % de l'obligation	0,0 %	0,8 %	- 3,4 %	3,1 %	0,7 %
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (négatif: gain)	(53)	38	(64)	(85)	486
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (négatif: gain), en % de l'actif	- 3,5 %	2,7 %	- 4,5 %	- 6,6 %	38,3 %

Note 26

PLANS D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (SO) ET PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS (AGA)

1. DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET DES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Les régimes sur capitaux propres offerts aux employés de Société Générale au cours de la période se terminant le 31 décembre 2012 sont brièvement décrits ci-dessous.

Émetteur	Société Générale
Année	2012
Type de plan	attribution gratuite d'actions
Nombre d'actions attribuées	2 161 874
Actions livrées	1 033
Actions perdues	7 342
Actions restantes au 31.12.12	2 153 499
Nombre d'actions réservées au 31.12.12	2 153 499
Conditions de performance	oui 1
Conditions en cas de départ du Groupe	perte
Conditions en cas de licenciement	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois
Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale	46 M EUR

(1) Les conditions de performance sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise ».

2. MONTANT DE LA DETTE ENREGISTRÉE AU BILAN AU TITRE DES PLANS 2012

La dette enregistrée au bilan au titre du plan 2012 décrit ci-dessus s'élève à 33 M EUR au 31 décembre 2012.

3. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ACQUISES POUR COUVRIR LES PLANS 2012

Pour couvrir le plan 2012 décrit ci-dessus, Société Générale a acquis 2 153 499 actions Société Générale pour un coût de 64 M EUR.

Note 27

COÛT DU RISQUE

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Dotation nette aux provisions et aux dépréciations sur risques identifiés		
Risque de contrepartie ⁽¹⁾	(770)	(433)
Pertes non couvertes et récupérations sur créances amorties	(612)	(268)
Autres risques et litiges ⁽²⁾	(285)	(65)
Sous-total	(1 667)	(766)
Dotation nette aux provisions générales - risques pays ⁽¹⁾	78	1
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations sur créances et hors bilan	(1 589)	(765)
<i>(1) Dont résultat de réévaluation sur couverture de change des provisions :</i>		
- <i>Risque de contrepartie</i>	(13)	(68)
- <i>Dotation nette aux provisions générales - risques pays</i>	-	-

(2) Pour tenir compte de l'évolution d'un ensemble de risques juridiques, dont notamment les enquêtes et procédures en cours avec des autorités américaines et européennes, ainsi que la décision récente du Conseil d'État relative au précompte (au titre duquel l'exposition de Société Générale s'élève à 1,5 Md EUR avant tout exercice des éventuelles voies de recours), Société Générale a enregistré au 31 décembre 2012 une dotation complémentaire aux provisions de 300 M EUR.

Note 28

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

<i>(En M EUR)</i>	2012	2011
Titres d'investissement :		
Moins-values nettes de cession	-	(1)
Dotations nettes aux dépréciations	(1)	-
Sous-total	(1)	(1)
Titres de participation et de filiales :		
Plus-values de cession	20	492
Moins-values de cession ⁽¹⁾	(1 447)	(13)
Dotations aux dépréciations ⁽²⁾	(812)	(2 440)
Reprises de dépréciations ⁽²⁾	1 376	44
Subventions versées à des filiales	-	-
Sous-total	(863)	(1 917)
Immobilisations d'exploitation :		
Plus-values de cession	5	3
Moins-values de cession	-	(1)
Sous-total	5	2
Total	(859)	(1 916)

(1) Société Générale a cédé l'intégralité de sa participation dans Géniki, soit 99,08 %, à Piraeus Bank. Cette cession a généré une moins-value de 1 395 M EUR.

(2) Dont 720 M EUR de dotations et 1 365 M EUR de reprises en 2012 concernant les entreprises liées (Cf. Note 6 - Parts dans les entreprises liées).

Note 29

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(En M EUR)	2012	2011
Charge fiscale courante	(190)	344
Charge fiscale différée	447	(139)
Total⁽¹⁾	257	205

(1) La charge fiscale de l'exercice 2012 intègre un gain d'intégration fiscale de 66,0 M EUR contre un gain de 44,0 M EUR au titre de l'exercice 2011 (314 sociétés filiales concernées en 2012 contre 344 en 2011).

Note 30

EMPLOIS ET RESSOURCES OPÉRATIONNELS VENTILÉS SELON LA DURÉE RESTANT À COURIR

(En M EUR)	Durées restant à courir au 31 décembre 2012					Total
	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Éliminations des opérations entre le siège et les succursales étrangères	
EMPLOIS						
Créances sur les établissements de crédit	169 246	31 875	50 859	16 446	(100 907)	167 519
Opérations avec la clientèle	98 682	46 097	95 653	85 293	(38)	325 687
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Titres de transaction	7 425	10 693	25 242	19 821	(89)	63 092
Titres de placement	705	7 099	28 629	6 304	-	42 737
Titres d'investissement	1	-	27	51	-	79
Total	276 059	95 764	200 410	127 915	(101 034)	599 114
RESSOURCES						
Dettes envers les établissements de crédit	196 580	28 794	86 504	1 070	(102 273)	210 675
Opérations avec la clientèle	208 034	23 000	52 210	79 233	(477)	362 000
Dettes représentées par un titre	48 561	22 913	30 494	21 741	-	123 709
Total	453 175	74 707	169 208	102 044	(102 750)	696 384

Note 31

OPÉRATIONS EN DEVISES

	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
<i>(En M EUR)</i>								
EUR	672 633	704 647	262 281	267 139	674 516	699 283	224 537	231 618
USD	197 745	201 203	434 299	407 558	231 043	211 950	363 539	355 971
GBP	48 103	46 022	64 527	72 732	23 956	33 408	56 109	53 469
JPY	24 327	20 978	67 556	65 855	22 579	21 925	67 858	66 003
Autres devises	56 193	26 151	145 021	160 715	42 261	27 789	123 414	127 132
Total	999 001	999 001	973 684	973 999	994 355	994 355	835 457	834 193

Note 32

DÉCOMPOSITION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE⁽¹⁾

	France		Europe		Amériques	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<i>(En M EUR)</i>						
Produits nets d'intérêts et assimilés	3 492	6 795	486	223	173	309
Produits nets de commissions	2 346	2 294	238	203	95	130
Résultat net sur opérations financières	2 727	458	1 348	811	149	274
Autres produits nets d'exploitation	(67)	(79)	39	75	-	-
Produit net bancaire	8 498	9 468	2 111	1 312	417	713

	Asie		Afrique		Océanie	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
<i>(En M EUR)</i>						
Produits nets d'intérêts et assimilés	46	137	6	5	8	19
Produits nets de commissions	82	69	2	3	-	-
Résultat net sur opérations financières	106	66	2	4	(2)	(9)
Autres produits nets d'exploitation	(24)	(5)	-	1	-	-
Produit net bancaire	210	267	10	13	6	10

	Total	
	2012	2011
<i>(En M EUR)</i>		
Produits nets d'intérêts et assimilés	4 211	7 488
Produits nets de commissions	2 763	2 699
Résultat net sur opérations financières	4 330	1 604
Autres produits nets d'exploitation	(52)	(8)
Produit net bancaire	11 252	11 783

(1) Établie en fonction du pays de comptabilisation des revenus et charges.

Note 33

IMPLANTATIONS DANS LES ÉTATS OU TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Société Générale a défini depuis 2003 des règles internes strictes afin d'éviter tout développement d'implantations dans les pays qualifiés de paradis fiscaux non coopératifs par l'OCDE. Toute implantation ou tout développement d'activités dans les implantations existantes ne peut être autorisé que par décision de la Direction générale après avis du Secrétariat général et de la Direction des risques.

Depuis 2010, Société Générale a décidé de fermer, et a mis en œuvre les démarches nécessaires pour fermer, toutes les implantations du Groupe dans des États ou Territoires jugés non coopératifs par la France et dont la liste pour l'année 2012 a été

mise à jour par l'arrêté ministériel du 4 avril 2012 (publié au JO du 12 avril 2012).

À la date du 31 décembre 2012, Société Générale ne détenait plus, directement ou indirectement, aucune implantation en activité dans les États concernés. La fermeture définitive de la succursale de la banque d'investissement (SG MANILLE) et du bureau de représentation de la banque privée (SG FSC Manilla) situés aux Philippines est suspendue à une décision des autorités Philippines. Société Générale détient par ailleurs une licence non utilisée à Brunei.

Tableau des filiales et participations

		2012	2012	2012	2012	2012	
		Valeur comptable des titres détenus					
		(en milliers d'euros ou d'unités locales)					
Sociétés/Siège Social	Activités/Pôles	Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Brute (EUR)	Nette (EUR)	
I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE							
A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la Société Générale)							
INTER EUROPE CONSEIL	Établissement de crédit						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	1 161 158	3 177 514	100,00	3 852 866	3 852 866
GENEFINANCE	Société de portefeuille						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Gestion propre	EUR	1 600 000	297 416	100,00	1 736 025	1 736 025
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HOLDING DE PARTICIPATIONS	Gestion mobilière						
Immeuble SGAM 170, Place Henri Régnauld - 92400 Courbevoie - France	Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	EUR	378 896	1 204 969	100,00	2 085 819	1 421 900
SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	Société de portefeuille						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Gestion propre	EUR	862 976	135 062	100,00	1 357 285	1 357 285
SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC	Courtage						
1221 avenue of the Americas - New York 10020 - USA	Banque de Financement et d'Investissement	USD	1 430 976	529 826	100,00	1 356 598	1 356 598
SOCIETE GENERALE SPLITSKA BANKA	Banque de détail à l'étranger						
Rudera Boskovicica 16 - 21000 Split - Croatie	Réseaux Internationaux	HRK	491 426	3 090 820	100,00	1 058 707	1 058 707
BANCO SOCIETE GENERALE BRASIL S/A	Banque d'investissement						
Avenida Paulista, 2300 - Cerqueira Cesar - São Paulo SP CEP 01310-300 - Brazil	Banque de Financement et d'Investissement	BRL	2 074 918	34 940	100,00	834 429	834 429
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES SPA	Établissement de crédit						
Via Benigno Crespi 19 A - 20159 Milano - Italie	Banque Privée, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	EUR	111 309	245 962	100,00	745 062	745 062
SOCIETE GENERALE (CHINA) LIMITED	Banque de détail à l'étranger						
2, Wudinghou Street, Xicheng District 100140 Beijing - Chine	Banque de Financement et d'Investissement	CNY	4 000 000	(188 819)	100,00	413 174	413 174
SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	Courtages de valeurs mobilières						
Ark Mori Building - 13-32 Akasaka 1 Chome, Minato-Ku - 107-6015 Tokyo - Japon	Banque de Financement et d'Investissement	JPY	31 703 000	18 858 000	100,00	368 411	368 411
VALMINVEST	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Gestion propre	EUR	248 877	(4 191)	100,00	249 427	249 427
SG AMERICAS, INC.	Banque d'investissement						
1221 avenue of the Americas - New York 10020 - USA	Banque de Financement et d'Investissement	USD	0	233 508	100,00	1 685 355	242 605
GENEGIS I	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Gestion propre	EUR	192 900	22 289	100,00	196 061	196 061
COMPAGNIE FONCIÈRE DE LA MÉDITERRANÉE (CFM)	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Gestion propre	EUR	76 627	1 944	100,00	155 837	155 837
SOGINFO - SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS	Immobilier d'exploitation						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Réseaux France	EUR	123 411	200 683	100,00	148 720	148 720

2012	2012	2012	2012	2012	2012	2012
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)		Observations Écart de réévaluation
18280298	0	1824484	(143 154)	0		
2785093	0	257700	213396	204000		
98833	0	1574	(287 563)	0		
1957120	0	529282	202635	184275		
485069	0	721686	24673	0		1 EUR = 1,3194 USD
59000	168574	1 168645	139 184	0		1 EUR = 7,5575 HRK
0	0	53435	(69866)	0		1 EUR = 2,7036 BRL
0	0	153305	21 941	0		
0	0	480957	(4805)	0		1 EUR = 8,2207 CNY
44010	0	15403000	6064000	0		1 EUR = 113.61 JPY
0	0	8887	3434	0		
						capital = 1 USD
0	0	119900	61 264	19153		1 EUR = 1,3194 USD
11999	0	197091	1 162	0		
35457	0	645	1 121	0		
0	2000	30216	12646	8566		

		2012	2012	2012	2012	2012
		Valeur comptable des titres détenus				
				Quote-part du capital détenu en %	Brute (EUR)	Nette (EUR)
		Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾			
Sociétés/Siège Social	Activités/Pôles					
<i>(en milliers d'euros ou d'unités locales)</i>						
ORPAVIMOB	Société foncière et de financement immobilier					
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	130 253	6 803	100,00	130 253
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIE	Banque de détail à l'étranger					
75, chemin Cheikh Bachir Ibrahim, El-Biar, 16010 Alger - Algérie	Réseaux Internationaux	DZD	10 000 000	11 950 850	100,00	110 524
SOGEMARCHE	Société foncière					
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Gestion propre	EUR	108 037	126	100,00	108 037
SI DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	Immobilier d'exploitation					
29, boulevard Haussman - 75009 Paris - France	Gestion propre	EUR	90 030	20 400	100,00	89 992
SOCIETE GENERALE ITALIA HOLDING SPA	Société de portefeuille					
Via Olona 2 - 20123 Milano - Italie	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	467 120	(206 974)	100,00	544 100
SOGLEASE B.V.	Location et financement					
Amstelplein 1 1096 HA Amsterdam 94066 1090 GB Amsterdam - Pays-Bas	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	2 269	54 498	100,00	62 000
SG FACTORING SPA	Factoring					
Via Trivulzio 7 - 20146 Milan - Italie	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	11 801	29 963	100,00	46 100
SOGECAMPUS	Société foncière					
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Gestion propre	EUR	45 037	(6 147)	100,00	45 037
SG ASIA (HONG-KONG) LTD	Merchant bank					
42/F Edinburgh Tower - 15 Queen's Road Central Hong Kong	Banque de Financement et d'Investissement	HKD	400 000	(137 339)	100,00	38 875
SOCIETE GENERALE BANK NEDERLAND N.V.	Établissement de crédit					
Rembrandt Tower Amstelplein 1 1096 HA Amsterdam - Pays-Bas	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	7 714	849	100,00	38 000
ELEAPARTS	Immobilier d'exploitation					
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Réseaux France	EUR	37 967	7 126	100,00	37 978
SG HOLDING DE VALORES Y PARTICIPACIONES S.N.	Société de portefeuille					
1 Plaza Pablo Ruiz Picasso (Tore Picasso) 28020 Madrid - Espagne	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	3 000	26 523	100,00	28 984
INORA LIFE LTD	Compagnie d'assurance-vie					
6, Exchange Place, International Financial Services Center, Dublin 1 - Irlande	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	40 000	(7 358)	100,00	40 000
GENINFO	Société de portefeuille					
Les Miroirs, Bt. C, 18, avenue d'Alsace 92400 Courbevoie - France	Gestion propre	EUR	18 524	57 379	100,00	20 477
SOCIETE GENERALE VIET FINANCE COMPANY LTD	Crédit à la consommation					
801, Nguyen Van Linh Boulevard Tan Phu Ward Ho Chi Minh City - Vietnam	Services Financiers Spécialisés et Assurance	VND	550 000 000	(116 535 207)	100,00	24 620
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE IMMOBEL	Société foncière					
5, place du Champs de Mars - 1050 Bruxelles - Belgique	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	1 500 062	21 832	100,00	1 500 061

2012	2012	2012	2012	2012	2012
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
0	0	22 200	7 120	0	
0	0	15 613 430	4 420 750	20 248	1 EUR = 103.1671 DZD
0	0	55	(166)	0	
0	0	7 247	2 826	2 326	
0	0	(180 674)	(186 347)	0	
0	0	297	71	0	
0	210 000	11 323	4 243	0	
70 000	0	0	(122)	0	
0	0	53 120	46 741	0	1 EUR = 10,226 HKD
0	28 000	14 852	9 720	0	
0	0	2 885	875	788	
18 909	0	258	(50)	0	
0	0	(6 022)	(3 456)	0	
0	0	3 201	3 091	1 158	
9 474	35 091	330 014 504	45 764 623	0	1 EUR = 27 492 VND
381 381	0	49 021	48 302	70 544	

		2012	2012	2012	2012	2012
		Valeur comptable des titres détenus				
				Quote-part du capital détenu en %	Brute (EUR)	Nette (EUR)
		Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾			
Sociétés/Siège Social	Activités/Pôles					
<i>(en milliers d'euros ou d'unités locales)</i>						
SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG-KONG)	Banque d'investissement					
41/F Edinburgh Tower - 15 Queen's Road Central Hong Kong	Banque de Financement et d'Investissement	USD	154 990	170 275	100,00	139 315
SG HAMBROS LIMITED (HOLDING)	Gestion privée					
Exchange House - Primrose st. Londres EC2A 2HT - Grande Bretagne	Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	GBP	282 185	153 857	100,00	369 648
GENEVAL	Société de portefeuille					
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Gestion propre	EUR	538 630	94 694	100,00	1 910 368
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SFH	Établissement de crédit					
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	375 000	13 799	100,00	375 000
ALD INTERNATIONAL SA	Location et financement automobile					
15, allée de l'Europe - 92110 Clichy sur Seine - France	Services Financiers Spécialisés et Assurance	EUR	550 038	(71 938)	100,00	804 000
CRÉDIT DU NORD	Banque de détail France métropolitaine					
28, place Rihour - 59800 Lille - France	Réseaux France	EUR	890 263	909 039	100,00	1 410 255
SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA	Banque de détail à l'étranger					
Vladimira Popovica 6 - 11070 Novi Beograd - Serbie	Réseaux Internationaux	RSD	23 724 274	11 854 848	100,00	264 125
GENEFIMMO	Société foncière et de financement immobilier					
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Réseaux France	EUR	392 340	23 419	100,00	651 732
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES HOLDING	Société de portefeuille					
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	EUR	188 555	(198)	100,00	188 555
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SCF	Société de Crédit Foncier					
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	150 000	40 146	100,00	150 000
LYXOR ASSET MANAGEMENT	Gestion mobilière alternative					
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	161 106	213 620	100,00	160 278
SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	Société de portefeuille					
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	590 037	0	99,99	590 000
SOCIÉTÉ DE LA RUE ÉDOUARD VII	Immobilier d'exploitation					
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Gestion propre	EUR	11 396	889	99,91	59 612
SG EXPRESS BANK	Banque de détail à l'étranger					
92, Bld VI Varnentchik - 9000 Varna - Bulgarie	Réseaux Internationaux	BGN	33 674	373 807	99,74	62 354
SOCIETE GENERALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED	Banque d'investissement					
SG House, 41 Tower Hill, EC3N 4SG Londres - Grande-Bretagne	Banque de Financement et d'Investissement	GBP	157 820	144 983	98,96	205 931
SKB BANKA	Banque de détail à l'étranger					
Adjovscina, 4 - 1513 Ljubljana - Slovénie	Réseaux Internationaux	EUR	52 784	246 617	97,58	220 202

2012	2012	2012	2012	2012	2012	2012
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)		Observations Écart de réévaluation
0	0	698 930	396 527	263 863		1 EUR = 1,3194 USD
0	0	98 534	16 159	0		1 EUR = 0,8161 GBP
0	0	12 524	9 170	0		
0	0	1 150 645	26 625	0		
0	20	49 851	88 374	0		
3 657 465	314 931	1 083 516	344 903	222 566		
120 000	392 633	9 381 094	351 239	0		1 EUR = 113.5704 RSD
111 004	1 888	29 888	23 445	29 844		
0	0	0	(37 758)	0		
0	750 000	25 659	12 985	0		
0	0	108 009	33 483	37 660		
0	0	0	27 920	0		
0	0	93	39	44		écart = 16 509
45 000	109 050	165 497	56 182	0		1 EUR = 1,9558 BGN
152	294	27 444	30 135	59 299		1 EUR = 0,8161 GBP
0	165 000	106 797	585	0		

		2012	2012	2012	2012	2012	
		Valeur comptable des titres détenus					
		Capital (devise locale) ⁽¹⁾		Quote-part du capital détenu en %	Brute (EUR)	Nette (EUR)	
Sociétés/Siège Social	Activités/Pôles	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾					
<i>(en milliers d'euros ou d'unités locales)</i>							
BANK REPUBLIC	Banque de détail à l'étranger						
2 Gr, Abashidze St - Tbilisi - Géorgie	Réseaux Internationaux	GEL	76 031	44 586	93,64	110 275	60 829
PODGORICKA BANKA SOCIETE GENERALE GROUP AD PODGORICA	Banque de détail à l'étranger						
8 a Novaka Miloseva Street 81000 Podgorica - Monténégro	Réseaux Internationaux	EUR	24 731	15 501	90,56	28 819	28 819
BANKA SOCIETE GENERALE ALBANIA SH.A	Banque de détail à l'étranger						
BLV Dëshmoret e Kombit Twin Tower - Tirana - Albanie	Réseaux Internationaux	ALL	6 740 900	(107 599)	88,64	70 024	66 587
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CONGO	Banque de détail à l'étranger						
avenue Amilcar Cabral - BP 1140 Brazzaville - Congo	Réseaux Internationaux	XAF	10 000 000	(2 717 247)	87,00	13 263	13 263
SOGESSUR	Société d'assurance						
2, rue Jacques-Daguerre 92565 Rueil-Malmaison - France	Services Financiers Spécialisés et Assurance	EUR	30 300	56 893	84,16	114 940	98 900
ROSBANK	Banque de détail à l'étranger						
11, Masha Poryvaeva St PO Box - 208, Moscou - Russie	Réseaux Internationaux	RUB	17 586 914	87 254 317	82,40	4 140 825	3 416 597
NATIONAL SOCIETE GENERALE BANK	Banque de détail à l'étranger						
5, rue Champollion - Le Caire - Égypte	Réseaux Internationaux	EGP	4 435 359	5 171 740	77,17	274 722	274 722
BANQUE DE POLYNÉSIE	Banque de détail à l'étranger						
Bd Pomare, BP 530, Papeete Tahiti - Polynésie française	Réseaux Internationaux	XPF	1 380 000	8 051 876	72,10	12 397	12 397
SG DE BANQUES EN CÔTE D'IVOIRE	Banque de détail à l'étranger						
5 & 7, avenue J. Anoma, 01 BP 1355 Abidjan 01 - Côte d'Ivoire	Réseaux Internationaux	XAF	15 555 555	65 941 655	71,84	30 504	30 504
OHRIDSKA BANKA	Banque de détail à l'étranger						
Makedonski Prosvetiteli 19 6000 - Macédoine	Réseaux Internationaux	MKD	1 162 253	634 166	70,02	30 371	30 371
MOBIASBANCA GROUPE SOCIETE GENERALE	Banque de détail à l'étranger						
Bd. Stefan cel Mare 81A MD-2012 mun. - Chisinau - République de Moldavie	Réseaux Internationaux	MDL	99 944	717 921	67,85	24 960	24 960
KOMERČNI BANKA A.S	Banque de détail à l'étranger						
Centrálá Na Prokope 33 - Postovní Prihradka 839 114 07 Praha 1 - République tchèque	Réseaux Internationaux	CZK	19 004 926	49 102 476	60,35	1 368 364	1 368 364
BRD - GROUPE SOCIETE GENERALE	Banque de détail à l'étranger						
A, Doamnei street - 70016 Bucarest 3 - Roumanie	Réseaux Internationaux	RON	696 902	5 256 708	60,17	229 888	229 888
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BANQUE AU CAMEROUN	Banque de détail à l'étranger						
Rue Joss - Douala - Cameroun	Réseaux Internationaux	XAF	12 500 000	31 595 251	58,08	16 940	16 940
GENEFIM	Crédit-bail immobilier						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Réseaux France	EUR	72 779	29 169	57,62	89 846	89 846
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Banque de détail à l'étranger						
65, avenue Habib Bourguiba - 1000A Tunis - Tunisie	Réseaux Internationaux	TND	196 000	(105 631)	57,20	118 877	69 509

2012	2012	2012	2012	2012	2012
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation
10000	102359	77171	17870	0	1 EUR = 2,18705 GEL
0	75486	16937	3198	0	
0	37322	2630040	553583	0	1 EUR = 139.81 ALL
0	0	163315	(2717247)	0	1 EUR = 655,957 XAF
22744	412	353138	13675	0	Chiffres provisoires
749000	462406	44212003	5782521	0	1 EUR = 40.3295 RUB
108000	0	3745814	1524779	48380	1 EUR = 8.16545 EGP
0	175378	6993506	661147	6690	1 EUR = 119,33174 XPF écart = 5166
0	0	62624699	23222244	13595	1 EUR = 655,957 XAF
28000	171525	1003582	142031	0	1 EUR = 62.28485 MKD
0	20000	316626	46344	0	1 EUR = 15.9918 MDL
0	245852	30844897	13741643	145025	1 EUR = 25,151 CZK
201000	170000	2965039	(280594)	15658	1 EUR = 4,4445 RON écart = 1675
0	12958	45209897	11161047	5082	1 EUR = 655,957 XAF
1952108	0	37586	10294	2595	
39000	84429	201465	19050	0	1 EUR = 2.04805 TND

		2012	2012	2012	2012	2012	
		Valeur comptable des titres détenus					
				Capital propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Brute (EUR)	Nette (EUR)
Sociétés/Siège Social	Activités/Pôles	Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Brute (EUR)	Nette (EUR)	
<i>(en milliers d'euros ou d'unités locales)</i>							
SG MAROCAINE DE BANQUES	Banque de détail à l'étranger						
55, boulevard Abdelmoumen - Casablanca - Maroc	Réseaux Internationaux	MAD	2 050 000	5 665 356	56,91	135 765	135 765
BOURSORAMA SA	Courtage en ligne						
18, Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt - France	Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	EUR	35 178	472 875	55,69	304 343	304 343
NEWEDGE GROUP	Courtage et produits dérivés						
52/60, Avenue des Champs Élysées 75008 Paris - France	Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	EUR	395 130	799 895	50,00	226 708	161 708
B) Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société Générale)							
FIDITALIA SPA	Crédit à la consommation						
Via G. Ciardi 9 - 20148 Milan - Italie	Services Financiers Spécialisés et Assurance	EUR	130 000	137 771	48,68	224 318	98 216
SG PREFERRED CAPITAL III, L.L.C.	Société de portefeuille						
1221 avenue of the Americas - New York 10020 - USA	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	65 001	661 498	38,46	25 008	25 008
SG CONSUMER FINANCE	Société de portefeuille						
59, Avenue de Chatou - 92853 Rueil Malmaison - France	Services Financiers Spécialisés et Assurance	EUR	56 336	45 868	25,37	480 037	109 766
SOGEPARTICIPATIONS	Société de portefeuille						
29, boulevard Haussmann - 75009 Paris - France	Gestion propre	EUR	411 267	471 099	24,58	234 000	234 000
SG CALÉDONIENNE DE BANQUE	Banque de détail à l'étranger						
56, rue de la Victoire - Nouméa - Nouvelle-Calédonie	Réseaux Internationaux	XPF	1 068 375	12 976 383	20,60	16 266	16 266
SOUTH EAST ASIA COMMERCIAL BANK	Banque de détail à l'étranger						
16, Lang Ha Street - Hanoï - Vietnam	Réseaux Internationaux	VND	5 334 656 000	285 605 900	20,00	91 283	43 360
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT	Refinancement prêts au logement						
35, rue de la Boétie - 75008 Paris - France	Gestion propre	EUR	299 702	14 206	14,53	38 121	38 121
CRÉDIT LOGEMENT	Établissement de crédit						
50, boulevard Sébastopol - 75003 Paris - France	Gestion propre	EUR	1 259 850	1 178 289	13,50	171 037	171 037

(1) Pour les filiales et participations étrangères capitaux propres et compte de résultat retenus dans les comptes consolidés du groupe et dans leur devise de reporting consolidé.

(2) Le chiffre d'affaires est égal au produit net bancaire pour les filiales bancaires et financières.

(3) Comptes sociaux non encore audités pour les sociétés françaises.

2012	2012	2012	2012	2012	2012
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Écart de réévaluation écart = 1 142
0	377 500	4 070 953	945 211	15 028	1 EUR = 11,16325 MAD
181 601	460 000	172 513	44 267	0	
591 137	1 804 500	132 169	47 110	0	
100 000	100 000	172 392	(75 715)	0	
0	0	37 902	14 969	0	
867 561	0	25 075	6 057	0	Chiffres non définitifs
887 997	0	785 183	734 999	21 480	
0	71 384	9 305 004	3 071 427	0	1 EUR = 119,33174 XPF
0	0	1 196 406 455	158 668 296	0	1 EUR = 27 492 VND
20 319	0	2 085 466	1 764	85	
336 516	0	330 318	164 267	11 344	Chiffres provisoires

Tableau des filiales et participations (suite)

(en milliers d'euros)	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observations
	Brute	Nette				
II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS						
A) Filiales non reprises au paragraphe 1 :						
1°) Filiales françaises	94 058	54 422	7 244 474	14 335 218	114 761	Écart rééval. : 389
2°) Filiales étrangères	518 843	108 529	104 057	503 018 463	39 962	Écart rééval. : 1 447
B) Participations non reprises au paragraphe 1 :						
1°) Dans les sociétés françaises	3 445	3 442	0	0	116	Écart rééval. : 0
2°) Dans les sociétés étrangères	17 930	9 750	0	36 269	1 731	Écart rééval. : 0
	634 276	176 143	7 348 530	517 389 950	156 570	

PRINCIPAUX MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LE PORTEFEUILLE TITRES EN 2012

Au cours de l'année 2012, Société Générale a notamment effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

À l'étranger	En France
Création	Création
Prise de participation	Prise de participation
Acquisition	Acquisition
Renforcement de participation Bank Republic	Renforcement de participation
Souscription aux augmentations de capital Inora Life – Banco SG Brazil – SG Holding Australia Limited – SG North Pacific Banka SG Albania – Bank Republic	Souscription aux augmentations de capital
Cession totale Geniki – Makatea - Profin Bank	Cession totale
Allègement de la participation⁽¹⁾ SG Wertpapierhandelsgesellschaft – Brigantia - SG Finance LLC SG Immobil	Allègement de la participation⁽¹⁾ Orpavimob

(1) Comprend les réductions de capital, les Transmissions Universelles de Patrimoine et les liquidations.

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2012 par le portefeuille de Société Générale :

Franchissement en hausse ⁽¹⁾				Franchissement en baisse ⁽¹⁾			
		% du capital				% du capital	
Seuil	Sociétés	31.12.2012	31.12.2011	Seuil	Sociétés	31.12.2012	31.12.2011
5 %				5 %			
10 %				10 %			
20 %				20 %			
33,33 %				33,33 %			
50 %				50 %			
66,66 %	Bank Republic	93,64 %	84,04 %	66,66 %	Makatea	0 %	66,67 %
					Profin Bank	0 %	98,10 %
					Geniki	0 %	99,05 %
					SG Wertpapierhandels- gesellschaft	0 %	100 %

(1) Titres pour lesquels les franchissements de seuils sont exprimés en pourcentage de détention directe par Société Générale SA.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 – Comparabilité des comptes de l'annexe qui expose les effets, sur le compte de résultat de l'exercice, d'une correction d'erreur sur exercice antérieur.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, l'évaluation des impôts différés actifs, ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées et leur observabilité, ainsi que la prise en compte des risques généralement constatés sur les marchés, dans les valorisations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur

les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 4 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Isabelle SANTENAC

DELOITTE & ASSOCIÉS

Jean-Marc MICKELER

11

ÉLÉMENTS JURIDIQUES

STATUTS.....	450
RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	456
CHARTRE DE L'ADMINISTRATEUR.....	461

STATUTS

(mis à jour le 8 janvier 2013)

FORME – DÉNOMINATION – SIÈGE – OBJET

Article 1

La Société, dénommée Société Générale, est une société anonyme fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 et agréée en qualité de banque.

La durée de Société Générale, antérieurement fixée à cinquante années à compter du 1^{er} janvier 1899, a été ensuite prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 1^{er} janvier 1949.

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Article 2

Le Siège de Société Générale est établi à Paris (9^e), 29, boulevard Haussmann.

Il peut être transféré en tout autre lieu, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3

Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

CAPITAL – ACTIONS

Article 4

4.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital est de 975341533,75 EUR. Il est divisé en 780273227 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR et entièrement libérées.

4.2. AUGMENTATION ET RÉDUCTION DU CAPITAL

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de la ou des assemblées compétentes.

Toute réduction de capital motivée par des pertes s'opérera entre les actionnaires proportionnellement à leur participation au capital social.

Article 5

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les actions jouissent des mêmes droits.

Tous les titres qui composent ou composeront le capital social seront entièrement assimilés en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital, devenir exigibles pour certains d'entre eux seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre tous les titres composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des titres et de leurs droits respectifs, tous les titres actuels ou futurs confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement correspondant à la quantité requise d'actions.

Article 6

6.1. FORME ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont, au gré de l'ayant droit, nominatives ou au porteur et sont librement négociables, sauf dispositions légales contraires.

6.2. SEUILS STATUTAIRES

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, 1,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de Fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5 %, chaque franchissement de seuil supplémentaire de 0,50 % du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société dans les conditions fixées ci-dessus.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de quinze jours lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au présent article.

6.3. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

6.4. DROITS DES ACTIONNAIRES

Les droits des titulaires d'actions sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sous réserve de dispositions particulières des présents statuts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 7

I – ADMINISTRATEURS

La Société est administrée par un Conseil d'administration comportant deux catégories d'administrateurs :

1. DES ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Leur nombre est de neuf au moins et de treize au plus.

La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire est de quatre ans, à compter de l'adoption de la présente clause statutaire, sans modification de la durée des mandats en cours à la date de cette adoption.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Chaque administrateur doit être propriétaire de 600 actions au moins.

2. DES ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE PERSONNEL SALARIÉ

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et un représentant les autres salariés.

En tout état de cause, leur nombre ne peut excéder le tiers des administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La durée de leurs fonctions est de trois ans.

Quel que soit son mode de désignation, les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

II – MODALITÉS D'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS PAR LE PERSONNEL SALARIÉ

Pour chaque siège à pourvoir, le mode de scrutin est celui prévu par les dispositions légales.

Les premiers administrateurs élus par le personnel salarié entreront en fonction lors de la réunion du Conseil d'administration tenue après proclamation du résultat complet des premières élections.

Les administrateurs suivants entreront en fonction à l'expiration du mandat des administrateurs sortants.

Dans toutes les hypothèses où, pour quelque raison que ce soit, le nombre effectivement pourvu de sièges d'administrateurs élus devient inférieur au nombre statutaire avant le terme normal du mandat de ces administrateurs, les sièges non pourvus demeurent vacants jusqu'à ce terme et le Conseil continue, jusque-là, à se réunir et délibérer valablement.

Les élections sont organisées tous les trois ans de telle manière qu'un deuxième tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant le terme normal du mandat des administrateurs sortants.

Tant pour le premier que pour le deuxième tour de scrutin, les délais à respecter pour chaque opération électorale sont les suivants :

- l'affichage de la date de l'élection est effectué au moins huit semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes des électeurs, au moins six semaines avant la date du scrutin ;
- le dépôt des candidatures, au moins cinq semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes de candidats, au moins quatre semaines avant la date du scrutin ;
- l'envoi des documents nécessaires aux votes par correspondance, au moins trois semaines avant la date du scrutin.

Les candidatures ou listes de candidats autres que ceux présentés par une organisation syndicale représentative doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures des cent salariés présentant les candidats.

Le scrutin se déroule le même jour sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail. Toutefois, peuvent voter par correspondance :

- les agents absents le jour du scrutin ;
- les salariés travaillant à l'étranger ;
- les agents d'un service, d'un bureau ou détachés dans une filiale en France ne disposant pas d'un bureau de vote ou ne pouvant voter dans un autre bureau.

Chaque bureau de vote est composé de trois membres électeurs, la Présidence étant assurée par le plus âgé d'entre eux. Le bon déroulement des opérations de vote est placé sous sa responsabilité.

Le dépouillement a lieu dans chaque bureau de vote et immédiatement après la clôture du scrutin ; le procès-verbal est établi dès la fin des opérations de dépouillement.

Les procès-verbaux sont immédiatement transmis au siège de Société Générale où il sera constitué un bureau centralisateur des résultats en vue d'établir le procès-verbal récapitulatif et de procéder à la proclamation des résultats.

Les modalités de scrutin non précisées par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce ou les présents statuts sont arrêtés par la Direction générale après consultation des organisations syndicales représentatives.

Ces modalités pourront prévoir le recours au vote électronique, dont la mise en œuvre pourra déroger, en tant que de besoin, aux modalités d'organisation matérielle et de déroulement du scrutin et écrites dans les présents statuts.

III – CENSEURS

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour quatre ans au plus et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci.

Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux et recevoir une rémunération annuellement déterminée par le Conseil d'administration.

Article 8

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Article 9

Le Conseil d'administration élit un Président parmi ses membres personnes physiques, détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Président en fonctions atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Article 10

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président, au Siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation. Il examine les questions inscrites à l'ordre du jour.

Il se réunit également lorsque le tiers au moins de ses membres ou le Directeur général en fait la demande au Président sur un ordre du jour déterminé.

En cas d'empêchement du Président, le Conseil d'administration peut être convoqué soit par le tiers au moins de ses membres soit, s'il est administrateur, par le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Sauf disposition statutaire spécifique, les administrateurs sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen. En tout état de cause, le Conseil peut toujours valablement délibérer si tous ses membres sont présents ou représentés.

Article 11

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet en début de séance.

Chaque administrateur peut donner à l'un de ses collègues pouvoir de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est, dans tous les cas, nécessaire pour la validité des délibérations.

Le Directeur général participe aux séances du Conseil.

Un ou plusieurs délégués du Comité central d'entreprise assistent aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

À l'initiative du Président du Conseil d'administration, des membres de la Direction, les Commissaires aux comptes ou d'autres personnes extérieures à la Société ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent assister à toute ou partie d'une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un membre de la Direction désigné par le Président.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la Loi.

Article 12

Les membres du Conseil peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale, est réparti par le Conseil entre les bénéficiaires dans les proportions qu'il juge convenables.

DIRECTION GÉNÉRALE

Article 13

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui ne peut valablement délibérer que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du Conseil ;
- les 2/3 au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions en vigueur.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société vis-à-vis des tiers.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du Directeur général, laquelle ne peut excéder ni celle de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général ni, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur général s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Directeur général en fonction atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer jusqu'à 5 personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Le Conseil d'administration détermine leur rémunération. À l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES

Article 14

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires.

L'Assemblée générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elle est réunie au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégeant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux Assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du premier janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15 % du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion.

Cette limite de 15 % n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'assemblée soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent.

Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01 % des droits de vote.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

ASSEMBLÉES SPÉCIALES

Article 15

Lorsqu'il existe des actions de différentes catégories, les Assemblées spéciales des titulaires d'actions de ces catégories, sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par l'article 14 des présents statuts.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 16

Les Commissaires aux comptes sont nommés et exercent leurs fonctions conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

COMPTES ANNUELS

Article 17

L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Le Conseil d'administration établit des comptes annuels dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur.

Il est en outre établi tous autres documents prévus par les lois et règlements en vigueur.

Article 18

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la Loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées successivement les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est ensuite distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférent aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Article 19

Toutes les contestations qui pourront s'élever pendant le cours de la Société ou lors de la liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, seront soumises exclusivement à la juridiction des tribunaux du siège social.

DISSOLUTION

Article 20

En cas de dissolution de Société Générale, à moins que la Loi n'en dispose autrement, l'Assemblée générale détermine le mode de liquidation, nomme les liquidateurs sur proposition du Conseil d'administration et continue d'exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

(mis à jour le 13 avril 2012)

Préambule

Société Générale applique le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF (avril 2010). Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies dans le présent règlement intérieur.

Celui-ci est intégré dans le Document de référence.

Article 1 : Compétences

Le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires.

En outre, le Conseil :

- a) approuve les orientations stratégiques du Groupe et les revoit au moins une fois par an ;
- b) approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Cette procédure d'approbation préalable concerne les opérations :

- de croissance organique d'un montant unitaire supérieur à 250 M EUR et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique ;
- de croissance externe d'un montant unitaire supérieur à 3 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe ou supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe si ces opérations n'entrent pas dans les priorités de développement approuvées dans le plan stratégique ;
- de cession d'un montant unitaire supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe ;
- de partenariat comportant une soulte d'un montant supérieur à 1,50 % des fonds propres comptables consolidés du Groupe ;
- dégradant substantiellement le profil des risques du Groupe.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les administrateurs avant de prendre la décision. Il en tient informé le Vice-Président.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Président fait, lors de chaque Conseil, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil.

- c) délibère préalablement sur les modifications des structures de direction du Groupe et est informé des principales modifications de son organisation ;
- d) s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition globale au risque de ses activités et approuve les enveloppes de risques pour les risques de marché et de crédit. Au moins une fois par an, il examine les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de maîtrise des risques du Groupe ;
- e) délibère au moins une fois par an de son fonctionnement et de celui de ses Comités, ainsi que des conclusions de l'évaluation périodique qui en est faite ;
- f) fixe la rémunération des mandataires sociaux, notamment leur rémunération fixe et variable et leurs avantages en nature, ainsi que les attributions d'options ou d'actions de performance et les avantages postérieurs à l'emploi ;
- g) arrête les principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, notamment en ce qui concerne les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe et s'assure que les dispositifs de contrôle interne permettent de vérifier que ces principes sont conformes à la réglementation et aux normes professionnelles et sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques ;
- h) délibère une fois par an sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes ;

* Ce document ne fait pas partie des statuts de Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de Société Générale.

- i) approuve le chapitre « gouvernement d'entreprise » du document de référence qui inclut notamment le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le compte-rendu d'activité du Conseil, des Comités et du Vice-Président, la présentation du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que la politique suivie en matière de rémunération des mandataires sociaux et des salariés et de plans d'options de souscription ou d'achats d'actions et d'attribution d'actions;
- j) veille à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés et à la qualité de l'information transmise aux actionnaires et au marché.

Article 2: Président et Vice-Président du Conseil d'administration

- a) Le Président convoque et préside les réunions du Conseil d'administration. Il en fixe le calendrier et l'ordre du jour. Il en organise et dirige les travaux et en rend compte à l'Assemblée générale. Il préside les Assemblées générales des actionnaires.

Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les Comités créés au sein du Conseil d'administration. Il peut soumettre pour avis des questions à l'examen de ces Comités. Il est en charge du rapport sur l'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information.

Il s'exprime seul au nom du Conseil d'administration, sauf circonstances exceptionnelles ou mandat particulier donné à un autre administrateur.

En tant que Directeur général, il propose et applique la stratégie de l'entreprise, dans les limites définies par la loi et dans le respect des règles de gouvernance de l'entreprise et des orientations fixées par le Conseil d'administration.

- b) Le Conseil d'administration peut désigner un Vice-Président pour assister le Président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités et la supervision du gouvernement de l'entreprise, du contrôle interne et de la maîtrise des risques.

À ce titre, le Vice-Président préside le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques et est membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations. Il peut entendre les membres du

Comité exécutif du Groupe (COMEX) ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique, et plus généralement les cadres de Direction du Groupe ainsi que les Commissaires aux comptes. Il a accès aux documents et informations qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Il réunit au moins une fois par an les administrateurs non salariés du Groupe hors la présence du Président-Directeur général, afin notamment de procéder à l'évaluation des mandataires sociaux.

En accord avec le Président-Directeur général, il peut représenter la Société lors de rencontres avec des tiers portant sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la maîtrise des risques.

Article 3: Réunions du Conseil

Le Conseil tient au moins six réunions par an.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. À cette fin, les moyens retenus transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Cette disposition n'est pas applicable lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations d'établissement et d'arrêtés des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil ou le Secrétaire général, sont faites par lettre, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen, y compris verbalement.

Sur décision du Président, les Directeurs généraux délégués ou d'autres cadres de Direction du Groupe ou, le cas échéant, des personnes extérieures dont la présence est utile aux délibérations peuvent assister à tout ou partie des séances du Conseil d'administration.

Article 4: Information du Conseil d'administration

Chaque administrateur reçoit tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les réunions du Conseil et des Comités sont précédées de la mise en ligne ou la mise à disposition en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Article 5: Formation des administrateurs

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la Société et sont à la charge de celle-ci.

Article 6: Les Comités du Conseil

Les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Ces Comités agissent sous la responsabilité du Conseil.

Les Comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives, solliciter la communication de toute information pertinente, entendre les dirigeants mandataires sociaux et les cadres de Direction du Groupe et, après en avoir informé le Président, demander la réalisation d'études techniques externes, aux frais de la Société. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

Les Comités permanents sont au nombre de trois :

- le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques,
- le Comité des rémunérations,
- le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Le Conseil peut créer un ou plusieurs Comités « ad hoc ».

La Présidence du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est assurée par le Vice-Président du Conseil ou, à défaut, par un Président nommé par le Conseil sur proposition du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

La Présidence du Comité des rémunérations et la Présidence du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise sont assurées par un Président nommé par le Conseil sur proposition du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Le Secrétariat de chaque Comité est assuré par une personne désignée par le Président du Comité.

Le Président de chaque Comité rend compte au Conseil des travaux du Comité. Un compte-rendu écrit des travaux des Comités est régulièrement diffusé au Conseil.

Chaque Comité présente au Conseil son programme de travail annuel.

Article 7: Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations :

- a) propose au Conseil, dans le respect des principes énumérés par le code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et des normes professionnelles, les principes de la politique de rémunération des mandataires sociaux, et notamment les critères de détermination, la structure et le montant de cette rémunération y compris les indemnités et avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application ;
- b) prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux ;
- c) propose au Conseil la politique d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- d) prépare les décisions du Conseil relatives à l'épargne salariale ;
- e) examine chaque année et donne un avis au Conseil sur les propositions de la Direction générale relatives aux principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, à la politique de rémunération des personnes visées par le règlement 97-02 sur le contrôle interne, notamment les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, et s'assure auprès de la Direction générale de leur mise en œuvre. Il s'assure également que la concertation prévue par les normes professionnelles entre la Direction générale et le contrôle des risques et de la conformité pour la définition et la mise en œuvre de cette politique a bien lieu et que les avis du contrôle des risques et de la conformité sont bien pris en compte ;
- f) vérifie que le rapport qui lui est fait par la Direction générale est conforme aux dispositions du règlement 97-02 et cohérent avec les principes et dispositions des normes professionnelles. Il reçoit toute information nécessaire à sa mission et notamment le Rapport annuel transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et les montants individuels de rémunération au-delà d'un certain seuil qu'il détermine. Il s'appuie en tant que de besoin sur les services de contrôle interne ou sur des experts extérieurs. Il rend compte de ses travaux au Conseil. Il peut exercer ces mêmes missions pour les sociétés du Groupe surveillées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel sur une base consolidée ou sous-consolidée ;

g) donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Il est composé de trois administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni dirigeant mandataire social, ni liés à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunération au regard de l'ensemble des critères pertinents, y compris de la politique de risque du Groupe.

Article 8 : Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise

Ce Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible, après avoir diligenté les enquêtes utiles.

Il propose au Conseil les nominations des membres des Comités du Conseil.

Il peut proposer la nomination d'un Vice-Président.

Il prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration, qui est réalisée chaque année.

Il propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le Document de référence et notamment la liste des administrateurs indépendants.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une Direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants.

Il est composé de trois administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni dirigeant mandataire social, ni liés à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de nominations et de gouvernement d'entreprise au regard de l'ensemble des critères pertinents.

Article 9 : Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Ce Comité a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Il est notamment chargé :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place, de faire toute proposition en vue de leur amélioration et de s'assurer que les actions correctrices ont été mises en place en cas de dysfonctionnement dans le processus ;
- d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ; de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux Comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. À cette fin, le Comité, notamment :
 - examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
 - examine les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
 - examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques ;

- émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs;
- examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques établi en application de la réglementation bancaire;
- examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors-bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, outre les personnes visées à l'article 6, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique. Les Commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf décision contraire du Comité.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est composé de trois administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration, qui présentent des compétences appropriées en matière financière, comptable, d'audit, de contrôle interne ou de gestion des risques. Ils ne peuvent être ni dirigeant mandataire social, ni liés à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise. Un des membres indépendants au moins doit présenter des compétences particulières tant en matière comptable qu'en matière financière.

Article 10: Conflits d'intérêt

Tout administrateur en situation de conflit d'intérêt, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

Article 11: Jeton de présence

Le montant du jeton de présence global est fixé par l'Assemblée générale.

Le Président-Directeur général ne perçoit pas de jetons de présence.

Le montant du jeton de présence global est divisé en une partie fixe égale au tiers et en une partie variable égale aux deux tiers.

Le Vice-Président bénéficie *pro rata temporis*, d'une allocation spéciale de jetons de présence égale à 35 % de la partie fixe du jeton annuel.

Après imputation de la part du Vice-Président, la partie fixe du jeton est répartie, *pro rata temporis*, comme suit :

- quatre parts pour le Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques
- trois parts pour les membres du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques
- deux parts pour le Président des Comités des nominations et du gouvernement d'entreprise et des rémunérations
- une part pour les autres administrateurs.

La partie variable du jeton est répartie en fin d'année, en proportion du nombre de séances ou de réunions de travail du Conseil et de chacun des Comités auxquelles chaque administrateur aura participé. Toutefois, les séances du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise tenues le même jour sont prises en compte pour une seule unité pour les membres communs.

Pour leur participation aux séances du Conseil, la rémunération des Censeurs est égale au montant du jeton de présence versé aux administrateurs non membres de Comités selon les modalités définies ci-dessus.

Article 12: Remboursement de frais

Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de mission des administrateurs et des censeurs, afférents aux réunions du Conseil d'administration, des Comités du Conseil, de l'Assemblée générale des actionnaires ou de toute autre réunion en relation avec les travaux du Conseil ou des Comités sont pris en charge ou font l'objet d'un remboursement par Société Générale, sur présentation des justificatifs.

Pour le Vice-Président, la Société prend en outre en charge les frais de bureau, de secrétariat et de communication nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.

Le Secrétaire du Conseil reçoit et contrôle les pièces justificatives afférentes et veille à la prise en charge ou au remboursement des sommes dues.

Article 13: Secret

Chaque administrateur ou Censeur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'Administrateur ou de Censeur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

CHARTRE DE L'ADMINISTRATEUR*

(mise à jour le 19 avril 2011)

Article 1 : Représentation

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit dans l'intérêt social. Chaque administrateur, quel que soit son mode de désignation, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société.

Article 2 : Mission

Chaque administrateur veille en permanence à améliorer sa connaissance de la Société et de son secteur d'activité. Il s'astreint à un devoir de vigilance et d'alerte ; il ne fait pas état à des tiers des informations confidentielles qu'il reçoit, des débats auxquels il participe et des décisions prises, tant que celles-ci ne sont pas rendues publiques.

L'administrateur maintient en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

Article 3 : Connaissance des droits et obligations

Lors de l'entrée en fonction d'un nouvel administrateur ou censeur, le Secrétaire du Conseil lui remet un dossier comportant les statuts, les dispositions prises par le Conseil pour son fonctionnement, ainsi qu'un exposé des principes juridiques relatifs à la responsabilité des administrateurs. Il lui organise un stage d'information sur le Groupe et ses métiers, adapté à ses besoins.

À tout moment, chaque administrateur ou censeur peut consulter le Secrétaire du Conseil sur la portée de ces textes et sur ses droits et obligations en tant qu'administrateur ou censeur.

Article 4 : Actions possédées à titre personnel

Chaque administrateur nommé par l'Assemblée générale (qu'il soit en nom ou représentant permanent d'une personne morale) doit détenir l'équivalent d'au moins 1 000 actions. Chaque administrateur dispose d'un délai de 6 mois pour détenir les 600 actions prévues par les statuts et d'un délai complémentaire de 6 mois pour porter sa détention à 1 000 actions ; les administrateurs en fonction le 19 avril 2011 doivent détenir 1 000 actions le 19 octobre 2011 au plus tard.

Chaque administrateur s'interdit de recourir à des opérations de couverture de cours sur ses actions.

Article 5 : Déontologie des opérations de Bourse

Chaque administrateur ou censeur est tenu au respect des dispositions en vigueur du Code monétaire et financier et du Règlement général de l'AMF relatives à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées, tant en ce qui concerne le titre Société Générale qu'en ce qui concerne les titres de sociétés sur lesquelles il dispose d'informations privilégiées.

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'intervenir sur le marché des titres Société Générale et des titres qui lui sont assimilés⁽¹⁾ pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels de Société Générale ainsi que le jour de ladite publication.

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres et, à cet effet :

- conservent les titres acquis pendant au moins deux mois, à compter de leur date d'acquisition ;
- s'abstiennent d'utiliser les instruments financiers susceptibles de permettre de réaliser des opérations spéculatives. Il en est ainsi notamment des opérations sur instruments dérivés.

* Ce document ne fait pas partie des statuts de Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de Société Générale.

(1) Par titres assimilés, il faut entendre, d'une part, les titres donnant droit à l'acquéreur, quel que soit le mode d'exercice de ce droit, d'acquies ou de céder des actions Société Générale ou de percevoir une somme calculée par référence au cours de l'action lors de l'exercice de ce droit et, d'autre part, les actifs majoritairement composés d'actions Société Générale ou de titres assimilés (parts de fonds « E » par exemple).

Les mêmes règles valent pour les opérations réalisées sur les titres d'une société cotée française ou étrangère contrôlée directement ou indirectement par Société Générale au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les administrateurs et censeurs portent à la connaissance du Secrétaire du Conseil toute difficulté d'application qu'ils pourraient rencontrer.

Article 6 : Transparence

Les administrateurs et censeurs de Société Générale doivent mettre au nominatif les actions Société Générale qu'ils détiennent au titre de l'obligation prévue à l'article 4 ci-dessus.

En application des articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-22 à 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et conformément à l'instruction AMF n° 2006-05 du 3 février 2006 modifiée le 23 avril 2008, les administrateurs, les Directeurs généraux délégués, les censeurs et les personnes ayant des liens étroits avec ces personnes doivent déclarer à l'AMF chaque opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange, portant sur des actions Société Générale ou tous autres types d'instruments financiers liés à l'action Société Générale.

Copie de cette déclaration est adressée au Secrétaire du Conseil. Ces déclarations sont conservées par le Secrétariat général.

Article 7 : Conflit d'intérêts – Déclarations

7.1 L'administrateur ou censeur informe le Conseil de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel il pourrait directement ou indirectement être impliqué. Il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

7.2 L'administrateur ou censeur informe également le Président du Comité des nominations de son intention d'accepter un nouveau mandat dans une société cotée n'appartenant pas à un groupe dont il est Dirigeant, afin de permettre au Conseil, sur proposition du Comité des nominations, de décider le cas échéant qu'une telle nomination serait incompatible avec le mandat d'administrateur de Société Générale.

7.3 L'administrateur ou censeur informe le Président du Conseil de toute condamnation pour fraude, de toute incrimination et/ou sanction publique, et de toute interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à son encontre, ainsi que de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle il aurait été associé.

7.4 Chaque administrateur ou censeur établit une déclaration sur l'honneur relative à l'existence ou non des situations visées aux 7.1 et 7.3 : (i) au moment de son entrée en fonction, (ii) chaque année en réponse à une demande faite par le Secrétaire du Conseil à l'occasion de la préparation du Document de référence, (iii) à tout moment si le Secrétaire du Conseil d'administration le lui demande, et (iv) dans les dix jours ouvrés suivant la survenance de tout événement rendant en toute ou partie inexacte la précédente déclaration établie par celui-ci.

Article 8 : Assiduité

L'administrateur ou censeur consacre à ses fonctions le temps nécessaire. Il respecte les principes posés par le code AFEP-MEDEF et le Code de commerce en ce qui concerne le cumul des mandats.

Dans l'hypothèse où un administrateur ou censeur accepte un nouveau mandat ou change de responsabilité professionnelle, il le porte à la connaissance du Conseil dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de l'acceptation du nouveau mandat ou du changement de responsabilité professionnelle.

Il s'engage à mettre son mandat à la disposition du Conseil en cas de changement significatif dans ses responsabilités professionnelles et mandats.

Il s'engage à démissionner de son mandat lorsqu'il ne s'estime plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil et des Comités dont il est membre.

Le Document de référence rend compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et des Comités.

L'administrateur veille à assister aux Assemblées générales des actionnaires.

12

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

RESPONSABLE DU DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE 464

ATTESTATION DU RESPONSABLE
DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 464

RESPONSABLES DU CONTRÔLE
DES COMPTES 465

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Frédéric Oudéa

Président-Directeur général de Société Générale.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le Rapport de gestion (dont la table de concordance du rapport financier annuel au chapitre 13 indique le contenu) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 385 à 386 et 446 à 447 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2010 et 2011, respectivement en pages 343 à 344 et 416 à 417 du Document de référence 2011 et en pages 363 à 364 et 426 à 427 du Document de référence 2012. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes sociaux 2012 et 2010 contiennent des observations.

Paris, le 4 mars 2013

**Le Président-Directeur général
Frédéric Oudéa**

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Nom : Société Ernst & Young et Autres
représentée par Mme Isabelle Santenac

Adresse : 1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Date de nomination : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nom : Société Deloitte et Associés
représentée par M. Jean-Marc Mickeler

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de 1^{re} nomination : 18 avril 2003

Date de renouvellement : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Nom : Société Picarle et Associés

Adresse : 1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Date de nomination : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Nom : Société BEAS

Adresse : 7-9 Villa Houssay
92200 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination : 22 mai 2012

Durée du mandat en cours : 6 exercices



13

TABLES DE CONCORDANCE

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Rubriques	Numéros de pages du Document de référence
1. PERSONNES RESPONSABLES	464
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	132-133; 465
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	20-21
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA
4. FACTEURS DE RISQUE	69; 103-117; 198-265
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la Société	2; 33
5.2. Investissements	67
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	6-17; 64-66
6.2. Principaux marchés	381-384
6.3. Événements exceptionnels	NA
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	Sommaire
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description sommaire du Groupe	3; 38-39
7.2. Liste des filiales importantes	43-61; 375-381; 434-444
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	74
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	152-195
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	62-63; 70-73
9.2. Résultat d'exploitation	40-61
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	270-276
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	277
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	62-63
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	34
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	63
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	NA
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	68-69
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Conseil d'administration et Direction générale	76-102
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	90

	Numéros de pages du Document de référence
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES
15.1.	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature 118-131
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages 374
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION
16.1.	Date d'expiration du mandat actuel 76-79
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration NA
16.3.	Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur 98-101
16.4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise 93
17.	SALARIÉS
17.1.	Nombre de salariés 138-149
17.2.	Participations et stock-options des administrateurs 76-79; 118-131
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur 145-146
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote 29
18.2.	Droits de vote différents des actionnaires susvisés 29; 34
18.3.	Contrôle de l'émetteur 29
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle NA
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS 135-136; 374; 434-444
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR
20.1.	Informations financières historiques 270-384; 387-445; 469
20.2.	Informations financières pro forma NA
20.3.	États financiers 270-384; 387-445
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles 134; 385-386; 446-447
20.5.	Date des dernières informations financières 270; 387
20.6.	Informations financières intermédiaires NA
20.7.	Politique de distribution des dividendes 22-25
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage 259-261
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale NA
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
21.1.	Capital social 26-35
21.2.	Acte constitutif et statuts 450-455
22.	CONTRATS IMPORTANTS NA
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS NA
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 35
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 38-39; 375-381; 434-444

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le Rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 365 à 425 et 246 à 362, aux pages 426 à 427 et 363 à 364 et aux pages 37 à 74 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 2 mars 2012 sous le numéro D.12-0125;
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le Rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 345 à 415 et 223 à 342, aux pages 416 à 417 et 343 à 344 et aux pages 35 à 70 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2011 sous le numéro D.11-0096;

Les chapitres des Documents de référence D.12-0125 et D.11-0096 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

En application de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier comporte les éléments décrits aux pages suivantes du Document de référence :

Rapport financier annuel	N° de page
Attestation du responsable du document	464
Rapport de gestion	
■ Analyse des résultats, de la situation financière, des risques de la société-mère et de l'ensemble consolidé et liste des délégations en matière d'augmentation de capital (article L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	6-17 ; 20-21 ; 31-32 ; 40-61 ; 68-69 ; 70-73 ; 138-139 ; 206-265 ; 327
■ Informations requises par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relative aux éléments susceptibles d'avoir une incidence sur l'offre publique	30
■ Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce)	27-28
États Financiers	
■ Comptes sociaux	387-445
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	446-447
■ Comptes consolidés	270-384
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	385-386

SITE INTERNET: WWW.SOCIETEGENERALE.COM

**RELA
ET IN**

Téléph
invest

RELA
Téléph

DIRE
Adress
Tours
75886

SOC
Siège
Téléph
Sociét
Capita
552 1/

Création et Réalisation
Société Générale

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT  SOCIÉTÉ
D'ÉQUIPE GÉNÉRALE